

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion



THESE



En vue de l'obtention du diplôme de
DOCTORAT ÈS SCIENCES ECONOMIQUES

Discipline: Sciences économiques

Thème

**Analyse d'une transition d'un espace de
développement et d'aménagement du
territoire : illustrée par l'exemple de la
de la wilaya de Tizi-Ouzou**

Présenté par: **Mr MOUSSAOUI Abdelhakim**

Sous la direction du Professeur: **Mr BOUYACOUB Ahmed**

Devant le jury composé de :

Mr DAHMANI Mohamed	Professeur,	UMMTO	Président
Mr BOUYACOUB Ahmed	Professeur,	Université d'Oran	Rapporteur
Mr FERFERA Mohamed Yacine	Professeur,	Université d'Alger -CREAD	Examineur
Mr ABEDOU Abderrahmane	Directeur de recherche	CREAD.	Examineur
Mr GUENDOUDI Brahim	Professeur,	UMMTO	Examineur
Mr TESSA Ahmed	Professeur,	UMMTO	Examineur

S o u t e n u e l e :

Remerciements

Que tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin dans la réalisation de ce travail trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude. C'est avec chaleur que je voudrai remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à faire aboutir ce travail.

J'exprime ma plus profonde reconnaissance à mon Directeur de thèse, le Professeur Bouyacoub Ahmed, d'avoir accepté de m'encadrer et pour ses conseils les plus précieux. Mes remerciements vont également au Professeur Dahmani Mohamed pour sa contribution à l'enrichissement de ce travail et les membres de jury pour avoir accepté de lire et d'évaluer ce travail.

Je tiens à remercier aussi le personnel de la bibliothèque de la faculté des Sciences économiques, des Sciences de gestion et des Sciences commerciales et tous les cadres des différentes institutions (CREAD, ONS, ANAT, CNAS, ANDI, direction de service agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou, direction de la programmation et suivi budgétaires de la wilaya de T-O, direction de l'industrie et de promotion de l'investissement de la wilaya de T-O, etc...) pour leurs disponibilités à me fournir l'information nécessaire pour l'accomplissement de ce travail.

A mes parents, ma femme et mes amis.....

Sommaire

Introduction générale	
Partie I : Le cadre théorique sur l'évolution de l'aménagement du territoire	
Introduction de la partie	
Chapitre 1 : La nature des facteurs de répartition de l'activité économique dans l'espace	
Introduction	
Section 1 : Les facteurs traditionnels de répartition de l'activité économique	
Section 2 : Apparition de l'aménagement de l'espace et l'intégration de nouveaux facteurs de développement des territoires	
Conclusion au chapitre 1	
Chapitre 2 : Développement local et le nouveau paradigme de l'aménagement du territoire	
Introduction	
Section 1 : Le développement local de l'aménagement du territoire	
Section 2 : Le nouveau paradigme de l'aménagement du territoire	
Conclusion au chapitre 2	
Conclusion de la première partie	
Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie	
Introduction de la partie	
Chapitre1 : L'aménagement du territoire en économie planifiée, leçons d'une expérience	
Introduction	
Section 1 : La planification spatiale algérienne.....	
Section 2 : Les conséquences de l'économie planifiée	
Conclusion au chapitre 1	

Chapitre 2 : L'aménagement du territoire dans un système en transition à l'économie de marché

Introduction

Section 1 : L'aménagement du territoire entre mutation et permanence

Section 2 : Le Schéma National d'Aménagement du Territoire 2030.....

Conclusion au chapitre 2.....

Conclusion de la deuxième partie.....

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Introduction de la partie

Chapitre 1 : Distribution de la population et des activités économiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction

Section 1 : Le milieu naturel et répartition de la population dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Section 2 : Distribution des activités économiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....

Conclusion au chapitre 1.....

Chapitre 2 : Relation entre activités économiques et dynamique territoriale

Introduction

Section 1 : Eléments d'analyse du développement territorial de la wilaya de Tizi-Ouzou.....

Section 2 : Le plan d'aménagement du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou

Conclusion au chapitre 2

Conclusion de la troisième partie

Conclusion générale.....

Références bibliographiques

Liste des tableaux, graphes et cartes

Liste des abréviations

Annexes.....

Table des matières

Introduction générale

1 - Problématique

2 - Démarche et approche méthodologique

3 - Hypothèses

1- Problématique

La tendance dominante des analyses territoriales a consisté, au cours de ces dernières années, à mettre en œuvre des stratégies d'attractivité des territoires, tant au niveau national qu'au niveau local, visant à capter les flux d'investissement des entreprises en quête de sites d'implantation.

Cette question des rapports entre les activités économiques et leurs territoires est certainement une des plus complexes auxquelles se sont attachés les économistes de différentes disciplines. Dans l'histoire de l'analyse économique, elle a été abordée sous plusieurs angles successifs, particulièrement à travers les approches de l'économie géographique, l'économie industrielle (stratégies des entreprises), et les théories de développement.

L'économie géographique apporte toute une série d'éclairages nouveaux quant à l'influence des facteurs géographiques sur le fonctionnement des économies¹: coûts de transaction, incluant les coûts de transport, coûts d'interaction, économie d'agglomération ... Elle insiste sur les stratégies de localisation des entreprises et des ménages dans l'espace comme moteur de développement régional.

Dans la théorie classique de la localisation, l'espace est appréhendé uniquement dans son sens géographique, c'est-à-dire comme étendue ou distance entre lieux se traduisant, sur le plan économique, par des coûts : coûts de transport notamment. L'espace est donc, suivant cette conception, un simple support de concentration de l'activité économique.

La nouvelle économie géographique, établie sur la base du modèle de Krugman, vise à offrir une analyse du diptyque concentration-spécialisation des activités économiques dans l'espace. Derrière les différentes stylisations, les modèles de la nouvelle économie géographique donnent aux économies d'agglomération une place centrale dans les processus de localisation et de concentration. Les travaux essentiellement théoriques, peuvent être groupés en deux catégories². Une première famille de modèles cherche à mettre en évidence, en statique, l'influence des économies d'agglomération sur la répartition spatiale des activités et des agents. Une deuxième famille de modèle s'est construite à partir du croisement des analyses statiques et des travaux relatifs à la croissance endogène pour constituer ce que certains auteurs³ ont appelé « une théorie économique de la géographie de la croissance » qui prend en compte, sous différentes formes, le rôle des économies d'agglomération dans la dynamique des territoires.

¹Baumont (C), Combes (P), Derycke (P-H), Jayet (H) : « Economie géographique »; éd; Economica ; Paris, 2000 ; P 3.

²Catin (M), Ghio (S) : « Economie d'agglomération, concentration spatiale et croissance »; in Baumont ©, Combes (P), Derycke (P-H), Jayet (H), op.cit ; PP 81-110.

³Baumont (C) et Huriot (J.M)

L'importance de l'avantage géographique a été bien souligné par Michael E. Porter qui regroupe les avantages concurrentiels en deux catégories⁴ : ceux qui tiennent aux choix géographique des implantations et ceux qui tiennent à l'existence d'un réseau international d'activités.

L'avantage géographique porte souvent sur une activité bien précise. Savoir répartir internationalement ses activités d'une manière à exploiter la spécificité productive de chaque lieu d'accueil est une source essentielle de profit pour l'entreprise.

Pour sa part, l'économie industrielle considère le territoire de la firme comme offreur d'externalités spécifiques de développement. La notion d'externalité qui suscite la reconnaissance du fait territorial dans l'organisation industrielle trouve en effet son fondement dans le concept de district industriel⁵ proposé par A-Marshall. Pour l'auteur, l'espace joue un rôle déterminant dans l'émergence des économies externes, à travers la proximité spatiale de firmes appartenant à une même branche ou encore la concentration géographique des activités et des agents économiques. Il montre également l'importance de la proximité spatiale dans l'efficacité de la division du travail et dans le degré de spécialisation des unités de production⁶.

L'étude de Jacques Perrat a montré que la notion d'externalité peut se révéler d'une grande fécondité dans une appréciation des rapports entre les activités économiques des firmes et les ressources territoriales et qu'elle peut notamment compléter utilement une approche en termes de combinaisons organisationnelles et/ou institutionnelles. Il a proposé de définir l'externalité comme « le rapport de la firme à des valeurs d'usage complexe situées en dehors d'elle mais concourant à son efficacité et à sa compétitivité, et dont la production, l'entretien et le renouvellement ne pouvaient relever ni d'un acteur, ni d'un capital, en particulier »⁷.

L'introduction du territoire dans les dynamiques industrielles s'effectuera également par un autre biais à partir des questionnements de l'économie régionale. Les retournements spatiaux, le dynamisme de la Troisième Italie, provoquent un renouvellement de l'analyse. Pour rendre compte de cette osmose entre les entreprises et leurs territoires d'enracinement, on parle tour à tour « d'industrialisation diffuse », de systèmes productifs locaux, de systèmes industriels localisés ou encore d'industriel clusters. Ces expériences

⁴ Porter (M.E) : « L'avantage concurrentiel des nations » ; éd ; Inter éditions ; Paris ; 1993 ; P 65.

⁵ Ce concept est décrit en 1890 comme un ensemble de modalités par lesquelles les ressources locales sont mobilisées par la petite entreprise et sont à l'origine des dynamiques entrepreneuriales localisées. La réactualisation du concept se fonde cependant sur la réalité italienne (G.Becattini en 1979) et les systèmes localisés (G.Garofoli en 1983).

⁶ Lecoq (B) : « Organisation industrielle, organisation territoriale : une approche intégrée fondée sur le concept de réseau » ; revue d'économie régionale et urbain (RERU), n° 3/4 ; 1991 ; PP 321-340.

⁷ Perrat (J) : « Une clé de lecture du rapport firmes /territoires : la notion d'externalité » ; revue espaces et sociétés n° 88/89 ; 1997 ; PP 207-236.

reflètent une meilleure intégration de l'espace dans l'étude du problème de développement et invitent à passer d'une conception de « l'espace-lieu » (simple support d'une concentration des activités) à la notion « d'espace territoire »⁸.

Tout de même, les auteurs de la nouvelle économie industrielle cherchant un « carrefour de l'économie spatiale et de l'économie industrielle », au sens de Rallet et Torre, par la prise en compte des phénomènes d'organisation. On assiste à une explication croissante du territoire comme forme d'organisation économique⁹.

L'approche de développement régional conçoit le territoire comme créateur des ressources spécifiques. Cette analyse a cependant évolué sous l'impulsion de nombreux travaux réalisés par les théories de développement endogène¹⁰ qui considèrent la pertinence de l'idée selon laquelle un avantage concurrentiel peut être tiré d'une relation au local. Accepter cette proposition revient à poser l'existence de facteurs de production locaux et attractifs, donnés mais aussi construits.

Le territoire peut être ainsi défini comme un cadre de localisation des activités dans lequel prennent place des processus de création de ressources humaines, financières et technologiques nécessaires à l'innovation. Alors qu'il est traditionnellement perçu sous la forme d'une dotation de facteurs ou d'un gisement d'externalités, le territoire devient un processus de construction d'une capacité productive et d'une capacité d'innovation, au travers des ressources spécifiques que crée le tissu localisé des agents¹¹.

Le potentiel de développement économique local peut être apprécié à partir de la double distinction entre, d'une part les notions de ressources et d'actifs et, d'autre part, les qualifications de générique et de spécifique. La notion de « ressource » désigne un potentiel non exploité, tandis que celle d'« actif » signifie un bien ou un service offert sur le marché. « Spécifique » veut dire que la ressource est produite par une stratégie d'acteurs et dédiée

⁸Courlet (C), Pecqueur (B) : « Systèmes locaux d'entreprises et externalité : un essai de typologie » ; RERU n° 3/4 ; 1991, PP 391-406.

⁹Rallet (A), Torre (A) : « Economie industrielle et économie spatiale » ; éd ; economica, Paris ; 1995, P 29. Voir également l'article de Larceneux (A) : « Les nouveaux chantiers de la théorie économique spatiale » ; in Pecqueur (B) : « Dynamiques territoriales et mutations économiques », éd ; l'harmattan ; Paris ; 1996 ; pages 137-154.

¹⁰Le paradigme de développement endogène (développement par le bas ou bien développement local) met en évidence une pluralité des parcours vers le développement. L'idée de base est que ce pluralisme trouve sa signification dans les relations non marchandes, les facteurs locaux et institutionnels nécessaires à la croissance économique. Le fondement conceptuel de ce modèle, qui a marqué la science régionale aux années 1980, est examiné sous plusieurs axes de recherche : systèmes productifs locaux, milieux innovateurs, les systèmes locaux d'innovation, grappe industrielle ...

¹¹Abdelmalki (L), Courlet (C) : « Les nouvelles logiques de développement » ; éd ; L'harmattan ; Paris ; 1996 ; P 121.

d'un usage particulier¹². « Générique » est équivalent à une donnée exogène et non dédiée¹³.

Les avantages recherchés par les entreprises ne consistent désormais plus seulement en avantages quantitatifs de type générique (faible coût de main d'œuvre, matières premières abondantes, etc...) mais aussi comme le fait remarqué M.Porter, d'un grand marché local, d'un tissu de P.M.E de haut niveau technologique, d'une main d'œuvre hautement qualifiée, etc. Ces avantages ne reposent pas sur une dotation initiale de facteurs mais bien sur un processus de création de ressources¹⁴.

En outre, les institutions publiques locales, ont toujours intérêt à rechercher la spécification des actifs pour deux raisons¹⁵. En premier lieu, la présence d'actifs spécifiques permet de différencier le territoire et de l'identifier dans un contexte de concurrence spatiale forte. En second lieu, la présence de tel actif freine la volatilité des entreprises.

Dans le même sillage, le courant théorique de l'analyse transactionnelle apporte en effet une précision en stipulant que la localisation peut être un actif spécifique de l'entreprise. La spécificité d'un actif résulte de l'investissement durable (matériel ou immatériel) qui doit être entrepris pour supporter une transaction particulière. Gaffard, explique que la spécificité des ressources réside dans la supériorité de leur valeur productive à l'intérieur d'un processus particulier (usage particulier), plutôt dans toute autre utilisation, et pour lequel elles font l'objet d'une transaction.

Le territoire, ainsi identifié par les économistes industriels et régionaux d'inspiration transactionnelle, ne se réduit plus à un espace différencié par son prix relatif ou par les coûts de transport et d'accès aux facteurs de production mais se caractérise par une « offre potentielle d'actif ou de ressources spécifiques non susceptibles, par définition d'être mis en concurrence directement sur le marché »¹⁶.

Toute la difficulté des acteurs institutionnels régionaux, préoccupés par le développement économique local, tient dans l'identification et la création de ces actifs spécifiques qui engagent leurs territoires dans un véritable jeu de différenciation.

¹²Exemple de la main d'œuvre qualifiée, centres techniques, laboratoires de recherche spécialisés, savoir faire...

¹³ Leur présence est indépendante du processus de production ou de la dynamique sociale (comme les matières premières, énergie, main d'œuvre peu qualifiée...

¹⁴ Porter (M.E) : Op.cit ; P 82.

¹⁵Demaziere (C) : « Du local au global »; Ed ; l'harmattan ; Paris ; 1996 ; P 113.

¹⁶Saives (A.L) : « Territoire et compétitivité de l'entreprise » ; Ed ; l'harmattan ; Paris ; 2002 ; P 53.

Plus récemment, le regain d'intérêt pour la thématique de l'attractivité des territoires a été l'œuvre des autres courants de la pensée économique : institutionnel, évolutionniste et l'approche de « milieu innovateur ».

Les développements récents de l'analyse économique des institutions, qu'ils s'agissent de la théorie des jeux (Schotter, 1981), de la théorie transactionnelle de Williamson (1985), de la théorie des arrangements institutionnels de North (1970) ou même de la théorie de la régulation (Boyer, 1992) partent de l'idée que les institutions sont le support de processus affectant l'évolution de variables économiques¹⁷.

Dans ce cas, le territoire est identifié à un ensemble de règles, plus ou moins institutionnalisées, plus ou moins codifiées, fondées sur des représentations collectives et qui inscrivent les individus et les organisations dans un cadre d'action commun. La notion de territoire regroupe ainsi un ensemble d'institutions ou de conventions générant des relations économiques particulières entre les organisations ou les individus qui en font partie¹⁸.

Le programme évolutionniste correspond quant à lui aux analyses économiques de la dynamique technologique (sources et effets de l'innovation, spécificité de la compétition technologique, etc) dans une optique néo-schumpétérienne¹⁹. Les recherches de Nelson et Winter ouvrent la voie à une série de travaux centrés sur la dynamique économique ont engendré par le progrès technique. Dans l'état actuel de l'art, l'approche évolutionniste est en train de murir sa conception des micro-fondements du changement endogène technologique et organisationnel²⁰. Les travaux portant sur les districts technologiques, clusters technologiques ou bien les systèmes territorialisés d'innovation, etc, sont significatifs de cette orientation.

Actuellement, un autre pôle de réflexion s'est constitué autour de la notion de milieu innovateur, développée par les équipes du GREMI (Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs), qui proposent une lecture territorialisée de l'innovation en insistant sur une donnée fondamentale : le territoire comme dispositif d'innovation²¹. Cette démarche originale s'efforce de montrer le rôle déterminant joué par la composante territoriale dans l'émergence des processus de création technologique. Dans cette

¹⁷Abdelmalki (L) ; Dufourt (D), Kirat (T) et Requier – Desjardins (D) : « Technologie, institutions et territoires : le territoire comme création collective et ressource institutionnelle » ; in Pecqueur (B) « Dynamiques territoriales et mutations économiques » Op.cit ; PP 177-194.

¹⁸Rallet (A) et Torre (A) : op.cit ; P 28.

¹⁹Coriat (B) ; Dosi (G) : « Evolutionnisme et régulation : différences et convergences » ; in Boyer (R), Saillard (Y) : « théorie de la régulation l'Etat des savoirs » ; éd ; la découverte ; Paris ; 1995 ; PP 500- 508. Dans le même sens, on peut faire référence à l'article de Brousseau (E) : « Néo-institutionnalisme et évolutionnisme : quelles convergences ? » ; revue économies et sociétés n° 1 ; 1991 ; pages 189-215.

²⁰Stoper (M) : «Economie régionale évolutionniste » ; in Pecqueur (B) « dynamiques territoriales et mutations économiques » Op.cit ; pages 227-244.

²¹ Pecqueur (B) : « Le tournant territorial de l'économie globale » ; revue espaces et sociétés n° 1-2 ; 2006 ; pages 17-32.

perspective les entreprises ne sont plus considérées comme des agents innovateurs isolés, mais appartiennent à un milieu qui agit comme incubateur de l'innovation.

Pendant très longtemps, l'analyse scientifique à laquelle les économistes font référence pour traiter le développement économique des territoires est liée à la théorie des « pôles de développement » qui constitue un outil de l'aménagement du territoire. L'analyse en termes de pôle de développement permis de proposer une politique possible de développement régional qui a inspiré, en fait, de nombreuses expériences de reconstruction et d'organisation économique d'après guerre.

Le fondement de cette théorie renvoie précisément à François Perroux dans un article d'économie appliquée, en soulignant que « la croissance n'apparaît pas partout à la fois, elle se manifeste en des points ou pôles de croissance avec des intensités variables, elle se diffuse par différents canaux et avec des effets terminaux variables pour l'ensemble de l'économie »²². L'auteur définit le pôle de croissance comme « une unité motrice dans un milieu déterminé » ou mieux encore, comme un ensemble d'unités motrices qui exercent des effets d'entraînement sur d'autres ensembles définis dans l'espace²³.

Cette conception a été reprise par de nombreux auteurs²⁴ qui ont précisé le mécanisme du développement induit par les pôles. Les effets ainsi induits (industries industrialisantes, développantes et motrices) impliquent de jonction intersectoriels par la diversité des relations interindustrielles qu'elles entretiennent en aval et en amont, afin d'en entraîner ou d'en attirer d'autres.

Si au plan théorique, le concept est parfaitement opérationnel elle n'en est pas de même au plan pratique, c'est-à-dire une fois confronté aux réalités politiques, économiques, sociologiques et physiques de l'espace. Les résultats varient d'une aire géographique à l'autre, d'un système économique à l'autre. Dans tous les cas, il nécessite des ajustements et des interprétations en fonction des coordonnées humaines et spatiales spécifiques à la région ou à la nation.

Les traits caractéristiques de la théorie des pôles de développement ont marqué concrètement les mutations historique et socio-économique de l'espace algérien. En effet, l'initiation de ces pôles de développement régional a été réalisée dans le cadre du plan de Constantine (1959-1963), puis reprise par la stratégie globale de développement (1967-1977). Cette politique consistait à aménager quatre zones côtières méditerranéennes situées sur un même axe (pôle) en arrière pays, peuplaient par les ex-colons et qui sont dans l'ordre d'importance : Alger, Annaba, Oran et Constantine.

²² Perroux (F) : « Note sur la notion de pôle de croissance » ; revue économie appliquée n° 1-2 ; 1955.

²³ Lajugie (J), Delfaud (P), Lacour (C) : « Espace régional et aménagement du territoire » ; éd ; Dalloz ; Paris ; 1985 ; P 148.

²⁴ Paelinck(J); Boudeville(J.R); Hirschmann (A.O) ; Richardson (H.W)...

En fait, c'est sur ces quatre grands axes (spatiaux et économiques) que repose toute la problématique du développement des nouvelles zones d'industrialisation retenues par le plan de Constantine dans ses perspectives décennales (1958-1967).

Ces quatre pôles régionaux²⁵ de croissance ont été repris, consolidés et étendus par les planificateurs nationaux²⁶.

Au lendemain de l'indépendance, la situation Algérienne présentait l'aspect d'une économie extravertie et désarticulée dont les structures et les fonctions étaient essentiellement orientées vers la satisfaction des besoins de la métropole ; cet héritage a profondément modelé l'économie Algérienne qui, quoique de moins en moins, caractérisée par une économie dualiste-moderne et traditionnelle-un réseau urbain concentré autour des ports et des riches plaines du Nord et par le développement inégal des régions et des secteurs économiques.

C'est dans ce contexte tout à la fois défavorable et critique que l'Algérie a défini et choisi un modèle de développement spécifique qui s'inspire comme certains spécialistes ont pu le noter des travaux de Gerard Destanne de Bernis fondés sur des « industries industrialisantes »²⁷ qui a été retenu comme un outil d'aménagement spatial. Ce choix va tout naturellement dans le sens du renforcement du poids des plus grands pôles industriels et urbains.

En Algérie, l'aménagement du territoire tend donc à être intégré dans la planification du développement et apparaît comme une formulation régionalisée des orientations et des objectifs du plan de développement. Il vise ainsi, par le truchement d'un certain nombre de mesures à coordonner les plans des différents secteurs et acteurs. A titre illustratif, le constat établi par Chérif Rahmani justifie ce type de raisonnement lorsqu'il indique « à l'inverse des pays industrialisés, où le développement a précédé l'aménagement du territoire, dans les pays en voie de développement, l'aménagement du territoire est consubstantiel au développement dont il est inséparable et c'est généralement dans le mouvement et la dynamique du développement qu'il s'opère et qu'il se réalise »²⁸.

²⁵En 1969, les trois pôles (Alger, Annaba, Oran) concentraient les 2/3 des emplois industriels et encore 59% en 1976.

²⁶Dahmani (M) : « Planification et aménagement du territoire » ; éd ; OPU ; Alger ; 1984 ; P 70.

²⁷Porte sur le noircissement de la matrice industrielle, en diffusant sur le territoire national des industries motrices structurantes et entraînant. Dans le même sens, Hocine Benissad souligne que « les industries industrialisantes » sont le résultat de la mise en œuvre du postulat de la loi de J.B. Say d'après laquelle l'offre secrète sa propre demande ; dans l'économie à planification centralisée et impérative c'est le plan, à la place du marché, crée les ajustements nécessaires entre la demande et l'offre de produits nouveaux introduits dans l'économie.

²⁸Rahmani (C) : « La croissance urbaine en Algérie » ; éd ; OPU ; Alger ; 1982 ; P 19.

Naturellement prédisposé aux déséquilibres car physiquement contrasté, notre territoire se trouve actuellement confronté à de lourdes disparités régionales léguées initialement par l'exploitation coloniale, mais amplifiées et exacerbées depuis l'indépendance par des politiques de développement insuffisamment contrôlées quant à leurs effets territoriaux.

Le modèle de développement algérien n'a pas pu réaliser une occupation optimale et équilibrée du territoire à la faveur notamment de la mise en place des assises réelles du développement qui doit reposer d'abord, sur la compensation des avantages comparatifs défavorables entre grandes régions économiques.

En effet, l'Algérie se trouve en face des obstacles du déséquilibre démographique et spatial qui entravent les actions de développement. Le recensement de 2008 soulève l'inégale répartition spatiale de la population algérienne à travers les grands ensembles territoriaux nationaux. Malgré la baisse de la croissance démographique, les pressions se feront ressentir sur les ressources naturelles au sien des espaces densément peuplés : 63% des Algériens vivent dans le Nord, soit 2% du territoire national, 28% sur les Hauts-Plateaux, soit sur 10% du territoire alors que le Sud, c'est-à-dire 87% du territoire n'accueillent que 10% de la population²⁹. Les grandes villes notamment Alger, Oran, Constantine et Annaba continuent d'attirer les migrants. On relève l'émergence d'un « retour » des populations vers les Hautes Plaines mais qui ne suffit pas à provoquer un inversement de la tendance à la littoralisation.

Face à cette contrainte démographique s'ajoute la rareté et la répartition inégale des ressources naturelles dont dispose le pays. Les 230 millions d'hectares qui constituent le territoire national, se répartissent en 200 millions d'hectares de désert, 15 millions d'hectares de parcours steppiques, 7,5 à 8 millions d'hectares de surface agricole utile et 5 millions d'hectares de forêts et de maquis³⁰.

La poursuite de ces tendances est lourde de conséquences et risque d'hypothéquer durablement toute tentative de développement, érodent l'égalité des chances entre régions et menacent sérieusement la cohésion sociale et l'unité nationale de l'Algérie.

Par ailleurs, l'aménagement du territoire se trouve aujourd'hui confronté à deux grands types de problèmes appelant une attention particulière :

- Un problème de développement dans les zones, espaces ou régions, pour lesquels la mise en place des conditions de ce développement est impérative ;
- Un problème de gestion dans des espaces fortement sollicités par les activités et les établissements humains ainsi que les infrastructures qu'ils induisent et qui appellent une politique plus différenciée.

²⁹ M.A.T.E. : « Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) 2030 » ; 2010 ; P 9.

³⁰ M.A.T.E. : « Demain l'Algérie » ; éd ; OPU ; Alger ; 1995 ; P 2.

L'ampleur des problèmes qui se posent et l'importance des enjeux au plan de l'organisation du territoire et celui du développement économique, dans un contexte international et national complètement nouveau, exige que le rôle de l'Etat soit important en tant que régulateur du jeu économique.

Pour mieux saisir l'importance du déterminisme territorial dans le développement économique en Algérie et la compréhension des relations de causes à effets entre les opportunités territoriales et la relance de l'activité économique, il y'a lieu de s'interroger sur une question fondamentale qui va faire l'objet de problématique pour ce travail à savoir : Quels sont les facteurs qui expliquent la répartition de l'activité économique dans le territoire en Algérie et particulièrement dans la wilaya de Tizi-Ouzou?

La multiplication des facteurs intervenant dans les décisions d'aménagement du territoire, ainsi que la nécessité de concilier les objectifs nationaux, régionaux et locaux rendent indispensable la mise en place d'un ensemble d'instruments de concertation autour d'une formulation claire de la politique d'aménagement du territoire. Cela nous permettra de voir réellement comment s'est structuré et aménagé le territoire national à travers l'espace wilayal qui est Tizi-Ouzou.

2 - La démarche

La démarche scientifique entreprise au niveau de ce travail de recherche s'inscrit dans le cadre de l'approche de développement régional pour trois arguments principaux :

- L'objectif de cette approche de développement est la recherche de la compétitivité du territoire qui exige de proposer des innovations et améliorations reconnues sur le plan international. Ce nouveau paradigme basé sur la compétitivité oppose désormais un modèle standard de performance économique fondé sur la notion de productivité à un modèle appelé « de qualité » qui se différencie du premier essentiellement par le fait qu'il établit un rapport nouveau à la concurrence et qu'il n'est pas le fait des entreprises mais des sites productifs (les territoires) tel que souligné par Bernard Pecqueur.
- Cette approche repose sur la construction de spécificités territoriales nécessaire pour l'attractivité de l'activité économique. Ce type d'orientation permet de différencier le territoire et freine la volatilité des entreprises, elle semble donc pertinente dans le contexte de la mondialisation croissante de l'économie.
- Elle présente des efforts analytiques en matière d'unification des autres courants de recherche par le regroupement des différents facteurs de développement que ce soit géographique, institutionnel, technologique, etc, sont autant de variables qui permettent de stimuler la croissance économique.

3 - Les hypothèses

Ce travail de recherche s'est progressivement bâti à partir de trois hypothèses fondatrices.

La première hypothèse suggère que le facteur de localisation est l'élément entrant dans le calcul économique de l'entreprise, qui demeure différencié dans l'espace. Dans ces conditions, les facteurs d'ancrage de l'activité économique dans le territoire ne sont pas les mêmes partout. De période en période, de pays en pays, d'autres éléments pourront jouer un rôle important. Il n'y a donc pas de réponse universelle au problème de la hiérarchie des facteurs de localisation.

La deuxième hypothèse considère que la répartition territoriale des activités économiques s'explique par la constatation que :

- Le volume de la production agricole dépend des surfaces des terres cultivées qui se concentrent dans les hautes plaines.
- Les activités industrielles et tertiaires sont localisées dans le Nord du pays en adéquation avec la concentration de la population composée des jeunes entrepreneurs.

La troisième hypothèse intervient sur les composantes générales pouvant participer à la création des conditions territoriales favorables aux entreprises. En effet, le développement de l'activité économique a une influence sur la dynamique territoriale. Cette dernière dépend de plusieurs indicateurs ayant un impact différencié au niveau national, régional et local. L'analyse scientifique de ces facteurs permet actuellement d'enrichir substantiellement la théorie du développement. La littérature économique indique à cet égard que le territoire peut devenir innovateur et dynamique par l'entremise d'un soutien adéquat à ses entreprises potentielles.

D'une manière générale, nous assistons à une transformation radicale de l'activité productive où les facteurs immatériels liés à la connaissance et à l'organisation prédominent sur les facteurs matériels liés à la transformation technique des matières premières et des ressources naturelles. Cette mutation du système techno-industriel, caractérisée par la mobilité du facteur technologique induit des effets nouveaux sur la distribution spatiale des activités économiques, qui donnent naissance à de nouvelles formes de territorialité.

Introduction de la partie

La recherche des principes qui président à la localisation de l'activité économique est à l'origine de l'économie régionale et urbaine comme champ d'étude. Les premiers écrits sur ce thème datent du dix-neuvième siècle en partant de la question suivante : Comment à partir d'un espace plan, homogène, penser l'émergence de concentrations urbaines d'activités ? Comment rendre compte de la hiérarchie entre ces agglomérations ?

La réponse semble assez simple, dans le cadre de la théorie micro-économique déjà dominante, celle qui part de comportement de maximisation du profit, de minimisation des coûts. Chaque bien à fournir, chaque service à rendre, présente un optimum d'échelle de production.

En effet, une action des plus efficaces de l'aménagement consiste à tenter d'agir sur les localisations et sur les dynamiques spatiales de l'activité économique. Elle permet d'assurer au territoire concerné un développement et un fonctionnement économique rationnels, en principe profitables aussi bien à l'entreprise qu'à l'habitant. L'aménagement peut-il, pour cela s'inspirer des théories du développement économique ? Pourquoi le développement économique ne se répand-il pas de façon uniforme surtout le territoire d'un pays ?

Telles sont les questions auxquelles nous allons nous intéresser dans cette partie à travers l'exploration des facteurs qui sont à la base de développement économique régional dans les trois étapes d'évolution de l'aménagement du territoire.

Les modalités d'organisation des systèmes productifs ainsi que les stratégies de leurs acteurs dominants déterminent largement les rôles des territoires au sein des économies et les politiques d'aménagement. Alors que dans les décennies d'après-guerre, la logique de localisation des activités s'effectuait selon les règles du paradigme « centre – périphérie », depuis quelques temps, les impératifs du fonctionnement du système productif ont contribué à mettre en évidence les intérêts des pratiques compétitives des territoires.

C'est une conception « redistributrice » et « rééquilibrante » de l'aménagement du territoire qui a dominé la logique des années 50-60, en grande partie à cause de la nature du modèle économique dominant d'accumulation qui était largement fondé sur le principe d'une production industrielle standardisée, appuyée sur une consommation de masse et où l'évolution des techniques de production était stable.

Cette première étape du développement par le haut de l'aménagement du territoire privilégie les données économiques d'ordre national réagissant aux impulsions de l'économie internationale. Dans ce schéma, l'intervention des pouvoirs publics consistait à conforter ces tendances à la bipolarisation (centre-périphérie), à soutenir l'installation des activités de conception, de commandement autour de quelques armatures urbaines fortes ainsi qu'à encourager le transfert des activités de production vers les zones périphériques.

Cette position rejoignait la théorie classique de la localisation, où les décisions d'implantation étaient manifestement fondées sur des écarts de coûts de production et des écarts de coûts de transports en liaison avec la distance relative de l'unité de production par rapport à ses facteurs et à ses débouchés (modèles de Weber, Isard, Palander...).

En tout cas l'implantation des territoires était réduite. Ceux-ci se distinguaient par leurs avantages de coûts comparatifs (principalement liés à la main-d'œuvre ou à l'accessibilité), et leur fonction se réduisait à une offre de facteurs immobiles ; ces derniers constituaient une sorte de stock fixe dans lequel les firmes étaient invitées à puiser. Cette logique ne s'intéressait pas à la structure interne des firmes ni à l'organisation structurelle des secteurs débouchant sur des priorités en matière de localisation.

L'observation des retournements de hiérarchisation spatiale (Ph.Aydalot) à partir des années 70 comme deuxième phase de l'aménagement du territoire, a conduit à remettre en cause ces tendances guidées par les coûts des facteurs et des franchissements des distances physiques. Tout cela a contribué à l'émergence du développement local où le territoire jouerait un rôle majeur en tant que producteur d'externalités complexe.

Les dynamiques et les organisations productives territorialisées se caractérisent par un retour à la prise en compte de la spécificité et de l'hétérogénéité des localisations, par opposition à l'homogénéité de l'espace postulée, très souvent, consciemment ou non, dans les analyses courantes.

Les changements des années 1990 procèdent d'un double mouvement qui caractérise la troisième étape de l'aménagement du territoire marquée par le nouveau paradigme appelé « développement territorial ». L'intensification de la concurrence et l'ouverture des économies nationales renforcent considérablement le degré d'incertitude auquel sont confrontées les firmes, et la place des critères de différenciation – qualité, variété, réactivité et innovation – dans la compétition.

Ces années ont coïncidé avec un élargissement continu des champs géographiques des activités des firmes (globalisation), avec l'essor de nouvelles activités reposant sur l'exploitation de nouvelles technologies et l'intégration continue d'innovations, ou encore avec le développement de demandes nouvelles, plus diversifiées et exigeant une adaptation accrue des processus et des produits... toutes ces évolutions majeures ont fait peser – et continuant de faire peser – de fortes pressions sur le système productif et sur les entreprises qui le constituent : celles-ci doivent sans cesse être plus efficaces, s'adapter vite, veiller à renouveler en permanence leur cycle de produits, raccourcir les délais de réaction face à des variations de faible ampleur de la demande, tant de contraintes obligent inévitablement à répondre au moins à deux exigences fortes :

- Tout d'abord, la flexibilité : elle devient une composante essentielle des processus, qu'il s'agisse de la flexibilité interne de l'entreprise (utilisation d'équipements

souples, recours à des personnels sans cesse plus adaptables...) ou de la flexibilité concernant les rapports qu'elle entretient avec son environnement.

- Ensuite, le recours à de nouveaux facteurs de production, ou du moins d'utilisation accrue de certains facteurs de type immatériels, tels l'innovation, l'information, ainsi que plusieurs services indispensables à l'essor d'activités diversifiées et adaptées à des marchés de plus en plus fins.

Les quelques pages de cette partie visent à développer ces points en les illustrant à la lumière de l'observation des évolutions passées et actuelles de l'aménagement du territoire.

Introduction

Les travaux des économistes débouchent sur une insertion de l'espace dans l'analyse économique et servent de soubassement à l'élaboration de politiques d'aménagement du territoire.

A vrai dire, la première préoccupation théorique concerne la localisation des activités, des hommes et des facteurs (économiques) qui peuvent en rendre compte.

L'ensemble des auteurs du XVIII^{em} siècle qui se sont préoccupés de l'espace économique ont circonscrit le problème autour de deux idées essentielles et toujours d'actualité¹ : d'une part l'espace est considéré comme une distance qui engendre des coûts, la minimisation des coûts appelle l'élaboration d'une théorie de la localisation optimale des activités de production ; d'autre part ces disparités de coût et donc de prix créent des espaces hiérarchisés (villes – campagnes) entre lesquels existe un déséquilibre structurel.

R.Cantillon généralement considéré comme un précurseur, place le marché au centre des échanges. L'espace est alors défini par des aires de marché délimitées par les frais de transport du lieu de production au lieu de vente.

Cantillon met, par ailleurs, en lumière l'inégalité structurelle entre villes et campagnes. Les villes se constituent et grossissent par la dépense des grands propriétaires. Cette dépense élargit les marchés urbains et établit une inégalité durable entre la ville et sa campagne environnante. Cependant cette inégalité est jugée fatale et ne peut être combattue par une action volontariste. Pour lui, comme pour les libéraux (Condillac, Smith, Turgot...), l'optimisation des coûts dans un espace libéré des entraves réglementaires, reste le plus sûr moyen de réduire les inégalités. Cette représentation de l'espace gomme les spécificités des territoires qui apparaissent comme autant d'obstacles à la rationalisation des localisations dans un espace conçu comme homogène.

Les déséconomies consécutives à la croissance et la montée du phénomène urbain ont fait apparaître avec plus d'acuité la question des inégalités. Ces problèmes vont faire glisser le discours vers une remise en cause de l'espace homogène, surtout préoccupé de minimiser les coûts engendrés par la distance, pour lui substituer une analyse des inégalités.

Dès les années 50, F.Perroux avait fait la plus brillante synthèse de cette conception. Pour lui l'espace économique est polarisé en ce sens que des forces centrifuges et centripètes y sont à l'œuvre. Ces forces traduisent des rapports de pouvoir qui s'inscrivent dans l'espace.

La conception polarisée de l'espace insiste davantage sur la gestion des inégalités dans la mesure où celles-ci deviennent des obstacles à l'accumulation. L'espace économique

¹ Pecqueur (B) : « Evolution de l'analyse de l'espace économique » ; revue problèmes économiques n°2.009 du 28 janvier 1987, P 16-20.

devient le territoire sur lequel on projette des politiques de réallocation d'activités productives.

Dans ce chapitre, nous abordons dans la première section un tour d'horizon de ce qu'il est convenu d'appeler les théories de localisation : Que savons-nous du processus de choix de localisation des entreprises ? Est-il possible de repérer les critères qui expliquent la distribution des activités économiques dans l'espace national ?

Par contre la deuxième section de ce chapitre doit mettre l'accent sur le processus d'évolution de l'aménagement du territoire comme action principale d'organisation de l'espace pour chaque société.

Section 1 : Les facteurs traditionnels de répartition de l'activité économique

Si l'on interprète les facteurs de localisation comme les moyens dont la firme est susceptible de se doter pour assurer son développement. Le but principal de cette première section est de traiter les théories de localisation ayant examiné les facteurs traditionnels de répartition de l'activité économique.

Le problème de la localisation des activités économiques est sans aucun doute l'un des aspects ayant fait l'objet des plus grands efforts analytiques dans le cadre de l'économie régionale. Mais l'effort principal des théoriciens de l'économie spatiale a tendu à rendre compte de l'organisation de l'activité dans l'espace répondant simultanément à plusieurs questions : Où se localisent les activités économiques ? Comment l'espace est-il réparti entre les différents types d'activités utilisatrices ? Quelle est la meilleure localisation pour une entreprise ?

1/ Les fondements des théories de localisation

Les apports des théories de localisation qui constituent la base classique de l'économie spatiale vont d'abord être présentés en fonction de trois axes de recherche : une orientation agricole aboutissant à une théorie de localisation agricole, une orientation industrialiste aboutissant à une théorie de localisation industrielle et enfin une orientation urbaine conduisant à une théorie de localisation des activités économiques en milieu urbain.

1-1/ Les prémices de l'analyse de la répartition de l'activité économique dans l'espace

La modification de l'espace par l'activité humaine est explicitement traitée par les mercantilistes- W.Petty estime que la répartition des productions agricoles doit s'organiser selon le coût de transport des produits jusqu'au marché de la ville- et le différentiel de coût de transport explique que la rente foncière s'élève à proximité de la ville. Richard Cantillon reprend ce raisonnement¹ dans son « Essai sur la nature de commerce en général », publié

¹ Chanteau (J.P) : « L'entreprise nomade » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 2001 ; P 45.

en 1755, où il a développé une théorie de la localisation et une analyse des relations interrégionales qui débouchent sur une véritable politique de décentralisation industrielle.

Il part de la répartition de la population et de ses activités pour étudier les aires de peuplement - villages, bourgs, villes, capitales - leur dimension, leurs zones d'attraction. C'est le souci d'économiser les transports qui transforme certains villages en bourgs, c'est-à-dire en lieux de marché. Le ressort d'influence de ces marchés est fonction à la fois, de la densité de la population environnante et de la distance entre les divers centres de peuplement. C'est l'installation de grands propriétaires fonciers et des seigneurs à revenus et pouvoir d'achat élevés qui explique la formation des villes et des capitales.

Ainsi naissent, entre villes et campagnes, des relations commerciales qui créent des flux de marchandises et de monnaie et R.Cantillon dégage l'idée de « balances régionales », au passif desquelles s'inscrivent les dettes des campagnes aux villes (achats de produits et rentes diverses) et qui s'équilibrent par la vente de la fraction du produit des terres qui est transportée dans les villes. Cet auteur montre comment les prix sur les marchés urbains déterminent la répartition des cultures autour des villes, compte tenu du coût des transports et des risques qu'ils impliquent.

1-2/ La théorie de la localisation agricole de Von Thünen

Gros propriétaire foncier allemand, Von Thünen publié en 1826 son ouvrage intitulé « l'Etat isolé » ; il représente un puissant effort d'abstraction pour dégager, à partir d'une expérience vécue, des principes généraux indiquant la localisation des cultures et la délimitation des aires de marché. « Il a cherché à expliquer la localisation des activités agricoles autour de villes de l'Allemagne préindustrielle »¹.

Il convient de penser que son analyse et ses calculs sont effectués avant la construction des chemins de fer, c'est-à-dire à une époque où le coût très élevé et la lenteur des transports donne une importance considérable au choix des localisations des diverses productions agricoles par rapport à leurs débouchés. Bien entendu, la mise en place du réseau ferré enlèvera très vite toute portée pratique aux calculs de l'auteur et remettra en question les normes de localisation qu'il dégage mais la rigueur et la qualité de son raisonnement conserveront un intérêt certain à sa démarche analytique qui aboutit à la théorie des « cercles concentriques ».

1-2-1/ Le modèle des cercles concentriques

Il part de l'hypothèse d'un espace agricole parfaitement homogène, une plaine uniforme, continue, isolée du monde extérieur par un désert, également fertile sur toute son étendue, dotée de facilités de communications équivalentes dans toutes les directions et au centre de laquelle se trouve une ville qui joue le rôle de marché.

¹Fujita (M), Thisse (J.F) : « Economie des villes et de la localisation » ; éd ; de boeck ; Bruxelles ; 2003 ; P 88.

Von Thünen démontre que la localisation des productions agricoles obéit à une logique de maximisation de la rente foncière, nette des coûts de transport, à technologie donnée. Cette logique trouve sa traduction dans l'espace rural sous la forme de couronnes concentriques admettant pour centre la ville, point d'écoulement unique des denrées agricoles¹.

De plus, l'intérêt de l'analyse de Von Thünen pour le développement de l'économie spatiale est double. En effet, il considère l'espace à la fois comme un bien économique et comme le substrat des activités économiques, ce qui rend son travail plus pertinent et plus général que plusieurs contributions ultérieures.

1-2-2/ Les prolongements de l'analyse

Les idées de Von Thünen ont été exploitées par différents auteurs dans leurs travaux de recherche :

- Albert Schaffle (1873) utilisera la méthode des cercles concentriques pour expliquer les résultats de la lutte entre forces centralisatrices et forces décentralisatrices dans la localisation des industries, selon l'importance relative que présentent, dans chaque branche, les différents facteurs : main d'œuvre, matières premières, sources d'énergie.
- A la même époque, un autre auteur allemand Wilhelm Launhardt (1885) utilise une méthode purement déductive en situant son échelle d'analyse au niveau de la firme et non plus de la branche.
- Dans les années soixante, de nombreux chercheurs américains ont repris l'analyse de Von Thünen en la modernisant (et donnant une coloration néoclassique). Alonso² notamment a successivement présenté une théorie de la localisation résidentielle puis de la localisation de l'ensemble des activités dans l'espace urbain inspirée des bases posées 130 ans plutôt par Von Thünen.

1-3/ La théorie de la localisation industrielle de Alfred Weber

C'est une théorie générale de la localisation industrielle³ que prétend construire Alfred Weber. Comme Von Thünen avait voulu faire celle de la localisation agricole, mais il la conçoit expressément comme une partie du problème général de la répartition dans l'espace des activités économiques.

¹ Auray (J.P), Bailly (A), Derycke (P.H), Huriot (J.M) : « Encyclopédie d'économie spatiale » ; éd ; Economica ; Paris ; 1994 ; P 22.

² Son modèle urbain canonique, développé en 1964, est centré sur l'arbitrage entre l'accessibilité et consommation du sol auquel sont confrontés les ménages lors de leurs choix résidentiel.

³ C'est Launhardt qui, le premier, a présenté une théorie de la localisation industrielle en 1872.

1-3-1/ Les facteurs de la localisation des industries

Analysant les divers facteurs qui peuvent agir sur la localisation des industries, il en dégage trois principaux¹ qu'il désigne sous les termes de point optimum de transport, distorsion du travail, force agglomérative ou désagglomérative.

- La minimisation des frais de transport : le point minimum des frais de transport est déterminé géométriquement, à partir de la prise en considération des deux éléments de ce coût, le poids et la distance. Les décisions de localisation des chefs d'entreprises industrielles dépendent pour une large part, d'une comparaison entre le prix du transport des matières premières brutes et le prix de transport des produits finis.
- L'influence du travail : correspond à l'attraction exercée par des centres de main-d'œuvre avantageux. Elle dépend essentiellement des différences dans les niveaux locaux de salaires, la main-d'œuvre étant supposée immobile et l'offre de travail illimitée.
- Les forces agglomératives ou désagglomératives : les premières s'expriment par des économies d'agglomération résultant du regroupement géographique des firmes en matière de production et de débouchés (compression des frais généraux, meilleure adaptation aux conditions du marché, intégration locale de plusieurs établissements. Les secondes se traduisent par l'élévation de la rente foncière provoquée par une concentration excessive qui tarit les emplacements disponibles et fait monter le prix du sol. On reconnaît, là, la source des concepts modernes « d'économies externes » et de « déséconomies externes » qui correspondent à tous les avantages ou désavantages résultant pour les entreprises de concentrations plus ou moins fortes de population et d'activités.

Dès lors, le modèle de Weber définit l'espace comme une plaine homogène dont chaque point peut être une localisation optimale pour l'entreprise. Les compléments apportés, à cet égard, montrent bien que certains points sont particulièrement attractifs : les villes, les lieux où se trouve concentrée la force de travail, et où les économies d'agglomération sont élevées².

1-3-2/ L'évolution des structures locales et régionales

Cette théorie de la localisation industrielle de Weber débouche sur une théorie de la transformation des structures locales et régionales, sous l'influence de facteurs économiques, démographiques, historiques et géographiques.

Dans un premier stade, l'activité agricole produit les moyens de subsistance ce qui mène, dans un deuxième stade, à des concentrations de population qui donnent naissance à

¹Lajugie (J), Delfaud (P), Lacour (C) : « Espace régional et aménagement du territoire » ; éd ; Dalloz ; Paris ; 1985 ; P 26.

²Aydalot (P) : « Economie régionale et urbaine » ; éd ; economica ; Paris ; 1985 ; P 25.

des activités industrielles, commerciales, intellectuelles, etc... Ces diverses localisations réagissent ensuite les unes sur les autres et déclenchent de nouveaux processus d'évolution à l'intérieur du système économique.

1-3-3/ Les prolongements de l'analyse

En s'inspirant de l'analyse de Weber, Tord Palander insiste sur la complexité des facteurs de localisation dans une économie fondée sur la division du travail et sur le mécanisme du marché : facteurs techniques, éléments climatiques, législatifs, institutionnels. Palander utilise la méthode des isolignes¹ pour déterminer l'impact des coûts de transport sur le choix des lieux d'implantation des firmes industrielles.

Durant les dernières années, la théorie de la localisation industrielle a beaucoup progressé et élargi son domaine à celui des services collectifs, tel que développé par Perreur² en 1998. Les fonctions retenues par les firmes privées mettent l'accent sur l'efficacité dans les services publics.

Cette théorie de la localisation a également bénéficié de développements dans d'autres directions essentiellement sous l'impulsion de spécialistes de la recherche opérationnelle. Le modèle de Weber a été modifié afin de mieux l'adapter à la représentation de situations du monde réel. Ceci a été atteint en considérant d'autres métriques que la métrique euclidienne afin de décrire les déplacements réels de façon mieux adaptée.

1-4/ Le principe de substitution des facteurs de Andreas Predhol

A la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, A. Predhol dans son analyse, tente de relier les théories de la localisation à la théorie économique générale. Il prend appui sur le principe de substitution des facteurs. Pour cet auteur, la production et la localisation ne sont enfin qu'un seul et même problème. Il considère que tout déplacement d'une firme est assimilé à la substitution de facteurs productifs situés en des points différents en fonction de leurs prix relatifs et leurs frais de transport. Ces éléments se traduisent en « unité d'usage », dont le nombre détermine le degré de productivité de chaque facteur. Predhol distingue les unités d'usage de la terre, les unités d'usage du capital et du travail, les unités d'usage de transport entre lesquelles ont lieu des substitutions lorsqu'une firme change de localisation. On retrouvera une application plus large encore du principe de substitution chez l'auteur américain, Walter Isard qui s'est intéressé dans ses travaux (1965-1979) à la question de la localisation industrielle en situant son analyse au niveau de la firme. Il a constaté que la localisation est fonction des coûts de transport par l'assimilation des inputs de distance aux autres inputs et facteurs de production.

¹ Une isoligne est un lieu géométrique de points présentant certaines caractéristiques identiques.

² Cité par Baumont (C), Combes (P), Derycke (P), Jayet (H) : Op.cit, P 56.

1-5/ La localisation des activités économiques dans l'espace urbain

La ville est l'un des objets privilégiés de l'analyse spatiale, tant du point de vue de son organisation interne que de son insertion dans des ensembles territoriaux plus vastes ou parmi un ensemble de villes¹. Cet objet est utilisé par nombre de théories de l'organisation spatiale, dont fait partie les analyses de William J.Reilly et Walter Christaller.

1-5-1/ L'aire d'influence des villes de W.J.Reilly

Le mouvement d'urbanisation qui s'accélère dans les pays industrialisés et dans les pays en voie de développement mène, en effet, les économistes à ne plus considérer l'espace seulement comme une distance à vaincre par le transport mais comme une surface sur laquelle se dessinent les zones d'attraction et que parcourent des lignes de potentiel.

La contribution de W.J.Reilly sur le commerce de détail ouvre une nouvelle voie de recherche qui donnera naissance à de nombreux travaux sur l'analyse urbaine.

1-5-1-1/ La loi de gravitation du commerce de détail

A partir de recherches empiriques effectuées sur les zones d'attraction commerciale des villes américaines, Reilly établit une « loi de gravitation du commerce de détail ». On la formule comme suite : « Deux villes attirent le commerce de détail d'une ville ou d'un bourg intermédiaires en raison directe de la population et en raison inverse du carré de leur distance à la petite ville »².

Il se trouve que la loi de Reilly peut être appliquée de manière assez précise dans le cas de deux villes et d'un point intermédiaire mais l'extension de la formule à un réseau comprenant plus de deux villes soulève de nombreuses difficultés.

1-5-1-2/ Les insuffisances de la loi de Reilly

Vérifiée au Texas en ce qui concerne l'attraction générale des villes de plus de 50 000 habitants, autour des années trente, la loi de Reilly a fait l'objet de nombreuses controverses.

Les enquêtes d'attraction commerciale des centres urbains lancées en France, à partir de 1955, par André Piatier³, montrent que la loi de Reilly ne peut rendre compte de la complexité du phénomène d'attraction urbaine.

Bien évidemment d'autres éléments que la distance et la population peuvent jouer un rôle déterminant sur l'influence des villes comme les éléments physiques, techniques, commerciaux, sociologiques et psychologiques.

¹Pumain (D) : « Villes et agglomérations urbaines » ; In Encyclopédie d'économie spatiale; Op.cit ; P 111.

²Courtin (R), Maillet (P) : « Economie géographique » ; éd ; Dalloz ; 1962 ; P 125.

³Cité par Lajugie (J), Delfaud (P), Lacour © :Op.cit ; P 38.

1-5-2/ La théorie des places centrales de Walter Christaller

W.Christaller analyse la formation et la hiérarchie des réseaux urbains dans l'Allemagne du sud par l'élaboration d'une théorie des places centrales en 1933.

Il part de principe d'approvisionnement dont lequel toute agglomération est constituée en vue de fournir un certain nombre de biens et de services tertiaires à leur arrière-pays. L'exercice des fonctions commerciales constitue une première force agglomérative pour les populations rurales dispersées sur un territoire donné. La seconde force qui tendra à rendre cette agglomération permanente réside dans le fait que certains biens ou services ne peuvent être produits qu'en un nombre limité de lieux, où sont rassemblés les facteurs de production nécessaires et à partir desquels ils sont redistribués sur l'ensemble du territoire.

Pour W.Christaller, la hiérarchie des centres urbains est fondée sur la nature des biens et services produits et distribués et sur l'étendue de l'arrière-pays desservi. Les places secondaires exercent seulement les fonctions courantes, tandis que les places centrales principales exploitent certaines fonctions plus rares.

Ce modèle théorique subit quelques distorsions dans la réalité car, à côté du principe d'approvisionnement fondé sur le volume de la population desservie, deux autres principes influents sur la répartition des agglomérations dans l'espace : le principe du transport fondé sur la nature et la qualité des voies de communication et le principe d'organisation administrative fondée sur les fonctions administratives des villes.

1-6/L'analyse générale des aires de marché de August Lösch

Au milieu du ^{xx}^{ème} siècle, l'école Allemande ajoute une nouvelle contribution à la théorie de la localisation. Il s'agit de l'apport d'August Lösch qui sur la base des contributions de ses devanciers a réalisé la formalisation systématique de l'espace économique par la publication en 1940 de son ouvrage sur « l'ordonnancement spatial de l'économie ». Son étude s'articule autour de deux thèmes principaux : une théorie de la localisation, une théorie des aires de marché.

1-6-1/ La théorie de localisation

Les principes de localisation sont différents suivant que l'on se place du point de vue de l'entrepreneur individuel, sur le plan sectoriel, ou sur le plan global.

a- Plan individuel

Les localisations particulières sont déterminées en fonction de la situation des facteurs de production, de celles des concurrents et des consommateurs, influent les unes sur les autres par leurs répercussions sur l'offre, la demande, sur la forme et la nature des activités économiques.

Entre centres de production et centres de consommation résulte des combinaisons caractéristiques qui constituent les « aires de marchés » comportant que ce soit des « régions d'approvisionnement » pour la localisation agricole ou bien des « régions de débouchés » dans la localisation industrielle.

b- Plan sectoriel

Lösch analyse les particularités qui distinguent la localisation industrielle et la localisation agricole. En ce qui concerne l'industrie, entrent en ligne de compte la prise en considération des coûts, des recettes par la recherche du profit net. Par contre dans l'agriculture la localisation optimale de chaque culture ne dépendant plus seulement de la distance, de la valeur et du poids du produit, comme chez Thünen, mais du rendement physique par unité de surface.

Par ailleurs, dans la formation des villes, qui correspond à des agglomérations ponctuelles de localisations non agricoles, peut rentrer en ligne de compte plusieurs facteurs : les avantages de la production, les économies externes, les avantages techniques du site, concurrence, liens d'interdépendance des entreprises hétérogènes, etc.

c- Plan global

Lösch indique les conditions d'un équilibre spatial général par le jeu de deux tendances fondamentales : la maximisation des avantages individuels et la maximisation du nombre des unités économiques autonomes.

1-6-2/ La théorie des aires de marché

Von Thünen observait un marché concentré en un point et se demandait comment allaient se localiser les diverses activités¹. Un siècle plus tard, l'économie spatiale, connaîtra des progrès décisifs quand des chercheurs se poseront la question inverse : le marché est supposé dispersé de façon régulière sur la totalité d'un territoire, comment les entreprises vont-elles se répartir ce marché ?

L'analyse en termes d'aires de marché n'indique pas seulement la répartition du marché entre des firmes dont la localisation est connue, mais elle permet d'explicitier le calcul d'entreprises nouvelles sur le marché et devant choisir une localisation. A cet effet, l'apport le plus important de Lösch peut se traduire dans les points suivants :

1-6-2-1/ Un espace homogène

Part de l'hypothèse importante comportant une plaine uniforme (aire de marché) sur laquelle matières premières et population sont réparties de manière égale et qui dispose de facilités de transport équivalentes dans toutes les directions.

¹Aydalot (P) :Op.cit ; P 36

Si l'un des exploitants agricoles se met à produire un bien au-delà de la quantité nécessaire à ses besoins, il procure une production de masse, contrebalancés par les frais de transport qui limitent l'écoulement du produit au-delà d'une certaine distance. Son aire de marché, va dépendre du prix de vente et le coût de transport, revêt une forme circulaire.

1-6-2-2/ Réseaux d'hexagones

Lorsque d'autres vendeurs apparaissent, l'espace se divise en cercles tangents et l'aire de marché de chaque unité de production est contigüe à six autres. La pression de la concurrence va, peu à peu, modifier les aires de marché primitives et leur donner une forme hexagonale comme figure géométrique qui s'éloigne le moins du cercle et qui permet d'atteindre, à surface égale, la plus grande demande par unité de surface.

On aboutit ainsi à l'agencement de réseaux autour d'un point central de production de réseaux d'hexagones qui s'ordonnent en « systèmes de réseaux ». En outre, au lieu de laisser ces réseaux se constituer au hasard sur la surface considérée, on peut obtenir un arrangement plus ordonné autour d'un même centre qui devient, alors, une grande ville bénéficiant d'une demande locale importante et les autres villes seront dispersées régulièrement.

Ces systèmes de réseaux constituent « les régions économiques » et leur dimension dépend de la plus vaste des aires de marché qui les composent. A leur tour, ils constituent avec les systèmes voisins, des « réseaux de systèmes », également de forme hexagonale, qui sont des regroupements de régions.

On peut dire que ces différents modèles de base nous donnent une idée sur la localisation des activités dans l'espace, mais une évaluation de leurs apports reste ouverte dans la littérature économique.

2/Evaluation des théories de localisation

Une évaluation proprement dite des théories de localisation peut se faire sur la base de l'énumération des caractéristiques et des limites de ces modèles en matière d'analyse des principes de localisation.

2-1/ Les caractéristiques des théories de localisation

Jusqu'à une période récente, les modèles de localisation conçus par les économistes ont eu pour base les contributions originales que ce soit de R.Cantillon, Von Thünen, de Weber concernant la variation des coûts dans l'espace (surtout des frais de transport). Un autre aspect dans le développement de ces théories a pour base le modèle de W.J.Reilly, W.Christaller et A.Lösch, qui ont mis l'accent sur les variations spatiales de la demande, sur l'homogénéité spatiale des fonctions de production et, par conséquent, sur des fonctions de comportement qui associent la localisation optimale avec les plus grands profits.

Tous les modèles précédents offrent, en somme, une série de tentatives théoriques de compréhension du phénomène de la localisation où les facteurs de coût et de rentabilité sont ceux qui déterminent les comportements individuels¹.

Ainsi les caractéristiques élémentaires des théories de localisation peuvent être énoncées dans la définition de principe de la localisation et le principe de l'homogénéité de l'espace.

2-1-1/ Le principe de localisation

La localisation est le lieu à partir duquel la firme, développe des accès favorables à des facteurs de production donnés (main d'œuvre, matières premières, capitaux publics et privés, énergie...)². Ce modèle de la localisation est fondé sur la minimisation des coûts d'accès à ces facteurs exogènes dans une logique d'allocation optimale des ressources de la firme.

La théorie néoclassique qui a défini ce principe de localisation constitue certainement un essai digne d'intérêt pour prendre en compte l'étendue spatiale des unités localisées. Elle « introduit dans l'analyse économique l'espace comme ressource rare et utilisable par les agents économiques en vue de produire ou d'apporter une satisfaction »³. Cet espace constitue une distance mesurée par les coûts de transport qui acquièrent ainsi un statut majeur dans l'analyse spatiale.

2-1-2/ L'homogénéité de l'espace

Un élément clé de la théorie classique de la localisation et plus spécifiquement de l'analyse par coûts comparatifs réside dans l'hypothèse implicite de l'unicité géographique de localisation de l'entreprise, et de l'accomplissement de toutes les fonctions de l'entreprise en même lieu. « Il est alors logique que le meilleur choix de localisation soit celui permettant de minimiser le total des coûts de production et de transport des produits finis et matières premières. Deux variables sont donc privilégiées ; l'espace à travers les distances et la taille de l'entreprise par le biais des économies d'échelle »⁴.

Les mécanismes néo-classiques sont tels qu'ils suppriment toute incitation au déplacement, qu'ils égalisent les aptitudes de l'espace quant à l'accueil des activités ou des hommes.

¹ Juan R.Cuadrado.Roura : « Facteurs de localisation industrielle, nouvelles tendances » ; RERU n°3 ; 1989 ; P 471-490.

²Saives (A.L) : « Territoire et compétitivité de l'entreprise » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 2002 ; P 31.

³Huriot (J-M) : « Utilisation de l'espace et dynamique économique » ; RERU n°2 ; 1978 ; P 119-148.

⁴Sallez (A) : « Division spatiale du travail, développement régional polarisé et théorie de la localisation » ; RERU n°1 ; 1983 ; P 67-96.

Or les faits montrent qu'il n'en est rien, ce qui entraîne la nécessité de rechercher des critères d'inégalité spatiale. Paradoxalement, les néo-classiques, pour rendre compte de la réalité, sont contraints de rechercher deux exceptions à leurs propres lois¹ :

- L'hétérogénéité de l'espace quant aux facteurs naturels-emplacement des mines, rivières ou montagnes-jointe à l'existence de frais de transport positifs.
- Les économies externes comme facteur créateur de productivité par la seule agglomération des hommes : capitaux et activités.

On peut alors conserver l'hypothèse commode de l'espace homogène : l'homogénéité des facteurs et l'unité des marchés entraînent l'homogénéité de l'espace : deux points ne sont différenciés que par la distance qui les sépare. Une localisation n'est pas recherchée par elle-même mais pour son accessibilité, toute l'économie spatiale classique est en germe dans ces prémisses².

2-2/ Les limites des théories de localisation

Différents auteurs ont essayé de reprocher aux théories de localisation un certain nombre de limites, qu'on peut énumérer dans plusieurs points :

- Ces modèles de localisation sont largement inspirés de la théorie néo-classique propre à l'économie spatiale. Dans ce cadre, les firmes choisissent leur implantation que ce soit au niveau national ou international en allouant de façon optimale leurs ressources à des facteurs de production donnés, exogènes. Ces modèles sont fondés sur l'accessibilité des facteurs sans que les modalités d'accès à ces facteurs ne soient éclaircies ni la durabilité de l'avantage concurrentiel ainsi construit³.
- Les théories de localisation, formulation la plus courante de la théorie spatiale n'est que l'expression d'une « approche statique »⁴ : en un état donné et stable, des techniques des prix et des quantités, il ne peut exister qu'un état stable des localisations des agents et des phénomènes économiques. Le réseau constant des localisations sera alors analysé à partir des règles du calcul économique et s'exprime donc comme une matérialisation de l'optimum.
- Selon Rallet et Torre, ce modèle issu de la théorie néo-classique souffre néanmoins de trois limites principales⁵ : Tout d'abord, le choix d'une localisation d'une firme n'est pas indépendant de celui des autres firmes ni des effets produits sur les propriétés économiques du lieu où s'établit la firme. Ensuite, ce choix de localisation s'établit dans le temps, la capacité d'une firme à se relocaliser étant un élément important de sa liberté de choix, les modèles propres aux géographes et aux économistes spatiaux ont évolué sous le coup de l'apport d'analyses inductives et

¹Aydalot (P) : « Dynamique spatiale et développement inégal » ; éd ; economica ; Paris ; 1980 ; P 8.

²Aydalot (P) : « Economie régionale et urbaine » ; Op.cit ; P 6.

³Saives (A.L) :Op.cit ; P 16.

⁴Aydalot (P) : « Dynamique spatiale et développement inégal » ; Op.cit ; P 7.

⁵Rallet (A), Torre (A) : « Economie industrielle et économie spatiale » ; éd ; economica ; Paris ; 1995 ; P 14.

d'emprunts à l'économie industrielle ouvrant la boîte noire de la firme et révisant les hypothèses classiques de la rationalité des acteurs. Enfin, Le choix d'une localisation par la firme n'est pas indépendant du choix d'organisation qu'elle fait pour elle-même ; cette limite a donné lieu à de nombreux développements hétérodoxes comme la théorie de la division spatiale du travail (formulée par Aydalot en 1985) dont l'idée centrale consiste à mettre en relation une forme organisationnelle des firmes (exemple de l'organisation taylorienne) avec un ensemble de localisations possibles (exemple des zones peu industrialisées où la main-d'œuvre est disponible et bon marché).

- Le choix d'une localisation par la firme n'est pas indépendant du choix d'organisation qu'elle fait pour elle-même ; cette limite a donné lieu à de nombreux développements hétérodoxes comme la théorie de la division spatiale du travail (formulée par Aydalot en 1985) dont l'idée centrale consiste à mettre en relation une forme organisationnelle des firmes (exemple de l'organisation taylorienne) avec un ensemble de localisations possibles (exemple des zones peu industrialisées où la main-d'œuvre est disponible et bon marché).

A titre de conclusion pour cette section, on peut dire que les développements qui précèdent ont permis de montrer la multiplicité des interrogations que pose l'analyse de la localisation de l'activité économique.

Il ressort que le modèle traditionnel de la localisation des firmes repose sur une allocation optimale de ressources et d'accessibilité à des facteurs donnés. La théorie classique postule un comportement rationnel des agents économiques, qui conduit à des choix de localisation fondés sur la recherche de la réduction des coûts et de la maximisation des avantages.

Même si elles ne permettent pas de définir un modèle idéal d'équilibre spatial, les analyses économiques dégagent de nombreux critères de préférence dans les choix de localisation. Ainsi, les décisions d'implantation des activités industrielles peuvent s'interpréter comme des arbitrages entre coûts de production internes et économies externes liés à chaque site potentiel.

Les limites de ce modèle tiennent pour partie à sa filiation aux modèles néo-classiques issus de l'économie spatiale. Elles constituent en :

- Homogénéité de l'espace ;
- Une ignorance relative des interactions de la firme avec les acteurs de son environnement ;
- Une ignorance des effets locaux des choix d'organisation de la firme et des modalités d'accès à ces facteurs de localisation.

Compte tenu des limites de cette approche de localisation propre à l'analyse spatiale, d'autres orientations de recherche basées particulièrement sur les approches de

développement régional considèrent le développement économique n'est pas un phénomène spatialement homogène. Des différenciations apparaissent, qu'elles soient internationales ou qu'elles résultent de comparaisons entre entités territoriales plus restreintes. C'est dans ce contexte que l'aménagement du territoire est apparu afin de remédier aux inégalités constatées dans la répartition des activités économiques sur l'espace.

Section 2 : Apparition de l'aménagement de l'espace et l'intégration de nouveaux facteurs de développement des territoires

L'idée d'aménagement du territoire a évolué dans le temps et dans l'espace et varié suivant les systèmes économiques, les formations sociales et les modes de production ou de consommation. Elle est passée, pour ne prendre que les données contemporaines, de sa forme d'aide aux zones défavorisées ou en difficulté de croissance à une forme planifiée, étatisée, organisant et gérant les liaisons qui existent entre d'une part le développement national et d'autre part le développement régional. C'est ainsi au cours de cette section, on va mettre l'accent sur trois points importants qui expliquent l'évolution de l'aménagement du territoire à savoir : la genèse et les fondements de l'aménagement du territoire, le développement exogène de l'aménagement du territoire, les facteurs et limites de développement exogène.

1/ Genèse et fondements de l'aménagement du territoire

Evaluer la pertinence et l'efficacité des politiques correctrices d'aménagement du territoire pose des problèmes assez complexes. En effet, les territoires ne cessent de se transformer sous l'action de causes multiples que l'histoire et la géographie nous aident à analyser.

1-1/ Les origines historiques de l'aménagement du territoire

La pratique de l'aménagement du territoire a précédé la théorisation de cette approche économique et sociale de l'espace, c'est-à-dire que toutes les sociétés humaines ont procédé de tous temps, à des aménagements spatiaux sans connaître cette discipline.

1-1-1/ L'antiquité

Tout autour de la Méditerranée, des politiques actives d'aménagement des territoires se développent à une très grande échelle dès l'antiquité.

Deux types de logiques territoriales différentes apparaissent¹, qui servent toujours de référence au débat sur les finalités de l'aménagement.

Les Phéniciens et les Grecs sont des peuples de marins, ils s'intéressent au commerce à longue distance qui permet de réaliser des bénéfices importants. Partant d'une ville mère,

¹Lacaze (J-P) : « L'aménagement du territoire » ; éd ; Flammarion ; Paris ; 1995 ; P 12.

qu'ils appellent la métropole – Tyron Athènes-, ils créent des réseaux de comptoirs, villes-ports où ils s'installent pour négocier leurs échanges avec les populations autochtones qu'ils ne cherchent pas à asservir.

La logique de l'échange marchand incite à privilégier un réseau discontinu de villes-étapes placées dans des endroits stratégiques pour faciliter le commerce, et aussi pour le contrôler et prélever au passage différents droits et taxes sur les marchandises.

Du point de vue de l'organisation sociale et politique, cette logique correspond aussi à l'émergence des bourgeoisies marchandes qui disputent le pouvoir aux aristocraties de prêtres et de guerriers.

L'Égypte et Rome développent ainsi l'autre modèle, celui de l'empire qui organise le territoire comme un espace continu à deux dimensions et non plus comme un réseau de points forts. La création de villes y a aussi sa place, mais celles-ci ont un rôle différent : elles contrôlent et surveillent les populations, organisent la production agricole et quadrillent l'espace de manière plus systématique.

Dès l'antiquité, les pouvoirs politiques, surtout s'ils dominaient de vastes espaces, ont tenté de les organiser selon un ordre qui corresponde à leurs intérêts suivant une action qu'on a qualifiée par la suite de « géopolitique »¹. « Les géopolitiques des Etats associent des objectifs et des moyens militaires et stratégiques d'une part, économiques et commerciaux d'autre part, mais aussi politiques et culturels »².

1-1-2/ Du Moyen Age à l'ère industrielle

Après la période sombre des grandes invasions, la vie économique renaît, au Moyen Age, avec la réouverture des grandes routes commerciales. L'amélioration des techniques de navigation ouvre la voie à l'exploration du monde entier, sous l'impulsion de l'appât du gain. Le rôle économique des villes se renforce par leur capacité à rassembler les capitaux financiers et à offrir les services immatériels facilitant la production et l'échange.

En Europe occidentale, la féodalité a jeté les premières bases de l'aménagement du territoire en créant ou en inscrivant dans le paysage géographique de nouvelles villes, de nouvelles places marchandes accompagnées de nouvelles structures productives, techniques et culturelles. Un nouveau mode de production ou de reproduction de l'espace est né, il sera étendu par la colonisation européenne pratiquement à tous les autres continents. Ce type d'aménagement spatial est considéré comme étant imposé et subi dans la mesure où il est exogène à la formation sociale locale qui ne l'a point secrété et souvent combattu.

¹ On peut définir la géopolitique comme « l'action menée sur l'espace à des fins politiques ». La notion en a été introduite en 1897 par le grand géographe allemand Friedrich Ratzel.

² Merlin (P) : « L'aménagement du territoire » ; éd ; PUF ; Paris ; 2002 ; P 8.

Du XVII^e au XIX^e siècle, les grandes puissances européennes ont développé parallèlement, en leur accordant une importance variable, une stratégie continentale (la recherche de l'unité, la centralisation administrative, les alliances militaires et diplomatiques) et une stratégie coloniale. La conquête coloniale avait pour objet de s'assurer l'accès à des matières premières, tant minières qu'agricoles, et des débouchés pour les produits industriels.

1-1-3/ La prise de conscience des disparités régionales de développement

C'est à l'issue de la seconde guerre mondiale que l'on a pris conscience de l'existence de vastes territoires, économiquement attardés, dont les habitants (plus de la moitié de la population du globe)¹ étaient réduits à des conditions de vie extrêmement précaires.

On comprend que la prise de conscience de telles différences de développement et de conditions de vie entre habitants d'un même pays aient provoqué des réactions tendant à assurer une répartition géographique plus équitable des faits de la croissance. La remise en cause des institutions et des situations acquises consécutive à la seconde guerre mondiale, allait favoriser la recherche d'une meilleure intégration des économies nationales. Ainsi, s'explique l'apparition de l'idée « d'aménagement du territoire » et l'élaboration progressive de politiques de « développement régional ».

La nature et l'évolution des disparités régionales au cours des étapes du développement sont une question importante qui a été appréhendée par différents courants d'analyse en économie spatiale et du développement. Sur le plan empirique, Williamson² (1965) a montré l'existence d'une courbe en « U inversé » des inégalités régionales qui accompagne à long terme la croissance économique d'un pays : les disparités interrégionales de revenu augmentent d'abord puis se réduisent au cours du processus de développement.

1-1-4/ Les premières politiques officielles d'aménagement du territoire

Les premières politiques officielles d'aménagement du territoire sont nées vers les années 1930³ en URSS puis développées dans les pays capitalistes après la seconde guerre mondiale avant d'être généralisées à l'ensemble des pays du Tiers-Monde. Comme toutes les autres sciences sociales, les politiques d'aménagement spatial sont très diversement interprétées suivant les systèmes sociaux et les niveaux de développement économique.

La planification spatiale et l'aménagement du territoire se sont développés sous l'influence directe de quatre phénomènes fondamentaux⁴ : l'avènement d'un système économique et politique dirigiste en Russie soviétique, la crise économique mondiale de

¹Lajugie (J), Delfaud (P), Lacour © : Op.cit ; P 4.

² Catin (M), Van Huffel : « Inégalités régionales et développement économique : le cas français (1850-2000) ; RERU n°5 ; 2003 ; PP 799-814.

³ Merlin (P) :Op.cit ; P 17.

⁴Dahmani (M) : Op.cit ; P 4.

1929 à 1939 qu'a infléchi la doctrine libérale tant au plan politique qu'économique, la seconde guerre mondiale (1939-1945) et la reconstruction des économies touchées par celle-ci (intervention des Etats dans l'orientation des investissements), et enfin les indépendances politiques des Etats du Tiers-Monde qui ont ouvert la voie au capitalisme d'Etat ici et au socialisme d'Etat ailleurs.

De cette conjoncture politico-économique mondiale, trois modèles d'aménagement du territoire correspondant à trois grands types d'approches se sont formés. Il s'agit de l'approche libérale et capitaliste des pays industrialisés, l'approche dirigiste et socialiste des pays de l'Europe de l'Est et des démocraties populaires et l'approche tiers-mondiste des pays en voie de développement. Dans tous ces cas de figure, chaque système d'aménagement spatial crée et élabore ses propres outils qui sont les plus adaptés à ses spécificités territoriales et sociales.

1-2/ Les fondements de l'aménagement du territoire

Le territoire, parce qu'il est le siège des activités humaines, fait toujours l'objet d'un aménagement par la population qui l'occupe. L'aménagement du territoire, c'est la vie même d'une société, la synthèse de ses choix de développement. C'est la marque, dans la géographie d'un pays, de son idéologie, de ses espoirs, de ses hésitations aussi : local, régional, national, l'aménagement du territoire doit « trouver ses marques »¹, les fondements sur lesquels il pourra s'appuyer durablement.

1-2-1/ Définitions de l'aménagement du territoire

Le dictionnaire Robert définit l'aménagement comme « l'organisation globale de l'espace, destinée à satisfaire les besoins des populations en ressources naturelles »², cette définition, extrêmement large, montre que l'aménagement n'est pas une activité récente : l'homme a aménagé l'espace dès le début de l'humanité, en adaptant progressivement son milieu à ses besoins et à son mode de vie.

Aménager, c'est outiller un espace économique ou géographique donné, lui fournir les moyens et les pouvoirs nécessaires pour s'auto-développer, créer les conditions soit d'un « décollage » technico-économique et social soit d'une reconversion s'il s'agit d'un espace en crise.

Aménager, c'est aussi arbitrer entre les utilisations concurrentes de l'espace ; définir un système spatial cohérent pour une coexistence harmonieuse des activités ; faire émerger des territoires au sein desquels les communautés humaines mettent en œuvre des projets communs ; préparer l'avenir en adaptant l'organisation spatiale aux enjeux de chaque époque.

¹Madiot (Y) : « Aménagement du territoire » ; éd ; Armand Colin/Masson ; Paris ; 1996 ; P 202.

²Casteigts (M) : « L'aménagement de l'espace » ; éd ; L.G.D.J ; Paris ; 1999 ; P 1.

L'aménagement est donc une notion qui se réfère à l'organisation générale de l'espace, pris dans sa globalité, pour y insérer aussi harmonieusement que possible la totalité des activités humaines, et non une série d'actions ponctuelles, isolées les unes des autres, visant à transformer des territoires restreints.

Suivant la définition de J.Lajugie, « l'aménagement du territoire a pour fin, a la fois de promouvoir la mise en valeur des ressources régionales et d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'exercice des habitants, en atténuant les disparités régionales de développement économique et social par une organisation prospective de l'espace, reposant sur une orientation volontariste et concentrée des équipements et des activités »¹.

On peut définir également l'aménagement du territoire comme « l'action et la pratique de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques ». On ajoutera que cet ordre est recherché afin de permettre « que les fonctions et les relations entre les hommes s'exercent de la façon la plus commode, la plus économique et la plus harmonieuse »².

Cette définition considère que l'aménagement du territoire s'exerce à l'échelle du territoire national. Cette acception sera retenue ici, mais elle n'exclut en rien le fait qu'une politique d'aménagement à l'échelle nationale soit la résultante de multiples actions et décisions prises localement à des échelles variées, ni qu'une politique nationale ne puisse plus être indépendante d'un contexte et de mesures prises à une échelle plus vaste. Enfin, la prise en compte des contraintes naturelles, humaines, économiques et stratégiques, comme le triple objectif de commodité, d'économie et d'harmonie, confèrent à l'aménagement du territoire un caractère pluridisciplinaire qui convoque notamment la géographie, l'histoire, la sociologie, l'économie, la démographie...

La notion d'aménagement du territoire recouvre alors « l'ensemble des conceptions politiques et idéologiques des formations sociales, des outils et moyens mis en œuvre en vue de produire, développer, organiser un territoire, une région ou un espace homogène, plus ou moins conforme aux modèles de consommation, de production et d'accumulation des populations qui l'occupent (modèle endogène), des intérêts privés ou publics étrangers (modèle exogène) ou encore des deux à la fois (modèle mixte) »³.

En somme, la politique d'aménagement du territoire devrait assurer, la meilleure répartition des activités économiques sur l'ensemble du territoire, maîtriser le

¹ Lacour ©, Delamarre (A) : « 40 ans d'aménagement du territoire » ; éd ; La documentation française ; Paris ; 2006 ; P 10.

² Merlin (P) : Op.cit ; PP 1-2.

³ Dahmani (M) : Op.cit ; P 3.

développement urbain, sauvegarder les zones rurales, mettre en place des infrastructures de liaison et de raccordement.

L'aménagement est alors perçu comme une « politique d'ensemble » visant un meilleur arrangement-exploitation géographique des ressources réelles et potentielles tant matérielles qu'humaines, lequel arrangement est fait dans un double souci¹ :

- Recherche d'une amélioration-augmentation de la productivité aussi bien locale que nationale ;
- Recherche de l'intégration de chaque espace humanisé en tenant compte de ses forces et faiblesses, de sa situation actuelle et tendance de ses spécificités...afin d'assurer et promouvoir l'épanouissement et le bien être des populations.

1-2-2/ Objet de l'aménagement du territoire

A première vue, la politique d'aménagement du territoire répond essentiellement à des préoccupations d'ordre social et humain. Atténuer les écarts de revenu et de niveau de vie entre régions riches et régions pauvres, en particulier par la lutte contre le sous-emploi. C'est dire que l'aménagement du territoire est envisagé, avant tout, comme une manifestation de la solidarité nationale envers les habitants des régions les plus déshéritées, dont il convient de pallier les handicaps par des transferts financiers, et des avantages destinés soit à faciliter la réalisation d'équipements sociaux de base, soit à promouvoir leur industrialisation et leur « décollage » économique². L'objet de l'aménagement du territoire peut être saisi dans trois objectifs principaux³ :

a- Une démarche stratégique

L'aménagement du territoire est une démarche fondamentalement stratégique. Ses objectifs se sont progressivement adaptés aux mutations économiques, démographiques et institutionnelles. Mais il s'agit toujours d'une approche prospective, globale et transversale.

b- Une approche prospective

L'aménagement du territoire qui a souvent un caractère prospectif, représente l'image économique et sociale souhaitée à une échéance plus ou moins longue, il inscrit sur l'espace les marques de la société et de la civilisation.

Il s'agit d'une recherche sur le long terme du développement probable de la société, une recherche sans cesse corrigée et actualisée destiné à discerner les tendances lourdes

¹Fekhar (M) : « L'aménagement du territoire ; présentation critique ou vers un nouveau paradigme » ; mémoire de magister ; Université de Tizi-Ouzou ; 1991/1992 ; P 22.

²Lajugie (J), Delfaud (P), Lacour © : Op.cit ; P 90.

³Casteigts (M) :Op.cit ; P 67.

d'évolution, à préciser les objectifs à atteindre, à repérer les obstacles et les freins à la croissance¹.

c- Une approche globale et transversale

Par ce que la logique d'aménagement est de nature stratégique, elle implique une évaluation précise des atouts et des contraintes, ainsi qu'une articulation fine des objectifs et des moyens. La démarche d'aménagement du territoire s'appuie donc nécessairement sur une approche globale et transversale des réalités spatiales.

Global, l'aménagement du territoire doit intégrer des éléments quantifiables et d'autres qui sont purement qualitatifs. Il doit raisonner à la fois sur des objectifs, des instruments et des contraintes, tout en sachant que le même paramètre peut, au fil du temps, changer de catégorie. Il doit penser à tout moment la diversité des enjeux et les difficultés de leur mise en cohérence. Il l'est enfin par la multiplicité des problématiques et des techniques.

Parallèlement, toute action d'aménagement doit répondre à deux missions fondamentales :

- Assurer la cohérence interne des actions de développement au niveau régional. Cette cohérence doit se manifester par des localisations judicieuses et rationnelles afin que l'économie nationale gagne en efficacité.
- Assurer la cohérence des plans régionaux avec la politique nationale de développement tout en veillant à l'épanouissement et au bien être de tous les espaces de la nation.

Cette double mission de l'aménagement envisage la symbiose entre, d'un côté l'aspect « économique » des actions, et ce par une répartition-localisation réfléchies des forces productives, de l'autre l'aspect « social et humain » qui trouve sa concrétisation dans la préparation d'un cadre de vie agréable avec tout ce que cela suppose comme conditions matérielles et socioculturelles ainsi que sauvegarde des écosystèmes.

L'aménagement du territoire et la planification régionale consistent à mettre en place une structure géonomique rationnelle en adéquation avec les conditions et les particularités spatiales et socioéconomiques. Son objet consiste à effectuer un certain nombre de choix liés à la nature du mode de production et de la formation sociale tels que :

- Assurer la satisfaction des besoins de la population ;
- Répartir les branches économiques sur l'espace national ou régional ;
- Créer ou renforcer les liens entre les régions économiques et les agents économiques ;
- Implanter rationnellement des pôles de développement ou industriels ;

¹Madiot (Y) : Op.cit ; P 12.

- Réaménager ou reconvertir des secteurs ou zones industrielles en crise.

L'objet de l'aménagement du territoire peut aussi porter sur l'étude de la division du travail sur le plan territorial et des rapports sociaux en vue d'une exploitation rationnelle des ressources naturelles et des moyens de production telle que la répartition des forces de travail (démographie), productives (équipements, infrastructures) et l'organisation territoriale de l'économie nationale et de la division régionale du travail.

1-2-3/ Les principes et moyens de l'aménagement du territoire

Chaque société organise son territoire en tenant compte des principes et moyens de la politique d'aménagement du territoire qui sont nécessaires pour la rationalisation de l'occupation de l'espace et répondre à toute vision de développement à long terme.

1-2-3-1/ Les principes de l'aménagement du territoire

Les cinq grands principes d'action qui sont exposés, sont tous plus ou moins à l'œuvre à toutes les époques étudiées. Mais ils sont différemment hiérarchisés, instrumentalisés ou explicités. Chacun d'eux est susceptible d'applications dans des domaines variés et peut mobiliser des systèmes d'acteurs différents selon les objets traités et les contextes.

De la même manière qu'ils inspirent les décisions, ils peuvent-après coup-guider la lecture des politiques d'aménagement.

a- Le principe de réparation ou de redistribution

L'idée de référence est qu'il existe à un moment donné, un certain stock de richesses, d'emplois, de crédits à distribuer et localiser. L'aménagement du territoire se donne pour objectif d'en assurer une meilleure distribution. Il implique une analyse privilégiée d'espaces, ou de zones, qui sont insuffisamment dotées et il définit alors des règles du jeu permettant une répartition plus équilibrée de ces stocks de richesses. Cette conception est évidemment fortement dépendante de logiques où la planification et les nationalisations ont un très grand rôle. Dans le prolongement, on cherche aussi à répartir des augmentations de richesses liées à la croissance, ou on gère au mieux les pénuries ou des difficultés. L'aménagement du territoire, ici, sous-entend que l'on est capable d'avoir une vision d'ensemble et que l'on peut relativement « facilement » assurer cette ventilation géographique des richesses.

b- Le principe de création

La conviction est ici, qu'il existe un certain nombre de mécanismes, de conditions locales, de lieux, qui vont permettre la création, à un moment donné, de développements. Les mécanismes en cause peuvent être conçus quasiment « ex nihilo » en ce sens que l'espace est un support « neutre », susceptible d'aménagements créateurs, initiateurs, à

partir duquel des processus auto-entretenus et endogènes assureront plus ou moins automatiquement, et à long terme, le développement d'un espace particulier.

c- Le principe de réparation

Ce principe repose sur l'idée qu'il existe des écarts, des déséquilibres, des mécanismes, qui portent préjudice à des espaces, à des situations, à des activités et à des emplois tant pour l'économie nationale que pour des lieux particuliers. Ces écarts ne sont pas nécessairement imputables à de mauvaises politiques, à des comportements inefficaces (des entreprises, des administrations ou des ménages) mais le résultat patent à un moment donné d'évolutions pénalisantes. Il convient alors, au nom d'une certaine justice, de réparer ces inégalités.

Cette politique de réparation suppose que l'on reconnaisse à un moment donné les priorités mais surtout que l'on explicite des normes à partir desquelles on va mesurer les écarts, que l'on définisse les mécanismes par lesquels on va assurer la réparation et enfin, que l'on sache quels acteurs et moyens financiers seront mobilisés.

d- Le principe de protection

Ce principe très à l'honneur aujourd'hui, tend à privilégier la dimension environnementale entendue comme richesse patrimoniale, paysagère, culturelle. De manière générale, on peut exprimer cette attention par l'idée suivante : il existe des territoires, des domaines, qui peuvent être ou sont soumis à de multiples atteintes et dont la disparition ou la fragilisation signifierait une perte de richesse pour la collectivité.

e- Le principe de compensation

L'aménagement du territoire n'a rien d'une science exacte et il n'existe pas de modèle mathématique, économique ou géographique, permettant une répartition optimale des facteurs ou des moyens. De même, on sait aussi que, au-delà des termes, aménagement harmonieux, développement équilibré, mise en ordre du territoire, le développement fonctionne à partir de lieux de concentration privilégiés, de ruptures, de changements de trajectoires et de politiques. En ce sens, les décisions d'aménagement du territoire ne sont souvent que le résultat de négociations toujours difficiles, rarement parfaites où se réalisent des équilibres partiels et momentanés entre les multiples intervenants. Cette logique de négociation peut induire des compensations traduisant des rapports de force tout autant que des choix rationnels.

Très logiquement, ce principe est aussi à l'œuvre dans les négociations des contrats de plan Etat-Région. Plus largement, l'aménagement du territoire est aussi une compensation négociée, socialement, politiquement et territorialement acceptable.

1-2-3-2/ Les moyens de l'aménagement du territoire

Les responsables de l'aménagement du territoire disposent de plusieurs moyens pour mettre en œuvre leurs politiques : structures administratives, planification économique et sociale, contractualisation, aides financières et fiscales, etc.

a- Les structures administratives

L'aménagement du territoire fait l'objet de structures très variables selon les pays, et d'abord selon qu'ils ont une tradition de centralisation ou de décentralisation. Les pays centralisés, comme l'ex-URSS ou la France, font d'abord confiance à leur administration centrale et à ses services déconcentrés. L'aménagement du territoire doit définir l'utilisation de l'espace national et assurer la comptabilité des désirs des régions. Les pays décentralisés, comme l'Allemagne, dont l'unité a été tardive, laissent plus de marge aux instances régionales (les länder).

L'administration centrale peut être de type traditionnel ou non. Ainsi, l'URSS a créé un immense super-ministère, le GOSSTROI (comité d'Etat chargé de la construction), qui emploie 200 000 personnes environ¹. Il est vrai que la conception de la politique d'aménagement n'est qu'une de ses multiples tâches qui s'étendent jusqu'à la réalisation des villes nouvelles, des complexes industriels, etc. Dans d'autres pays, l'aménagement du territoire est intégré à un ou plusieurs ministères existants. Tel est le cas en Grande-Bretagne, où le ministère du Town and Country Planning (urbanisme et aménagement du territoire), créé à la fin de la seconde guerre mondiale, s'est fondu au sein du ministère du Housing and Local Government (logement et collectivités locales), puis ministère de l'environnement, mais où certaines attributions étaient exercées par d'autres ministères.

b- La planification et la contractualisation

L'aménagement du territoire est une action volontaire, donc planifiée, sur l'espace qui s'exerce parallèlement à une planification économique à laquelle elle est très liée. Dans les pays très centralisés, les deux tâches sont menées parallèlement, l'aménagement du territoire étant souvent considéré comme une spatialisation de la planification économique. Dans les pays décentralisés, l'Etat doit trouver les moyens d'une politique commune avec les collectivités territoriales.

Les plans d'aménagement du territoire pourraient traduire les orientations principales, localiser les choix majeurs (grandes opérations, infrastructures principales) et laisser pour le reste la flexibilité nécessaire aux plans à plus grande échelle (établis par les collectivités territoriales) et aux décisions ponctuelles, prises par les administrations sectorielles et par les entreprises, mais dans le cadre de la politique nationale traduite par le plan.

¹ Merlin (P) : Op.cit ; P 53.

L'aménagement du territoire est tenu de définir des concepts opérationnels et des grandes options pour réaliser une organisation (ou une réorganisation) du territoire. Il doit veiller à la cohérence interne des actions de développement entreprises au niveau régional et assurer leur cohérence avec la politique nationale de développement.

c- Les mécanismes financiers et fiscaux

L'aménagement du territoire cherche à répartir, à orienter les investissements par ailleurs nécessaires. Les crédits nécessaires à une politique d'aménagement du territoire, sans être négligeables, sont donc moins importants que ceux des administrations en charge des équipements ou du fonctionnement de services publics. Ils prennent la forme d'aides publiques (mais parfois aussi d'aides négatives ou redevances) et celle d'aides fiscales. On constatera que les mécanismes utilisés sont très semblables d'un pays à un autre.

Les aides financières accordées au titre de l'aménagement du territoire concernent les aides à la localisation des entreprises dans des zones jugées prioritaires et les aides à la réalisation d'équipements. Elles peuvent prendre la forme de subventions ou de bonification (réduction du taux) d'intérêt.

Les aides fiscales prennent plusieurs formes, souvent les mêmes d'un pays à l'autre. L'exonération temporaire de certaines taxes, un calcul favorable de l'amortissement des investissements par les entreprises. D'autres dispositifs peuvent être mis en place, par exemple : une exonération temporaire d'impôts sur les sociétés, une réduction forfaitaire de l'impôt sur les bénéficiaires, une réduction des charges sociales patronales, etc.

1-2-4/ Les instruments de la politique d'aménagement du territoire

Divers instruments peuvent intervenir en tenant compte de leurs effets sur les choix de localisation et plus généralement sur la réallocation des activités entre régions. La réflexion avancée par Louis-André Gérard-Varet et Michel Mongeot¹ retient quatre types d'instruments, étant entendu que des politiques sélectives concernant les moyens sur un petit nombre de zones semblent préférables à une dispersion des moyens.

1-2-4-1/ La localisation des services collectifs

Une première approche consiste à agir sur les facteurs de localisation que sont les services collectifs, en considérant qu'il s'agit là d'instruments de la politique d'aménagement.

Ainsi, les collectivités locales souhaitent bénéficier d'équipements hospitaliers et universitaires de haut niveau. La dispersion sur le territoire des établissements

¹ Gérard-Varet (L-A), Mongeot (M) : « l'Etat et l'aménagement du territoire » ; Ouvrage collectif de Guigou (J-L) et Parthenay (D), Gérard-Varet (L-A) et Mongeot (M), Lipietz (A) : « Aménagement du territoire » ; éd ; La documentation française ; Paris ; 2001 ; P 45-109.

d'enseignement supérieur et de santé pose toutefois les mêmes problèmes de rendements d'échelle et d'externalité de proximité.

A cet égard, les schémas de services collectifs devraient définir clairement le rôle des dépenses publiques de santé, de recherche et d'enseignement en tant qu'instruments de l'aménagement du territoire. Si l'utilité de ces dépenses comme moyens de redistribution peut être établie dans certains contextes, une analyse rigoureuse des coûts sociaux d'une telle conception des services publics doit aussi être effectuée.

Dans le même ordre d'idée, une attention toute particulière devrait être accordée à la couverture du territoire par les nouvelles technologies de télécommunications. La définition des obligations de desserte des opérateurs devrait s'effectuer de façon à permettre un développement équilibré des territoires et à éviter les inégalités de développement qui résulteraient d'une couverture insuffisante des zones rurales ou montagneuses. Des arguments d'efficacité plaident, par ailleurs, en faveur de politiques de baisse du coût de transport de l'information et donc d'une aide à l'accès à l'Internet.

1-2-4-2/ Les infrastructures de transport

Un deuxième instrument de l'aménagement du territoire est la politique des infrastructures de transport. L'attractivité des régions et des villes dépend de leur accessibilité et de leur connexion au réseau de communications. La politique des infrastructures de transport constitue traditionnellement un instrument privilégié de toutes les politiques d'aménagement du territoire et permet de réduire les coûts de transaction. Un enseignement des modèles issus des travaux de Krugman est que cette baisse des coûts de transport entre régions peut accroître les phénomènes d'agglomération.

La politique des infrastructures doit donc être utilisée avec prudence, certains de ses effets pouvant aller à l'encontre d'un objectif de développement des régions périphériques.

1-2-4-3/ Les politiques de prix

Un troisième instrument concevable est l'action sur les prix. En permettant une meilleure prise en compte des coûts sociaux et une plus grande efficacité des signaux prix, la détermination des péages autoroutiers, la fiscalité des carburants (et du gazole en particulier) et la mise en œuvre de la taxe générale sur les activités polluantes pourraient dès lors s'avérer des instruments pertinents à la fois dans la perspective d'une réduction de la pollution ainsi que dans celle d'une redistribution spatiale des activités.

1-2-4-4/ Les autres politiques

On peut évoquer d'autres instruments qui a priori ne sont pas spécifiquement territoriaux et notamment les politiques technologiques. Ainsi Ph.Martin¹ met en évidence la possibilité de diminuer les inégalités et d'accroître le taux de croissance de l'économie par des politiques de réduction des coûts de l'innovation ou des politiques de diminution du coût de transport de l'information permettant de favoriser les effets de « spillovers » interrégionaux. Ces politiques qui ne sont pas spécifiquement régionales auraient les effets les plus importants en matière de baisse des inégalités spatiales sans réduire le taux de croissance.

Dans le contexte du développement de la nouvelle économie, il y a là une approche novatrice à approfondir. Le rôle de l'éducation dans la diffusion de l'information et de la connaissance entre les régions peut aussi s'avérer essentiel pour limiter le phénomène de persistance des structures centre-périphérie. Des politiques d'amélioration de la formation professionnelle ou de financement d'infrastructures de télécommunication pourraient alors conduire à une géographie plus égalitaire. Par ailleurs, la politique de concurrence pourrait également avoir des implications géographiques par le biais du contrôle des concentrations susceptible de favoriser la dispersion des activités mais aussi de décourager l'entrée de nouvelles entreprises.

Dans le même niveau d'analyse, l'étude de M.Dahmani² montre que les techniques quantitatives et les informations statistiques sont des instruments indispensables pour toute entreprise d'aménagement.

a- Les techniques quantitatives

Grace aux informations socio-économiques (production, revenu, population...) que ces techniques mettent à la disposition du planificateur-décideur, nous percevons le rôle majeur joué par ces dernières en tant qu'instrument privilégié de mise en valeur et de croissance régionales.

Les bilans régionaux établis à partir de l'établissement exhaustif des besoins et des ressources locales constituent des méthodes d'approche couramment utilisées en vue de l'élaboration des plans d'aménagement sectoriel, régional ou national. Leur mission consiste à fournir des informations chiffrées en vue d'élaboration des « balances comptables ou statistiques » dont l'intérêt, quant à la conception des politiques ou des options de l'aménagement de l'espace est très important.

¹ Martin (P) : « A quoi servent les politiques régionales européennes ? » ; revue économie internationale n°81 ; 2000 ; PP 3-20.

²Dahmani (M) :Op.cit ; P 16.

L'autre élément utilisé est les tableaux d'entrée-sortie ou d'input-output dont l'objectif revient à modéliser l'ensemble du système économique (nation) ou d'un sous-système (région) en confectionnant des tableaux qui mettent en relief et expriment les transactions entre les parties constitutives (branches, secteurs...) du système ou du sous-système.

b- Les informations statistiques

Elaborées à partir des recensements nationaux, des enquêtes sectorielles ou encore des sondages, quant elles sont fiables et opérationnelles, sont d'une grande utilité pour le planificateur ou l'aménagement chargé d'élaborer un schéma d'aménagement urbain, zonal ou régional. Car aucune répartition spatiale aménagée ou planifiée des activités, de la population et de l'emploi ne peut se faire sans passer par le stade de la collecte puis de l'analyse des données globales, de leur répartition territoriale et des conditions d'accueil tant des populations que des activités technico-économiques.

En effet, de par les modifications qu'il génère, ainsi que des éléments dynamisant qu'il introduit, l'aménagement du territoire reste l'instrument privilégié d'intervention sur l'espace. Le déterminant de l'aménagement intervient pour organiser, gérer et structurer l'espace par l'élaboration des méthodes spécifiques.

En poursuivant ce processus d'évolution, il convient désormais de faire une présentation du paradigme d'aménagement du territoire appelé par ailleurs « développement exogène » ou « développement par en haut » en référence à son caractère « centralisateur ».

2/ Le développement exogène de l'aménagement du territoire

Il est très intéressant au préalable de donner une précision au sens attribué au concept de développement économique.

François Perroux apporte cette définition : « le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent, apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global »¹.

F. Perroux, opposait la croissance économique, conçue comme une mesure synthétique de l'augmentation de la valeur ajoutée sur une certaine période et sur un certain ensemble (élévation du revenu par tête et du produit intérieur brut), au développement économique, vu comme l'ensemble des transformations structurelles (économiques, sociales, technologiques, organisationnelles, culturelles) qui permettent la croissance économique².

¹ Cité par Abdelmalki (L), Mundler (P) : « Economie du développement » ; éd ; hachette ; Paris ; 1995 ; P17.

² Proux (M-U) : « Territoires et développement économique » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1998 ; P 6.

Selon Kuznets¹, la notion de développement économique qui se distingue de la croissance combine trois éléments : une croissance économique auto-entretenu, des changements structurels de la production et le progrès technologique. Les historiens du développement, les théoriciens du développement de la nouvelle école institutionnelle et les économistes néo-classiques du développement ajoutent à ces éléments la modernisation institutionnelle qui permet aux marchés d'orienter rationnellement les décisions économiques des individus. Les théoriciens de la modernisation ajoutent le développement politique et social à la liste tandis que l'école de l'esprit d'entreprise insiste sur l'évolution socioculturelle.

La nomination de développement peut prendre une autre signification pour entreprendre la même réalité, soit le « passage d'une société d'un niveau inférieur à un niveau supérieur de bien-être économique »².

En ce qui concerne le développement économique aux niveaux régional et local, les contributions ne se sont toutefois multipliées que depuis le début des années 50.

Le développement par en haut, tel que qualifié par Stöhr et Taylor, trouve son inspiration théorique dans les concepts structuralistes « d'espace polarisé » et « d'espace-contenu de plan », ainsi que dans celui de « développement inégal » associé à la théorie de la dépendance. Il correspond à un modèle de développement à la fois « volontariste et fonctionnel »³. L'Etat, grâce à une politique appropriée de redistribution dans l'espace des activités et des hommes, pense remédier aux déséquilibres régionaux les plus criants et, ainsi, parvenir à une maîtrise des mouvements de population.

Pendant 30 ans, le développement était d'abord vu comme un ensemble de mutations quantitatives et de progressions mesurables des produits et des revenus moyens. Son instrument était l'échange, la mobilité, l'augmentation des dimensions, son point d'appui, les grandes organisations privées (les entreprises multinationales) et publiques (les institutions internationales). Le progrès technique était le moteur d'un tel développement. Cette conception avait donné lieu à un double discours⁴ :

- Au niveau critique, les analyses de l'impérialisme, de la division internationale du travail, et au niveau régional, de la division spatiale du travail.
- Au niveau de l'action, un seul modèle était proposé : l'adoption par les pays périphériques des formes techniques et institutionnelles les plus avancées et aux dimensions les plus grandes. Le transfert de technologie étant le seul remède.

¹ Cité par Wallerstein (I) : « C'était quoi, le Tiers-Monde » ; dans un numéro spécial de la revue problèmes économiques sur le « développement une nouvelle approche » ; n°2.684 ; 2000 ; P 15.

²Polèse (M) : « Economie urbaine et régionale » ; éd ; economica ; Paris ; 1994 ; P 13.

³Ferguene (A) : « L'industrialisation à petite échelle, une nouvelle approche du développement au sud » ; communication au colloque international « régions et développement économique » ; Rabat ; les 19 et 20 Octobre 1995 ; collection IREPD ; Grenoble ; PP 1-31.

⁴Aydalet (P) : « Economie régionale et urbaine » ; Op.cit ; P 108.

Dans l'ensemble, l'élément principal sur lequel repose ce modèle de développement était le système fordiste.

2-1/ Le système productif fordiste

C'est surtout le régime d'accumulation d'après-guerre qui a le plus retenu l'attention des chercheurs. Il s'agissait de comprendre les spécificités de cette période des trente glorieuses (1945-1975) remarquable par la rapidité de la croissance et de faibles fluctuations conjoncturelles. Ce régime d'accumulation a reçu le nom de « fordisme », suivant une intuition forgée par Antonio Gramsci pour décrire la situation particulière du prolétariat américain.

A cet égard, le fordisme peut être défini de façon beaucoup plus précise comme le régime d'accumulation qui combine trois caractéristiques¹ :

- Une organisation du travail qui, partant du taylorisme², pousse encore la parcellisation des tâches, la mécanisation des processus productifs et une séparation complète entre conception et exécution. La chaîne de montage est la figure emblématique de cette forme d'organisation scientifique du travail (OST) qui par mimétisme tend à s'appliquer aussi dans beaucoup d'autres secteurs.
- La garantie des salariés d'un partage des gains de productivité, autrement que par le jeu des pénuries de main-d'œuvre qui se manifestent lorsque l'accumulation devient trop vive. La conjonction des deux caractéristiques définit le rapport salarial fordiste.
- Il faut associer le rapport salarial à des formes institutionnelles compatibles, qu'il s'agisse d'une concurrence oligopolistique ou d'un régime monétaire fondé sur le crédit. Mais, caractéristique essentielle, il importe que le processus dynamique d'ajustement de la production et de la demande s'opère principalement sur un espace national, ou tout au moins que le manque de compétitivité ne vienne pas entraver la synchronisation des normes de production et de consommation à l'intérieur d'un territoire national. En d'autres termes, il faut que l'accumulation intensive soit sensiblement autocentrée et gouvernée par la consommation interne.

Dans le fordisme la logique de développement qui s'impose veut que la croissance économique s'appuie principalement sur trois facteurs liés³ : les économies d'échelles avec ce que cela suppose comme unité de production de taille de plus en plus grande, les gains permanents de productivité par l'approfondissement de la division du travail au sein des entreprises et le cloisonnement strict des producteurs et, enfin, la rationalisation de

¹ Boyer (R), Saillard (Y) : « Théorie de la régulation, l'Etat des savoirs » ; éd ; la découverte ; Paris ; 1995 ; P 370.

² Le fordisme est d'abord la généralisation d'une organisation du procès de travail qui prolonge la logique de l'organisation scientifique du travail héritée du taylorisme. Le scientifique management avait été expérimenté par F.W.Taylor aux Etats-Unis, puis perfectionné par Ford dans son usine de Détroit. Rendant possible une production de masse, une hiérarchisation de la main-d'œuvre et la spécialisation des machines dans une seule opération.

³Ferguene (A) :Op.cit ; P 25.

l'activité productive grâce à l'application des principes de l'organisation scientifique du travail.

Ce régime d'accumulation est entre autres remarquable par la croissance de la productivité et par les profonds changements tant quantitatifs que qualitatifs intervenus dans le mode de vie des salariés. A titre indicatif, entre 1950 et 1973, le produit intérieur brut par habitant a augmenté, dans le monde, de 2,9% par an, contre 0,9% entre les deux guerres mondiales. En Europe occidentale, la croissance moyenne a été de 3,8% l'an, contre 2,4% aux Etats-Unis et 8% au Japon¹.

Selon l'approche de la régulation, cette croissance économique remarquable est due à des enchainements vertueux entre investissement, productivité, salaires et consommation.

Cette conception de développement dominante jusqu'au milieu des années 1970, fut toujours recours à l'Etat providence, la grande entreprise et la planification fonctionnelle.

2-1-1/ L'Etat providence

Plusieurs conceptions sont couramment associées à la notion d'Etat providence. Dans un sens étroit l'Etat providence est entendu comme assurant la protection sociale d'individus et de groupes. Il est alors identifié avec la sécurité sociale et l'aide sociale, ou avec la politique sociale, terme qui revêt des significations diverses selon les pays. Dans une acception plus large, l'Etat providence « recouvre l'ensemble des interventions publiques visant les individus et les groupes »². Sont alors incluses les politiques de l'éducation, de l'emploi, des relations industrielles, du logement. Enfin, selon une conception extrême, les notions d'Etat providence et d'Etat interventionniste de type keynésien sont confondues.

Certes, l'Etat a mené de grandes réalisations dans la reconstruction d'après-guerre. Dans une nation affaiblie et en quête d'elle-même, l'Etat keynésien et propulsif, s'est bien souvent substitué aux forces vives pour aménager et équiper le territoire par en haut, lancer des grands programmes scientifiques, structurer des « champions industriels »³. Cette période était en parfaite harmonie avec le modèle taylorien/fordiste de l'époque et une économie relativement fermée sur elle-même.

2-1-2/ La grande entreprise

Les grandes entreprises ont toujours façonné les territoires. Dès le 19^{ème} siècle, elles aménagent des agglomérations et des pôles ont jouant sur la présence liée de matières premières et de marchés, ou en optant selon le cas pour l'une ou l'autre de ces proximités.

¹Demaziere © : « Entreprises, développement économique et espace urbain » ; éd ; economica ; Paris ; 2000 ; P 92.

² André © : « L'Etat providence et compromis institutionnalisés. Des origines à la crise contemporaine » ; in Boyer (R) et Saillard (Y) : Op.cit ; PP 144-152.

³ Guigou (J-L) : « Recomposer les territoires » ; préface de l'ouvrage Loinger (G) et Nemery (J-C) : « Recomposition et développement des territoires » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1998 ; PP 7-11.

Avec les « trente glorieuses », on assiste à des modifications de comportements qui ont laissé croire un moment au rééquilibrage général des activités. Par ce que les distances se trouvaient relativisées du fait d'innovations en matière de transports, par ce que les entreprises pouvaient accéder ainsi à des mains-d'œuvre moins exigeantes y étaient incitées par les stimulants de l'aménagement du territoire, certaines entreprises avaient accepté de délocaliser leurs activités¹.

Tel que précisé par Philippe Aydalot², le choix de la grande industrie repose sur celui de techniques modernes. Celles-là doivent être importées, ce qui demande une extraversion de l'économie qui va donc se développer autour des ports d'exportation et d'importation. Parallèlement, ces techniques demandent une infrastructure puissante qui, en raison de son coût, ne peut être développée qu'en peu de points du territoire. Ce faisant un déséquilibre se trouve créé entre les villes et les campagnes. Avec le modèle de l'industrie lourde moderne, l'initiative des décisions est nécessairement située au niveau national. Le besoin de développer des techniques modernes coûteuses en capital et demandant une recherche et une adaptation incessantes impose le recours à de grandes entreprises. Le besoin de prospecter des marchés lointains pour exporter entraîne la même exigence.

L'Etat facilite par divers moyens la formation de groupes aux dimensions internationales : il réorganise le secteur public et offre des incitations fiscales en faveur de la concentration.

La période fordiste est par excellence celle de la grande entreprise qui innove, crée de l'emploi, ses choix de localisation commandent l'organisation de l'espace. La concentration technique et financière est manifeste : en 1969, 200 firmes contrôlent 60% du capital industriel américain contre 48% en 1950³. Par expansion ou fusion, progressent la concentration horizontale (General Motors, Ford et Chrysler se partagent le marché de l'automobile) et la concentration verticale (de la matière première au produit de consommation). Les firmes captent ainsi les économies de dimension et de variété. Plus encore, elles confisquent à leur profit le marché auquel elles substituent leur propre planification. Cette période de forte croissance industrielle et de transformations profondes de l'appareil productif est marquée par un interventionnisme de l'Etat en faveur des grandes firmes. Dans cette action constante pour soutenir l'investissement privé, l'intérêt pour les petites et moyennes entreprises ne paraît alors pas évident.

¹ Greffe (X) : « Décentraliser pour l'emploi, les initiatives locales de développement » ; éd ; economica ; Paris ; 1989 ; P 103.

² Aydalot (P) : « Prise en compte des facteurs spatiaux et urbains dans la politique de développement » ; in RERU n°2 ; 1985 ; PP 167-179.

³ Manzagol (C) : « La localisation des activités spécifiques » ; in Bailly (A) ; Ferras (R) ; Pumain (D) : « Encyclopédie de géographie » ; éd ; economica ; Paris ; 1995 ; PP 471-496.

2-1-3/ La planification fonctionnelle

Les contours de la planification fonctionnelle s'appuient sur les stratégies des entreprises. Elle est en quelque sorte la réponse que les pouvoirs publics apporteront. Celles-ci, s'efforçant d'en freiner les efforts négatifs tout en tirant le potentiel maximum.

Le point de départ de la planification fonctionnelle réside dans la concentration spatiale des fonctions de décision et de contrôle en matière de production de biens et services. Cette concentration résulte de toute une série d'étapes. Pour Hymer¹ une première étape de la croissance des entreprises est caractérisée par la transformation de petites entreprises en des sociétés de dimensions nationales. La captation d'économies d'échelle de toute nature (production, distribution, achat, financement, stockage, recherche, etc.) joue un rôle considérable dans ce processus de même que l'avantage de réduire l'incertitude en prenant des parts de marché plus importantes. Or cette diversité des fonctions prises en charge par la firme implique une division horizontale des tâches.

Avec la seconde étape, l'émergence de firmes multi-ou transnationales, on passe souvent à une simplification des tâches, chaque fonction donnant lieu à une organisation spécifique avec un centre de décision bénéficiant d'une certaine autonomie. Parallèlement des modifications d'implantation sont décidées pour améliorer la sécurité de certains marchés accéder à des facteurs dans des conditions intéressantes, jouer sur des différences de prix, de salaires et d'impôts.

Les pouvoirs publics géreront cette spécialisation fonctionnelle des territoires, et leur réponse sera double. D'un côté ils s'efforceront d'attirer un certain nombre de fonctions à l'aide de primes ou d'avantages fiscaux. De l'autre côté ils réguleront l'inégale répartition des fonctions économiques sur le pays, en tenant compte des contraintes et des avantages de la division internationale du travail, et des coûts économiques et sociaux qui lui sont associés.

En plus de l'élaboration du système productif fordiste comme moteur de croissance économique, la quasi-totalité des pays développés ont adopté des politiques de développement régional qui préconisent l'élimination des disparités régionales.

2-2/ La nécessité de développement régional

Le développement régional, base de l'aménagement du territoire, implique une mise en valeur rationnelle de l'espace et l'utilisation optima des ressources naturelles en vue d'un développement économique plus harmonieux et de l'élévation humaines des populations².

Depuis les années 50, l'étude de développement régional, celle des disparités interrégionales, des comportements et des pratiques territoriales sont passées au premier

¹ Cité par Greffe (X) : « Territoires en France » ; éd ; economica ; Paris ; 1984 ; P 192.

² Lajugie(J) ; Delfaud (P) ; Lacour (c) : Op.cit ; P 83.

plan. L'idée fondamentale à la base de la plupart des conceptions de cette époque était qu'une région peut se développer dès lors que certaines conditions, comme des niveaux d'investissement et de capital humain suffisants, sont réunies. Ceci revient à considérer l'espace comme le simple lieu où prennent place les processus de développement. La politique régionale visera à apporter au problème de développement de chaque région une solution en termes d'équipements et d'investissements. Ce sont des vues globales, techniques, fonctionnelles. Et cela débouche sur le développement fonctionnel¹. L'économie régionale livrait plusieurs réponses au problème majeur des disparités régionales suivant trois axes différents².

2-2-1/ L'indépendance des évolutions spatiales

Une réponse fréquente estime que chaque espace, chaque région, chaque nation suit une évolution autonome (les étapes de la croissance de W.Rostow, le modèle de Lewis). Le développement est le fruit de certains comportements, de certaines propensions ; chaque espace est responsable du niveau du développement qui est le sien.

De même qu'on cherche alors à faire bénéficier l'ensemble des strates de la société du progrès économique, on se préoccupe des régions qui, jusque là, ne sont pas développées. Dans l'absolu, et à long terme, des régions rurales « en retard » de développement pourraient « rattraper » les régions prospères, en empruntant le même chemin que celles-ci, selon un schéma à la Rostow. Transposée à l'espace, cette analyse du développement « par étapes » conduit à considérer que les parties constitutives d'un territoire ne suivent pas forcément le même rythme de développement, même si l'impulsion économique est fortement commandée d'en haut.

Ainsi tout développement favoriserait d'abord certaines parties d'un territoire au détriment d'autres, et commencerait par induire un accroissement des disparités.

Puis progressivement un nouvel équilibre apparaîtrait : les disparités s'atténueraient au fur et à mesure que la phase de « décollage » céderait la place à une phase de maturité.

Cette alternance dans l'inégalité régionale serait ainsi la conséquence normale du mode de diffusion du développement dans l'espace.

2-2-2/ La convergence des niveaux de développement régionaux

Une deuxième réponse se situe dans le droit fil de la pensée néoclassique : les écarts interrégionaux sont transitoires et ne relèvent que de lenteurs dans les processus d'ajustement. Plusieurs théories explicitent ces processus d'égalisation dans l'espace : la théorie du commerce international (où le facteur unificateur est la mobilité des biens), la théorie de la convergence interrégionale qui s'incarne dans diverses constructions (théorie

¹Demazière © : « Du local au global » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1999 ; P 23.

²Aydalet (P) : « Economie régionale et urbaine » ; Op.cit ; P 109.

des migrations, théorie néoclassique de la croissance régionale) où les mobilités des facteurs jouent le rôle principal.

La situation normale au niveau régional est donc celle de l'équilibre stable : convergence, immobilité, optimum, sont atteints dès lors que les facteurs sont parfaitement mobiles.

2-2-3/ Divergence et hiérarchie des espaces

La troisième réponse donnée aux disparités spatiales affirme que c'est la nature même des relations entre espaces (régions) qui crée les écarts de développement. Des théories très nombreuses ont été proposées qui reposent sur l'idée d'une organisation dualiste de l'espace entre « riches » et « pauvres », dominants et dominés, attractifs et attirés, centres et périphéries... Ces théories se situent dans des cadres souvent très différents ; toutes expliquent les écarts entre régions comme le fruit des mécanismes qui régissent la structure de l'espace.

Alors, l'espace n'est plus comme pour les néoclassiques, une machine à intégrer, égaliser et uniformiser, il est au contraire la base de l'inégalité technique, économique, sociale.

Plusieurs modèles théoriques du développement régional ont été conçus à l'époque. L'analyse principale de la « théorie de la base » revient à considérer que le revenu d'un territoire s'alimente pour l'essentiel du revenu procuré par des activités exportatrices de base. A partir d'un modèle de multiplicateur keynésien élémentaire, on démontre que le revenu (ou l'emploi ; ou tout autre indicateur de développement) du territoire est un « multiple » du revenu procuré par les activités de base exportatrices. Un territoire serait d'autant plus riche qu'il s'assurerait des revenus issus de l'exportation de produits de base c'est-à-dire d'une spécialisation forte dans la division internationale du travail.

Le modèle fait dépendre le niveau de production et le niveau d'emploi de la région de ses activités d'exportation qui dépendent elles-mêmes de la demande extérieure et des avantages comparatifs de la région, que le modèle considère comme des variables « exogènes »¹.

La conséquence politique en termes d'aménagement du territoire en est dictée ; toute « région » devra trouver son « créneau » exportateur de base dont les recettes serviront de « stimuli » externes à son développement interne.

Dans la même lignée, F.Perroux a proposé la notion de pôle de croissance. Un pôle est un secteur de production qui a la particularité d'entretenir de nombreux liens amont et aval (directs et indirects) avec d'autres secteurs de production. En conséquence, son expansion ou sa contraction ont des effets importants sur le reste de l'économie. Selon cette

¹Polese (M) : Op.cit ; P 126.

conception en effet, le développement apparaît, comme un processus à la fois déséquilibré et hiérarchisé où un certain nombre d'unités économiques jouent un rôle moteur qui les distinguent des autres unités.

Le débat relatif à cette théorie s'est en grande partie concentré sur les conditions d'apparition et de propagation des effets de polarisation, sur ce que De Bernis a appelé les « courroies de transmission » des pôles.

Les idées de Perroux vont exercer pendant un quart de siècle une influence considérable non seulement sur les théoriciens, mais sur les politiques d'aménagement du territoire¹.

2-3/ Le rôle de l'aménagement du territoire dans la répartition des surplus et transferts

Alain Salley² jette les bases d'une évaluation des aspects ayant, dans le passé, affecté la localisation des firmes. Il considère que plusieurs forces poussent les activités productives au rassemblement dans de grandes métropoles d'abord et secondairement dans les grandes villes. Le principe directeur de ces concentrations est la minimisation des coûts de transport. Presque tous les pays occidentaux connaissent de fortes polarisations de leurs activités qu'accompagne une croissance urbaine déséquilibrée au profit de quelques méga agglomérations urbaines.

Face à la crise économique des années 1930 et juste après la seconde guerre mondiale, ces concentrations urbaines suscitent des politiques d'aménagement du territoire de la part des Etats confrontés à un déséquilibre du territoire qui devient insupportable : dépopulation des espaces ruraux et hypertrophie des « mégalopoles ». Dès lors, ces Etats ont fait recours à l'idéologie keynésienne pour remédier aux inégalités constatées.

2-3-1/ La conception keynésienne de la politique d'aménagement du territoire

Il est en général reconnu que l'aménagement du territoire est né, aux Etats-Unis ou en Europe, des tentatives pour surmonter la crise économique des années 1930, qu'il est en quelque sorte contemporaine du keynésianisme, dont il pourrait apparaître comme la version spatialisée. Cette conception keynésienne de la politique d'aménagement du territoire se traduit dans les finances publiques, dans l'idée que les grandes infrastructures à la charge de l'Etat sont indispensables et constituent les fondements nécessaires d'une réorganisation territoriale³.

Ainsi naît un système dont le moteur économique repose sur la grande firme employeur et pourvoyeuse de commandes aux entreprises régionales ; elles desservent des

¹Manzagol (C) : Op.cit ; P 476.

²Sallez (A) : « Les nouveaux territoires de l'entreprise » ; in Derycke (P-H) : « Espace et dynamiques territoriales » ; éd ; economica ; Paris ; 1992 ; P 217-241.

³Lacour (C), Delamarre (A) : Op.cit ; P 27.

marchés de plus en plus larges et s'assurent, par des économies d'échelle et des barrières à l'entrée, des positions dominantes dans leurs secteurs.

C'est sur la base de l'observation de ce système abouti que F.Perroux bâtit la théorie de la polarisation et de la firme motrice dans la région motrice. On en connaît les ressorts : économies externes tant horizontales que verticales qu'offre l'environnement urbain. C'est sur la base de cette théorie que se fondent les premiers principes de l'aménagement du territoire : décentralisation industrielle, métropoles d'équilibre, et même les politiques de développement régional dans de nombreux pays.

2-3-2/ L'influence du développement exogène sur l'aménagement du territoire

Pendant la période de croissance la politique de l'aménagement du territoire a été l'œuvre des Etats-nations et constitue la base de développement de l'appareil industriel.

2-3-2-1/ L'aménagement du territoire comme constitution des Etats nationaux

Si aménager le territoire est une pratique ancienne qui peut être assimilée à la volonté de maîtriser le milieu naturel hostile pour les différentes sociétés, l'aménagement du territoire, en tant que politique, n'eut de légitimité scientifique qu'avec l'émergence des Etats-nations dont l'aménagement s'effectue au nom de l'intérêt général de la collectivité ou de la nation. A ce titre, Jean-Paul Gaudemar confirme ce type de raisonnement en considérant que « toutes les expériences des différents pays consacrent, malgré leur diversité, l'émergence d'un même processus d'affirmation d'un territoire national dont le premier et principal acte d'aménagement consiste à gommer une bonne partie-pour ne pas dire l'essentiel-de l'autonomie des territoires infra-nationaux, provinces, royaumes, fiefs ou république de toutes natures...l'aménagement du territoire national est d'abord négation des territoires infra-nationaux »¹.

Après la deuxième guerre mondiale, l'aménagement du territoire apparaît comme une des formes particulières des politiques de redistribution ou de répartition autorisées par les résultats d'une croissance économique spectaculaire. Ce modèle peut être présenté à travers quatre caractéristiques principales²:

- Il opère en référence à une problématique de répartition des surplus autorisés par la croissance. Il peut apparaître à cet égard comme l'une des formes de la politique sociale, génératrice de transferts effectués à partir de critères fondés sur l'analyse des disparités spatiales.
- Ces transferts financiers se présentent pour l'essentiel sous la forme de transferts de capacités d'investissements : soit investissements d'infrastructures, soit transferts

¹ De Gaudemar (J-P) : « Aménagement du territoire » ; in Greffe (X), Mairesse (J), Reiffers (J.L) : « Encyclopédie économique » ; éd ; economica ; Paris ; 1990 ; PP 1869-1906.

² De Gaudemar (J-P) : « L'aménagement du territoire » ; in Bailly (A), Ferras (R), Pumain (D) : « Encyclopédie de géographie » ; éd ; economica ; Paris ; 1995 ; PP 1039-1060.

directs aux entreprises s'implantant dans les zones aidées (aides dites à « finalité régionale »). C'est à l'aune des montants de tels transferts rapportés aux budgets ou aux PIB nationaux que se mesure l'ampleur, l'ambition ou le dynamisme des politiques d'aménagement du territoire.

- Conformément à la référence keynésienne, les acteurs de telles politiques sont les acteurs publics, pour l'essentiel les Etats. Les transferts financiers opérés par les budgets de l'aménagement du territoire engendrent des « effets multiplicateurs » supposés être bénéfiques à l'emploi régional. L'aménagement du territoire reste pour l'essentiel une politique d'Etat, financée par l'argent public.
- Par là-même, le cadre territorial dans lequel cette politique opère reste pour l'essentiel un cadre national, celui sur lequel s'exerce la souveraineté des Etats. On peut néanmoins convenir que le « notion de l'aménagement du territoire est alors la politique mise en œuvre par l'Etat, seul ou conjointement avec d'autres acteurs, pour promouvoir un développement équilibré du territoire sur lequel il exerce sa souveraineté »¹.

Dans ce cadre d'idées, Y. Lacoste² relève les traits généraux qui peuvent expliciter une politique d'aménagement du territoire, lesquels peuvent être énoncés comme suit :

- Elle est une œuvre politique qui émane de l'Etat et de son gouvernement, donc, elle est à la charge des affaires publiques ;
- Elle n'est pas l'affaire de spécialistes (ingénieurs, urbanistes), lesquels ne font qu'exécuter et concrétiser les orientations de l'autorité politique ;
- Elle est fonction des représentations que l'autorité politique se fait du ou des territoires à aménager du contexte idéologique et des moyens dont le pouvoir politique dispose pour la mettre en œuvre ;
- Elle s'effectue à travers des plans qui doivent conduire à un développement équilibré des régions via un centralisme volontariste de l'Etat ;
- Avec la décentralisation, la politique d'aménagement du territoire va s'opérer au pluriel en adoptant pour chaque échelon territorial un aménagement spécifique, lequel serait initié par la collectivité locale (le pouvoir local) ;
- L'aménagement du territoire est le résultat des rapports de force, ce qui met en jeu les intérêts des différents groupes et la polémique qui ne cesse de se réactualiser confrontant intérêt général et intérêt de groupes, cette polémique se trouve accentuée par l'émergence de la tendance écologiste qui décrie les effets néfastes de l'industrialisation sur le territoire altéré dans son cadre de vie.

L'énumération sommaire des traits caractéristiques d'une politique d'aménagement du territoire, faite ci-dessus, ne peut être considérée comme exhaustive à cause de la

¹ De Gaudemar (J.P) : « Aménagement du territoire » ; encyclopédie économique ; Op.cit ; P 1880.

² Cité par Moussaoui (A) : « Aménagement du territoire et développement : vérification de la relation à travers l'étude de la pertinence et de l'opérationnalité du P.D.A.U. cas des communes de Daïra de M'chedallah (wilaya de Bouira) ; mémoire de magister ; université de Tizi-Ouzou ; 2003 ; P 22.

fluctuation et de la variabilité de l'environnement qui galvaudent le sens des concepts, et affectent leurs portées et fonctions. C'est ainsi qu'émerge la nécessité de contextualiser les problématiques dans l'espace et dans le temps pour mieux cerner la teneur de chaque politique et les rôles fluctuants des différents acteurs de l'aménagement du territoire.

2-3-2-2/ Le développement de l'appareil industriel

Pendant les premières années d'après-guerre, l'objectif de la reconstruction domine ; des politiques d'aménagement du territoire s'ajoutent aux seuls impératifs de développement de l'appareil industriel. La reconstruction sur les bases industrielles en place absorbe les efforts de l'Etat qui pendant les premières années pallie l'insuffisance de l'investissement privé par l'intervention des entreprises publiques mises en place à la libération.

L'action de l'Etat tend en priorité à développer l'appareil productif, à soutenir la consolidation des groupes industriels privés mais elle s'oriente également vers l'aménagement de l'environnement des firmes dès que la part du secteur privé reprend une certaine importance dans les investissements productifs.

Tandis que les divers aspects de la politique industrielle convergent pour favoriser la constitution de grands groupes, s'organise une politique territoriale qui répond à plusieurs objectifs ¹:

- Corriger les effets de la concentration industrielle au bénéfice de régions en forte croissance démographique déstabilisées par l'exode agricole massif engendré par la politique de modernisation agricole ;
- Répondre aux impératifs de la croissance industrielle contrainte de compresser ses coûts de production et mieux disposée à s'installer dans les régions sous-industrialisées et peuplées dans la mesure où de nouvelles méthodes d'organisation du travail permettent l'emploi de travailleurs peu qualifiés (extension du travail à la chaîne) ;
- Intervenir dans les foyers industriels menacés par les premières conséquences de l'ouverture du marché national à la concurrence étrangère.

L'aménagement du territoire participe à la réalisation de « l'impératif industriel » au même titre que les diverses aides financières ou que les mesures fiscales.

Ce modèle fonctionne sans difficulté majeure jusqu'à la fin des années 1970, c'est-à-dire jusqu'au diagnostic d'une crise profonde et durable des économies occidentales impliquant un renouvellement douloureux des politiques économiques et sociales. Dès lors que le jeu à somme positive de la période de croissance disparaît au profit d'un nouveau jeu

¹ Agence coopération et développement : « industrialisation et aménagement du territoire en France depuis 1950 » ; revue problèmes économiques n°1973 ; Mai 1986 ; PP 2-9.

à somme nulle voire négative, ce sont les fondements même de plusieurs décennies d'aménagement du territoire qui fléchissent ou qui s'effondrent.

3/ Les facteurs et limites de développement exogène

On sait ainsi que dans les années 1960, l'objectif essentiel de l'aménagement du territoire était, dans la plupart des pays occidentaux, de promouvoir le développement économique dans les régions défavorisées. Cette politique prenait corps par un ensemble de mesures telles que des conditions de crédit avantageuses, des exemptions de taxe, des garanties d'emprunt, des améliorations des infrastructures régionales¹. Ces éléments nous incitent à rechercher les facteurs principaux qui interviennent pour stimuler la politique d'aménagement du territoire dans cette période de croissance et en dernier lieu de savoir les limites de ce type de développement par en haut.

3-1/ Les facteurs de développement exogène

Le développement de type exogène entretient des rapports étroits avec la problématique de la localisation d'activités économiques. Il est en définitive le résultat de décisions d'investissements, privés et publics, dont le contrôle échappe globalement au territoire récepteur.

Vis-à-vis du processus, les espaces régionaux et locaux ne sont pas tous égaux. Certains se révèlent plus attractifs que d'autres. Les activités peuvent se concentrer à tel endroit plutôt qu'à tel autre. La qualité de ces activités, selon leur appartenance à un secteur plus ou moins porteur, contribue à déterminer le rythme de la croissance de l'espace considéré. Les facteurs de localisation et d'aménagement du territoire sont regroupés en quatre catégories : la situation géographique, les facteurs économiques, la nature du tissu socio-économique et les facteurs politiques.

3-1-1/ La situation géographique

La géographie accord l'intérêt particulier à la localisation de l'activité économique dans l'espace. Les facteurs géographiques sont généralement liés au milieu physique, qui peut présenter des avantages ou des inconvénients en matière de la localisation des projets. Parmi ces facteurs, l'on soulignera : les besoins en espace, le relief et les données climatiques.

a- Les besoins en espace : les besoins en espace dépendent selon la taille des entreprises, leurs types et leurs exigences structurelles et techniques.

b- Le relief : les montagnes constituent un obstacle particulier à l'implantation des activités économiques, car les coûts d'aménagement et de construction d'infrastructures de base y sont très élevés.

¹Demaziere (C) : « Entreprises, développement économique et espace urbain » ; Op.cit ; P 36.

c- Le climat : les conditions climatiques peuvent exercer des effets pervers sur l'activité de l'entreprise, en engendrant des surcoûts supplémentaires. D'une manière générale, un espace de localisation de taille suffisante à un prix avantageux, la possibilité d'extension dans l'avenir, se révèlent être des facteurs de localisation. La présence d'un moyen de transport naturel peut compter. La proximité avec les marchés en amont et /ou en aval de la production est généralement non négligeable ; l'entreprise cherche à minimiser les coûts de transport. L'offre de travail, sa disponibilité, sa qualité, son coût, sont aussi parmi les déterminants.

3-1-2/ Les facteurs économiques

Ils regroupent les facteurs de production, le marché et les moyens de transport.

a- Les facteurs de production : les facteurs de production sont les ressources naturelles, telles que les matières premières, l'énergie, l'eau, les biens d'équipement et la main d'œuvre. Selon leurs coûts, ils peuvent encourager ou décourager l'implantation d'une activité sur un site donné.

Or, les ressources naturelles ne sont source de richesse que si elles sont combinées efficacement avec un stock adéquat de capital physique et de capital humain.

b- Le marché : le choix d'une nouvelle localisation peut être aussi déterminé par le degré d'accessibilité au marché et la volonté de conquérir des marchés nouveaux.

Il est un passage, une étape stratégique mais aussi indispensable à l'entreprise en tant que lieu de réalisation et de concrétisation de la valeur de la marchandise. Sans lui, le cycle de reproduction de l'entreprise ne peut être réalisé. Il joue alors un rôle déterminant dans la stratégie d'implantation des entreprises.

c- Transports et communications : le rôle joué par les coûts de transport dans le choix des lieux de localisation a été réduit suite aux facilités croissantes qu'offrent les télécommunications : mise en œuvre de moyens et techniques de liaisons plus performantes et perfectionnés.

3-1-3/ Nature et dynamisme du tissu socio-économique

Dans sa dimension sociale, toute activité économique vise l'amélioration du bien être de l'individu dont il y a lieu de tenir compte dans la prise de décision concernant la localisation des unités.

Des externalités positives, produites par l'agglomération d'activités, forment un incitant. La firme peut être sensible à la présence de services aux entreprises plus ou moins spécialisés, de centres de recherches universitaires et d'établissements de formation de haut-niveau. Un entrepreneuriat dynamique, un climat général favorable aux affaires, constituent des éléments avantageux.

3-1-4/ Les facteurs politiques

Les facteurs politiques s'expriment par l'intervention de l'Etat dans la vie économique et sociale qui apparaît alors doté de trois dimensions essentielles¹ :

- L'Etat, d'abord, détient quasiment le monopole du savoir et de l'expertise ;
- L'Etat, ensuite, dispose du monopole financier ;
- L'Etat, enfin, a quasiment un monopole de conception et de maîtrise d'ouvrage. C'est lui qui définit les normes et qui détermine les règles du jeu qui ne tarderont pas à s'incruster dans les réalités quotidiennes.

Partant de ces missions principales, l'intervention de l'Etat dans la localisation des investissements peut se traduire de façon directe (les subventions et les primes octroyées aux entreprises, les aides fiscales et les crédits) ou indirecte (consiste à renforcer les équipements sociaux et les infrastructures de base, à savoir : équipements sanitaires et commerciaux, services de transport, aménagement de zones d'investissement, structures de formation...etc.).

L'Etat renforce ainsi les structures d'accueil susceptibles, de donner naissance à des économies de coûts et attirer les activités.

Au total, devant la persistance des inégalités spatiales dans plusieurs pays industrialisés, la recherche d'un équilibre plus juste s'est traduite par la mise en place de politiques de redistribution des revenus et par les interventions gouvernementales-incitatifs fiscaux et autres mesures-visant à infléchir la trajectoire spatiale de l'économie au profit des régions moins favorisées².

3-2/ Les limites du développement exogène

La théorie et la pratique du développement exogène ont été abondamment critiquées suivant des appréciations différentes que ce soit sur les pays développés ou les pays sous développés.

3-2-1/ Au niveau des pays développés

Tout d'abord, cette stratégie de développement n'a pas conduit à la réduction des disparités entre les régions et, à l'intérieur des régions, entre les groupes sociaux. Indépendamment des instruments utilisés, la politique régionale n'a pas contre balancé les tendances induites par l'accumulation fordiste, elle a plutôt facilité l'expansion et la consolidation de la division nationale et internationale du travail.

Une forte croissance économique comme celle des années 1950-1973 a eu des influences nombreuses sur le développement des territoires. Plus

¹ Lacour (C), Delamarre (A) : Op.cit ; P 26.

² Polèse (M) : Op.cit ; P 184.

spécifiquement, « l'expansion d'après-guerre a provoqué des problèmes régionaux et urbains particuliers, au moment où les politiques d'aménagement étaient inspirées par le consensus social national qui régulaient l'expansion économique à cette époque »¹. Parmi les facteurs contribuant au départ d'activités économiques du centre des villes vers la périphérie, on peut citer le manque d'espace disponible pour une extension, certaines restrictions d'aménagement pour la transformation des installations, le prix élevé des terrains, les problèmes éventuels de congestion du trafic routier, etc.

Si le décollage des régions en retard de développement est une simple affaire de capital humain et de montants d'investissement, ceux-ci peuvent alors fort bien être apportés de l'extérieur de ces régions ; peu importe que l'entrepreneuriat soit local ou pas. Or, plusieurs études empiriques ont montré que la nature et l'étendue des échanges intra et inter-firmes au sein d'un pôle de croissance sont généralement bien moindres en cas d'investissement extérieur. La localisation d'établissements de grandes entreprises industrielles ou de services dans une région défavorisée, loin d'être le signal d'un « rattrapage », peut conduire à une dépendance accrue vis-à-vis de l'extérieur.

De même, le développement économique des villes ou des régions ne se résume guère à une combinaison de « facteur de production », aussi sophistiquée soit-elle, si la réunion de niveaux suffisants d'investissement et de capital humain est sans nul doute une condition préalable au développement d'une région ou d'une ville, les caractéristiques sociales, organisationnelles, institutionnelles ou culturelles d'un territoire peuvent y être ajoutées.

Le développement par en haut revient aussi à considérer que le développement est le fruit de l'action d'un petit nombre d'individus et d'institutions et, partant que le reste, de la population est incapable de prendre des initiatives. Imposer cette conception uniforme du développement à toute la société oblige, les différentes catégories sociales et régions moins privilégiées à entrer dans une compétition avec d'autres catégories sociales et régions plus favorisées. Dans ce cas, s'il y a développement, il sera toujours accompagné d'exclusion.

3-2-2/ Au niveau des pays sous-développés

L'étude faite par G.Garofoli sur les pays en voie de développement repose sur l'idée que « dans une perspective de développement à long terme basé sur des spécificités sociales et historiques, et en suivant l'hypothèse de l'existence de plusieurs voies de développement, il n'est pas possible d'accepter l'idée d'exporter ou de transférer les modèles qui ont réussi dans d'autres régions ou pays »².

¹Demaziere (C) : « Entreprises, développement économique et espace urbain » ; Op.cit ; P 96.

²Garofoli (G) : « Industrialisation diffuse et systèmes productifs locaux : un modèle difficilement transférable aux pays en voie de développement » ; in Abdelmalki (C), Courlet (C) : « Les nouvelles logiques de développement » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1996 ; PP 367-381.

L'expérience du développement «par le haut » grâce à l'utilisation des technologies nouvelles et avec une grande intensité de capital et dans des secteurs innovants, en suivant les propositions de F.Perroux et de G.Destanne de Bernis a provoqué beaucoup de difficultés dans la plupart des régions moins développées.

L'importance du modèle de développement basé sur la grande entreprise dans les régions moins développées a généralement créé une nouvelle structure économique tout à fait artificielle, qui est entrée en contact avec une structure sociale et territoriale plutôt traditionnelle, ce qui a déterminé une superposition entre la dimension économique et la dimension socio-institutionnelle.

Le problème du manque de relations économiques n'est pas seulement technique, il est aussi socioculturel. La société n'était pas cohérente avec les nouvelles techniques, l'organisation de la production et les nouvelles tâches professionnelles introduites par l'entreprise externe.

Cela explique la rupture économique et sociale qui a eu lieu dans presque tous les cas d'exportation du modèle de développement « par le haut ». Il n'y a pas eu de processus de diffusion des connaissances et d'apprentissage des nouvelles techniques et des procédures d'organisation à l'extérieur de la grande entreprise externe. Il y a eu absence d'introduction des acteurs locaux dans le processus d'industrialisation et de transformation de l'économie de la société locale, l'économie locale reste extravertie et il n'y a pas d'amorce d'un processus de développement.

Le manque d'intégration économique au niveau local est la caractéristique la plus importante de l'échec de l'exportation du modèle de la grande entreprise : il y a eu une absence des effets de diffusion et d'entraînement, parce qu'il n'y avait aucune relation possible entre le vieux tissu industriel et les nouveaux établissements, avec la création d'un processus d'industrialisation sans développement causé par une industrialisation de type « circuit de branche ».

En résumé, on peut dire, d'une part, que le terme « aménagement » introduit trois idées distinctes, comme le fait remarquer Paul Albou¹ :

- La notion d'activité individuelle ou sociale : la transformation économique du monde est la conséquence des actions de l'homme ;
- La notion du modèle d'action : « aménager », c'est agencer selon un certain plan, en fonction d'un certain programme ;
- La notion de finalité : « aménager », c'est agencer en vue d'un but, c'est tenter d'atteindre consciemment ou non certains objectifs.

¹Albou (P) : « L'économie et les sciences humaines » ; T 2 ; éd ; Dunod ; Paris ; 1967 ; P 23.

Nous avons constaté, d'autre part, au cours de la première période de son évolution basée sur le développement exogène, l'aménagement du territoire part de principe : il revient à l'Etat national de résoudre les problèmes du développement inégal des régions ; les régions qui sont de façon permanente, des zones fortes doivent venir en aide, par des péréquations multiples, aux régions faibles.

Conclusion du chapitre

L'intérêt que pourrait conférer l'espace aux activités économiques est à la base de l'étude de la théorie classique de localisation qui postule un comportement rationnel des agents économiques. Ce type de raisonnement a conduit aux choix de localisation fondés sur la recherche de la réduction des coûts et de la maximisation des avantages. Alors que jusque dans les années 1950, les éléments dominants reposaient sur l'existence de facteurs résultant des forces du marché comme : les coûts de transport, la localisation de la main-d'œuvre à un coût faible et existence d'économie d'agglomération.

Ces mécanismes néoclassiques sont fondés sur le critère d'homogénéité de sorte qu'ils suppriment toute incitation au déplacement, qu'ils égalisent les aptitudes de l'espace quant à l'accueil des activités ou des hommes.

Malgré la diversité des termes employés dans la littérature économique par référence aux expressions de centre-périphérie, développement polarisé, développement inégal, la division spatiale du travail... il s'agit toujours de tentatives pour résumer la même réalité : le développement ne se répartit pas de façon égale sur le territoire national.

C'est dans ce sens que l'aménagement du territoire est apparu pour rechercher une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et des activités économiques et stimuler la compensation des déséquilibres de développement entre régions par l'intégration des autres aspects nécessaires aux dynamismes des territoires dans la période de croissance, particulièrement : les facteurs géographiques, socio-économiques et politiques.

Les trente années de croissance de l'après-guerre furent donc à bien des égards des années où le paradigme fonctionnel prédomina qui répond à des préoccupations plus concrètes (la reconstruction des économies, l'intégration de zones arriérées et la croissance économique), parce que l'on pouvait s'appuyer sur des instruments centralisés plus opératoires que des discours sur la spécificité culturelle.

Mais ce paradigme fonctionnel est remis en cause car la spécialisation fonctionnelle n'a pas conduit à l'essaimage de la croissance et donc à l'intégration de zones économiques marginales ou arriérées. Bien au contraire, de telles stratégies d'aménagement cristallisaient les inégalités sans que l'on puisse en tirer un très grand bénéfice. Le dualisme est devenu un thème des économies développées alors même qu'il avait été forgé dans un tout autre contexte. Peut-on alors parler de paradigme alternatif, et déduire que la planification tend à

s'organiser autour de la constitution de zones économiques plus intégrées et largement autosuffisantes ? Ainsi apparaît une opposition entre des principes « fonctionnels » aux contours nets mais à l'efficacité limitée d'une part et des principes « territoriaux » plus prometteurs aux yeux de nombreux économistes. C'est ce que affirme B.Planque en notant « critiquée dans ses effets, cassée dans son moteur, contesté dans son argumentation théorique, la doctrine du développement par en haut vacille et assiste à la renaissance de sa symétrique, la quête du développement par en bas »¹.

Il apparaît donc une nécessité de dépassement par la réinvention de territoire en faisant appel à l'approche pluridisciplinaire, et le « renversement » voire l'inversion de la problématique quant à la conception du développement ; pour paraphraser C.Lacour² nous dirons qu'il y a passage du fonctionnel au territorial. Le primat est alors donné à l'espace comme « espace de vie et de solidarité », à la localité comme mode de développement local.

¹Aydalot (P) : « Crise et espace » ; éd ; economica ; Paris ; 1984 ; P 100.

²Lajugie (J), Delfaud (P), Lacour (C) : Op.cit; P 842.

Introduction

Le grand changement suivi par la littérature sur le développement économique au cours des quatre dernières décennies est clairement l'abandon d'une approche fonctionnaliste des territoires, faisant d'eux des lieux passifs de localisation d'activités économiques, suivant la logique générale du capitalisme global et les décisions exogènes des entreprises. Au contraire les travaux actuels suivent plutôt une approche endogène, qui met l'accent sur les facteurs spécifiques du milieu spatial dans lequel se produit l'activité économique, tout en reconnaissant leur imbrication dans des structures plus larges.

Avec la mondialisation et l'émergence d'un nouveau paradigme économique, où l'efficacité résulte davantage de l'organisation que de la production de masse, l'aménagement du territoire doit être repensé.

Le nouveau paradigme de l'aménagement du territoire basé sur le développement territorial propose bien plus qu'une autre manière de rendre intelligible les réalités du développement régional et local à différentes échelles. Il s'agit d'un changement paradigmatique dans les études en développement régional. Avec la notion de développement territorial, les sciences sociales, dans une perspective multidisciplinaire et interdisciplinaire, se donnent les moyens de reconnaître l'importance du territoire, non seulement comme une réalité biophysique bien tangible, mais aussi comme une construction sociale.

Ce nouveau courant reconnaît au contraire l'interaction nécessaire du « local » et du « global », ainsi que le caractère de plus en plus ouvert de l'économie mondiale.

La référence à la tectonique des territoires de Claude Lacour est porteuse de riches ouvertures dans la mesure où l'intérêt pour l'espace-territoire prend en considération plusieurs interrogations¹ :

- La première provient de la nécessité de mieux connaître les réalités territoriales dans leur complexité, leur hétérogénéité, leurs changements et leurs permanences.
- La seconde relève d'un changement majeur dans la problématique même du développement. Il faut inventer une autre philosophie de l'aménagement où, à l'évidence, le développement par le haut et par le bas sont mêlés, où de nombreux acteurs interviennent, philosophie qui dépasserait le thème de la toute puissance d'un Etat opposée à celle d'un marché rationnel.
- La troisième consiste en une approche plus complexe encore, puisqu'il faut comprendre et agir sur des réalités à géométrie variable et à temporalités différenciées.

¹ Lacour (C) et Puissant (S) : « Géographie appliquée et science des territoires » ; encyclopédie de géographie ; sous la direction de Bailly (A), Ferras (P), Pumain (D) ; éd ; economica ; Paris ; 1995 ; PP 1001-1020.

Le nouveau contexte de développement de l'aménagement du territoire se traduit au premier lieu dans l'exploitation des initiatives locales tout en essayant de se focaliser en deuxième lieu sur l'avènement d'un nouveau paradigme basé sur le « développement territorial ».

Section 1 : Le développement local de l'aménagement du territoire

L'entrée en crise de l'économie mondiale, au seuil des années 1970, a provoqué la libération des énergies, et le besoin d'inventer des réponses, même limitées, à cette crise. Concrètement, cela s'est traduit par la multiplication des initiatives locales pour le développement économique - les stratégies locales peuvent s'inscrire dans les tendances économiques dominantes ou, au contraire, exprimer la recherche d'une alternative. Les deux caractéristiques des initiatives locales sont d'apporter de la flexibilité et de l'inventivité dans un monde toujours plus normalisé. Partant de cette réflexion, une question qui soulève une préoccupation dans cette section peut être posée de la manière suivante : l'aménagement du territoire ne doit-il pas se définir en liaison avec les initiatives locales. Là où ces dernières agissent sur le milieu des acteurs économiques et sociaux, l'aménagement ne doit-il pas agir sur l'environnement de tels milieux ?

1/ Naissance du développement local

Un tel développement impose la rupture avec la logique fonctionnelle de l'organisation de la vie économique et propose de revenir à une vision « territoriale » : c'est dans un cadre local, par la mise en valeur des ressources locales et avec la participation de la population que le développement pourra réellement répondre aux besoins des populations.

1-1/ Origines du développement économique local

Les origines du développement local (on trouve aussi dans la littérature des termes comme le développement par le bas ou le développement endogène) comme cadre d'analyse et comme stratégie d'intervention datent des années 1970.

L'idée est forgée à la réaction aux modèles d'analyse traditionnels (modèle de la base économique, pôles de développement...) et aux politiques régionales axées sur les subventions à l'implantation d'entreprises. Afin de corroborer notre affirmation sur la naissance de ce courant de pensée, nous développerons, ci-prêt, quelques points de vue. Pour Ph.Aydalet dont l'analyse porte essentiellement sur les nouveaux processus spatiaux, les bouleversements spatiaux ainsi que la réflexion qui s'en suit remontent aux années 1970. « L'époque actuelle engagée, semble-t-il, depuis la fin des années soixante ou le début des années soixante-dix porte en elle le mécanisme du retournement des hiérarchies

spatiales »¹ s'agissant toujours de ce nouveau dynamisme spatial, l'auteur continue plus loin (crise et espace-P 47) en notant « ce phénomène est apparu aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne sans doute dès la fin des années 1960 ». Dans le même sens, X.Grefe indique que « l'idée du développement local est réapparue dans un certain nombre de débats de la première moitié des années soixante-dix. Peu à peu, et parce qu'elle portait en elle-même d'importantes revendications sociales, elle s'est frayée, difficilement, un chemin au sein des expériences de politique économique et sociale. Elle y a alors connu deux acceptations, chacune d'entre elles présentant à la fois des biais et des éléments essentiels à la compréhension des dynamiques contemporaines.

Dans un premier temps le développement local sera essentiellement le développement par en bas contre le développement par en haut, la volonté d'enrayer les logiques dominantes qui conduisent à déstructurer les territoires et les solidarités, d'où l'importance que vont y prendre les thèmes alternatifs. Dans un second temps, le développement local tourne à une apologie de la sortie de crise par la petite entreprise »².

Le choix d'un développement endogène puise ses bases dans l'émergence des dynamiques territoriales faisant du développement l'action d'une structure (effort, initiative, projet...) qui s'auto-transforme en fonction de ses intérêts et de ses contraintes. Cette vision s'inspire, par analogie, à l'analyse des écarts de développement qui a pu et qui est faite dans les pays en voie de développement où le discours dominant (classique ou radical) fut remis en cause. Les prémisses d'une telle conception sont inhérentes aux contributions faites à partir de la notion d' « auto-centrage », amenant à percevoir différemment les logiques de développement³. Dans sa genèse, nous y trouvons notamment les rapports du club de Rome (1974), la notion de Self-reliance (basic needs de Streeten 1986), le développement agropolitain (J.Friedmann 1975), l'écodéveloppement (I.Sachs 1976), le concept « d'autre développement » préconisé en Suède dans les années 70, les critiques marxistes du développement inégal ainsi que le développement de la pensée surtout ce qui a trait à l'environnement (R.Passet 1979).

En effet, l'émergence du développement endogène est donc favorisée par le changement des conditions économiques. Le modèle de développement ne peut plus être un processus de diffusion d'une croissance issue d'un « centre » puisque la faible croissance, au lieu de déboucher sur la convergence des niveaux de développement, crée plutôt une divergence et une hiérarchie des espaces. Le développement appelé autocentré, est plus une nécessité qu'une volonté afin de pallier :

¹ Aydalot (P) : « Crise et espace » ; Op.cit ; P 44. La même idée est évoquée par cet auteur dans son article « la crise économique et l'espace : recherche sur les nouveaux dynamismes spatiaux » ; in cahiers de l'I.N.E.S. ; n°3 ; 1985 ; PP 14-37.

² Grefe (X) : « Décentraliser pour l'emploi, les initiatives locales de développement » ; Op.cit ; P 73.

³ Se reporter à la synthèse de P.Aydalot dans l'économie régionale et urbaine, chapitre 3 ; Op.cit, à l'ouvrage dirigé par G.M.Meier et D.Seers : « Les pionniers du développement » ; éd ; economica ; Paris ; 1988.

- La dépendance unilatérale accrue, le gaspillage des ressources des milieux, la dégradation de l'environnement physique, humain ;
- La spécialisation dans des fonctions subordonnées et régressives en raison, bien souvent, de l'incorporation de technologies banalisées et intermédiaires au lieu d'une intermédiation technologique progressive.

Pour J.Friedmann (1979), ce développement autocentré - qu'il assimile au développement agropolitain - est l'inscription territoriale des besoins fondamentaux et revêt trois caractères essentiels : il est territorial, communautaire et démocratique au sens où la communauté entière décide de l'usage de ses ressources.

La révision du paradigme d'un développement polarisé et centralisé n'ayant pu contenir les dérèglages économiques, a donné une chance existentielle à celui d'un développement dépolarisé et décentralisé. Cette nouvelle caractérisation est signifiée par Clydo Weaver¹ en trois points :

- Une action communautaire volontaire,
- Une autarcie régionale sélective,
- Des avantages régionaux stratégiques.

Cette trilogie basique du développement local fonde un mode de développement qualifié « par en bas » (Stohr&Taylor, 1981) ou « par la base » (Guigou, 1983) ou bien encore un développement territorial (Planque&Lazzeri, 1980 ; Greffe, 1984).

1-2/ Conditions d'émergence

Depuis les années soixante-dix, le monde est entré dans une période de mutations profondes. A la faveur de ces mutations - qui sont non seulement économiques et sociales mais aussi organisationnelles et spatiales - de nouveaux modèles productifs voient le jour un peu, partout, qui manifestent concrètement une volonté de renouvellement de l'approche traditionnelle du développement et des formes d'organisation industrielle correspondantes².

Ces nouveaux modèles productifs, dans la mesure où ils se fondent sur une reterritorialisation des activités économiques et des entreprises, sont appréhendés à travers la notion de développement endogène.

1-2-1/ Un modèle productiviste inopérant

La mobilité et les transferts sélectifs des facteurs de production (capital, travail, technologie) d'une région à une autre, sont à la base des politiques de développement

¹ Weaver (C) : « Le développement par la base : vers une doctrine du développement territorial » ; in ouvrage collectif de Planque (B) : « Le développement décentralisé » ; éd ; Litec/Gral ; Paris ; 1983 ; P 179.

² Ferguene (A), Hsaini (A) : « Entre l'ancrage territorial et l'ouverture internationale : une analyse des dynamiques locales au sud en termes de développement « ENDO-EXOGENE » ; in Kherdjemil (B) : « Mondialisation et dynamiques des territoires » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1998 ; PP 85-126.

fonctionnel. Ils engendrent souvent des effets négatifs. L'intérêt des firmes ne rejoint pas celui des communautés territoriales : il conduit à un écrémage préjudiciable des ressources régionales (épuisement de ressources non renouvelables, déséquilibre ou désintégration des structures régionales, spécialisation de la région dans des tâches peu avantageuses, routinières, banales, standardisées) et accentue la dépendance régionale par rapport à l'extérieur (au des inputs, comme à celui de la demande)¹.

D'autre part, ces transferts ne se produisent que lorsque l'activité économique connaît des taux de croissance élevés, lorsque les coûts de la mobilité sont faibles, lorsque le financement public est abondant (pour soutenir le processus de diffusion, en finançant les infrastructures), et lorsque dans les régions périphériques, des sociétés peu organisées et peu puissantes offrent des potentialités exploitables. Or, à partir des années 1970 ces conditions, sont moins aisément remplies : diminution des taux de croissance, réduction des financements publics, perte de tout ou partie de leur avantage comparatif par certaines zones périphériques...

A cet effet, les conditions socio-économiques des années 1970 font état d'une crise générale du modèle de développement jusque là dominant, autrement dit les politiques de développement conduites en termes de hiérarchie urbaine, de concentration et de polarisation industrielle montrent leurs limites. La crise rend ce modèle du développement fonctionnel moins opérationnel.

Après le bref aperçu sur les retombés de la crise, la question qui vient à l'esprit est, l'émergence de ce paradigme de développement endogène peut-elle s'expliquer essentiellement et exclusivement par la crise ? Ou bien y'a-t-il d'autres conditions explicatives qui en ont concouru ? Les éléments de réponse que nous comptons développer seront puisés des thèses suivantes : pour P.Aydalot² c'est la conjugaison de plusieurs facteurs qui expliquent la naissance de ce courant de pensée ainsi la crise ne fait qu'apporter sa contribution dès l'instant où l'auteur nous avance trois axes fort explicatifs :

- « Changement dans la philosophie de la vie » dès l'instant où les modes de perception, de pensée de l'espace et de la vie sont bouleversés ;
- Réflexion universitaire ;
- Les conditions imposées par la crise avec des situations insolites voire déroutantes.

Quant à la thèse avancée par C.Lacour ; il paraît qu'en plus des conditions imposées par la crise, les interrogations sur l'espace soient aussi dues aux progrès réalisés par la science régionale et plus généralement par la connaissance. La notion d'espace-lieu et celle de l'espace-système ont été, d'après l'auteur, à l'origine de bouleversements voire de remise

¹ Michel (M) : « L'aménagement régional en France : Du territoire aux territoires » ; éd ; Masson ; Paris ; 1994 ; P 16.

² Aydalot (P) : « Crise et espace » ; Op.cit ; P 38.

en cause des connaissances quant à notre perception et de l'espace¹. Pour cet auteur, la crise a été reconnue durable, structurelle, culturelle et a donné lieu à des remises en cause profondes de certaines analyses. Le « territorial » a été revalorisé au détriment du « fonctionnel » ; les modèles de développement fondés sur une omniprésence de l'Etat central ont été discutés : condamnation peut être rapide des analyses de la croissance dérivées des modèles néoclassiques et des versions simplificatrices des espaces régionaux seulement perçus comme des sous-systèmes nationaux².

Dans l'ensemble, ce modèle de croissance a été illustré pour une grande part par les mécanismes de restructuration économique des régions au cours des années 70 : le niveau de croissance de la productivité était lié aux processus de changement structurel de l'économie locale qui doit faire face au problème de rigidité et un modèle qu'en peut identifier comme étant extravertie inadéquat.

1-2-1-1/ Un problème de rigidité

Il faut revoir le modèle de croissance qui a prédominé jusqu'alors, du moins présentant quelques défaillances dans nombre de ses postulats³. Ces modèles inopérants, pour la période des années 80 et futures, trouvent leurs limites face à :

- La crise du modèle de production fordien et du modèle d'organisation taylorien établi sur un compromis capital/travail (capacités de production et pouvoir d'achat) dynamisant et régulant la croissance économique ;
- La crise du processus d'organisation interne des entreprises (structuration par produits, quasi-intégration verticale par des réseaux de sous-traitance, souplesse de gestion) et des lois de concurrence « parfaite » du marché (différenciation des produits, marché oligopolistique) ;
- La crise de l'idéologie même du développement et de la modernisation nécessitant, de plus en plus, l'amélioration qualitative des processus de décision et d'implication des acteurs socio-économiques.

Ces limites s'observent par l'existence de mécanismes de désagrégation et d'effondrement de secteurs d'activités peu concurrentiels dans certaines zones du territoire peu « élastique ». Ceci entraîne ce remodelage spatial et ces nouvelles articulations territoriales où l'industrialisation ne peut plus être le seul résultat d'un processus de développement centrifuge issu de la réalité ponctuelle de grands complexes rigidifiés.

¹ Lajugie (J), Delfaud (P), Lacour (C) : Op.cit ; P 860.

² Lajugie (J), Delfaud (P), Lacour (C) : Op.cit ; P 652.

³ Voir à ce sujet l'ouvrage de Cohendet (P) : « L'après taylorisme » ; éd ; economica ; Paris ; 1988. Il est signalé que la modification de l'environnement économique et l'évolution technologique ont contribué à remettre en cause le modèle Taylorien-Fordien (P 57)...La nouvelle représentation des processus de production nous montre bien l'existence de liens étroits entre les concepts-clés de flexibilité, de qualité et d'intégration, en référence avec le concept de complexité (P 58).

Dès lors, l'accent est mis davantage sur le potentiel de croissance endogène plutôt que sur le mouvement des ressources ou l'attraction d'investissements extérieurs. Cette endogénéisation revêt des processus variés tels que la revalorisation des productions existantes, la réallocation des ressources locales vers des secteurs qualifiés porteurs, la création de nouvelles entreprises de petite taille ou l'innovation dans de nouveaux produits compétitifs sur les marchés intérieurs et extérieurs.

1-2-1-2/ Un modèle extraverti inadéquat

En fonction des enseignements retirés du comportement économique des régions, le modèle de développement fondé sur la diffusion d'un processus externalisé fait place à un modèle plus internalisé dont les structures territoriales en sont les pièces maîtresses, responsabilisant en conséquence l'ensemble des agents socio-économiques. Le développement régional impulsé par les transferts externes devient celui de la mobilisation des ressources et de l'innovation endogènes. Le modèle d'extraversion usité à fait naître¹ :

- Un « effet d'étalement » des zones très développées vers les zones moins développées ;
- Un « effet d'écroulement » suite à des processus d'assujettissement, de fragmentation et de marginalisation caractérisant une division verticale du travail, défavorable pour les régions peu développées ;
- Un « effet de mal développement »² suite à un épuisement des richesses régionales développement, des grandes entreprises, des politiques publiques.

Dès le début des années 80, P.Aydalot, avait soutenu qu'à la place d'un dynamisme économique importé, auquel de nombreuses régions s'étaient habituées, il était désormais nécessaire d'impulser un dynamisme endogène, qui seul puisse apporter un développement authentique et durable.

D'une façon générale, X.Grefe³ a démontré en quoi les nouvelles conditions de l'activité économique renforcent cette tendance en faveur du paradigme territorial. Elles sont au nombre de cinq :

- La faiblesse de la croissance qui rend peu pertinent le discours sur les « retombées » automatiques ;
- L'augmentation ou pour le moins la stabilisation des coûts de l'énergie qui rendent moins attrayantes les stratégies de délocalisation ;

¹ Peyrefitte (M) : « Développement régional et planification décentralisée : les contrats de plan Etat-Région, une démarche de développement intégré ? » ; Thèse de Doctorat en sciences économiques ; université de Bordeaux I ; Paris ; 1990 ; P 42.

² Guindani (S) et Bassand (M) : « Mal développement régional » ; éd ; Presses Polytechniques Domandes ; Lausanne ; 1982 ; P 79.

³ Grefe (X) : « Territoires en France » ; Op.cit ; P 197.

- La difficulté croissante de mobiliser de nouveaux espaces pour y évacuer des coûts économiques et écologiques ne serait-ce qu'en raison de prises de conscience accrues dans ce domaine ;
- L'existence des nouvelles technologies qui permettent a priori de compenser les obstacles associés à la disjonction fonctionnelle ;
- Et de manière plus générale la difficulté de gérer des politiques régionales d'en haut dans un environnement international de plus en plus troublé. Comme cela a souvent été montré, les contrôles hiérarchiques ne fonctionnent de manière valable que si les conditions externes sont stables et favorables.

Face au constat d'un développement désarticulé à motricité extérieure pour un ensemble d'espaces en situation de « périphérisation » banalisée, ce développement endogène centré sur l'homme et sur son environnement se présente-t-il comme une alternative ?

1-2-2/ Une stratégie alternative

Sur des territoires inégalement pourvus, des stratégies de développement local, pouvaient conduire à stimuler des inégalités naturelles ou artificiellement créées. Les tenants d'un tel schéma avaient déduit que l'aménagement du territoire, lui – même conçu à partir des principes du développement par en haut (et donc de la nécessité d'aménager de nouveaux pôles de croissance), devrait être révisé pour prendre en considération les réalités du développement par en bas. Cette première approche a permis de souligner deux insuffisances majeures des politiques publiques¹ :

- Le biais de la politique industrielle en faveur des grandes unités, traduisant une véritable mystique des économies d'échelle et des bienfaits de la concentration en économie ouverte. Or les ressorts de la croissance sont autrement variés qu'ils ne le semblaient alors. Sans disparaître, les économies d'échelle partagent le devant de la scène avec les économies de diversité ou d'envergure, celles liées à l'exploitation d'un fonds d'innovation ou d'une grappe technologique, ce qui n'est pas l'apanage des grandes entreprises ;
- Le biais de la politique d'aménagement du territoire en faveur d'une stratégie de la contre-polarisation, de nouveaux pôles devant essaimer la croissance dans des zones qui n'avaient justement pas bénéficié de la création spontanée des traditionnels pôles de croissance. Or ces nouveaux pôles, créés de manière plus ou moins artificielle, n'ont pas su engendrer autour d'eux un tissu d'activités économiques dense.

La réflexion de P.Nhuho indique à cet égard que « le développement endogène, parce qu'il est centré sur l'homme, parce qu'il apparaît comme une entreprise de valorisation

¹ Greffe (X) : « Décentraliser pour l'emploi, les initiatives locales de développement » ; éd ; economica ; Paris ; 1989 ; P 77.

humaine et culturelle, est avant tout une philosophie du développement qui se distingue portant de la vision prométhéenne contenue dans le discours classique, en ce sens qu'il pose non seulement le problème des moyens de développement dans leur multi dimensionnalité, mais aussi et surtout le problème de la finalité du développement »¹. Il constitue la forme alternative la plus globale et la plus synthétique mais sans pour autant faire acte de totalité et d'universalité. Chaque territoire vit sa propre modernité à travers ses propres innovations multiples, multiformes et multidimensionnelles aussi bien dans les domaines technologique que social, culturel et idéologique par l'adoption de voies originales et diversifiées dans le développement. Le développement endogène à caractère auto centré est ainsi doté d'un pouvoir d'implication en vue de formaliser une démarche de co-développement postulée par Christian Comelieu² dans le cadre des rapports Nord-Sud.

En tant que processus visant à une conception pluraliste de choix stratégiques, le développement des espaces doit satisfaire³ :

- La recherche d'une plus grande autonomie ;
- La maîtrise sociale des besoins ;
- Le développement de la créativité endogène ;
- La démocratisation de la vie politique et économique.

Contenu de son importance, tel que signalé par Philippe Duez⁴, le développement local apporte une solution à la crise de la régulation du système économique, quand il cherche à changer le niveau de la régulation pour lutter contre le chômage en continuant à créer des richesses et des emplois.

A partir des travaux de W.Stöhr, on peut ressortir, a titre de comparaison, les caractéristiques principales des politiques de développement régional soit classiques soit fondées sur le développement endogène.

Il apparaît clairement que ces critères se répondent globalement et dessinent deux pratiques du développement territorial totalement différentes sinon totalement opposées. W.Stöhr démontre en outre parfaitement que ce déplacement de « paradigme » peut s'expliquer par le changement intervenu dans les conditions économiques et politiques générales du début des années 70, c'est-à-dire au moment du retournement de conjoncture généralisé dans tous les grands pays industrialisés. D'abord effet de choix politique et idéologique, le développement endogène apparaît ainsi comme rendu nécessaire par les conditions objectives du développement contemporain : pas d'autre issue à la crise que la mobilisation de tout un territoire, de tous les territoires.

¹ Voir Peyrefitte (M) : Op.cit ; P 133.

² Comelieu (C) : « Mythes et espoirs du tiers mondisme » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1986 ; P 136.

³ Ominami (C) : « Le Tiers-Monde dans la crise » ; éd ; la découverte ; Paris ; 1986 ; P 207.

⁴ Duez (P) : « La place du développement local dans la dialectique du développement économique » ; in Kherdjemil (B) ; Panhuys (H) ; Zaoual (H) : « Territoires et dynamiques économiques » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1998 ; PP 189-221.

Tableau n°1 : Caractéristiques principales des politiques de développement régional

Approche traditionnelle	Approche endogène
Application d'un modèle uniforme de croissance ; Faible prise en considération des aspects sociaux, politiques, écologiques et qualitatifs du développement ; Priorité à la mobilité et à l'accumulation de capital ; Sélection des ressources locales décidée de l'extérieur ; Spécialisation étroite déterminée par la division internationale du travail ; Redéploiement spatial des fonctions de l'entreprise ; Dépendance forte vis-à-vis de facteurs de production extra-régionaux ; Priorité aux systèmes à grande échelle, gros consommateurs d'énergie ; Centralisation croissante de la décision ; Désintégration régionale et négation de tout auto-développement territorial.	Différenciation des stratégies de développement ; Infléchissement des mécanismes de marché par prise en compte de critères sociaux ; Mobilisation des acteurs territoriaux ; Orientation multisectorielle ; Promotion de circuits économiques et financiers régionaux ; Elargissement de l'innovation technologique à l'innovation organisationnelle et sociale ; Promotion des identités locales ; Intégration territoriale volontaire des fonctions économiques, des formes culturelles et des structures de prises de décision ; Soutien public accordé aux réseaux de coopération intra et inter-territoriale.

Source : De Gaudemar (J.P), « L'aménagement du territoire » ; in « encyclopédie économique » ; Op.cit ; P 1887.

Nous terminons ce tour d'horizon en empruntant le point de vue de J.Donzelot¹ qui reste, au vu de son apport, très original et assez explicatif, le bouleversement constaté, nous apprend l'auteur, ne touche pas spécifiquement et exclusivement la science régionale, mais il est omniprésent et général car il englobe toute la connaissance des sciences sociales ceci d'un côté, de l'autre il ne date pas des années 1970, mais il remonte à plus loin aux années 1960. Pour corroborer ces affirmations, l'auteur fait le procès de l'état des connaissances en mettant en exergue deux axes :

a/ Les années 1950 – 1960 ont subi le poids préjudiciable de la conception de « type rationaliste » qui, comme nous le savons tous a produit des normes privilégiant le fonctionnel qui revêt un caractère macro-économique et trop centralisateur.

b/ A partir des années 1960, « un mouvement de réorientation critique » des connaissances acquises s'est développé avec lui un ensemble de jalons méthodologiques :

- Mettre l'accent sur les différences, donc les spécificités ;
- Rejet de la logique rationaliste et fonctionnelle qui a longtemps régné sans partage en donnant, cette fois-ci, le primat au « particulier », au « spécifique » donc à « l'autonomie créatrice ».

¹ Donzelot (J) : « L'invention du social » ; éd ; Fayard ; Paris ; 1984 ; P 240.

Partant de ce bref rappel qui a expliqué les origines et les conditions d'apparition du développement économique local, il convient désormais de repérer la conception fondamentale de cette approche de développement.

2/ La structure conceptuelle du développement local

La recherche, par divers types d'acteurs locaux, d'une croissance économique nouvelle a donné lieu à des actions, politiques et stratégies bien différentes de celles mises au point dans les Trente Glorieuses. Selon les pays, les voies explorées ont été très diverses, on a aussi assisté à une multiplication, au niveau local, des efforts en vue du développement économique et de la cohésion sociale.

Les acteurs locaux publics, privés et associatifs jouent aujourd'hui un rôle essentiel dans la restructuration et le développement des territoires. Les collectivités locales contribuent au réaménagement de l'espace et soutiennent la création d'emplois. De leur côté, certaines entreprises cherchent à tirer parti du territoire où elles sont implantées, en suscitant la création d'infrastructures nouvelles ou en se rapprochant des structures de formation et de recherche¹.

Aujourd'hui, l'essor des stratégies de développement local rend nécessaire leur mise en perspective dans l'ensemble des processus généraux de développement économique.

2-1/ Définitions du développement local

La notion du développement local est une notion très large, polysémique et, en tant que telle, difficile à cerner avec précision. En suivant les économistes italiens qui ont étudié de près le phénomène de l'industrialisation diffuse dans la Troisième Italie (notamment G.Becattini et G.Garofoli) nous pouvons retenir deux idées centrales pour la définir²:

- D'une part, l'idée d'une dynamique fondée sur l'utilisation optimale de facteurs de production particuliers présents localement en quantité et en qualité suffisantes (matières premières et compétences humaines notamment) ;
- D'autre part, celle de l'inscription territoriale des activités productives, qui conditionne le comportement coopératif des acteurs économiques, et se matérialise en bout de chaîne par un surplus d'efficacité productive pour celui qui est inséré dans un territoire.

En d'autres termes, ce qui définit le développement endogène c'est essentiellement un contenu territorial très fort (facteurs de production ou la culture locale), signifiant notamment que les processus en cause ne sont pas purement économiques mais socio-économiques dans le sens où ils procèdent d'une symbiose entre activités productives industrielles et/ou artisanales et vie sociale et communautaire à l'échelle locale.

¹ Demazière (C) : « Entreprises, développement économique et espace urbain » ; Op.cit ; P 154.

² Ferguene (A), Hsaini (A) : Op.cit ; P 109.

Le retour au local permet de mobiliser les énergies locales pour continuer à créer des richesses et des emplois. C'est bien pourquoi pour J.L.Guigou le développement local représente « l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales et manifeste la volonté des habitants d'une micro - région de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique »¹. Il se base aussi pour X.Grefe sur un « processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population, il mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles, il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active »².

Il s'agit, suivant les termes de Christophe Demazière, « pour une région ou une communauté à l'échelle humaine de compter avant tout sur ses propres forces et de les mobiliser pour des objectifs de développement définis localement. La stratégie consiste à élargir le champ du possible des individus et des groupes sociaux, à mobiliser les ressources et capacités locales, et à créer une dynamique de développement endogène »³.

On qualifie le développement local le processus de diffusion, à l'échelon local, des effets de la croissance, des innovations et des acquis culturels, accompagné d'une transformation des structures économiques, sociales et culturelles, fondée sur les potentialités locales. Ce dernier aspect est essentiel et justifie qu'on parle parfois d'auto-développement.

2-2/ Les approches de développement local

On peut appréhender le développement local au travers de ses instruments d'analyse. Ces derniers s'inscrivent dans diverses approches que nous tâcherons de synthétiser dans deux pistes de recherche⁴ :

a/ La première puise ses fondements dans le paradigme de l'économie résiliente et régulationniste ;

b/ La seconde s'appuiera sur les travaux de quatre courants de recherche soudés par une problématique commune, celle accordant le primat au territoire dans le processus de la théorisation. Il s'agit des courants :

- Italien avec, notamment, Beccatini qui redonne une nouvelle jeunesse au concept marshalien du district ;
- Et français avec les chercheurs du GREMI qui mettent en avant la notion de milieux innovateurs, avec les équipes de Grenoble, de Toulouse et de Lyon qui mettent

¹ Cité par Tourjansky-Cabart (L) : « Le développement économique local » ; éd ; PUF ; Paris ; 1996 ; P 4.

² Grefe (X) : « Territoire en France » ; Op.cit ; P 146.

³ Demazière (C) : « Du local au global » ; Op.cit ; P 24.

⁴ Kherdjemil (B) : « Territoires, mondialisation et redéveloppement » ; in « Mondialisation et dynamiques des territoires » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1998 ; PP 29-59.

l'accent sur les systèmes localisés de production et d'innovation et avec Xavier Greffe¹ qui insiste sur le territoire comme vecteur tectonique capable de faire émerger une « économie catalytique ».

Développons maintenant chacune des pistes de recherche que nous venons d'évoquer.

2-2-1/ Les supports conceptuels dans l'esprit du paradigme de l'économie résiliente et régulationniste

Les tenants de cette approche, soucieux d'appréhender la dynamique du post-fordisme, vont, notamment, s'intéresser aux modes d'organisation et de spatialisation des entreprises et au mode de régulation des rapports entre entreprises et entre celles-ci et les travailleurs.

Cette double préoccupation va faire émerger deux concepts-clé : le réseau et la gouvernance.

Signalons, d'emblée, que, dans la logique du paradigme de la régulation, réseau et gouvernance tissent des liens étroits. La régulation des rapports entre les entreprises va s'incarner, se matérialiser dans l'espace au travers du réseau. Et les rapports qui se développent dans le réseau seront identifiés par la notion de gouvernance. On peut dire que le réseau est le champ matériel où s'exerce la logique de la gouvernance.

Le réseau évoque un ensemble de points géographiques interconnectés, dans un système, par un certain nombre de liens. Cette définition générale peut être précisée, en disant à la suite d'Alain Salles², qu'un réseau d'entreprises désigne « un ensemble de nœuds interconnectés en vue d'une production marchande ».

Il faut, tout d'abord, faire remarquer que l'élément qui pousse les entreprises à s'organiser en réseau réside, essentiellement, dans les limites de la rationalité du marché.

De nos jours, celle-ci perd de son efficacité d'antan. Elle n'est plus en mesure de réguler la dynamique des conflits, ni d'assurer le minimum de coopération, entre les agents économiques, nécessaire à l'émergence d'une société opulente.

A ce propos, deux auteurs, Coase³ et Williamson¹, ont, chacun à leur manière, montré les germes fondateurs de l'organisation de l'entreprise dans une logique rationnelle qui n'est plus, foncièrement, déterminée par celle du marché.

¹ Greffe (X) : « Décentraliser pour l'emploi, les initiatives locales de développement » ; éd ; economica ; Paris ; 1989 et « Sociétés postindustrielles et redéveloppement » ; éd ; hachette, Paris ; 1992.

² Voir Kherdjemil (B) : « Mondialisation et dynamiques des territoires » ; Op.cit ; P 33.

³ En effet, dès 1937, Coase, par sa notion de coût de transaction, a permis le développement de toute une littérature économique qui aboutissait à l'idée qu'une entreprise aurait, parfois, tout à gagner à organiser sa production en interne si les coûts de transaction étaient importants.

Au total, il est, clairement, soutenu que le marché n'a plus le monopole de la dynamique de régulation. Les relations entre les agents économiques peuvent être gérées par leurs forces de coopération. En d'autres termes, la rationalité limitée du marché secrète une nouvelle forme de gestion des interdépendances. L'organisation des entreprises en réseau est la forme concrète au sein de laquelle s'affirme la dynamique de la gouvernance.

C'est les éléments de base du paradigme de l'économie résiliente et régulationniste ont été donnés, il reste de mettre l'accent dans la deuxième approche du développement local sur le territoire qui va être au centre des préoccupations paradigmatiques de nombreux penseurs.

2-2-2/ Le territoire et le développement local

Avant d'analyser les principales approches du développement local qui s'appuient sur la notion du territoire, il importe, au préalable, de tenter un essai de caractérisation de ce dernier.

2-2-2-1/ La notion du territoire

Cette réflexion sur les rapports entre développement et territoire débouche sur l'idée que l'organisation productive revêt des modalités très diverses qui ne peuvent pas être réduites à un simple schéma dualiste opposant un modèle d'organisation efficient à un autre qui ne le serait pas. L'introduction du territoire dans l'analyse nous conduit à inventorier la pluralité des mondes réels de la production et la variété des trajectoires de développement².

Suivant F.G.Baudiment³, le mot « territoire » a de multiples connotations. Trois d'entre elles ont une importance particulière :

- Acception géopolitique : en géopolitique, le territoire est un espace physique et identitaire porteur de cohésion ;
- Acception géographique : le territoire est un espace approprié et organisé. Cette organisation s'incarne à travers des structures politiques, économiques et sociales visant à contrôler et gérer ce territoire, ainsi qu'à le mettre en valeur.
- Acception économique : l'espace a en effet donné lieu à une multitude d'approches, tantôt défini comme une série de points, tantôt comme une surface continue,

¹ Cette idée de rechercher une forme de régulation, en dehors du marché, sera reprise, plus tard, par Williamson qui, par sa notion de coût de gouvernance, va renforcer cette dynamique de coopération entre les entreprises elles-mêmes. En clair, l'idée de Williamson revient à dire que, compte tenu du développement de la spécificité des actifs, il est moins coûteux pour les entreprises de s'entendre si elles veulent, réellement, avoir leur gouvernance.

² Courlet (C) et Pecqueur (B) : « Systèmes productifs localisés et développement : le cas des économies émergentes et en transition » ; in Proux (M.U) : « Territoires et développement économique » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1998 ; P 49-65.

³ Baudiment (F-G) : « Quand les territoires pensent leurs futures » ; éditions de l'aube ; Paris ; 2001 ; P 17.

comme un coût, ou un champ de forces. Désormais, le territoire comme support d'échanges économiques se décline en entités nationales, régionales et urbaines.

Sur un autre plan d'analyse, nous nous contenterons d'esquisser cette notion au travers de trois attitudes.

La première est celle qui met l'accent sur l'acte de naissance du territoire. Il s'agit, là, du territoire comme expression de l'identité d'un groupe. La dynamique conflictuelle d'appropriation de l'espace va permettre l'émergence de territoires avec leurs spécificités culturelle, sociale, historique et économique. La conflictualité dans la domestication de l'espace s'accompagne, parallèlement, de processus de domination et de ségrégation.

Tout en soulignant le flou caractérisant le concept, M.Le Berre¹ tente une définition dans le cadre d'une approche systémique à partir des trois facettes du territoire.

- Une facette existentielle faisant du territoire une entité identifiable, marquée par une identité territoriale ; véhiculée par un nom et un cadre d'identification : cette identité est forgée par le groupe à travers un sentiment d'appartenance à un espace de vie.
- Une facette physique, qui est constituée des propriétés naturelles (liées aux effets de localisation et les propriétés matérielles liées aux différents types d'usage que la société attribue à son sol).
- Une facette organisationnelle qui exprime la cohésion sociale plus ou moins relative résultant des rapports sociaux entre groupes et sous-groupes dans le cadre interactif entre les différents acteurs du processus décisionnel.

Le territoire sera défini comme « ... portion de la surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux. C'est une entité spatiale, le lieu de vie du groupe, indissociable de ce dernier »².

La seconde approche est celle qui met l'accent sur la typologie du territoire³. Les territoires peuvent être fluides, enracinés ou éclatés. La fluidité des territoires renvoie à l'espace économique où l'homme vient à se stabiliser dans un lieu en fonction des opportunités économiques. A l'opposé se trouvent les territoires enracinés. Ceux-ci traduisent l'espace écologique où l'homme est en situation de symbiose avec le milieu qu'il a, ainsi, dompté. Enfin, les territoires éclatés sont ceux qui résultent de la dynamique fonctionnelle des systèmes productifs qui investissent des espaces qu'ils délaissent, une fois jugés non rentables, ou qu'ils restructurent selon leur propre logique à l'image des territoires enracinés qui se sont vus entraîner dans un processus de mutation débouchant le

¹ Le Berre (M) : « Territoires » ; in Bailly (A), Ferras (R), Pumain (D) : « Encyclopédie de géographie » ; éd ; economica ; Paris ; 1992 ; PP 601-622.

² Le Berre (M) : « Territoires » ; in Bailly (A), Ferras (R),Pumain (D) : « Encyclopédie de géographie » Op.cit; P 604.

³ Fremont (A) : « La région, espace vécu » ; éd ; PUF ; Paris ; 1976.

plus souvent sur le non respect des limites écologiques et la perte de la notion de territorialité¹.

La troisième attitude, à l'endroit du territoire, est celle qui l'inscrit dans une logique d'aménagement du territoire. Celle-ci va mettre en avant la notion de développement local. L'objectif est de permettre au territoire, compte tenu de ses contraintes physiques et humaines, de répondre aux besoins tant quantitatifs que qualitatifs des personnes qui y vivent. Cette dynamique endogène du développement doit éviter le double écueil : celui de la négation de la spécificité historique du territoire et celui de l'apologie d'un développement autarcique véhiculé par certaines idéologies utopistes des années 70.

Dans ce processus, le territoire peut jouer un rôle majeur. Il est le point de rencontre entre les acteurs de développement. Il est aussi le lieu où s'organisent, volontairement ou de manière spontanée, les formes de coopération entre les entreprises, les individus et les activités. Il est, en définitive, le point de rencontre entre les formes de marché et les formes de régulation sociale (G.Garofoli)².

Le territoire devient ainsi un élément privilégié du développement dans la mesure où il inclut tous ces facteurs historiques, culturels, sociaux, qui sont à la base de modèles spécifiques d'organisation de la production et de la continuelle interaction entre la sphère économique et la sphère sociale.

Cette notion de territoire étant précisée, essayons de voir maintenant comment elle se trouve investie dans les différentes approches « territoriales » du développement local.

2-2-2-2/ Quelques éclairages du développement local par le territoire

Nous allons, successivement, pointer du doigt quatre courants qui théorisent le développement local sur la base du territoire.

Le premier courant est celui représenté, notamment, par Beccatini qui a repris la notion marshallienne de district industriel. L'idée développée par Alfred Marshall, à la fin du 19^{ème} siècle, est que les rendements croissants ne sont pas, seulement, dus aux économies d'échelle, mais, également, aux économies d'agglomération et d'organisation. En d'autres termes, l'efficacité des entreprises passe par l'établissement de relations immatérielles entre les entreprises. Elles peuvent, notamment, se matérialiser par l'échange d'informations diverses aussi bien sur le plan de la technologie que sur ceux des marchés, des produits ou des actifs. Cette dynamique relationnelle se développe dans une atmosphère de confiance mutuelle entre les agents économiques. Bien entendu, l'intensité de ces relations sera d'autant plus élevée que les entreprises sont dans une situation de proximité géographique. Cette dynamique économique fait émerger la notion de district industriel qui est reprise par

¹ Selon Le Berre, la territorialité est l'expression d'un sentiment d'appartenance à un morceau de terre et un mode de comportement au sein de cette entité.

² Voir Abdelmalki (L), Courlet (C) : Op.cit ; P 14.

Becattini en considérant ce dernier comme « une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné ».

Sur le plan de l'illustration de cette notion du district industriel, la Troisième Italie, en constitue un bon exemple. De nombreuses PME organisées en réseau s'affirment très dynamiques et compétitives tout en évoluant dans l'éthique de leur site.

Selon Courlet et Pecqueur¹, la forme du district industriel contredit une longue tradition de modèles économiques de type fonctionnel qui attribuent un rôle déterminant dans le développement à la présence de fonctions économiques privilégiées et de secteurs avancés, définissant une hiérarchie des pays et une évolution par stade de développement obligatoire pour les pays les moins avancés. Le développement apparaît, en définitive, comme un processus social et non comme un processus uniquement technique. Le territoire devient ainsi un facteur privilégié du développement, dans la mesure où il inclut tous ces facteurs – historiques, culturels, sociaux -, qui sont à la base de modèles spécifiques d'organisation de la production (les modèles réels de la production) et de la continue interaction entre la sphère économique et la sphère sociale.

C'est cette idée qui est, notamment, reprise par le courant de Grenoble² qui, au travers de la notion du système productif localisé, tente d'interpeller, à sa manière, les modèles traditionnels du développement.

C'est, notamment, avec Bernard Pecqueur, que la densité conceptuelle, à l'endroit du développement local, se fait le plus sentir. Selon lui, un territoire peut s'inscrire dans une logique de développement s'il présente un milieu innovant et dynamique. L'innovation est du ressort de la logique d'acteur. Celui-ci est un entrepreneur inséré dans son milieu.

Mais l'innovation, à elle seule, n'est pas suffisante pour garantir le développement endogène d'un territoire. Celui-ci doit pouvoir s'adapter à la dynamique de mutation de l'environnement. Selon Pecqueur, cette adaptation liée à la solidarité spatiale qui peut être mesurée par plusieurs paramètres tels que la densité du milieu, par sa trajectoire historique et par son degré d'ouverture à l'extérieur. Ce dernier constitue, en quelque sorte, le baromètre de l'efficacité de réaction aux contraintes exogènes.

Si le territoire est en mesure d'innover et de s'adapter, il doit, également, posséder une capacité de régulation. L'objet de celle-ci est d'assurer le mouvement régulier et stable des formes différentielles de solidarité qui soient en mesure d'assurer la reproduction des conditions propices à l'innovation. La régulation renvoie à la « capacité à produire un ensemble de règles en harmonie avec les règles subies à un niveau plus élevé afin de

¹ Courlet (C), Pecqueur (B) : « Districts industriels, systèmes productifs localisés et développement » ; in Abdelmalki (L) et Courlet (C) ; Op.cit ; PP 91-102.

² Pecqueur (B) : « Le développement local » ; éd ; Syros ; 1992.

« pérenniser l'existence d'une solidarité socioculturelle entre les acteurs »¹. Ces règles peuvent être explicites. Elles sont, alors, immanentes au réseau institutionnel. Mais, elles sont, également, implicites. Elles relèvent, alors, du réseau relationnel informel.

Au total, si le territoire vient à posséder cette triple capacité d'innover, de s'adapter et de réguler, il constitue, alors, un milieu innovateur et dynamique. Ce dernier est identifié dans le langage de Courlet² par le système productif localisé. Néanmoins, faut-il noter que l'approche du courant grenoblois du développement local reste en filiation très étroite avec l'atmosphère marshallienne du district industriel.

Par contre, les chercheurs du GREMI³, tout en ne niant pas l'impact de cette atmosphère dans le développement du territoire, vont, malgré tout, mettre l'accent sur l'innovation comme produit du territoire. Ils s'inscrivent en faux par rapport à la thèse de l'exogénéité du facteur technologique dans les processus de développement⁴. Dans la logique de ce courant et, plus particulièrement, chez Maillat⁵, le degré de puissance de production technologique d'un territoire passe par l'analyse de sa logique d'interaction et de sa dynamique d'apprentissage. La première porte sur l'intensité relationnelle des agents sur le plan de l'innovation. La seconde a trait à la capacité d'adaptation des acteurs aux transformations plurielles de la dynamique sociétale et au degré d'appropriation des solutions nouvelles proposées. Ace niveau d'analyse, quelques rapprochements peuvent être faits avec l'analyse qui précède.

Au total, l'intérêt de cette analyse ne réside pas, seulement, dans le souci d'endogénéiser la technologie, de la territorialiser, en quelque sorte. D'autres, comme les courants de Toulouse⁶ et de Lyon⁷ se sont, également, intéressés à cette question et l'ont analysée avec beaucoup de pénétration.

¹ Pecqueur (B) : « Le développement local » ; Op.cit ; P 75.

² Courlet (C) : « Le système productif localisé peut se définir comme une configuration d'entreprises regroupées dans un espace de proximité autour d'un métier, voire même de plusieurs métiers industriels. Les entreprises entretiennent des relations entre elles et avec le milieu socio-culturel d'insertion. Ces relations ne sont pas seulement marchandes, elles sont aussi informelles et produisent des externalités positives pour l'ensemble des entreprises.

³ Aydalot (P), Maillat (D) : « Milieux innovateurs en Europe », GREMI, 1986. Aydalot (P) : « Trajectoires technologiques et milieux innovateurs » ; in Camagni (R) et Maillat (D) : « Milieux innovateurs : théorie et politique » ; éd ; economica ; Paris ; 2006 ; PP 20-41.

⁴ L'interpellation de la technologie comme variable exogène dans la dynamique économique a, notamment, été l'œuvre de plusieurs auteurs, comme Perroux (F) : « L'économie du xx^{ème} siècle » (1961) ou encore comme Amendola (P) et Gaffard (J.P) dans « La dynamique économique de l'innovation » (1988). L'idée commune qui ressort est la territorialisation de la technologie.

⁵ Voir Kherdjemil (B) : « Mondialisation et dynamiques des territoires » ; Op.cit ; P 44.

⁶ Gilly (J.P), Dupuy (C) : « Apprentissage organisationnel et dynamiques territoriales: une nouvelle approche des rapports entre groupes industriels et systèmes locaux d'innovation » ; in Pecqueur (B) : « Dynamiques territoriales et mutations économiques » ; éd ; l'harmattan ; 1996 ; PP 157-175.

⁷ Kirat (T), Le Bas (C) : « Apprentissage technologique et interactivité dans les systèmes localisés de production et d'innovation » ; in Rallet (A) et Torre (A) : « Economie industrielle et économie spatiale » ; Op.cit ; PP 421-463.

Au terme de la présentation de ces quelques éclairages conceptuels du développement local, nous constatons que le traitement du développement, voire même, du redéveloppement ne fait plus référence aux canons traditionnels de la dynamique économique. L'intense polarisation conceptuelle de la notion du territoire montre que l'homo-oeconomicus, à lui seul, n'est pas en mesure de rendre compte de la complexité du phénomène du développement. « Les conditions locales » du développement renvoient bien aux éléments différentiels susceptibles d'aider à l'identification de la dynamique plurielle et complexe du territoire que nous avons pu, progressivement, approcher au travers de l'« atmosphère » marshallienne enveloppant le « district industriel » et du degré d'intensité du lieu qui se tisse entre la « dynamique d'apprentissage » des agents économiques et de leur « logique d'interaction ».

Ces quelques précisions étant apportées sur cette notion de développement local, essayons de voir ses différentes formes de manifestation.

2-3/ Les formes différentielles d'expression du développement local

Selon Pecqueur¹, le développement local peut revêtir, essentiellement, deux formes d'expression : celle d'une industrialisation diffuse ou celle d'un système productif local incubateur.

2-3-1/ Le système productif local à industrialisation diffuse

Tout d'abord, il est le résultat d'une mutation dans les zones à prépondérance agricole disposant d'une population jeune, abondante, disponible et dont le niveau de vie est relativement faible. Ensuite, sur le plan de sa diffusion, il s'appuie, surtout, sur la création d'entreprises qui favorisent les savoir-faire artisanaux inscrits depuis longtemps dans la culture locale. Enfin, sur le plan de sa caractérisation, il importe de faire remarquer quatre points :

- Le premier souligne le fait que chaque entreprise développe sa propre technologie qui se diffuse à la faveur de la circulation des personnes entre les entreprises ;
- Le second porte sur l'adaptation de la production des machines à la demande des produits qui, eux-mêmes, s'adaptent à la demande locale ;
- Le troisième a trait à l'exportation de la technologie une fois amortie ;
- Enfin le quatrième point met en avant la notion de flexibilité productive. L'adaptation au marché du travail se fait assez rapidement.

Parallèlement au réseau familial, les zones d'industrialisation diffuse ont développé des relations professionnelles. Le réseau professionnel concrétise les relations de connaissance

¹ Pecqueur (B) : « Le développement local » ; éditions ; la découverte/Syros ; Paris ; 2000 ; P 83.

mutuelle des acteurs dans le domaine des savoir-faire. Il permet une bonne circulation de l'information et une évolution technologique conjointe de l'ensemble des entreprises¹.

En somme, ce développement local est celui qui mobilise les ressorts de sa dynamique interne. Ce qui le différencie du système productif incubateur.

2-3-2/ Le système productif local incubateur

D'abord, contrairement au système précédent, le système productif incubateur adopte des technologies qui procèdent, non seulement, par sauts, mais qui tranchent, d'emblée, avec les savoir-faire locaux. Nous avons affaire à un système de culture urbaine. La culture professionnelle prime celle familiale. Ce sont les villes² qui constituent les lieux de polarisation de ce système productif.

Ensuite, il faut faire remarquer que la diffusion des projets d'entreprise est du ressort de celles-ci, elles-mêmes. Les solidarités sociales qui entourent l'entreprise ne participent qu'après coup.

Enfin, c'est un système qui s'installe d'emblée dans des zones de reconversion afin de pouvoir remobiliser les savoir-faire accumulés en direction de productions nouvelles. Mais, là, se pose le problème de la bifurcation. Celle-ci exprime les différentes trajectoires possibles de développement qui s'offrent au territoire. Tout le problème réside dans le choix de celle appropriée³.

Au total, nous avons, là, un système productif qui vient, en quelque sorte, se greffer sur un territoire qui a, déjà, une identité historique. La greffe risque de ne pas prendre si le système qui s'implante ne s'imprègne pas de l'atmosphère du territoire.

Dans le point qui va suivre, on va essayer de voir l'impact que peut avoir le développement local en matière de la configuration de l'espace et l'aménagement du territoire.

2-4/ L'influence du développement local sur l'espace et l'aménagement du territoire

Pendant les années 1950 et 1960, on pensait que le développement régional viendrait de grandes politiques nationales d'infrastructures et d'aménagement du territoire. Mais le demi-échec de politiques régionales dans divers pays a montré que la concentration,

¹ Bernard Pecqueur a pu recenser en Italie 77 de ces systèmes et, en Espagne, plus de 80. L'industrialisation diffuse est présente au Portugal, Bassin méditerranéen, Brésil, zones périphériques de l'Europe du Nord et en Amérique du Nord.

² A titre illustratif, la Silicon Vallez, la zone pour l'innovation et les relations scientifiques et techniques de la région grenobloise (ZIRST) constituent les « modèles » de développement incubateur.

³ Courlet (C) et Dimou (M) : « Les systèmes localisés de production : une approche de la dynamique longue » ; in Rallet (A) et Torre (A) : Op.cit ; PP 359-377.

sur un espace donné, de certaines quantités de capitaux humains et financiers, ne générerait pas mécaniquement la croissance¹.

Valoriser les ressources et capacités locales permettrait à la fois de créer une dynamique de développement endogène et d'élargir le champ du possible des individus et des groupes sociaux. Il ne s'agit pas de refuser la croissance économique, mais de la fonder sur une mobilisation des ressources accrue et intégrée, dans un contexte local. Ce qui a induit à repenser l'espace dans l'analyse économique mais également à redéfinir la politique d'aménagement du territoire.

2-4-1/ Repenser l'espace

Comme nous l'avons dit auparavant, la science économique a, pendant longtemps, ignoré la dimension espace. Il n'est que le simple traducteur des actions humaines. Dès lors, on peut traduire le processus d'évolution de la pensée spatiale dans les courants économiques suivant deux visions différentes.

2-4-1-1/ La vision exogène de l'espace

Dans l'approche fonctionnelle, l'espace est considéré uniquement dans son sens géographique : c'est-à-dire comme étendue ou distance entre lieux se traduisant, sur le plan économique, par des coûts (coûts de déplacement et de transport notamment). L'ensemble des travaux dans ce domaine considèrent les actions de localisation des entreprises comme des processus rationnels fondés sur des critères économiques de coûts². L'espace est donc perçu dans cette conception, indifférent, un « simple support neutre » subissant passivement des lois de fonctionnement économique exogène ou, en tout cas, définies indépendamment de lui³.

En effet, à partir des années 1950, nous assistons à deux réflexions qui vont renverser le cours de la pensée spatiale : celle de F.Perroux sur la notion de « polarisation », de « domination spatiale » et celle de W.Isard, considéré par ailleurs comme le pionnier de l'économie régionale, sur la tentative d'élaboration d'une théorie « générale explicative » quant à la gestion de l'espace. Toutefois, à travers ces concepts, il s'agissait principalement de rendre compte des inégalités spatiales observées, qui ne pouvaient s'expliquer par de simples différences physiques ou climatiques.

La vision théorique a-territoriale de l'espace a connu, suivant B.Pecqueur, trois grandes étapes déterminantes⁴ :

¹ Demazière : « Entreprises, développement économique et espace urbain » ; Op.cit ; P 161.

² Bazin (S) : « Les politiques locales d'attraction d'entreprises : une analyse de l'offre de sites en termes d'offre de biens de clubs » ; in Kherdjemil (B) : « Mondialisation et dynamiques des territoires » ; Op.cit ; P 157-189.

³ Ferguene (A) : Op.cit ; P 24.

⁴ Pecqueur (B) : « Evolution de l'analyse de l'espace économique » ; Op.cit ; PP 17-18.

- L'espace neutre et homogène s'appuie sur le concept d'espace-lieu, considéré comme un coût de distance des lieux à minimiser conformément à la tradition néo-classique, radicalisée par Alonso (localisation) ou Lösch (aires de marché).
- L'espace polarisé et hétérogène part de l'idée d'un espace-système confronté à des déséconomies externes engendrées par les disparités régionales, résorbables par des politiques de réallocation (relocalisation d'activités à partir d'un espace polarisé (Perroux) ou d'un espace plan (Boudeville).
- L'espace hétéronome et indifférencié renforce la notion d'espace-système sous l'effet d'une interdépendance croissante des systèmes productifs, constitutive de l'Economie-Monde de Wallerstein¹ et à la base du modèle centre-périphérie (Amin) et de l'échange inégal (Immanuel) selon une logique d'intégration/extension.

En effet, pour l'approche dite d'« espace homogène » l'idée de l'aménagement est inexistante : l'espace est perçu comme étant banal et uniforme ; sa gestion, sa structuration se font de manière spontanée, voire naturelle (l'approche libérale de l'espace). Ainsi perçu et défini, l'espace s'inscrit dans une problématique l'évacue et qui évacue toute forme d'intervention donc d'aménagement. L'idée de l'aménagement apparaît par contre avec l'approche structurelle (donc celle de l'espace polarisée) et l'approche marxiste, dès l'instant où celles-ci mentionnent et revendiquent l'intervention sur l'espace. Pour la première comme pour la seconde approche l'idée de l'aménagement est « implicite » : attribuer à l'espace des propriétés et des fonctions c'est admettre implicitement que son organisation, gestion,... passent nécessairement par celles-ci, donc affirmer la possibilité et la nécessité de son aménagement.

Il est incontestable – et Claude Ponsard² ne manquait jamais de nous en persuader – que l'introduction de l'espace dans le raisonnement économique modifie radicalement les résultats de l'analyse spatiale. Le nouveau courant de pensée spatiale fait des « forces économiques et sociales » internes, endogènes son cheval de bataille, voire le gage de toute réussite de développement. Il en ressort que ce courant de pensée, toutes tendances confondues, se fixe comme objectif fondamental la circonscription, l'explication, voire la détermination des forces économiques et sociales (C.Lacour utilise la notion de tectonique) à même de soutenir et de promouvoir un développement par en bas.

2-4-1-2/ La vision endogène de l'espace

Depuis les années 80, la distribution des activités sur le territoire national s'avère moins ségrégative et se fonde de plus en plus sur les dynamismes locaux. L'intérêt pour la mise en valeur de l'ensemble des potentialités, délaissées dans une économie de croissance, passe par une résolution des réalités et des problématiques immédiates dont la qualité effective de l'impact dépendra de la reconnaissance des spécificités et des originalités de l'espace de mobilisation. L'espace ne se résume plus à un lieu-support mais se forge comme

¹ Wallerstein (B) : « Le capitalisme historique » ; éd ; la découverte ; 1985 ; P 90.

² Voir avant-propos de l'ouvrage du Derycke (P.H) : « Espace et dynamiques territoriales » ; Op.cit ; P IX.

un lieu-entité¹, devenant le fondement même de tout développement. « Les espaces sont porteurs de vie, d'activités, de cultures, bref, de développement potentiel qu'il s'agit de reconnaître, et peut-être, si possible de valoriser »².

Le renouvellement de la vision du développement qui s'esquisse concrètement à travers les expériences d'industrialisation à petite échelle suggère une toute autre approche de l'espace. Dans celle-ci, on peut parler d'une « variable spatiale » dans ce sens que l'espace joue un rôle actif – et dans certains cas décisif- dans la dynamique de développement économique et social.

La littérature économique abandonne les hypothèses économiques et techniques qui homogénéisent l'espace, et celui-ci devient bien autre chose qu'une distance. L'espace, ce n'est plus un morceau de sol ou un ensemble de distances, mais les rapports techniques, économiques ou sociaux qui se nouent entre agents localisés en des lieux différents. Ces relations définissent des structures qui expriment des relations hiérarchisées et différenciées³.

Or, ce changement en question fait de l'espace un acteur de tout processus économique et social qui induit des pratiques et des comportements, qui résiste à des politiques inadaptées, qui perpétue des formes d'organisation, Philippe Aydalot insiste donc sur le fait qu'il n'est plus un cadre neutre dans lequel se moule un mode de production⁴.

La structuration voire le développement de l'espace passe donc inévitablement par l'intégration des aptitudes humaines, elles-mêmes filtrées par les facteurs historiques, sociaux et naturels. Cette inversion de la problématique, autrement dit la nouvelle approche de l'espace, met en exergue l'importance de l'environnement du producteur, des agents économiques en général, en un mot le territoire comme « variable explicative » et comme catalyseur du développement régional. La réponse à la crise ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour en sortir, passent nécessairement par une reconsidération, voire la mise en place d'un autre mode de représentation de l'espace.

C.Courlet et B.Pecqueur soutiennent ainsi cette idée par l'affirmation que « les économistes redécouvrent l'espace. Celui-ci cesse d'être uniquement un coût pour les entreprises, pour jouer, au contraire, un rôle d'ambiance (favorable ou défavorable), dans la création d'économies ou de déséconomies externes. L'espace n'est pas un simple support d'une concentration d'activité, il est espace territoire, économie - territoire »⁵.

¹ Gaudin (J.P) : « Technopolis. Crises urbaines et innovations municipales » ; éd ; PUF ; Paris ; 1989 ; PP 53-59.

² Lacour (C) : « Espace et développement. Des enjeux théoriques nouveaux » ; RERU ; n°5 ; 1985 ; P 843.

³ Aydalot (P) : « Dynamique spatiale et développement inégal » ; Op.cit ; P 314.

⁴ Aydalot (P) : « La prise en compte des facteurs spatiaux et urbains dans la politique de développement » ; RERU ; n°2 ; 1985 ; PP 167-180.

⁵ Courlet (C), Pecqueur (B) : « Systèmes productifs localisés et développement : le cas des économies émergentes et en transition » ; Op.cit ; P 52.

En réaction aux « tensions de centralité » apparues dans les logiques d'action, une autre image du territoire se redessine en :

- Attribuant à l'espace un caractère de pertinence pour une meilleure lisibilité des spécificités locales ;
- Suggérant des modes nouveaux de gestion des problèmes locaux selon une clé participative pour parvenir à une solvabilité optimale des potentialités.

Cette image est traduite par Antonio Cunha qui définit le territoire comme un « ensemble formé par une société et l'espace qu'elle organise. La notion de territoire englobe donc la notion d'espace mais ne se confond pas avec elle »¹. C'est autant un espace social qu'un espace économique où se nouent les rapports sociaux et où se jouent des relations de pouvoir.

Nous comprenons très vite qu'il est maintenant erroné, lire exclu de réduire l'espace à un « ensemble passif d'unités élémentaires » soumis à la logique « fonctionnelle », encore moins à une « seule dimension », en l'occurrence la dimension économique qui a régné, longtemps, sans partage. Dès lors nous parlons de l'approche pluridisciplinaire intégrant dans sa démarche autant de disciplines explicatives que possibles. L'espace n'est donc plus appréhendable selon une rationalité fondée exclusivement sur des lois de fonctionnement exogène et sur un mode de représentation niant la spécificité des territoires, mais plutôt comme un « champ sémantique » exigeant l'identification et l'intégration dans l'analyse de tous les éléments constitutifs.

2-4-2/ L'apport sur l'aménagement du territoire

Le « développement local » est devenu depuis plusieurs années le concept clé, le mot « passe-partout » de l'aménagement du territoire et de la politique régionale. Les mécanismes du développement local, par définition, sont basés sur des conditions locales. Bien entendu, ces conditions sont extrêmement diverses, est c'est pourquoi il y a autant de modèles que de « localités ».

Ainsi, un nouvel aménagement du territoire devra se mettre en place, non pas le système ancien dont la nature était fondamentalement centralisatrice, mais un aménagement qui parte des décisions des collectivités territoriales pour les compléter là où des problèmes restent insolubles ou là où des forces centrifuges risquent de conduire à des inégalités inacceptables.

2-4-2-1/ La politique centralisatrice de l'aménagement du territoire

Rein ne dit en effet que le schéma sur lequel l'aménagement s'est édifié dans la période de croissance ait été et continue d'être le meilleur possible surtout lorsqu'on sait les

¹ Cunha (A) : « Systèmes et territoire : valeurs, concepts et indicateurs pour un autre développement » ; revue espace géographique ; n°3 ; 1988 ; P 188.

profondes transformations qui ont marqué l'économie mondiale depuis cette époque. Ce schéma s'appuyait pour l'essentiel, sur la notion de « polarisation ». Pour combattre les effets négatifs qu'exerçait la concentration des activités sur certains lieux au dépend des autres, il fallait créer d'autres pôles en réorientant « par en haut » les flux économiques. Mais dans un cas comme dans l'autre, on restait dans la perspective des pôles de croissance. A l'inverse, la notion de développement local comme stratégie du développement intégré de l'ensemble des activités à partir d'une dynamique des énergies et des besoins locaux n'était guère prise en considération.

Dans toute une série de travaux, Philippe Aydalot¹ a expliqué de manière claire la justification de cette attitude de la part des entreprises. Si dans un temps éloigné l'existence de coûts de transport élevés, la rareté de la main-d'œuvre qualifiée et l'afflux de main-d'œuvre rurale autour de certaines zones conduisaient les firmes à se regrouper en totalité autour de pôles anciens ou nouveaux, il n'en va pas de même aujourd'hui. L'affaiblissement des coûts de transport, les nouvelles technologies de communication et la mécanisation croissante liée à la consommation de masse permettent aux entreprises de déplacer plus facilement certains établissements qu'autrefois, mais aussi d'opérer ces délocalisations de manière très sélective.

Aussi les fondements traditionnels de l'aménagement du territoire qui consistaient à assimiler, au temps de la croissance extensive, développement et captation des économies d'échelle, s'effondrent-ils, ce qui conduit à en chercher d'autres².

Les stratégies de contre – polarisation sont donc remises en cause pour trois éléments : le changement des activités motrices, l'absence « logique » des effets d'entraînement, les déséquilibres introduits par la relocalisation ou la disparition fréquente des activités décentralisées. Cette triple conjonction montre les limites de la politique traditionnelle d'aménagement du territoire.

Il convient donc de remettre à jour les politiques d'aménagement du territoire, non pas comme cela a été fait dans le passé à travers des processus centralisés et sans rapport véritable avec les comportements des agents. Toutes les collectivités territoriales doivent être associées à la mise en œuvre de ces politiques en prenant des responsabilités directes dans la sphère qui les concerne. Les régimes d'aides doivent être décentralisés, prenant en considération les transformations dans les comportements d'investissement et d'emploi. Il faut affirmer l'objectif de solidarité de manière plus nette que cela n'a été fait dans le passé, notamment vis-à-vis des zones dites fragiles ou sensibles.

¹ Aydalot (P) : « La mobilisation urbaine des activités et de l'emploi » ; RERU ; n°3 ; 1978 ; PP 299-328.

² Greffe (x) : « Décentraliser pour l'emploi, les initiatives locales de développement » ; Op.cit ; P 92.

2-4-2-2/ L'action locale de l'aménagement du territoire

A partir du milieu des années 1970, les fondements sur lesquels s'était édifiée la politique d'aménagement sont profondément bouleversés. La crise du fordisme met fin aux certitudes des Trente Glorieuses et prive l'Etat d'un levier important de son action. Le déclin des emplois industriels¹ avec les dépressions locales qui en résultent impliquent un intérêt accru pour l'économie et une gestion territoriale de la crise.

Simultanément, l'apparition de nouveaux secteurs d'activité et de nouvelles technologies nécessite de mettre en œuvre un aménagement du territoire fondé sur de nouveaux leviers immatériels de développement territorial. Au-delà de la construction d'infrastructures, la nécessité d'une répartition équilibrée implique de s'intéresser à la ressource humaine et à l'innovation.

Dans ces conditions, la perception du territoire se modifie. Cette transformation des esprits et des politiques entraîne dans son sillage celle de la politique d'aménagement. Jusqu'alors celle-ci était prise dans une acception globale. Désormais, le territoire se décline au pluriel : l'espace devient discontinu, découpé en fonction des priorités pour chacune de ses portions. La réduction des budgets implique la mise en œuvre de politiques plus qualitatives. Cette évolution correspond également à une redécouverte du local et des avantages de la proximité, qui s'expriment au travers d'une politique de décentralisation de l'action publique.

Par conséquent, au constat de l'hétérogénéité des espaces et des coûts qui lui sont associés, il convient d'ajouter que de nouvelles dynamiques spatiales traversent les territoires. Ces dynamiques renvoient au comportement des entreprises et des pouvoirs publics locaux. Les entreprises contribuent différemment à la production du territoire : les plus grandes provoquent des mouvements de restructuration intenses et déséquilibrants, même si on avait assisté dans le passé à une certaine tendance à la délocalisation, les plus petites mettent leur dynamisme au service d'une plus grande diversification des activités sur le territoire. Pour leur part, les pouvoirs publics locaux assument des responsabilités de plus en plus importantes, relativisant leur rôle traditionnel de production d'équipements collectifs au profit de celui d'animation économique, rôle qu'ils assument souvent avec de grandes difficultés.

X.Grefte corrobore ce type de raisonnement, on disant « quelles qu'elles soient, ces dynamiques mettent à jour la pertinence de nouveaux espaces. Pertinence dans la mesure où certains territoires apparaissent comme susceptibles de « porter » des stratégies

¹ La part de l'industrie dans l'emploi total chute de 26 à 22% entre 1975 et 1981 en France. Entre 1975 et 1980, 700 000 emplois disparaissent, et le taux de croissance passe de 6% en moyenne par an entre 1960 et 1974 à 2%. La gestion de la crise devient une priorité, et la politique d'aménagement, telle qu'elle s'était édifiée en période de croissance, doit être repensée. Malgré des discours favorables à une poursuite des actions globales précédemment mises en œuvre, l'aménagement se transforme en une politique de défense locale de l'emploi et de gestion de la crise.

originales de développement et de conduire les pouvoirs publics comme les partenaires sociaux à en faire de véritables acteurs de la politique économique »¹.

Le modèle à tendance extravertie générant des inégalités spatiales glisse vers un modèle davantage intraverti, caractérisé par un système de négociations bilatérales et une action des formes sociales locales choisissant les techniques en fonction de leurs compétences. Ce type d'organisation territoriale favorise ainsi des mécanismes de synergies localisées et répond à une finalité de reproduction de nature endogène, avec des interdépendances multiples au sein de ces processus territorialisés. Cette version territoriale du développement et de l'aménagement ne se réalise qu'à travers une pluralité d'acteurs et une diversité des modes d'action dont la cohérence nécessaire sera l'objectif des dispositifs de concertation. La possibilité d'émergence d'espaces, en période de mutations profondes et structurelles à tous niveaux, se traduit ainsi par des mouvements de décentralisation et donc de délocalisation de certaines dynamiques de décision et de gestion. Ces dynamiques, plus éparses et moins spectaculaires, utilisent davantage le principe de mobilisation participative sur la base d'initiatives des PME et de « développement local endogène ».

Cette opportunité du développement local pour l'aménagement du territoire peut se traduire concrètement par la mise en place des facteurs locaux qui favorisent l'adaptation des collectivités territoriales aux nouvelles règles du jeu de la croissance économique afin de mettre les territoires en état de développement.

3/ Les facteurs et limites du développement local

On doit mentionner au préalable les facteurs ayant marqué progressivement le succès de développement local et on revient par la suite sur l'indication des limites de ce paradigme.

3-1/ Les facteurs du développement local

Depuis le début des années 70, le succès en termes de croissance économique rencontré par certaines régions, tant en Europe qu'aux Etats-Unis ou ailleurs, remet en question une conception hiérarchique du développement économique dans l'espace².

Des régions peuvent se distinguer en faisant la preuve d'un dynamisme propre ; le cas d'école est sans doute représenté par la « Troisième Italie ». Le modèle de développement endogène a déjà été défini précédemment. Cependant, il convient encore de s'interroger, comme nous l'avons fait à propos du développement exogène, sur les facteurs explicatifs de différenciations (inter-)régionales et locales résultant de ces

¹Greffe (X) : « Territoires en France » ; Op.cit ; P 54.

² Une conception hiérarchique telle qu'elle a pu être envisagée à la suite des travaux de F.Perroux sur la notion de pôle de croissance, par exemple.

processus. Des études empiriques ont été menées. Des concepts émergent, et une vaste littérature s'efforce d'articuler l'ensemble¹.

3-1-1/ L'attention portée aux petites et moyennes entreprises

Le concept traditionnel de développement, quelle que soit l'inspiration philosophique dont il procède, repose sur l'idée que l'industrialisation fondée sur l'unité de production de grande taille est la clé du décollage économique et du progrès social. Cette idée qui est au cœur des stratégies et des programmes mis en œuvre pendant les années soixante est sérieusement remise en cause de nos jours. Le fait est que les évolutions de tous ordres, enregistrées au cours de la décennie quatre-vingt, semblent avoir quelque peu ébranlé la notion « d'économies d'échelle » associée à l'unité de grandes dimensions.

Cependant, la crise de l'espace se fait sentir beaucoup dans son aspect industriel. En effet le tissu industriel des pays développés se voit sujet à une double mutation.

- Redistribution du tissu industriel avec un renversement des hiérarchies traditionnelles dès l'instant où les grandes entreprises semblent avoir perdu leur attractivité et partant leur crédibilité en matière de structuration de l'espace. Autrement dit les grands pôles industriels ne jouissent plus du caractère structurant et moteur. Nombreux sont les spécialistes de l'analyse spatiale (P.Aydalot, J.Friedmann, B.Planque, C.Lacour...) qui reconnaissent et confirment le déclin des grands pôles industriels ainsi que leur manque de souplesse et d'adaptation face à la crise.
- Renouveau des petites et moyennes industries. Pendant que le gigantisme industriel s'effondre et prouve son incapacité face à la crise, nous assistons par-ci et par-là à la résistance « farouche » et souvent performante des petites et moyennes industries. A ce propos, W.Stöhr note « c'est surtout dans les périodes de taux de croissance réduit et de mutation structurelle que les petites et moyennes entreprises font preuve d'une grande souplesse et d'une plus grande stabilité de l'emploi que les grandes »².

3-1-1-1/ L'inversion des comportements de localisation

L'un des premiers schémas d'organisation territoriale de l'économie capitaliste s'est dessiné autour de la construction de véritables pôles de croissance, regroupant eux-mêmes un certain nombre de grandes firmes. L'existence de coûts de transport élevés, la rareté de la main-d'œuvre qualifiée, l'afflux de la main-d'œuvre rurale autour d'un certain nombre de zones urbaines conduisaient assez logiquement les firmes à se regrouper à l'intérieur de ces

¹ Courlet, Pecqueur et Soulage distinguent dans cette littérature les approches en termes de districts industriels marshalliens ; les approches évolutionnistes et les études sur les milieux innovateurs ; et plus largement, enfin, les recherches s'inscrivant à la suite de Piore et Sabel. Ces dernières envisagent les relations pouvant exister entre le territoire et l'organisation industrielle de l'après-fordisme.

² Aydalot (P) : « Crise et espace » ; Op.cit ; P 192.

aires qui constituaient autant de pôles de croissance. Suivant X.Grefe¹, cinq éléments méritent d'être relevés qui ont conduit à une modification des stratégies de localisation des firmes.

Le premier élément résidait dans l'affaiblissement des coûts de transport, affaiblissement qui permettait aux entreprises de ne plus être contraintes par la localisation des marchés, des ressources primaires et de la disponibilité en main-d'œuvre non qualifiée, pour autant que l'on puisse séparer entre des établissements utilisant plutôt du travail qualifié et des établissements utilisant plutôt du travail déqualifié.

Le second résidait dans l'existence de nouvelles technologies de communication et de nouvelles sources d'énergie qui permettaient là encore de disperser les établissements industriels sans problèmes majeurs pour l'entreprise.

Le troisième élément tenait à l'ouverture de marchés de consommation et de production de masse. Il était donc possible d'accentuer la mécanisation des processus de fabrication, de simplifier le travail utilisé et de démultiplier un certain nombre d'établissements de production en les localisant à la proximité de tels marchés.

Le quatrième élément tenait à l'opportunité que représentaient pour les entreprises des différences de salaires, elles-mêmes liées à des différences de qualification. En chassant à la fois « une technique et un espace », c'est-à-dire en implantant des processus fortement mécanisés là où existe une main-d'œuvre peu qualifiée et peu coûteuse, on diminue sensiblement le coût de reproduction de la force de travail.

Dernier élément, la concentration financière permettait de gérer cette production de masse à travers l'éclatement territorial des unités de production joints au fait que l'Etat diminuait le coût de la délocalisation proportionnellement au nombre d'emplois créés (et non par rapport à la qualité de ces emplois ou à l'importance du capital investi par emploi), tous ces éléments contribuèrent à « décentraliser » un certain nombre d'activités.

Les caractéristiques du modèle de la petite entreprise mettent l'accent sur la petite taille, mais aussi sur la stratégie de type intuitif ; selon un processus intuition – décision – action ; la spécificité de la gestion, centralisée, voire personnalisée, est remarquable, ainsi que la faible spécialisation, tant au niveau de la direction que employés et des équipements. Les systèmes d'information, interne et externe, sont peu complexes permettant une diffusion rapide des informations. Enfin la petite firme recherche un environnement stable, malgré l'accélération du changement.

Le second élément concerne les besoins propres à la petite entreprise, liés à sa spécificité. De plus, les petites entreprises sont souvent de jeunes entreprises, elles ressentent donc des besoins spécifiques pendant la période de démarrage, car le processus

¹ Grefe (X) : « Territoires en France » ; Op.cit ; P 58.

de montée en compétitivité suscite des besoins en services particuliers. Les autorités locales s'efforcent alors de mettre en place des structures visant à soutenir les entreprises présentes sur le territoire et/ou à les développer, comme les organismes d'aide à la création ou à l'accompagnement des entreprises – incubateurs, pépinière, ou encore de financement. Malgré la variété des solutions territorialisées, le point commun réside dans la volonté des autorités locales d'appuyer les petites entreprises, en leur proposant des solutions spécifiques et adaptées aux particularismes locaux¹.

3-1-1-2/ Les éléments encourageant ce dynamisme

Notons d'abord qu'un certain nombre de facteurs sont avancés en vrac dans plusieurs analyses : la présence de stimulants intellectuels dans le voisinage des entreprises, l'existence de structures financières particulièrement aptes à satisfaire aux besoins en capital propre des PME telles que l'essaimage d'innovations technologiques par les grandes entreprises au profit de PME qui accepteraient de reprendre certaines de leurs activités, l'accès aux marchés publics, et bien sûr le développement de l'offre de sous-traitance de la part des grandes entreprises qui trouvent ainsi un palliatif à leur absence de flexibilité. Aussi nous arrêterons-nous plus longuement sur des facteurs dont l'interprétation est aujourd'hui plus complexe.

Une première explication résiderait dans le fait que les PME auraient de meilleures performances que les grandes entreprises. Plusieurs informations viennent à l'appui de cette thèse, notamment celle de M.Delattre². Les 200 entreprises qui ont fait l'objet du taux de croissance le plus élevé entre 1970 et 1976 étaient toutes des PMI ; l'effort d'investissement et la percée à l'exportation des PME ont été supérieurs en proportion à ceux des grandes entreprises.

Une seconde explication associe le succès des PME à la place qu'elles tiennent dans les secteurs de production. Par rapport aux grandes entreprises, l'une des principales spécificités des PME est qu'elles sont généralement situées en amont ou en aval des principaux secteurs. Elles seraient donc à l'intérieur d'un secteur donné sur des filières de production différentes des grandes entreprises avec des spécialisations très particulières. Les PME et les grandes entreprises réagissent de manière très différente, face aux contraintes de plus en plus intenses de la concurrence internationale. Dès lors qu'un produit sera soumis à une concurrence accrue, les PME pourront adopter des stratégies de correction qu'il serait plus difficile et plus long à mettre en œuvre par les grandes entreprises.

Une troisième explication attribue la force des PME à la résorption du chômage. Par la force des choses et sur la base d'incitations financières, un certain nombre de chômeurs

¹ Fourcade (C) : « L'accès des petites entreprises aux technologies adaptées au développement : le rôle des systèmes productifs localisés » ; in Abdelmalki (L) et Courlet (C) ; Op.cit ; PP 255-268.

² Voir Greffe (X) : « Territoires en France » ; Op.cit ; P 71.

auraient créé leur entreprise. Le développement des petites entreprises contribue à renforcer le tissu économique local, accroît l'emploi et la valeur ajoutée du territoire¹.

L'explication qui paraît avoir tenu à ce jour la place la plus importante concerne l'attitude relative des grandes et des petites entreprises face au problème de l'incertitude. Une des versions de cette explication consiste à dire que les petites entreprises seraient moins rigides que les grandes du fait de leur moindre taille.

3-1-2/ L'importance des institutions

Longtemps, les théories du développement ont oublié les institutions, ou les ont tenues pour acquises et ne nécessitant pas de traitement particulier. Mais aujourd'hui « l'institutionnalisme » est devenu, à l'inverse, le paradigme le mieux partagé en sciences sociales, que ce soit en histoire, sociologie, sciences politiques ou encore en économie : mettre l'accent sur les institutions s'est soudain généralisé. On a parlé ainsi de « tournant institutionnaliste »².

Abdelmalki (L) et Mundler (P) justifient ce type de raisonnement, on disant que « l'économie ne fonctionne pas uniquement par la confrontation d'offres et de demandes parfaitement identifiées, émanant d'individus ayant toutes les cartes en main pour optimiser leurs décisions. L'économie s'inscrit dans un monde plus complexe, fait de lois, de règles dites et non dites, d'héritages historiques, de relations et de conventions, de normes et de valeurs. Tous ces phénomènes peuvent être résumés sous le terme général d'institutions »³.

Nous définirons une institution comme « un arrangement social légitime perçu comme stable qui structure activement les interactions entre agents et organisations ; elle change sous l'influence d'une modification de sa légitimité »⁴.

Cette prise en compte des institutions s'effectue dans un contexte général de reconnaissance de leur rôle en économie où le néo institutionnalisme triomphe les années 1990. On le trouve dans la Nouvelle Economie Institutionnaliste ; issue de la microéconomie

¹ Les PME représentent entre 45 et 70% de l'emploi industriel dans les pays de l'OCDE et semblent jouer un rôle important dans la création d'emplois dans les années 70 et 80. Pendant la période 1971-1979, la proportion des salariés employés dans les entreprises de moins de 100 salariés est passée pour l'ensemble de l'économie française de 39% à 43,4%, et pour l'industrie seulement de 26,4% à 28,6%. Cette augmentation est particulièrement sensible dans le cas des petites entreprises : pour les moins de 20 salariés, la proportion passe de 20,5% à 23,3 pour l'ensemble de l'économie et de 9,7 à 10,7% pour l'industrie seulement.

Dans le cas des Etats-Unis, les deux tiers de créations nettes d'emplois au cours de la période 1969-1976 sont le fait d'entreprises de moins de 20 salariés ; si l'on considère l'ensemble des entreprises de moins de 100 salariés, ce sont 82% des emplois créés qui leur incombent.

² De Micheaux (E.L), Mulot (E) et Ould-Ahmed (P) : « Economie du développement » ; éd ; PUR ; Rennes ; 2007 ; PP 9-10.

³ Abdelmalki (L) et Mundler (P) : « Economie du développement » ; éd ; hachette ; Paris ; 1995 ; P 22.

⁴ Ernst (E) : « La place des institutions dans la théorie de la croissance. Croissance endogène, théorie de la régulation et complémentarités institutionnelles » ; in De Micheaux (E.L) ; Mulot (E) et Ould-Ahmed (P) ; Op.cit ; PP 157-182.

de Williamson, reprenant l'approche par les coûts de transaction¹ de Coase (1937). Ce courant traite des institutions sous le seul critère de l'efficacité, et les définit par leur capacité à réduire les coûts de transaction. L'institution est vue comme la solution optimale de divers problèmes que le marché seul ne peut résoudre.

En sciences économiques, plusieurs théories tentent de mettre en avant la diversité institutionnelle et de la croiser avec la question des performances économiques des différents pays. Certaines font référence à une logique de cohérence macro-économique d'ensemble pour expliquer l'impact de l'environnement institutionnel sur les performances économiques. D'autres suivent plutôt une autre logique en proposant une théorie de la firme basée sur l'accumulation endogène des ressources entrepreneuriales. Néanmoins, toutes les théories ou presque insistent sur l'importance des effets systémiques susceptibles de créer un lien entre l'ensemble de l'environnement institutionnel et les performances de l'économie en question ; autrement dit, elles reposent sur l'existence d'une complémentarité entre les différentes dimensions de l'espace institutionnel analysé.

Une des théories les plus reconnues dans ce domaine est la théorie de la régulation qui trouve ses origines dans l'explication de la performance économique extraordinaire des pays de l'Europe de l'Ouest après la guerre et de leur ralentissement dans les années 1970². Ce ralentissement a été un véritable catalyseur pour le développement de cette théorie, il montrait la nature fragile de la croissance et du régime d'accumulation lui correspondant. La théorie de la régulation s'efforçait alors de montrer la nature endogène de l'émergence de la crise et du ralentissement de la croissance, contrairement au courant dominant, qui insistait beaucoup plus sur des chocs exogènes qui auraient été à l'origine de la crise.

L'abstraction à laquelle se livre la théorie de la régulation consiste à structurer l'analyse du système marchand en plusieurs fonctions fondamentales et, par conséquent, à considérer plusieurs champs institutionnels pour en déduire des formes institutionnelles différentes : chaque marché serait ainsi structuré par différents mécanismes construisant les interactions entre les acteurs. Selon ce courant, il serait possible de dégager au moins cinq formes institutionnelles : le rapport salarial, le système financier, les formes de concurrence, le système monétaire international et les compromis institutionnalisés (l'Etat).

Chaque forme institutionnelle serait alors caractérisée par une organisation particulière de son champ qui détermine son fonctionnement : ce n'est qu'à partir du

¹ Douglass North conçoit les coûts de transaction comme les coûts de stipulation et de mise en application des contrats qui contiennent l'échange (frais d'étude de marché, de négociation et d'exécution). Il en déduit que ces coûts recouvrent tous les coûts de l'organisation politique et économique, qui rendent possibles des économies dans la capture des gains de l'échange, et affirme même que le niveau atteint par ces coûts pourrait exclure toute forme d'organisation économique.

² Marquée par les analyses marxistes, la théorie de la régulation place les institutions au centre de son analyse des évolutions de long terme du capitalisme depuis le milieu de cette période. Pour une présentation détaillée de cette théorie, voir l'ouvrage de Boyer (R) et Saillard (Y) : « Théorie de la régulation, l'Etat des savoirs » ; éd ; la découverte ; Paris ; 1995.

moment où le système des cinq formes institutionnelles trouve une cohérence d'ensemble que le régime d'accumulation qui en résulte sera stable. En revanche, à partir du moment où une de ces cinq formes évolue vers une configuration avec les autres, une crise émerge mettant en danger la stabilité de l'ensemble du système institutionnel ; cette crise peut entraîner une modification des autres formes institutionnelles. D'où l'analyse de la crise des années soixante-dix et la fin des « trente glorieuses », lue comme étant provoquée par un changement du rapport salarial qui conduit le régime d'accumulation en place – basé sur une production en masse des produits standardisés – vers un nouveau régime dont la caractérisation restait jusqu'au milieu des années 1990, très controversé, du moins pour les pays européens.

Par ailleurs, le mode d'intervention d'une institution ne se limite pourtant pas à délimiter certaines règles. Il est également affecté par la perception et l'anticipation des acteurs individuels quant à ses canaux de transmission. En particulier, la règle imposée par une institution peut susciter plus ou moins de réaction de détournement ; si les acteurs considèrent la non-conformité comme la règle implicite, la règle formelle ne pourra plus être considérée comme le résultat de l'activité institutionnelle. Il est donc important de noter que le mode d'intervention d'une institution passe par un équilibre d'anticipation et de croyance des acteurs comme idée de base apportée par Aoki¹ (2001).

Au total, ce que l'on peut dire à ce niveau d'analyse, c'est que les institutions, contrairement au paradigme de l'homo-oeconomicus, jouent un rôle actif important dans la compréhension des phénomènes économiques et de leur évolution.

3-1-3/ Les nouvelles technologies

Les approches traditionnelles en économie apparaissent peu aptes à rendre compte des phénomènes d'apprentissage, d'innovation, d'institutionnalisation, et donc de la dynamique des territoires. Le contexte de crise a validé une capacité d'action collective des espaces infra-nationaux poursuivant l'objectif de dynamiser les tissus socio-économiques locaux : soutien à la création d'entreprises (valorisatrices des ressources locales), impulsion de projets économiques novateurs (promoteurs des innovations de produits et de procédés), animation de zones en perte de vitesse (bassins industriels ou ruraux)...

Des structures, des acteurs, des comportements nouveaux ont débouché sur la critique de l'ancien modèle de croissance², plus capable de gérer la désindustrialisation et la déterritorialisation considérées comme des incidences négatives de la division internationale du travail. La nouvelle problématique amorce un autre modèle de gestion spatio-

¹ Voir l'article de Ernst (E) ; Op.cit ; P 169.

² Foster (J.B) : « Le fordisme, mythes et réalité » ; problèmes économiques ; n°2093 ; Octobre 1988 ; PP 2-9.

économique, plus conforme aux logiques territoriales en vigueur qui démentent la représentation perceptive d'un espace-référence, support et lieu¹.

Face aux industries lourdes désormais sources d'un chômage massif, sont redécouvertes, réhabilitées, les filières des PME/PMI et les vertus attendues des nouvelles technologies. De nombreuses régions² envient les différents complexes de haute technologie qui ont acquis un grand renom dans les années 80 et cherchent à s'en inspirer. La localisation des industries de haute technologie obéit à des impératifs particuliers comme la possibilité d'une main-d'œuvre compétente et l'accès à certains moyens de transport.

On assiste de ce fait à un renouveau médiatisé et « sublimé de la petite entreprise », à une mutation interprétée et théorisée autour du développement endogène et autonome, cristallisant cette « capacité d'inventer le progrès technique » à partir des qualités intrinsèques de l'entreprise et de son environnement local. On tend de plus en plus vers une stratégie de mobilisation managériale et entrepreneuriale fondée sur le réalisme et le pragmatisme d'un « ensemblier » partenarial.

Les nouvelles technologies sont porteuses d'avenir. Elles peuvent être pratiquement localisées n'importe où, dès lors que les conditions de vie, de recherche et de travail sont favorables, qu'il existe un esprit d'innovation permanent.

3-1-4/ Les autres facteurs

En plus des éléments sus-indiqués auparavant, l'œuvre de P.Aydalot³ englobe d'une façon détaillée d'autres facteurs qui peuvent influencer sur le développement local : coûts de transport et proximité des inputs, le travail, la proximité des marchés, l'existence d'un milieu industriel, l'organisation des contacts internes à l'entreprise, les terrains et bâtiments, l'infrastructure, le marché financier, les facteurs personnels, la fiscalité locale, les aides publiques, l'attitude de la population vis-à-vis de l'entreprise.

3-2/ Les limites du développement local

Les insuffisances du développement local peuvent être exposées dans les limites d'ordre conceptuel et pratique.

3-2-1/ Les limites d'ordre conceptuel

La carence fondamentale de cette approche réside dans l'incohérence de sa pensée et l'inconséquence de ses développements. Ce courant ne forme donc pas une unité dans sa pensée et partant il ne peut constituer un véritable corps doctrinal. La polysémie et le

¹ Lacour (C) : « L'astrolabe et la boussole : les entreprises, l'innovation technologique et développement régional ; RERU ; n°5 ; 1986 ; PP 743-755.

² La Silicon Vallez en Californie et la Route 128 près de Boston, le complexe Ottawa-Carleton-Hull au Canada, Cambridge au Royaume-Uni, Sophia Antipolis dans le sud de la France...

³ Aydalot (P) : « Economie régionale et urbaine » ; Op.cit ; P 69.

synonyme terminologique toujours sujettes à confusion dénotent de l'ambiguïté enveloppant la dynamique territoriale. Le flou de son cadre formel reste donc très prégnant.

La difficulté de saisie de la notion de localité a donné naissance à une appellation aussi riche qu'ambiguë : nous sommes donc face à une multitude de qualificatifs et de vocables. « pays, terroir », « espace humanisé », « micro-région », « éco-système », « espace vécu »... autant d'appréhension qui témoignent, d'un côté, d'une conceptualisation de l'espace, combien difficile, de l'autre de l'incapacité de ce courant, eu égard à l'état des connaissances, de nous doter d'une définition convaincante.

Au-delà de la reconsidération de l'espace qui reste un apport indéniable et enrichissant, cet attrait pour le développement local s'argumente autour des éléments essentiels caractérisant les trajectoires contemporaines selon les deux acceptions, sur lesquelles X.Grefe¹ s'appuie pour montrer l'ambiguïté conceptuelle du développement local.

- La volonté d'enrayer les logiques dominantes déstructurant les territoires et les solidarités, les économies d'échelle céderaient la place à des « économies de variété » ;
- Les PME/PMI seraient de nouvelles virtualités pour la dynamisation du local.

3-2-2/ Les limites d'ordre pratique

La thèse du développement par en bas a marqué la science régionale au début des années 80, sa mise en œuvre pratique pose cependant de nombreux problèmes. Le principal d'entre eux est la relation entre le développement endogène et les dynamiques économiques et institutionnelles extérieures à la communauté locale. Le manque de saisie et de conceptualisation de cette approche a conduit à quatre formes de dépassement.

a/- Prépondérance du local par rapport au national

Cette stratégie du développement local a en outre montré, plus que cela ne l'avait jamais été auparavant, que la mobilisation des forces et leur coordination à travers des projets collectifs est une condition sine qua non du développement dans une période de restructuration. Cette leçon ne sera pas oubliée même si difficile à mettre en application, elle bouleverse quelques habitudes dans la gestion publique des affaires locales. Bien que ce soit là l'apport le plus important de cette perspective du développement local selon X.Grefe, on peut en déduire une autre conséquence : le développement local est au minimum une méthode d'approche des problèmes à défaut d'être un modèle². On retrouve la même idée chez B.Pecqueur (1989) qui dénote « ni mode ni modèle, le développement

¹ Grefe (X) : « Décentraliser pour l'emploi ; les initiatives locales de développement » ; Op.cit ; P 75.

² Grefe (X) : « Décentraliser pour l'emploi ; les initiatives locales de développement » ; Op.cit ; P 78. Dans une autre œuvre ce même auteur considère le développement local comme une métaphore plutôt que comme un modèle constitué de politiques économiques (Territoires en France P 146).

local est une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent ».

b/- Prépondérance du social par rapport à l'économique

La nature de ce courant de pensée est fortement imprégnée par le social ou le socio-culturel. L'accent est alors mis sur les habitudes, les croyances, l'ethnie, la culture voire même le rapport intime qu'entretient l'habitant avec son espace. Vouloir ignorer l'importance de la dimension économique c'est vouloir consciemment ou inconsciemment entraver le processus d'expansion et de développement, soubassement et garantie de tout bien-être des sociétés.

c/- Le soutien exagéré aux PME

Le relatif dynamisme des PME et les solutions qu'elles semblent pouvoir apporter à des problèmes locaux ne doivent pas pour autant faire tomber dans un optimisme exagéré¹.

Tout d'abord, le développement des PME ne traduit pas forcément une mutation profonde des modes de production mais s'explique en partie par le développement structurel du tertiaire où les entreprises ont, en moyenne une taille moins importante que dans le secondaire.

Ensuite, les emplois créés par les PME correspondent souvent, en moyenne, à des niveaux de rémunération inférieurs et à une instabilité de l'emploi plus élevée que dans les grandes entreprises. L'apparition de PME renvoie, pour partie, aux entreprises plus ou moins stables créées par des chômeurs, largement encouragés dans cette voie.

Enfin, le dynamisme des PME risque de reposer sur des effets d'éviction accompagnant le déclin d'activités industrielles. Il est d'autant plus appréciable qu'il correspond à une meilleure utilisation des ressources locales ou à une réelle capacité d'innovation.

Il n'y a donc pas de modèle unique, encore moins un paradigme du développement local. Chaque réussite régionale est une sorte de miracle, une trouvaille difficilement transportable, exportable ou imitable ainsi, bien des régions ont tenté de prendre comme modèle la Silicon Vallez ou la Troisième Italie, mais les initiateurs ont échoué systématiquement (Pecqueur, 2000, P 72).

d/- Le manque d'extension du marché et disponibilité de ressources stratégiques

L'extension insuffisante du marché empêche la division du travail qui est à la base de l'augmentation de la productivité et de l'efficacité économique, et donc de la compétitivité du système, soit local, soit national.

¹ Tourjansky-Cabart (L) : Op.cit ; P 13.

En ce qui concerne la disponibilité de ressources, on doit se rappeler qu'il y a beaucoup de ressources latentes (non utilisées ou mal employées) dans les pays en voie de développement, surtout le travail. Le vrai problème est celui de la production et de ses ressources insuffisantes et, surtout – comme l'indique A.O.Hirschman – la capacité d'entreprise et d'organisation.

La solution des deux contraintes pourrait pousser à trouver une stratégie cohérente de développement. Tous les cas de succès dans les régions à développement tardif montrent qu'il y a eu une combinaison entre la capacité à répondre aux besoins essentiels et nécessaires et l'opportunité d'employer des ressources non encore utilisées.

Le schéma du développement par en bas présente aussi des risques : une capacité inégale des territoires, une éventuelle absence de vision à long terme des projets, la mise en place hypothétique des projets nécessaires à la permanence des activités productives et qui ne peuvent être décidées que d'en haut.

En résumé, le développement local, c'est d'abord la souplesse s'opposant à la rigidité des formes d'organisation classiques. Il incarne l'idée d'une économie flexible, capable de s'adapter à des données changeantes et constitue une alternative à l'économie des grandes unités et à la croissance tributaire de forces extérieures, capables de gérer des ensembles complexes, d'obtenir des progrès de productivité élevés à condition de pouvoir planifier.

La mise en œuvre pratique du développement local pose cependant de nombreux problèmes, car la définition de stratégies locales appelle des transformations au niveau économique, social et politique beaucoup plus large. Il n'en reste pas moins que certaines pistes sont à explorer, comme la détection et la stimulation d'un entrepreneuriat atypique. L'exploitation raisonnée des avantages locaux est également une voie à suivre.

Nonobstant son importance, le développement local ne saurait prétendre résoudre l'ensemble des problèmes économiques, a fortiori servir de stratégie unique pour l'aménagement du territoire ce qui renvoie toujours à rechercher dans la section suivante une autre stratégie réconciliatrice de développement.

Section 2 : Le nouveau paradigme de l'aménagement du territoire

Avec la mondialisation et l'émergence d'un nouveau paradigme économique, où l'efficacité résulte davantage de l'organisation que de la production de masse, l'aménagement du territoire doit être repensé.

Le nouveau paradigme de l'aménagement du territoire basé sur le développement territorial propose bien plus qu'une autre manière de rendre intelligible les réalités du développement régional et local à différentes échelles. Il s'agit d'un changement paradigmatique dans les études en développement régional. Avec la notion de

développement territorial, les sciences sociales, dans une perspective multidisciplinaire et interdisciplinaire, se donnent les moyens de reconnaître l'importance du territoire, non seulement comme une réalité biophysique bien tangible, mais aussi comme une construction sociale.

Par ses effets économiques, technologiques mais aussi sociaux et culturels, la mondialisation amplifie largement ces phénomènes d'interdépendance entre territoires. Dans une économie ouverte, de plus en plus concurrentielle, la politique d'aménagement du territoire est devenue un instrument de la compétitivité nationale qu'elle doit placer au cœur de ses priorités¹. Tous les pays cherchent à produire des territoires attractifs.

1/ Le développement territorial : un nouveau paradigme scientifique

Le concept de développement territorial s'inscrit en rupture avec une tradition plus longue d'études en développement régional et il ne repose pas encore sur un corps de doctrines ou de théories fortement stabilisées. Il unit d'ailleurs deux notions – développement et territoire – qui sont bien présentées précédemment dans cette partie. Mais on peut penser que le territoire ne se définit pas par son échelle mais par son mode d'organisation et par la manière selon laquelle les acteurs constitutifs des territoires s'y coordonnent. « *Le territoire est avant tout un construit d'acteurs en vue de résoudre un problème productif* » (Pecqueur, 2000).

1-1/ Conception et émergence du développement territorial

Ce présent point définit le développement territorial et en explique l'émergence comme concept et comme référence. Il met en perspective les innovations introduites par le développement territorial comme nouveau paradigme, c'est-à-dire comme modèle de référence inédit qui oriente la pensée et l'action.

1-1-1/ Définitions du développement territorial

La naissance de la notion de développement territorial renvoie à de multiples acceptions possibles du développement et relève de diverses définitions possibles du territoire. Il est maintenant admis qu'elle élargit, diversifie et approfondie celles de développement local, de développement régional, d'aménagement du territoire, voir les dépassent. « Le développement territorial est un processus volontariste cherchant à accroître la compétitivité des territoires en impliquant les acteurs dans le cadre d'actions concertées, généralement transversales et souvent à forte dimension spatiale »². Ou bien, il s'agit d'un « processus durable de construction et de gestion d'un territoire, à travers lequel la population de celui-ci définit, au moyen d'un pacte sociopolitique et de la mise en place d'un cadre institutionnel approprié au contexte, son rapport à la nature et son mode de vie,

¹ Guigou (J-L), Parthenay (D) : « De la France éclatée à la France maillée » ; in Guigou (J-L) et Parthenay (D), Gérard-Varet (L-A) et Mougeot (M), Lipietz (A) : « Aménagement du territoire » ; rapports du conseil d'analyse économique ; éd ; la documentation Française ; Paris ; 2001 ; PP 11-44.

² Baudelle (G), Guy (C) et Mérenne-Schoumaker (B) : « Le développement territorial en Europe : concepts, enjeux et débats » ; éd ; PUR ; 2011 ; P 22.

consolide les liens sociaux, améliore son bien-être et construit une identité culturelle qui a sa base matérielle dans la construction de ce territoire »¹.

En somme, développement régional, développement territorial sont deux notions distinctes. Elles renvoient à deux manières différentes d'appréhender l'espace géographique dans son rapport au développement économique (...) Le développement territorial fait référence à un espace géographique qui n'est pas donné mais construit. Construit par l'histoire, une culture et des réseaux sociaux qui en dessinent les frontières.

1-1-2/ Emergence du nouveau paradigme

Faisant suite à l'aménagement du territoire et au développement local, la thématique du développement territorial n'a cessé de prendre de l'importance depuis les années 1990, et cela aussi bien dans les travaux académiques de géographie, d'aménagement et d'économie que parmi les milieux professionnels.

Le but du développement territorial est de rendre les territoires attractifs et compétitifs afin d'accroître leurs chances dans la compétition internationale.

Le concept de développement territorial est plus récent. Malgré son immense succès tant chez les géographes que chez les économistes, il est rarement défini et recouvre en fait des réalités diverses à la rencontre du développement local ou régional, du développement durable, de l'aménagement du territoire ou encore de la gestion territoriale. À travers les multiples écrits se réclamant de ce nouveau paradigme, ce qui semble faire consensus, c'est la volonté ou la nécessité de remettre, au cœur de la problématique du développement, le territoire avec ses ressources, ses contraintes et ses spécificités non seulement matérielles mais encore immatérielles comme les acteurs et leur mode de fonctionnement². En outre, le développement se veut transversal et décloisonné et tient compte des pressions extérieures, notamment du contexte économique international. Il se veut aussi stratégique et cherche à construire le futur d'un territoire en exploitant les atouts et en réduisant les faiblesses internes tout en profitant des opportunités et en cherchant à faire face aux menaces externes.

1-2/ Finalités du développement territorial

Aujourd'hui s'impose progressivement un nouveau paradigme selon lequel la concurrence internationale se joue en réalité au niveau mondial.

Selon ce nouveau paradigme, l'avantage concurrentiel ne réside plus dans l'efficacité statique, mais dans le dynamisme. C'est dans ce sens que M E.Porter avance l'idée que « l'avantage concurrentiel est issu de l'aptitude sans cesse renouvelée à proposer des innovations et améliorations reconnues sur le plan international dans le but d'avoir un

¹Peemans (J.-Ph.) : « Territoire, développement et mondialisation. Points de vue du sud », éd. Sylepse, coll. Alternative sud ; 2008 ; P31.

²Schmidt (E), Jungers (C) : « Territoires, pôles de compétitivité et intelligence économique » ; aide-mémoire ; Compagnie Européenne d'Intelligence Stratégique (CEIS) ; Paris ; 2004.

caractère unique et la spécialisation et non de rechercher l'homogénéisation et la convergence »¹.

Dans l'ensemble, ce nouveau paradigme repose sur deux aspects importants qui définissent l'économie mondiale au jour d'aujourd'hui à savoir : la compétitivité et l'attractivité.

1-2-1/ La compétitivité

Comme l'a justement remarqué Michalet², les discours en termes de compétitivité ont souvent une tournure incantatoire. Le paradoxe est que la compétitivité des nations constitue l'un des sujets les plus débattus qui soient, mais que le discours dominant ne s'appuie, à ce sujet, sur aucune définition claire et incontestée.

Lorsqu'elle s'applique à une entreprise, selon les auteurs, la notion de compétitivité désigne l'aptitude à offrir des produits de meilleure qualité ou à moindre coût que les différents concurrents opérant sur les marchés mondiaux, alors que, dans la concurrence entre sites de localisation, les pays rivalisent sur la base de leurs facteurs de production immobiliers.

Il peut s'agir aussi, pour Ch.Demaziere³, d'accompagner les entreprises d'un territoire dans leur conquête de nouveaux marchés, de les aider à affronter les enjeux de l'innovation technologique ou du respect des normes environnementales.

Jusqu'à la fin des années 90, la compétitivité d'une nation était définie notamment au niveau des organisations internationales, comme la combinaison de bonnes performances commerciales et d'un objectif de maintien ou d'amélioration du niveau de vie. Plus précisément, l'OCDE (1996) considère que « la compétitivité désigne la capacité d'entreprises, d'industries, de régions, de nations ou d'ensembles supranationaux de générer de façon durable un revenu et un niveau d'emploi relativement élevés, tout en étant et restant exposés à la concurrence internationale »⁴.

La compétitivité des nations, telle qu'elle est conçue par M.E.Porter, traduit la capacité des nations à générer des firmes compétitives sur le plan mondial.

¹ Porter (M.E) : « L'avantage concurrentiel des nations » ; éd ; Inter Editions ; Paris ; 1993 ; P IX.

² Cité par Lallement (R) : « Investissement direct, compétitivité internationale et attractivité des territoires : quelles spécificités pour l'économie allemande ? » ; thèse doctorat de sciences économiques ; université Toulouse 1 ; 2005 ; P 192.

³ Demazière (C) : « Compétitivité et attractivité : même combat au niveau national et local ? » ; in colloque de corisy : « Aménagement du territoire, changement de temps, changement d'espace » ; éd ; Presses Universitaires de Caen (PUC) ; 2008 ; PP 113-117.

⁴ Debonneuil (M) et Fontagné (L) : « Compétitivité » ; rapport du conseil d'analyse économique ; éd ; la documentation Française ; Paris ; 2003 ; P 12.

La définition généralement retenue de la compétitivité d'une nation est la capacité à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale¹.

Au-delà de la compétitivité de firmes ou de secteur isolés, la compétitivité d'une économie nationale porte également sur la structure économique générale de ce pays, sur les liens tissés entre les différents secteurs, ainsi que sur le système national d'innovation et le type de spécialisation à l'échange.

Conjointement à cette évolution, on assiste à une compétitivité qui repose de moins en moins sur des avantages comparatifs associés au territoire national et de plus en plus sur des facteurs micro-économiques et organisationnels favorisés par l'environnement local. Désormais, la participation du territoire aux objectifs de compétitivité de l'entreprise devient la règle.

La compétitivité possède une dimension politique et sociale. Elle entretient également des liens avec la durabilité et donc la construction de capacités. Dès lors, aucun indicateur synthétique n'est susceptible d'être satisfaisant pour la mesurer car cet instrument fait nécessairement appel à des pondérations fragiles².

1-2-2/ L'attractivité

Une grande partie du débat sur le rôle du territoire dans le développement économique tourne autour de la question de la compétitivité et l'attractivité territoriale, qui apparaît comme le fondement du bien-être économique et social des régions et des villes. B.Pecqueur soutient l'idée que « l'aménagement et le développement durable du territoire, repose sur les principes d'une politique d'aménagement qui intègre la compétitivité très particulière des territoires »³.

En dépit d'évidences empiriques dans la littérature économique et plus récemment de son affirmation dans les débats sur le développement, le concept d'attractivité se distingue pourtant par son caractère polysémique selon que l'on considère son contenu, ses échelles spatiales et ses implications en termes de politique publique.

La notion d'attractivité doit d'abord être clairement définie dans la mesure où il s'agit encore à l'heure actuelle d'un néologisme. Dans la littérature anglo-saxonne l'attraction (attraction) désigne l'action d'attirer les facteurs de production, alors que l'attractivité (attractiveness) définit la capacité d'un pays à être attractif.

¹ Debonneuil (M) et Fontagné (L) : Op.cit ; P 8. Une définition similaire est donnée dans le rapport du CEPIL : « Compétitivité des nations » ; éd ; economica ; Paris ; 1998 ; P 53.

² Friboulet (J-J) : « La construction de l'attractivité : une analyse en termes de capacité » ; revue Mondes en Développement n°149 ; vol.38 ; 2010/1 ; PP 11-26.

³ Pecqueur (B) : « Développement local » ; éd ; la découverte/syros ; Paris ; 2000 ; P 11.

Dans la littérature francophone, l'attractivité définit la « capacité à attirer dans un espace donné des capitaux étrangers, de nouvelles firmes et de nouvelles activités mais également la capacité à les retenir »¹.

L'attractivité d'un territoire est généralement assimilée à la capacité de ce territoire à attirer et à retenir les facteurs mobiles de production et/ou la population. Hubert Gérardin et Jacques Poirot considèrent cette attractivité, comme « la capacité d'un territoire à être choisi par un acteur comme zone de localisation (temporaire ou durable) pour tout ou partie de ses activités »².

L'ouvrage collectif de Mihoub Mezouaghi maintient la définition de l'attractivité comme « la capacité d'un territoire (pays, région, ville) à attirer des facteurs de production dont la mobilité internationale s'accroît dans un contexte de globalisation. L'attraction de ces facteurs de production s'opère d'abord de manière sélective, ensuite de manière cumulative dans certains espaces à travers un processus d'agglomération spatiale des activités productives »³.

Ces définitions situent l'attractivité à l'interface des choix de localisation des firmes et de la capacité des territoires à offrir des avantages de localisation.

1-2-2-1/ Les différentes approches de l'attractivité

Le rôle croissant des firmes multinationales dans l'économie mondiale, la diversité croissante des options dont elles disposent pour la localisation de leurs projets, la dépendance croissante des territoires face à leurs décisions d'investissement, ont donné aux cours des années récentes une forte actualité à la notion d'attractivité, désormais omniprésente dans les discours des politiques, les travaux des consultants et les publications des académiques. Fabrice Hatem⁴ distingue au moins cinq grandes catégories d'approches qu'il désigne par les termes suivants : « macro », « méso », « micro », processus de décision », « image ».

a/- L'approche « macro » par les indicateurs globaux

On cherche ici à identifier les déterminants globaux expliquant la plus ou moins bonne attractivité « moyenne » du territoire considéré (en général un pays ou une grande région) pour l'ensemble des investissements internationaux, c'est-à-dire sa capacité à attirer une part de ces investissements plus importante que d'autres territoires. Cette approche, peut, sur le plan théorique, être considérée comme une descendante de la théorie du

¹ Coeuré (B) et Rabaud (I) : « Attractivité de la France : analyse, perception et mesure » ; revue économie et statistiques n°363-364-365 ; 2003 ; PP 97-127. On retrouve une définition similaire dans la thèse de Lagnel (O) : « L'attractivité des territoires. Théorie et politiques » ; thèse de Doctorat en sciences économiques ; université de Paris X-Nanterre ; 1997 ; P 10.

² Gérardin (H) et Poirot (J) : « L'attractivité des territoires : un concept multidimensionnel » ; revue Mondes en Développement n°149 ; vol.38 ; 2010/1 ; PP 27-41.

³ Mezouaghi (M) : « Les localisations industrielles au Maghreb » ; Editions Karthala et IRMC ; Paris/Tunis ; 2009 ; P 12.

⁴ Hatem (F) : « Investissement international et politiques d'attractivité » ; éd ; economica ; Paris ; 2004.

commerce internationale, dans une vision où l'hypothèse de fixité du capital productif est désormais levée. Il s'agit désormais d'expliquer, non plus seulement les conditions de spécialisation des territoires dans certaines productions, à dotations données en facteurs fixes, et donc une certaine configuration de leur commerce international, mais plus en amont, les déterminants de la localisation d'un facteur de production mobile (le capital). C'est ce passage d'une problématique de spécialisation « à facteurs fixes » vers une problématique d'accueil d'un facteur mobile (le capital productif) qui légitime ici l'apparition de la notion d'attractivité territoriale, en complément de celle de compétitivité.

Malgré la grande diversité des méthodes utilisées et des sources statistiques, la plupart de ces travaux permettent de mettre en évidence l'existence de facteurs de localisation clés, tels que la proximité au marché, l'existence de ressources rares et notamment de bonnes qualification en main d'œuvre, la qualité de l'environnement des affaires et des infrastructures, enfin des critères relatifs au coût des facteurs et au niveau de la pression fiscale.

b/- L'approche « meso » par les effets d'agglomération ou clusters

La question de l'attractivité est dans cette approche abordée selon deux angles complémentaires : d'une part, l'accueil d'activités nouvelles exogènes est considérée comme l'un des outils permettant de renforcer le pôle de compétitivité locale (effet de masse critique, arrivée de « chaînons manquants » dans les filières ou les compétences techniques locales) ; d'autre part, la politique d'attractivité peut elle-même s'appuyer sur l'existence locale de ces « pôles de compétitivité » permettant de proposer aux entreprises spécialisées dans l'activité concernée une « offre territoriale différenciée » adaptée à leurs besoins. L'attraction des investissements étrangers, étroitement associés aux politiques de développement endogène, joue alors le rôle d'un accélérateur des effets d'agglomération.

c/- L'approche en termes d'image

On s'intéresse ici à la manière dont un territoire donné, en créant un effet d'image dans l'esprit du décideur, peut accroître son attractivité, un peu comme l'existence d'une « image de marque » peut stimuler la vente d'un produit.

Bien entendu, cette approche est très fortement liée à l'approche « méso » précédemment décrite, puisque ces effets d'image peuvent difficilement prendre forme en l'absence d'une réalité industrielle et technologique de type « cluster » ou « districts industriels ».

d/- L'approche « micro » par les comparaisons de rentabilité selon les sites

Cette approche cherche à déterminer le meilleur site de localisation possible pour un projet particulier. Ni l'approche par les indicateurs globaux ni celle par les effets d'offre territoriale différenciée ne permettent en effet de porter un jugement définitif sur les conditions concrètes de rentabilité d'un projet d'investissement individuel sur un site donné. Pour parvenir à évaluer celle-ci, et surtout pour comparer le niveau des rentabilités escomptées selon la localisation choisie, il convient de reconstituer de la manière la plus fine les conditions concrètes de fonctionnement du projet. Aux approches issues de la théorie économique (économie spatiale ou économie internationale) se substituent alors des

techniques issues de l'analyse financière, avec l'utilisation de business-plans plus ou moins détaillés, couplés éventuellement avec des scénarios permettant de prendre en compte les incertitudes liées aux différents facteurs susceptibles d'influer sur le niveau des coûts et des recettes.

Cet exercice présente l'avantage de prendre en compte de manière très précise et réaliste les conditions concrètes de fonctionnement et d'investissement d'un projet donné. Par contre, il a l'inconvénient symétrique de ne pas permettre de fonder un diagnostic général sur l'attractivité territoriale à partir de ce seul cas particulier. Cet inconvénient peut cependant être surmonté à travers l'utilisation systématique de base de données concernant les coûts selon différents lieux de localisation potentiels afin de paramétrer les conditions de rentabilité d'un très grand nombre de projet.

e/- L'approche par les processus de décision

Cette dernière approche s'intéresse au processus à travers lequel l'investisseur choisit le site sur lequel il localisera son projet. On peut donc considérer qu'il s'agit d'une variante de l'approche « micro » précédemment décrite, dans la mesure où son objet est l'analyse d'une décision spécifique par un agent individuel. Mais elle en diffère fondamentalement dans la mesure où c'est ici la logique de choix de l'investisseur qui est placée au centre de l'analyse, plutôt que les caractéristiques comparées des territoires en compétition. Cette approche a fait l'objet d'une littérature relativement abondante, de natures assez diverses : travaux académiques à caractère théorique sur les processus de décision en entreprise et travaux à caractère empirique menés par des chercheurs ou des consultants privés.

Ces travaux présentent surtout l'intérêt de dépasser la vision un peu désincarnée et statique d'une concurrence entre territoire fondée sur la simple comparaison d'une liste de critères combinés entre eux de manière plus ou moins complexe, pour mettre en avant la manière dont l'entreprise élabore ses choix en fonction de ces critères.

1-2-2-2/ Les caractéristiques de l'attractivité

L'attractivité des territoires se traduit concrètement par deux caractéristiques essentielles liées à la concurrence territoriale et l'offre des ressources spécifiques.

a- La concurrence territoriale

Il se trouve que toutes ces évolutions qu'on vient d'esquisser ne sont pas sans rapport avec les structures territoriales.

Alors que la concurrence traditionnelle et les organisations tayloriennes se satisfaisaient d'une segmentation spatiale rigide des fonctions et des emplois, laissant au territoire un rôle assez passif de pourvoyeur de ressources, la nouvelle concurrence globalisée et les nouvelles organisations tendent à redonner au territoire un rôle sensiblement plus actif.

Dans un contexte de globalisation, la dimension spatiale change de nature. Les approches de la localisation ne peuvent plus mettre exclusivement l'accent sur

l'optimisation d'une combinaison productive en relation avec les dotations en ressources et les coûts d'accessibilité à ses ressources et aux marchés. L'espace ne peut plus seulement être considéré comme une donnée qui influence le jeu concurrentiel des entreprises ou des offreurs de biens publics locaux ; en s'organisant en territoire, il devient une entité concurrentielle¹. La concurrence territoriale peut, dans un premier temps, être assimilée à une concurrence sur un marché de sites : « il ya concurrence territoriale quand des territoires sont amenés à produire et à proposer des sites à des agents dont la localisation n'est pas fixé à l'avance, cette localisation étant le point de départ d'une éventuelle participation de l'agent au territoire »². Ces sites sont dotés d'un capital organisationnel particulier et peuvent fonctionner sur un double niveau. En tant que produit, ils ne sont que des fournisseurs ou des supports extérieurs de services ; offerts sur des marchés de participation ; ils sont, dans ce cas, une voie d'accès à l'organisation territorialisée.

Si la globalisation technologique a pour premier effet de renforcer la concurrence entre les territoires, elle pousse aussi à la mise en place de stratégies actives de la part des pouvoirs publics locaux. L'exacerbation de la concurrence résulte de la double tendance à la multiplication du nombre de firmes multinationales cherchant des implantations, d'une part, et au resserrement des marchés capables de les accueillir, d'autre part.

D'un point de vue plus global, P.Veltz précise que l'effet compétitivité d'une structure territoriale se mesure surtout par sa contribution à la qualité de l'organisation productive.

b- L'offre des ressources spécifiques

Les ressources stratégiques pour la compétitivité sont de moins en moins des ressources génériques. Ce sont des ressources spécifiques, difficilement transférables³. Cela tient essentiellement au déplacement d'un pôle qu'on peut qualifier d' « énergétique » vers un pôle où les compétences cruciales sont nécessaires dans le processus productif.

Les logiques d'implantation des firmes multinationales sont guidées par la recherche d'avantages spécifiques liés à des territoires. Les firmes mettent en concurrence des régions, des villes ou des sites sur la base de la compatibilité de leurs objectifs et des ressources spécifiques des lieux d'implantation⁴.

Evidemment, tous les territoires ne sont pas également comparables et attractifs, la nature de leurs dotations de facteurs, la qualité de leur organisation et la présence d'acteurs

¹ Bouabdallah (K), Massard (N) : « Globalisation technologique et compétition des territoires » ; in Abdelmalki (L) et Courlet (C) : Op.cit ; PP 157-172.

² Jayet (H) : « Territoires et concurrence territoriale » ; RERU n°1 ; 1993 ; PP 55-73.

³ Rallet (A) : « Ressources spécifiques et ressources génériques : une problématique pour le développement local l'exemple d'une région Tunisienne » ; in Abdelmalki (L) et Courlet (C) : Op.cit ; PP 119-132.

⁴ Bouabdallah (K), Massard (N) : Op.cit ; P 164.

spécifiques faisant en grande partie la différence¹. C'est sur cette base que B.Pecqueur fait l'hypothèse que « l'avantage comparatif », à l'aune de la globalisation, devient un « avantage différenciatif »². Il ne s'agit donc plus, pour les territoires, de se spécialiser dans un schéma comparatif, mais plutôt d'échapper aux lois de la concurrence lorsqu'elles sont impossibles à suivre, en visant la production pour laquelle ils seraient (dans l'idéal) en situation de monopole.

C'est dans ce contexte qu'Alain Léon et Thierry Sauvin proposent une nouvelle approche basée sur le projet comme fondement de l'attractivité territoriale. Plutôt que de s'ajuster aux besoins des entreprises, en sachant d'ailleurs que ces derniers sont très volatiles, il importe d'identifier, ou de définir, un projet de développement grâce auquel il serait possible d'attirer, si besoin, des entreprises (voir le tableau 2). Le projet serait, en quelque sorte, un signal fort à l'égard des entreprises. Il singulariserait le territoire et révélerait l'engagement des citoyens et du politique.

Tableau n°2 : Distinction entre attractivité traditionnelle et attractivité territoriale

Attractivité traditionnelle	Attractivité territoriale
Absence de projet	Existence de projets de développement
Espace	Territoire
Avantage comparatif naturel (espace bloc de facteurs de production)	Avantage comparatif créé
Approche en termes d'activité	Approche en termes de compétence
Temps court	Temps long
Primat de la dimension économique	Approche multidimensionnelle
Incidations financières	Qualité et variété des acteurs
Infrastructures	Qualité de la relation
Absence de relation de pouvoir	Existence d'une relation de pouvoir sur autrui
Jeu à somme nulle	Jeu à somme positive
Effets d'agglomération	Spécification du territoire

Source : Léon (A) et Thierry (S), « L'entreprise et son empreinte territoriale : quelle politique d'attractivité » ; revue Mondes en Développement n°149 ; 2010/1 ; P 43-52.

L'entreprise ne serait plus assimilée à un simple pourvoyeur d'emplois. Elle serait appréhendée comme acteur structurant susceptible de créer une dynamique de développement territorial. Elle s'insérerait alors dans un projet de développement territorial, préalablement défini par les acteurs du territoire. Autrement dit, l'avenir d'un territoire ne dépend pas du bon vouloir des entreprises nouvellement implantées. Dans cette démarche, les acteurs locaux doivent sélectionner les entreprises en fonction de leurs

¹ Morvan (Y) : « Pouvoir d'action économique des régions et aménagement des territoires » ; in Nemery (J.C) : « Le renouveau de l'aménagement du territoire en France et en Europe » ; éd ; economica ; Paris ; 1994 ; PP 401-418.

² Pecqueur (B) : « L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation » ; Op.cit ; P 50. Voir également Veltz (P) : « Ressorts du développement économique territorial » ; in Découtère (S), Rugg (J) et Joye (D) : « Le management territorial, pour une prise en compte des territoires dans la nouvelle gestion publique » ; éd ; Presse Polytechniques et Universitaires Romandes ; Lausanne ; Suisse ; 1996 ; PP 75-87.

aptitudes à s'engager dans le ou les projets locaux. Il convient d'attirer l'attention des entreprises dont les compétences sont complémentaires, ou en cohérence avec celles détenues par les acteurs du territoire.

Les territoires d'implantation ne sont donc plus des espaces passifs d'accueil anonyme d'une activité productive. Le territoire est le résultat d'une création par les acteurs. Le développement ne doit pas perdre de vue que les entreprises, dans un environnement incertain et très concurrentiel, s'efforcent d'affronter la concurrence en ce différenciant des concurrents. Elles s'insèrent dans un «territoire apprenant », susceptible de produire des ressources spécifiques, uniques, à partir desquelles elles pourront construire leur avantage compétitif hors coût.

Grâce au projet, on donne du sens aux politiques d'attractivité. En outre, le territoire s'inscrit dans une trajectoire de développement local non subie par les acteurs/auteurs du territoire.

Ainsi, le territoire, loin de s'effacer devant l'accélération de la globalisation, semble au contraire trouver une raison de s'affirmer. Les structures organisationnelles des firmes globales tendent à valoriser les ressources spécifiques des territoires, leur compétence et leur savoir-faire, à raisonner en termes d'actifs complémentaires entre territoires.

Bref, Yves Morvan¹ à constater que ce « retour au local » correspondrait à la fameuse « montée des territoires » qui deviendraient de plus en plus les acteurs du développement, ils seraient des « tissus actifs » dans la production des richesses, par la qualité de leurs offres de facteurs spécifiques ainsi que par la force de leur organisation ; leur rôle serait alors déterminant dans la construction des configurations productives.

1-3/ Les nouveaux facteurs du développement territorial

Le concept de développement territorial repose sur de nouveaux facteurs de développement. A côté des facteurs classiques de développement (situation géographique, ressources naturelles, marché, main-d'œuvre ou aides des pouvoirs publics), six facteurs nouveaux semblent avoir émergé² : l'innovation, la formation, l'insertion dans des réseaux, l'identité territoriale, une gestion stratégique et la gouvernance.

1-3-1/ L'innovation

L'innovation est la capacité de créer, d'évoluer, de s'adapter, de changer... Dans un monde en perpétuel changement, ce facteur apparait de plus en plus important et touche non seulement la production mais encore la vente, la gestion, l'organisation des entreprises et des institutions..., et concerne autant les produits que les procédés. Elle ne se réduit donc

¹ Morvan (Y) : « Activités économiques et territoires » ; éditions de l'aube ; Paris ; 2004 ; P 10.

² Voir chapitre 2 de l'ouvrage de Baudelle (G), Guy (C) et Mérenne-Schoumaker (B) ; Op.cit ; PP 29-48.

pas à l'innovation technologique uniquement mais vise également tous les paramètres du système régional.

Innovation prend toujours du temps car c'est un processus d'apprentissage interactif entre différents partenaires : les entreprises, les services de recherche, les centres de formation ou encore les pouvoirs publics,... l'innovation semble de plus en plus liée à la demande : demande des entreprises, des institutions ou de la population pour de nouveaux services, demande du marché pour les nouveaux produits.

1-3-2/ La formation

L'objectif d'un secteur de formation efficace et non seulement d'amener chacun à se former c'est-à-dire à acquérir des savoirs et des savoir-faire, mais encore des savoir-être ou attitudes : savoir se prendre en charge, savoir s'organiser, savoir collaborer, acquérir le goût d'apprendre, de créer, d'évoluer... et ce tout au long de la vie.

Le système scolaire est sans aucun doute visé au premier chef mais aussi les familles et la vie associative, etc...

1-3-3/ L'insertion dans les réseaux

Dans un monde marqué par la montée des interdépendances et ce à toutes les échelles, les réseaux jouent un rôle important. Il s'agit bien entendu des réseaux formels comme informels dans lesquels les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont un rôle essentiel. Pour être efficaces, ces réseaux doivent déboucher sur de vrais partenariats.

1-3-4/ L'identité territoriale

L'identité territoriale se fonde sur un ensemble de valeurs partagées et se construit le plus souvent au départ de ressources territoriales banales, c'est-à-dire que l'on trouve un peu partout mais qui par leur combinaison et la volonté des partenaires deviennent spécifiques dans un cadre spatial bien déterminé.

En effet, le développement implique un projet cohérent porté tout au long de l'année, articulant différentes ressources et de multiples acteurs.

1-3-5/ Une gestion stratégique

Une stratégie, c'est la capacité à se projeter dans l'avenir, à baliser des futurs possibles, à réaliser des objectifs. La gestion territoriale ne peut être que stratégique, ce qui impose de construire des projets réalistes et partagés par les acteurs et de se doter d'un système d'évaluation des actions.

1-3-6/ La gouvernance

Le terme de gouvernance a été retenu dans les années 1990 pour désigner "l'art ou la manière de gouverner", dans un contexte de porosité croissante des frontières entre public et privé qui nécessitait la recherche de nouveaux modes d'action publique. La gouvernance intègre deux préoccupations originales : il s'agit, d'une part, de marquer la distinction avec le gouvernement en tant qu'institution et, d'autre part, sous un vocable "nouveau", de promouvoir un mode de gestion des affaires publiques fondé sur la participation de la société civile et des acteurs économiques privés, en insistant sur les interactions entre les dynamiques transnationales, les logiques nationales et les initiatives locales. La Banque Mondiale a été le principal diffuseur du terme de gouvernance (assimilé à la *good governance*) dès son Rapport de 1992. Constatant l'échec des plans d'ajustement structurel dans les pays en développement, elle préconise la recherche de nouveaux modes de gestion face à une stagnation de la croissance, à une aggravation de la pauvreté et à un manque de capacités des individus, en particulier dans le domaine de l'accès aux services urbains.

En outre, la gouvernance est un facteur important en matière de développement territorial, devant faciliter la compréhension entre acteurs (institutions publiques, entreprises, associations...), la possibilité d'un travail en commun et la coordination de leurs actions.

1-4/ Liens étroits avec l'aménagement du territoire et le développement local

Conçu à l'origine comme la volonté d'assurer une répartition harmonieuse des hommes et des activités sur tout le territoire¹, l'aménagement du territoire a été marqué dès les années 1950 par le caractère positif de la recherche du consensus. Les grands projets ou la création des pôles régionaux constituaient la base de cette politique.

Les objectifs et les pratiques traditionnelles de la politique d'aménagement du territoire ne doivent-ils pas être dorénavant repensés pour tenir compte des aspirations et des contraintes nouvelles qui vont continuer de marquer nos époques (notamment la décentralisation, l'ouverture internationale, les mutations technologiques...).

Depuis les années 90, une réflexion relativement neuve s'est ainsi progressivement imposée. L'idée selon laquelle il convenait de penser les politiques territoriales d'abord comme des politiques destinées à favoriser la création de ressources et de richesses nouvelles et non plus comme des politiques d'affectation ou de réaffectation de ressources et de richesses données. Cette logique d'affectation et de redistribution reste inopérante pour les nouvelles ressources stratégiques du développement, ressources de nature essentiellement endogène et immatérielle liées à l'avènement d'une économie du savoir et des services.

¹ A titre d'exemple de 1955 à 1976, un million et demi d'emplois industriels sont créés en France, en grande partie par des groupes avec lesquels l'Etat peut discuter et négocier. La politique d'aménagement du territoire dispose alors d'un formidable levier d'action, qui est d'orienter géographiquement ces créations d'emploi.

Une deuxième idée simple a fait son chemin, parallèlement. C'est celle qui affirme que le développement des territoires est, de moins en moins, le résultat pratiquement déterministe d'une dotation favorable en facteurs de production (énergie et les matières premières, une main-d'œuvre abondante et bon marché) ; mais le résultat d'un maillage réussi entre les acteurs publics et privés, adossés à des institutions adéquates porteurs de projets pertinents et mobilisateurs.

C'est en liaison à ce changement important dans la conception de l'aménagement du territoire que J.L.Guigou corrobore ce raisonnement : « au XX^e siècle, l'aménagement du territoire s'est défini en termes de redistribution. Au XXI^e siècle, l'aménagement du territoire se définira en terme de production d'espaces qualifiés : produire et créer des richesses locales, constituer un socle PME/PMI ; constituer une offre territoriale diversifiée, complexe et singulière ; améliorer la productivité des services et des organisations. Cette offre territoriale inclut les institutions, les règles du jeu, les procédures de régulation, le partenariat privé/public »¹.

Dans le monde compétitif ou nous sommes entrés la bonne entente entre les acteurs locaux est un atout stratégique dont il serait dangereux de se priver. Alain de Romefort² a constaté que les territoires performant sont ceux qui ont été capables de se doter d'un modèle d'organisation cohérent et solidaire leur permettant notamment de bien maîtriser l'environnement économique et social des entreprises, fer de lance de la compétition.

Pour pouvoir expliciter les liens entre l'aménagement du territoire, le développement local et le développement territorial, nous avons construit un tableau de comparaison dans la page suivante.

Néanmoins, progressivement, les territoires en tant que lieux actifs de production de compétences et de relations, ont pris une importance croissante dans l'organisation des rapports entre activités économiques et territoires : alors que les fondements de la compétitivité et de l'attractivité ont évolué, faisant appel à l'innovation et à la constitution de réseaux, la structuration et l'organisation des espaces locaux sont devenues une mobilité privilégiée d'assurer la compatibilité entre le local et le global.

¹ Guigou (J-L) : « La recomposition institutionnelle des territoires en France. L'enjeu pour 2015 » ; in Némery (J-C) : Op.cit ; PP 3-8. Voir également l'article Guigou (J-L) : « Pour une conception positive et renouvelée de l'aménagement du territoire » ; RERU n°4 ; 1996 ; PP 833-842.

² De Romefort (A) : « Partenariat, démocratie participative, évaluation et aménagement du territoire » ; in Némery (J-C) : Op.cit ; PP 171-181.

Tableau n°3 : Eléments de comparaison

	Aménagement du territoire	Développement local	Développement territorial
Période d'essor	1950-1990	1970-1990	Depuis 1990
Finalités	-Réduire les déséquilibres spatiaux par une meilleure répartition des hommes et des activités -Protéger l'environnement et le patrimoine	-Susciter l'activité économique -Valoriser les forces locales -Développer l'entrepreneurship	-Rendre les territoires attractifs et compétitifs -Valoriser les ressources
Intervenants majeurs	Etats et ses différentes administrations nationales et régionales	Collectivités locales	Collectivités régionales
Cadres territoriaux principaux	-Etat -Régions	Sous-régions	Régions
Moyens d'intervention	-Codes, plans, règlements, permis -Aides aux entreprises	-Aides aux entreprises -Aides aux réseaux d'acteurs	-Projets, schémas -Aides aux réseaux d'acteurs
Domaines d'intervention	-Occupation du sol -Localisation de grands équipements -Protection de la nature et du patrimoine	-Développement économique	-Développement global (économique, social et environnemental) -Structures territoriales
Démarche fondamentale	Top-down	Bottom-up	Bottom-up et top-down

Source: Baudelle (G), Guy (C) et Mérenne-Schoumaker (B) ; Op.cit ; P 23.

2/ Le nouveau contexte du développement territorial

Les manières de produire et d'échanger se transforment aujourd'hui en profondeur, en quittant les paradigmes de la production de masse, sous la pression de l'ouverture des marchés ; cette mutation, multiforme et foisonnante, qualifie différemment les rapports de l'économie avec les territoires ; le territoire entre désormais dans le jeu économique comme matrice d'organisation et d'interactions sociales, et non plus, d'abord, comme stock ou assemblage de ressources techniques ; ces changements sont au cœur des nouvelles configurations spatiales et en particulier de la poussée des métropoles¹. Vient ainsi la nécessité d'approfondir l'analyse des transformations de l'organisation de la production, qui ne peut plus en rester à des images assez sommaires du fordisme ou du taylorisme.

D'une façon générale, la restructuration économique et politique en cours depuis plusieurs années a emprunté des formes multiples, complexes, et difficiles à classer. Pour

¹ Veltz (P) : « Mondialisation villes et territoires. L'économie d'archipel » ; éd ; PUF ; Paris ; 1996 ; P 10.

la commodité de l'exposé on en a distingué trois : la globalisation de l'économie, redéfinir le rôle de l'Etat-nation et les évolutions de la hiérarchie urbaine et régionale.

2-1/ La globalisation de l'économie

Les années quatre-vingt apportent des changements à la fois qualitatifs et quantitatifs, que la plupart des économistes s'accordent à reconnaître et qui conduisent souvent à utiliser le terme de globalisation pour qualifier le stade actuel d'internationalisation.

Ce qui est qualifié aujourd'hui sous le terme de « mondialisation » ou de « globalisation » apparaît comme « un nouveau mode d'inter - relations qui correspond, en réalité à une interpénétration de système productifs nationaux et de structures industrielles transnationales »¹.

La globalisation n'est pas l'unification des marchés, des produits, la neutralisation ou l'effacement des territoires. « Elle signifie une approche globale – interdépendante – des marchés, et une gestion globale des multiples différenciations territoriales². Pour Claude Courlet, « la globalisation de l'économie correspond à la fois, à une mondialisation des marchés et à la mise en place d'une organisation internationale de la production »³.

Dans la grande majorité des secteurs, tel que constaté par P.Veltz, la globalisation signifie donc capacité de prendre en compte, dans une stratégie d'ensemble l'immense diversité du monde (stratégie de maîtrise de la diversité)⁴. Et c'est pourquoi, paradoxalement, les firmes confrontées à la mondialisation cherchent plutôt à diversifier leurs organisation, à les rendre plus souples, mieux capables de coller au terrain.

2-1-1/ Les différentes interprétations de la globalisation

Il existe actuellement deux thèses⁵ opposées concernant la globalisation et la territorialisation des activités économiques : d'une part, certains auteurs avancent qu'elle entraîne tous les espaces (locaux, régionaux, nationaux...) vers un système économique unique (les approches homogénéisantes) ; d'autres auteurs soutiennent qu'elle provoque un éclatement des logiques de développement et que par conséquent chaque espace doit trouver sa propre voie (les approches particularisantes).

¹ Lallement (R) : Op.cit ; P 218.

² Savy (M) et Veltz (P) : « Les nouveaux espaces de l'entreprise » ; éditions de l'aube ; Paris ; 1993 ; P 51.

³ Courlet (C) : « L'économie territoriale » ; éd ; PUG ; Paris ; 2008 ; P 15.

⁴ Définition qu'en retrouve dans les ouvrages de Veltz (P) : « Des lieux et des liens. Politiques du territoire à l'heure de la mondialisation » ; éditions de l'aube ; Paris ; 2002 ; P 61 et, « Mondialisation villes et territoires » ; Op.cit ; P 112.

⁵ Crevoisier (O) : « Mondialisation et territorialisation de l'économie : les approches homogénéisante et particularisante » ; in Proulx (M-U) : « Territoires et développement économique » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1998 ; PP 23-47. Ce référer encore à l'article du Hugon (P) : « La dialectique du local et du global dans le développement » ; in Abdelmalki (L) et Courlet (C) : Op.cit ; PP 29-40.

2-1-1-1/ Les approches homogénéisantes

Les approches homogénéisantes mettent l'accent sur l'inscription de tout phénomène dans un schéma « universel » et regroupent le courant de la « spécialisation flexible »¹, les approches néomarxistes² et les approches néoclassiques³.

La mondialisation est considérée comme une force exogène qui s'exerce sur chacun des espaces. Autrement dit, ces derniers ne sont que les supports indifférenciés du processus de sélection par la concurrence, processus qui s'applique partout de la même manière, même si ses effets peuvent être différenciés suivant les régions.

La pression qui résulte de la mondialisation est interprétée comme une augmentation de la pression de l'environnement concurrentiel sur les entreprises et seules les plus fortes et/ou les mieux adaptées survivront. La mondialisation est donc perçue comme un processus unidimensionnel de sélection.

Pourtant, dans la dynamique actuelle des sociétés et des économies ou Francis Fukuyama⁴ (historien américain tenant de la thèse de la « fin de l'histoire ») a pu prédire une convergence générale des comportements et une victoire définitive d'un système de valeurs libéral, la recherche en sciences sociales (notamment en Italie, avec les « districts industriels ») a découvert que les relations de proximité entre les acteurs locaux peuvent jouer un rôle déterminant dans la compétitivité des activités économiques. Elle rejette la thèse de Fukuyama et introduit l'idée que la globalisation produit, au contraire, une divergence générale illustrée par la différenciation territoriale comme modalité d'adaptation au global on a alors une nouvelle approche.

2-1-1-2/ Les approches particularisantes

Ces approches partent de l'idée que la mondialisation ne consiste pas uniquement à soumettre les différents acteurs et les différents espaces à une pression concurrentielle supérieure, mais qu'elle représente également une ouverture de l'environnement concurrentiel. Il en résulte une ouverture et un accroissement des possibilités de

¹ La spécialisation flexible (Piore et Sabel, 1984) est une thèse basée sur l'idée que la production de masse n'est plus le modèle dominant du développement industriel. Les auteurs lui opposent un modèle de développement de diverses formes de production qui toutes sont basées sur des réseaux d'entreprises collaborant pour innover et s'adapter rapidement à une demande changeante et évolutive. Cette thèse traduit la convergence entre les réseaux de PME et la décentralisation des grandes entreprises.

² Mettent l'accent sur le rôle dominant des grandes entreprises dans la recomposition des espaces. Le jeu des investissements et désinvestissements au niveau mondial résulte de la recherche des meilleures possibilités de profit. Les approches néomarxistes, en partant de la permanence des mécanismes d'accumulation dans le mode de production capitaliste, interprètent la mondialisation comme la recherche et la consolidation de nouvelles possibilités d'accumulation.

³ Insistent sur le cheminement vers un équilibre entre régions et entre pays. Cet équilibre est atteint grâce au commerce, à la mobilité des capitaux et de la main-d'œuvre combinés avec les coûts de transport.

⁴ Référence à l'article de Pecqueur (B) : « L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation » ; Op.cit ; P 42.

différenciation des entreprises, des systèmes de production et des espaces (la singularité des trajectoires régionales).

Au contraire de l'uniformisation des espaces et de leur intégration dans un système qui leur impose sa logique, on insiste dans cette approche sur la recréation de la diversité et la concurrence entre régions. Les territoires ne sont plus simplement « produits » par des dynamiques économiques ; ils deviennent eux-mêmes des éléments structurants de l'économie avec leur diversité et leurs multiples dimensions. Gilly et Pecqueur indiquent à cet égard que « la mondialisation ne peut être interprétée comme un processus linéaire simple d'uniformisation des comportements et des territoires. Elle implique, au contraire, des stratégies d'ajustement plus complexes et l'émergence de spécificités au niveau des territoires »¹. Ces travaux ont mis en évidence la manière dont une région, et plus précisément un système de production territorial, parvient à recréer des avantages absolus en se différenciant dans un environnement mondial marqué par la concurrence.

L'actuel processus de mondialisation/territorialisation des activités économiques est un processus de transition vers de nouvelles structures économiques et spatiales. Mettant en jeu à la fois les structures économiques, les flux et les comportements des acteurs, il n'est pas facile à appréhender. De plus, distinguer les approches homogénéisantes et particularisantes permet d'éclairer les théories actuelles sur la mondialisation, mais c'est en fait dans leur combinaison que réside une véritable compréhension des processus à l'œuvre.

2-1-2/ Les configurations de la globalisation

Selon Charles-Albert Michalet, « la mondialisation est un phénomène multidimensionnel qui concerne évidemment la dimension des échanges de biens et services, mais aussi celle de la mobilité de la production de biens et services (investissements directs à l'étranger) et celle de la circulation des capitaux financiers »². C'est sur la base de ces différentes dimensions qu'on peut distinguer trois configurations de la globalisation : la configuration inter - nationale, la configuration multi – nationale et la configuration globale.

2-1-2-1/ La configuration inter - nationale

Dans la configuration inter – nationale, la mondialisation a pour dimension dominante les échanges des biens et services entre les pays.

La logique de régulation est fondée sur le principe de la spécialisation internationale. Celui-ci repose sur les différences de productivité sectorielle entre différents territoires nationaux. C'est l'existence de ces différenciations nationales qui vont déterminer la

¹ Gilly (J.P) et Pecqueur (B) : « La dimension locale de la régulation » ; in Boyer (R) et Saillard (Y) : « Théorie de la régulation, l'Etat des savoirs » ; Op.cit ; PP 304-312.

² Michalet (C-A) : « Qu'est-ce que la mondialisation » ; éd ; la découverte ; Paris ; 2004 ; PP 13-19.

spécialisation des pays. Les avantages de la spécialisation exigent, pour être mis en valeur, le dépassement apporté par la généralisation du libre-échange.

2-1-2-2/ La configuration multi - nationale

La dimension prédominante de la configuration multi - nationale est celle de la mobilité de la production des biens et services. Le vecteur le plus important est constitué par les investissements directs à l'étranger des firmes.

La logique de la configuration est celle de la compétitivité qui reflète l'exacerbation de la concurrence, de nature oligopolistique, entre les firmes multinationales.

La modification de la hiérarchie des dimensions de la mondialisation a pour conséquence de mettre en cause la pertinence de la dimension nationale du territoire. Dans la configuration multi – nationale, l'économie mondiale ne peut plus être réduite à la somme des territoires nationaux.

2-1-2-3/ La configuration globale

La configuration globale est caractérisée par la prédominance de la dimension financière. Sa logique est celle de la rentabilité financière mesurée par le rendement des capitaux investis.

Selon Claude Courlet¹, la globalisation signifie un changement de comportement des firmes car la stratégie de globalisation des entreprises se distingue des stratégies antérieures d'internalisation et de multinationalisation.

Dans la configuration multi – nationale la spécialisation ne repose plus sur l'unique fondement des Etats-nations définis par une dotation de facteurs de production immobiles. Dans la nouvelle configuration, tous les facteurs circulent en fonction des besoins des firmes. Dès lors, il existe toujours une spécialisation des territoires car l'espace mondial est différencié, mais les avantages comparatifs sont de plus en plus souvent déterminés par les choix de localisation des firmes et de moins en moins par le jeu du libre-échange.

2-2/ Redéfinir le rôle de l'Etat-nation

La plupart des écrits consacrés à la mondialisation pronostiquent la fin de l'Etat-nation, voire le transfert de son autorité à des organisations proches du marché qui sont les firmes multinationales et les organisations internationales.

Ces nouvelles forces sont en principe autonomes ; elles n'ont de devoir d'allégeance envers aucun Etat-nation parce qu'elles ont le pouvoir de¹ : menacer la sécurité, consentir

¹ Courlet (C) : « Territoires et régions. Les grands oubliés du développement économique » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 2009 ; P 30.

ou refuser des crédits, contrôler l'accès à l'information, décider quoi, comment et où produire.

Il faut souligner que l'autorité de l'Etat telle que façonnée au lendemain de la seconde guerre mondiale, n'est plus observable aujourd'hui². La mondialisation promet d'accélérer au monde l'efficacité productive, la fin de cette main mise de l'Etat sur l'économie. Il y a à cela quatre raisons immédiates³ :

- Il n'est pas certain que la main visible des pouvoirs publics soit dans tous les cas préférable à la main invisible du marché.
- L'ingérence de l'Etat dans la vie économique est analysée, en raison de son énorme coût, par les « mondialistes purs et durs » comme un « parasitage » du processus de production des richesses. On estime en 1995 à 668 milliards de dollars le seul coût direct de l'intervention publique dans les pays de tradition libérale comme les Etats-Unis. Dans les pays d'Europe de tradition interventionniste, ce coût est encore plus élevé.
- L'essentiel des transactions commerciales et financières internationales émanent des sources privées qui exercent au dessus des frontières des Etats en réduisant en même temps le rôle et les attributions. En effet, les chiffres d'affaires de nombreuses firmes multinationales sont supérieurs au budget des Etats-hôtes. Ces firmes dont l'organisation est complexe et l'origine des capitaux multiple sont quasiment incontrôlables.
- Il existe, selon bien des auteurs, une dictature des marchés financiers qui punit tout Etat contrevenant ou résistant ou initiateur de politiques autonomes, par la baisse de la valeur de sa monnaie et par des contraintes plus lourdes d'accès aux marchés des capitaux. A titre d'exemple, sur les marchés financiers du monde, il s'opère 1000 milliards de dollars par jour d'opérations de change, soit une valeur aussi grande que le stock des réserves de change de tous les gouvernements.

Cette nouvelle logique de l'économie mondiale limite donc considérablement le domaine d'action de l'Etat. Ce dernier ne semble avoir d'autres choix que de rendre attrayant son territoire parce que les acteurs réels du développement mondial s'y installent massivement et durablement. Ce nouveau rôle subalterne ouvre le champ d'une âpre compétition entre les Etats, face aux exigences de plus en plus grandes des investisseurs. Le risque est gros pour beaucoup d'Etats, en butte à des difficultés structurelles, de brader leur souveraineté.

Dans la pratique, il est difficile d'imaginer l'Etat sans le marché et le marché sans l'Etat. L'un sans l'autre est auto destructeur. La mondialisation définit, à la lumière des

¹ Evans (P) : « La rhétorique de la mondialisation » ; revue problèmes économiques n°2611-2612 dans un numéro spécial sur « mondialisation et gouvernance mondiale » ; PP 2-6. Voir également dans le même numéro l'article de Higgott (R) : « Mondialisation et gouvernance : l'émergence du niveau régional » ; P 21-25.

² Gervaise (Y) : « Le développement économique mondial » ; éd ; Ellipses ; Paris ; 1994 ; P 153.

³ Boudjema (R) : « La mondialisation : concept et réalité » ; les cahiers du CREAD n°61 ; 2002 ; PP 49-68.

marchés interconnectés, le rôle de l'Etat en lui imposant en priorité de se décharger de sa nature centralisatrice et bureaucratique, pour devenir entrepreneur de la régulation des activités organisées en réseaux.

2-3/ Evolutions de la hiérarchie urbaine et régionale

Nous voudrions ici mettre en évidence deux types de dynamiques territoriales qui semblent prévaloir actuellement dans le contexte de la globalisation de l'économie : la métropolisation et la régionalisation.

2-3-1/ La métropolisation

La planète prend progressivement la forme d'un « archipel » de villes, de métropole ; on parle même de « ville-monde » dont l'objectif majeur est d'intégrer l'économie capitaliste transnationale au monde néo-marchand. L'enracinement du global au niveau local entraîne des changements dans la dynamique des territoires, dans celle des villes et dans l'aménagement urbain.

Brièvement résumée, « la métropolisation correspond à un stade avancé du processus d'urbanisation, elle se fonde sur la place de la tertiairisation, les niveaux de qualification des emplois dans les sièges sociaux, l'importance des structures de recherche, de santé et d'aménagement de haut niveau. La proximité de liens multimodaux de communication, la participation à des réseaux internationaux finissent de composer ses grandes caractéristiques »¹.

A.J.Scott² soutient à cet égard, que l'urbanisation au XX^e siècle, comme au XIX^e siècle, est, d'une manière significative, un effet médiatisé de la dynamique du capitalisme industriel comme système de production à la fois de biens manufacturés et de services. Les rythmes de cette croissance urbaine dépendent de deux conditions : la division sociale du travail³ et les économies externes à l'agglomération de localisation.

2-3-1-1/ L'agglomération de la population

La Terre compte 3,3 milliards de citoyens, quatre fois plus qu'en 1950. En 2007, le taux moyen d'urbanisation le plus élevé se situe en Amérique du Nord avec 78%, suivi de l'Europe avec 74%, l'Asie et l'Afrique se situant à 41%⁴. Ce mouvement d'urbanisation s'accompagne d'une croissance de la taille même des aires urbaines. Ainsi, le phénomène de

¹ Lacour (C) et Puissant (S) : « Géographie appliquée et science des territoires » ; in Bailly (A) ; Ferras (R) ; Pumain (D) : « Encyclopédie de géographie » ; éd ; economica ; Paris ; 1995 ; P 1011. Ce reporter également à l'article de Claval (P) : « Les espaces de l'économie » ; annales géographiques n°664 ; novembre-décembre 2008 ; PP 3-22.

² Scott (A.J) : « L'économie métropolitaine : organisation industrielle et croissance urbaine » ; in Benko (G) et Lipietz (A) : « Les régions qui gagnent » ; éd ; economica/PUF ; Paris ; 1992 ; PP 103-120.

³ Désigne le fractionnement des enchainements de l'activité économique en des unités spécialisées indépendantes, ou autrement dit, la désintégration verticale de la production.

⁴ Courlet (C) : « L'économie territoriale » ; Op.cit ; P 19.

« ville millionnaire » qui était considéré comme exceptionnel dans les années 1950, est devenu désormais une caractéristique banale. Le nombre d'aires métropolitaines d'au moins 1 million d'habitants a plus que triplé entre 1950 et 1990.

Le tableau n°4 fournit les données sur les quinze plus grandes aires métropolitaines mondiales sur les cinquante dernières années. En 1950, elles rassemblaient 82,5 millions de personnes. En 2005, elles comptent 257,3 millions de personnes soit plus du triple.

Tableau n°4 : Les quinze plus grandes aires métropolitaines dans le monde, en 1950, 1970, 1990, 2005 suivant leur population (en million).

1950		1970		1990		2005	
New York	12,3	Tokyo	16,5	Tokyo	25	Tokyo	35,2
Londres	8,7	New York	16,2	New York	16,1	Chongking	30
Tokyo	6,9	Shanghai	11,2	Mexico	15,1	Mexico	19,4
Paris	5,4	Osaka	9,4	São Paulo	14,8	New York	18,7
Moscou	5,4	Mexico	9,1	Shanghai	13,5	São Paulo	18,3
Shanghai	5,3	Londres	8,6	Bombay	12,2	Bombay	18,2
Essen	5,3	Paris	8,5	Los Angeles	11,5	New Delhi	15
Buenos Aires	5	Buenos Aires	8,4	Beijing	10,9	Shanghai	14,5
Chicago	4,9	Los Angeles	8,4	Calcutta	10,7	Calcutta	14,3
Calcutta	4,4	Beijing	8,1	Buenos Aires	10,7	Djakarta	13,2
Osaka	4,1	São Paulo	8,1	Séoul	10,6	Buenos Aires	12,6
Los Angeles	4	Moscou	7,1	Osaka	10,5	Dacca	12,4
Beijing	3,9	Rio de janeiro	7	Rio de janeiro	9,5	Los Angeles	12,3
Milan	3,6	Calcutta	6,9	Paris	9,3	Karachi	11,7
Berlin	3,3	Chicago	6,7	Tianjin	9,3	Rio de janeiro	11,5
Total	82,5	Total	140,2	Total	189,6	Total	257,3

Source : Courlet (C), « L'économie territoriale » ; Op.cit ; P 20.

Il faut noter que cette croissance récente de la population des aires urbaines, n'est pas tant le résultat de l'accroissement naturel que de complexes systèmes de migrations depuis les régions les plus pauvres vers celles qui présentent plus d'opportunités économiques, par exemple, des campagnes vers les villes et des pays moins développés vers les pays économiquement plus avancés.

2-3-1-2/ L'agglomération des activités économiques

Pour une grande part, cette tendance à la concentration de la population dans quelques espaces est liée à la croissance économique et à sa résultante spatiale, le modèle de développement inégal.

La concentration spatiale de la production est en fait une caractéristique constante du développement capitaliste, et comme le montre A.Scott (2001), elle continue aujourd'hui à être l'un des principaux processus façonnant la géographie du monde.

Une étude faite par l'OCDE (2006)¹ montre que plus de la moitié de la population totale de l'OCDE (53%) vit dans des régions essentiellement urbaines et la zone de l'OCDE compte 78 régions métropolitaines d'au moins 1,5 million d'habitants, qui tendent à concentrer une part importante des activités économiques nationales. Au Royaume-Uni, en Suède, au Japon et en France, près de 30% du PIB national est assuré par Londres (31,6%), Stockholm (31,5%), Tokyo (30,4%) et Paris (27,9%) respectivement.

Sur le plan économique, l'activité comporte une dimension spatiale fondamentale et se concentre de façon croissante dans les régions offrant le plus de ressources, cette polarisation profitant à la métropole.

La géographie du développement économique témoigne d'une propension générale à l'agglomération spatiale des activités soit sous formes de grands complexes d'entreprises et d'activités, soit sous formes de concentrations plus restreintes autour d'une spécialité et d'un métier. Ce processus d'agglomération est explicité habituellement par une série de déterminants qui sont fréquemment avancés pour expliquer la localisation des activités économiques : les rendements croissants, les externalités positives de l'agglomération, la différenciation croissante des produits, la proximité géographique, la transversalité de fonctions stratégiques.

Avec le développement des échanges, des transports et des nouvelles technologies, les territoires se désenclavent, les cultures locales s'ouvrent au monde, la mobilité s'accroît, mais au même moment, les villes par leur fonction de communication et d'échange, deviennent des vecteurs essentiels de la « productivité globale »², requise par la nouvelle organisation d'un système productif plus réactif, plus innovant, plus exigeant en capacités humaines.

2-3-2/ La régionalisation

L'économie mondiale se présente de moins en moins comme un système d'échange entre nations (une économie internationale), en raison des tissages transnationaux opérés par les grandes firmes et leurs réseaux, et en raison de la montée et de l'autonomisation relative des deux niveaux d'organisation territoriale que sont les grandes villes et les ensembles « régionaux supranationaux ».

On pourrait même à cet égard faire référence à la thèse centrale défendue par Allen Scott que « le changement géopolitique majeur semble maintenant engagé dans lequel le vieil ordre mondial, éminemment articulé sur l'Etat souverain et l'économie nationale, est en train de reculer devant une nouvelle géométrie de relations économiques et politiques, comprenant un système à plusieurs niveaux ancré, à une extrémité, dans un complexe

¹ Indiquée par Courlet (C) : « L'économie territoriale » ; Op.cit ; P 21.

² Gilbert (G), Guengant (R) et Hespel (V) : « Développement des territoires et financement des collectivités locales » ; in rapports du conseil d'analyse économique sur « Aménagement du territoire » présenté par Guigou (J.L) et Parthenay (D), Gérard-Varet (L-A) et Mongeot (M), Lipietz (A) : Op.cit ; PP 193-218.

d'interactions globales et, à l'autre extrémité, dans un essaim de régions qui s'affirment de plus en plus, les étages intermédiaires étant constitués des blocs multi-nations et des Etats-nations restructurés »¹.

Depuis la fin des années 80 se sont multipliés des accords d'intégration régionale entre pays ayant décidé d'instaurer des conditions d'échange privilégiées entre leurs membres. Les plus connus et les plus réussis de ces accords concernent les pays et les zones les plus dynamiques à l'échelle du monde². L'Union Européenne instituée à la suite de l'Acte Unique Européen de 1986, puis du Traité de Maastricht en 1992, l'ALENA (accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les USA et le Mexique) entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994 et l'ANSEA (Association des Nations du Sud - Est Asiatique). Les zones intégrées économiquement selon des régimes divers (libre-échange, union douanière, marché commun, union économique) sont ensuite devenues des pôles d'attraction pour des pays voisins de plus en plus nombreux en Europe, en Amérique ou en Asie, d'où l'extension géographique continue d'un phénomène de « régionalisme ouvert ».

La nouvelle géographie économique du monde s'oriente donc vraisemblablement vers un système articulant entre elles dans une « mosaïque globale » des régions³, entendues comme des entités infra - nationales, de plus en plus spécifiques économiquement et politiquement.

La régionalisation participe bien au mouvement de mondialisation. Ceci renvoie, pour Frédérique Sachwald, « au comportement des entreprises qui tendent à organiser leurs réseaux de production, de recherche et de distribution au niveau mondial, en tirant éventuellement parti de l'intégration plus forte de certaines zones »⁴. Derrière la régionalisation, on retrouve les objectifs de taille des marchés plus grands, d'économies d'échelle, d'attitudes communes face à la compétition mondiale...

Au total, les mutations géopolitiques et économiques en cours traduisent le passage, avec l'effondrement de l'URSS, d'un ordre économique mondial bipolaire à un ordre multipolaire présentant une « configuration enchevêtrée » dans laquelle s'entrelacent des logiques et des niveaux de régulation hétérogènes (local, national, régional et mondial) que le concept trop simpliste de globalisation ne peut saisir dans leur totalité.

3/ Les nouvelles orientations de la théorie de la localisation

Dans un environnement économique ouvert, les conditions d'implantation d'activités de production de biens et services sont modifiées. Le développement des relations et

¹ Scott (A.J) : « Les régions et l'économie mondiale » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 2001 ; PP 10-11.

² Boukella (M) : « Mondialisation au-delà des mythes » ; les cahiers du CREAD n°44 ; 1998 ; PP 71-80. Ce reporter également à Durousset (M) : « La mondialisation de l'économie » ; éd ; ellipses ; Paris ; 1994.

³ Scott (A.J) : « Le développement régional reconsidéré » ; revue espaces et sociétés n°66-67 dans un numéro sur les « restructurations économiques et territoires » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1992 ; PP 7-38.

⁴ Ce référer à Boukella (M) : Op.cit ; P 78.

solidarités entre acteurs apparaît plus déterminant que la simple localisation d'infrastructures et d'équipements. Aujourd'hui, les choix de stratégie et d'architecture organisationnelle commandent le jeu global des localisations.

Pour saisir la nature profonde de l'interaction entre des réseaux économiques mondialisés et les nouvelles formes d'organisation de l'espace, il importe de préciser la nouvelle logique de développement, le rôle particulier confié à l'espace et les différentes tendances nécessaires à la localisation.

3-1/ La nouvelle logique de développement

Le système technico-industriel qui a déterminé le progrès industriel des décennies antérieures était fondamentalement dominé par la relation directe entre la transformation des ressources matérielles et leur adaptation technique en vue de la création des biens.

Les implications spatiales de ce mode de fonctionnement économique sont largement connues pour y revenir et elles ont été fort bien mises en évidence dans les théories classiques du développement régional telles que les théories de la localisation (Weber) ou celle de la croissance polarisée (Perroux, Boudeville, etc). Ces théories ont été largement à la base des politiques d'aménagement du territoire des années 60.

Le nouveau système économique repose quant à lui sur un paradigme tout différent à savoir les rapports Science – Technologie – Production dans lesquels les ressources matérielles prennent de moins en moins d'importance au profit des ressources immatérielles (connaissance, organisation, créativité, etc). L'activité économique est traversée par deux processus à la fois interactifs et constitutifs de l'économie globale : la création technologique dont les applications irradiant tous les secteurs industriels et la différenciation rapide des produits sous la pression d'une demande de plus en plus globale¹.

D'une manière générale, nous assistons à une transformation radicale de l'activité productive où les facteurs immatériels liés à la connaissance et à l'organisation prédominent sur les facteurs matériels liés à la transformation technique des matières premières et des ressources naturelles.

Cette mutation du système techno-industriel induit des effets nouveaux sur la distribution spatiale des activités économiques lesquels, combinés à ceux de la globalisation, donnent naissance à de nouvelles formes de territorialité beaucoup plus complexes.

3-2/ Le rôle de l'espace

Sous le système technico-industriel précédent, la maîtrise des déterminants de l'aménagement du territoire était relativement stable car l'activité économique se spatialisait selon la logique bipolaire de la croissance polarisée. Dans ce schéma, l'interaction

¹ Quevit (M), Van Doren (P) : « Stratégies d'innovation et référents territoriaux » ; revue d'économie industrielle n°64 ; 1993 ; PP 38-53.

entre centre et périphérie était conçue comme un processus linéaire où les politiques d'aménagement du territoire donnaient une priorité à l'organisation rationnelle de la polarisation du développement autour d'armatures urbaines fortes avec des prolongements vers les périphéries.

Le paradigme actuel complexifie fortement cette approche car il entraîne une nouvelle interaction entre le global et le local sous l'impulsion non plus de l'immobilité des facteurs de production et de la réduction des coûts mais surtout de la mobilité du facteur technologique et des contraintes de l'innovation liées à des externalités de collectivités territoriales organisées.

Il en résulte non plus une distribution bipolaire et linéaire de l'espace mais une multi-territorialité aux contours variés constituée à la fois par de nouvelles formes de concentration et de déconcentration.

Dans ce nouveau contexte, l'espace devenu territoire s'analyse de plus en plus comme une organisation, un système constitué d'acteurs liés entre eux par des rapports sociaux, des rapports dynamiques qui évoluent dans le temps en fonction des relations, des interactions qui s'établissent entre eux¹.

La nouvelle concurrence globalisée et les nouvelles organisations tendent à donner au territoire un rôle sensiblement plus actif. Il y a deux façons principales de comprendre cette articulation² : la première met l'accent sur la dynamique de spécialisation ; la deuxième souligne le caractère relationnel de l'économie moderne et le rôle du territoire comme fournisseur d'externalités de relation ou d'organisation.

3-3/ Les tendances de la localisation

On sait que certaines tendances lourdes de la localisation apparaissent tout à fait incontournables. Parmi celles-ci, quatre séries d'entre elles doivent être retenues : l'ouverture de l'économie, la montée de l'économie de la connaissance, une tertiarisation renforcée de l'économie, la montée des incertitudes et la recherche de flexibilité-réversibilité des stratégies et des organisations.

3-3-1/ L'ouverture de l'économie

La globalisation se caractérise par un affaiblissement des frontières du territoire dans lequel la firme évolue, laquelle développe de nouveaux modes de relations de coopération avec différents partenaires.

Dans ce cadre, l'entreprise tisse autour d'elle des réseaux multiples d'alliances sous des formes institutionnelles intermédiaires entre des pratiques d'internalisation par le biais

¹ Larceneux (A) : « Les nouveaux chantiers de la théorie économique spatiale » ; Op.cit ; P 144.

² Courlet (C) : « L'économie territoriale » ; Op.cit ; P 43.

de fusions et d'absorptions (surtout par les grands groupes industriels) et des pratiques d'externalisation, lesquelles s'appuient sur une logique partenariale et contractuelle¹.

Sur le plan spatial, ces alliances peuvent être conclues dans deux perspectives différentes : globale d'un côté, locale de l'autre.

Dans le premier cas, il s'agit d'élargir son territoire « global » par l'accès à des compétences et/ou des espaces économiques complémentaires alors que dans le second cas, il s'agit de partager ponctuellement des ressources pour exploiter les avantages comparatifs liés aux caractéristiques du milieu local considéré et renforcer sa présence locale. Il en résulte de nouvelles configurations spatiales en rupture totale avec les schémas classiques d'aménagement du territoire.

3-3-2/ La montée de l'économie de la connaissance

L'émergence de « l'économie de la connaissance » sera indissociable des importantes mutations auxquelles nous assistons (notamment dans le domaine de l'information).

Plus précisément, l'essor de cette économie de la connaissance se traduira par plusieurs évolutions significatives qui contribueront à en définir la nature. On notera principalement ici deux traits dominants² : une croissance continue des activités informationnelles, le développement de nouveaux modes de production et d'organisation économique.

Ceci traduira la tendance de fond au passage de « la géographie des coûts à la géographie des compétences et de l'organisation » pour reprendre le qualificatif donné par P.Veltz. Tout cela signifie que la compétitivité dépend moins du coût des facteurs que de la qualité de l'organisation conformément à un univers concurrentiel axé sur la différenciation des produits et des services avec la qualité, variété, réactivité et l'innovation.

Enfin, la productivité au sens large est de moins en moins une productivité des ressources, et de plus en plus une productivité de l'organisation, c'est-à-dire de l'art de combiner ces ressources.

Cela nous amène à ne plus penser le territoire comme stock de ressources, mais comme facteur d'organisation et d'élévation des compétences³. Tel que paraphraser par Michel Savy et Pierre Veltz, « le développement régional se fera de moins en moins en offrant des ressources standardisées et plus ou moins bradées. Il dépendra de plus en plus de la capacité d'offrir un environnement global adapté, cohérent avec le niveau d'organisation élevé qui est exigé au sein des firmes elles-mêmes »⁴.

¹ Quevit (M), Van Doren (P) : Op.cit ; P 39.

² Morvan (Y) : « Activités économiques et territoires » ; Op.cit ; P 22.

³ Courlet (C) : « L'économie territoriale » ; Op.cit ; P 84.

⁴ Savy (M) et Veltz (P) : « Les nouveaux espaces de l'entreprise » ; Op.cit ; P 65.

3-3-3/ Une tertiarisation renforcée de l'économie

Le développement général du tertiaire s'explique dès lors par un double processus, caractéristique du passage d'une économie de masse à une économie de variété et de flexibilité¹ : d'un côté, la différenciation des organisations qui doivent répondre à des besoins plus divers en combinant des savoirs multiples ; symétriquement, l'intégration nécessaire de ces activités au sein de la firme et dans les réseaux de plus en plus enchevêtrés de firmes qui participent à ces chaînes de valeur.

Liée à cette tertiarisation de l'économie, il faut noter une tendance à la dématérialisation croissante des activités², avec une réduction des contenus en ressources naturelles et énergétiques des produits, une diminution de la part des matières premières et du travail direct de transformation dans la valeur ajoutée tout au long de la chaîne de valeur...

3-3-4/ La montée des incertitudes

L'élargissement des échelles de la concurrence, la course poursuite technologique, l'absence de mécanismes macro-économiques efficaces de stabilisation des marchés réduisent très fortement l'horizon de précision des firmes, même à court terme. Aux situations traditionnelles de risque commercial sur des marchés à évolution lente, ont succédé des situations d'incertitude, où toute planification devient à la limite impossible. L'entreprise doit être capable de réagir très vite aux variations de son environnement.

Ce poids croissant de l'incertitude explique, très largement, la tendance à l'extériorisation des activités jugées non essentielles, et le développement d'organisations et de stratégies que l'on peut appeler relationnelles.

La logique du choix métropolitain des entreprises s'organise autour de deux grands thèmes³ : celui des réseaux de compétences, du tissu relationnel que procure l'espace des grandes ou très grandes villes, et qui est un élément crucial dans la nouvelle économie de variété et de services, caractérisée par la course à l'innovation ; celui de la flexibilité ensuite, à court terme et surtout à moyen et long termes, envisagée comme capacité à limiter les irréversibilités, à maximiser les opportunités et réduire les risques sur les ressources stratégiques.

Au total, l'option métropolitaine comme assurance –flexibilité des firmes s'expliquerait ainsi non pas par des avantages immédiats, en termes d'efficacité productive, mais tout simplement parce qu'il s'agit du choix le moins risqué, celui qui est à la fois le plus cohérent avec le développement de l'économie en réseau et de l'économie de services.

¹ Savy (M) et Veltz (P) : Op.cit ; P 66.

² Morvan (Y) : « Activités économiques et territoires » ; Op.cit ; P 29.

³ Savy (M) et Veltz (P) : Op.cit ; P 75.

Au terme de cette section, on peut dire que l'aménagement du territoire se retrouve actuellement en conformité avec les principes de la nouvelle économie géographique qui est apparue dans les années quatre-vingt-dix à la confluence de plusieurs courants d'analyse¹ : l'économie industrielle et la micro-économie, la théorie du commerce international en concurrence imparfaite et les théories de la croissance endogène. Elle a profondément renouvelé l'analyse des échanges internationaux et de la convergence des régions et permet de mieux comprendre les phénomènes d'agglomération et de concentration urbaine.

En cherchant à spécifier comment la localisation affecte l'activité économique, en quoi la concentration et certaines formes d'organisation spatiales sont plus efficaces, la nouvelle économie géographique retrouve avec force le concept d'économies d'agglomération, avec son pouvoir explicatif et ses faiblesses.

Conclusion du chapitre

Ce chapitre a essayé de mettre l'accent sur l'importance du territoire dans l'analyse économique d'une part, et le nouveau paradigme de l'aménagement du territoire d'autre part.

Le territoire ne doit plus seulement être considéré comme un réceptacle (plus ou moins passif) de l'activité économique. Il doit être pensé comme un construit (à géométrie variable) générateur, créateur de ressources productives dans une dynamique fondée sur la combinaison de logiques endogènes et exogènes de développement².

Le nouveau paradigme de l'aménagement du territoire basé sur le « développement territorial » repose sur les principes de la compétitivité et l'attractivité des territoires.

D'une manière simple, la compétitivité territoriale peut être définie comme le succès avec lequel les régions et les villes concourent entre elles. Ceci fait référence à la dynamique relative de la production et de l'emploi, à la participation dans les échanges mondiaux, à la capacité d'attraction de l'investissement (privé ou public, local ou étranger) et de la main-d'œuvre qualifiée, d'entrepreneurs, à la création technologique grâce à l'attraction d'activités innovatrices.

L'attractivité d'un territoire ainsi que sa permanence sont d'autant plus forts qu'il dispose de ressources et d'actifs spécifiques. L'existence de ces spécificités territoriales se fonde sur des savoirs non reproductibles, c'est-à-dire non susceptibles d'exister ailleurs. Ces savoirs sont uniques et échappent partiellement à une concurrence par le marché.

En effet, si une attractivité classique basée sur une compétitivité-prix semble être efficace à court terme, une attractivité long-terme, ou durable, se baserait plus sur des

¹ Baumont (C), Combes (P-P), Derycke (P-H), Jayet (H) : Op.cit ; PP 2-3.

² Zimmermann (J-B) : « Le territoire dans l'analyse économique » ; revue française de gestion n°184 ; 2008 ; PP 106-118.

critères de performances hors-prix, tels que la qualité de la main d'œuvre, l'environnement des affaires, les infrastructures modernes ou encore la culture de l'innovation. L'attractivité durable permettrait alors au territoire de non seulement préserver les investissements acquis mais également de s'assurer d'une attractivité pérenne grâce aux activités innovantes déjà installées et au dynamisme qu'elles créent, aidées par l'environnement des affaires adapté¹.

Il est indéniable de constater que le processus de globalisation de l'économie a renforcé la capacité d'attraction des zones métropolitaines comme en témoigne la croissance actuelle des grandes villes mondiales. Ces villes ont certes toujours été le siège de fortes concentrations géographiques d'activités économiques à la recherche d'économies d'agglomération mais elles ont aussi connu dans la période de crise des années 70, des phénomènes de délocalisation résultant surtout de déséconomies d'agglomération telles que la pollution, l'encombrement, la délinquance, la cherté de la vie et les salaires élevés. Les mutations technologiques modifient la nature des motivations qui attirent les entreprises et principalement les groupes internationaux dans les métropoles actuelles.

Par conséquent, l'économie géographique a en revanche l'avantage de se placer en amont, de manière à comprendre les mécanismes qui conditionnent les choix de localisation des agents (entreprises et consommateurs) comme résultant d'un équilibre entre forces d'agglomération et de dispersion.

Dans l'ensemble, le devenir des territoires, en termes de développement économique et social, tiendrait à leur positionnement dans la « mondialisation », aux implications pour eux des phénomènes de « métropolisation », ou encore à leur capacité à promouvoir une organisation permettant une réduction des « coûts de transaction ». Ce seraient les relations, et aujourd'hui les nouvelles relations, d'un système productif désormais mondial avec les territoires qui conditionneraient leur marge de développement.

¹ Musson (A) : « Revue de littérature sur les indicateurs d'attractivité et de développement durable : vers un indicateur d'attractivité durable » ; revue Géographie, Economie, Société ; vol.12 ; n°2 ; Avril-Juin 2010 ; PP 181-205.

Conclusion de la première partie

Traditionnellement, l'aménagement du territoire est défini comme une politique de l'Etat visant la réduction des disparités entre les territoires. Elle passe par des mesures de distribution, dont l'objectif est de rapprocher les niveaux de revenu et les potentiels de production entre les territoires. Cette politique prend son sens dans l'alternative qu'elle fournit à la mobilité des hommes. Elle repose sur le rejet du marché comme mode privilégié de formation des espaces économiques et traduit une approche volontariste de localisation des activités permettant de les rapprocher des lieux de peuplement.

De plus cette conception de l'aménagement du territoire est discutée aussi dans son objectif de solidarité, de réduction des disparités spatiales.

Pourtant, l'objectif lui-même de solidarité est considéré comme relevant au plus haut point de la responsabilité de l'Etat qui répond à la fonction essentielle de garant des droits fondamentaux, du pacte social et de l'égalité des chances.

C'est l'ensemble de ces politiques de solidarité qui arrivent pratiquement à réduire les écarts – au moins en termes de revenu – entre territoires. Ces politiques présentent de plus l'avantage d'être ciblées, au sein de chaque territoire, sur les catégories et les personnes qui en ont le plus besoin. Il reste cependant que l'objectif de l'égalité des chances a des conséquences directes sur les choix de localisation des infrastructures et des services collectifs.

Dès lors, plusieurs contributions cherchent des contenus alternatifs à cette conception traditionnelle de la politique d'aménagement du territoire.

Tel que présenté dans le deuxième chapitre, c'est le développement local des territoires qui est l'enjeu central. La politique d'aménagement du territoire a dès lors pour rôle principal « d'aider à la mobilisation des acteurs locaux ». Le territoire est un espace construit par le jeu d'acteurs multiples (entreprises, habitants, associations, élus locaux...), une « production collective », comme le souligne Alain Lipietz.

Si l'action de l'Etat doit continuer à viser de donner leur chance à tous les territoires et à tous leurs habitants, notamment à travers les choix d'infrastructures et les services collectifs, l'objectif n'est certainement plus l'alignement, la mise à niveau dans tous les domaines, l'uniformité. Ce n'est pas en cherchant à ressembler aux autres qu'un territoire en difficulté pourra engager un rattrapage. Au contraire, dans cette approche, ce qui doit être privilégié, c'est un appui à des stratégies différenciées de développement, à des projets d'initiative locale. Ces stratégies et ces projets sont fondés sur une valorisation des avantages comparatifs locaux, sur l'utilisation des compétences et des réseaux que le territoire peut mobiliser pour dynamiser son développement.

En ce sens l'analyse économique locale ouvre de nouvelles perspectives à l'économie du développement, on rejoint l'un des enseignements de l'un des grands pionniers du développement qui est A.O.Hirschman. Selon ce dernier, aucun système de lois économiques ne peut être appliqué partout et à n'importe quel moment. Il peut exister un seul univers physique, mais il n'y a pas qu'une seule économie.

Les territoires qui gagnent, en revanche, sont les territoires actifs, où les dimensions locales, indissolublement économiques et sociales, sont le creuset d'effets « systémiques » cruciaux dans la compétitivité. La dynamique économique de ces territoires ne se résume pas à l'allocation plus ou moins optimale de ressources données et exogènes. Elle repose sur un processus contenu de création de ressources nouvelles.

Dans toutes ces perspectives, où la performance des entreprises est à la fois le résultat des relations qu'elle entretient avec les autres entreprises et le produit de son inscription socio-territoriale, on comprend que l'approche de l'aménagement du territoire s'opère en termes nouveaux : il ne s'agit plus tant de répartir les activités dans une optique centre – périphérie, organisant des marches forcées des entreprises à fort contenu en travail vers les bassins d'emploi des provinces les mieux dotées, que de répartir les moyens de la compétitivité des firmes et de susciter l'émergence et la structuration de territoires compétitifs. Cette conception correspond à la prise en compte de transformations majeures : la globalisation des économies, une évolution radicale des stratégies de production, un recours accru à des facteurs immatériels, un déclin des « logiques de coûts » et l'importance accrue d'une « compétition hors coût », une prédominance de la « territorialisation » dans le renforcement des performances des systèmes économiques.

De toutes ces évolutions, il résulte deux tendances majeures d'évolutions lourdes qui, sans complètement nier le poids des évolutions antérieures, viennent s'y ajouter, voire s'y substituer :

- Le passage d'une logique principalement « redistributrice » et d'allocation de ressources à une logique créatrice de moyens et d'opportunités, et de stimulation de dynamiques nouvelles.
- Le passage d'une distribution bipolaire de l'espace à une « multi-territorialité » accompagnée d'une industrialisation plus diffuse, avec multiplication des espaces porteurs, et développement de dynamiques variées autour de métropoles, technopoles ou autres bassins de développement.

Malgré que la politique d'aménagement du territoire diffère suivant les modèles de développement pratiqués par les différents pays, elle a pour principale fonction dans les pays du Tiers-Monde de répondre à la désorganisation de l'espace hérité ou généré par des actions de développement mal conduites ou pensées. La référence à la politique d'aménagement du territoire menée par l'Algérie, dans la deuxième partie, pourra donner des éléments de réponse à cet égard.

Introduction de la partie

Ensemble vaste et diversifié à la conjonction de grandes aires géographiques et culturelles (bassin méditerranéen, Maghreb, espace saharien...), le territoire algérien s'est constitué au fil d'une histoire riche mais parfois heurtée. L'aménagement du territoire a ainsi souvent été étroitement associé à la construction du territoire lui-même et oriente son développement dans des directions affirmées mais parfois contrastées.

L'espace précolonial établi par l'occupation turque, à partir du 16^{ème} siècle, était fait d'un modèle intraverti, tournant le dos à l'extérieur, intimiste et organisé sur un centre.

C'est en contre point de ce schéma que s'est bâti le modèle colonial, à partir de 19^{ème} siècle, beaucoup plus conquérant, extraverti, fondé sur l'apparence et la puissance, le retournement, c'est le visage spatial du traumatisme colonial¹.

La période coloniale a vu les orientations de l'aménagement du territoire se renverser sous l'effet des objectifs militaires et économiques du colonisateur : ouverture imposée aux flux de migrants et aux échanges avec la métropole d'alors, littoralisation du développement, politique d'équipement et d'infrastructures conjuguant à la fois mise en valeur du pays « utile » et contrôle militaire. La rupture avec les modes d'aménagement et les usages antérieurs a été nette mais principalement sensible sur la zone tellienne et en particulier le littoral et les plaines. La configuration du territoire en a été profondément transformée avec l'émergence d'un système urbain réorienté vers l'extérieur et renouvelé. Une étude faite par P.Bourdieu et A.Sayad sur la crise de l'espace agricole en Algérie soulève que « le modèle colonial de développement et d'aménagement du territoire se ressource de la logique de fonctionnement de l'économie métropolitaine »². Ce modèle est fondé sur la rentabilité de l'action et l'accumulation du capital qui supposent l'exploitation des espaces riches et la marginalisation des espaces pauvres à rentabilité « douteuse ».

L'indépendance a permis aux algériens de prendre possession de leur territoire et d'en orienter l'aménagement pour répondre aux défis de développement du nouvel Etat. Affirmant une rupture avec les pratiques antérieures, une voie spécifiquement algérienne d'aménagement du territoire s'est mise en place. Cette voie a privilégié un encadrement et un équipement égalitaire du territoire capable de répondre aux besoins d'une population jeune, ainsi qu'une politique de développement économique sous le contrôle de l'Etat permettant de construire de grands foyers industriels sur l'ensemble du pays. Le système urbain s'est massivement développé et des politiques de mise en valeur des espaces ruraux adoptées à grande échelle. La réponse à des mutations majeures en termes de population et d'occupation de l'espace par des politiques sectorielles souvent cloisonnées ont toutefois

¹ Cote (M) : « L'Algérie ou l'espace retourné » ; éd ; Media-plus ; Constantine ; 1993 ; P 106.

² Bourdieu (P) et Sayad (A) : « Le déracinement : la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie » ; éd ; Minuit ; Paris ; P 35.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

montré les limites de cette voie et la nécessité d'une appréhension transversale et intégrée du territoire.

Le constat de différents déséquilibres territoriaux, la transition économique, les évolutions des besoins de la population, l'ouverture internationale, l'enjeu d'un développement durable prenant en compte les contraintes posées par les ressources et l'environnement constituent autant d'enjeux contribuant à définir les nouvelles modalités de l'aménagement du territoire. A la fois dans un moment de maturité et faisant face à des défis parfois inédits, le territoire algérien a aujourd'hui besoin d'un outil de planification capable d'en impulser et d'en coordonner le développement au-delà des approches sectorielles.

Référence indicative pour l'ensemble des secteurs, le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) s'efforce de prendre en compte et de répondre à ces défis afin de poser les jalons d'une Algérie équilibrée, durable et compétitive à l'horizon 2030. Le SNAT repose sur trois fondamentaux avec trois échéances : **L'échéance démographique** qui est parfaitement programmée avec l'arrivée du gros de la vague des demandeurs d'emploi. **L'échéance économique** avec comme corollaire la compétitivité et la mise à niveau des territoires. Elle correspond à la création de la zone de libre échange et l'entrée à l'OMC. **L'échéance écologique** qui exige la préservation du capital naturel et culturel dans une situation de stress hydrique et de rareté des sols et où la concurrence est de plus en plus forte entre usages et durabilité des ressources.

Le SNAT forme ainsi pour l'Algérie une ambition à la hauteur des enjeux qui sont devant nous. Il rompt avec les pratiques antérieures de planification trop centralisées et souvent trop rigides. Sa conception repose au contraire sur un constat partagé de la situation du territoire et sur des concertations aussi larges que possibles. A partir de scénarios méthodologiques et démonstratifs, il définit de manière précise et pragmatique ce que seront les orientations fondamentales de l'Etat pour les vingt prochaines années : concilier harmonieusement les deux impératifs de l'aménagement du territoire c'est-à-dire le rétablissement d'un équilibre durable entre les grandes composantes de l'espace et l'adaptation de notre territoire aux exigences de l'économie contemporaine.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Introduction

En Algérie, la notion d'aménagement du territoire à été long temps négligée ou marginalisée. Elle a fait une apparition timide dans le cadre du plan de Constantine (1959-1963) d'une part et dans les perspectives de développement à long terme d'autre part.

Le développement du territoire algérien depuis l'indépendance est le résultat combiné d'une philosophie politique globale et de son application concrète en matière d'aménagement du territoire. Réduction des disparités interrégionales, rééquilibrage spatial et justice sociale ont constitué les fondements de la politique algérienne¹. Les aléas de la conjoncture économique, et les réajustements politiques qui les ont accompagnés, ont engendré des évolutions sensibles en matière d'aménagement et de gestion territoriale.

Pour ce faire, les gouvernements successifs, ont adopté des approches plus ou moins différentes les une des autres. La première approche, qui couvre la période d'après guerre allant de 1962 à 1966, consistait à jeter les premières bases du système économique national. La deuxième approche, qui va de 1967 à 1977, est formalisée dans une « stratégie globale de développement », et composée en trois plans de développement dont un triennal (1967-1969) et deux quadriennaux (1970-1973 et 1974-1977).

La troisième politique de développement, mise en œuvre depuis 1979, est basée sur une approche planifiée, décentralisée et quinquennale, la place de l'aménagement du territoire est plus développée et plus explicitée avec l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement spatial.

Au cours de ses deux premières décennies, l'Algérie indépendante a été exempt de grands changements de cap. Cependant, dans les années 1980, un élément nouveau intervient, qui va infléchir son développement avec l'adoption d'un bilan de la stratégie poursuivie qui constitue l'objet de la deuxième section.

A cet effet, il apparait une prise de conscience des distorsions introduites dans et par le développement. Celui-ci a lancé le pays en avant, mais il a fait émerger ou naitre des problèmes : goulots d'étranglements, non maîtrise de la croissance urbaine, désorganisation des espaces locaux par les phénomènes de drainage...l'espace, façonné par la société, réagit en retour sur celle-ci, exerce des contraintes, pèse sur l'économie.

Section 1 : La planification spatiale algérienne

L'espace algérien peut être présenté schématiquement en trois ensembles : les régions fortement urbanisées (régions Nord), les zones intermédiaires (Zones des Hautes-

¹ Voir à ce sujet le Chapitre 8 du l'ouvrage Kouzmine (Y) : « Le Sahara algérien. Intégration nationale et développement régional » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 2012 ; P 251-271.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

plaines) et les espaces à faible densité (région Sud). Ces trois tendances profondes et permanentes résisteront aux objectifs économiques planifiés et plus ou moins organisés ou aménagés élaborés lors des perspectives décennales et la stratégie globale de développement.

En Algérie, les plans et programmes de développement engagés depuis 1967 ont entraîné des transformations profondes de l'espace régional qu'il serait intéressant d'évaluer et d'analyser. L'aménagement du territoire et la politique de développement régional devaient jouer un rôle important dans l'encadrement de l'ensemble des actions de l'Etat, des mouvements de population, et dans l'animation des activités économiques des collectivités locales.

1/ La recherche de l'équilibre régional pendant la période 1962-1978

Les traits significatifs ayant marqué l'Algérie durant la période (1962-1966) se traduisent par l'existence des disparités régionales et la recherche de modèle de développement économique et social.

Devant le constat des déséquilibres croissants de la période coloniale entre des régions favorisées naturellement et en développement rapide et d'autres aux potentialités réduites et en stagnation économique s'amorce une politique de rééquilibrage et de réorganisation de l'espace¹, d'une part.

D'autre part, si l'on peut caractériser toute stratégie de développement interne comme la définition des voies et des moyens de production, accumulation interne, croissance articulée et intégrée en vue de la satisfaction des besoins sociaux et de l'indépendance économique, alors on peut dire que l'Algérie n'a commencé à définir sa stratégie nationale de développement qu'à partir de 1966 par un effort prospectif d'élaboration d'une stratégie de développement global à long terme (1966-1980).

Marc Ecrement dénote à cet égard que « le point de départ de la stratégie algérienne de développement à long terme, des perspectives septennales (1966-1973) est une hypothèse d'ensemble du développement à long terme (15 ans) de l'Algérie résultant des conclusions tirées d'un schéma de croissance à long terme défini comme modèle « semi-global ». Cette hypothèse, les analyses et les recherches menées pour l'étayer constituent l'un des premiers actes majeurs des planificateurs algériens »².

La stratégie algérienne de développement à long terme devait permettre de confirmer dans le futur l'hypothèse d'ensemble du développement dont l'objectif

¹Troin (J.F) : « Le maghreb hommes et espaces » ; éd ; Armand Colin ; Paris ; 1995 ; P 76.

²Ecrement (M) : « Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985 » ; éd ; ENAP/OPU (Alger)/PUG (Grenoble) ; 1986 ; P 42.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

stratégique était la création de 100 000 emplois nouveaux par an hors de l'agriculture, vers 1980¹.

Par ailleurs, des causes plus profondes de manque de dynamisme du secteur public pendant la période 1962-1966 peuvent s'expliquer par l'absence d'une doctrine économique claire et l'insuffisance de ressources financières de l'Etat pour engager une véritable action de développement.

Ce dynamisme insuffisant du secteur public se reflète dans la structure des investissements durant la période et a pour effet une stagnation économique générale.

Cette structure des investissements est l'indice du rapport de forces établi pendant cette période entre le capital étranger qui s'intéresse essentiellement aux hydrocarbures et l'Etat qui doit prendre en charge les dépenses d'infrastructure économique et sociale et lancer quelques projets industriels mineurs particulièrement avec des préoccupations d'emploi.

Tableau n°5 : Volume et structure des investissements 1963-1966

	1963	1964	1965	1966
Investissements de l'Etat	386	811	718	559
Investissements des entreprises	2 297	1 497	1 680	1 623
- dont secteur pétrolier	940	780	1 070	1 020
- autres secteurs	1 357	717	610	603
Investissements des ménages	30	20	10	10
Total	2 713	2 328	2 408	2 192

Source : Benachenhou (A), « L'expérience algérienne de planification et de développement 1962-1982 », éd ; OPU ; Alger ; P 20.

On constate que le volume global des investissements est en régression durant cette période. Cette régression est l'indice d'une crise de l'accumulation. L'essentiel de l'accumulation du capital productif est réalisé par les sociétés étrangères dans le secteur des hydrocarbures qui reçoit pour cette période de près 60% de l'investissement des entreprises.

L'investissement réalisé dans le secteur public a deux composantes : d'une part l'Etat lance, grâce à une aide financière externe, la construction de certaines unités de production de biens de consommation : textiles, industries alimentaires, d'autre part poursuit la mise en place de certains grands projets du Plan de Constantine dans la sidérurgie et la transformation première des hydrocarbures.

¹ Idem.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Ce n'est qu'à partir de 1966 que le modèle de croissance de l'économie algérienne reçoit sa formulation définitive et se matérialise par une politique d'investissement cohérente dans les différents plans de développement.

1-1/ La politique d'équilibre régional dans le plan triennal (1967-1969)

Souvent qualifié de pré-plan à caractère plus souple et moins impératif. Il fut conçu comme l'amorce d'une véritable planification. Il avait pour but de réaliser partiellement des objectifs arrêtés dans le cadre des perspectives, mais surtout de préparer les administrations et les agents économiques à l'effort de développement planifié. Son objectif fut donc la mise en place de supports techniques et institutionnels en vue de rendre opérationnelle la stratégie de développement à long terme. Les résultats furent inférieurs aux prévisions, puisque 9,6 milliards de DA d'investissements publics furent réalisés contre 11 milliards de DA inscrits¹, mais l'effort d'investissement fut très élevé.

Le champ d'influence de plan était restreint puisqu'il ne concernait que des administrations centrales, et agissait par le moyen de budgets d'équipement annuels, centralisés aux mains des Ministères.

Le contenu du plan ne couvrait pas l'ensemble des activités économiques. « Il ne comprenait pas toujours des objectifs quantitatifs et ne définissait pas de projets de développement, se limitant à une série de recommandations visant surtout à lever certaines goulots d'étranglements et à ouvrir la voie à une planification plus intense »², note Mohamed Tayeb Nadir.

Le caractère obligatoire du plan triennal, ne peuvent concerner que l'application correcte des mesures fixées et le respect de leur calendrier d'exécution. La transformation notable introduite à l'occasion de ce plan, concernait le principal instrument d'intervention économique dont disposait l'Etat à ce moment, et qui était le budget d'équipement ou d'investissement, dont le caractère encore trop indicatif, va devenir un peu plus obligatoire. « L'autorisation de dépense » qui désignait ce budget est devenue une « obligation de dépense » dans un délai déterminé. Ce premier renforcement du caractère obligatoire, bien que limité, correspondait alors, à la nécessité de dynamiser les investissements et d'accélérer le rythme de réalisation au-delà du niveau, dangereusement bas auquel il stagnait depuis des années.

Par conséquent, afin de procéder à la construction régionale en Algérie, une terminologie s'est imposée pour à la fois exprimer les objectifs généraux et particuliers de la reconstruction de l'économie nationale, et pour aussi fixer l'attention sur les disparités

¹ Brulé (J.C), Fontaine (J) : « L'Algérie volontarisme Etatique et aménagement du territoire » ; éd ; OPU ; Alger ; 1990 ; P 143.

² Nadir (M T) : « L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967-1977 » ; éd ; OPU ; Alger ; 1982 ; P 39.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

régionales. C'est la politique dite de l'équilibre régional, un des principes, fondamentaux de la stratégie de développement suivie jusqu'alors.

Aussi convient-il de s'interroger, à la lumière des premiers acquis, sur les différentes interventions poursuivies dans ce domaine, en appréciant leurs effets, limites et entraves aussi. Pour cela nous examinerons tour à tour :

- La spatialisation du développement : priorité à l'échelle nationale ;
- Les programmes spéciaux.

1-1-1/ La spatialisation du développement : priorité à l'échelle nationale

Au départ, l'aménagement du territoire prend la forme de l'aménagement rural alors que les grands projets d'aménagement sont « extravertis » et encadrés par le capitalisme. Les orientations économiques changent et évoluent en faveur de l'industrialisation du pays rompant ainsi avec la politique économique des années précédentes qui privilégiait le développement de l'agriculture et des zones rurales. Cinq actions sont retenues à cet effet¹ :

- a/ Plan annuel d'action pour permettre la conservation et la reconstitution des sols érodés ;
- b/ Travaux de reboisement : chantiers populaires de reboisement et chantiers communaux ;
- c/ Travaux de défense et restauration des sols (DRS) ;
- d/ Assurer la pérennité des massifs forestiers (maisons forestières, pistes...)
- e/ Intégrer les massifs forestiers dans l'économie nationale.

Une autre série d'actions d'une plus grande envergure est retenue, elle porte notamment sur les travaux publics. Parmi ces actions on peut citer l'aménagement des ports d'Arzew, de Skikda et de Benisaf ; la réalisation de la route El-Coléa, Timmimoun ; la réalisation ou le réaménagement de quatre barrages hydrauliques : Djorf-Torba, Iachiffa, Fergerg et Hamis.

Pour pouvoir répondre à ces actions, la construction de l'Etat se réalise selon une vision beaucoup plus territoriale que patrimoniale et selon une conception socialiste. La préoccupation de l'unité nationale est au cœur de l'action politique. L'Etat entend s'organiser selon une conception Jacobine de l'Etat-Nation, en gommant le dualisme territorial hérité de la colonisation et en écartant définitivement tous les risques de régionalisme. D'où des caractéristiques très affirmées² : un volontarisme exceptionnel dans la conception, un grand radicalisme dans l'action, un très fort centralisme de la décision et un interventionnisme tous azimuts.

¹Dahmani (M) : Op.cit ; P 165.

²Bendjelid (A), Brulé (J.C), Fontaine (J) : « Aménageurs et aménagés en Algérie. Héritages des années Boumediene et Chadli » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 2004 ; P 17.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Le pouvoir central fait du territoire national la référence de base en matière de développement : le modèle choisi est autocentré, planifié, très cohérent à l'échelle macro-spatiale. Il l'est d'autant plus au niveau conceptuel que la rente pétrolière dispense l'Etat de toute négociation avec les partenaires socio-économiques locaux ; le défi algérien est fondé sur l'adoption d'un développement largement asymétrique, de type urbano-industriel, avantageant les investissements sur la consommation, l'économie et la technologie modernes étant considérées comme les outils privilégiés de la refonte de la formation sociale algérienne.

Particulièrement cohérent aux niveaux macro-spatiaux, ce modèle de développement accorde toutefois à l'origine peu d'intérêt aux échelles méso et micro-spatiales.

Dans ce qui suit nous présenteront les prémises de la planification spatiale, soit les actions engagées par l'Algérie dans le cadre de la recherche permanente d'un équilibre régional satisfaisant.

1-1-2/ Les programmes spéciaux

La politique régionale algérienne date des premières années de l'indépendance ; elle a d'abord consisté en la mise en place d'un vaste programme de plans spéciaux de développement destinés à promouvoir les zones les plus déshéritées et à leur assurer une meilleure intégration au reste du territoire national et en l'expérimentation de quelques transferts de pouvoir vers les régions. Appelée « politique de l'équilibre régional », elle a donc revêtu le caractère de valorisation territoriale.

Etant donné que le plan triennal pouvait moins assurer une répartition géographique des actions susceptibles de garantir aux régions situées en dehors des anciennes aires de développement, de bénéficier de l'effort d'équipement et de rattraper le retard par rapport au reste du pays. C'est pour cette raison que furent adoptés, parallèlement au plan triennal et au cours de son exécution, des « programmes spéciaux » au profit de certaines wilayate défavorisées. Ces programmes spéciaux étaient destinés à apporter aux régions faiblement équipées, un concours plus grand de l'Etat pour leur faire rattraper, dans les domaines sociaux surtout, leur retard par rapport à la moyenne nationale. Le nombre de ces programmes spéciaux était de cinq pendant le triennal, avec un montant de 3 milliards 200 millions de DA entre 1967 et 1969, pour atteindre plus de dizaine en 1978. Les cinq programmes en question sont les suivants¹ :

Programme spécial de Ouargla en 1966 pour 300 millions de DA ;

Programme spécial de Batna (Aurès) en 1967 pour 400 millions de DA ;

¹ Nadir (M T) : Op.cit ; P 42.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Programme spécial de Tizi-Ouzou en 1968 pour 500 millions de DA ;

Programme spécial de Titteri (Médéa) en 1969 pour 1 milliard de DA ;

Programme spécial de Tlemcen en 1969 pour 1 milliard de DA.

Ces territoires ont les caractéristiques communes suivantes : faiblesse de leur infrastructure ; chômage très important ; forte émigration ; faible niveau de développement des forces productives ; population fortement illettrée et à bas revenu.

Les programmes spéciaux ont pour objet principal de créer ou développer les infrastructures administratives et économiques régionales en vue, à moyen terme, de constituer une base au futur développement de ces régions et, à court terme, de répondre partiellement aux aspirations de la population.

De même et dans la foulée, deux codes sont promulgués, le code communal en 1967 et le code wilaya en 1969 avec innovation majeure. En conséquence, de nouvelles perspectives socio-économiques se dessinent jusqu'au niveau local et jusque dans les régions les plus déshéritées, en principe.

Quant au code wilaya, il va dans le même sens, mais avec plus de moyens et d'efficacité en général. Notons d'abord que la wilaya est une collectivité décentralisée, dotée de tous les attributs que requiert sa mission propre¹. Elle doit prendre d'importantes mesures en matière d'économie, d'infrastructure, et de projet à caractère socio-éducatif.

Enfin, la préparation très centralisée du plan triennal, et la faible participation à son élaboration, l'insuffisance des informations techniques et économiques disponibles, ainsi que la faiblesse de l'organe de planification, dans ses moyens comme dans ses méthodes, ont fait que le plan triennal ne pouvait pas englober l'ensemble des activités économiques et sociales ni assurer un équilibre économique global. C'est dans le but de remédier à ces lacunes que sont lancés les plans quadriennaux de développement.

1-2/ La politique d'équilibre régional dans le premier plan quadriennal (1970-1973)

Le plan quadriennal (1970-1973), considéré comme le premier véritable plan de développement, avait été marqué par une plus grande intensité dans la pratique de la planification. Cette intensité s'était traduite plus que pour le triennal par une plus large participation à l'élaboration et à l'adoption des objectifs, de même que par une discipline plus grande dans la mise en œuvre des moyens et un contrôle plus étendu de l'exécution du plan.

Les projets et programmes arrêtés comme objectif d'investissement public durant les quatre années couvertes par le plan étaient évalués à un montant de 26 milliards 400

¹ Sari (D) : « Les mutations socio-économiques et spatiales en Algérie » ; éd ; OPU ; Alger ; 1993 ; P 337.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

millions de DA sur un total d'autorisation de dépenses, tous financements confondus, de 27,7 milliards de DA¹.

Les efforts consolidés dans ce plan visaient à donner à toutes les régions du pays des chances égales de développement et de faire disparaître les profondes inégalités dont le pays souffre de ce point de vue.

Cette politique d'équilibre régional s'appuie à la fois sur des actions massives de redressement des inégalités et de dynamisation des économies affaiblies de certaines régions, à travers les programmes spéciaux, et sur la répartition judicieuse des investissements sur tout le territoire de manière à assurer un développement harmonieux sur l'ensemble du pays.

Dans cette mutation profonde qui commence la stratégie algérienne place l'industrialisation au premier rang des facteurs du développement.

1-2-1/ Les options de développement

Les choix industriels étaient insérés dans une problématique de développement général schématisée par les trois révolutions : industrielle, agraire et culturelle.

1-2-1-1/ La stratégie industrielle

Menée parallèlement à l'équipement du pays (infrastructures productive, électrification...), l'industrialisation était considérée comme une démarche majeure du développement. « Elle vise à reconstruire des structures économiques complètes dans le but de satisfaire les besoins présents et futurs du pays et de réaliser l'indépendance économique par la transformation des rapports d'échange avec l'étranger. Outre la valorisation des ressources naturelles, l'accroissement de la production et des rendements agricoles, et la satisfaction des besoins de la population en biens durables et non durables, il s'agit pour l'Algérie de rendre plus élastiques son offre d'exportation et la demande d'importation. La recherche d'équilibres économiques régionaux ou du moins la réduction des graves disparités régionales héritées et la création d'emplois nouveaux constituaient d'autres objectifs »². Ce modèle de développement basé sur la stratégie industrielle était caractérisé par :

- L'installation d'un appareil productif à forte capacité d'intégration entre des secteurs économiques progressivement diversifiés. Le pays entend créer une « structure industrielle » à partir des deux « pilier » que constituaient la sidérurgie et le traitement des hydrocarbures. Ce sont là des « industries industrialisantes » permettant à la fois, à l'amont de valoriser les ressources en minerai de fer et en énergie et en aval d'entraîner des effets

¹ Rapport général du plan quadriennal 1970-1973 ; P 27.

² Semmoud (B) : « Industrialisation et espace régional en Algérie. Le cas de l'Oranie littorale » ; éd ; OPU ; Alger ; 1986 ; PP 8-9.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

de façon à créer un véritable tissu industriel. L'Algérie s'était donc tournée vers une théorie de développement, celle des « industries industrialisantes » mise au point au début des années soixante par F.Perroux et G.Destanne De Bernis¹.

- Cette stratégie industrielle contribue à « intravertir » l'économie algérienne. L'industrie doit tout à la fois contribuer à moderniser ce qui demeurera encore long temps la source principale d'activité économique l'agriculture, et trouve dans ce secteur qui rassemble une partie importante de la population, les débouchés principaux ou d'appoint pour ses fabrications. A cette articulation fondamentale entre l'agriculture et l'industrie s'ajoute une procédure d'intégration au sein du secteur industriel lui-même : la valorisation des produits miniers et des hydrocarbures, leur transformation appelant la mise en place d'une industrie sidérurgique, métallique, mécanique, d'une pétrochimie afin de donner assise à un tissu national débouchant sur la production de biens de consommation. Ainsi, l'Algérie a opté pour la construction d'une base industrielle dynamique susceptible d'entraîner, de polariser, d'industrialiser.

- Ce type d'industrialisation nécessite des investissements au départ très coûteux mais rendus possibles, en grande partie, par l'existence des revenus tirés des hydrocarbures. « Les hydrocarbures finançaient le développement ». La lourdeur des investissements est encore renforcée par le choix systématique effectué par les planificateurs en faveur des techniques les plus modernes : les grandes échelles et les technologies de pointe. Ce choix implique la construction d'unités de grande taille – voire géantes – et accroît le risque de dépendance technologique à l'égard de l'engineering international.

- Cette industrialisation, planifiée, est entièrement aux mains de l'Etat, seul maître des investissements et seul opérateur industriel par l'intermédiaire des sociétés nationales.

1-2-1-2/ Les actions d'aménagement

Afin de répondre à ces objectifs, le premier plan quadriennal consacre au secteur industriel la plus grande part avec environ la moitié des investissements (51%), alors que l'agriculture ne reçoit que 15%. Ce plan soulevait deux séries de problèmes quant à l'aménagement des zones industrielles².

- L'aménagement de zones déterminées : les industries en création dans les différentes régions du pays nécessitaient l'établissement de toute l'infrastructure d'accueil (accès routiers et ferroviaires, eaux, énergie, évacuation, etc...) offrant les conditions indispensables à leur bon fonctionnement. Durant la période

¹ La stratégie algérienne de développement, bien que très pragmatique en réalité, trouve sa filiation, son inspiration théorique dans les travaux du soviétique G.Feldman que représentent une adaptation des schémas de la reproduction de K.Marx, en une théorie de l'accumulation du capital qui fournit « la première loi de l'accumulation socialiste ».

² Rapport général du plan quadriennal 1970-1973 ; P 69.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

quadriennale, neuf zones industrielles étaient retenues par les planificateurs : Batna, Sétif, Guelma, Annaba, Skikda, Médéa, Oran, Tlemcen et Sebdou.

- Choix des zones industrielles : le programme d'étude était envisagé dans ce plan pour tracer les perspectives d'aménagement du territoire et permettre une localisation judicieuse des zones industrielles. Les chapitres retenus dans ce programme étaient les suivants : programmation des investissements hydrauliques, programmation industrielle et localisation, développement urbain, études diverses (transports, infrastructure, aménagements touristiques).

Une autre opération importante à noter dans ce premier plan quadriennal, qui avait entraîné des changements structurels était la Révolution Agraire, dont l'exécution avait débuté en 1972. Les transformations notables qu'elle avait provoqué étaient liés à l'élargissement du secteur socialiste agricole, par la création de 6 000 Coopératives Agricoles de Production de la Révolution Agraire (CAPRA), la distribution de près d'un million d'hectares de terre à 100 000 familles et la mise en place dans plus de 600 communes rurales¹, de Coopératives Agricoles Polyvalentes Communales de Services (CAPCS) chargées de fournir les biens de production et les services indispensables à tous les agriculteurs.

Les actions d'aménagement engagées par la Révolution Agraire portaient également sur le projet de construction de « mille villages agricoles » avec la recherche d'une double finalité liée à la transformation des conditions de vie des populations rurales et dans l'application d'une politique rationnelle d'aménagement du territoire.

Ces villages devaient devenir des « pôles ruraux » et contribuer à la réduction des déséquilibres régionaux par la génération, à leur périphérie, d'un triple effet attractif susceptible de contrebalancer l'attraction des pôles urbains.

S'inscrivant dans le contexte d'une politique implicite et tâtonnante d'aménagement du territoire qui présuppose, pour sa mise en œuvre, la maîtrise de l'espace, « les mille villages socialistes n'étaient, remarque D.Lesbet, que l'une des manifestations, et sans doute la plus apparente, d'une nouvelle planification dont l'objectif dépasse l'espace dans lequel ils s'inscrivaient et englobaient un ensemble plus ambitieux. Résoudre les problèmes du monde rural, et par voie de conséquence, prévenir et atténuer un parmi ceux dont souffraient les villes : l'exode rural. Ainsi, le problème de l'habitat ne prend tout son sens que s'il s'inscrit dans ce cadre général »².

En plus des options de développement explicitées, l'autre élément qui est élaboré durant cette période quadriennale réside dans les programmes d'équipement local.

¹ Nadir (M T) : Op.cit ; P 49.

² Voir Ecrement (M) : Op.cit ; P 175.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

1-2-2/ Les programmes d'équipement local (P.E.L)

Le premier plan quadriennal plaçait sous la responsabilité de chaque wilaya les Programmes d'Équipement Local (P.E.L) qui portaient sur trois objectifs principaux :

- la réduction du chômage et du sous-emploi par la création de postes de travail temporaires et permanents d'intérêt local ;
- le développement des infrastructures sociales (ou équipement collectif). Dans ce domaine l'Etat considère que ses interventions ne pouvaient être que complémentaires des actions à la charge des communes sur leurs ressources propres.
- le développement des infrastructures économiques, complémentairement aux actions menées par l'Etat dans le cadre du plan national.

Pour l'atteinte des objectifs assignés aux P.E.L., reconnaissance pour les communes un rôle prépondérant en matière de proposition de projets, de mise en place et d'exécution des programmes ; l'Etat, pour sa part, apporte aux communes son concours technique et financier pour l'élaboration et la réalisation de leur P.E.L., réalisation à laquelle les agents économiques privés étaient également associés. Mais sur le plan territorial, c'est la wilaya, en tant que représentant décentralisé de l'Etat, qui veille à la mise en œuvre des attributions communales et qui aide, coordonne et contrôle l'exécution des P.E.L. par les communes.

Il existe cinq types de programme d'équipement local sensés regroupé de façon cohérente toutes les actions d'équipement communal entreprises antérieurement de façon dispersée. Les cinq types de P.E.L. étaient les suivants :

- les Crédits de Plein Emploi (C.P.E.) pour la création de postes de travail permanents et temporaires affectés à des travaux agricoles ou d'infrastructure ;
- le Développement de l'Industrie Locale (D.I.L.) dans les secteurs d'activité suivants : artisanat, tourisme, thermalisme, coopérative artisanales, unités économiques (entreprises communales) de réalisation, d'équipement et de transformation des productions locales ;
- les Dépenses d'Équipement Collectif (D.E.C) avaient pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations (travaux d'assainissements urbains et ruraux non agricoles, aménagements urbains et ruraux, équipements administratifs, équipements sociaux) ;
- le Développement Economique et Rural (D.E.R.). Le budget affecté à ce programme d'investissement ne doit être consacré en principe qu'à des projets productifs agricoles dans le secteur traditionnel ;
- les Crédits de Rénovation et d'Équipement des Collectivités Locales Sahariennes (R.E.C.L.S.) en faveur des seules collectivités locales sahariennes et subsahariennes.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Relevant que les problèmes les plus importants auxquels les P.E.L. se sont heurtés provenaient du cadre d'insertion choisi, à savoir l'entité politico-administrative que représente la commune prise isolément. Ainsi, la politique de développement local ne prend tout son sens que si elle s'assigne comme cadre d'insertion une partie de la réalité qui soit en elle-même homogène et par là, offre les plus grandes chances de solution aux problèmes.

Pour conclure cette présentation des P.E.L., disons qu'en 1970, année de leur lancement, ceux-ci sont apparus aux planificateurs algériens comme les outils les plus appropriés à un développement planifié, décentralisé et intégré des communes, l'intégration recherchée se situant au double niveau de l'intégration du développement communal dans le plan national et de l'intégration intra-communale des actions de développement entreprises à cet échelon territorial.

Peut être plus que les programmes spéciaux, les P.E.L., à portée plus immédiatement économique et social, par leurs limites intrinsèques, appelaient-ils l'indispensable définition d'une politique d'aménagement du territoire et une nouvelle pratique de la planification permettant d'orienter, de coordonner et d'assurer la cohérence des efforts de développement entrepris dans le cadre de régions ou zones homogènes préalablement identifiées au deuxième plan quadriennal.

1-3/ Le développement régional dans le deuxième plan quadriennal (1974-1977)

Fut celui des efforts qualitatifs et des investissements massifs, comme le précédent, il privilégiait l'industrie, lançant une deuxième vague de projets. De ce point de vue, le deuxième plan quadriennal rappelle à juste titre que « l'industrialisation est, et demeure, la base essentielle de construction d'une économie nationale en mesure de pouvoir satisfaire à terme tous les besoins du pays et notamment le plus essentiel d'entre eux, l'emploi. Les acquis importants concrétisés durant les années précédentes ne signifient pas en conséquence que les efforts à déployer doivent être ralentis. Bien au contraire, c'est une nouvelle étape qui s'amorce avec le deuxième plan quadriennal, étape plus difficile encore que la précédente par ce que marquée par un front d'actions plus large, plus diversifié, plus complexe et qui demande de réserver à l'industrie une part très importante dans le volume d'investissement de ce plan. C'est ainsi qu'il est prévu de plus que doubler l'effort dans ce domaine »¹.

Dans ce contexte d'intensification de l'industrialisation, deux aspects méritent une attention particulière : d'une part le souci qu'il faut continuer à accorder aux secteurs et projets les plus déterminants et les plus impératifs au regard de la stratégie générale d'industrialisation surtout ayant enregistré des retards ou des lacunes durant le précédent plan, d'autre part l'intérêt plus grand apporté à la localisation des investissements en fonction des objectifs de la politique générale d'aménagement du territoire.

¹ Rapport général du deuxième plan quadriennal 1974-1977 ; P 92.

1-3-1/ Les procédés de planification

Comme nous pouvons le constater le deuxième plan quadriennal a bénéficié de conditions meilleures que celles qui existaient pour le précédent. On peut en rappeler les plus importantes qui, de toute évidence, permettent une intervention plus forte de la planification dans l'économie. Il s'agit de :

- la mise en place de nouvelles structures déconcentrées et décentralisées au niveau de la commune et de la wilaya.
- l'introduction de la « gestion socialiste des entreprises » (G.S.E.) qui doit conduire à la décentralisation des entreprises publiques.
- l'extension du contrôle par l'Etat de l'économie, en particulier à la suite de la nationalisation des mines et des hydrocarbures, des banques et des assurances, du contrôle du commerce extérieur et de plus en plus du commerce du gros, la création d'établissements publics ayant un monopole ou un quasi-monopole sur les activités industrielles et de services.
- le renforcement de l'organe central principal de planification.
- l'amélioration de la situation économique, augmentant les ressources financières de l'Etat et améliorant les capacités de réalisation.

Si de telles mesures, favorisent de façon certaine le progrès de la planification elles ont par ailleurs élargi le champ d'application, en peu de temps, dans des proportions telles que la tâche du planificateur est devenue énorme, voire impossible, sans un changement radical dans les méthodes de planification, des structures adaptées à tous les niveaux, depuis l'unité de production et la commune jusqu'à l'échelon central, et un personnel qualifié doté de moyens de travail adéquats. Le nombre des actions et des projets a augmenté en effet dans des proportions considérables, il suffit pour cela de considérer que l'investissement accordé est passé de 19 milliards de DA entre 1967 et 1969 à 69 milliards de DA entre 1970 et 1973 et à 314 milliards de DA entre 1974 et 1977¹.

La multiplication du nombre des projets et des actions, nécessite désormais de la part du planificateur des capacités d'analyse et d'étude autrement plus larges et plus performantes que celles qui ont existé jusqu'ici.

1-3-2/ Les opérations d'aménagement du territoire

Les pouvoirs publics sont conscients de la nécessité d'éviter que les déséquilibres régionaux et que les mouvements de la population, en particulier l'exode rural vers les grandes villes, ne se produisent d'une façon brutale et prématurée.

¹ Nadir (M T) : Op.cit ; P 53.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Dans cette optique, « le deuxième plan quadriennal affiche la volonté de freiner la tendance à la concentration sur quelques zones côtières et à promouvoir à l'intérieur du pays, d'Est en Ouest, une nouvelle ligne de concentration des activités afin d'assurer à terme une occupation harmonieuse et rationnelle de notre immense territoire »¹.

C'est à partir de 1974 que se manifeste la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire articulée à un processus de planification plus régionalisée. Voyons les principaux jalons qui attestent cette nécessité.

En 1974 est appliqué le redécoupage administratif du territoire qui fait passer le nombre de wilayas de 15 à 31. Complémentairement à cette décision, de nouveaux programmes spéciaux voient le jour, plus orientés vers le développement régional que vers un simple rééquilibrage interrégional.

A partir d'une batterie de critères socio-économiques et physique, ce plan distingue six « zones économiques » : zone urbanisée et relativement industrialisée, zone de transition (vallées intérieures, piémonts, petites plaines côtières), zone de montagne, zone de hautes plaines, zone de steppe et de l'Atlas Saharien, zone désertique.

Cette régionalisation géographique à laquelle fait référence ce plan a été remplacée par la zonalisation par la suite.

Face aux déséquilibres hérités, aux retards particulièrement accusés de régions pourtant souvent très peuplées, la politique d'aménagement du territoire entend concrétiser dans les faits deux orientations essentielles qui doivent déboucher sur une occupation rationnelle du territoire par les hommes et les activités. Il s'agit en premier lieu de garantir, par les méthodes d'intervention et la nature des programmes à mettre en œuvre, une diffusion la plus large du développement à l'intérieur du pays. La promotion des villages socialistes et l'innovation des « plans communaux » en tant qu'instrument de valorisation de toutes les potentialités matérielles et humaines locales, répondent, entre autres, à cet objectif. Il s'agit en second lieu, d'assurer une maîtrise suffisante de développement capable de l'orienter dans un cadre volontaire correspondant aux exigences d'occupation du territoire. Le souci de dominer la croissance urbaine, l'attention apportée à la localisation des activités économiques, les choix dirigés d'extension des infrastructures, se rattachent directement à ce second objectif.

1-3-2-1/ Les Plans Communaux de Développement (P.C.D.)

Le plan communal, initié avec le deuxième plan quadriennal et instrument nouveau de la planification spatiale et de l'aménagement du territoire, correspond à une phase d'approfondissement de la cohérence du développement local planifié. Les P.C.D. sont une tentative de franchissement des limites inhérentes à la nature des programmes spéciaux et

¹ Rapport général du deuxième plan quadriennal 1974-1977 ; P 16.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

sont présentés comme une réponse appropriée aux insuffisances des Programmes d'Équipement Local des communes.

Cadre territorial privilégié d'application élargie de la Révolution Agraire, le Plan Communal est aussi défini comme moyen de redistribution des revenus en faveur des populations des communes les plus déshéritées¹. La mise en œuvre des Plans Communaux a en effet pour objectif de diffuser plus intensément les actions et les fruits du développement à l'intérieur du pays par la recherche d'articulations entre le niveau communal, la wilaya et les programmes sectoriels nationaux. Trois catégories de Plans Communaux sont définies :

a/ les plans communaux de la Révolution Agraire, cadre d'application de la Révolution Agraire pour l'ensemble des communes rurales.

b/ les plans communaux semi-urbains. Ils sont applicables aux communes à dominante urbaine, et contiennent les mêmes rubriques que ci-dessus, à l'exception de la première si le périmètre rural qu'ils englobent est très restreint ou non concerné par la révolution agraire. Cette deuxième catégorie de plan communal concerne 70 communes pour la période 1974-1977.

c/ les plans communaux de modernisation urbaine (P.M.U.). Cette troisième catégorie de plan communal est applicable aux grandes agglomérations urbaines, aux chefs-lieux de wilaya, aux grands chefs-lieux de daïra ainsi qu'aux communes d'accueil d'investissements industriels d'importance nationale, soit au total une trentaine de villes pour la période 1974-1977.

A côté des PCD, l'autre élément important introduit durant cette période quadriennale est le programme des industries locales.

1-3-2-2/ Le Programme des Industries Locales (P.I.L.)

Le manque de dynamisme des « Programmes d'Équipement Local » (P.E.L) lancés de 1970 à 1973, a conduit les planificateurs algériens à élaborer et à intégrer dans le deuxième plan quadriennal un « Programme des Industries Locales » (P.I.L.) qui devait être à la base d'un second secteur industriel étatique, décentralisé².

Cette deuxième voie du processus algérien d'industrialisation, fondée sur les attributions communales en matière de développement économique et social, était destiné à contrecarrer les effets négatifs découlant du processus d'industrialisation engagé par les Sociétés Nationales au niveau : de la création d'emplois et de revenus ruraux non agricoles,

¹ Estimés à 200 par le Secrétariat d'État au plan en 1973, les communes les plus déshéritées se caractérisent par une urbanisation insignifiante, un secteur autogéré agricole quasi inexistant et un revenu par habitant inférieur à la moyenne nationale, transferts des émigrés compris.

² Constitué d'unités industrielles promues principalement par les collectivités locales, communes et wilayas, et placées sous leur tutelle.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

de la mise en valeur des ressources locales, de la satisfaction des besoins locaux, de la décentralisation et de l'aménagement de l'espace.

Le programme de l'industrie locale du deuxième plan quadriennal reposait sur les cinq principes suivants¹ :

- La décentralisation administrative doit aller de pair avec un accroissement des responsabilités locales sur le plan économique ;
- Chaque région doit être dotée d'un ensemble de petites industries devant concourir à l'autonomie relative de la région quant à la couverture de certains de ses besoins ;
- Des ensembles industriels – types devront faciliter l'intégration économique régionale en concourant à l'élargissement des capacités locales (surtout dans le domaine des B.T.P. et matériaux de construction) de réalisation des investissements ;
- L'industrie locale doit être un facteur important de réduction des disparités régionales et de freinage des migrations de la campagne vers les villes, des régions intérieures vers les régions littorales. Aussi l'un des objectifs prioritaires du programme d'industrialisation locale est-il de créer des emplois ;
- L'industrie locale doit permettre d'élargir le processus d'industrialisation, de le faire reposer sur des bases régionales diffuses et non plus seulement nationales polarisées, d'assurer la continuité du tissu industriel et la diffusion de « l'esprit d'entreprise ».

Le champ d'intervention du P.I.L. est défini par quatre catégories de projets : les petits projets à caractère industriel, les projets d'artisanat traditionnel, les projets d'artisanat de service industriel des collectivités locales qui concernaient (pour la période 1974-77) exclusivement les activités complémentaires du bâtiment, les petits projets à caractère touristique.

Avec le P.I.L. se voit confirmée et impulsée une nouvelle forme sociale de production : l'entreprise de collectivité locale, communale ou régionale. Il s'agit bien d'une confirmation et d'une impulsion nouvelle car le code communal de 1967 et le code de wilaya de 1969 permettaient juridiquement la création de ce type d'entreprise.

Du point de vue de l'Aménagement du Territoire, le P.I.L. apparaît globalement – et complémentirement aux P.C.D – comme une tentative originale de ruralisation de l'industrie et, corrélativement, d'urbanisation des campagnes, en vue de la réduction de l'antagonisme ville – campagne par la création d'un véritable tissu industriel diffus atténuant l'effet attractif polarisant des centres industriels existant et freinant l'exode rural par la création d'emplois non agricoles et par l'élévation des revenus ruraux.

¹Ecrement (M) : Op.cit ; P 187.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

En dehors des efforts accomplis au deuxième plan quadriennal, l'année 1978 tout en n'étant pas couverte par un plan, ne représente nullement une pause en matière d'investissements publics : environ 56 milliards de DA¹ doivent être dépensés pour continuer à réaliser les programmes antérieurs. C'est en effet une période au cours de laquelle on s'assigne un triple objectif : faire le bilan des réalisations des deux plans quadriennaux, contrôler ainsi le degré de réalisation de ces deux plans et les déviations par rapport aux objectifs planifiés et enfin libérer, autant que possible les entreprises des programmes précédents pour leur permettre de mieux affronter la période planifiée future.

Il semble bien que fin 1978, les tensions et les problèmes que l'Algérie doit surmonter pour la mise en valeur de son territoire, pour freiner la nouvelle vague d'exode rural et pour réduire le chômage urbain persistant se situent principalement dans l'élaboration de la politique d'aménagement du territoire.

2/ L'aménagement du territoire pendant la décennie 80

Prenant en compte les acquis économiques et sociaux de la décennie écoulée, mais aussi les dérèglements constatés dans le fonctionnement de l'économie nationale, les orientations générales du développement pour la décennie 80 sont présentées comme s'inscrivant dans la continuité de l'entreprise de développement engagée dans le cadre de l'option socialiste, mais aussi dans un nécessaire processus d'adaptation à l'évolution des réalités socio-économiques du pays.

A partir de 1980, le concept d'aménagement du territoire s'impose, du moins officiellement, sur la scène algérienne, par la mise en place du ministère de la planification et de l'aménagement du territoire. L'année suivante, plus fertile en événements, a vu à la fois la création de l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT), la mise en œuvre du Plan de wilaya et le lancement du premier plan quinquennal 1980-1984. Celui-ci avait défini les principaux objectifs de la politique d'aménagement du territoire en prévoyant les voies et les moyens, favorables à une décentralisation administrative, permise par une redistribution des facteurs humains et matériels et par une participation plus soutenue des collectivités territoriales à la planification locale. En outre le texte juridique du 14 février 1981, portant sur le code de la wilaya, institue le plan d'aménagement de wilaya², complété en juillet 1981 par un second texte établissant le plan d'aménagement communal.

2-1/ L'aménagement spatial dans le premier plan quinquennal (1980-1984)

Le plan avait pour objet général de réduire les tensions et résorber les déséquilibres économiques, sociaux et spatiaux constatés lors du bilan de la décennie antérieure, ainsi que

¹Benissad (M.E) : « Economie du développement de l'Algérie » ; éd ; OPU ; Alger ; 1979 ; P 47.

²Mekkaoui (M), Bendjelid (A) : « Le plan d'aménagement de wilaya, seul outil d'aménagement opérationnel. Convergences entre acteurs du développement local dans la wilaya de Tlemcen » ; in Bendjelid (A), Brulé (J.C), Fontaine (J) : Op.cit ; P 245-251.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

d'abaisser les contraintes et réduire les rigidités qui en sont à l'origine pour, ce faisant, recréer un environnement favorable à la reprise d'une dynamique interne de développement appropriée à l'étape de construction d'une économie plus autonome.

Le plan quinquennal (1980-1984) a résolument opté pour la décentralisation administrative et économique. Les « Plans Communaux de Développement » (P.C.D.) sont toujours d'actualité et se trouvent peu à peu intégrés à ce qui pourrait devenir des plans de développement de wilayas dont le nombre a été porté de 31 à 48 par décret en date du 4 février 1984.

Les grands axes structurants de l'aménagement du territoire sont les suivants : la priorité accordée au développement des Wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux ; les priorités sectorielles accordées à l'agriculture, l'hydraulique et l'habitat ; le développement des petites et moyennes entreprises publiques et privées, ainsi que leur diffusion surtout le territoire, et particulièrement en zones rurales.

2-1-1/ Le développement du Sud et des Hauts-Plateaux

L'option de développement du Sud et des Hauts-Plateaux apparait comme une action importante à partir de laquelle tous les éléments de la politique d'aménagement du territoire doivent s'ordonner afin d'arriver à l'élimination des disparités régionales, la mise en valeur et sauvegarde des ressources naturelles, peuplement rationnel et harmonieux du pays.

L'exploitation des potentialités humaines et économiques de ces régions nécessite la valorisation des ressources hydrauliques, le développement des différentes activités économiques, la création des conditions favorables à l'urbanisation et la maîtrise des coûts de transport.

La politique d'aménagement du territoire devait s'appuyer sur la réorientation territoriale de la croissance démographique et en réaffectant les moyens de développement vers ces régions, sans réduire les capacités des zones favorisées.

A cet effet, la nouvelle politique d'aménagement du territoire présentée dans le plan (1980-1984) vise, en 1990, plusieurs objectifs¹ :

- Ramener les écarts régionaux de 1 à 3 ou 4 à la proportion de 1 à 1,5 ;
- Maintenir dans les zones rurales un minimum de 7 millions d'habitants pour sauvegarder le développement agricole ;
- Limiter le taux de croissance des métropoles urbaines à 3,5 ou 4% par an, contre 5,6 en 1979 ;

¹ M.P.A.T. : « Rapport général du plan quinquennal 1980-1984 » ; P 126.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

- Accueillir dans les zones des hautes plaines (8 wilayas en 1979), de 1,5 à 2 millions d'habitants supplémentaires, soit un taux de croissance annuel de la population résidente de 20% contre 5,7%, et y accroître massivement l'emploi de telle sorte que sa part dans l'emploi national passe de 13% en 1978 à 20% en 1990 et sa part dans l'emploi non agricole de 10 à 27%.

2-1-2/ Le renversement des priorités financières en matière d'investissement

Cette thèse consiste à affirmer qu'en vue du rétablissement de certaines proportions de base dans le développement relatif des différents secteurs, il convient à présent d'accorder des sommes plus importantes aux secteurs jusqu'ici défavorisés (industrie de consommation, agriculture et hydraulique, habitat et santé, etc...). A terme, on assisterait à un rééquilibrage et à une plus grande stabilité du développement économique¹. C'est par la structure de son programme général d'investissements publics que le plan quinquennal 1980-1984 manifeste les inflexions majeures de la politique économique préconisée pour cette période comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau n°6 : Structure comparée des investissements publics autorisés durant les périodes 1974-1977, 1978-1980, 1980-1984 (en milliards de DA et %)

	Autorisations de dépenses 1974 – 1977		Moyenne des parts relatives de dépenses 1978 – 1980	Autorisations de dépenses 1980 – 1984	
	10 ⁹ DA	%	%	10 ⁹ DA	%
Industrie	48	43,5	56,1	154,5	38,6
dont Hydrocarbures	19,50	17,7	29,4	63	15,7
Agricultures, Pêche, Forêts	11,16	11	3,3	24,1	6
Hydraulique	4,60	4,2	3,7	23	5,7
Transports			2,1	13	3,3
Infrastructures économiques	15,50	14	10,2	37,9	9,5
Habitat			9	60	15
Education – Formation	9,95	9	6,6	42,2	10,5
Infrastructures sociales	14,60	13,3	2	16,3	4,1
dont Santé			-	7	1,7
Equipements collectifs			7,9	9,6	2,4
Entreprises de réalisation			-	20	5
TOTAL	110,2	100	100	400,6	100

Source : Ecrement, Op.cit ; P 305.

¹ Cette thèse est incontestablement juste parce qu'elle vise à promouvoir les objectifs sociaux du développement qui sont l'alimentation, l'habillement, le logement et la santé. Elle devient contestable si on admet que la simple redistribution des fonds d'investissement ne constitue pas, à elle seule, une solution aux problèmes de développement des secteurs dits retardataires. Pour plus de détail sur ce point, voir Benachenhou (A) : Op.cit ; P 92.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

On remarque que les changements les plus significatifs affectent les secteurs suivants : l'industrie et les hydrocarbures, bien que continuant à bénéficier de la part la plus importante des investissements, présentent un profil bas, en quasi-rupture avec la période 1978-1980, surtout pour les hydrocarbures dont la part est quasiment réduite de moitié, tandis que la part affectée à la seule industrie subit un tassement notable (23% pour 1980-1984, contre environ 26% antérieurement) ;

L'habitat et l'éducation-formation, avec plus de 25% des investissements publics autorisés, apparaissent comme étant au premier rang des priorités de ce plan ;

Au second rang des priorités d'investissement apparaissent, pour 12% du total, l'agriculture et l'hydraulique. On note que l'hydraulique se voit affectée une part d'investissement jamais atteinte auparavant. Concernant plus particulièrement l'agriculture et l'industrie, les progrès de croissance attendus de ces secteurs devraient résulter tout autant des mesures de réorganisation envisagées que des investissements programmés ;

Avec près de 5% des autorisations de dépenses, les entreprises de réalisation peuvent être considérées comme étant au troisième rang des priorités. Cette catégorie d'investissement vise à doter les collectivités régionales et communales de moyens autonomes de réalisation de travaux, notamment dans le secteur B.T.P., où elles sont appelées à participer de plus en plus largement à la réalisation du programme public d'habitat. L'importance de cette ligne d'investissement s'inscrit en cohérence avec la volonté affirmée par ailleurs de progresser dans la voie de la décentralisation économique. Les crédits d'investissement consacrés aux infrastructures économiques (9,5%) devraient également contribuer de façon significative à la mise en œuvre de la décentralisation économique.

Enfin, si l'on regroupe tous les investissements impliquant à titre principal, de façon directe ou indirecte les secteurs B.T.P. et matériaux de construction, les autorisations de dépenses publiques ainsi agrégées représentent alors près de 42% du total autorisé.

On notera que les autorisations de dépenses d'investissement du plan 1980-1984 distinguent les investissements programmés antérieurement et maintenus qui restaient à réaliser, pour tout ou partie, enfin 1979, des investissements nouveaux décidés et programmés pour la période du plan quinquennal.

2-1-3/ Le développement des villes moyennes et les petites et moyennes entreprises

L'ère des bilans (1978-1980) a concrétisé la prise de conscience sur la réduction de la centralisation sur l'économie, l'espace, la société. Aussi un net infléchissement a-t-il été apporté à la politique du pays, visant à tirer le développement vers le bas de la hiérarchie, à le faire passer par des structures à taille plus « humaine », à accorder plus de pouvoirs aux niveaux infra - nationaux.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Au développement centralisé et polarisé, l'on a donc tendu à substituer des formes faisant profiter plus largement la population de ses retombées. Dans le cadre du système algérien, ce mouvement ne pouvait procéder que par descente progressive le long de la hiérarchie administrative et urbaine. Cette politique a visé à freiner la croissance des métropoles, à développer l'armature des villes moyennes et petites du pays. Elle a joué ces deux cartes, localisant les unités industrielles et les nouveaux chefs-lieux de wilaya dans les villes moyennes (strates de 30 000 à 80 000 habitants) qui constituent un niveau fort de l'armature urbaine algérienne. Les choix du second plan quadriennal (1974-1977) faits en dehors des pôles de croissance, ont été décisifs à cet égard. Les découpages administratifs de 1974 et 1984 ont également été l'occasion d'insuffler des équipements dans une trentaine de nouveaux chefs-lieux de wilaya et 150 chefs-lieux de daïra. Le tertiaire de commandement a été quelque peu déconcentré à travers l'essaimage des centres universitaires, des aéroports et des sièges des sociétés nationales.

Cette politique a permis de renverser certaines tendances antérieures, de modifier les mouvements d'exode rural, de freiner la croissance d'Alger. Mais elle a atteint rapidement des limites : si les villes moyennes et grandes ont vu leur position s'améliorer, notamment tous les chefs-lieux de wilaya, les villes du bas de la hiérarchie présentent des situations très variées ; généralement un hiatus se creuse entre villes moyennes et petites.

La troisième décennie de l'indépendance ouvre une ère de « miniaturisation » de l'espace. Le gigantisme est remis en cause et l'on fait éclater les structures antérieures afin d'assouplir le fonctionnement, de mieux coller aux réalités locales, de permettre aux hommes de mieux maîtriser structures et espace. Moyen plus importants et cadres plus nombreux permettent cette démultiplication.

Un bon exemple est fourni par les entreprises économiques nationales. Les sociétés constituées en 1969, de grande taille et de structure étatique, se sont révélées généralement efficaces, mais de plus en plus lourdes à gérer à mesure que leur champ s'élargissait (la Sonatrach a compté jusqu'à 95 000 personnes). Le programme de restructuration des entreprises, qui s'est échelonné de 1981 à 1984, a remembré celles-ci une par une, afin d'aboutir à des entreprises plus petites, plus spécialisées, aux attributions mieux définies, séparant les fonctions d'étude, de production et de commercialisation. La société nationale des textiles a éclaté en 7 entreprises nationales, la S.N.M.C. en 9, la Sonatrach en 13 ; certaines sociétés ont été organisées sur le plan régional, chacune couvrant les besoins d'une région du pays. Dans la foulée, les sièges d'un certain nombre d'entre elles ont été essaïmés à travers le territoire national, principalement dans les métropoles régionales. Sur les 110 entreprises industrielles, 82 ont leur siège hors de la capitale¹.

¹ Cote (M) : « L'Algérie ou l'espace retourné » ; éd ; Media-plus ; Constantine ; 1993 ; PP 302-303.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Tous ces aspects avancés vont exercer une influence considérable en matière de réalisation du deuxième plan de cette décennie.

2-2/ L'aménagement du territoire dans le deuxième plan quinquennal (1985-1989)

Prévoit de continuer et d'amplifier les grandes options du plan précédent ; il met l'accent en particulier sur l'agriculture et l'hydraulique. Les investissements adoptés s'élevaient à hauteur de 550 milliards de dinars (voir tableau).

Tableau n°7 : Structure comparée des programmes d'investissement public des plans quinquennaux 1980-1984 et 1985-1989 (en %)

		Plan 1980-1984	Plan 1985-1989	A.N.I. (x)
Agriculture, Hydraulique		11,8	14,2	+ 67,7
Hydrocarbures & Industries		38,6	31,3	+ 12,8
Moyens de réalisation		5	3,4	- 5
Transports		3,2	2,7	+ 15,4
Stockage, Distribution		3,2	2,8	+ 21,5
Télécommunications		1,5	1,4	+ 33,3
Infrastructures économiques		5,8	8,2	+ 96,1
Infrastructures ferroviaires		1,3	3,2	+ 256
Habitat		15	15,4	+ 43,3
Education, Formation		10,5	8,1	+ 6,6
Santé		1,7	1,4	+ 14,3
Equipements collectifs		2,4	7,9	+ 358,3
TOTAL		100	100	+ 39,1
		10⁹ DA	400,6 (a)	557,3 (b)
				156,7

(x) Accroissement Nominal de l'Investissement (A.N.I.)

(a) en DA 1979, et (b) en DA 1984.

Source : Ecrement (M), Op.cit ; P 329.

L'examen comparé des programmes d'investissement public pour les deux quinquennats montre à l'évidence que les priorités de développement assignées au plan quinquennal 1980-1984 sont confirmées et accentuées pour la période suivante, la poursuite de l'aménagement décentralisé du territoire pouvant apparaître comme la première des priorités au regard des taux d'accroissement des investissements publics affectés aux infrastructures ferroviaires et aux équipements collectifs.

La promulgation de la loi 87-03 du 27 janvier 1987 relative à l'aménagement du territoire définit le cadre de mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire contenue dans la charte nationale de 1986. Elle vise l'utilisation économique de l'espace territorial, en créant une symbiose entre les activités des différents secteurs de l'économie nationale. Le plan de développement assure l'unicité des démarches de développement et d'aménagement du territoire. La politique d'aménagement du territoire s'inscrit dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration des compétences entre

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

l'Etat et ses subdivisions. L'aménagement du territoire, selon cette loi, vise à éliminer les causes structurelles du déséquilibre régional par la mise en œuvre des actions de développement différenciées selon les spécificités régionales.

Dans cette stratégie globale d'aménagement du territoire, la création de « villes nouvelles » apparaît comme étant un axe primordial d'équilibre de l'armature urbaine, et une manière d'organisation spatiale, seule à même de juguler les effets pervers de l'urbanisation anarchique dont le dysfonctionnement se traduit souvent, par une consommation exagérée de l'espace agricole utile et une désarticulation des tissus urbains et un développement inégal à l'intérieur des villes marquées par l'exclusion et la marginalisation sociales.

En outre, reflété tant le volontarisme de l'Etat, le Schéma National d'Aménagement du Territoire prévoyait en particulier le développement de toutes les régions des Hauts Plateaux et du Sud, l'expansion et la création des villes moyennes, le développement des infrastructures de base, etc. Car le but est d'arriver à renverser les mouvements des populations et de déconcentrer le littoral reflux démographique Nord-Sud du pays.

A ce titre, après la mise en veilleuse du Schéma National d'Aménagement du Territoire pour des raisons économiques et politiques, on accorde une importance capitale à l'aménagement du territoire, dans le programme de développement du pays. L'adoption des autres instruments d'aménagement comme le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) et le Plan d'Aménagement de la Wilaya (PAW) introduisent de grands projets de transformation de l'espace national. Dans ce cadre, le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) apparaît alors comme l'instrument clé de la politique d'aménagement du territoire, dans la mesure où¹ :

- Il introduit et met en œuvre les options régionales de la politique d'aménagement du territoire ;
- Il assure la cohérence et la coordination intra-régionale ;
- Il aide à la prise de décision pour la localisation d'équipements structurants, d'implantation d'activités d'envergure régionale ;
- Il intègre les atouts et insuffisances locales, jusque là occultée par la planification centralisée ;
- Il constitue un instrument de coordination et de cohérence des actions inter – sectorielles ;
- Il est un instrument de négociation et de concertation entre les utilisateurs de l'espace régional ;
- Il est un instrument d'expression de solidarités et de complémentarités inter-wilayas, rentabilisant et optimalisant ainsi, les investissements consentis sur cet espace.

¹ A.N.A.T. : Rapport Demain l'Algérie intitulé « L'aménagement du territoire dans sa dimension régionale » ; éd ; OPU ; Alger ; 2010 ; introduction P 1.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Pour la mise en œuvre de l'aménagement du territoire, l'espace régional apparaît comme étant seul à même d'assurer la cohérence, faite de complémentarités, de solidarités et d'économies d'échelle.

Enfin, tel que mentionné au départ, l'industrie constitue l'épine dorsale de la stratégie algérienne de développement. Il est intéressant de savoir désormais les implications géographiques de cette activité en matière d'organisation de l'espace en Algérie.

3/ Détermination de la localisation industrielle dans l'aménagement du territoire

La volonté d'intégration nationale a suscité le développement d'un triptyque : industrialisation, la transformation des campagnes et de leurs rapports aux villes et l'équipement hiérarchisé des lieux habités. Quels que soient ses effets, négatifs ou positifs, quoi qu'on puisse en penser aujourd'hui, l'industrialisation apparaît pendant quinze ans le facteur privilégié mais non exclusif de la transformation économique, sociale et spatiale, le moteur des mutations de la croissance urbaine. C'est en cela qu'elle retient l'attention.

Durant toute la période coloniale, il n'y a pas de véritable politique d'industrialisation. L'ossature de l'appareil industriel dont héritent les plaines littorales à l'indépendance s'est constituée pendant et au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Celle-ci semble avoir révélé à la France la nécessité de « monter » une arrière-garde industrielle. Plus tard, la politique d'accumulation industrielle annoncée par le Plan de Constantine à débouché essentiellement sur une politique de l'emploi axée sur des postes instables dans le bâtiment et les travaux publics¹.

Même si dans l'absolu, les plaines littorales oranaises sont sous industrialisées, elles apparaissent, comparées à d'autres régions, dotées d'un appareil industriel important.

Tableau n° 8 : Le potentiel industriel de l'Algérie à l'ère coloniale

	Ensemble de l'industrie		% des entreprises de plus de 250 salariés
	%des entreprises	% des salariés	
Algérois : Mitidja et Médéa	48	55	50
Oranie : Plaines littorales et Tlemcen	31	32	30
Constantinois : Constantine et Annaba	21	13	15

Source : Semmoud (B) ; Op.cit ; P 194.

L'Oranie occupait ainsi une situation intermédiaire entre un Algérois fortement industrialisé et un Constantinois attardé.

¹Benachenhou (A) : « Formation du sous-développement en Algérie » ; éd ; OPU ; Alger ; 1978.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

L'héritage de ce potentiel en 1962 était si limité que l'on peut dire que ce secteur était un page blanche sur laquelle le pays a pu exercer ses choix en fonction de ses objectifs qui sont précisés par Marc Cote¹.

Choix économique d'abord. Pour assurer les bases d'un vaste développement à long terme, et éviter la dépendance à l'égard de l'étranger, l'industrialisation a été conçue comme bâtie d'amont à l'aval, c'est-à-dire donnant la priorité à l'industrie lourde, qui ne crée que peu d'emploi mais prépare l'avenir. En fonction des matières premières existantes, les choix sont tout naturellement portés sur la sidérurgie, la pétrochimie, les engrais phosphatés, la pâte à papier, les matériaux de construction.

Choix technologique ensuite. Le pays a opté pour une technologie avancée, permettant dans l'esprit de ses promoteurs, de rattraper le retard par rapport aux pays développés et, le cas échéant, de soutenir la concurrence sur le marché international. D'où l'option pour des unités de grande taille, avec haut degré d'intégration, et technique souvent sophistiquée, pour lesquelles appel a été fait à des sociétés d'engineering et de services étrangères : pendant deux décennies, entreprises européennes, américaines ou japonaises ont rivalisé pour construire « clé en mains » des usines ultra – modernes, pour lesquelles la formation était prévue, mais dont la gestion a posé dès le départ des problèmes délicats.

Enfin, choix structurels. Plus qu'en d'autres domaines de l'économie, l'industrialisation a été confiée au secteur public, organisé en puissantes sociétés nationales (dont le prototype est la Sonatrach pour le pétrole, ou Sider pour la sidérurgie), disposant du monopole de la production et de l'importation dans leur secteur lorsqu'il s'agit de branches stratégiques. Chaque entreprise couvre une ou plusieurs dizaines d'unités, réparties à travers le pays. Ce secteur d'Etat a fait la part congrue au secteur privé, orienté vers les domaines par exemple de textiles, agro-alimentaire, etc.

Pour maints observateurs des débuts de la planification algérienne, le processus d'industrialisation amorcé par l'Algérie se réduisait la poursuite retardée du Plan de Constantine élaboré par l'ex-puissance coloniale pour la période 1959-1963. Certes le Plan de Constantine se présentait comme un plan d'industrialisation, affirmant notamment que « l'expansion industrielle est vraiment le facteur dynamique du développement, au sens le plus littéral, car il est seul à pouvoir créer le mouvement de façon solvable et durable » note Marc Ecrement². Certes encore, le Plan de Constantine prévoyait le développement de « pôles de croissance » : pôle pétrochimique et de liquéfaction de gaz à Arzew, pôle sidérurgique à Annaba. Enfin, du point de vue des investissements, le total des investissements prévus dans le Plan de Constantine est d'un ordre de grandeur nominale voisin de celui prévu au premier plan quadriennal de l'Algérie.

¹ Cote (M) : « L'Algérie espace et société » ; éd ; Masson & Armand Colin ; Paris ; 1996 ; P 135.

² Ecrement (M) : Op.cit ; P29.

3-1/ L'industrialisation s'accompagne d'un projet de politique spatiale

Elle doit contribuer à redresser les disparités régionales léguées par la colonisation. L'industrialisation est conçue comme un facteur privilégié de la politique d'aménagement du territoire. La volonté de « rééquilibrer » l'intérieur du pays par rapport aux zones littorales est nettement exprimée. L'usine devrait permettre de fixer les populations sur place et de limiter la surcharge démographique des zones côtières. Ce souci d'équité entre les régions, cette volonté de lutter contre les disparités régionales constitue un élément déterminant dans les choix de localisations industrielles qui ne correspondent pas toujours aux critères habituellement retenus en économie libérale.

3-1-1/ Le rééquilibrage de l'espace

Les disparités régionales existantes dans le territoire national étaient si vives qu'elles ont été tôt ressenties. Dès la première décennie de l'indépendance, le problème a été posé.

Les différents déséquilibres du pays se nouaient dans l'hypertrophie de l'agglomération algéroise. Il paraissait donc nécessaire de contrôler le développement de la capitale, et de « desserrer » le développement sur des espaces plus larges.

Dans cette perspective de rééquilibrage du territoire, une pierre d'attente s'offrait en l'existence des trois ensembles régionaux, Ouest, Centre et Est. L'entrée du pays dans l'ère des hydrocarbures après l'indépendance a permis de bâtir son espace énergétique.

La plus spectaculaire est la création de la pétrochimie. Au point d'aboutissement même des gazoducs (Arzew et Skikda) ont été implantés des complexes comprenant unité de liquéfaction, raffinerie de pétrole, unités chimiques de base (ammoniac, polymères). Un schéma quelque peu similaire existe pour la sidérurgie. A l'Est, la sidérurgie d'El Hadjar, démarrée avant l'indépendance, a vu sa capacité portée en 1978 à deux millions de tonnes ; elle va être complétée par le complexe de Jijel (deux millions de tonnes, entrée en production en 1985), spécialisé dans les billettes et les éponges de fer.

Ces différentes créations, ainsi que la mise en place des unités de transformation, s'appuient sur l'armature urbaine en place. A l'Ouest, le développement s'est appuyé majoritairement sur l'ensemble urbain Oran (forte activité industrielle et tertiaire), Arzew (pétrochimie), Mostaganem (sucrierie, pâte à papier). On a donc là un axe fort urbano-industriel, groupant 800 000 habitants¹, et devant répercuter le développement sur toute l'Oranie.

Des investissements tertiaires sont venus renforcer cet axe : le plus important en est le centre universitaire d'Oran, qui, dès 1966, a doublé la vieille université d'Alger, et est devenu, en 1980, une université de plus 10 000 étudiants.

¹ Cote (M) : « L'espace algérien. Les prémices d'un aménagement » ; éd ; OPU ; Alger ; 1983 ; P 156.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

A l'Est, le développement s'est appuyé sur les agglomérations d'Annaba (sidérurgie), Skikda (pétrochimie) et Constantine (centre tertiaire, industrie mécanique). C'est ce triangle fort qui, dans l'esprit des planificateurs, doit être l'instrument de la modernisation de l'Est algérien. Parallèlement à Oran, Constantine a été dotée en 1966 d'un centre universitaire.

Ainsi, à partir du pôle algérois, le développement a été impulsé sur l'Ouest et sur l'Est du pays, non pas concentré en un point unique (la métropole régionale), mais répercuté sur un petit nombre de centres. Plutôt qu'une politique de « métropole d'équilibre », l'on a visé à des régions d'équilibre.

Cette politique s'est révélée efficace du point de vue du rééquilibrage des grandes masses. Les chiffres d'emploi industriel le montrent dans le tableau ci-après.

Tableau n°9 : Le rééquilibrage entre les régions

	Tell Ouest	Tell Centre	Tell Est
Emploi industriel existant 1973	41 000	103 000	49 000
Création emploi industriel 1974	58 000	45 000	74 000
Total	99 000	148 000	123 000

Source : Cote (M), « L'espace algérien. Les prémices d'un aménagement » ; Op.cit ; P 157.

L'Ouest et l'Est ne comptaient respectivement que 22 et 25% de l'emploi industriel, contre 53% pour la région Centre ; ils ont reçu 34 et 42% des créations nouvelles, contre 25% seulement pour la région Centre. Dès 1979, la balance est presque rétablie. Dans l'ensemble, cette politique de rééquilibrage de l'espace peut être résumée en trois points importants¹.

L'équipement des pôles littoraux de croissance : Arzew voit sa capacité d'exportation de pétrole portée à 22 millions de tonnes, tandis que l'usine d'engrais azotés entre en fonctionnement dès 1970 et la raffinerie (2,5 millions de tonnes) en 1972. Le haut fourneau d'El Hadjar est mis à feu en 1969, l'usine d'engrais phosphatés d'Annaba fonctionne en 1972.

En même temps le pays achève la mise en place des industries de substitutions pour lesquelles la participation du secteur privé est notable. L'effort du secteur d'Etat est particulièrement sensible dans le domaine textile avec l'entrée en production des cinq complexes de Dra Ben Khedda, Oued Tlétat, El kerma, Batna et Constantine.

Enfin l'industrialisation de la région algéroise se renforce avec le développement considérable de la zone industrielle de Rouiba (elle passe de 600 à 7000 emplois) et la mise en chantier du « complexe » de Sidi Moussa près d'Alger (industries métalliques, industrie du bois et du bâtiment, entretien de matériel, etc.).

¹Troin (J-F) : « Le Maghreb hommes et espaces » ; éd ; Armand Colin ; Paris ; 1985 ; P 223.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Cependant, cette politique contenait un certain risque car la plupart de ces implantations sont littorales. Elles prolongent donc, de ce point de vue, la tendance préexistante à la littoralisation. Une nouvelle prise de conscience a conduit à infléchir la politique spatiale engagée.

3-1-2/ Extension spatiale de l'industrialisation

L'Algérie ne veut plus être une façade étroite, mais étendre son espace vers l'intérieur, lui donner de la profondeur ; agrandir le tissu continu d'habitat, d'équipements et d'activités. Accrocher cette Algérie « humanisée » à la rive Nord des Hautes Plaines, et si possible à la rive Saharienne.

Ce que l'on peut l'on appeler la seconde phase d'industrialisation du pays a débuté avec le deuxième plan quadriennal qui a programmé pas moins de 500 unités industrielles nouvelles pour les seules Sociétés Nationales. Cette phase est caractérisée par quelques données nettes.

D'une part, elle correspond essentiellement à des industries de transformation, situées en aval des industries de base mises en place pendant la première phase. En aval de la sidérurgie, sont nées une série d'unités fabriquant tracteurs, matériel agricole, charpente,..., créées par la SONACOME (constructions mécaniques) et la SN Métal (construction métallique). En aval de la pétrochimie, la SINC et la Sonatrach ont mis en place des unités de peinture, tubes / transformation des plastiques, produits chimiques divers...

A partir des matières premières locales ou importées, la SNMC crée des unités de produits rouges, la SONITEX des filatures et tissages, la SONELEC des unités de matériel ménager ou d'électronique (téléviseur).

Les caractéristiques techniques de ces unités sont différentes de celle de la première phase. A la différence des complexes lourds, ce sont des unités de taille moyenne, au point de vue investissements, emprise au sol, effectif de main d'œuvre (300 à 3000 ouvriers). A la différence des unités nationalisées et intégrées dans les Sociétés Nationales, ce sont des créations ex-nihilo, pour lesquelles il faut prévoir tout l'environnement. Aussi, sont-elles souvent regroupés spatialement dans les zones industrielles, préalablement réalisées et équipées par la Caisse Algérienne de Développement et d'Aménagement du Territoire (CADAT).

Enfin, dernière caractéristique, la préoccupation spatiale marque cette phase d'industrialisation. De par le type de fabrications, les contraintes de localisation sont moins étroites que pour l'industrie lourde, et autorisent des implantations plus variées. Plus encore, la création d'une unité industrielle est désormais conçue comme un instrument d'aménagement de l'espace, susceptible de renforcer une région, et pour lequel on peut consentir un surcoût.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

D'une façon générale, cette extension spatiale de l'industrialisation est marquée par deux faits majeurs :

- Le renforcement considérable des pôles littoraux. Arzew voit sa capacité d'exportation du gaz naturel liquéfié passer de 2 à 12 milliards de m³ avec l'inauguration de l'ensemble G.N.L.I. en 1979. L'usine de méthanol ouvre en 1975. Skikda devient opérationnel en 1976 pour l'exportation du gaz liquéfié avec 4,5 milliards de m³. A El Hadjar de grands travaux sont entrepris pour porter la capacité de production de 400 000 à 2 millions de tonnes d'acier¹.
- L'industrie se diffuse à l'intérieur. Le tableau suivant, loin d'être exhaustif, donne quelques indications sur les projets les plus importants.

Tableau n°10 : Principales implantations industrielles de l'intérieur du pays

Localisation	Date de :		Activités	Nombre d'emplois en 1978 ou prévus
	Entrée en production	Début du chantier		
Constantine	1973		Moteurs, tracteurs	4 000
	1976		Machines - outils	700
Ain Smara		1977	Pelles, grues	2 700
Sétif	1974		Piles et accumulateurs	500
Ain Kebira	1978		Boulonnerie, visserie	1 100
Ain Mlila		1979	Aciers spéciaux	2 000
			Complexes préfabriqués légers	1 514
El Eulma	1979		Transformation de produits	1 000
Msila		1979	Electrolyse d'aluminium	2 000
Guelma	1974		Cycles et motocycles	1 500
	1973		Céramique, faïence	880
HadjarSoud	1974		Cimenterie	578
Souk Ahras	1973		Complexe papetier	450
TiziOuzou	1977		Electro-ménager	675
SidiBelAbbès	1979		Sonelec	1 645
	1978		Machines agricoles	1 500
OuedRhiou	1978		Boulonnerie, visserie	1 200
Tlemcen	1978		Téléphone	2 205
Tiaret	1976		Complexe lainier	1 500
		1975	Carrosserie industrielle	1 322
Zahana	1976		Cimenterie	515
Saida	1979		Cimenterie	400
	1976		Cartonnerie	993
Mostaganem	1974		Pate à papier	774
	1976		Raffinerie sucre	560
Berrouaghia	1975		Vannes et fonderie	2 000
		1975	Pompes	1 249
Cheraga	1977		Boulonnerie, visserie	300
Meftah	1975		Cimenterie	670
Sidi Moussa	1975		Ensemble Sidi Moussa	7 000

Source : Mutin (G), « Implantations industrielles et aménagement du territoire en Algérie » ; revue de Géographie de Lyon ; n°1 ; 1980 ; P 8.

¹Troin (J-F) : Op.cit ; P 225.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Plusieurs points méritent d'être relevés à travers ce tableau : un très grand nombre de villes sont concernées par des projets d'envergure avec au moins une trentaine. Leur répartition traduit la politique sinon de décentralisation, du moins de déconcentration industrielle. L'ensemble du Tell est touché et l'industrie apparaît même dans des localités des Hautes Plaines dont l'objectif de constituer des pôles régionaux.

La volonté de rééquilibrage se traduit également par une certaine priorité donnée dans les projets à l'Est du pays et à l'Oranie par rapport à l'Algérois.

En dernier lieu, la période des années 1980 est marquée par une rupture avec la politique suivie jusqu'alors. Les plans quinquennaux, ont mis essentiellement l'accent sur la maîtrise de la gestion et de la production des installations en place. De gros projets concentrés sont éclatés en plusieurs localisations.

L'économie publique locale en Algérie est devenue une réalité. De quelques dizaines en 1973 et de type P.M.E., les entreprises de production industrielle, de B.T.P. et de service sous tutelle des collectivités locales étaient au nombre d'environ 1200 en 1980-1981 pour atteindre un effectif de près de 1600 en 1984¹.

L'entreprise économique locale connaît donc un essor incontournable et soutenu. Quatre raisons au moins expliquent son dynamisme :

- L'immensité des besoins en logements et en matériaux de construction ;
- La volonté politique de prolonger la décentralisation administrative par la décentralisation économique ;
- La restructuration des Sociétés Nationales et l'option en faveur de la P.M.I. ;
- Le dynamisme propre du secteur privé pour l'investissement dans la P.M.I.

Ces éléments annoncent une nouvelle stratégie de développement de l'économie publique au service de l'aménagement décentralisé du territoire.

3-2/ Les facteurs de localisation et d'aménagement du territoire

Le phénomène de la localisation industrielle est souvent expliqué et dominé par des analyses microéconomiques, de maximisation du profit, de calcul économique utilitaire et de coût minimum. Cependant, dans la problématique de la localisation, la notion de facteurs de localisation exprime les exigences et les valeurs « localisationnelles ». En ayant un caractère de stimulants pour l'implantation de l'activité économique, les facteurs de localisation exercent une influence et une attraction pour toute activité déterminée dans une région ou un territoire donné, pourvu de ressources nécessaires, donc de valeurs de localisation. Si la planification économique en Algérie, prévoit à long terme la mise en place d'un appareil productif garantissant l'indépendance économique du pays vis-à-vis du marché international

¹Ecrement (M) : Op.cit ; P 322.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

en outre la « Charte Nationale » spécifie que l'industrialisation a pour objectifs : « la transformation des rapports de production, consécutive à l'option socialiste, la mutation profonde de l'homme et la refonte de la société, en même temps qu'elle agit pour remodeler le visage du territoire »¹.

Le dernier objectif assigné à l'industrialisation qui implique une action sur l'organisation du territoire algérien peut être résumé en trois points² :

- Lutter contre les disparités régionales ;
- Freiner les flux migratoires vers les zones littorales déjà développées ;
- Développer la production agricole et moderniser le monde rural.

Ceci implique l'élaboration d'un schéma général d'aménagement du territoire afin de spatialiser la planification économique en s'appuyant sur un développement régional cohérent qui intègre l'ensemble des objectifs économiques et sociaux définis dans les textes fondamentaux. Or jusqu'aux années 1970, si l'Algérie a amorcé un développement industriel en maîtrisant la planification économique et les préalables qu'elle suppose (nationalisation et mise en place de nouvelles structures de gestion), en revanche le problème de l'aménagement du territoire n'a jamais été clairement posé. Toutefois, la prise de conscience par les Pouvoirs Publics de la nécessité d'associer étroitement planification économique et planification spatiale apparaît dans les différents textes officiels. La préparation du plan quinquennal (1980-1984) a donné lieu à une série de bilans sur les actions passées et leurs résultats, bilans qui ont renforcé cette conviction car ils ont démontré que l'absence de planification spatiale pouvait mettre en échec les options de développement choisies par l'Algérie.

Cette démarche a trouvé son aboutissement par l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire permettant particulièrement l'occupation rationnelle de l'espace et la répartition harmonieuse de la population et des activités.

Le plus souvent, on peut traduire la localisation industrielle en Algérie pendant la période 1962 à 1990 en quatre séries d'éléments importants : les facteurs historiques, facteurs matériels, facteurs sociaux et les facteurs économiques.

3-2-1/ Les facteurs historiques

L'espace historique national a varié suivant les époques et les périodes coloniales que le pays a endurées depuis plus de deux mille ans. En effet, son organisation spatiale et territoriale a toujours été fonction tantôt des agressions politico-coloniales tantôt des

¹ Publication de la Charte Nationale par ordonnance n°76-57 du 5 juillet 1976 ; P 79.

²Gaidon-Arvicus (A) : « Industrialisation et organisation spatiale dans l'Algérois. Leurs incidences en Mitidja Orientale ; Cahier de l'aménagement de l'espace n°10, 11, 12, Avril-Décembre 1980 ; introduction ; P 11.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

caprices des données naturelles et enfin des aléas dus aux rivalités socio – politiques et religieuses internes.

La donnée déterminante fut la colonisation française qui a coïncidé avec l'expansion de la civilisation occidentale. Elle a organisé et développé l'espace territorial national à la mesure de la demande coloniale et de la population européenne résidente jusqu'à l'indépendance nationale.

Selon leur ancienneté, leur secteur juridique d'appartenance et – dans une moindre mesure – leur type d'activité, les établissements industriels se rattachent aux deux catégories suivantes : l'implantation dans un tissu urbain et l'implantation en zone industrielle.

3-2-1-1/ Les implantations urbaines

Elles relèvent pour le plus grand nombre du passé et notamment de la période coloniale et caractérisent essentiellement les villes portuaires. La ville d'Alger constitue de loin le foyer le plus important : il compte quelques 70 000 emplois industriels localisés¹, pour plus de la moitié, dans les quartiers Est (El Harrach : 17%, Hussein Dey : 17%, Kouba – Birmandreï : 11%, El Madania : 12%) avec la concentration des constructions mécaniques, chimique, électriques tandis que les industries alimentaires, textiles, celles du meuble et du cuir sont plus harmonieusement réparties dans le périmètre urbain. Oran abrite également un certain nombre d'industries : alimentaires, verreries et même une petite aciérie. En 1958, Annaba comptait 21 unités et 3 200 travailleurs. L'implantation urbaine concerne aussi un certain nombre d'activités traditionnelles des villes précoloniales : activités artisanales de Blida, de Tlemcen (tapis), de Médéa (chaussures), etc.

A ces implantations anciennes se sont ajoutées de 1967 à 1972, les créations d'unités industrielles privées qui ont profité des avantages offerts par le code des investissements promulgué en 1966. Plus de 700 projets autorisant la création de 30 000 emplois ont été agréés. Il s'agissait en réalité d'unités de petite envergure, parfois à activité plus commerciale que véritablement industrielle, orientée vers les biens de consommation (textiles, produits alimentaires, cuir, etc). Ces créations nouvelles se sont en très grande majorité localisées dans les régions littorales préalablement industrialisées (qui disposaient à la fois de capitaux et d'un marché de consommation) : Alger, Oran, Annaba et secondairement Constantine, Tlemcen et Ghardaïa où les capitaux mozabites issus du commerce ont permis la création d'une zone industrielle en plein Sahara.

¹ Mutin (G) : « Implantations industrielles et aménagement du territoire en Algérie » ; revue de géographie de Lyon n°1, 1980 ; PP 5-37.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Ainsi le code des investissements a entraîné une densification de l'espace intra-urbain par la création de ces unités industrielles ou industrialo – commerciales qui, bien souvent, avaient peu de rapports avec le quartier dans lequel elles étaient installées.

3-2-1-2/ La plupart des usines nouvelles sont installées en zones industrielles

Les nouvelles implantations se font généralement en dehors du tissu urbain, soit en périphérie, soit en zone rurale, sous la forme de zones industrielles plus ou moins vastes. L'impulsion a été donnée par le Plan de Constantine au cours des dernières années de domination coloniale. La zone industrielle de Rouiba – Reghaia : 1 000 ha à 25 Km à l'Est d'Alger a été la première, créée en 1957. Elle abrite des établissements industriels dès 1959-1960. A la même époque la zone de Tletat est aménagée à 25 km d'Oran. Dans l'Est du pays à El Hadjar, 116 hectares, dans un premier temps, sont destinés à recevoir le centre sidérurgique. Des terrains sont également prévus à Constantine et dans d'autres villes. L'aménagement des zones entra en sommeil avec la période d'indépendance et la post – indépendance. La politique d'industrialisation entreprise depuis 1967 ne remet cependant pas en cause cette politique d'implantation. L'aménagement des zones dans les régions littorales fut parachevé, certaines ont été notablement agrandies et de nouvelles zones ont vu le jour par la suite. La Caisse Algérienne d'Aménagement du Territoire (C.A.D.A.T.) constitue l'outil principal de cette politique. La nécessité de créer des zones industrielles se justifie par l'importance du programme d'industrialisation¹. En principe la localisation industrielle urbaine n'est pas rejetée : « les zones industrielles doivent abriter les activités de par leur nature incompatibles avec l'habitat, ne pouvant être implantées à proximité des lieux d'habitation ». En fait, toutes les créations importantes s'effectuent en zone industrielle. Une cinquantaine de villes disposent de leur zone industrielle. Elles se répartissent sur l'ensemble du territoire national : 10 villes de littoral, 12 dans les plaines et bassins intérieurs, 7 dans l'Atlas tellien, 8 dans la frange nord des Hautes Plaines, 7 dans leur partie steppique et 5 dans la zone désertique².

Au total, la politique suivie en matière d'implantation industrielle en Algérie n'est pas particulière. Elle n'est qu'une illustration de la tendance générale qui s'impose depuis la fin de la seconde guerre mondiale et plus particulièrement depuis 1960.

3-2-2/ Les facteurs matériels

Dès le départ, la priorité a été accordée à l'industrie dans le but de hâter à la fois le processus général des transformations et surtout de jeter les bases réelles d'un développement intraverti. Tout cela devait aussi briser peu à peu les liens de dépendances vis-à-vis de l'extérieur, principalement pour parvenir à l'établissement de nouveaux rapports

¹ Les critères d'implantation sont précisés par une circulaire du Ministère des Travaux Publics du 30 Avril 1975.

² Mutin (G) : Op.cit ; P 10.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Nord – Sud, basés sur une coopération multiforme équilibrée et dans l'intérêt aussi et surtout des peuples.

Pour cela, il a fallu mettre en place une structure cohérente pouvant assurer le développement des autres activités grâce à des réactions en chaîne, aussi bien en amont qu'en aval. Il a fallu arriver aussi rapidement à une industrialisation capable de jouer pleinement le rôle de multiplicateur d'emplois, d'autant plus que le surplus de la population rurale ne peut être absorbé par une agriculture avant tout extensive et confrontée à un grave retard de mobilisation des ressources hydrauliques, d'une part, et des conditions naturelles très contraignantes, d'autre part.

D'autre part, l'objectif recherché par une telle structure est aussi la fabrication des principaux biens industriels dans un double but : la réduction des importations des biens de plus en plus onéreux et faciles à réaliser par la construction de petites et moyennes entreprises nationales, directement alimentées par les grands complexes relevant des trois groupes d'industries retenus. C'est, en effet, sur les groupes d'industries énergétiques, sidérurgiques et des constructions mécaniques que le choix s'est porté.

Le premier groupe qui a toujours reçu une part notable des investissements a donné lieu à une série de réalisations de complexes et d'unités de grande taille, à la suite de l'implantation des deux pôles d'Arzew et de Skikda (raffineries, complexes de liquéfaction, centres de transformations des matières énergétiques...).

Quant au deuxième groupe, la sidérurgie, lui aussi joue un rôle déterminant. D'ores et déjà après le renforcement du centre d'El Hadjar à l'Est (Annaba), avec près de 20 000 salariés¹, on observe une production variée de biens à partir d'un certain nombre d'autres unités de production en aval, notamment les complexes moteurs et tracteurs de Constantine, le complexe de grue de Ain Smara (Constantine), les complexes véhicules industriels en engins de travaux publics dans la région d'Alger, le complexe carrosserie de Tiaret...

Enfin, en ce qui concerne le troisième groupe, il participe lui aussi à l'alimentation d'un certain nombre de complexes, en particulier les deux complexes électroniques Grand Public de Sidi Bel Abbès, le complexe électro - ménager de Tizi-Ouzou...

Par conséquent, la volonté de mettre en place une infrastructure industrielle se traduit dans la part importante accordée à l'industrie et à la recherche minière dans les investissements : 48,7% de la masse des investissements du plan triennal, 45% de celle du premier plan quadriennal, 43,5% de celle du second plan quadriennal, 38,5% de celle du premier plan quinquennal (1980 1984)².

¹ Sari (D) : Op.cit ; P 309.

² Bendjelid (A) : « Planification et organisation de l'espace en Algérie » ; éd ; OPU ; Alger ; 1986 ; P 5.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Si le plan triennal et le premier plan quadriennal avaient donné la priorité aux industries de base (pétrochimie, sidérurgie) et dans une moindre mesure à l'industrie mécanique ; localisées dans les grandes villes (zones industrielles d'El Hadjar, Annaba, Skikda, Constantine...), il semble que le deuxième plan quadriennal et les plans quinquennaux axent leur action en matière d'implantation industrielle au sein des villes intérieures démunies, tout en assurant la continuité des réalisations entreprises précédemment.

Au total, le montant global des dépenses d'investissements réalisés dans le secteur industriel et énergétique pour la période 1967-1991 est évalué à environ 2 400 milliards de dinars courant qui ont permis la création de 280 000 emplois directs¹. La répartition de ces investissements par périodes s'établit comme suit : 1,3 milliards de DA durant 1967-1969 ; 7,7 milliards de DA du 1970-1973 ; 48,1 milliards de DA du 1974-1977 ; 58,2 milliards de DA durant 1979-1983 ; 18,8 milliards de DA du 1984-1986 et 25,8 milliards de DA pour la période 1987-1991.

Ces différents investissements réalisés dans les différentes branches d'activités économiques de base ou de services permettent la création de plus de 400 unités et complexes industriels regroupés autour de 15 sociétés nationales de production à savoir : cinq sociétés nationales pour le secteur de l'industrie lourde² et dix sociétés nationales pour le secteur de l'industrie légère³.

Il reste que parmi les objectifs majeurs recherché dans cet investissement est de répondre principalement à la maximisation des effets sociaux.

3-2-3/ Les facteurs sociaux et d'équilibre régional

La localisation dans les villes portuaires, pendant la période coloniale, de la plupart des complexes a été considérée comme répondant à des localisations « déterminées » : déterminées par les héritages (cas de la sidérurgie d'El Hadjar implantée par le Plan de Constantine) ou par le contexte international (chimie lourde d'Arzew et de Skikda au point d'arrivée des gazoducs permettant l'exportation). Avec le recul, ces implantations qui renforcent la concentration coloniale sur le littoral apparaissent comme constituant une forte hypothèque.

En revanche, les planificateurs avaient une liberté nettement plus grande pour l'implantation des unités de transformation après l'indépendance. De cette liberté, elles ont usé pour combiner aux impératifs économiques (approvisionnement, marché) les préoccupations sociales (emploi) et d'aménagement du territoire : dans un espace « vierge », une implantation industrielle peut être un outil très efficace de fixation de la

¹A.N.A.T. : « Schéma national d'aménagement du territoire » ; Alger ; 1987 ; P 310.

² Sont les sociétés : S.N.S., SONAREM, SONACOME, SONELEC, S.N.METAL.

³ Il s'agit des sociétés : S.N.M.C., SNLB, SNIC, SONIC, S.N.S EMPAC, SONITEX, SONIPEC, SNTA, SOGEDIA, SNEMA.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

population, d'attrait pour d'autres activités, de renforcement d'un centre urbain. Son implantation peut donc justifier un surcoût.

L'orientation de l'Algérie indépendante, visant à la construction d'une économie indépendante (et de ce fait, en rupture avec les liens multiples de dépendance externe), impliquait une nouvelle stratégie de développement.

En outre, la rationalité macro-économique et à long terme, implicitement à la base de cette stratégie, s'opposait explicitement sur bien des points à une autre rationalité économique, celle précisément qui fonde la domination du système capitaliste, et fait obstacle à toute entreprise autonome d'industrialisation dans le Tiers Monde.

Mais le refus de se laisser enfermer dans un système de référence dominant dont l'application mécanique des critères micro-économiques est paralysant, implique le recours à d'autres critères obéissant à une autre logique, inhérente à une autre rationalité, macro-économique celle-là, adaptée à la construction progressive et volontariste d'une économie articulée dont la recherche des effets structurants en amont et en aval n'est pas à priori compatible avec l'utilisation systémique du coût minimum ou du profit maximum comme critère (micro-économique) de sélection des activités.

Comment se sont faites les implantations ? La préoccupation spatiale peut être saisie au niveau de chacune des branches industrielles. Lorsqu'il est possible de fractionner la production et que trois unités suffisent à couvrir le marché national, on a implanté systématiquement une unité dans chacun des trois ensembles : Ouest, Centre, Est, de façon que chaque unité desserve sa région. Le tableau en donne quelques exemples.

Tableau n°11 : Implantation des unités industrielles dans les trois régions

	Ouest	Centre	Est
SNIC peinture capacité 40 000 t	Sig	Lakhdaria	Souk Ahras
SOGEDIA sucrerie raffinerie	Mostaganem	El Khemis	Guelma
SONACOME boulonnerie-robinetterie	Oued Rhiou	Cheraga	Ain Kebira
SONACOME véhicules industriels	Tiaret	Rouiba	Sétif
SNIC détergents capacité 86 000 t	Ain Temouchent	Sour Ghozia	Chelghoum Laid
SINC produits entretien 14 000 t	Saida	Lakhdaria	El Auinet
SNLB panneaux particules 3 000 m ³	Telagh	Djelfa	Khenchela
SN Metal charpentes standard 15 000 t	Relizane	Ain Defla	Batna
SN Metal fonderies 1 000 t	Tiaret	Bouira	Batna
SNTA tabac et allumettes	Sig	Blida	El Khroub

Source: Cote (M), "L'espace algérien. Les prémices d'un aménagement » ; Op.cit ; P 162.

Lorsque la production exige un plus grand nombre d'unités, la diffusion est plus poussée dont la répartition épouse sensiblement le cadre du découpage wilayal. Dans tous les cas, l'objectif visé est l'autosuffisance régionale (qui permet un raccourcissement des circuits de distribution) en même temps qu'un meilleur équilibre régional.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Ces principes ont permis une évolution assez symptomatique des localisations à l'échelle du territoire national. A partir des fortes implantations littorales, l'industrie a pénétré les grandes villes intérieures où le problème de l'emploi était posé de façon aigue (Tlemcen, Sidi Bel Abbès, Sétif, Constantine) ; elle a gagné ensuite les villes moyennes ou petites où elle a souvent provoqué un effet de choc (Médéa, Berrouaghia, Tizi-Ouzou, Guelma...).

Au total, environ 150 villes, de toutes tailles, ont reçu des unités isolées ou des zones industrielles. Les villes régionales ont bénéficié d'un volume d'emploi de 5 000 à 8 000, beaucoup de villes petites ou moyennes d'un volume de 1 500 à 3 000 emplois. Par ailleurs, dans le cadre des PMI initiées par les collectivités, ou du code des investissements pour les entreprises privées, nombre de bourgs ou villages ont reçu une implantation de 30 à 50 emplois, non négligeable au niveau de l'emploi local¹.

Les conditions internes et externes imposées à l'Algérie pour son développement, eu égard à ses options politiques, montrent combien la minimisation des coûts est contradictoire avec une stratégie d'industrialisation – développement qui refuse au départ son intégration pure et simple à la Division Internationale du Travail. Il en va de même en ce qui concerne le choix des lieux et des formes de création et de mobilisation du surplus en vue de son accumulation.

Dans ce contexte, tous les acteurs de développement (collectivités locales, entreprises publiques et Ministères de tutelle) conçoivent des projets d'investissement qu'ils sélectionnent à partir de critères (comme la valeur ajoutée, la contribution à l'équilibre régional, etc...) fixés par le secrétaire d'Etat au plan. C'est ce dernier, en liaison avec le Ministère des Finances, qui arrête un taux d'investissement. Finalement, sont retenus les investissements dont on attend un maximum d'effets socio-économiques (sur la production, la valeur ajoutée, l'emploi, etc...), la rentabilité financière (considérée notamment par les tenants de l'industrialisation à tout prix comme un critère bourgeois et capitaliste) étant écartée ou négligée mais reste l'aspect important recherché au cours des années 1980.

3-2-4/ Les facteurs économiques

L'ancienne entreprise industrielle publique a fait l'objet de très nombreux commentaires et études faisant ressortir ses forces et ses faiblesses. Mais ces approches sont formulées dans le sens d'une évaluation, c'est-à-dire, de la détermination de sa « responsabilité » quant à ses mauvaises performances économiques et financières, par ailleurs, communément admises.

Après de multiples débats politiques visant à l'évaluation de la politique de développement et notamment l'expérience d'industrialisation, s'ouvre une phase de

¹ Cote (M) : « L'Algérie espace et société » ; Op.cit ; P 141.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

restructuration, dont l'objectif déclaré est de rétablir les équilibres globaux de l'économie et rendre efficace et rentable l'appareil de production mis en place au cours des phases précédentes.

En 1979-80, la nouvelle conception du développement, plus productiviste en apparence, soutien qu'il y a, au niveau des entreprises et offices publics une triple nécessité¹ :

- Rééquilibrer les structures de production, par le biais d'un revirement dans les orientations de l'investissement ;
- Utiliser davantage les capacités de production pour créer du surplus financier, des profits (précédemment considérés comme un concept « capitaliste », inacceptable dans la société socialiste algérienne) ;
- Et injecter une dose de flexibilité, dans l'économie, en démultipliant les centres de décision publics (par la restructuration organique des entreprises) et en réhabilitant le secteur privé local.

Cette approche du développement économique ne remet pas en cause la nature du système national de planification où l'entreprise publique est en bas de l'échelle de l'appareil décisionnel bureaucratique.

3-2-4-1/ La restructuration organique

L'un des traits saillants des entreprises d'Etat est jusqu'aux années 80, leur gigantisme. Cette dimension provient du rôle primordial qu'elles jouent dans l'accumulation du capital, au dépens de l'effort de production. Cette restructuration organique renvoie essentiellement aux éléments suivants :

- **Le découpage des sociétés d'Etat** : la substitution « d'entreprises nationales », de petite et moyenne taille, aux sociétés nationales et offices nationaux repose sur le principe de spécialisation des activités au plan vertical et au plan horizontal.
- **La déconcentration régionale** : les sièges sociaux des entreprises d'Etat sont transférés de la capitale vers l'intérieur du pays, sont rapprochés, quelquefois, de leurs principaux centres de production. Ce faisant, le planificateur pense désengorger la capitale, développer la fonction de production, stimuler l'activité et créer des effets d'entraînement dans toutes les régions.
- **Le contrôle des effectifs** : le freinage maximum du recrutement à des postes administratifs improductifs est érigé en dogme dicté par l'élévation de la productivité et la rentabilité financière des entreprises (devenue subitement et confusément un but majeur de la politique économique).

¹Benissad (H) : « Algérie : restructurations et réformes économiques (1979-1993) » ; éd ; OPU ; Alger ; 1994 ; P 39.

3-2-4-2/ La restructuration financière

Visé à réunir les conditions qui permettent aux entreprises publiques d'acquérir une autonomie financière et d'assurer un auto-investissement. Dès Septembre 1982, des mesures sont prises pour apurer les découverts bancaires accumulés depuis plusieurs années. Ceux-ci ont pu être transformés en crédits à long, voire à très long terme à de très faibles taux d'intérêt. Le rééchelonnement des dettes doit pouvoir permettre aux entreprises de rééquilibrer leur trésorerie. Des fonds de roulement, auparavant inexistantes dans la majorité des entreprises sont constitués.

L'aspect le plus visible de la restructuration des entreprises concerne le parc des entreprises publiques à vocation nationale.

En effet, elle a transformé totalement le visage de l'appareil économique. 150 entreprises ont donné naissance à quelques 470 entreprises. Dans l'industrie, 18 entreprises ont été transformées en 120 entreprises¹.

Auparavant, toutes les directions générales étaient installées à Alger. En 1987, la capitale n'en abrite que 182, soit 40% du total.

Les entreprises à vocation nationale de moins de 500 salariés représentent 42% du total alors qu'avant la restructuration cette catégorie se retrouvait uniquement dans l'entreprise publique locale. 67% des entreprises publiques faisaient travailler plus de 5 000 salariés².

Ces quelques indications montrent que la restructuration a eu un impact important de deux points de vue :

- Elle a multiplié formellement les centres de décision. S'agit-il d'une atomisation du pouvoir économique, ou au contraire, par un effet dialectique, d'une recentralisation du pouvoir économique.
- Dans le même sens, il y a eu une réduction de la taille de l'entreprise, et du même coup, de sa responsabilité économique et financière en termes de chiffres d'affaires, d'effectif, d'investissements, etc.

La restructuration a eu donc un effet immédiat, en ce qui concerne la multiplication des directions générales qui a entraîné de très nombreuses promotions.

Durant le premier plan quinquennat, le taux de croissance de l'ensemble de la production industrielle a été de 9,5% par an. La production du secteur public a connu un

¹Bouyacoub (A) : « Quelques hypothèses concernant les nouveaux mécanismes de l'entreprise restructurée » ; in revue du centre de recherches en économie appliquée pour le développement n°12 ; 4^e trimestre 1987 ; PP 8-17.

²Bouyacoub (A): Op.cit; P 12.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

rythme de croissance plus élevé, 13%, qui résulte pour partie des progrès de productivité accomplis (estimés à plus 7% par an en moyenne au cours des années 1980-1984) du fait d'une meilleure utilisation des capacités de production, dont le taux d'utilisation, de 40% en 1979, aurait atteint 60% en 1984¹.

L'amélioration des performances de l'ensemble du secteur industriel peut être, pour une large part, imputée aux effets positifs de l'application des mesures de restructuration organique et financière des entreprises publiques durant le quinquennat pour enrayer les dérives constatées lors de l'évaluation de la décennie précédente, et ainsi amorcer la résolution de la crise du développement planifié du secteur industriel public.

Au terme de cette section, on peut traduire la planification spatiale en Algérie sous plusieurs formes. Des premières années d'indépendance jusqu'en 1974, l'action du pouvoir central en faveur des régions revêt la forme de programmes de lutte contre les disparités inter et intra régionales (des ajustements régionaux). Ces programmes, Programmes Spéciaux à partir de 1966 et Programmes d'Équipement Local des communes à partir de 1970, servent de substitut à une politique d'aménagement du territoire.

Les services du plan sont ensuite passés à une forme plus élaborée qui est la régionalisation de la planification nationale. C'est ce qui a été réalisé dans le cadre du deuxième plan quadriennal, dans lequel a été définie expressément la ventilation des grandes décisions nationales. C'est ce plan qui a lancé les grands thèmes des équilibres régionaux, de l'extension vers le sud, du programme ferroviaire, de la « ceinture industrielle des hauts plateaux ».

Cependant, cette régionalisation reste encore sommaire, puisqu'elle ne fixe les lignes majeures de la ventilation spatiale et qu'elle n'assure pas forcément la cohérence régionale des investissements sectoriels.

C'est pourquoi il y a l'orientation vers une troisième forme d'intervention, nettement plus élaborée, celle d'une planification spatiale à trois niveaux. A un niveau supérieur, sera établi un Plan National d'Aménagement du Territoire, sur la base duquel seront bâtis les futurs plans nationaux, régionaux et communaux de développement.

Au niveau intermédiaire, une planification régionale proprement dite sera assurée, sous forme de plans de wilaya : plan prenant en compte toutes les composantes de la wilaya et assurant leur cohérence ; plan qui doit être élaboré par la wilaya avant d'être revu au niveau supérieur pour être intégré au plan national. C'est le but de la création des Directions de la Planification de Wilaya.

¹Écrement (M) : Op.cit ; P 312.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Enfin, au niveau inférieur, communal, le travail est un peu plus avancé, puisque le deuxième plan avait lancé la formule des Plans Communaux de Développement, devant permettre à chaque commune d'établir sa planification locale.

Section 2 : Les conséquences de l'économie planifiée

En dépit des efforts considérables consentis en matière d'investissements planifiés par l'Etat, le bilan des actions de développement dressé par le gouvernement au début des années 1980 a permis de constater que les déséquilibres territoriaux sont restés accusés.

Pourtant, durant les deux décennies postérieures à l'indépendance, le discours politique n'a cessé de souligner l'importance accordée par l'Etat à la politique d'équilibre régional. Aussi convient-il de souligner que toute initiative en matière de développement ou d'aménagement ne pouvait se faire sans l'intervention, plus ou moins directe, de l'administration centrale.

L'objectif principal de cette section est d'expliquer les conséquences de l'économie planifiée par le biais des déséquilibres économiques et les inégalités spatiales engendrés par cette stratégie de développement.

1/ Les déséquilibres au niveau économique

La priorité essentielle de la stratégie algérienne de développement économique, est l'établissement de bases et de conditions d'une industrialisation accélérée dont l'objectif est non seulement l'expansion de biens de production industrielle, mais aussi les modalités de réorganisation du secteur agricole dont l'attente est l'élévation de la productivité. Le type de développement ainsi choisi conduit le gouvernement algérien à se fixer des objectifs d'investissement très ambitieux pour concrétiser sa politique.

L'Algérie s'engage à partir de 1980, dans une nouvelle étape de planification. Une évaluation de l'expérience acquise dans ce domaine peut être utile pour déterminer le sens des progrès à accomplir dans le processus de conduite générale de l'économie.

L'observateur peut noter l'existence d'un écart notable entre la volonté planificatrice inscrite dans les textes politiques de l'Algérie en lutte ou indépendante et l'importance des dérèglements économiques constatés, qui apparaissaient bien comme le résultat de l'insuffisance sinon du recul de la planification en Algérie.

Pourtant, les déséquilibres économiques constatés sont nombreux et la liste peut en être synthétisée en deux éléments : dérèglement dans le système des investissements et la dépendance multiforme.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

1-1/ Le dérèglement dans le système des investissements

Ce type de dérèglement se traduit dans la répartition des ressources matérielles pour le développement : admettant qu'il y a eu déséquilibre dans la structure des investissements productifs en raison du retard pris par l'agriculture, l'hydraulique et certaines branches du secteur des biens de consommation, essentiellement celles orientées vers la satisfaction des besoins de consommation populaire tandis que les projets industriels ont vu le jour dont l'opportunité économique et sociale n'est pas évidente. Le déséquilibre existe aussi du fait du retard des « secteurs sociaux » tels que l'habitat, les transports publics et les infrastructures sanitaires.

Par conséquent, une des caractéristiques permanentes des investissements publics (tableau n°12) réalisés couramment avec de coûteux retards dans la période 1967-1978, est leur inefficience, en termes de productivité et de production.

Tableau n°12 : Le montant des investissements en 1967-1979

Unité : milliards de DA

	Plan 1967-69	Plan 1970-73		Plan 1974-77		1978-79
	Réalisations	Réalisations	Objectifs	Réalisations	Objectifs	Réalisations
Total dont :	9,1	36,2	27,7	93,2	110,2	106
Agriculture	1,6	4,3	4	8,9	12	3,2
industrie	4,7	20,8	12,4	63,1	48	66

Source : Benissad (H), « Algérie : restructurations et réformes économiques (1979-1993) » ; Op.cit ; P 209.

Le taux d'investissement brute est élevé ; depuis 1970, il dépasse en moyenne 35% et atteint 46% en 1978-79 avant d'amorcer un déclin ; les performances de l'investissement (aux dépens de la consommation et en contre partie d'une austérité sévère) sont remarquables dans la décennie 70. Le décalage est apparent entre les objectifs et réalisations des différents plans de développement.

L'effort des investissements industriels est intensif ; l'industrie est spécialement depuis l'évolution de 1966, devenue un secteur qui absorbe une forte consommation de crédits. Cela implique évidemment des conséquences sur les autres secteurs. La proportion des investissements réservée au secteur industriel est donc génératrice d'un déséquilibre en double : un déséquilibre externe en particulier vis-à-vis de l'agriculture et un déséquilibre interne situé à l'intérieur de la ventilation des investissements par branches industrielles. Les investissements industriels se caractérisent donc par un double déséquilibre.

1-1-1/ Le déséquilibre à l'égard de l'agriculture

Depuis la mise en œuvre des plans de développement de la décennie 1967-1977, la place de l'agriculture dans l'économie a tendance à se réduire et à devenir secondaire. Cette régression relative de l'agriculture est due à une série de facteurs qui ont joué à son désavantage dans les différents plans. Elle s'est traduite en particulier par une réduction de

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

la contribution du secteur agricole à la production nationale, à la satisfaction des besoins alimentaires et à l'équilibre de la balance commerciale et par conséquent à l'effort d'indépendance économique et enfin à l'accroissement de l'emploi.

Cette réduction ne constitue pas un phénomène anormal en soi. Elle est au contraire tout à fait naturelle et souhaitable partant du caractère essentiellement agraire de l'économie de l'Algérie à son indépendance, et de la nécessité de le changer de façon à augmenter la contribution des autres secteurs, en particulier celui de l'industrie, à l'effort d'accroissement de la production, de l'emploi et des revenus et à la consolidation de l'indépendance économique en vue de la satisfaction des besoins intérieurs les plus larges à partir d'une production nationale de plus en plus diversifiée. En effet, étant donné l'état de « sous industrialisation » de l'Algérie au lendemain de son indépendance, il lui était nécessaire de se doter rapidement d'une industrie lui permettant d'équilibrer son économie en fournissant les biens d'équipements et de consommation nécessaires au pays, c'était d'ailleurs là un des objectifs essentiels qui était fixé à l'industrialisation. Aussi fallait-il s'attendre à ce que la place de l'agriculture, dans l'économie se réduise de façon relative.

De la confrontation des quantités d'investissements destinées à l'agriculture et à l'industrie, deux secteurs considérés comme les moteurs de développement à même d'entraîner les autres activités, il résulte que le déséquilibre entre les deux secteurs est patent et que les investissements sont en un mot industriels, comme on l'observe dans le tableau suivant :

Tableau n°13 : Répartition de l'investissement entre l'agriculture et l'industrie en milliards de dinars

Secteurs	1 er Plan (1970-1973)		2èm Plan (1974-1977)	
Agriculture	4 150	15%	12 000	10%
Industrie	12 400	45%	48 000	43,5%

Source : Said-Amer (T), « Le développement industriel de l'Algérie. Bilan de l'industrialisation » ; éditions anthropos ; Paris ; 1981 ; P 37.

Le tableau fait naître le sentiment que l'agriculture est un secteur délaissé ou du moins défavorisé ; que le développement de l'Algérie est centré en premier lieu sur le mode industriel. L'interprétation du tableau est qu'il s'agit d'un choix politique qui se manifeste par d'énormes investissements industriels, car l'industrialisation est perçue comme la force motrice la plus puissante et la plus adéquate au développement de l'Algérie.

Opposer les intérêts de l'agriculture à ceux de l'industrie est évidemment un non sens absolu, dans le cadre de la stratégie économique et au regard des nécessités de développement.

L'industrie est en effet la base de notre accession au rang des pays modernes et développés, mais l'indépendance économique qu'elle doit nous assurer ne saurait avoir de

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

signification et être complète, sans le développement parallèle de l'agriculture nationale tant pour la satisfaction du maximum des besoins alimentaires que pour la production de certaines matières premières et l'élargissement du marché de consommation intérieur.

Inversement, le développement de l'agriculture n'est réellement possible qu'avec l'appui du progrès industriel, ne serait ce que pour la mise à disposition du matériel et des produits élaborés indispensables. Ainsi G. Destannes de Bernis affirmait en 1970, à propos de la situation agricole « ce n'est pas par hasard que la politique suivie conduit à une telle stagnation. Elle n'est pas le fait d'incompétence ou d'erreurs, elle est le produit d'une structure sociale qui jusqu'à présent a pu bloquer tous les projets de transformation structurelle du secteur...la bourgeoisie foncière a pu, par une action constante et discrète user tous les ministres « réformateurs » et maintenir jusqu'à maintenant ses privilèges »¹.

Cela voulait dire que tout effort d'investissement en faveur de l'agriculture, ne pouvait réellement porter ses fruits qu'après la réforme structurelle du secteur, ce qui explique la programmation des gros efforts pour le milieu rural avec le démarrage de la révolution agraire.

Il n'y a donc au niveau économique aucune opposition à faire entre les intérêts des deux secteurs, mais au contraire une étroite complémentarité à développer, ce qui est explicitement visé par la stratégie économique nationale, malgré la priorité accordée dans un premier temps à l'industrie.

1-1-2/ Le déséquilibre des investissements inter-branches industrielles

Les grandes options du développement algérien sont fondées sur une croissance rapide, mobilisant énergies et richesses pour bâtir les fondements d'une économie indépendante et complète à long terme : priorité aux secteurs productifs, quitte à reporter à plus tard la satisfaction des besoins sociaux ; développement concentré, moderne industrialiste, décidé à rattraper rapidement le retard à l'égard des pays industriels.

Donc, un mode de développement empruntant à la fois au style occidental (héritage du Plan de Constantine lancé en 1958 par De Gaulle), et au type soviétique (relations nombreuses avec l'URSS pendant la première décennie de l'indépendance). Ce type de développement bien peu spécifiquement algérien, couvre un certain nombre de limites qu'on peut résumer dans la rapidité du processus d'industrialisation et la construction d'une économie basée sur les hydrocarbures.

¹Destanne de Bernis (G) : « L'économie algérienne depuis l'indépendance » ; in ouvrage collectif sur « Les économies maghrébines. L'indépendance à l'épreuve du développement économique » ; éd ; CNRS ; Paris ; 1971 ; PP 9-37.

1-1-2-1/ La rapidité et la massivité du processus d'industrialisation

En effet, l'une des caractéristiques principales du processus d'industrialisation en Algérie, réside dans son rythme extrêmement rapide, dans une économie où les capacités de production déjà installées en matière de biens d'équipement et de génie-civil, où les disponibilités en personnels qualifiés, au niveau tant de la conception, de la réalisation que de la maintenance sont dérisoires : d'où une contradiction majeure entre cette volonté d'aller vite, trop vite, qui va se traduire par certaines modalités de réalisation (« clef en main » puis « produit en main ») et la maîtrise du processus d'industrialisation. Essayons de préciser ces points.

La forte tendance à accumuler peut être appréciée à travers l'ampleur des flux d'investissement réalisés par le secteur public. En effet, en 1977 et si l'on prend 1966 comme année de base, l'investissement public total, c'est-à-dire incluant outre, l'investissement budgétaire de l'Etat, les investissements planifiés des entreprises publiques, est alors à l'indice 2 974 puisqu'il passe de 1 493 millions de DA courants à 44 400 millions de DA, soit un taux de croissance annuel de 270%, tandis que les investissements planifiés des entreprises publiques augmentent plus rapidement, et sont à l'indice 5 931, ce qui est absolument sans précédent dans l'histoire de la mise en place des systèmes productifs nationaux.

Parallèlement le taux d'investissement ou rapport de la formation brute de capital fixe (FBCF) à la PIB qui traduit l'intensité de l'effort en termes relatifs, passe de 19% en 1967 à 28% en 1968 et à plus de 50% en 1977, l'effort qui n'a pu être consenti que, suite à une accélération de la vente des hydrocarbures.

Elle peut être aussi, mesurée par le nombre de projets lancés simultanément, année par année, et dont le rythme s'accélère brutalement avec le 2^{em} plan quadriennal. Elle doit être saisie aussi à travers l'importance des investissements industriels. Ainsi en matière de réalisations financières nous avons¹ :

- Triennal (1967-1969) : 6 057 millions de DA pour l'industrie sur un total de 7 651 millions de DA soit 79% des réalisations totales.
- Premier quadriennal (1970-73) : 20 100 millions de DA sur un total de 35 900 millions de DA (soit 55,98%) du total.
- Deuxième quadriennal (1974-77) : 65 314 millions de DA sur un total de 110 612 millions (soit 59% des réalisations).

¹Oufriha (F.Z) – Djeflat (A) : « Industrialisation et transfert de technologie dans les pays en développement : le cas de l'Algérie » ; éd ; OPU (Alger)/ Publisud (Paris) ; 1986 ; P 32.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Il y a un phénomène d'accélération qui joue d'année en année et fait porter l'investissement industriel annuel moyen de 3,2 milliards de dinars du triennal à 8,5 milliards pour le 1^{er} quadriennal pour atteindre les 28 milliards de dinars durant le second.

Dans l'ensemble, le modèle économique porte à son actif l'accélération du rythme de l'industrialisation. Il reste que l'Algérie a atteint ce stade de pays « semi-industrialisés » (que l'on ne retrouve nulle part ailleurs en Afrique sauf en Afrique du Sud). Néanmoins, en dépit de cet acquis positif, le modèle a atteint ses limites historiques relativement rapidement, du fait des handicaps suivants¹ :

- L'industrialisation n'implique plus nécessairement la transgression des règles de la division internationale du travail, surtout lorsque l'économie demeure « fortement dépendante des débouchés, des produits, des techniques et des flux financiers extérieurs ». Cette industrie est alors plus l'appendice de l'économie mondiale que la base d'une économie nationale.
- La consommation et l'investissement sont demeurés largement dépendants de transferts de l'extérieur (rente pétrolière, transferts des émigrés, de capitaux privés, aide publique ou emprunts sur le marché financier international). De ce fait la vulnérabilité du modèle aux retournements de la conjoncture mondiale ne s'est pas réduite, mais au contraire s'est accentuée.
- Les structures agraires n'ont pas été transformées dans le sens permettant des améliorations décisives des rendements.

Conjugués, ces trois handicaps ont permis l'offensive des années 70-80, s'assignant l'objectif « de faire reculer l'étatisme au profit du capitalisme approfondissant l'insertion dans la Division Internationale du Travail ».

1-1-2-2/ L'économie basée sur les hydrocarbures

La contribution du secteur des hydrocarbures à l'accumulation en Algérie s'analyse dans deux champs, suivant M.Mekideche, qui ne sont pas totalement distincts l'un de l'autre²:

- Dans un champ international elle s'analyse historiquement d'abord à travers la valorisation internationale des hydrocarbures qui permet la formation du surplus financier mobilisable pour la formation du capital fixe en Algérie.
- Dans l'espace national elle s'analyse ensuite par ses effets « structurants » sur les autres branches de l'économie nationale. Autrement dit, dans ce cas, ce n'est pas le surplus financier qui est mobilisé, mais le « surplus économique ».

¹ Amine (S) : « La faillite du développement en Afrique et dans le Tiers – Monde » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1989 ; P 31.

² Mekideche (M) : « Le secteur des hydrocarbures : quelle contribution au développement économique et social de l'Algérie » ; revue Tiers – monde ; Tome xxi-n°83 ; Juillet – Septembre 1980 ; PP 509-529.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Ces deux types de contribution sont attribués de façon formelle au secteur des hydrocarbures par la stratégie algérienne de développement. Ainsi le projet économique et social d'accumulation autonome de l'Algérie lui fixe deux objectifs :

- Etre la source essentielle de financement des autres secteurs de l'économie nationale par les recettes tirées de l'exportation (réalisation de la rente pétrolière et gazière). Il est dit dans le chapitre premier du rapport général portant sur le deuxième plan quadriennal (1974-77) que « l'économie pétrolière, dont le rôle demeure déterminant en tant que source d'accumulation pour le développement occupe une place importante dans les programmes d'investissements industriels ».
- Avoir une action dynamisante sur les autres branches, notamment sur l'agriculture par l'élargissement de l'intégration industrielle – dans la pétrochimie en particulier – et par la fourniture de l'énergie et produits dérivés des hydrocarbures en quantité importante et à bas prix aux industries de base.

En effet, la répartition des investissements entre les différentes branches industrielles est faite d'une manière inégale, extrêmement éclairée par le tableau ci-dessous.

Tableau n°14 : La répartition des investissements entre les branches industrielles

Secteurs	Autorisations totales de dépenses : 1967-69		Autorisations totales de dépenses : 1970-73		Autorisations totales de dépenses : 1974-77	
Hydrocarbures	2 295		4 573	36%	19 500	40%
Mines	248		700	6	1 100	2,3
Electricité	279		735	6	1 525	3,1
Sidérurgie	1 510		1 900	15	5 865	12,3
Construction électriques et mécaniques	220		1 275	11	6 238	13
Chimie	750		512	4	4 000	8
Matériaux de construct.	126		940	8	4 100	8
Industries alimentaires	347		470	3	1 470	2,5
Textiles	509		515	5	1 420	2,5
Cuirs	88		60		170	
Bois, papiers, divers					1 660	3
Industrie local et artis.	90		140	1	912	1,5
Diverses	202		580	5		
Etudes générales					42	
Total			12 400	100	48 000	100

Source : Said-Amer (T), Op.cit ; P 40.

L'analyse de la ventilation des investissements dans le secteur industriel ressortant du tableau exprime la part prépondérante de la branche des hydrocarbures et de celle des industries de base de telle manière que les crédits alloués à l'industrie, sont centrés sur deux pôles : les hydrocarbures et les industries lourdes. Les hydrocarbures reçoivent une fraction écrasante des investissements industriels, suivant l'idée que le développement économique

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

des pays potentiellement riches en ressources pétrolifères, doit être fondé sur l'accumulation financière dans le secteur des hydrocarbures, secteur dont le rôle est d'entraîner les autres branches de l'industrie.

Le secteur des hydrocarbures apparaît bien dans le modèle algérien comme « moteur de développement » lorsque l'on remarque le niveau d'investissement consenti lors des deux derniers plans quadriennaux et le niveau des recettes relativement aux autres postes d'exportation¹ :

- Le secteur des hydrocarbures a bénéficié, au titre du deuxième plan quadriennal, de 19,5 milliards de DA (4,9 milliards de \$) représentant 40% de l'investissement industriel et 20% de l'effort national d'investissement sur la période considérée ;
- Les revenus en devises du secteur ont été en 1978 de 6,2 milliards de \$, représentant 90% de ceux du pays.

Le retournement du marché pétrolier à partir de 1985 a conforté les dirigeants algériens dans leurs analyses et les a entraîné sur la voie d'une plus grande rigueur ; les importations et les investissements ont été légèrement infléchis à la baisse dès 1984. Malgré cette prudence, le contre choc pétrolier du début 1986 a pris de court ces dirigeants qui ont revu à la baisse tous leurs programmes. La double baisse (du dollar et du prix du baril) a entraîné pour l'Algérie une chute de ses recettes d'exportation de près de 40% (environ 8 MM de \$ en 1986 contre près de 13 MM en 1985)². Les conséquences, sans être catastrophiques en sont néanmoins graves, aussi bien sur le commerce extérieur que sur l'économie algérienne.

1-2/ La dépendance multiforme

Le développement en Algérie apparaît comme menacé de l'extérieur, par la dépendance vis-à-vis de l'économie internationale : toute la politique de développement économique, et industrielle notamment, avait pour mot d'ordre l'indépendance économique ; mais le style d'économie adopté a fait passer d'une dépendance à une autre, à travers les emprunts sur le marché international, le déficit alimentaire, les technologies sophistiquées et aussi le recours aux licences et entreprises de services étrangères.

A ce sujet, M.Dahmani fait remarquer que « tous les Tiers – Monde se hâtant à copier les modèles de production, de consommation, d'organisation sociale et politico-administrative sont et seront dépendants des pays développés fournisseurs d'aide, d'assistance, de biens industriels, manufacturés, d'équipements militaires,...les secteurs modernes des espaces économiques de la périphérie sont directement liés au capital et à la technologie du centre développé, aux marchés extérieurs contrôlés par les pays

¹Mekideche (M) : Op.cit ; P 510.

² Brulé (J-C), Fontaine (J) : « L'Algérie volontarisme Etatique et aménagement du territoire » ; Op.cit ; P 235.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

industrialisés dont ils imitent les modèles techniques et industriels au mépris du chômage structurel et de la demande nationale »¹.

Avant d'aborder l'analyse proprement dite des différents niveaux de dépendance, il nous a paru nécessaire d'examiner la composition des importations du pays pour la période 1963-1982.

Tableau n°15 : Composition des importations algériennes (en %)

	1963	1966	1969	1972	1975	1979	1980	1981	1982
Biens de consommation Alimentaires et industriels	54,5	56,1	34,5	28,8	27,3	21,6	25,9	24,8	28,1
Matières premières et Demi-produits	18,8	23,3	33,5	33,3	37,4	35,2	35,8	36,6	38,5
Biens d'équipement	17,7	19,5	30,4	35,5	33,4	43,2	38,3	38,5	33,3
Autres : lubrifiants, énergie	9	1	1,6	2,3	1,9	-	-	-	-
Total (en 10 ⁹ DA)	3,43	3,153	4,98	6,69	23,75	32,4	40,5	47,5	48

Source : Semmoud (B), Op.cit ; P 111.

Le tableau ci-dessus suggère des remarques générales soulignées par le bilan économique et social dressé par le Ministère de la planification pour la décennie 1967-1978 : accroissement considérable des importations, prééminence de l'activité d'importation sur l'activité de production de biens matériels. En 1977, les importations représentent 146% de la production matérielle hors hydrocarbures. Cette situation traduit la mise en place de l'appareil de production et les difficultés de fonctionnement qu'il éprouve.

Plus significative est l'évolution par rubrique. Si l'on se limite à la période 1975-1982, les importations de biens de consommation alimentaires et industriels se maintiennent à un niveau élevé. Sur une période plus longue (1966-1982), leur part relative régresse malgré une progression considérable en chiffres absolus : de 1,7 à 9,1 milliards de DA. Ce recul profite aux biens d'équipement et aux matières premières et demi-produits. Les dernières années ne sont guère favorables aux biens d'équipements qui progressent certes en valeur absolue passant de 14 à 16 milliards de DA entre 1979 et 1982 mais ne représentent plus que le tiers des importations contre 43% s'il est possible d'agir sur les biens d'équipement par le ralentissement relatif et la programmation plus rigoureuse des investissements, s'il n'en est pas de même pour les matières et les demi-produits. Dans la même période, leur part dans les importations passe de 35% à 38,5% avec un accroissement absolu de 7,1 milliards de DA. En 1982, ils s'imposent comme le premier chapitre des importations avec 18,5 milliards de DA.

Ces données globales reflètent la forte dépendance de l'économie algérienne vis-à-vis de l'étranger. L'existence des rapports de dépendance affectent de nombreux domaines.

¹Dahmani (M) : « L'occidentalisation des pays du Tiers – Monde. Mythes et réalités » ; éd ; economica (Paris)/OPU (Alger) ; 1983 ; P 7.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

1-2-1/ La dépendance alimentaire

L'Algérie est un pays vaste, mais les terres utilisées par l'agriculture y sont peu nombreuses : 39 500 000 ha, soit 17% de la superficie du pays. Mais dans cet ensemble, la surface agricole utile (SAU) ne représente qu'une petite partie : 7 500 000 ha, soit 3,2% de la superficie totale de l'Algérie¹. L'essentiel de la SAU est situé dans le nord du pays. Le Sahara ne dispose que de 140 000 ha. La qualité de ces terres est très variable, en fonction de la nature des sols et de la pluviométrie.

Le taux d'auto – suffisance alimentaire était de 70% en 1969, 55% en 1973 et baisse à 35% en 1982². L'Algérie s'enfonce alors dans la dépendance alimentaire et paie une des factures alimentaires les plus lourdes. En effet, si dans les années 70 et 80 les sommes déboursées s'élevaient respectivement à 1 et 2 milliards de dollars US, au cours des années 90, il en faut consacrer 3 milliards de dollars US annuellement pour satisfaire des besoins incontestablement de plus en plus mal assurés.

C'est ainsi que la facture a absorbé 33% des recettes d'exportations en 1994 contre 21% en 1980 et seulement 12,7% en 1970.

Tableau n°16 : Part des importations agro – alimentaires (en millions de \$ US)

	Prod. Alim	%	Pro. Agric	%	Total	%
1970	1596	12,7	476	3,8	2072	16,5
1980	2210	21	336	3,2	2546	24,2
1990	2239	23	457	4,7	2696	27,7
1994	3167	33	316	3,3	3484	36,3
1995	2899	29,5	314	3,2	3213	32,7
1997	2190	26,6	304	3,2	1494	32,7

Source : Sari (D), « La crise algérienne économique et sociale. Diagnostic et perspectives. Eléments de stratégie » ; éd ; Publisud ; Paris ; 2001 ; P 108.

Quoi qu'il en soit, la facture doit couvrir 70% des seules besoins alimentaires de la population et indépendamment de l'importation d'autres produits agricoles comme le montre le tableau, soit 3,2% en 1995 contre 4,7% en 1990. En effet, elle est destinée à couvrir non seulement les produits non disponibles comme certaines denrées tropicales entrant dans la ration quotidienne (sucreries et cafés en particulier), mais aussi et surtout ceux fournis par les productions nationales et occupant l'essentiel de l'utilisation des terres.

Ainsi, l'Algérie apparaît de plus en plus comme un des plus grands importateurs de denrées agro-alimentaires. C'est ainsi que la moyenne annuelle de la décennie (1981-1990) s'est élevée à 30,72 Mq, soit presque le double de la production nationale (16,32). Des importations appelées à accroître, d'autant plus que la dépendance touche toutes les

¹ Brulé (J-C), Fontaine (J) : « L'Algérie volontarisme Etatique et aménagement du territoire » ; Op.cit ; P 51.

² Sari (D) : « Les mutations socio-économiques et spatiales en Algérie » ; Op.cit ; P 310.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

productions vitales car constituant toutes la ration alimentaire quotidienne, celle avant tout des masses populaires et des démunis.

L'agriculture se prête mal aux interventions de type centralisées et bureaucratiques qui ont été celles du pays pendant trois décennies. Leur faiblesse majeure a été celle concernant les actions en direction de l'encadrement technique, la vulgarisation agricole, le suivi des exploitations, le crédit bancaire.

Suivant l'analyse de H.Benissad, la « crise » et le surendettement agricoles sont dus aux seuls facteurs de production, c'est-à-dire à la main d'œuvre, au capital foncier et à l'approvisionnement¹.

Messaoud Taieb fait remarquer à ce sujet que « les atteintes nombreuses qu'a subi l'agriculture surtout dans les régions les plus riches telles que les plaines littorales ne sont pas en effet directement, ni inexorablement issues de l'option d'industrialisation accélérée du pays, mais de l'insuffisance ou de l'absence d'une réelle politique de planification spatiale. Et on constate que de ce point de vue l'impact « désorganisateur » de l'industrie ne se limite pas au milieu rural, mais qu'il menace globalement l'équilibre régional de certains espaces »².

Au total, la cause du mal n'est pas à rechercher dans l'agriculture seule, il est plus profond. L'agriculture est le parent pauvre du projet algérien. Que ce soit pour les investissements, la formation, les cadres, ou les entreprises de réalisation, l'agriculture est toujours passée au second rang.

1-2-2/ La dépendance technologique

Les options technologiques de l'Algérie durant la période 1967-1977 étaient fondées sur trois principes, plus ou moins implicites, constitutifs d'une certaine rationalité économique et sociale³ :

- a- L'entrée de l'Algérie dans la modernité passe par ses options technologiques ;
- b- La faible qualification moyenne de la force de travail disponible doit conduire à opter pour des technologies économes en qualification rare (maîtrise, techniciens, ouvriers hautement qualifiés...) ;
- c- La taille des unités industrielles sera déterminée en fonction des besoins intérieurs anticipés et des économies d'échelle réalisables.

¹Benissad (H) : « Algérie : restructurations et réformes économiques (1979-1993) » ; Op.cit ; P 33.

² Taieb (M) : « Les incidences spatiales de l'industrialisation en Algérie (cas de la région d'Alger) » ; cahiers de l'aménagement de l'espace n°3 ; Juillet – Septembre 1978 ; PP 3-43.

³Ecrement (M) : Op.cit ; P 102.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Dans la pratique, l'application de ces principes a abouti, dans le secteur public, à la construction d'un appareil industriel relativement unidimensionnel du point de vue technologique, avec diffusion au niveau du Programme d'Industries Locales (P.I.L.) des « modèles technologiques » qui prévalaient dans les entreprises d'Etat.

Par ailleurs, les Sociétés Nationales, responsables de l'industrialisation en Algérie ont eu tendance à recourir rapidement à la pratique du contrat « clés en mains », ensuite à celle du « produit en mains » qui si elle dénote des préoccupations certaines et probantes en matière de production font abstraction de la nature même du processus du transfert en adoptant une attitude plus passive et donc moins propice à l'apprentissage.

Ces deux modalités de réalisation conduisent à un fort volume de consommation de produits technologiques importés comme le montre le tableau.

Tableau n°17 : La consommation technologique globale en Algérie, par catégories de besoins et par origine dans le système industriel 1967/1977

Catégories de besoins	Ratios du budget technique en %	Investissements industriels	Ratios d'importation %	Volume d'importat.
Etudes d'engineering	10	5 500.00	70	3 850.00
Equipements mécaniques	25	13 750.00	90	12 400.00
Equipements électriques	15	8 250.00	90	7 400.00
Terrassement et génie-civil	20	11 000.00	0	-
Charpente et bardage	10	5 500.00	80	4 400.00
Travaux divers	10	5 500.00	0	-
Divers	10	5 500.00	50	2 750.00
Total	100	55 000.00	60	30 800.00

Source : Oufriha (F.Z)-Djeflat (A), Op.cit ; P 40.

Il s'ensuit que l'importation technologique est estimée à 60% du budget technique des investissements réalisés durant la décennie (soit 30 800 millions de DA). En fait, la participation nationale chiffrée à 40% est surestimée, par suite de l'importation occasionnée par les travaux (terrassement, génie-civil et travaux divers) « forcément » localisés dans le pays. Cette dépendance différente selon les catégories de besoins est particulièrement sensible pour les équipements mécaniques et électriques (90%), la charpente (80%) et l'engineering (70%), en liaison avec la faiblesse de la section des moyens de production et des capacités de dessin et de conception des industries métallurgiques. Il s'ensuit que pour le seul poste « études d'engineering » le déficit en compétences techniques est estimé en 1978, à 13 000 ingénieurs et techniciens, alors que l'effectif disponible à la même date est estimé à 5 000 personnes.

Or, l'Algérie paye dans les années 1974 environ 800 millions de DA soit environ 5% de son PNB (un peu moins de 200 millions de \$) pour la seule importation de technologies non incorporées (brevets, licences, engineering). L'Algérie avec une population qui représente 0,5% de celle du Tiers-Monde, consomme ou achète environ 12% du volume des

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

technologies exportées des pays industrialisés, soit environ 25 fois plus de technologie que les autres pays du groupe. Cet indice, très grossier, attire l'attention sur un phénomène important, qui s'il traduit la volonté d'industrialisation de l'Algérie amène à penser que l'Algérie importe trop de technologie ou qu'elle l'importe à des prix trop élevées ou certainement les deux en même temps.

L'introduction de la technologie occidentale dans les espaces économiques de la périphérie consacrera la rupture définitive avec les techniques traditionnelles, de même qu'elle isole certaines activités nationales. Effectivement, l'implantation de grands ensembles industriels entièrement dépendante de la technologie étrangère sur un espace sous-développé n'intègre pas ou plutôt ne sollicite pas les services des activités économiques locales. Elle tend à isoler et à écarter la production nationale qui s'associe peu au processus d'industrialisation hautement technologique. A cet effet, M.Dahmani avance que « la voie occidentale de développement économique est devenue en tant que telle un objet de prestige, d'obsession et de consommation matérielle et idéologique. Elle européanise le Tiers-Monde en lui transférant ses structures économiques, industrielles, sociales et culturelles. Elle assure encore la diffusion de ses modèles de production afin de s'assurer des débouchés aussi longtemps que possible »¹.

Le point de vue défendu est que le développement technologique endogène reste la seule condition pour sortir de la dépendance technologique envers les pays industrialisés, et réfuter l'idée qu'il ne saurait y avoir de développement technologique réel et permanent que par le biais de l'importation de technologies acquises sur le marché mondial.

1-2-3/ La dépendance financière

Comme tous les pays qui veulent se transformer et qui n'ont pas de choix, en raison de leurs moyens financiers limités, l'Algérie recourt aux crédits du marché financier international pour combler le déficit de sa balance de paiement et pour financer une partie des importations des biens destinés à la réalisation des usines, afin de soutenir le programme d'industrialisation inscrit dans une long perspective et de respecter les objectifs économiques tracés.

La dette extérieure publique de l'Algérie a débuté au lendemain de l'indépendance lorsque la France avait consenti des prêts. Puis, elle s'était accrue lorsque certains pays tels que l'URSS, la Chine, le Koweït avaient accordé des crédits à l'Algérie. De contribution au fonctionnement de l'Etat, la dette publique prend un autre caractère avec le commencement de la période d'industrialisation en 1967. Inévitablement, l'Algérie s'adresse directement aux marchés financiers internationaux pour redresser le bilan déficitaire en devises, pour maintenir ses investissements des plans quadriennaux.

¹Dahmani (M) : « L'occidentalisation des pays du Tiers-Monde. Mythes et réalités » ; Op.cit ; P 173.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Compte tenu précisément de l'ampleur des investissements dans les branches d'hydrocarbures, le financement ne peut se faire sans recours au marché financier international. Pour l'Algérie, qui a été en 1978 le premier pays emprunteur de l'OPEP, l'endettement constitue une question préoccupante.

D'abord le secteur des hydrocarbures utilise la moitié des crédits externes mobilisés par l'Algérie. Le montant du service de la dette du secteur a représenté – pendant la période couvrant le deuxième plan quadriennal et la première année de transition – un peu moins du quart (22%) des investissements réalisés pendant la même période¹.

Il semblerait que l'occidentalisation et/ou la modernisation des structures des pays en voie de développement, dont fait partie l'Algérie, soient considérées par ceux-ci comme un stade ou une sorte d'étape par laquelle ils doivent obligatoirement transiter s'ils veulent s'industrialiser, c'est-à-dire sortir de leur état de sous – développement. Cette forme de mimétisme s'exerce dans un cadre historico-économique généralement soumis à des contraintes internes et externes qui leur sont propre.

Le professeur M.Dahmani note à juste titre, « une partie des échecs qu'a connus le Tiers-Monde en matière de développement économique et social provient en réalité du placage mécanique des modèles euro-américains sur des réalités inadéquates et non – occidentales d'une part, ou encore qui ne sont pas suffisamment prêtes et préparées à recevoir les transferts technologiques, politiques, institutionnels...des pays industrialisés, d'autre part »².

2/ Les inégalités spatiales et urbaines

L'espace physique est le support sur lequel s'inscrivent toutes les actions de la société. Or cet espace n'est pas neutre. Il intervient de deux façons.

Tout d'abord par les contraintes et potentialités qu'il offre aux interventions humaines. Dans le cas de l'Algérie, il présente des potentialités indéniables : étendu, ressources minérales, terres agricoles... Mais non moins indéniables sont les contraintes, plus rudes qu'en bien d'autres pays : on ne renferme pas impunément l'un des déserts les plus rigoureux qui soient au monde.

D'autre part, il intervient par les différenciations qu'il introduit dans l'espace crée par la société. Sur un territoire de 2,5 millions de Km², ces différences ne peuvent manquer d'apparaître ; elles sont d'autant plus vives ici que le territoire est établi à cheval sur plusieurs zones naturelles du globe, et juxtapose des milieux physiques très contrastés.

¹Mekideche (M) : Op.cit ; P 511.

²Dahmani (M) : « L'occidentalisation des pays du Tiers-Monde. Mythes et réalités » ; Op.cit ; P 9.

2-1/ L'aggravation des déséquilibres régionaux

Naturellement prédisposé aux déséquilibres car physiquement contrasté, notre territoire se trouve confronté à de lourdes disparités régionales léguées initialement par l'exploitation coloniales, mais amplifiées et exacerbées depuis l'indépendance par des politiques de développement certes ambitieuses, mais insuffisamment contrôlées quant à leurs effets territoriaux.

Ces politiques de développement n'ont pas été encadrées, malgré les intentions déclarées, par une stratégie d'aménagement du territoire à leur mesure et à même de garantir, la cohérence et la coordination des actions qu'impose en principe, la primauté de l'intérêt général.

2-1-1/ Un territoire géographiquement déséquilibré au profit de la frange tellienne

Les déséquilibres spatiaux, hérités de l'époque coloniale, ont été maintenus, parfois renforcés, par la politique de centralisation administrative et de concentration des investissements économiques. Ils présentent quatre dimensions majeures.

Le fait spatial primordial est l'existence d'un gradient de décroissance Nord-Sud caractérisé. Avec une décroissance rapide de tous les phénomènes, du littoral vers l'intérieur saharien.

Cette disposition générale aboutit à un phénomène marqué de littoralisation. L'Algérie précoloniale n'avait accordé au littoral que des faveurs limitées ; l'Algérie coloniale avait au contraire toutes les raisons de lui consacrer la priorité : sites portuaires, rapidité des communications avec l'Europe, plaines agricoles riches, climat doux et plages accueillantes... Elle y a groupé les 4/5 des Européens vivant dans le pays ; elle y a concentré l'essentiel des infrastructures ; elle y a attiré une population algérienne croissante. Finalement, cette bande de quelques dizaines de Km de largeur, discontinue est mal reliée à l'intérieur du pays, est devenue l'élément vital du pays.

La stratégie du développement de la première décennie n'a fait que renforcer cette prééminence du littoral sur toutes les régions intérieures. La politique économique régionale en Algérie a donc pour effet de créer des emplois et d'augmenter le revenu régional mais il n'est pas certain qu'elle influe significativement sur la hiérarchie des niveaux de développement des unités économiques spatiales. En effet, dans la période 1962-69, les emplois industriels créés par le secteur public sont concentrés à concurrence de 71% dans cinq wilayas (Alger, Annaba, Constantine, Oran, Grande Kabylie). Dans la période 1968-73, près de 70% des nouveaux emplois industriels du secteur d'Etat, bénéficient à quatre wilayas, comme le montrent les données suivantes¹ :

¹Benissad (M E) : « Economie du développement de l'Algérie » ; Op.cit ; P 69.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Alger : 32,19% ; Annaba : 14,22% ; Oran : 11,39% ; Constantine : 9,73%.

Total : 67,53%.

Un autre déséquilibre réside dans la faiblesse des ailes Ouest et Est du pays. Tout se passe comme si le pays s'organisait non seulement à partir du littoral, mais également à partir de la région algéroise, avec décroissance des phénomènes en direction de la frontière Est et de la frontière Ouest.

L'aile Est était la plus structurée à l'époque précoloniale ; elle est devenue moins développée après l'indépendance. La colonisation a porté ses faveurs sur l'aile Ouest ; mais le départ des Européens a défavorisé démographiquement et économiquement cette région. L'Algérie indépendante centralisée tend à donner la primauté à Alger et à la région centre.

Le bloc centre groupait 32% de la population du pays en 1896 ; 34,9% en 1954 ; il en groupe 37,5% en 1977. En vingt ans, les aires d'influence d'Oran et de Constantine ont été grignotées sur leurs marges par celle d'Alger. On retrouve là un phénomène commun à de nombreux pays : l'effacement des métropoles régionales au profit de la métropole nationale.

Ainsi, la structuration du pays en trois sous – espaces Ouest, Centre et Est, de poids sensiblement égal, semble remise en cause.

A échelle plus fine, des disparités apparaissent avec éclat entre des ilots de développement et de vastes étendues sous – développées. Ces ilots peuvent être induits par des activités de type divers.

Les uns correspondent aux grands pôles urbano-industriels créés ou confortés par l'Algérie indépendante : Annaba, Skikda, Alger, et sa zone industrielle Rouiba – Reghaia, l'ensemble Oran – Arzew – Mostaganem. Ces quatre secteurs représentent des concentrations d'investissements (10 Milliards de DA dans la zone industrielle de Skikda, 12 Milliards dans celle d'Arzew) et d'emplois (18 000 emplois à la sidérurgie d'El Hadjar)¹ tels qu'ils ont provoqué sur les populations de violents phénomènes de drainage.

D'autres correspondent aux grands centres d'extraction des hydrocarbures : Hassi-Messaoud, Hassi-Rmel, et, dans une moindre mesure, In Amenas. Les sur – salaires, la technicité des installations et des travaux, la concentration d'emplois (15 000 sur les chantiers de la seule base d'Hassi-Rmel) font de ces centres des éléments insolites en milieu saharien.

¹ Cote (M) : « L'espace algérien. Les prémices d'un aménagement » ; Op.cit ; P 133.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Enfin, un dernier type est représenté par les complexes touristiques créés sur le littoral depuis l'indépendance. Coupés de l'arrière – pays, conçus pour recevoir essentiellement des étrangers, ils introduisent dans le pays un style de vie artificiel. Le cas le plus représentatif est l'ensemble balnéaire de l'ouest algérois : sur 40 Km, les complexes de Meretti ; Zeralda, Sidi-Ferredj, Tipaza-plage et Tipaza-village alignement une capacité globale de 4 000 lits.

A la conjonction des trois déséquilibres précédents, s'en trouve un quatrième, l'hypertrophie de l'agglomération algéroise.

L'agglomération algéroise compte 1,8 million d'habitants en 1980, soit 11% de la population du pays ; elle a été multipliée par 4 en 25 ans. Pendant la période intercensitaire 1954-66, elle a capté 39% des migrations inter - régionales du pays ; pendant la période 1966-77, les migrations ont été moindres en valeur absolue, mais Alger en a capté 51%¹. La congestion de la capitale devient, en 1980, un problème national.

Quant à la diversification des fonctions économiques de la capitale, elle est plutôt bien la conséquence d'une absence politique d'aménagement rationnel du territoire, que l'expression authentique d'une planification régionale rigoureuse².

2-1-2/ Les déséquilibres régionaux de la population

Les ressources humaines, au même titre que toutes les autres ressources, physiques, végétales et hydrauliques, se doivent d'être croisées et confrontées avec les différentes contraintes et potentialités des régions. Pour ce faire, il est indispensable indépendamment de l'évolution globale de la population d'examiner ensuite sa répartition régionale.

Estimée à 10,2 millions, à l'indépendance, la population du pays a atteint 16,9 millions au recensement de 1977. Cette croissance démographique sans précédent, de plus de 3,48% par an en moyenne, s'accompagne dans le même temps d'un exode massif de population en provenance des régions les plus touchées des Hauts-Plateaux et des montagnes, vers les riches plaines côtières du Nord et, dans une moindre mesure le Sud.

Le tableau de l'évolution du peuplement par région, selon les divisions retenues par le Schéma National d'Aménagement du Territoire, traduit une évolution différenciée selon les deux périodes considérées.

La période 1966-77 enregistre les mouvements d'exode massif qu'ont connu les Hauts-Plateaux et les montagnes telliennes, au bénéfice des métropoles et des plaines du Nord du pays.

¹ Cote (M) : « L'espace algérien. Les prémices d'un aménagement » ; Op.cit ; P 135.

² Sari (D) : « Les mutations socio-économiques et spatiales en Algérie » ; Op.cit ; P 322.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Tableau n°18 : Répartition de la population par grandes régions. Evolution intercensitaire (1966, 1977, 1987)

Régions	Population (en 10 ³ hbts)			Répartition (en %)			Tx de croissance annuelle moyenne	
	1966	1977	1987	1966	1977	1987	77/66	87/77
Métropoles	2831,7	4499,4	5686,9	24,0	26,5	24,8	4,35	2,35
Ouest	445,0	687,7	916,6	3,8	4,0	4,0	4,09	2,89
Centre	1830,6	2971,4	3654,0	15,5	17,5	15,9	4,56	2,05
Est	556,1	840,3	1116,3	4,7	5,0	4,9	3,87	2,85
Nord	5101,8	6983,4	9586,0	43,2	41,2	41,7	2,93	3,19
H.Métropoles								
Ouest	1688,9	2241,9	3034,9	14,3	13,2	13,2	2,64	3,04
Centre	2051,9	2902,0	4021,2	17,4	17,1	17,5	3,24	3,28
Est	1361,0	1839,5	2529,9	11,5	10,9	11,0	2,81	3,21
Hauts Plateaux	2921,7	4060,6	5641,0	24,8	24,0	24,6	3,07	3,31
Ouest	700,6	969,5	1305,9	6,0	5,7	5,7	3,03	2,99
Centre	531,7	748,2	1095,8	4,5	4,4	4,8	3,19	3,85
Est	1689,4	2342,9	3239,3	14,3	13,9	14,1	3,05	3,26
Sud	946,6	1404,6	2057,7	8,0	1,3	8,9	3,70	3,85
Ouest	202,6	280,2	417,2	1,7	1,7	1,8	3,03	4,02
Est	744,0	1124,4	1640,5	6,3	6,6	7,1	3,87	3,81
Total National	11801,8	16948,0	22971,6	100,0	100,0	100,3	3,39	3,06

Source : A.N.A.T., rapport « Demain l'Algérie » ; Op.cit ; P 28.

Au cours de la période suivante 1977-87, on décèle le net freinage sinon le tassement, de ces mouvements démographiques de grandes amplitudes entre le Sud et le Nord et l'apparition d'exodes géographiques plus limités, car aussi bien les montagnes telliennes que les Hauts Plateaux raffermissent leurs parts relatives de population.

Au cours de cette même décennie, des analyses plus fines soulignent également que la population s'est mieux redistribuée sur les diverses villes du pays. Les mouvements démographiques inter - régionaux entre le Sud, les Hauts Plateaux et le Nord ont en fait été en partie remplacés, par des mouvements intra - régionaux à l'intérieur des wilayates ou entre wilayate contiguës, bénéficiant notamment aux villes moyennes et petites.

Malgré ces améliorations au plan du comportement démographique et de la répartition du peuplement au niveau des diverses zones du territoire, la distribution observée au niveau du recensement de 1987 demeure toutefois préoccupante, car elle traduit toujours aussi bien en termes absolus qu'en termes relatifs, un net déséquilibre du peuplement de notre territoire¹ :

¹ A.N.A.T. : Rapport « Demain l'Algérie » ; OP.cit ; P 31.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

- La zone tellienne a regroupé avec 11,5 millions d'habitants en 1977, l'équivalent de toute la population que comptait le pays en 1966 et les écarts absolus qui opposait cette zone aux autres ensembles s'élevaient en peuplement supplémentaire à 7,5 millions de personnes par rapport aux Hautes Plaines et à 10,1 millions, par rapport au Sahara ;
- Avec 15,3 millions d'habitants en 1987 pour la zone tellienne, il s'agit encore quasiment de la population que regroupait le pays au recensement précédent et surtout il s'agit d'ajouter que les écarts absolus de peuplement ont augmenté, par rapport aux autres zones : 9,7 millions entre zone tellienne et hautes plaines, 13,3 millions de personnes entre zone tellienne et sahra.

Le surpeuplement s'est donc accentué au détriment de la zone tellienne, malgré le tassement constaté pour la période, au niveau des migrations et les indications faussement encourageantes, que l'on peut tirer des valeurs relatives et de leur évolution.

2-2/ Une urbanisation incontrôlée

La forte croissance démographique qui a marqué les deux premières décennies de l'Algérie indépendante s'est accompagnée d'un exode rural et de flux migratoires importants, ils ont entraîné un accroissement considérable de la population urbaine et une densification du système urbain algérien.

Incontestablement, en s'inscrivant dans le cadre général de la planification de la décennie 70 et les débuts des années 80 afin de mieux répondre aux besoins des habitants comme le montre en particulier le renforcement des petits et moyens centres, cette urbanisation sans précédent a très vite atteint ses limites. C'est ainsi qu'après avoir été contrée dans le cadre d'autarcie et d'égalitarisme, caractéristiques de la période socialiste, rapidement les phénomènes d'excroissance et ceux engendrés par une problématique insertion des jeunes se sont manifestés diversement tant sur les structures urbaines que sur le plan social, révélant puis expriment brutalement de graves distorsions...

Comme l'indique D. Sari, « la ville constitue avant tout, lieu privilégié de toutes les contestations et confrontations, compte tenu de l'aggravation constante des déficits tant en logement, d'emploi, de loisirs que bien d'autres services incontournables pour l'insertion et l'épanouissement, réels et durables, des habitants »¹. Trois phénomènes majeurs caractérisent les bouleversements de la carte urbaine : la densification du réseau, l'accroissement spectaculaire de la population en question et la forte attraction des centres urbains, particulièrement des plus grandes agglomérations.

¹ Sari (D) : « La crise algérienne économique et sociale. Diagnostic et perspectives. Eléments de stratégie » ; Op.cit ; P 29.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

2-2-1/ La densification du réseau urbain

Au lendemain de l'indépendance, les plans de développement économique ont prolongé les tendances qui caractérisaient le système urbain algérien hérité de la colonisation. Les politiques mises en œuvre semblent renforcer une tendance lourde à la littoralisation de l'urbanisation et à une concentration excessive de la population dans le Nord du pays¹. Cette situation menace le potentiel agricole et l'environnement des villes, elle accroît de plus les difficultés de leur gestion sous tous les aspects de la vie urbaine.

Globalement, le nombre d'agglomérations comptant 5 000 habitants ou plus est passé de 169 à 398 de 1966 à 1987, avec l'apparition de 229 nouvelles agglomérations, dont 164 durant la période intercensitaire 1977-87, soit 70%. Cette densification s'explique par deux phénomènes déterminants : la multiplication des centres appartenant aux classes inférieures et l'affirmation des 5 000 à 20 000 habitants, soit un peu plus de la moitié des effectifs de l'ensemble du réseau, précisément 277 sur 397 en 1987. Tel est bien l'objectif recherché à travers la réorganisation administrative (découpages successifs en 1974 et en 1985), la scolarisation généralisée, la diffusion des activités économiques en parallèle aussi à la généralisation de l'électrification et l'usage généralisé du gaz butane.

Toutes ces actions ont contribué aussi largement et de plus en plus à l'émergence d'un réseau de petits centres à travers le territoire le plus peuplé, celui de la zone septentrionale avec le Nord-Sahara d'une part, et à travers les zones les moins désertiques, d'autre part.

Tableau n°19 : Evolution du réseau urbain (1966-1987)

Strates (habitants)	1966	1977	1987	Evol.1966-87	
	N ombre	Nombre	Nombre	Nombre	
500 000 et plus	1	1	2	1	100
100 000-50 000	3	7	15	12	400
50 000-10 000	11	16	26	15	136
20 000-50 000	27	35	79	52	192
10 000-20 000	44	75	92	48	109
5 000-10 000	84	100	185	101	120
Total	170	234	399	229	136

Source : Sari (D), « La crise algérienne économique et sociale. Diagnostic et perspectives. Eléments de stratégie » ; Op.cit ; P 30.

Quant au second phénomène relatif à l'affirmation des villes de 100 000 habitants et plus, il focalise lui aussi l'attention. En effet, si l'effectif en soi est demeuré relativement limité avec seulement quinze unités, la croissance générale n'en est pas moins forte.

¹ Kateb (K) : « Population et organisation de l'espace en Algérie » ; revue l'espace géographique n°4 ; 2003 ; PP 311-331.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Ainsi, les deux phénomènes rendent compte des transformations profondes du réseau en s'accompagnant aussi d'une croissance spectaculaire de la population correspondante.

2-2-2/ L'accroissement spectaculaire de la population urbaine

La population algérienne était majoritairement rurale en 1962, elle le reste encore en 1966, malgré l'exode rural qui a caractérisé les premières années de l'indépendance¹. Estimé à 25% en 1954, le taux d'urbanisation du pays n'atteint ainsi que 31,4% en 1966 et seules 95 communes furent alors classées urbaines.

Les recensements ultérieurs permettent au contraire de constater que ce mouvement modéré d'urbanisation, va s'emballer dès la décennie 1966-1977 et maintenir un rythme élevé pour la décennie suivante.

Pendant la période intercensitaire 1966-1977, le solde migratoire a été de 2,6 par an : 1,7 million de ruraux sont partis en ville, soit une moyenne de 170 000 personnes par an². Le tableau suivant illustre à la fois l'évolution de la population urbaine et le taux d'urbanisation de 1966 et 1987.

Tableau n°20 : Accroissement de la population urbaine

Année	Population Urbaine	Population Rurale	Population Totale	% Population Urbaine
1966	3 778 482	8 243 518	12 022 000	31,4
1977	6 686 785	10 261 215	16 948 000	40,0
1987	11 444 249	11 594 693	23 038 942	49,6
1991	13 112 000	12 829 000	25 939 000	50,5

Source : Rapport du C.N.E.S ; Op.cit ; P 19.

Le taux d'urbanisation passe ainsi à 40% de la population totale en 1977 et frise les 50% en 1987 (49,6%). Dans le même temps, le nombre des agglomérations classées urbaines va plus que doubler et passe de 209 unités en 1977 à 447 unités en 1987.

Cette urbanisation s'accompagne, au niveau des campagnes elles mêmes d'un mouvement plus net encore de regroupement des populations éparses. On note ainsi la multiplication rapide des agglomérations qui comptent (tous types et toutes tailles confondus) 1 787 unités en 1966, 2 223 unités en 1977 et 3 488 unités en 1987, alors que le taux d'agglomération passe de 51,6% en 1966, à 61,2% en 1977 et à 70,8% en 1987.

¹Semmod (B) : « Changements politiques et économiques et croissance urbaine en Algérie. Essai de périodisation » ; in Coquery-Vidrovitch (C) : « Processus d'urbanisation en Afrique » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1990 ; PP 103-111.

² CNES : Rapport sur « La ville ou le devenir urbain du pays » ; 12^{ème} Session Plénière ; 1998 ; P 19.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

2-2-3/ La forte attraction des grands centres urbains

Si le mouvement d'urbanisation rapide qu'a connu le pays depuis l'indépendance (55 communes classées urbaines en 1961 contre 447 villes en 1987), est en majeure partie la traduction du développement et des mutations économiques, il n'en souligne pas moins à travers la distribution des villes, d'importants problèmes liés aussi bien à la maîtrise globale de l'urbanisation, qu'à la gestion propre des villes elles mêmes. La maîtrise de l'urbanisation dans sa distribution à travers le territoire, est évidemment et sera de plus en plus pour l'avenir, l'outil essentiel des rééquilibres du peuplement que nécessite notre territoire.

Cet aspect a été sous évalué ou négligé par les étapes de développement antérieures et les déséquilibres flagrants de notre urbanisation et de l'armature urbaine du pays, transparaissent dans la seule distribution des grandes villes (villes de plus de 100 000 habitants).

Tableau n°21 : Hiérarchie des villes de plus de 100 000 habitants en 1987

Population	Villes
1 500 000	Alger
630 000	Oran
440 000	Constantine
305 000	Annaba
170-180 000	Batna-Blida-Sétif
150 000	SidiBelAbbès
120-130 000	Chlef-Skikda-Biskra-Tlemcen
110-115 000	Mostaganem-Béjaia
105-110 000	Tébessa-Béchar

Source : ANAT, rapport « Demain l'Algérie » ; Op.cit ; P 34.

La hiérarchie de nos grandes villes traduit d'abord l'exclusivité de la zone tellienne et en particulier de son littoral, pour les grandes métropoles. Si l'on considère l'ensemble des villes de plus de 100 000 habitants, l'avantage demeure toujours écrasant pour la zone tellienne. Sur les 16 villes considérées, 11 agglomérations reviennent à cette zone, contre 3 agglomérations seulement pour les hautes plaines et 2 agglomérations pour le sud.

Cette distribution qui pénalise surtout les hautes plaines pour lesquelles l'essentiel de la partie steppique n'apparaît même pas, est évidemment lourde de signification, lorsque l'on sait le poids que jouent les métropoles urbaines conséquentes, dans le développement régional.

Outre ce déséquilibre global de l'urbanisation qui complique évidemment la solution des disparités régionales et des distorsions du peuplement qui leur sont associées, la situation et les formes d'extension anarchiques de nos villes témoignent de l'absence totale de maîtrise qui semble caractériser le phénomène urbain, à l'échelle de notre territoire.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

La ville algérienne qui représente en quelque sorte la projection des contrastes et des conflits de la société qui se distingue par ¹:

- Un espace urbain global désarticulé formant une mosaïque socio-spatiale presque sans unité, la ville apparaît comme éclatée ;
- Et un espace bâti familial le plus souvent désapproprié et non « reconnu » par ses habitants.

Elle met en relief les logiques et les stratégies qui se sont succédé dans ses diverses transformations, dans ses fonctions économiques, dans sa morphologie spatiale, dans son profil sociologique et dans son mode de fonctionnement.

On peut conclure cette section par la précision que les années de socialisme algérien ont été caractérisées par un effort de développement intense. Le rythme des investissements a été énorme.

Quelques résultats de cet effort significatif portent sur la création presque ex nihilo d'un tissu industriel ; la transformation sur place de nombreuses matières ; un croit de la production matérielle de 8% entre 1967 et 1978...

Ce développement a été financé pour 55% par les hydrocarbures, 25% par les autres productions intérieures, 20% par l'endettement extérieur (calculs faits sur la période 1967-78).

Mais ce développement apparaît particulièrement fragile. Il l'est sur le plan économique : des hydrocarbures qui représentent 70% des rentrées de devises en 1971, ils en représentent 97% en 1980 ; dépendance multiforme que ce soit alimentaire, technologique ou bien financière.

Il l'est sur le plan spatial également. L'espace, non appréhendé en tant que tel, n'est aucunement maîtrisé ; sur un espace mal décolonisé a été plaqué un espace de type urbano - industriel mal articulé au premier. Le développement a été, en schématisant quelque peu les traits, un développement polarisé, traduction d'un système politico-économique centralisé.

En définitive, la politique de lutte contre les disparités régionales initiée dans le cadre des différents plans de développement n'a pu juguler le phénomène et encore moins le restreindre.

¹ Rapport CNES ; Op.cit ; P 24.

Conclusion du chapitre

A l'instar des autres pays du Tiers-Monde, la bataille pour le développement économique est apparue en Algérie comme le mot d'ordre capable de rassembler les énergies et de réaliser le consensus national.

Ce développement a été vu d'abord et avant tout à travers l'industrie, pour des raisons à la fois économiques (effets d'entraînement sur les autres secteurs économiques) et sociales (création à long terme d'emplois nombreux dans un pays où l'agriculture ne pouvait éponger un sous-emploi criant) ; mais aussi pour des raisons psychologiques : l'industrie répond le mieux à l'image de modernité recherchée, elle seule permettra de laver le passé.

Au modèle économique des industries de base dites « industrialisantes » a correspondu très logiquement le modèle spatial des pôles de croissance : concentration en quelques « complexes » devant avoir des effets d'entraînement sur la région. Arzew et Mostaganem à l'ouest, Rouiba près d'Alger au centre, Skikda et Annaba à l'est ont concentré l'essentiel des investissements et de l'emploi durant la première phase industrielle.

En effet, ce n'est qu'avec le deuxième plan quadriennal (1974-77) qu'est explicitement prise en compte la dimension spatiale. En 1986 est promulguée une loi sur l'aménagement du territoire.

La tendance générale à l'organisation de l'espace et la localisation des activités économiques est déterminée en fonction des facteurs historiques, matériels, sociaux et économiques.

Par conséquent, des déséquilibres n'ont pas manqué de limiter l'efficacité de cette politique de développement ; globalement, trois séries de lacunes semblent avoir joué un rôle non négligeable dans cette moindre efficacité :

a/ Les déséquilibres au niveau micro

Tout mouvement du développement provoque des transformations, et donc des déséquilibres, temporaire ou pas, locaux ou pas, que le développement à venir aura pour rôle de réduire. Ces perturbations ont été en Algérie souvent spectaculaires, par suite du type de développement adopté : rapide, centralisé, par grosses unités, n'intégrant pas la dimension spatiale.

Les grands pôles de croissance peuvent apparaître cohérents dans une vision de l'espace au niveau national, avec la perspective d'un rééquilibrage régional ; à l'échelle locale, ils font figures de géants, et se révèlent perturbateurs des équilibres locaux. Les déséquilibres initiaux sont, dans ce cas, déplacés vers le bas.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Ces dysfonctionnements entre la cohérence de la vision planificatrice au niveau central, et l'adaptation aux réalités régionales et locales, sont multiples. On assiste au drainage de population engendré par ces créations avec une vague d'exode rural pendant plusieurs années.

b/ Les déséquilibres au niveau macro

Si l'on considère le territoire algérien à l'échelle nationale, l'on constate qu'il présente des déséquilibres spatiaux, très marqués. Ceux-ci hérités de l'époque coloniale, ont pendant un temps été maintenus, voire renforcés, par la politique de centralisation administrative et de concentration des investissements économiques.

c/ Les disparités socio-économiques

Ces déséquilibres dans les masses démographiques et économiques, de type quantitatifs, sont renforcés ou nuancés, suivant les cas, par des disparités qualitatives, entre les niveaux socio-économiques.

Au total, les échecs que subissent les Etats du Tiers-Monde ayant imité le modèle soviétique en matière d'organisation politique, de développement économique et social, de démocratie socialiste, de liberté d'expression et d'opposition révèle encore l'inadéquation des modèles socialocentriques et occidentalocentriques d'avec les réalités sociologiques et humaines de chaque région encore sous-développée. La leçon à retenir, c'est qu'aucun modèle n'est ni transposable ni adaptable, dans sa forme originale, par les pays qui sont à la recherche d'une « voie » miraculeuse pour les faire sortir de leur état d'immobilisme et tiers-mondiste.

Introduction

En transition économique, l'Algérie connaît de profondes réformes de son appareil productif depuis la fin des années 1980. Une économie de marché libre et concurrentielle se met progressivement en place avec la restructuration et la privatisation de parties importantes du secteur productif. Des réformes structurelles appuient une économie libérale naissante et ouvrent l'Algérie aux échanges et aux investissements internationaux.

Cette transition s'inscrit dans le contexte d'une économie mondialisée où l'appareil productif algérien se recompose sous le jeu des échanges et des investissements et a vocation à s'inscrire dans des complémentarités économiques de plus en plus vastes. La concurrence s'engage entre différentes localisations possibles au niveau mondial, rendant nécessaire une attractivité et une compétitivité accrue du territoire. Une économie de la connaissance accompagne ces mutations avec une dématérialisation croissante des échanges et des créations de valeurs ajoutées décisives dans le champ de la création, du traitement et de la diffusion du savoir.

Actuellement, les facteurs de la dynamique territoriale en Algérie sont basés principalement sur la valorisation des ressources naturelles largement déterminée par la conjoncture pétrolière internationale, l'intervention de l'Etat et l'extension de la croissance urbaine.

L'attractivité et la compétitivité deviennent ainsi essentielles pour s'inscrire dans ces nouvelles dynamiques et constituent des facteurs de recomposition territoriale importants qui vont faire l'objet d'étude du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) à l'horizon 2030. Les territoires apparaissent ainsi comme des bases de production et d'échanges plus ou moins intégrés et ouverts et disposant d'avantages comparatifs plus ou moins affirmés dans la compétition nationale ou mondiale.

Le SNAT intègre dans un contexte de globalisation et de compétitivité au niveau mondial, l'insertion et le rayonnement de l'Algérie dans ses espaces naturels d'appartenance et d'évolution (Maghreb, Euro-Méditerranée, Afrique).

Le SNAT repose sur trois fondamentaux avec trois échéances : l'échéance démographique qui est parfaitement programmée avec l'arrivée du gros de la vague des demandeurs d'emploi. L'échéance économique avec comme corollaire la compétitivité et la mise à niveau des territoires. L'échéance écologique qui exige la préservation du capital naturel et culturel dans une situation de stress hydrique et de rareté des sols et où la concurrence est de plus en plus forte entre usages et durabilité des ressources.

Section 1 : L'aménagement du territoire entre mutation et permanence

Le modèle de développement adopté depuis l'indépendance s'est essoufflé et risque de remettre en cause les résultats indéniables des phases de développement antérieures, d'aggraver tous les déséquilibres et dysfonctionnements socio-économiques et spatiales, d'hypothéquer toute coopération internationale de l'Algérie et de menacer à terme, la cohésion nationale.

Une rupture incontournable s'impose à travers un nouveau modèle de développement orienté vers l'intégration de l'Algérie dans la nouvelle économie mondiale qui se met en place.

Il s'agira en effet d'opérer les profondes mutations qu'implique le nouveau modèle lié à l'économie de marché, en affrontant les tensions et déséquilibres engendrés par le modèle précédent.

1/ D'une construction étatique du territoire à une reconstruction libérale

Ce qui avait pu être à une époque présenté comme le « modèle algérien » de développement est apparu dès les années 1980 comme un échec ou une illusion, d'où l'amorce d'un processus de réajustement interne qui va se développer en diverses expériences de réformes limitées ou plus conséquentes du système économique.

Un ensemble de mesures institutionnelles sont prises à cet effet suite aux réformes politiques introduites depuis octobre 1988 comme : la constitution de février 1989, loi sur les partis politiques en juillet 1989, loi sur le pluralisme syndical en 1990, etc. elles tendent toutes à libéraliser le champ politique, l'espace médiatique et les activités culturelles.

Parallèlement, le passage de l'Algérie de l'économie planifiée à l'économie de marché a suscité la mise en place d'une réforme économique-spatiale profonde, dont la plus marquante est la mise en place du plan d'ajustement structurel.

1-1/ Les résultats fragiles du programme d'ajustement structurel

La crise de l'économie rentière à partir du milieu des années 80¹, suivie de la crise de l'endettement externe dans la première moitié des années 90, allaient déboucher sur la mise en place d'un processus de transition vers l'économie de marché dans le cadre du programme d'ajustement structurel signé avec les institutions internationales.

En accord avec le FMI, les programmes économiques ont consisté, dans un premier temps, à restreindre le train de vie de l'Etat et à rétablir la compétitivité de l'économie, les

¹ L'Algérie voit ses revenus issus de la vente des hydrocarbures se réduire de 50% en 1986 : de 10 milliards de dollars en 1985, ils passent à un peu plus de 5 milliards. Le gouvernement cherche donc à réduire les dépenses de l'Etat. Voir sur ce sujet Martinez (L) : « Violence de la rente pétrolière : Algérie, Irak, Libye » ; éd ; Presses de Sciences Po ; Paris ; 2010 ; P 83.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

dépenses budgétaires furent réduites, entre autres, par la diminution de la masse salariale du secteur public. Par ailleurs, les secteurs publics ont été progressivement démantelés, laissant plus de place à l'initiative privée.

Beaucoup d'experts considéraient que même sans contrainte extérieure, un programme d'ajustement structurel de l'économie était devenu nécessaire en raison des dérèglements de l'économie publique et des limites de régulation qui l'accompagnaient. Mais le fait est que l'ajustement n'a pas eu lieu, malgré l'accord d'ajustement.

1-1-1/ L'amélioration au niveau macro-économique

Le programme d'ajustement structurel (PAS) qui en a découlé imposait plusieurs objectifs visant tous à assurer les grands équilibres macro-économiques et à préparer les conditions d'une relance de la croissance économique comme le montre le tableau ci-après.

Tableau n°22 : Indicateurs macro-économiques (1993-1996)

	1993	1994	1995	1996
Produit intérieur brute (milliards DA)	1166,0	1472,0	1966,5	2502,0
Produit intérieur brut (milliards de \$)	49,9	42,0	41,2	45,7
Variation annuelle du PIB (en volume)	-2,2%	-0,9%	+3,9%	+4,0%
Variation annuelle du PIB hors –				
Hydrocarbures (en volume)	-2,5%	-0,4%	+3,7%	+3,0%
Taux de chômage	27,1%	27,9%	28,1%	28,0%
Taux d'inflation (indice des prix à la consommation)	20,5%	29,0%	29,8%	18,7%
Taux de change annuel moyen (DA/\$)	23,35	35,06	47,65	54,75

Source : Abdoun (R), « Un bilan du programme de stabilisation économique en Algérie (1994-1998) » ; cahiers du CREAD n°46/47 ; 1998-1999 ; P 27-42.

Négatif ou très faible depuis le début des années 1990, le taux de croissance de l'économie (mesuré par l'évolution du produit intérieur brut) est devenu positif depuis 1995. De l'ordre de -2,2 et -0,9% en 1993 et 1994 respectivement, il a grimpé à 3,9% en 1995 puis à 4% en 1996. Mais il convient de noter que ces bonnes performances sont dues à des facteurs exclusivement exogènes, soit, d'une part, la hausse des prix des hydrocarbures (lesquels représentent 95% des recettes d'exportations et 30% du PIB) et, d'autre part, la pluviométrie favorable qui explique l'augmentation substantielle de la production agricole en 1995 et 1996... C'est dire si, dans ces conditions, la reprise de la croissance demeure très fragile, dans la mesure où elle ne s'est appuyée ni sur la reprise de l'investissement ni sur l'augmentation de la productivité dans les secteurs productifs hors hydrocarbures.

Après avoir fortement augmenté depuis 1992, date du début de la libération des prix, l'inflation s'est progressivement atténuée depuis 1995, passant de 30% à moins de 20% en 1996 pour descendre à moins de 10% en 1997. Enfin, l'indicateur de performance qui a été sans conteste le plus valorisé par le gouvernement concerne les réserves de change du pays, passées de deux milliards de dollars en 1995 à plus de quatre milliards de dollars en 1996,

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

soit l'équivalent de plus de quatre mois d'importation. Quant à l'équilibre budgétaire, autre indicateur classique, le déficit a été ramené de 8,7% en 1993 à moins de 1% en 1996, dépassant même les prévisions du FMI, dans ce domaine².

Globalement, les indicateurs des grands équilibres macro-économiques traduisent une amélioration certaine de la santé de l'économie algérienne telle qu'elle est projetée dans le PAS. Mais ces performances ne réussissent pas à masquer la profonde crise économique marquée par un accroissement du chômage, la fermeture d'un nombre de plus en plus grand d'entreprises et une baisse importante du pouvoir d'achat de la majorité de la population.

Les finalités macro-économiques ont souvent éclipsé les problèmes propres du système productif, qui n'ont pas été pris en compte, créant un décalage entre les mesures globales et leur impact réel sur le secteur productif.

1-1-2/ La détérioration de la situation sociale

Plusieurs auteurs³ relèvent que le bilan dans la sphère sociale est beaucoup plus préoccupant, qu'on en juge :

- Le revenu réel des ménages au cours de la décennie (1987-1997) a régressé de 2,5% par an en moyenne ;
- Un taux de chômage qui a progressé régulièrement de 15,3% en 1986 à 28% en 1996 et 29,2% en 1997. Les réformes introduites et souvent jugées inéluctables ayant entraîné la suppression de nombreux emplois salariés dans le secteur public et para public et réduit les investissements productifs, elle aurait conduit en Algérie à la fermeture en 1994 de 1040 entreprises publiques, au licenciement de 300 000 travailleurs. Au cours de l'année 1996, la réduction des effectifs a touché 55 783 salariés de l'industrie dans 402 entreprises, soit un taux de réduction des effectifs d'environ 18,14%.
- Le budget de fonctionnement du secteur de l'éducation nationale, qui représentait 25,2% du budget de l'Etat en 1987 ne représente plus en 1997 que 17,39% alors que les besoins ont augmenté, soit un recul de 21% durant la décennie 1987-1997.

La paralysie progressive de l'appareil de production a éloigné les éventuels acquéreurs et le secteur public va s'enfoncer dans une léthargie en raison notamment d'un

²Bouyacoub (A) : « L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel » ; revue confluences méditerranée n°21 ; Printemps 1997 ; PP 77-85. Figure sur le site : www.confluences-mediterranee.com.

³ On peut citer comme référence à ce niveau, Mekideche (M) : « L'Algérie entre économie de rente et économie émergente » ; éditions Dahlab ; Alger ; 2000, PP 24-25. Escallier (R) : « Population et changement sociétal au Maghreb » ; in l'ouvrage de Troin (J.F) : « Le grand Maghreb. Mondialisation et construction des territoires » ; éd ; Armand Colin ; Paris ; 2006 ; PP 61-88.

Sari (D) : « La crise algérienne économique et sociale. Diagnostic et perspectives » ; Op.cit ; P 77.

Bouyacoub (A) : « L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel » ; Op.cit ; PP 78-79.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

désinvestissement massif et de la dégradation continue de la situation financière de la plupart des entreprises. La mise en place du dispositif Banques – Entreprises à partir de 1996 – 1997 a allégé le poids de l'endettement, mais n'a pas permis la relance des investissements du secteur public et sa croissance.

En dépit d'une ordonnance relative à la privatisation des entreprises publiques en 1995, celle-ci qui devait être au cœur de l'ajustement structurel est lente pour des raisons évidentes : l'insécurité limite l'attractivité des entreprises pour les repreneurs et leur déséquilibre financier est trop important. Le déclin du secteur public marqué par le surendettement, le vieillissement de ses équipements et les sureffectifs s'accélère.

L'investissement privé a pris du retard en raison du contexte sécuritaire et des difficultés de financement interne et externe. Outre le dispositif de la loi sur la monnaie et crédit, l'investissement privé a été encouragé par un code généreux promulgué en 1993⁴. Mais l'Algérie traverse pendant dix ans une crise politique profonde peu favorable à l'investissement. La crise des finances extérieures freine l'importation des équipements, des matières premières et des semi-produits malgré la libéralisation du commerce extérieur après plus de dix années de monopole d'Etat.

Au total, le programme d'ajustement structurel, pour utile qu'il ait été notamment en desserrant la contrainte extérieure et en allégeant partiellement les charges budgétaires du moment, n'a pas touché aux structures de l'économie algérienne et n'a pas créé d'irréversibilité⁵.

Suivant A.Benachenhou⁶, la banque tire, dans un document daté de 1998, trois leçons de l'expérience algérienne d'ajustement structurel. Selon elle, le rythme des réformes est lent pour des raisons essentiellement politiques. Le niveau déjà élevé du chômage, 25% à l'époque, ne permet pas d'accélérer la réforme du système productif, notamment par la privatisation des entreprises publiques qui ont des sureffectifs importants. C'est un cercle vicieux par ce que seule l'accélération de la réforme peut favoriser la croissance et le recul du chômage. Il convient à cet effet de l'accompagner de grands travaux et de plans sociaux pour les entreprises publiques de manière à réduire l'impact de la réforme sur l'emploi. Le financement des grands travaux et des plans sociaux peut être recherché à l'extérieur.

⁴Ouardi (A) : « Attractivité et promotion des investissements directs étrangers en Algérie » ; in Guerraoui (D) et Richet (X) : « Les investissements directs étrangers. Facteurs d'attractivité et de localisation » ; éditions Toubkal (Maroc) et l'Harmattan (Paris) ; 1997 ; PP 257-264.

⁵ A la suite des programmes de rigueur mis en place sous l'égide du FMI, les niveaux d'investissement domestique global substantiels des années soixante-dix (plus de 35% en 1978) ont décliné pour toucher environ 27% du PIB aux années 2000 pour l'ensemble des pays du Maghreb. Cela résulte d'une insuffisance de l'épargne nationale (publique et privée) qui représentait en 2000 en moyenne 24% du PIB au Maroc et en Tunisie, 40% du PIB pour l'Algérie contre plus de 30% dans les pays émergents d'Asie de l'Est et du Pacifique. La faiblesse de l'épargne est due en partie à l'importance du secteur rural, au bas niveau du revenu par habitant et au poids élevé du chômage. Voir à ce propos l'article de Konate (A) : « La trajectoire économique des pays du Maghreb » ; revue problèmes économiques ; n°2.796 ; 2003 ; PP 28-32.

⁶Benachenhou (A) : « La fabrication de l'Algérie » ; éd ; Alpha Design ; Paris ; 2009 ; PP 103-104.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

La banque insiste sur la cohérence du cheminement de la réforme. Elle note que la libéralisation commerciale, non accompagnée d'un renforcement de l'offre locale, par la restructuration et la privatisation des entreprises publiques et l'encouragement du secteur privé, conduit à un alourdissement des importations dont le financement est toujours incertain en contexte d'instabilité du marché pétrolier.

La banque note que l'attention des autorités a été concentrée presque exclusivement sur la stabilisation macroéconomique, d'équilibre budgétaire et monétaire plus que sur les réformes structurelles indispensables à une croissance de l'offre, y compris dans le secteur des hydrocarbures.

A ce propos, Dahmani (A) corrobore ce raisonnement par l'affirmation que « le PAS vient se substituer aux politiques de développement à base étatique jugées obsolètes et inadaptées aux principes d'efficacité et de performance propres aux économies modernes, aux règles de compétitivité de l'économie mondiale et à la satisfaction des besoins fondamentaux croissants des populations. Le désengagement de l'Etat devient la règle : suppression du soutien des prix et des subventions, réduction des dépenses publiques dans les secteurs sociaux, liquidations et/ou privatisation d'actifs publics, licenciements, etc. Il remet en cause des acquis sociaux importants sans politique alternative de remplacement. Il tente de redéfinir les positions et les rapports sociaux dans une situation de crise particulièrement défavorable aux couches populaires »⁷.

S'il paraît que l'ajustement structurel est une condition sine qua non pour le rétablissement des équilibres, il n'en reste pas moins insuffisant pour impliquer une véritable dynamique de croissance. Il en résulte que le programme d'ajustement structurel, aussi nécessaire soit-il, ne peut pas remplacer un programme de développement.

1-2/ Le déclin de l'aménagement du territoire (1990-1999)

Entre 1990 et 1999, années noires de violences exacerbées, d'insécurité permanente – des dizaines de milliers de victimes – de destruction d'infrastructures (évaluées à 20 milliards de dollars US), l'activité de pouvoir politique central en tant qu'acteur de l'aménagement est quasi nulle.

Face à une crise financière sans précédent, générée par la baisse du prix du pétrole et accentuée par les fluctuations du dollar, l'Etat se retire de toutes les actions d'aménagement spatial et abandonne toute politique d'aménagement du territoire qui se retrouve en « perdition » sous la pression d'une part, de la dette extérieure de trente trois milliards de

⁷Dahmani (A) : « L'Algérie à l'épreuve. Economie politique des réformes 1980-1997 » ; Casbah Editions (Alger)/ L'harmattan (Paris) ; 1999 ; P 192.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

dollars U.S et d'autre part, la dette publique de 889,59 milliards de dinars courants⁸, alourdissant le passif du bilan étatique.

L'économie algérienne a traversé une crise profonde aux dimensions et aux implications multiples. Le constat de la situation socio-économique, montre parfaitement la dislocation des potentiels économiques, technologiques et humains, la panne des investissements, y compris étrangers, l'effritement des systèmes d'éducation, de santé et de solidarité sociale, le délabrement qui menace la société, ainsi que la distanciation susceptible d'être irrémédiable entre l'Algérie et le reste du monde développé (gap technologique mais aussi gap numérique).

Le retard pris dans différents secteurs et domaines (agriculture, industries, transport, télécommunications, santé, etc...) et le manque de perspectives clairement affichées font craindre un décrochage définitif des pelotons des pays développés et émergents, compte tenu des vitesses de restructuration stratégiques à l'échelle internationale et les accélérations des technologies dans les systèmes productifs et les systèmes d'informations. L'économie algérienne continue ainsi à fonctionner avec les seuls produits de la rente pétrolière sous la pression de la dette et des besoins de son économie et de sa population, avec une désarticulation et des déchirures dans sa société porteuse de graves dangers.

Il convient toutefois de préciser que, pendant cette décennie noire, la population algérienne a continué à croître certes à un rythme moins soutenu (+2,2% par an entre 1987 et 1998 contre 3,1% entre 1977 et 1987), mais surtout que son évolution est beaucoup plus contrastée, certaines zones connaissant une augmentation non négligeable (banlieues des grandes villes, axes de passage, piémont sud du Tell sétifien et constantinois, région de Djelfa, une partie du Sahara central et oriental...) alors que d'autres ont subi une forte diminution, en particulier les régions montagneuses d'implantation des maquis (Ouarsenis, Atlas blidéen, arrière pays de Jijel, monts de Tlemcen et Saida...)⁹.

Plus gravement, de vastes zones rurales et montagneuses confrontées encore à l'économie de subsistance et à l'exode, soulignent les limites du modèle de développement sectoriel initié jusque là, et l'étendue des déchirures territoriales qu'ont impliquées ses échecs, notamment avec l'amplification que leur ont donnée au cours de cette période, tant le repli de l'Etat que les dérégulations de l'économie.

En résumé, cette étape présente un caractère spécifique pour trois raisons principales :

⁸ Tessa (A) : « Algérie, histoire d'une construction spatiale : 1960-2005 » ; Editions Publisud ; Paris ; 2007 ; P 53.

⁹ Voir Postface de l'ouvrage Bendjelid (A), Brûlé (J.C), Fontaine (J) : « Aménageurs et aménagés en Algérie. Héritages des années Boumediene et Chadli » ; Op.cit ; PP 371-382. Ou bien l'article de Brûlé (J.C) et Fontaine (J) : « L'Algérie : d'une construction étatique du territoire à une déconstruction/reconstruction libérale » ; in Troin (J.F) : « Le grand Maghreb. Mondialisation et construction des territoires » ; Op.cit ; PP 149-179.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

- Les effets de la crise, surtout depuis 1986, sur les grands équilibres financiers et notamment le rétrécissement du volume des moyens de paiement extérieurs, qui agissent comme révélateur des inefficiences des entreprises ; mais aussi du système national de planification bureaucratized,
- L'obsolescence du système productif national qui interpelle sur la nécessité de sa remise à niveau dont la contrainte essentielle apparaît d'ordre financier,
- Le déclin de l'aménagement du territoire se traduit par : les objectifs se sont estompés et relégués au second rang, la priorité est d'obtenir un équilibre budgétaire, les interventions publiques sont réduites à des actions ponctuelles sans coordination, ni contrôle.

C'est en réalité le modèle en vigueur de fonctionnement de l'économie algérienne, indépendamment du caractère public ou privé du capital des entreprises, qui est en crise structurelle du fait de l'essoufflement de son mode de reproduction et aussi des mutations à l'échelle mondiale.

L'ampleur des dangers accumulés par une telle situation en appelle plus que jamais à la définition urgente d'une politique hardie d'aménagement du territoire, placée sous le signe du renouveau du volontarisme de l'Etat, comme garant de la justice sociale, de la cohésion territoriale du pays et de son unité nationale.

1-3/ Les transformations spatiales (2000-2014)

L'Algérie de 2000 offrait un spectacle désolant à l'échelle nationale : outre les dégâts matériels importants causés par le terrorisme, qui avaient été chiffrés à plus d'une dizaine de milliards de dollars, on pouvait aussi voir partout des chantiers arrêtés, faute de crédits de paiements, dont le lancement datait de quelque cinq à six ans et pour d'autres à plus de dix ans, comme c'était le cas emblématique du métro d'Alger et des tronçons autoroutiers dont le tracé avait été arrêté dès 1986. Les années 1996 à 2000 connaissent ainsi une stagnation de la dépense d'équipement, en fait son recul en termes réels, en dépit du creusement du déficit budgétaire, l'épargne budgétaire, tirée vers le bas par le service de la dette, étant toujours inférieure à la dépense d'équipement.

Tableau n°23 : Une équation budgétaire difficile

Années	Intérêts sur la dette publique	Epargne budgétaire	Dépenses d'équipement	Déficit du Budget
1997	109,4	283	276	7
1998	110,8	110,5	247	-137
1999	126,4	176	266	-90
2000	162,3	722	303	
2001	147,5	542	357	

Source : Benachenhou (A), « La fabrication de l'Algérie » ; Op.cit ; P 109.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

L'instabilité de la fiscalité pétrolière, liée au prix du pétrole, et le lourd service de la dette publique prennent la dépense d'équipement dans un étau très dur. Celle-ci est devenue la variable d'ajustement budgétaire handicapant le développement infrastructurel du pays avec un allongement des délais de réalisation, une hausse des coûts et souvent une baisse de qualité, le tout aggravé par la décision insensée de distribuer l'aisance comme la pénurie sur l'ensemble des projets, sans classement prioritaire.

La contrainte majeure de la politique budgétaire au début des années 2000 est le poids considérable du service de la dette publique. Celle-ci s'élève à 2500 milliards à fin 2000 et son service représente un poids considérable pour le budget, en moyenne 25% du budget de fonctionnement.

Néanmoins, cette décennie reste marquée par la mise en place de plusieurs plans de soutien à la croissance afin de sauvegarder la stabilité et renforcer le développement économique.

1-3-1/ Le programme de soutien à la relance économique (2001-2004)

En définitive, on a adopté un plan de 500 milliards de dinars sur la période 2001-2004. Le plan initial prévoyait que 75% des dépenses seraient faites au cours des deux premières années. En réalité, seuls 59% des dépenses étaient réalisés à fin 2003. Le rythme de réalisation a été lent, notamment pour les grands projets d'équipement ferroviaire et de route. Les dépenses finales ont dépassé les 620 milliards de dinars suite aux réévaluations de l'Etat.

Plusieurs évaluations ont été faites de la mise en œuvre de ce plan aussi bien par les institutions internationales que par les organismes nationaux. La multiplicité des objectifs, souvent qualitatifs, et l'absence d'indicateurs précis de résultats fixés à l'avance rendent l'évaluation de l'impact du programme de soutien à la relance économique (PSRE) difficile.

Au plan sectoriel, l'évaluation montre que la faisabilité économique des projets dans le secteur des travaux publics n'a pas été suffisamment étudiée et les projets hydrauliques ont peu de consistance technique et économique.

Au plan macroéconomique, les effets attendus sur l'emploi, sur la croissance, les équilibres externes qui ont été recensés sont jugés positifs mais provisoires. La croissance a été accélérée de 1% et les emplois déjà acquis sont de 370 000 et dépasseront les 800 000 prévus si on intègre les emplois indirects. Mais l'essentiel de ces emplois est à durée déterminée sur les chantiers de construction ou d'équipement dans des entreprises de moyenne et petite taille, souvent mal ou pas organisées du tout car le nombre d'entreprises du bâtiment et celui des exploitations agricoles qui ont participé à la réalisation des projets dépasse les 20 000¹⁰.

¹⁰Benachenhou (A) : « La fabrication de l'Algérie » ; Op.cit ; P 138.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Au niveau spatial, il est certain que l'Etat revient en force à la préoccupation de l'aménagement du territoire. Ses projets qui étaient à l'arrêt depuis 1986, sont relancés par les pouvoirs publics à savoir : la valorisation des Hauts-Plateaux, la lutte contre la littoralisation, la relance des villes nouvelles, la réalisation des routes et des autoroutes...

Depuis le début des années 2000, des lois majeures sont venues compléter l'arsenal législatif en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement. La problématique du développement durable tend à intégrer, aujourd'hui, l'ensemble des actions et des projets en matière d'aménagement du territoire. La préoccupation constante de l'Etat algérien pour un développement cohérent et équilibré semble devoir passer inéluctablement par l'insertion de cette problématique au domaine politique¹¹.

L'intégration de la notion de développement durable fut plus tardive que la prise en compte environnementale et apparaît une première fois dans la création par décret¹² du Haut conseil de l'environnement et du développement durable, puis dans la loi n°01-20 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire (2001) et enfin au travers de la loi n°03-10 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable (2003).

De plus, un certain nombre de rapports et productions officiels ont intégré le développement durable dans leurs analyses, notamment des études menées par le ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire (MEAT, 1998), ou par son successeur institutionnel le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATE, 2002). Ces publications s'attachent à mettre en exergue les spécificités des territoires, afin de mettre en cohérence actions et objectifs.

En outre, ont été adoptées des lois qui ont directement trait à la question de la durabilité, en matière de gestion et de contrôle des déchets, de protection et de valorisation du littoral, sur la question des villes nouvelles, sur le développement des énergies renouvelables ou la prévention des risques majeurs¹³.

Ce programme de soutien à la relance économique (PSRE) a constitué un tournant important de la politique économique algérienne qui s'est poursuivie avec l'élaboration des autres plans de développement.

1-3-2/ Le plan de consolidation de la croissance (2005-2009)

Les dépenses d'équipement de l'Etat sur la période 2005-2009 prennent en compte la mise en œuvre du plan de consolidation de la croissance et sont orientées sur un développement plus rapide des infrastructures et équipements de l'Etat et un soutien accru

¹¹ Kouzmine (Y): Op.cit ; P 264.

¹² Décret 94-465 du 25 décembre 1994.

¹³ Respectivement : Loi n°01-19 du 12 décembre 2001, loi n°02-02 du 5 février 2002, loi n°02-08 du 8 mai 2002, loi n°04-09 du 14 août 2004 et loi n°04-20 du 25 décembre 2004.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

au développement des secteurs productifs. Cet ambitieux programme d'équipement public s'inscrit dans un objectif de consolidation de la croissance économique à travers la mise à niveau du réseau infrastructurel du pays dans un contexte de mise en œuvre des grandes réformes. Ce programme nécessite la mobilisation de 3 800 milliards de DA (voir tableau n°24).

En fait, l'effort d'équipement fait ou soutenu par l'Etat dépasse les 50 milliards de US\$: l'appui budgétaire au programme de dessalement d'un million de m³/jour, à celui de l'équipement du métro d'Alger et de la SNTF, de l'autoroute Est-Ouest, porte cet effort d'équipement financé ou soutenu par l'Etat à 60 milliards de US\$, soit 12 milliards US\$ par an.

En termes de programmes sectoriels d'investissements, il convient de noter que trois secteurs : les ressources en eau, l'habitat et les infrastructures économiques devraient voir leur part de ressources de financement se renforcer de manière significative.

Tableau n°24 : Programme d'équipement public

	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Crédits alloués	750	754	761	766	769	3 800

Source : M.A.T.E., « Les pôles de compétitivité et d'excellence en Algérie » ; Décembre 2006 ; P 12.

La répartition des crédits de paiement par secteur montre que l'allocation des ressources accorde la priorité à l'habitat et à l'amélioration du cadre de vie du citoyen et au développement des infrastructures qui bénéficient globalement de plus de la moitié des crédits, avec une priorité au rééquilibrage territorial.

En termes de structure, l'affectation des crédits de paiement se présente comme suit :

- Développement du service public administratif	20,8%
- Développement humain	15,8%
- Développement infrastructurel	22,7%
- Soutien économique	15,2%
- Habitat et cadre de vie	25,5%

Dans le but de consolider cet effort de développement, le gouvernement a adopté le programme d'investissements publics pour la période allant de 2010 à 2014.

1-3-3/ Le plan quinquennal (2010 – 2014)

Ce programme s'inscrit dans la dynamique de reconstruction nationale entamée, il y a plus de dix années, d'abord avec le programme de soutien à la relance économique, engagé en 2001. Cette dynamique a été relayée ensuite, par le plan de consolidation de la

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

croissance 2005-2009, lui-même conforté par les programmes spéciaux au profit des wilayas des Hauts-Plateaux et du Sud.

Ce programme d'investissements publics 2010-2014 implique des engagements financiers de l'ordre de 21 214 milliards de dinars (ou l'équivalent de 286 milliards de dollars) et concerne deux volets, à savoir le parachèvement des grands projets déjà entamés, notamment dans les secteurs du rail, des routes et de l'eau, pour un montant de 9 700 milliards de dinars (équivalent à 130 milliards de dollars) et l'engagement de projets nouveaux pour un montant de 11 534 milliards de dinars (soit l'équivalent de près de 156 milliards de dollars). Plusieurs chantiers sont ouverts dans ce programme quinquennal qui consacre près de 500 milliards de dinars pour l'aménagement du territoire et l'environnement¹⁴.

L'enveloppe consacrée aux nouveaux projets est répartie en trois domaines : le développement humain, les infrastructures de base et le soutien au secteur productif.

Le premier aspect, dédié à l'amélioration des conditions de vie de la population, mobilise plus de 40 % des ressources, soit plus de 62 milliards de dollars. Outre les structures destinées à la jeunesse à travers l'éducation, les infrastructures sportives et culturelles, il est prévu de construire 2 millions de logements (dont 1,2 million livrables avant l'échéance 2014), ce qui représente le double de la performance réalisée au cours du précédent quinquennat. Il est aussi prévu de raccorder plus de 1 million de foyers au réseau de gaz naturel et près de 220 000 foyers ruraux au réseau électrique.

Les infrastructures de base mobilisent elles aussi 40 % des ressources, dont la majeure partie affectée aux transports : 48 milliards de dollars seront ainsi dédiés à l'extension du réseau autoroutier (Hauts Plateaux et pénétrantes vers le sud), à la modernisation du réseau routier, ainsi qu'à l'augmentation des capacités portuaires. Pour améliorer le transport urbain, 14 agglomérations de l'Algérie profonde devraient bénéficier chacune d'un tramway. Par ailleurs, le plan prévoit d'étendre le réseau ferroviaire, qui devrait passer de 3 500 km actuellement à 10 500 km à l'horizon 2014, et de desservir les grandes villes du Sud (Ghardaïa, Ouargla, Adrar ou El-Oued).

Le soutien au secteur économique se concentre quant à lui principalement sur l'agriculture et l'industrie, avec notamment des subventions sur cinq ans à hauteur de 13,4 milliards de dollars pour l'agriculture et du double pour l'industrie, destinées à la construction de nouvelles centrales électriques, à la modernisation des outils de production ou encore à la mise à niveau des groupes industriels publics.

Enfin, le nouveau plan quinquennal de développement 2015-2019 prévoit, au plan économique, la poursuite de l'effort de développement des infrastructures et la mise en

¹⁴ Les quotidiens d'information El Watan du 25 mai 2010, le supplément El Watan économie du 31 mai au 6 juin 2010 et El Moudjahid du 24 mai 2010.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

place d'une politique résolue d'encouragement de l'investissement national et étranger afin d'ériger une économie émergente en mesure de satisfaire les besoins internes et faire face aux chocs externes¹⁵.

2/ Détermination de la répartition de la population

L'étude de la population totale montre que cette dernière s'est accrue de plus de 6,3 millions de personnes entre 1987 et 1998, soit en un peu plus de onze ans. Elle est passée de 23,06 Millions de personnes à 29,11 Millions personnes. La dernière décennie a enregistré un croît démographique de 4,97 Millions, atteignant ainsi 34,08 Millions en 2008.

Son rythme d'accroissement confirme le ralentissement déjà observé. En effet, le taux d'accroissement annuel moyen est passé de 3.1% durant la période 1977/87 à 2.1% au cours de la période 1987/1998 pour atteindre 1,61% en 2008.

2-1/ Un dynamisme ralenti et de forts déséquilibres territoriaux

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2008) a livré quelques données relatives à la répartition géographique de la population.

2-1-1/ Evolution de la répartition de la population dans l'espace physique

La structure spatiale de la population est polarisée sur le nord du pays en général et plus particulièrement sur "la bande littorale" qui borde la Méditerranée et qui a une largeur de 50 à 100 km d'est en ouest. En effet, c'est dans cette étroite bande littorale de 45 000 km² (1,9 % du territoire) que se concentre plus de 36% de la population algérienne (274 hab/km²). Cette zone contient les terres agricoles les plus fertiles, les infrastructures de transport, de communication, ainsi que toutes les commodités nécessaires à l'activité industrielle. Le Tell constitué des wilayas du Nord-Ouest (06 wilayas), du Nord-Centre (10 wilayas), du Nord-Est (08 wilayas) enregistre en 2008 un poids relatif de 63% en diminution par rapport à 1998.

La seconde zone nommée " les Hauts plateaux", se situe entre les chaînes de montagnes de l'atlas tellien au nord et de l'atlas saharien au sud et comprend les hautes plaines constantinoises et les zones steppiques de l'Ouest. D'une superficie de 255 000 km², elle représente 10,7 % du territoire et abrite près de 53% de la population totale soit une densité moyenne de 70,6 hab/km². Traditionnellement, c'est une zone d'élevage ovin et de céréaliculture, mais elle a bénéficié depuis l'indépendance, d'investissements industriels élevés. Cet espace, constitué de 14 wilayas, réparties à travers trois sous-espaces (Hauts-

¹⁵ Selon le quotidien d'information « LE MAGHREB » du 31 mai 2014, ce plan d'action envisage la promotion de l'investissement productif, la création de nouvelles zones industrielles et zones d'activités, la réhabilitation de sites économiques et la mobilisation des actifs excédentaires des entreprises publiques. Il s'agit également de promouvoir et faciliter les procédures de création de PME, moderniser et mettre à niveau certaines industries (automobiles et médicament), ou encore renforcer les activités industrielles qui approvisionnent des secteurs aussi stratégiques que l'énergie, l'hydraulique ou l'agriculture.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Plateaux Ouest, Hauts-Plateaux Centre, Hauts-Plateaux Est) enregistre en 2008 un poids démographique de 27,3% contre 26,5% en 1998.

La troisième zone, le "Sud", est une vaste et aride étendue saharienne de 2 millions de km². Représentant plus de 87% de l'ensemble du territoire, elle est faiblement peuplée. Ses 3.7 millions d'habitants en 2008 ne représentent que 10.9 % de la population totale. La densité de population y est très faible, soit 1,8 hab/km².

Toutefois, les contrastes sont tellement forts entre les zones vides dans plusieurs parties du Sahara et les régions surpeuplées du Nord que la signification de ces densités moyennes est à prendre avec beaucoup de précaution.

Tableau n°25: Répartition de la population entre 1987 et 2008

Espace physique	Superficie approximative au km ²	Population en milliers d'habitants			Densité hab.km ²			Taux d'accroissement annuel moyen	
		1987	1998	2008	1987	1998	2008	1998/1987	2008/1998
Bande littorale	45 000 1,9%	8 904 38,6%	11 000 37,8%	12 342 36,2%	197,8	244,4	274	1,9	1,17
Hauts plateaux	255 000 10,7%	12 145 52,7%	15 300 52,6%	18 010 52,9%	47,6	60	70,6	2,08	1,67
Sud	2 081 000 87,4%	2 002 8,7%	2 801 9,6%	3 728 10,9%	0,96	1,35	1,8	3,04	2,94
Algérie	2 381 000 100%	23 051 100%	29 113 100%	34 080 100%	9,7	12,2	14,3	2,1	1,61

Source : ONS, « Armature urbaine RGPH 2008 » ; collections statistiques n°163/2011 ; P 9.

L'examen de la population selon les trois grands ensembles de l'espace physique montre qu'en valeur absolue la population de chacune des zones a connue une évolution positive entre les trois derniers recensements.

En effet, la zone littorale qui a enregistré 2,1 millions de personnes en plus entre 1987 et 1998 contre seulement 1.34 millions entre 1998 et 2008. La zone des " hauts plateaux" a connu des variations de 3,16 puis de 2,7 millions pour les mêmes périodes. Pour les mêmes intervalles de temps, la zone du Sud n'a enregistré que 801000 et 927000 habitants supplémentaires.

L'espace algérien est ainsi caractérisé par un très fort indice de concentration de la population; près de 90 % de la population sont concentrés sur les 2 % de la partie Nord du territoire. Bien que légèrement en recul, cette concentration reste très élevée. La densité moyenne de la population est passée de 9.7 hab./km² en 1987 à 12,2 hab./Km² en 1998 et a atteint 14,3 hab./km² au recensement de 2008.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Ce déséquilibre dans la répartition de la population s'explique en grande partie par les conditions naturelles et notamment climatiques ainsi que par les mouvements de population qui se sont poursuivis à la faveur du schéma de développement axé sur la constitution de pôles industriels autour des grandes métropoles du Nord.

Les taux d'accroissement annuels moyens calculés par zone montrent que dans la zone littorale la population croît moins vite que la moyenne nationale de l'accroissement naturel et que cette tendance s'accélère. La zone des hauts plateaux enregistre quant à elle des taux d'accroissement annuels moyens sensiblement égaux à ceux de l'accroissement naturel pour les deux périodes considérées. La zone sud connaît les plus forts taux moyens d'accroissement de la population et qui sont de l'ordre de 3%, alors que ceux de l'accroissement naturel de l'Algérie sont de 2,1% entre 1987 et 1998 et 1.61 entre 1998 et 2008.

2-1-2/ Evolution de la population par dispersion

La répartition de la population par dispersion est entrain de connaître un bouleversement dans sa structure. Ainsi, la population agglomérée est passée de 53,31% (6,41 millions) en 1966 à 85,73 % (29,21 millions) en 2008. Elle a enregistré un accroissement absolu de plus de sept (7) millions d'habitants entre 1987 et 1998 et plus de cinq (5) millions entre 1998 et 2008.

Par contre la population des zones éparses qui représentait près de la moitié de la population algérienne en 1966, n'en compte désormais que 14,3%. En valeur absolue la population éparses ne cesse de décroître depuis 1977 en passant de 7,04 à 4,86 Millions de personnes en 2008.

Tableau n°26 : Répartition de la population selon la dispersion

Années	Population en milliers			% population agglomérée	Taux d'accroissement annuels moyens	
	Zone agglomérée	Zone éparses	Total		Population Totale	Population agglomérée
1966	6 409	5 613	12 022	53,31	-	-
1977	9 909	7 039	16 948	58,47	3,17	4,45
1987	16 287	6 764	23 051	70,66	3,12	5,09
1998	23 698	5 403	29 101	81,44	2,10	3,39
2008	29 216	4 864	34 080	85,73	1,61	2,15

Source : ONS, « Armature urbaine RGPH 2008 » ; collections statistiques n°163/2011 ; P 16.

Entre 1987 et 1998, en plus des facteurs économiques et sociaux liés à la disponibilité de l'emploi et à l'accès aux services de base qui favorisaient l'exode rural, le facteur sécuritaire est venu bouleverser les tendances habituelles. En effet, sous l'effet de l'insécurité et de la peur, la population rurale avait dans certaines régions, quitté les

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

campagnes et s'était réfugiée dans les agglomérations. Ainsi, durant cette période la population vivant en zone éparse a enregistré une baisse de plus de 1,3 million d'habitants.

La dernière décennie, malgré l'amélioration de la situation sécuritaire a quant à elle enregistré la même tendance avec une baisse de plus de 500 000 habitants.

La population agglomérée s'est accrue à un rythme plus élevé que celui de l'accroissement naturel de la population totale. En effet, quelque soit la période à laquelle on se réfère les taux d'accroissement annuels moyens de la population totale sont inférieurs à ceux relatifs à la population vivant en zone agglomérée.

2-2/ Une décélération des migrations internes

La période 1966-1987 a été marquée par un exode rural de grande ampleur des Hauts-Plateaux et des montagnes telliennes vers les métropoles et les plaines du Nord. Celui-ci s'est accéléré entre 1987 et 1998 et a concerné 2,5 millions de personnes. Il a connu une relative stabilisation à partir de cette date¹⁶ :

- 877 communes rurales sur 979 ont enregistré un solde migratoire positif entre 1998 et 2005 ;
- Seules 102 communes contre 366 en 1998 enregistrent un solde migratoire négatif continu depuis 1987.

La situation démographique régionale actuelle se caractérise ainsi par :

- Une modération de la croissance démographique du Nord, notamment des aires métropolitaines du Centre et de l'Est. Néanmoins la croissance reste significative, créant des phénomènes préoccupants de surpeuplement ;
- Des gains relatifs de population pour les Hauts-Plateaux et le Sud dus à une croissance naturelle qui demeure élevée «régime démographique archaïque» atténuée cependant par la poursuite de l'exode rural.

La croissance démographique des Hauts-Plateaux, particulièrement ceux du Centre, constitués des wilayas de Djelfa, Laghouat et M'sila, est démesurée, anarchique, avec une forte agglomération de la population au niveau des chefs-lieux de wilaya, de daïra et des communes à l'exemple de Djelfa (7,9%) ou Aflou (7,3%). Cette croissance, qui laisse croire à un redéploiement préconisé par le SNAT, traduit en fait le paradoxe de l'attractivité par défaut, alors qu'il s'agit d'un redéploiement des populations des zones éparses de ces wilayas vers les agglomérations chefs-lieux et même secondaires, ainsi qu'un apport extérieur des wilayas limitrophes de Médéa et de Tiaret. 40% des apports extérieurs vers les Hauts-Plateaux sont le fait de ces trois wilayas.

¹⁶ M.A.T.E. : « Algérie 2025. Schéma National d'Aménagement du Territoire. Equilibre durable et compétitivité des territoires » ; Tome 1 ; 2006 ; P 20.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

L'apport extérieur vers les Hauts-Plateaux Centre augmente 5 fois plus vite que celui des Hauts-Plateaux Ouest et 1,5 fois plus vite que celui des Hauts-Plateaux Est¹⁷.

L'analyse des migrations internes montre que les grandes métropoles (Alger et Oran) continuent d'attirer les migrants à un rythme cependant plus faible qu'antérieurement, on constate toutefois un phénomène émergent de retour vers certains territoires du Sud et des Hauts-Plateaux.

Au total, de manière synthétique, les principaux enseignements tirés du RGPH 2008 sont :

- Le Tell ne s'est pas allégé en dépit de la baisse de son poids démographique dans l'ensemble national et s'est vidé de ses montagnes en direction du littoral.
- Alger se stabilise par le volume de sa population résidente ; son croît est reporté sur les communes de sa périphérie et sur les wilayas de Tipaza, Blida, Boumerdès, accentuant ainsi la tendance à la littoralisation de la population.
- Les wilayas de Tipaza, Blida, Boumerdès, sont la destination privilégiée des populations migrantes des wilayas montagneuses, du Tell et des Hauts-Plateaux appartenant aux zones en difficultés ou zones mal desservies du Centre.
- A l'Ouest, les wilayas d'Oran, Mostaganem et à l'Est, Constantine, Skikda et Annaba, sont aussi attractives des populations des autres wilayas appartenant à leurs espaces respectifs.
- Les Hauts-Plateaux, particulièrement ceux du Centre, connaissent un accroissement important anarchique de populations issues du Tell et des wilayas limitrophes avec une forte tendance à l'agglomération des populations des zones éparses (sédentarisation des populations pastorales).
- Les mouvements migratoires et les concentrations de populations au niveau des agglomérations chefs-lieux des Hauts-Plateaux sont le fait tant de l'amélioration relative de leur cadre de vie que pour des raisons diverses au niveau des zones montagneuses et steppiques.

Parallèlement à la détermination de l'évolution spatiale de la population, l'aménagement du territoire se préoccupe également de la répartition des activités économiques.

3/Détermination de la répartition des activités économiques

Les résultats définitifs du premier Recensement Economique (RE) élaboré par ONS en 2012 ont révélé 990 496 entités recensées sur tout le territoire national dont la nature de leur établissement est montrée dans le tableau ci-après.

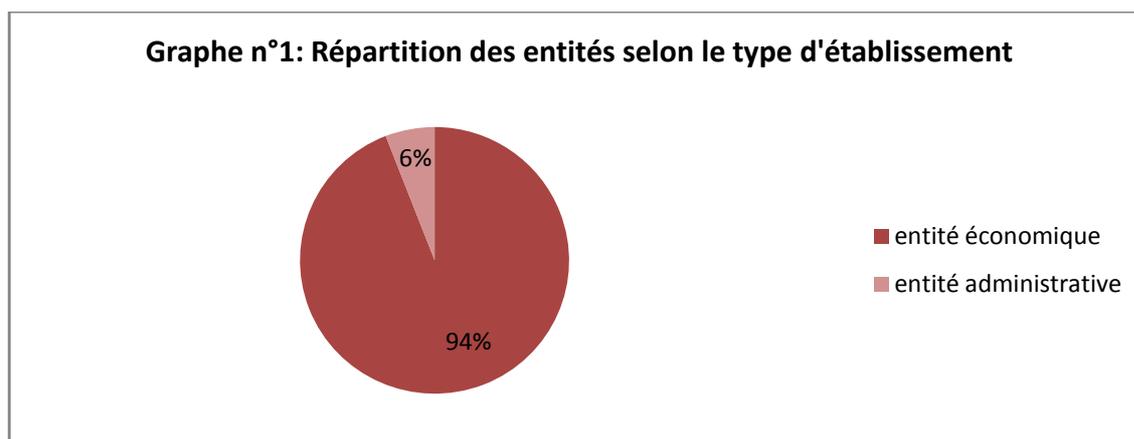
¹⁷ M.A.T.E. : « Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) 2030 »; 2010 ; P 14.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Tableau n°27 : Répartition des entités selon le type d'établissement

Type d'établissement	Nombre d'entité
Entité économique	934 250
Entité administrative	56 246
Total	990 496

Source : ONS ; collections statistiques n°172/2012 ; P 10.



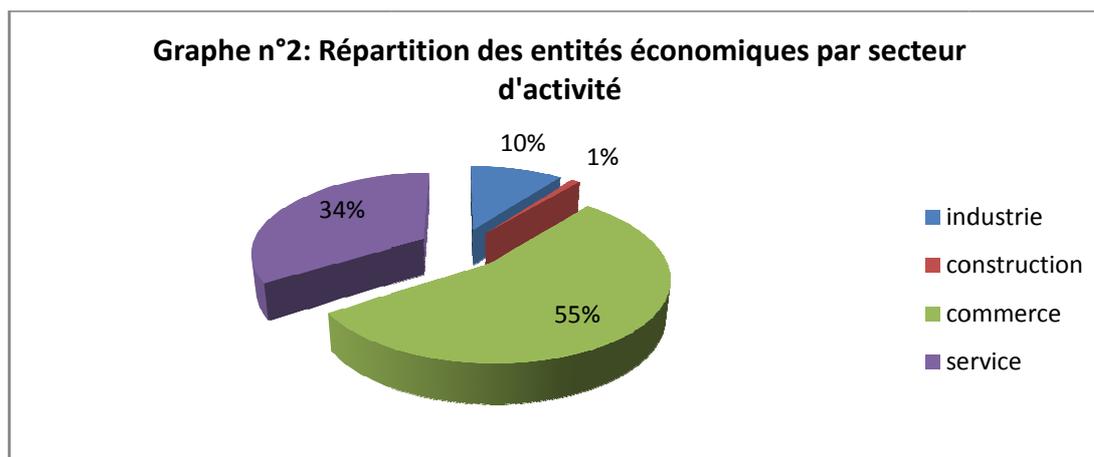
D'après ce tableau, on constate que les 990 496 entités recensées au niveau national se décomposent en 934 250 entités économiques, représentant une proportion plus grande du total et 56 246 entités administratives, soit une part très faible de 6% du total des entités.

Le tableau n°28 nous livre des informations importantes sur le secteur d'activité des entités économiques.

Tableau n°28 : Répartition des entités économiques par secteur d'activité

Secteur d'activité	Nombre d'entités
Industrie	95 445
Construction	9 117
Commerce	511 700
Services	317 988
Total	934 250

Source : ONS ; Op.cit ; P 11.



Cette répartition montre clairement la prédominance du secteur commercial avec un total de 511 700 entités soit près de 55% de l'ensemble. Plus de 84% de l'activité se concentre sur le commerce de détail. Le reste est partagé entre le commerce de gros et le commerce d'automobiles.

En seconde position vient le secteur des services avec 317 988 entités représentant 34%. Une part très importante des entités de ce secteur exerce leur activité dans le transport avec ses différents modes et l'entreposage, restauration, les autres services personnels, les télécommunications, les activités juridiques et comptables, la santé humaine...

En somme, le nombre d'entités économiques activant dans le secteur tertiaire est de 829 688 entités, soit près 89% de l'ensemble, ce qui dénote clairement le caractère tertiaire de l'économie nationale.

Par ailleurs, le nombre d'entités industrielles recensées est de 95 445. A titre indicatif, la majorité des entités industrielles active dans les industries agro-alimentaires, la fabrication de produits métalliques et l'habillement. Le reste des entités pratique le travail de bois et la fabrication d'articles en bois et en liège, le textile, la réparation et l'installation de machines et d'équipement.

Enfin, les entités recensées relevant du secteur de la construction ont été de l'ordre de 9 117, soit 1% de l'ensemble des entités économiques.

L'évolution des entités économiques par période affiche une montée en cadence des créations, puisque sur les 934 250 entités recensées (morales + physiques), 2,2% ont été créées avant 1980, 4,2% entre 1980 et 1989, 17% entre 1990 et 1999 et enfin 76,6%, soit 716 026 entre 2000 et 2011.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Tableau n°29 : Répartition des entités économiques par secteur d'activité et année de création en %

Période Sect.d'activité	Avant 1980	1980-1989	1990-1999	2000-2011
Construction	3,8	6,3	21,3	68,7
Commerce	2,1	3,8	17,2	77,0
Industrie	2,9	4,7	15,9	76,5
Services	2,1	4,6	16,9	76,4
Total	2,2	4,2	17,0	76,6

Source : ONS ; Op.cit ; P 13.

Sur les 716 026 créées entre 2000 et 2011, plus de la moitié (55%) concerne le secteur commercial et les services arrivent en deuxième position avec près de 34% de création durant la même période.

Ainsi, l'Algérie connaît de profondes mutations de son appareil productif, dans la répartition de sa population, non sans conséquences sur la répartition territoriale de celui-ci. L'enjeu de la transition économique a également un versant territorial et s'inscrit dans un contexte de déséquilibres déjà marqués. Deux déséquilibres, l'un Nord – Sud et l'autre Est – Ouest, apparaissent sur le territoire : l'essentiel du potentiel économique est localisé dans le Nord en adéquation avec la concentration de la population ; 37% des emplois sont localisés à l'Est, 38% au centre et 25% à l'Ouest¹⁸.

Après cette présentation d'ensemble de l'activité économique, voyant désormais le rôle de chaque secteur en matière de création de richesse en Algérie.

3-1/ Le secteur agricole

L'agriculture contribue pour 9,7% au PIB et emploie 1,6 million de personnes, soit 20% de la population active¹⁹.

3-1-1/ Les exploitations agricoles

Selon le dernier recensement général de l'agriculture du 2001, ce secteur compte 1 023 799 exploitations agricoles dont 55 935 orientées vers des activités conduites en hors sol et 967 864 réparties sur les 8 458 680 ha de Superficie Agricole Utile (SAU). Les critères de distinction de ces exploitations sont liés à la taille, la nature juridique et le statut juridique des terres.

3-1-1-1/ La taille des exploitations

Le tableau ci-dessous présente la taille des exploitations par classe de SAU.

¹⁸ M.A.T.E. : «Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) 2030 » ; 2010 ; P 16.

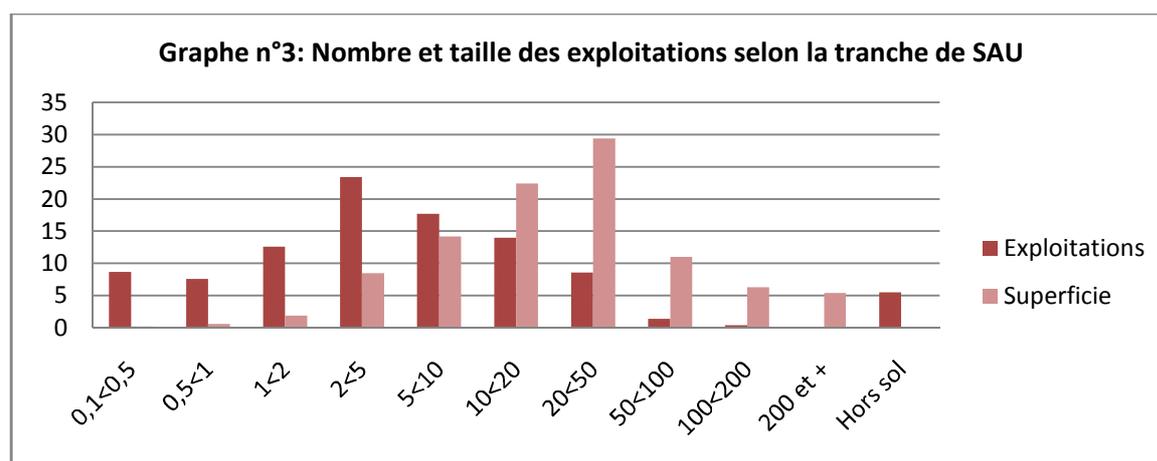
¹⁹ Bouteiller (M) : « L'essentiel d'un marché en Algérie » ; Editions Ubifrance ; 2009/2010 ; P 63.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Tableau n°30 : Nombre et taille des exploitations selon la tranche de SAU

Classe de SAU	Exploitations			Superficie			Taille moyenne
	Nombre	%	% cumulé	Ha	%	% cumulé	
0,1<0,5	88 914	8,7	8,7	20 109	0,2	0,2	0,2
0,5<1	78 266	7,6	16,3	50 407	0,6	0,8	0,6
1<2	128 864	12,6	28,9	162 314	1,9	2,7	1,3
2<5	239 844	23,4	52,3	722 275	8,5	11,2	3
5<10	181 267	17,7	70	1 200 598	14,2	25,4	6,6
10<20	142 980	14	84	1 896 466	22,4	47,8	13,3
20<50	88 130	8,6	92,6	2 484 971	29,4	77,2	28,2
50<100	14 294	1,4	94	930 765	11	88,2	65,1
100<200	4 063	0,4	94,4	532 146	6,3	94,5	131
200 et +	1 242	0,1	94,5	458 628	5,4	100,0	369,3
Total	967 864	94,5	94,5				
Hors sol	55 935	5,5	100				
Total	1 023 799	100		8 458 680	100		8,3

Source : Rapport général sur le recensement agricole ; 2003 ; P 18.



Ce tableau permet de faire ressortir les considérations suivantes :

- 70% de « petites » exploitations avec une superficie comprise entre 0,1 et moins de 10 ha occupent 25,4% de la SAU totale.
- 22,6% de « moyennes » exploitations avec une superficie comprise entre 10 et moins 50 ha détiennent 51,8% de la SAU totale.
- 1,9% de « grandes » exploitations avec une superficie égale ou supérieure à 50 ha qui représentent 22,7% de la SAU totale. Dans cette catégorie, les exploitations de 200 ha et plus, occupant 5,4 de la SAU totale, ne représentent que 0,1% du nombre total des exploitations.

3-1-1-2/ Nature juridique des exploitations

Le tableau n°31 fait apparaître le nombre et la superficie des exploitations en fonction de leur nature juridique.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Tableau n°31 : Nombre et superficie des exploitations selon la nature juridique

Type de statut	Nombre d'exploitations	%	SAU (ha)	%
Exploitations individuelles privées	745 734	72,84	5 556 999	65,7
Accession à la propriété foncière (APFA)	41 103	4,01	298 327	3,53
Concession	5 209	0,51	32 909	0,39
Avec location de terre	14 577	1,42	151 336	1,79
Avec association de terre	4 194	0,41	38 515	0,46
Hors sol	55 935	5,46	0	0
Exploitation agricole individuelle (EAI)	105 172	10,27	1 187 724	14,04
Société civile	5 445	0,53	26 007	0,31
Société familiale	9 012	0,88	72 060	0,85
SARL	282	0,03	5 800	0,07
EURL	166	0,02	7 474	0,09
Exploitation agricole collective (EAC)	35 338	3,45	929 514	10,99
Coopérative	607	0,06	17 720	0,21
Groupement	111	0,01	2 811	0,03
Ferme pilote	171	0,02	117 217	1,39
Ferme ou station EPE	77	0,01	3 380	0,04
Ferme ou station EPA	129	0,01	5 569	0,07
Ferme ou station EPIC	39	0	2 592	0,03
S/Total	1 023 301	99,95	8 455 954	99,97
Indéterminé	498	0,05	2 726	0,03
TOTAL	1 023 799	100	8 458 680	100

Source : Rapport général sur le recensement agricole ; Op.cit ; P 19.

L'exploitation individuelle prédomine avec 83,1% du nombre total des exploitations et occupe 79,7% de la SAU totale. Elle est représentée pour :

- 72,8% d'exploitations sur les terres de propriété privée (65,7% de la SAU totale) ;
- 10,2% d'exploitations individuelles à gestion privative (EAI) sur les terres du domaine privé de l'Etat (14% de la SAU totale).

L'exploitation collective, en société ou en coopérative, forme 5% du total des exploitations et couvre 14% de la SAU totale. Les (EAC) constituent 68,8% des exploitations et 78,1% de la SAU de cette catégorie. Il est à noter que l'exploitation agricole collective à gestion privative (EAC) représente 3,4% du total des exploitations et couvrent près de 11% de la SAU totale.

3-1-1-3/ Statuts juridiques des terres

La répartition des terres selon leur statut juridique peut être présentée dans le tableau ci-dessous. Quatre statuts caractérisent les terres des exploitations : Melk, domaine privé de l'Etat, domaine public et Wakf.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Tableau n°32 : Nombre et superficie des exploitations selon le statut juridique de la terre

Origine des terres	Nombre d'exploitations	%	Superficie (ha)	%
Melk personnel titré	120 087	11,73	1 090 192	12,89
Melk personnel non titré	252 331	24,65	847 872	10,02
Melk en indivision titré	143 900	14,06	1 294 676	15,31
Melk en indivision non titré	261 005	25,49	2 624 472	31,03
Domaine privé de l'Etat	181 194	17,70	5 541 876	30,05
Domaine public	5 428	0,53	24 323	0,29
Wakfs privé	2 211	0,22	24 056	0,28
Wakfs public	605	0,06	4 821	0,06
Non déclaré	1 103	0,11	6 392	0,08
Total	967 864	94,55	8 458 680	100
Hors sol	55 935	5,46		
Total	1 023 799	100	8 458 680	100

Source : Rapport général sur le recensement agricole ; Op.cit ; P 20.

75,93% des exploitations sont érigées sur des terres Melk et couvrent 69,25% de la SAU totale. Parmi ces exploitations :

- 39,55% sont dans l'indivision et représentent 46,34% de la SAU totale,
- 50,14% sont sans titre et représentent 41,05% de la SAU totale.

17,7% des exploitations sont érigées sur les terres du domaine privé de l'Etat et couvrent 30 % de la SAU totale.

3-1-2/ Occupation de la superficie agricole utile (SAU)

L'occupation de la SAU peut être identifiée dans le tableau n°33 de la page suivante.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Tableau n°33 : Répartition des exploitations et des superficies par culture

Cultures	Exploitations pratiquant	%	SAU	%
Céréales	588 621	57,49	3 997 429	47,26
Légumes secs	52 872	5,16	68 883	0,81
Fourrages	84 565	8,26	201 434	2,38
S/T Grandes cultures	726 058	70,92	4 267 746	50,45
Maraichage de plein champ	160 934	15,72	233 194	2,76
Maraichage sous serre	9 249	0,9	4 210	0,05
Maraichage sous abri	620	0,06	505	0,01
Cultures potagères	8 115	0,79	1 202	0,01
Cultures industrielles	17 646	1,72	34 834	0,41
Cultures spécifiques	309	0,03	237	0,003
S/T Maraichage et CI	196 873	19,23	274 182	3,24
Agrumes	16 806	1,64	46 401	0,55
Arbo N&P	92 482	9,03	118 550	1,4
Arbo rustique	23 477	2,29	23 752	0,28
Figuiers	75 299	7,35	35 949	0,42
Oliviers	129 089	12,61	146 937	1,74
Dattiers	125 680	12,28	103 129	1,22
Vigne de table	23 638	2,31	35 278	0,42
Vigne de cuve	6 366	0,62	24 564	0,29
Pépinières	1 961	0,19	5 794	0,07
S/T Arboriculture	494 798	48,33	540 354	6,39
Jachère	540 156	52,76	3 350 290	39,61
Prairies naturelles	14 770	1,44	26 108	0,31

Source : Rapport général sur le recensement agricole ; Op.cit ; P 22.

La lecture de ce tableau exhale les tendances suivantes :

- **Grandes cultures** : prédominance des céréales qui sont pratiquées par 57,49% des exploitations et couvrent 47,26% de la SAU totale. Elles se réservent, par ailleurs, 93,6% de la SAU occupée par les grandes cultures.
- **Cultures maraîchères et industrielles** : ces cultures sont utilisées par 19,2% des exploitations. Le maraîchage plein champs prédomine car se retrouve pratiqué par 15,72% des exploitations et sur 2,76% de la SAU totale. Il occupe 85% de la sole maraîchère.
- **Arboriculture** : prédominance de l'olivier (12,61% des exploitations), du palmier dattier (12,28% des exploitations) et des arbres fruitiers à noyaux et à pépins (9,03% des exploitations). Ces trois spéculations occupent 4,36% de la SAU totale et couvrent 68,2% des surfaces arboricoles. L'arboriculture est pratiquée par 48,3% des exploitations.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

A ce niveau, il résulte 57,4% des exploitations pratiquent la céréaliculture, 39,61% de la SAU sont occupés par la jachère et 48,3% des exploitations pratiquent l'arboriculture.

La répartition des terres pendant ces dernières années est représentée dans le tableau n°34 et se présente sous deux grandes rubriques : les terres utilisées par l'agriculture et les autres terres. Les terres utilisées par l'agriculture comprennent les terres labourables, les cultures permanentes et les terres improductives des exploitations agricoles. Les autres terres se répartissent en trois rubriques : les zones alfatières, les exploitations forestières et les terrains non affectés à l'agriculture.

Tableau n°34: Superficies des terres utilisées par l'agriculture

Unité : hectare

	2005/06		2006/07		2007/08		2008/09	
1. Superficie Agricole Utile (S.A.U)	8 403 570	19%	8 414 670	19%	8 424 760	19%	8 423 340	19%
1.1. Terres labourables	7 469 615		7 468 538		7 489 273		7 492 882	
-Cultures herbacées	4 064 857		3 895 529		3 925 97		4 069 380	
-Terres au repos	3 404 758		3 573 009		3 563 302		3 423 502	
1.2. Cultures permanentes	933 955		946 132		935 487		9 304 58	
-Prairies naturelles	25 548		25 462		24 297		2 455 0	
-Vignobles	98 214		92 708		87 375		8 274 3	
-Plantations fruitières	810 193		827 962		823 815		8 231 65	
2. Pacages et parcours	32 776 670	77%	32 837 225	77%	32 884 875	77%	32 955 880	77%
3. Terres improductives des exploitations agricoles	1 187 650	2%	1 196 945	2%	1 126 355	2%	1 087 700	2%
A.Total terres utilisées par l'agriculture (1+2+3)	42 367 890		42 448 840		42 435 990		42 466 920	
B. Autres terres	195 806 210		195 725 260		195 738 110		195 707 180	
Total superficie territoriale (A+B)	238 174 100							

Source : ONS, « L'Algérie en quelques chiffres » ; n°40 ; 2010 ; P 31.

Les données statistiques de ce tableau indiquent que, durant la période (2005-2009), la plus grande partie des terres utilisées par l'agriculture se retrouve en pacages et parcours avec une proportion de 77%. La superficie agricole utile (S.A.U.) regroupe 19% des terres labourables et les cultures permanentes. Par contre, les terres improductives des exploitations agricoles (des fermes, bâtiments, cours, aires à battre, chemins, ravins, etc...) recouvrent la plus faible part de 2%.

Les terres agricoles, qui occupent environ 20% de la superficie totale du pays, sont estimées à près de 42 millions d'hectares répartis comme suit : 8,5 millions d'hectares cultivés ; 7,5 millions d'hectares de forêts et de steppes à alfa.

Par ailleurs, les wilayas qui possèdent les plus grandes étendues de terre destinée aux activités agricoles, pendant la période (2003/2004 à 2008/2009), figurent dans le tableau n°35 ci-dessous.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Tableau n°35 : Répartition des terres agricoles par wilaya

Unité : hectare

Wilaya	2003/04	2004/05	2005/06	2008/09
Laghouat	1 598 881	1 595 193	1 595 194	1 600 770
Biskra	1 652 751	1 652 751	1 652 751	1 652 750
Djelfa	2 501 093	2 501 093	2 501 095	2 501 093
Ouargla	4 779 840	4 877 392	4 877 393	4 877 393
El Bayadh	5 775 750	5 776 007	5 776 007	5 765 750
Tindouf	6 002 623	6 002 868	6 002 824	6 002 500
El Oued	1 591 869	1 605 319	1 591 870	1 591 868
Naama	2 174 195	2 202 470	2 203 460	2 203 460

Source : Ministère de l'agriculture et développement rural.

La croissance du secteur agricole et son poids dans le PIB sont intimement liés à la croissance et l'étendue de la terre destinée à l'exploitation agricole, ceci étant, la légère croissance qu'enregistre ce secteur correspond au moindre élargissement des terres destinées à la culture de 42 367 890 à 42 466 920 hectares pendant la période observée (voir les superficies des terres utilisées par l'agriculture durant les années 2008/09 en annexes).

Pendant les années 2000, le gouvernement algérien a lancé un Programme National de Développement Agricole (PNDA) dont les objectifs sont d'assurer la sécurité alimentaire du pays, de promouvoir les revenus et l'emploi en zone rurale et de gérer de façon durable des ressources naturelles fragiles (ressources en eau, sols). Dans ce cadre, 300 milliards DZD (soit 3,16 milliards EUR)²⁰ du plan complémentaire de soutien à la croissance (2005-2009) sont consacrés à l'agriculture et au développement rural.

Il s'articule autour de quatre programmes, à savoir, un programme de concession, pour relancer sur 600 000 hectares l'investissement au profit des zones agricoles, un programme de reconversion, pour une meilleure adaptation des sols sur plus de 3 millions d'hectares, un programme de développement des filières agricoles et un programme de reboisement.

Cependant, depuis l'adoption de cette politique rurale, la production agricole a connu une hausse moyenne de 8% par an. Notons également une augmentation de la surface irriguée de 120 000 hectares, extension de la surface agricole utile de 713 000 ha, amélioration des disponibilités caloriques passant de 3 900 à 4 900 Kcal/J/habitant, valeur de la production de 7 milliards Euro taux de croissance de 6,5% et création de 1 008 000 emplois²¹.

²⁰ Bouteiller (M) : Op.cit ; P 65.

²¹ Bouteiller (M) : Op.cit ; P 66.

3-2/ Le secteur industriel

Beaucoup d'investissements ont été réalisés dans le passé suivant des plans de développement industriel, et ont permis la création de plusieurs pôles industriels sans appui d'un schéma d'aménagement territorial, et sans modèle spatial « zones industrielles » autre que la procédure des implantations dans le cadre d'une planification économique visant la satisfaction des besoins en produits et en emplois industriels.

Les réformes de 1988-1990 ont entraîné la mise en place de l'entreprise publique économique autonome (EPE) et multiplié le nombre de sociétés industrielles. Après ces diverses restructurations, le chiffre atteint 456 entreprises industrielles (EPE hors hydrocarbures et énergie) en 2005, auxquelles il faut ajouter 25 505 autres entreprises industrielles du secteur privé essentiellement.

Entre 2000 et 2005, le nombre d'entreprises activant dans le secteur industriel hors hydrocarbures s'est fortement développé. Il a connu une croissance globale de 51,6%, soit une croissance annuelle moyenne de 8,7%. Ce taux est naturellement plus faible que le taux de croissance des entreprises tous secteurs confondus, qui a atteint 78,7% au cours de cette période²².

Après deux décennies d'interdiction à peine voilée, suivies d'une tolérance ceinturée par un arsenal juridico-administratif et fiscal impressionnant, dès 1990, bien que timidement, à l'intérêt du régime à consentir aux entreprises du secteur privé algérien un rôle économique mais toujours dans une visée sociale. A juger par le nombre d'initiatives gouvernementales qui seraient à première vue plus favorables au développement des PME nationales qu'aux IDE et par la diversité des fonds publics (une dizaine de fonds institués en 2010)²³ en appui aux politiques de développement des entreprises privées nationales.

Les enregistrements des PME privées au niveau de la Caisse Nationale d'Assurance Sociale (CNAS) durant l'année 2009, permettent de relever, pour la catégorie dite « Personnes Morales » des mouvements de créations, de réactivations et de radiations des PME.

Le nombre des créations s'élève à 30 541 nouvelles PME²⁴. Quant aux radiations, il y'a lieu de savoir que leur nombre est relativement insignifiant par rapport aux mouvements de créations d'entreprises.

²² M.A.T.E. : « SNAT 2025. Les pôles de compétitivité et d'excellence en Algérie » ; 2006 ; P 23.

²³ Mazouz (B) et Belhocine (N) : « Les ORPP et le développement économique national. Dynamique et conditions de réussite » ; chapitre 25 de l'ouvrage collectif dirigé par Hafsi (T) : « Le développement économique de l'Algérie. Expériences et perspectives » ; Casbah éditions ; Alger ; 2011 ; PP 706-742.

²⁴ Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat (M.P.M.E.A.) ; bulletin d'information statistique n°16 ; 2009 ; P 3.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Aussi, un examen approfondi des motifs des radiations de PME au niveau des organismes d'enregistrement (CNRC) et de déclarations (CNAS) démontre que les PME en situation de « cessation d'activités » ne le sont, généralement, que sur le plan administratif.

En effet, il arrive que ces PME subissent des grands changements (de statut, siège social, domaines d'activités...) dans leur vie économique qui entraînent la radiation de leur entreprise.

Les autres enregistrements des « Personnes Physiques » et des chefs d'entreprises considérés comme « non salariés » permettent d'observer les mouvements des catégories de « professions libérales » généralement non astreinte à l'inscription au Registre du Commerce. Dans ces catégories on retrouve notamment : les notaires, les avocats, les médecins, les architectes...

Les PME des « professions libérales » dont le nombre total est de 109 496²⁵ exercent particulièrement dans les secteurs de la santé, de la justice et dans les services fournis aux exploitations agricoles.

3-2-1/ Evolution comparative du nombre de PME

Le tableau général ci-dessous illustre l'évolution annuelle des PME.

Tableau n°36 : Evolution annuelle des PME

Nature des PME		Nombre des PME Année 2008	Nombre des PME Année 2009	Evolution	%
PME privées	Personnes morales (entreprises)	321 387	345 902	24 515	7,63%
	Personnes physiques (fonctions libérales)	70 626	109 496	38 870	55,04%*
PME publiques		626	591	-35	-5,59%
Activités artisanales		126 887	169 080	42 193	33,25%**
Total		519 526	625 069	105 543	20,32%

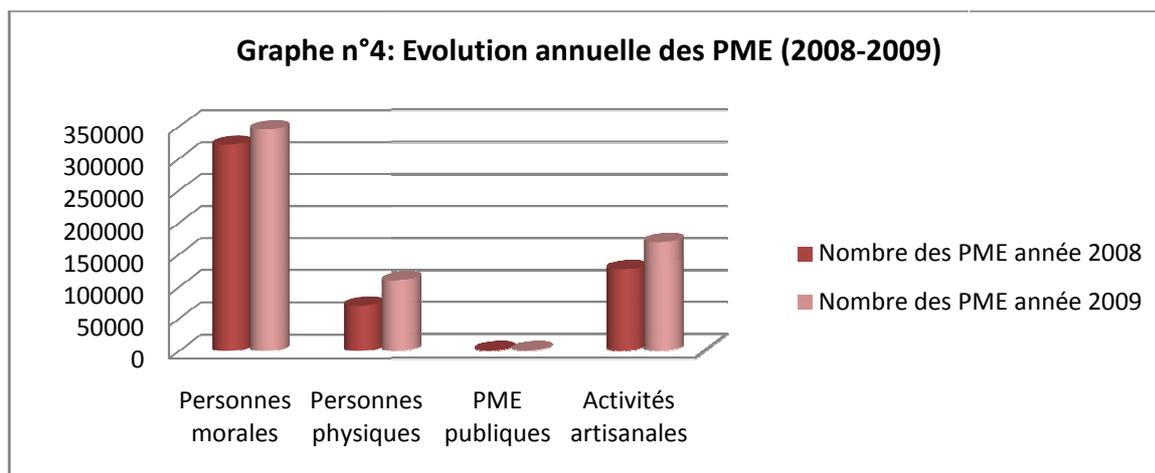
*Ce taux reflète le processus d'intégration des professions libérales depuis le 2^{em} semestre 2008.

**Ce taux relativement élevé résulte de l'opération de révision de la base de données des activités artisanales.

Source : M.P.M.E.A., Op.cit ; P 7.

²⁵ M.P.M.E.A. : Op.cit ; P 4.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie



A la fin de l'année 2009, le nombre de PME privées déclarées, s'élève à 455 398 PME. Ces entités économiques regroupent, au plan statistique, 345 902 des « personnes morales » avec une évolution de 7,63% par rapport à l'année 2008 et l'intégration de 109 496 des « personnes physiques », assimilées au PME et exerçant dans les professions libérales, qui apparaissent avec une forte augmentation de l'ordre de 38 870 entreprises (55,04%) comparativement à l'année 2008.

Les PME du secteur public ne représentent qu'une infime partie de la sphère des petites et moyennes entreprises. Leur nombre a passé de 626 PME durant l'année 2008 à 591 en 2009, soit une diminution de -5,59%, et leurs effectifs passent de 52 786 à 51 635 salariés (voir tableau n°37). Il est clair que ces diminutions en nombre, résultent d'un fait économique marqué par la restructuration et la réorganisation du secteur public dont la privatisation des entreprises est un élément majeur.

Les entreprises privées, déclarées en 2009, auxquelles s'ajoutent plus de 169 080 artisans enregistrés auprès des 31 chambres de l'Artisanat et des Métiers (CAM) constituent la composante majeure de la population des PME et représentent plus de 99% de l'ensemble. La population globale des PME, dans ses principales composantes, se présente selon le tableau récapitulatif ci-après.

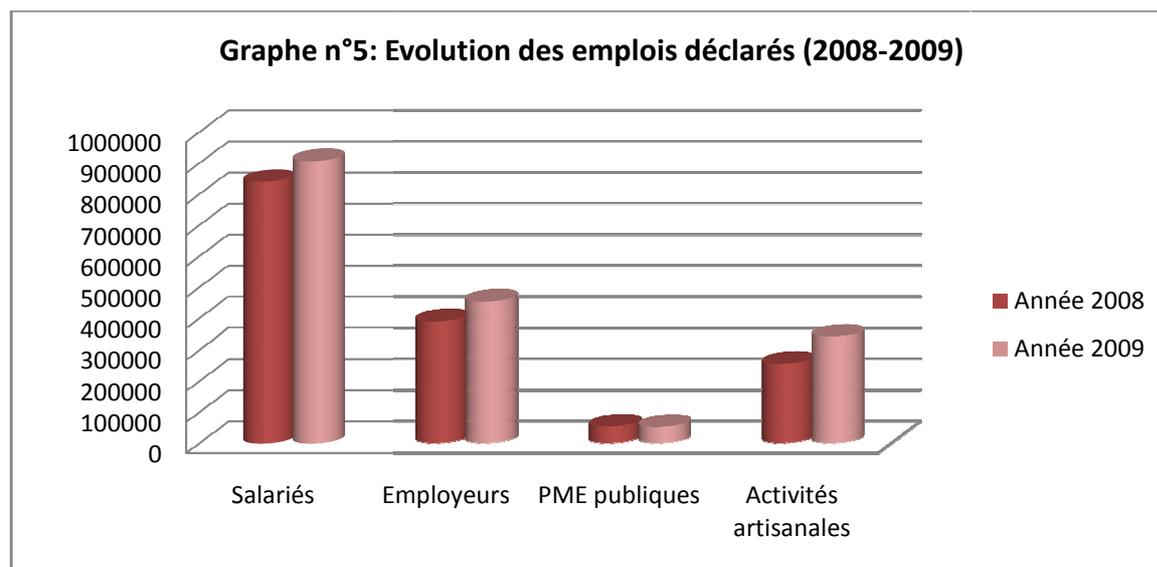
Tableau n°37 : Evolution comparative d'emplois déclarés par composantes

Nature des PME		Année 2008	Année 2009	Evolution	%
PME privées	Salariés	841 060	908 046	66 986	7,96
	Employeurs	392 013	455 398	63 385	16,17*
PME publiques		52 786	51 635	-1 151	-2,18
Activités artisanales		254 350	341 885	87 535	34,42
Total		1 540 209	1 756 964	216 755	14,07

*Processus d'intégration des professions libérales.

Source : M.P.M.E.A. ; Op.cit ; P 9.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie



Les activités artisanales déclarées ont engendré : 18 875 nouveaux inscrits et 4 442 radiés. Soit une croissance annuelle de 14 433 artisans.

Les activités en rapport avec l'artisanat ont créé, dans leur ensemble, 37 755 emplois toutes catégories confondues.

3-2-2/ Répartition des PME privées (personnes morales)

La répartition de cette catégorie des PME peut se faire en fonction des secteurs d'activités dominants et leur distribution spatiale.

3-2-2-1/ Les secteurs d'activités dominants

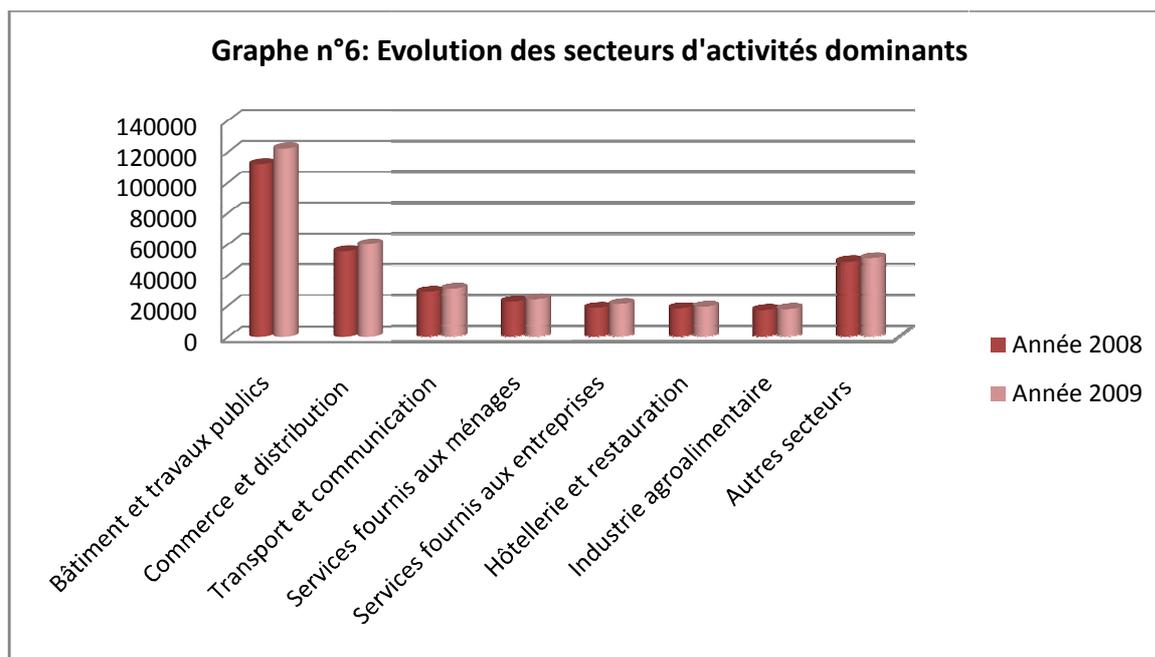
Ces secteurs d'activités dominants évoluent d'une année à une autre selon les taux indiqués par le tableau ci-dessous.

Tableau n°38 : Evolution des secteurs d'activités dominants

Secteurs d'activités	Nombre d'entreprises année 2008	Nombre d'entreprises année 2009	Taux d'évolution
Bâtiment et travaux publics	111 978	122 238	9,16%
Commerce et distribution	55 551	60 138	8,26%
Transport et communication	28 885	30 871	6,88%
Services fournis aux ménages	22 529	24 108	7,01%
Services fournis aux entreprises	18 473	20 908	13,18%
Hôtellerie et restauration	18 265	19 282	5,57%
Industrie agroalimentaire	17 045	17 679	3,72%
Autres secteurs	48 661	50 678	4,15%
Total	321 387	345 902	7,63%

Source : M.P.M.E.A. ; Op.cit ; P 13.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie



On remarque à travers ce tableau un taux d'évolution positif du 7,63% à titre de comparaison des secteurs d'activités dominants entre les années 2008 et 2009.

La majorité des entreprises exerce l'activité de bâtiment et travaux publics qui apparaît en première position avec un taux d'évolution de 9,16% entre les deux années, suivie par le commerce et distribution avec 8,26%, transport et communication (6,88%), services fournis aux ménages (7,01%), services fournis aux entreprises (13,18%), hôtellerie et restauration (5,57%), industrie agroalimentaire (3,72%) et en dernier lieu les autres secteurs pour 4,15%.

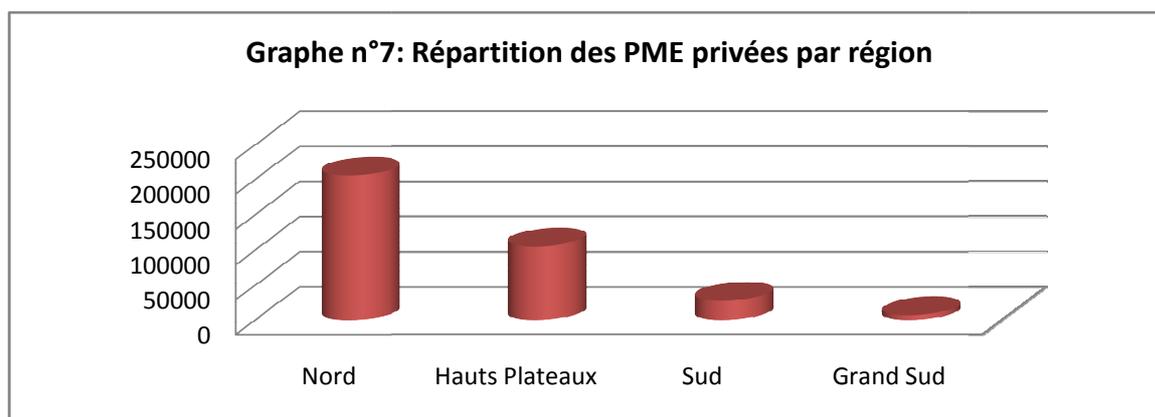
3-2-2-2/ La distribution spatiale des PME

La répartition des PME privées par régions peut se présenter dans le tableau récapitulatif suivant.

Tableau n°39 : Répartition des PME privées par régions

Région	Nombre des PME année 2008	Mouvements année 2009				Nombre des PME année 2009
		Créations	Radiations	Réactivations	Croissance	
Nord	193 483	17 626	7 577	2 325	12 374	205 857
H.Plateaux	96 354	9 491	1 957	1 197	8 731	105 085
Sud	25 033	2 780	191	280	2 869	27 902
Grand Sud	6 517	644	167	64	541	7 058
TOTAL	321 387	30 541	9 892	3 866	24 515	345 902

Source : M.P.M.E.A. ; Op.cit ; P 20.



La concentration des PME privées se centralise dans la région du Nord du pays avec 205 857 PME en 2009. Cela présente un taux de 60% du nombre total des PME qui est de 345 902 PME. La région des Hauts Plateaux se situe en deuxième position avec 105 085 PME, soit un taux de 30%. En troisième et dernière position il y a la région du Sud et le Grand Sud avec environ 10% du total.

En revanche, il y a lieu de souligner que malgré une participation de plus en plus active du secteur privé dans la formation de la valeur ajoutée²⁶, l'industrie n'a pas fait l'objet de préoccupation particulière de la part des pouvoirs publics. La seule politique la concernant a consisté en un assainissement financier répété qui a coûté près de 30 milliards de dollars au Trésor Public sur la période 1991-2005 sans qu'on ne parvienne à mettre fin à la récurrence de l'endettement des entreprises publiques²⁷.

Dans le cas de l'Algérie – comme pour la quasi-totalité des pays longtemps séduits par les thèses du socialisme et du dirigisme étatique – on soutient la nécessité de concevoir la stratégie de développement économique national sur la base de la capacité des agents de l'Etat à garantir le bon fonctionnement des institutions, des mécanismes de régulation et des cadres de gestion permettant à des formes « d'ouvertures et de rapprochement public-privé »²⁸ de contribuer à la création de valeur ajoutée. La réussite de ces formes d'ouverture, comme condition nécessaire à une stratégie de développement nationale qui mise sur la réhabilitation et les potentialités des entreprises privées nationales, dépendra de

²⁶ La valeur ajoutée globale (industrie hors hydrocarbures) est passée de 573,1 milliards de dinars en 2009 à près de 597,9 milliards de dinars en 2010, soit une hausse de 4,3%.

Du point de vue du poids, la valeur ajoutée hors hydrocarbures du secteur de l'industrie représentait 74% dans le secteur public national et 26% dans le secteur privé en 1989. En 2010, le secteur public national se retrouve avec une part de 54,2% dans l'ensemble, cédant ainsi une partie non négligeable au secteur privé dont la part est de 45,8% en hausse de 0,2 point par rapport à l'année précédente. Ce référer à la revue ONS : « Activité industrielle 2008/2010 » ; Collections statistiques n°165 ; Alger ; 2011 ; P 13.

²⁷ Benabdallah (Y) : « L'économie algérienne entre réforme et ouverture : quelle issue vers le développement ? » ; in ouvrage rédigé sous la direction de Abdelmalki (L), Bounemra Ben Soltane (K), Sadni-Jallab (M) : « Le maghreb face aux défis de l'ouverture en méditerranée » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 2009 ; PP 305-331.

²⁸ Mazouz (B) et Belhocine (N) : Op.cit ; P 706.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

la capacité des gestionnaires des deux sphères à mettre en place un système de gouvernance intégrant à la fois les valeurs institutionnelles, la nature des enjeux, les défis de gestion et les risques inhérents à toute forme d'ouverture envers les opérateurs privés.

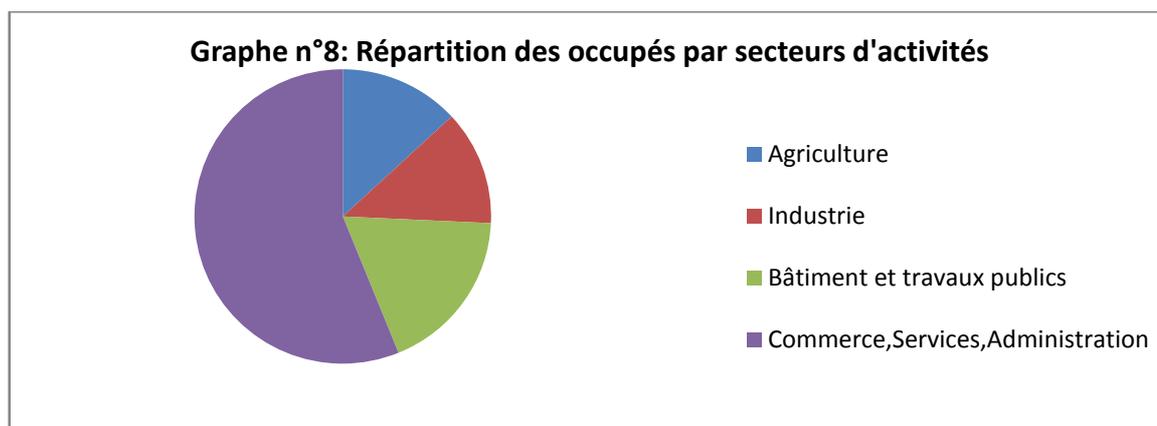
3-3/ Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire (commerces, services, transport et communication) représentait 37% du PIB en 1963-1972, 26,8% en 1996-2000 et près de 24% en 2006. Il arrive en deuxième position dans le PIB et constitue le premier secteur d'emploi comme le montre le tableau ci-après.

Tableau n°40 : Répartition des occupés selon le secteur d'activité Unité : en Millier

	Occupés	%
Agriculture	1 242	13,11
Industrie	1 194	12,61
Bâtiment et travaux publics (BTP)	1 718	18,14
Commerce, Services & Administration	5 318	56,14
TOTAL	9 472	100

Source : ONS, « L'Algérie en quelques chiffres » ; n°40 ; 2010 ; P 15.



La structure de l'emploi selon le secteur d'activité, visualisé dans ce tableau, fait ressortir la prépondérance du secteur « commerce, administration publique et autres services » qui emploie plus de la moitié (56,14%) de l'ensemble de la population occupée. Le BTP arrive en seconde position avec 18,14% du total des occupés. Les troisième et quatrième positions sont occupées par l'agriculture et l'industrie qui enregistrent respectivement 13,11 et 12,61% de l'emploi total.

3-3-1/ L'évolution de l'activité commerciale

Pour l'année 2010, le bilan des activités en matière d'inscriptions au registre du commerce, fait ressortir les éléments clés indiqués dans le tableau suivant.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Tableau n°41 : Structure des inscriptions au registre du commerce

Nature	Personnes physiques			Personnes morales		
	Nombre	%/TOT P. P.	%/TOT Général*	Nombre	%/TOT P. M.	%/TOT Général*
Immatriculations	155 146	46,8	43	12 439	37,45	3,3
Reimmatriculations	1	-	-	9	0,03	0,01
Modifications	55 707	16,8	15	13 196	39,73	3,62
Radiations	120 330	36,4	33	7 568	22,79	2,07
Total	331 184	100	91	33 212	100	9

*Total général des personnes physiques et morales : 364 396 inscriptions toutes natures confondues.

Source : CNRC, «Les créations d'entreprises en Algérie» ; Alger ; 2011 ; P 10.

Le nombre global des inscriptions (immatriculations modifications, radiations et reimmatriculations) s'élève à 364 396 ; il est réparti comme suit :

- La part la plus importante, soit près de la moitié des inscriptions au registre du commerce concerne les immatriculations ou créations nouvelles d'entreprises (46%) ;
- Les radiations (ou cessations d'activités) sont en seconde position, soit 36,4% effectuées par les personnes physiques et 22,8% par les personnes morales ;
- Les modifications représentent 18,9% du total des inscriptions et elles concernent beaucoup plus les personnes morales que les personnes physiques ;
- Le nombre des inscriptions effectuées par les personnes morales représente 9% du total.

L'évolution entre 2009 et 2010 des inscriptions au registre du commerce au niveau national, se présente dans le tableau ci-après.

Tableau n°42 : Situation comparative des inscriptions en 2009/2010

Nature	Personnes physiques			Personnes morales			Total (P.P + P.M)		
	2009	2010	Evol.	2009	2010	Evol.	2009	2010	Evol.
Immat.	148 963	155 146	4,2%	13 558	12 439	-8,3%	162 521	167 585	3,1%
Reim.	4	1	-75%	16	9	-44%	20	10	-50%
Modif.	44 401	55 707	25,5%	12 166	13 196	8,5%	56 567	68 903	21,8%
Rad.	62 221	120 330	93,4%	5 018	7 568	50,8%	67 239	127 898	90,2%
Total	255 589	331 184	30%	30 758	33 212	8%	286 347	364 396	27,3%

Source: CNRC; Op.cit; P19.

Les inscriptions au registre du commerce, toutes natures confondues, ont augmenté, en 2010, de 27,3% par rapport à 2009.

Le nombre des immatriculations (personnes physiques et personnes morales réunies) représente 46% de l'ensemble des inscriptions ; il y a eu un accroissement de 3,1% entre 2009 et 2010 (personnes physiques 4,2%, personnes morales -8,3%).

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Le nombre des modifications, qui représente 18,9% du total des inscriptions, a augmenté de 25,5% pour les personnes physiques et de 8,5% pour les personnes morales.

Les radiations ont connu une hausse importante de 90,2% (+93,4% pour les personnes physiques et une augmentation de 50,8% pour les personnes morales).

Le nombre de radiations au registre du commerce a atteint ainsi un niveau très élevé pour l'exercice 2010. Ceci résulte de l'application des dispositions de l'article n°39 de la loi de finances complémentaire pour 2009 substituant l'extrait de rôles apuré par l'attestation de situation fiscale et de l'arrêté du Ministre des finances daté du 9 mai 2010 fixant le modèle de l'attestation fiscale ainsi que les modalités de son application²⁹.

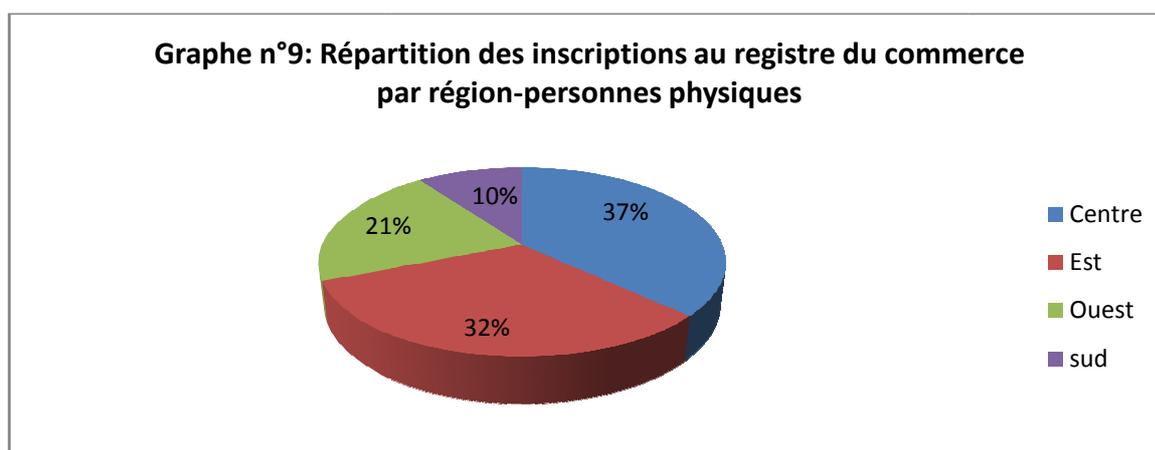
3-3-2/ Localisation géographique de l'activité commerciale

La répartition spatiale des inscriptions au registre du commerce pour l'année 2010, suit la même tendance que celle enregistrée les années précédentes.

Tableau n°43 : Répartition des inscriptions au registre du commerce par région en 2010

Région	PERSONNES PHYSIQUES					PERSONNES MORALES					TOTAL
	IMM	RE	MOD	RAD	S/TOT	IMM	RE	MOD	RAD	S/TOT	
Centre	61 108	1	21 338	39 143	121 590	7 124	7	8 091	3 616	18 838	140 428
Est	47 580	0	17 023	40 525	105 128	2 794	2	2 776	2 177	7 749	112 877
Ouest	31 576	0	11 826	27 998	71 400	1 721	0	1 460	1 133	4 314	75 714
Sud	14 882	0	5 520	12 664	33 066	800	0	869	642	2 311	35 377
Total	155 146	1	55 707	120 330	331 184	12 439	9	13 196	7 568	33 212	364 396

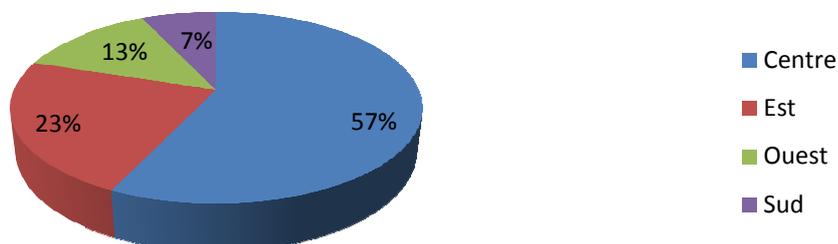
Source : CNRC ; Op.cit ; P 16.



²⁹ Ces dispositions réglementaires ont induits un total annuel de 127 898 radiations dont les deux tiers soit 84 378 ont été effectuées entre le 15 juillet 2010 et le 31 décembre 2010, sur la base de l'attestation fiscale.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Graphe n°10: Répartition des inscriptions au registre du commerce par région-personnes morales



Les régions Centre et Est totalisent toujours le nombre le plus important, soit les deux tiers du nombre global des inscriptions effectuées par les personnes physiques et qui sont respectivement de 37% et 32%.

Pour les personnes morales, la région Centre est concernée, à elle seule, par 57% des inscriptions et la région Est par 23%.

S'agissant des régions Ouest et Sud leur part est respectivement de 21 et 10% aux personnes physiques ; mais ces taux conçoivent une baisse de 13 et 7% pour les personnes morales.

Par conséquent, le tableau n°44 peut nous donner des informations nécessaires sur la part des commerçants inscrits au registre du commerce par rapport à la population dans les huit premières wilayas au 31/12/2010.

Tableau n°44 : Répartition des commerçants dans les huit premières wilayas

Wilaya	population	Commerçants inscrits		Total
		P. Physiques	P. Morales	
Alger	2 989 710	142 870	40 142	183 012
Sétif	1 566 573	58 010	6 005	64 015
Oran	1442 081	52 389	9 305	61 694
Tizi-Ouzou	1 274 312	53 315	4 571	57 886
Constantine	950 601	44 068	5 903	49 971
Bejaia	993 485	44 377	4 030	48 407
Blida	927 412	42 402	4 565	46 967
Tlemcen	990 465	39 821	1 932	41 753

Source : CNRC ; Op.cit ; P 39.

La wilaya d'Alger, demeure le pôle économique par excellence ; le nombre d'opérateurs économiques inscrits au registre du commerce, s'élève à 183 012 (142 870

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

personnes physiques et 40 142 personnes morales), soit un taux de 13% par rapport au total national et une très forte concentration de la population.

Après Alger, les plus importantes wilayas, de par le nombre de commerçants sont :

- Sétif (58 010 personnes physiques et 6 005 personnes morales) soit 4,5% du total ;
- Oran (52 389 personnes physiques et 9 305 personnes morales) soit 4,4% du total ;
- Tizi-Ouzou (53 315 personnes physiques et 4 571 personnes morales) soit 4,1% du total ;
- Constantine (44 068 personnes physiques et 5 903 personnes morales) soit 3,6% du total ;
- Bejaia (44 377 personnes physiques et 4 030 personnes morales) soit 3,4% du total ;
- Blida (42 402 personnes physiques et 4 565 personnes morales) soit 3,3% du total ;
- Tlemcen (39 821 personnes physiques et 1 932 personnes morales) soit 3,1% du total

D'après les sources d'informations de CNRC, à l'exception de la wilaya d'Ouargla où le nombre d'inscrits est de 23 046 personnes physiques et 2 837 sociétés (elle figure au 11^{ème} rang pour les personnes morales), les wilayas du Sud demeurent les moins pourvues.

3-3-3/ Répartition des inscriptions au registre du commerce par secteurs d'activités

Aucun nouvel élément exogène n'est venu modifier la structure qui a toujours prévalu pour les inscriptions au registre du commerce par secteurs d'activités et les données de tableau n°45 confirment la même structure que les années précédentes.

Tableau n°45 : répartition des inscriptions par secteurs d'activités pour l'année 2010

Secteurs d'activités	IMMATRICULATIONS		MODIFICATIONS		RADIATIONS	
	Nombre	% Total IMM.	Nombre	% Total MOD.	Nombre	% Total RAD.
Commerce de détail	67 892	37,4	29 869	34,7	53 924	46,1
Services	74 937	41,3	27 266	31,7	36 744	31,4
Prod. Indust. BTPH	26 384	14,5	16 866	19,6	17 959	15,4
Commerce de gros	7 159	4	6 824	7,9	5 308	4,5
Import & export	4 565	2,5	4 947	5,7	2 332	2
Prod. Artisanale	597	0,3	368	0,4	707	0,6
Total/Secteurs	181 534	100	86 140	100	116 974	100

Source : CNRC ; Op.cit ; P 26.

A travers ces différents tableaux, on peut ressortir les éléments explicatifs de la répartition des inscriptions au registre du commerce par secteurs d'activités pour les personnes physiques et les personnes morales.

- Pour les personnes physiques : s'agissant des immatriculations, les secteurs « services » et « commerce de détail » sont toujours dominants ; ils représentent respectivement 42,4 et 40,7%. En 2010, on remarque cependant une hausse de 4,6%

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

pour le premier secteur et une augmentation de 11,5% pour le second par rapport à 2009.

Les secteurs cités plus haut sont aussi concernés par le nombre important de radiations, soit 49% pour le commerce de détail et 31,5% pour les services.

- Pour les personnes morales : en matière d'immatriculation, le secteur des « services » se distingue dans les proportions de 30,3%, en second lieu le secteur « import-export » avec 26,3%, la « production industrielle et BTPH » avec un taux de 26,1%. Concernant les radiations, on note que la part la plus élevée a été effectuée dans le secteur « services » avec 30,8%, suivi du secteur « production industrielle et BTPH » avec 27,7% et du secteur « import-export » avec 22%.

4/ Les facteurs de la dynamique territoriale en Algérie

Actuellement, le projet de développement économique national est basé essentiellement sur la valorisation des ressources naturelles largement déterminée par la conjoncture pétrolière internationale, l'intervention de l'Etat et l'extension de la croissance urbaine en Algérie.

4-1/- La valorisation des ressources naturelles

La disponibilité de ressources naturelles a été souvent une source première de développement. Dans une large mesure le progrès d'une société dépend de sa capacité à adapter sa structure productive à ses besoins et aux ressources naturelles dont elle dispose.

Par ressources naturelles on entend ici tout ce qui est produit de la nature (un bien, une substance ou un objet présent dans la nature et exploité pour les besoins d'une société humaine) : cette production peut résulter de l'application ou non implication de l'activité humaine aux éléments naturels³⁰.

Un bref rappel des données de base est nécessaire qui montre que, pour l'essentiel, l'économie algérienne est durablement installée dans une situation structurelle que résumant bien trois indicateurs : les ressources financières liées à la rente provenant de la valorisation sur le marché mondial des hydrocarbures représentant, depuis de nombreuses années, sensiblement, 50% du Produit Intérieur Brut (PIB), 70% des recettes budgétaires de l'Etat et 98% des recettes d'exportations. Les chiffres sont très clairs et indiquent que nous sommes bien dans une économie dominée par une logique rentière et affectée par la « malédiction des ressources »³¹.

³⁰ Sid Ahmed (A) : « Economie de l'industrialisation à partir des ressources naturelles (I.B.R) » ; Tome 1 ; éd ; OPU ; Alger ; 1989.

³¹ La notion de « malédiction des ressources » - en anglais, « resourcecurse » - vise à rendre compte du fait que les économies ayant essentiellement fondé leur développement sur des ressources provenant d'une forme de rente liée à l'exploitation de ressources naturelles réalisent des performances plus faibles que celles des autres économies. A ces contre performances, s'ajoutent d'autres phénomènes négatifs, d'ordre politique, tels que la corruption et la violence. Voir l'article du Safir (N) : « Les croyances et les valeurs à propos de la société et de

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

En Algérie, à plusieurs reprises, cette liaison entre la variation des ressources extérieures liée au prix du pétrole et l'orientation de la politique économique est apparue avec force. Au début des années 1970, à la faveur de l'action de l'OPEP et des nationalisations, les revenus pétroliers ont permis le lancement de plans ambitieux de développement qui ont restructuré la société algérienne et dont les effets, positifs et négatifs, notamment le déclin de l'agriculture et l'industrialisation manquée, se font encore ressentir, y compris dans la réflexion de la population et sa perception des problèmes économiques et du rôle de l'Etat.

Au milieu des années 1980, après la baisse rapide des prix du pétrole et le recul notable du dollar, ce fut l'entrée de l'Algérie dans le tunnel et une crise économique de plus de dix ans qui a amplifié les fléaux sociaux. Luis Martinez écrit sur ce sujet : « si la crise économique n'a pas provoqué l'effondrement des régimes autoritaires, elle a en revanche ouvert une période d'instabilité qui débouchera sur des conflits internes »³².

A partir des années 2000 s'ouvre une décennie de croissance du fait à la fois de l'augmentation des prix et des quantités d'hydrocarbures exportées³³. C'est dans cette situation faste qu'est promulguée en deux étapes une nouvelle loi libérale sur les hydrocarbures loi n°05-07 du 28 avril 2005 révisée dans le sens d'une ouverture plus modeste par l'ordonnance 06-10 du 29 juillet 2006 ce qui induit des retombées fiscales rétroactives allant jusqu'à 50% sur le pétrole produit par les sociétés étrangères lorsque les prix du pétrole ont dépassé 30\$ le baril.

Les hydrocarbures représentent dans la somme des valeurs ajoutées 48,1% contre 51,9% pour le reste de l'économie en 2008. Les parts similaires observées en 1999 sont respectivement de 29,5 et 70,5%. Le poids de l'économie non pétrolière a donc baissé considérablement entre 1999 et 2008 (tableau n°46). Aussi le processus de création des richesses en Algérie est-il de plus en plus « pétrolarisé ». La valeur ajoutée des hydrocarbures passe de 890,9 milliards de DA en 1999 à 5000,1 milliards de DA en 2008, soit un coefficient de variation de 5,6 (contre 2,5 seulement pour le reste de l'économie comme le montre le tableau ci-dessous.

son devenir, sont une force matérielle nécessaire au fonctionnement de toute organisation » ; in Hafsi (T) : « Le développement économique de l'Algérie » ; Casbah éditions ; Alger ; 2011 ; PP 121-159.

³² Martinez (L) : « Violence de la rente pétrolière : Algérie, Irak ; Libye » ; Op.cit ; P 85.

³³ L'envolée du prix du baril bondissant de 30 à 147 dollars entre 2002 et 2008, a procuré aux trois pays (Algérie, Libye et l'Irak) des revenus extérieurs inespérés qui leur ont permis de se doter de fonds de réserves estimés en 2008 à 140 milliards de dollars pour l'Algérie, 100 milliards pour la Libye et 50 milliards pour l'Irak. Se référer au chapitre 4 : « Le retour inespéré de l'abondance financière » de l'ouvrage Martinez (L) ; Op.cit ; PP 137-174.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Tableau n°46 : Ventilation de la somme des valeurs ajoutées entre les hydrocarbures et le reste de l'économie du 1999 à 2008 Unité : en %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Hydrocarbures	29,5	42	36,5	35,5	38,4	40,7	47,4	48,4	46,6	48,1
Reste de l'économie	70,5	58	63,5	64,5	61,6	59,3	52,6	51,6	53,4	51,9
Somme des valeurs ajoutées brutes	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Boudjema (R), « Economie du développement de l'Algérie 1962 – 2010 (volume 2) » ; éd ; Dar El khaldounia ; Alger ; 2011 ; P 186.

Les exportations de biens de l'Algérie sont dominées par celles des hydrocarbures qui s'élèvent, en valeurs nominales à 77,19 milliards de dollars en 2008, contre 11,91 milliards de dollars en 1999, soit un coefficient multiplicateur de 6,48, légèrement supérieur à celui des exportations totales de biens. Par rapport aux exportations totales de biens, les exportations des hydrocarbures représentent en 2008, 98,2% contre 96,7 en 1999. L'Algérie est l'un des rares pays au monde à présenter ces signes évidents de la mono exportation et bien plus, de l'exacerbation de la dépendance de ses revenus extérieurs à l'égard des ressources non renouvelables. Les exportations des hydrocarbures de l'Algérie sont dominées aujourd'hui par celles du pétrole brut (et du gaz naturel). Les prix internationaux rémunérateurs du pétrole des années 2000 ont incité l'Algérie à un retour marqué à la « matière brute » et à déconsidérer, moins de manière volontaire qu'imposée par les milieux d'affaires internationaux, les produits pétroliers « transformés ».

En 2011, les recettes budgétaires s'établissent à 5703,4 milliards de dinars contre 4393 milliards en 2010. Elles ont donc progressé de 1310,4 milliards de dinars (29,8%) contre 717 milliards en 2010 (19,5%), après la forte baisse de 2009 (-29,2%). Les données de la banque d'Algérie peuvent nous révéler la situation des recettes budgétaires dans le tableau suivant.

Tableau n°47 : Recettes budgétaires du 2007-2011

	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes des hydrocarbures	2 796,8	4 088,6	2 412,7	2 905,0	3 979,7
Recettes hors hydrocarbures	890,9	1 101,8	1 263,3	1 487,8	1 723,7
Dons	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
Recettes budgétaires et dons	3 687,8	5 190,5	3 676,0	4 392,9	5 703,4

Source : Rapport de la banque d'Algérie du 2011 ; P 71.

Les recettes des hydrocarbures ont concouru à l'augmentation des recettes totales de 2011 à hauteur de 82% (contre 68,7% en 2010) et celles hors hydrocarbures à hauteur de

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

18%. Rapportées au PIB, les recettes totales en représentent 39,6% contre 36,5% en 2010 et les recettes des hydrocarbures 27,7% contre 24,1% en 2010.

Pour l'économie nationale, fortement dépendante des hydrocarbures et de plus en plus de la sphère budgétaire, la soutenabilité des finances publiques à moyen terme doit émerger désormais comme objectif stratégique et cela n'exclut pas la mise en œuvre de mesures budgétaires destinées à stimuler la croissance. Préparer et mettre en œuvre des mesures d'augmentation des recettes hors hydrocarbures, corrélativement à l'efficacité des dépenses et au bon ciblage de certaines d'entre elles, n'est pas incompatible avec une contribution de la sphère budgétaire à la stimulation de l'activité économique et à la promotion de l'investissement productif.

4-2/ Réhabilitation de l'intervention publique

La littérature s'accorde sur l'importance de l'agencement des institutions pour assurer la durabilité des constructions sociales et du développement. Elles offrent les moyens conceptuels pour interpréter la dynamique algérienne.

Lorsque l'Algérie opte pour la libération de son économie à la fin des années 1980, elle fait également le choix de s'ouvrir à la concurrence internationale. Depuis lors, la participation active à la mondialisation et la recherche d'une insertion dynamique dans les échanges internationaux constituent des priorités pour les autorités algériennes.

4-2-1/ L'ouverture de l'économie nationale

Depuis la fin des années 1980 et l'engagement du processus de réformes suite à l'essoufflement de son modèle socialiste de développement, l'Algérie a connu quatre séquences de rapport au monde³⁴. La première s'ouvre en 1987-1988 avec l'idée que l'insertion internationale complète les réformes engagées par le courant qualifié de réformateur. L'Algérie dépose sa candidature à l'accession à l'OMC, s'engage dans le processus d'intégration régionale dans le cadre de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et ouvre le dossier de négociation avec l'Union Européen (EU). La deuxième séquence débute en 1994 lorsque le pays en situation de quasi-cessation de paiements et contraint de renégocier sa dette externe et d'accepter les termes d'un plan d'ajustement structurel (PAS).

La troisième séquence débute à la fin des années 1990. Elle prolonge la précédente tout en introduisant une différence qualitative. Le rapport au monde vise l'amélioration de la compétitivité structurelle de l'Algérie, ce qui suppose, dans la logique du décideur public, l'ouverture aux capitaux productifs étrangers et la convergence institutionnelle vis-à-vis des partenaires, européens en particulier. Aussi cette troisième séquence visait un approfondissement de l'intégration du marché national au marché mondial par le renforcement des normes d'ouverture et leur généralisation aux dimensions productives et

³⁴ Abbas (M) : « L'ouverture économique de l'Algérie. Le rapport au monde au cœur d'un projet de développement national » ; in Hafsi (T) ; Op.cit ; PP 565-582.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

institutionnelles. Cette extension de la norme d'ouverture donnera lieu à une stratégie de libéralisation additive avec la relance des négociations des accords internationaux, la signature de l'accord d'association avec l'UE en 2002 et l'adhésion à la zone arabe de libre échange en 2009.

La quatrième séquence débute avec les réformes introduites par la loi de finances complémentaire de 2009 et la loi de finances de 2010. Deux séries de mesures sont alors mises en place – la première vise à réguler l'activité des opérateurs étrangers et à promouvoir la formation d'un capital productif national. La seconde cherche à assainir les pratiques du commerce extérieur. Par ailleurs, les autorités algériennes ont annoncé, début mars 2010, la non-ratification de tout nouvel accord de libre-échange tant que le dossier OMC ne sera pas clos. Ces réformes marquent une volonté de reprise en main de l'ouverture car celle-ci n'aurait pas généré les gains espérés.

Ces quinze dernières années sont marquées par une insertion passive dans l'économie mondiale qui, du point de vue strictement commercial, présente un bilan plus que faible. On peut même avancer que cette ouverture qui devait tenir lieu de politique industrielle a produit l'effet contraire. Les performances macroéconomiques de ces dernières années n'ont pas eu de retombées positives en termes de productivité et de compétitivité microéconomique. Au contraire le pays connaît une désindustrialisation et une désagriculturisation³⁵ qui ont accentué le biais importateur du régime de croissance algérien.

Enfin, le rapport au monde dépend du régime de croissance algérien et du système d'économie politique qui assure sa reproduction. C'est ce binôme « régime de croissance – système national d'économie politique » qui détermine la forme, la substance et les gains de l'ouverture. Et, c'est en ce sens que tout processus de développement économique est un processus de développement politique. Dès lors c'est à ce niveau qu'il faut agir pour infléchir la trajectoire de l'ouverture afin de la rendre profitable pour l'économie nationale, ce qui revient à préciser le rapport au monde dont dépendra le futur modèle de développement en économie ouverte du pays.

4-2-2/ Les déterminants de la régulation de l'Etat

La notion de régulation prend des sens nombreux selon des objets qu'on lui assigne. Toutefois, son objectif est toujours de maintenir une certaine forme de stabilité, conforme à ce que l'on prévoit, dans le fonctionnement d'un système au sens large.

³⁵ Selon le FMI, l'industrie hors hydrocarbures représentait 12,1% du PIB en 1993 et 55% en 2009 ; l'agriculture 10,9% en 1993 et 7,6% en 2009.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Dans le champ économique et politique, la régulation peut se définir comme étant « l'ensemble des règles que l'Etat met en place pour conduire ou orienter le fonctionnement de l'économie »³⁶.

Régulation et développement sont inter reliés en fonction de principes précis et efficaces de diversité (prise en compte d'intérêts divers et parfois antagonistes de différents corps sociaux) et de variabilité (faire évoluer la régulation au gré des changements d'époque et des priorités historiques, économiques et sociales).

En vue de reconstruire l'image de l'Algérie ébranlée et désertée à la fois pendant une dizaine d'années, le pouvoir algérien s'engage énergiquement, à partir de 1999, dans une lutte multidimensionnelle qu'il mène simultanément sur quatre fronts, sécuritaire, économique, social et environnemental. Les raisons profondes en sont évidemment intérieures : créer un « bon vivre national » grâce à la production de richesses, la création d'emplois et la distribution de revenus. Mais l'espoir de repositionner le pays dans le concert des nations et d'augmenter, par l'approfondissement de la transformation systémique, son degré d'attractivité économique internationale, est également affiché. En effet, la mondialisation érige l'investissement étranger en « force économique » dont ont besoin les processus de développement nationaux. Pour qu'à de tels défis puissent être associés des contenus tangibles, des conditions et moyens sont respectivement créées et consentis.

4-2-2-1/ La dimension sécuritaire du développement

Actuellement, les autorités algériennes dessinent la maquette de la nouvelle Algérie fondée sur les valeurs de paix civile, de sécurité des personnes et des biens, de stabilité des institutions, d'unité nationale, de solidarité et de progrès économique et social.

En Algérie, l'objectif politique suprême n'est autre que d'endiguer en priorité le désordre et la discorde indissociables de son enlèvement post – révolutionnaire. L'ordre et la concorde, voilà deux maître – mots qui posent le socle des institutions algériennes récentes.

Le processus de paix initié par le pouvoir se veut comme un prolongement / dépassement de la loi Er Rahma (clémence) promulguée en 1995. Il se résume dans deux projets espacés l'un de l'autre de six ans et comportant des volets juridique, social et financier. Le premier est la concorde civile et le second, la charte pour la paix et la réconciliation nationale adoptées par référendum le 16 septembre 1999 et le 25 septembre 2005 et actionnées en janvier 2000 et mars 2006, respectivement.

Les résultats enregistrés dans le domaine sécuritaire, par suite de la mise en œuvre de cette procédure sont importants³⁷ :

³⁶ Aliouat (B) : « La régulation comme méta management : quelques grands repères » ; in Hafsi (T) : Op.cit ; PP 646-684.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

- Le retour dans leurs foyers des milliers de personnes engagées dans les activités criminelles ;
- La libération de nombreux détenus poursuivis et/ou condamnés pour des actes terroristes ;
- La réinsertion professionnelle de nombreuses personnes ;
- Et enfin, la prise en charge financière et sociale des groupes de populations victimes de la violence.

Aujourd'hui, après de longues et douloureuses années, l'Algérie présente à l'œil du citoyen et de l'observateur étranger, une bien meilleure « mine sécuritaire » et que certaines voix tentent de consolider, par un appel à l'amnistie générale que rend néanmoins possible la charte pour la paix et la réconciliation nationale.

Cette « mine » doit être davantage enjolivée par des actions de développement à la fois légitimes, concrètes et pertinentes.

4-2-2-2/ La dimension économique du développement

En Algérie, le troisième choc pétrolier a permis de restaurer un Etat qui a disparu entre 1994 et 1998. Le pouvoir a bénéficié de la montée inattendue et inespérée du prix du baril de pétrole qui a pu offrir à notre pays, au-delà de la réconciliation nationale, un nouvel envol économique mené à travers les différents programmes de développement.

Un programme de soutien à la relance économique d'un montant de 500 milliards de DA, soit l'équivalent de 7,2 milliards de dollars est entrepris dans l'urgence entre 2001 et 2004. Il sera suivi à son terme d'un programme complémentaire de soutien à la croissance pour la période 2005-2009 évalué selon certaines sources, entre 150 et 180 milliards de dollars, comprenant des programmes spécifiques régionaux destinés à développer certains secteurs (agriculture, pêche, tourisme, industrie, etc) et à réduire le déséquilibre régional.

Pour la période 2010-2014, un plan d'investissement de 286 milliards de dollars (soit 21 214 milliards de DA) est lancé et destiné à financer le capital collectif de la société. Il concerne 20 secteurs d'activité et est représenté par 16 134 milliards de DA, soit 76% du total pour l'habitat, les travaux publics, le transport, les ressources en eau, le service public, le développement économique et le sport (pour ne considérer que les secteurs dont le budget est au moins supérieur à 1000 milliards de DA).

Au cours des dernières années, l'Algérie a enregistré de bonnes performances économiques, qui se sont traduites par une consolidation du cadre macroéconomique. De 2004 à 2010, le PIB a cru à un taux moyen de 3,4%³⁸ grâce aux performances du secteur des

³⁷ L'Etat a indemnisé les familles des disparus, les familles victimes du terrorisme et les personnes relevées de leurs emplois pour des motifs politiques liés à la tragédie nationale. On estime le montant de la compensation financière de l'Etat à 10 milliards de dinars et le nombre de dossiers d'indemnisation à 50 000 environ.

³⁸ Rapport de groupe de la banque africaine de développement ; note de dialogue 2011-2012 ; PP 1-25.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

hydrocarbures, mais également à la contribution des secteurs des services et des bâtiments et travaux publics (BTP), et dans une moindre mesure celle de l'agriculture.

4-2-2-3/ La dimension sociale du développement

Cette dimension s'inscrit dans le programme de développement global où l'objectif de la relance économique côtoie celui plus urgent de l'aide aux populations les plus démunies. Dans ce cadre, la lutte contre la pauvreté est organisée à l'intérieur :

- D'une part, d'un système d'aide et de protection d'urgence basé sur les transferts sociaux de l'Etat en direction des catégories de population vulnérables (personnes âgées, handicapés et enfance défavorisée). Dans ce contexte, un accroissement sensible du budget social de la nation (prestations de sécurité sociale, budget social de l'Etat, autres transferts) appelé par la conférence nationale sur la pauvreté tenue en octobre 2000, est observé : entre 2000 et 2004, ce budget passe de 431 à 771 milliards de DA, soit respectivement 10,5 et 12,6% du PIB³⁹.
- Et d'autre part, d'une approche de type développementiste qui intègre une batterie de mesures législatives, institutionnelles, opérationnelles et financières d'insertion ou de réinsertion économique et sociale des populations : investissement dans les secteurs hors hydrocarbures, notamment dans l'agriculture, à travers le plan national pour le développement agricole et rural (PNDAR) lancé en 2000, la création d'activités économiques par le biais de l'agence nationale pour le suivi de l'emploi des jeunes (ANSEJ) et de la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC), la mise en place d'un dispositif de création d'emplois et d'intégration sociale composé des emplois salariés d'initiative locale (ESIL), indemnités pour activité d'intérêt général (IAIG), contrats de pré – emploi (CPE) et le dispositif d'aides en nature ou en espèce, destiné à contre carrer les phénomènes de pauvreté et d'exclusion.

Le pays a fait des progrès tangibles vers l'amélioration des indicateurs sociaux et de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Selon l'indice de développement humain (IDH) publié par le PNUD en 2013, l'Algérie se classe en 93^{ème} rang sur un total de 187 pays⁴⁰. La proportion de la population vivant en extrême pauvreté est estimée à 0,5% en 2009 contre 1,9% en 1988. Dans le domaine de la santé, l'espérance de vie à la naissance est passée de 71 ans en 2000 à plus de 75,5 ans en 2009. En matière d'éducation, des avancées ont également été enregistrées avec un taux de scolarisation des enfants âgés de 6 ans de près de 97,96% en 2009, contre 93% en 1999⁴¹. Cependant la

³⁹Boudjema (R) : « Economie du développement de l'Algérie 1962-2010 (tome 2) » ; Op.cit ; P 158.

⁴⁰ Le PNUD précise dans ce rapport sur le développement humain que l'IDH de l'Algérie s'est établi à 0,713 en 2012 contre 0,625 en 2000 et 0,562 en 1990 (0,461 en 1980). Sur l'année 2012, l'Algérie est classée à la 93^{ème} place mondiale sur 187 pays. Quant au classement des pays en développement en fonction de la diminution considérable de l'écart de l'IDH par rapport à la valeur maximale de cet indice, le PNUD place l'Algérie au top 20 de cette catégorie en parvenant à réduire cet écart de 34,4% depuis 1990.

⁴¹ Rapport de groupe de la banque africaine de développement ; Op.cit ; P 8.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

question de l'accès au logement et le problème de chômage dont le taux est estimé à 10% en 2010 (27% pour les jeunes de moins de 30 ans), demeurent des préoccupations majeures.

Dans le même cadre, l'étude de Professeur Ahmed Bouyacoub a montré que les éléments constitutifs du développement humain (éducation, santé, revenu) ont fait l'objet d'investissements intensifs de la part de l'Etat et les résultats sont très visibles au bout de quarante ans sur la période 1970-2012. Tous les paramètres ont connu, comme le montre le tableau, des progrès spectaculaires, à l'exception du PIB par habitant qui n'a augmenté que de 60% entre 1970 et 2012.

Tableau n°48 : Évolution des éléments constitutifs du développement humain

Quelques paramètres importants de l'IDH	1970	2012
Espérance de vie à la naissance (en années)	52,9	73,4
Taux d'alphabétisation des adultes (en % d'âges de 15 ans et plus)	22,2	74,9
Taux brut de scolarisation combiné (primaire au secondaire) en %	37,5	78,0
Taux de scolarisation dans le supérieur en %	1,50	32,1
PIB par habitant (en dollars constants de 2000)	1 436,13	2 300

Source : Bouyacoub (A), « croissance économique et développement 1962-2012 : quel bilan ? » ; revue *Insaniyat* n°57-58, juillet-décembre 2012, PP 91-113.

Par ailleurs, l'indicateur du développement humain de l'Algérie a évolué, à long terme, de manière similaire à celle des autres pays du Maghreb. Les mauvaises performances du PIB/habitant de l'Algérie n'ont pas eu un effet de rupture sur l'évolution de l'IDH par rapport aux autres pays.

4-2-2-4/ La dimension environnementale du développement

Les ressources contenues dans notre environnement naturel sont essentielles à la vie sur terre. Pendant très longtemps, ces ressources ont été exploitées de manière intensive afin de satisfaire les besoins de croissance des économies mondiales, essentiellement, celles des pays les plus avancés. Depuis les années 1970, les limites des ressources naturelles ont, de plus en plus, été prises en compte par les institutions ou plus précisément par les instances des gouvernances nationales et internationales de ces richesses. D'autres part, les sciences économiques se sont développées dans le domaine de l'environnement et proposent, depuis, des théories sur les coûts des externalités et sur ceux de l'usage des ressources naturelles non renouvelables. Et, bien que le concept de durabilité est difficile à définir, nous l'entendons, ici, comme un développement qui, dans un contexte de mondialisation, donne priorité aux questions d'équité inter et intra – générationnelles. A cet égard, la définition la plus largement retenue précise que « le développement durable est un

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

développement qui satisfait aux besoins de la génération présente sans compromettre la capacité des générations futures de pourvoir à leurs propres besoins »⁴².

La dégradation de l'environnement, surtout à partir des années 90, cause à l'Algérie, une perte de l'ordre de 7% de sa richesse annuelle mesurée par le produit intérieur brut⁴³. La variable environnementale est donc comptée aujourd'hui parmi les contraintes sévères auxquelles est confronté le développement national.

Dans son rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement de 2005, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement souligne en termes forts, les conséquences écologiques du processus d'industrialisation mis en œuvre, jusqu'à un passé récent, par le pays dans des circonstances peu respectueuses des impératifs environnementaux « l'Algérie est confrontée à une crise écologique majeure qui menace la santé et la salubrité publiques, la pérennité des écosystèmes fragiles, le développement durable du pays et la capacité des générations futures à disposer des ressources nécessaires à la satisfaction de leurs besoins socio-économiques »⁴⁴.

Comme outil de riposte à la dégradation de l'environnement, le décideur politique élabore et met en œuvre une stratégie nationale de l'environnement, assortie d'un plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAEDD) visant à protéger les écosystèmes. En la matière, des lois sont promulguées, des conventions et protocoles internationaux ratifiés, des programmes sociaux et spéciaux lancés, des institutions chargées de la gestion et de la surveillance de l'environnement créées, et des instruments de prévention des atteintes à l'environnement mis en œuvre (charte à l'entreprise, diverses taxes, etc.).

4-2-3/ L'importance de l'investissement public

Dans l'histoire, on trouve plusieurs illustrations d'investissements publics qui ont favorisé la croissance ou amélioré la compétitivité économique. De même, les dépenses d'investissements publics effectuées pendant les périodes de dépression sont susceptibles de relancer l'activité économique.

L'exemple le plus cité concerne les dépenses publiques du New Deal face à la crise de 1929. L'intervention de l'Etat aboutit à la création, le 10 avril 1933, de la fameuse T.V.A. (Tennessee Valley Authority) qui a permis, à partir de 1933 de financer la construction de sept grands barrages, le développement de la navigation, la lutte contre les inondations, l'irrigation et la production d'électricité. Le second exemple concerne l'investissement dans le réseau de communication en Grande Bretagne en 1913 qui lui conféra dans plusieurs domaines une avancée sur ses voisins et concurrents. Les infrastructures léguées par l'armée

⁴²Lounnas (R) : « L'économie des ressources naturelles : une discussion des questions relatives aux hydrocarbures » ; in Hafsi (T) : Op.cit ; PP 585-628.

⁴³Boudjema (R) : « Economie du développement de l'Algérie 1962-2010 » ; Op.cit ; P 160.

⁴⁴ Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement 2005 ; Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ; P 238.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

américaine suite à la guerre sont souvent analysées comme un facteur important dans le décollage de la Corée du Sud. Le Chili qui est de plus en plus comparé aux dragons de l'Asie tiendrait ses performances en termes de croissance de l'importante infrastructure dont il s'est doté au début des années quatre-vingt-dix. Rappelons, enfin que le plan Marshall a bien servi à reconstruire les infrastructures détruites par la guerre.

En Algérie, les investissements ont toujours été considérés, dans les différents programmes gouvernementaux menés entre 1963 et 2012, comme le moteur principal de la croissance économique. Le taux élevé des investissements par rapport au PIB a également toujours été considéré comme le symbole d'un grand effort et de dynamisme économique⁴⁵.

4-2-3-1/ Le taux d'investissement

Comme indicateur important d'une économie, le taux d'investissement traduit l'effort consenti par le pays, souvent au détriment de la consommation, pour générer de nouveaux projets ou pour améliorer la production déjà existante de biens et services. Toutes les analyses concernant l'économie algérienne soulignent l'importance du taux d'investissement à différentes époques de son évolution depuis son accession à l'indépendance.

Entre 1970 et 2010, le taux moyen d'investissement de cette période en Algérie représente 28,75%. Il a été relativement élevé par rapport aux pays voisins et par rapport aux pays industrialisés.

Tableau n°49 : Taux annuel moyen d'investissement durant la période 1970-2010

Pays	Algérie	Maroc	Tunisie	Egypte	France	Allemagne
En % du PIB	28,75	26,41	24,19	19,61	19,43	20,46

Source : Bouyacoub (A), « Investissements massifs pendant cinquante ans, pour quelle croissance ? », Op.cit, P 41.

L'examen des taux d'investissement de l'année 2010, de différents pays montre que l'Algérie est loin de détenir le record dans ce domaine avec 32,7 %, puisque des pays comme le Turkménistan affiche un taux de 59 %, la Chine 45,5 %, le Vietnam 36 % et le Maroc 31 %. En effet, durant la même année 2010, l'Algérie se classe à la 17^{ème} place en termes de taux d'investissement et à la 107^{ème} place en ce qui concerne la croissance⁴⁶. Il y a donc un décalage important entre les efforts consentis en termes d'investissement et la croissance du PIB par habitant. Les explications avancées sont multiples⁴⁷ : l'inadéquation de la matrice institutionnelle, l'effet de la rente, le démantèlement tarifaire trop rapide, la faiblesse du

⁴⁵Bouyacoub (A) : « Investissements massifs pendant cinquante ans, pour quelle croissance ? » ; Les cahiers du CREAD n°100-2012 ; PP 37-70.

⁴⁶Bouyacoub (A), « Investissements massifs pendant cinquante ans, pour quelle croissance ? », Op.cit ; P 57.

⁴⁷Bouyacoub (A) : « Croissance économique et développement 1962-2012 : quel bilan ? » ; revue Insaniyat n° 57-58 ; juillet-décembre 2012 ; Op.cit ; PP 101-103.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

nombre des entreprises, le comportement rentier des agents économiques, l'importance du secteur informel, l'importance de la corruption et les limites du modèle de croissance hors hydrocarbures.

4-2-3-2/ Volume des investissements réalisés

Le volume des investissements réalisés au cours de cette période (1970-2010) est également relativement important. En 41 ans, l'Algérie a investi la somme de 665,8 milliards de dollars courants, le Maroc 351,4 milliards, la Tunisie 166,8 milliards et l'Égypte 454,5 milliards. Autrement dit, l'Algérie a investi presque 4 fois plus que la Tunisie, 90 % de plus que Maroc et presque 50 % de plus que l'Égypte⁴⁸.

Mais il y a lieu de relever que la valeur globale des investissements réalisés en Algérie en 41 ans est relativement inférieure à la valeur des investissements d'une seule année comme en Allemagne (en 2008, avant la crise économique). Tout comme la valeur des investissements réalisés en Corée du Sud, pays à industrialisation récente, en trois années seulement (2008-2010) dépasse de 20% ce que l'Algérie a réalisé en 41 ans⁴⁹.

Le calcul plus précis de l'investissement annuel moyen par habitant et en dollars constants de 2005, sur cette période, pour relativiser l'importance des différentes économies, donne le même type de résultats.

Par habitant, les différences de volume s'estompent quelque peu, puisque l'Algérie avec un montant de 746,42 \$, n'a investi que 20 % de plus que la Tunisie (614,74 \$) et 94 % de plus que le Maroc (383,96 \$). Par contre, un pays comme la Corée du Sud (2 885,90 \$) a investi annuellement et par habitant, 3,9 fois plus que l'Algérie sur 41 ans. Quant aux autres pays industrialisés, il n'y a aucune commune mesure entre leur investissement annuel par habitant et les investissements de pays comme l'Algérie (presque 7 fois plus par habitant et par an sur 41 ans)⁵⁰.

4-2-3-3/ Structure des investissements réalisés

La structure des investissements réalisés montre que sur toute la période, 60 % des investissements ont été absorbés dans la construction et les travaux publics divers. Au cours de certaines périodes (1984-1994), ce taux a même atteint les 70 %. Les matériels de transport ont absorbé presque 12 % et les machines et biens d'équipement un peu plus de 22 %. Quant aux services, ils ont absorbé un peu moins de 4% du total des investissements, comme le montre le tableau n°50.

⁴⁸Bouyacoub (A), « Investissements massifs pendant cinquante ans, pour quelle croissance ? », Op.cit, P 42.

⁴⁹ Idem.

⁵⁰Bouyacoub (A), « Investissements massifs pendant cinquante ans, pour quelle croissance ? », Op.cit, P 43.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Tableau n°50: Structure des investissements réalisés en %

	1970-1978	1979-1984	1985-1994	1995-1999	2000-2010	1970-2010
Bâtiment et travaux publics	36,98	52,62	68,72	64,36	52,96	54,93
Travaux publics pétrolier	11,39	4,1	2,83	3,99	6,44	5,94
Matériels de transport	13,35	9,33	4,86	6,59	10,85	11,83
Machines et autres biens d'équipement	28,01	25,19	20,51	21	24,95	22,33
Services	9,76	8,22	2,45	3,58	4,4	3,92

Source : Bouyacoub (A), « Investissements massifs pendant cinquante ans, pour quelle croissance ? » ; Op.cit ; P 45.

Cette répartition montre qu'en Algérie, l'investissement a été principalement une affaire de construction et de travaux publics. Cette particularité n'est pas spécifique à ce pays. En France, ce secteur a absorbé 53 % des investissements en 2010, comme pour le Maroc qui a consacré également 52 % de ses investissements à ce secteur en 2010⁵¹.

Cependant, malgré l'ouverture proclamée de l'économie par les pouvoirs publics depuis le lancement des réformes économiques en 1989, presque 85 % des investissements réalisés dans le pays, en 2009, sont le fait de l'Etat directement et des entreprises publiques du secteur de l'énergie. Le secteur public reste l'investisseur principal de l'économie.

Conformément au schéma directeur routier national pour la période 1995-2015 sur les routes nationales desservant les principaux pôles de développement économique du pays, le gouvernement algérien a décidé de réaliser progressivement un réseau routier dont l'autoroute Est-Ouest et l'autoroute des hauts plateaux constituent les axes essentiels.

Le Ministère des Travaux Publics avance que 15000 Km de routes nationales seront réceptionnées d'ici 2015 et 40000 autres à l'horizon 2030.

L'aménagement ferroviaire de la région Algéroise sera réalisé selon un réseau dans lequel interviendront le chemin de fer, le métro et les tramways.

Le métro d'Alger est dimensionné pour assurer un trafic de l'ordre de 110 millions de voyageurs/an dès sa mise en service et pouvant atteindre dès 2010 un trafic de 150 millions de voyageurs/an sur un parcours long de 4 km. A terme, cette demande de transport atteindra sur le tronçon le plus chargé 38 000 à 41 000 voyageurs/heure.

⁵¹ Idem.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Les projets de tramway concernent les villes d'Alger, Oran et Constantine. Les 2 lignes d'Alger (Est et Ouest) desserviront 38 et 29 stations et transporteront quelques 18 000 voyageurs par heure dans un sens.

En somme, l'enveloppe globale consacrée, par les autorités algériennes, au chemin de fer est importante pour les deux plans de développement (2005/2009 et 2010/2014), elle est d'environ 32 milliards de dollars. Le réseau ferroviaire du pays, qui était de 1 769 km en 2008, atteindra de ce fait 10 000 km à l'horizon 2016-2017⁵².

4-3/ La croissance urbaine en Algérie

La croissance urbaine peut se définir comme étant un processus d'accroissement démographique et/ou extension spatiale des unités urbaines. Certains associent au concept de croissance urbaine des aspects économiques ou des fonctions spécifiques définies par le type de services.

4-3-1/ Extension des agglomérations urbaines

Ce qui caractérise la croissance des agglomérations en Algérie est certes le gonflement spectaculaire des grandes villes du Nord, mais aussi depuis les années quatre-vingt, la prolifération des petites agglomérations. En effet, le nombre d'agglomérations urbaines est passé de 211 à 751 de 1977 à 2008 avec l'apparition de 540 nouvelles agglomérations, dont 236 entre 1977 et 1987, 132 entre 1987 et 1998 et 172 durant la dernière décennie.

La variation nette du nombre d'agglomérations⁵³ a atteint son apogée entre 1977 et 1987 avec un effectif de 1237. Entre 1998 et 2008, il a été enregistré une augmentation nette de 506 agglomérations, soit 81 agglomérations de moins que la décennie antérieure.

Si leur nombre, n'a pas cessé de croître depuis l'indépendance, le rythme de croissance des agglomérations urbaines est différemment perçu selon leurs tailles.

⁵² Rania (C) : « Développement du rail en Algérie » ; quotidien de l'économie « le Maghreb » ; 19 Mars 2013 ; P 3.

⁵³ La variation nette du nombre d'agglomérations est la différence entre le nombre de nouvelles agglomérations et le nombre d'agglomérations déclassées en hameaux et celles ayant fusionné.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Tableau n°51 : Evolution du nombre d'agglomérations urbaines selon la taille entre 1977-2008

Taille des agglomérations	Nbre d'agglomérations au RGPH								Accroissement du nbre d'aggl.urbaines		
	1977		1987		1998		2008		1987-1977	1998-1987	2008-1998
	Total	urb	Total	urb	Total	urb	Total	urb			
Moins de 5 000	1985	32	2962	49	3218	0	3562	3	17	-49	3
5 000 à 10 000	113	47	260	185	409	198	465	283	138	13	85
10 000 à 20 000	73	70	100	92	216	201	257	238	22	109	37
20 000 à 50 000	38	38	93	79	133	114	178	142	41	35	28
50 000 à 100 000	16	16	37	26	51	34	61	47	10	8	13
Plus de 100 000	8	8	18	16	30	32	40	38	8	16	6
Total	2233	211	3470	447	4057	579	4563	751	236	132	172
Variation nette du nbre d'aggl.	-	-	1237	236	587	132	506	172			

Source : ONS, « armature urbaine » ; collections statistiques n°163/2011 ; P 79.

Le nombre d'agglomérations urbaines de taille comprise entre 5 000 et 10 000 habitants, a été multiplié par 6 entre 1977 et 2008. En effet, de 47 agglomérations en 1977 il a atteint 283 agglomérations en 2008. En termes de population ces agglomérations ne représentent que 11% (voir tableau n°52).

Tableau n°52 : Evolution de la population agglomérée selon la taille des agglomérations

Taille des agglomérations	Population en millier de personnes						Taux d'accroissements annuels moyens de la population agglomérée	
	RGPH 1987		RGPH 1998		RGPH 2008		1998/1987	2008/1998
	Effectifs en 10 ³	%	Effectifs en 10 ³	%	Effectifs en 10 ³	%		
Moins 5000	4 714	28,9	5 412	22,8	5 744	19,7	1,23	0,61
5000 à 10 000	1 799	11	2 814	11,9	3 291	11,3	4,04	1,6
10 000 à 20 000	1 397	8,6	2 931	12,4	3 574	12,2	6,78	2,03
20 000 à 50 000	2 742	16,8	4 098	17,3	5 583	19,1	3,62	3,18
50 000 à 100 000	2 524	15,5	3 456	14,6	4 201	14,4	2,82	2
Plus de 100 000	3 112	19,1	4 987	21	6 824	23,4	4,27	3,23
Totaux	16 387	100	23 698	100	29 216	100	3,38	2,15

Source : ONS, « armature urbaine » ; Op.cit ; P 23.

Les entités urbaines dont la taille est comprise entre 10 000 et 20 000 habitants ont vu leur nombre multiplié par 3,4 entre 1977 et 2008 en passant de 70 en 1977 à 238 en 2008. Mais la croissance la plus élevée de leur population a eu lieu entre 1987 et 1998. En effet durant cette période la population a augmenté de 1,53 million d'habitants (avec un taux de croissance moyen de 6,78% par an) contre seulement 0,64 million d'habitants la dernière décennie (soit un taux de croissance moyen de 2,03%).

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Les petites villes (entre 20 000 et 50 000 habitants) ont vu leur nombre multiplié par 3,7 en 31 ans. Par contre, les villes moyennes (entre 50 000 et 100 000 habitants) se sont accrues dans une proportion moindre que les villes de taille supérieure.

Cependant, l'élément le plus spectaculaire est la progression des grandes villes de plus de 100 000 habitants. Entre 1977 et 1998, il a pratiquement doublé tous les 10 ans et a vu six (6) nouvelles agglomérations urbaines franchir ce seuil durant la dernière décennie. Mais le poids de la population de ces agglomérations dans la population agglomérée n'a enregistré que de légères augmentations. Il est passé de 19% en 1987 à 21% en 1998, puis à 23% en 2008.

4-3-2/ La hiérarchie urbaine

L'analyse de l'urbanisation selon les régions du pays et les espaces de programmation territoriales montre des déséquilibres persistants dans la répartition des agglomérations urbaines. En effet, 63.5% sont situées au Nord du pays, 27.4% dans les hauts plateaux et seulement 9,1% dans le Sud.

La répartition de la population urbaine par wilaya fait ressortir la prédominance de sept wilayas (Alger 12,53%, Oran 5,98%, Constantine 3,72%, Sétif 3,51%, Blida 3,43%, Djelfa 3,39%, Batna 3,05%) qui à elles seules représentent plus de 35% de la population urbaine du pays en 2008.

La hiérarchie urbaine est encore dominée par les mêmes villes issues de la période coloniale. Si leur taille a changé, les villes les plus peuplées en 1966 sont les mêmes qu'en 2008. On peut dire qu'il y a une continuité dans la hiérarchie des villes 46 ans après l'indépendance.

Toutefois, si la forme de la hiérarchie urbaine a peu varié depuis l'indépendance par contre, la place de certaines villes dans la hiérarchie s'est sensiblement modifiée, au détriment de certaines unités urbaines localisées sur la bande Nord du pays (Chlef, Jijel, Skikda, Bejaia..) et en faveur des villes situées sur les Hauts-Plateaux et le Sud (Djelfa, Tébessa, El-Oued, El-Eulma...).

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Tableau n°53 : Hiérarchie des villes de plus de 100 000 habitants

Villes	Rang		Villes	Rang	
	2008	1998		2008	1998
Alger	1	1	B.B.Arreridj	20	19
Oran	2	2	Chlef	21	10
Constantine	3	3	Souk Ahras	22	23
Annaba	4	4	Médéa	23	20
Blida	5	6	El Eulma	24	29
Batna	6	5	Touggourt	24	24
Djelfa	7	11	Ghardaia	26	21
Sétif	8	7	Saida	27	25
Sidi Bel Abbès	9	8	Laghouat	28	34
Biskra	10	9	M'Sila	29	32
Tebessa	11	13	Jijel	30	27
El-Oued	12	28	Relizane	31	30
Skikda	13	14	Guelma	32	26
Tiaret	14	15	Reghaïa	33	95
Bejaïa	15	16	Ain Beïdha	34	36
Tlemcen	16	12	Khenchela	35	37
Ouargla	17	17	Boussaada	36	33
Bechar	18	18	Mascara	37	38
Mostaganem	19	22	Tizi-Ouzou	38	41

Source : ONS, « armature urbaine » ; Op.cit ; P 68.

L'analyse de la hiérarchie urbaine en fonction de la taille des villes, montre qu'en dépit de la diminution de la part de l'agglomération algéroise dans la population totale urbaine, cette dernière prédomine toujours la hiérarchie avec plus de 2,36 millions d'habitants. Alors que l'agglomération d'Alger constituait le quart (25%) de la population urbaine du pays en 1966, elle ne représente plus en 2008 que le dixième de la population urbaine (10.5 %) et près de 7% de la population totale.

4-3-3/ Les déterminants de la croissance urbaine

La croissance urbaine en Algérie peut être expliquée par deux facteurs qui sont liés l'accroissement naturel de la population et à l'exode rural. Ce dernier est un phénomène de migration des populations rurales vers les villes. Dans la réalité, cet exode est plus complexe car son appréciation et sa quantification sont difficiles.

Par ailleurs, les agglomérations rurales subissent elles aussi des transformations économiques en matière d'infrastructures de base et de logement, d'emploi, de loisir... et sont reclassées en agglomérations urbaines. Ce phénomène de reclassement réfère au transfert des agglomérations de la catégorie rurale à la catégorie urbaine survenant quand l'une d'entre elles finit par satisfaire aux critères de l'urbain, par exemple lorsque sa taille atteint le seuil minimum requis ou implicite quand elle se retrouve incorporée à une agglomération urbaine en expansion.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

L'accroissement de la population urbaine peut donc être décomposé en : croissance naturelle, le solde migratoire (entrées – sorties), reclassement d'agglomérations rurales en agglomérations urbaines.

Le phénomène de reclassement a touché 162 agglomérations entre 1987 et 1998 avec 1409712 habitants et 237 lors de la dernière décennie avec 1876420 personnes.

Entre 1987 et 1998, l'accroissement naturel représentait 59.5 % de la croissance urbaine, le phénomène de reclassement 22.34% alors que l'exode rural n'a contribué qu'à hauteur de 18.16% à la variation de la population urbaine.

Déclinés selon les espaces de programmation territoriale, l'accroissement naturel est le facteur qui contribue le plus à la croissance urbaine sauf en ce qui concerne la zone du Hoggar Tassili et celle des Hauts Plateaux Centre où c'est l'exode rural qui représente la contribution la plus importante. Après l'accroissement naturel, c'est le phénomène de reclassement qui est le plus important dans les autres espaces de programmation restants.

Durant la période 1998-2008, la contribution de l'exode rural à la croissance urbaine ne représente plus que 13.15%. L'accroissement naturel est toujours le facteur qui contribue le plus à la croissance urbaine sauf en ce qui concerne les Hauts Plateaux Centre pour lesquels c'est l'exode rural qui est l'élément prépondérant.

Comparativement à la décennie antérieure, la part du phénomène de reclassement qui était de l'ordre de 22.34% prend de l'ampleur et représente 31.49% de la croissance urbaine en 2008. Cette tendance à la hausse touche tous les espaces de programmation.

Tableau n°54 : Les facteurs de la croissance urbaine entre 1998 et 2008

Espace de program. Territoriale	Part des facteurs dans l'urbanisation moyenne annuelle en %		
	Accroissement naturel	Reclassement	Exode rural
N. Centre	59,40	30,65	9,95
N. Est	63,35	42,72	-6,07
N. Ouest	72,71	25,60	1,58
Nord	63,50	32,45	4,05
H. P. Centre	34,68	29,04	36,29
H. P. Est	47,53	32,92	19,55
H. P. Ouest	62,25	19,03	18,72
Hauts plateaux	45,41	29,47	25,13
S. Est	47,95	31,94	20,11
S. Ouest	39,61	26,26	34,13
Hoggar Tassili	43,07	26,43	30,50
Sud	45,96	30,44	23,60
Total	55,66	31,49	13,15

Source : ONS, « armature urbaine » ; Op.cit ; P 118.

Le phénomène de l'exode rural est en diminution depuis 1987 dans tous les espaces de programmation territoriale sauf dans le Sud-ouest et le Nord-centre qui ont connu une augmentation de la part de croissance urbaine due à ce phénomène.

Globalement, le nombre d'unités urbaines a plus que doublé en Algérie entre 1977 et 1987. Cette densification du réseau s'explique par le renforcement des petits centres urbains

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

(de moins de 20 000 habitants) qui représentent désormais près de 73% des effectifs de l'ensemble du réseau, soit 326 sur 447 en 1987. Durant cette période, 177 agglomérations de moins de 20 000 habitants sont venues renforcer le réseau déjà existant en 1977. Ceci peut être mis en rapport avec les réorganisations administratives successives (1974 et 1985) et l'expansion des activités économiques, des infrastructures de base et des services etc...

Les conditions économiques et sécuritaires défavorables qu'a connues l'Algérie pendant la décennie 1987-1998 ont encouragé la population de se cantonner dans les centres urbains les plus proches des campagnes. Ce qui provoqué une forte urbanisation des agglomérations de petites tailles en général et en particulier celles dont la taille est comprise entre 10 000 et 20 000 habitants qui ont gagné un effectif de 109 unités entre les deux périodes au détriment de celles de taille inférieure à 10 000 habitants.

En termes de population cette décennie (1987-1998) a enregistré une augmentation de la population urbaine de plus de 5,54 Millions d'habitants dont 47% résidaient dans les grandes villes (de plus de 100 000 habitants) et 7% dans les villes moyennes (de 50 000 à 100 000 hab.). Les petites villes (de 10 000 à 20 000 hab.) quant à elles représentent 26% du croît urbain et ont enregistré le plus fort taux de croissance, soit 6.95% en moyenne par an durant cette période.

Le retour progressif de la sécurité et de la paix civile après 1998 a eu son influence sur développement du réseau urbain qui s'est renforcé de 172 agglomérations supplémentaires dont 6 grandes villes de plus de 100 000 habitants, 13 villes moyennes (de 50 000 à 100 000 hab.) et 28 petites villes (de 20 000 à 50 000 habitants).

Par ailleurs, alors que l'on assiste à un ralentissement de la croissance urbaine (2,89% en moyenne par an contre 3,58% lors de la décennie précédente), la population urbaine a gagné 5,5 millions de plus qu'en 1998 dont 46% résident dans les grandes villes et 17% dans les villes moyennes.

Nous assistons donc à une continuation de la l'affirmation des villes de plus de 100 000 habitants qui même si leur effectif total demeure relativement limité (38 sur les 751) leur croissance, en ralentissement, n'en est pas moins forte. En effet, ce type de ville a enregistré des taux de croissance supérieurs à 3% en moyenne par an et a supporté 46% de la croissance urbaine de la décennie 1998-2008, soit 2.5 millions de personnes.

A titre de conclusion pour cette section, il est nécessaire de relever que l'aménagement du territoire en Algérie a connu de profondes mutations, en particulier dans l'ouverture à l'économie libérale, une nouvelle phase démographique et un système productif en transformation. L'enjeu de la transition économique a également un versant territorial et s'inscrit dans un contexte de déséquilibres déjà marqués.

Deux déséquilibres, l'un Nord – Sud et l'autre Est – Ouest apparaissent sur le territoire : l'essentiel du potentiel économique est localisé dans le Nord en adéquation avec

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

la concentration de la population ; 37% des emplois sont localisés à l'Est, 38% au Centre et 25% à l'Ouest.

A cela s'ajoute une pression démographique différenciée selon les espaces et dans les effets sont mal maîtrisés.

Cette situation nécessite la mise en œuvre d'un nouveau schéma national d'aménagement du territoire afin de remédier aux déséquilibres constatés.

Section 2 : Le Schéma National d'Aménagement du Territoire 2030

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) est un acte par lequel l'Etat affiche son projet territorial. Le SNAT, approuvé par la loi n°10 – 02 du 29 juin 2010⁵⁴, montre comment l'Etat compte assurer, dans un cadre de développement durable, l'équilibre, l'équité et l'attractivité du territoire dans toutes ses composantes à l'échelle du pays tout entier pour les vingt années à venir.

Il est de ce fait un instrument qui traduit et met en forme les orientations stratégiques d'aménagement durable du territoire. Le SNAT comprend trois points importants qui vont faire l'objet d'étude dans cette section.

Dans un premier temps, un diagnostic territorial fait apparaître les principaux enjeux et défis auxquels est confronté le territoire algérien.

Dans un deuxième temps, une démarche de prospective territoriale s'est efforcée de déterminer les futurs possibles du notre territoire à travers quatre scénarios prospectifs.

Dans un troisième temps, les lignes directrices du SNAT ont identifié les stratégies permettant d'atteindre cet avenir souhaité du territoire algérien.

1/ Le diagnostic territorial

Le diagnostic du SNAT s'efforce de définir les principaux traits du territoire algérien et d'en envisager les tendances majeures du développement. Les points clef du diagnostic s'organisent de la manière suivante :

- Un environnement et des ressources naturelles menacées,
- Villes et campagnes en mutation,
- Des réseaux d'infrastructures incomplets.

⁵⁴ Auparavant, la loi n°01 – 20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire définit les orientations et les instruments d'aménagement du territoire de nature à garantir un développement harmonieux et durable de l'espace national. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire à l'horizon 2025, figure parmi les instruments prévus par la dite loi.

1-1/ Un environnement et des ressources menacées

Le diagnostic met en évidence la richesse des ressources, des écosystèmes et des patrimoines naturels et culturels de l'Algérie mais souligne également les nombreuses menaces qui pèsent sur eux ainsi que les contraintes qu'ils fixent pour l'aménagement du territoire.

1-1-1/ L'enjeu majeur de l'eau

L'eau s'avère un élément clé dans la vie des populations au niveau stratégique, économique, environnemental, social et humain. Nous entrons dans une ère de rareté où il est indispensable de gérer les ressources hydriques dans un souci de durabilité et de préservation des écosystèmes⁵⁵.

Avec 600 m³ disponibles par habitant et par an, l'Algérie se situe dans la catégorie des pays pauvres en eau (le seuil de rareté de la banque Mondiale est fixé à 1000 m³ par habitant et par an).

Le potentiel hydrique de l'Algérie s'élève à 19,2 Milliards de m³/an, réparti presque pour trois quarts au Nord (14 Milliards de m³) et pour un peu plus d'un quart au Sud (5,2 Milliards de m³).

L'eau mobilisée s'élève en 2006 à 6,3 Milliards de m³/an, près des deux tiers étant issus des eaux souterraines (3,5 Milliards de m³/an) le reste étant issu des eaux superficielles collectées dans 57 barrages (2,8 Milliards de m³/an, pour une capacité théorique de stockage de 5,7 Milliards de m³).

Les déficits en eau exigent dès maintenant la mise en place d'une politique rigoureuse de gestion de la demande avec le recours soit au dessalement de l'eau de mer, ou bien à réutiliser les eaux usées⁵⁶.

Résoudre la crise de l'eau est l'un des grands défis du développement humain de ce XXI^{ème} siècle. Parvenir à relever ce défi à travers une action nationale et internationale concertée servirait de moteur au progrès dans les différents domaines et permettrait de dynamiser l'économie⁵⁷.

⁵⁵ Assouline (S et J) : « Géopolitique de l'eau. Nature et enjeux »; éd; Studyrama perspectives; France; 2007; P 12

⁵⁶ Cette option repose sur les 750 Hm³ d'eau rejetés tous les ans, récupérer 40% de ces rejets équivaldrait à produire l'équivalent de Six (6) barrages d'une capacité de 60 Hm³. Aujourd'hui, 102 stations d'épuration ont été réalisées et 74 sont en cours de réalisation avec une capacité de traitement de 567 Hm³/an, dont une grande partie est exploitée dans l'agriculture.

⁵⁷ Rapport mondial sur le développement humain : « Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau » ; éd ; economica ; Paris ; 2006 ; P 1.

1-1-2/ La fragilité des sols

Fragiles et limitées, les ressources en sols et en couvert végétal se dégradent sous l'action des pratiques culturales, des pollutions, des facteurs naturels et anthropiques. Ainsi l'érosion hydrique menace 12 millions d'hectares en zone montagneuse dans le Nord et l'Ouest. L'érosion éolienne touche 32 millions ha des zones arides et semi-arides, les sols très sensibles à désertification sont estimés à 11 millions ha et la salinisation des sols frappe les terres irriguées de l'Ouest et les oasis.

Depuis l'indépendance, la Surface Agricole Utile (SAU) a augmenté de 1,3 million d'hectares, et les surfaces irriguées totales ont été multipliée par 3,5 pour atteindre 650 000 hectares. Toutefois, la baisse de la SAU par habitant est nette et est passée de 1 hectare par habitant en 1960 à 0,52 ha en 1970 ; 0,34 ha en 1985 et 0,24 ha en 2008. Ce sont 250 000 ha de terres agricoles qui ont été perdus au profit de constructions.

La préservation et la réhabilitation du capital forestier constitue une des principales priorités de la protection environnementale. La forêt joue un rôle de préservation des sols contre l'érosion.

1-1-3/ Des risques majeurs prégnants

Les conditions géologiques et climatiques se conjuguent pour faire de l'Algérie une « terre à risques ». Sur les quatorze risques majeurs identifiés par l'ONU, dix concernent l'Algérie : les séismes et risques géologiques, les inondations, les risques climatiques, les risques radiologiques et nucléaires, les feux de forêts, les risques industriels et énergétiques, les risques de la santé humaine, les risques portant sur la santé animale et végétale, les pollutions atmosphériques, telluriques, marines ou hydriques, les catastrophes dues à des regroupements humains importants.

Il est nécessaire de réagir face aux menaces que le changement climatique fait peser sur le monde entier. Comme l'indique le rapport sur le développement humain : « le réchauffement de la planète est déjà une réalité – et, dans de nombreux pays, il a le potentiel d'anéantir les avancées en matière de développement humain réalisées sur plusieurs générations. Des réserves d'eau réduites dans des zones déjà marquées par un stress hydrique chronique, des conditions climatiques plus extrêmes et la fonte des glaciers, tels sont les différents visages du défi qui menace »⁵⁸.

Face à ces risques, la préservation et la valorisation du système écologique comme patrimoine devient une nécessité.

⁵⁸ Rapport mondial sur le développement humain 2006 ; Op.cit ; PP 15-16.

1-1-4/ Des écosystèmes fragiles

Ces écosystèmes sont, toutefois, menacés par les mutations rapides de la démographie et de l'économie du pays : l'urbanisation et le développement des activités engendrent une forte pression anthropique, souvent associée à l'abandon de pratiques séculaires d'entretien de ces espaces.

La question environnementale⁵⁹ est une problématique nouvelle en Algérie, qui nécessite une véritable prise en considération, permettant d'en dégager les enjeux propres à nos espaces et répondant autant à des considérations économiques qu'à la nécessité d'assurer aux populations présentes et futures, une qualité de vie et un patrimoine naturel irremplaçables.

1-2/ Villes et campagnes en mutation

Les villes et les campagnes algériennes ont connu de profondes mutations sous l'effet de la croissance démographique et des évolutions socio-économiques des dernières décennies. L'urbanisation s'est généralisée à l'ensemble du territoire national (70% de la population urbaine), avec une densification du réseau dans la zone tellienne et une croissance spectaculaire dans le Sud et sur les Hauts Plateaux.

Bien que le nombre d'agglomération se soit accru dans les dernières décennies, l'armature urbaine reste dominée par Alger et, dans une moindre mesure, Oran, Constantine et Annaba. C'est par la croissance de leur périphérie, et la l'excroissance de grandes villes, que ces agglomérations continuent de croître. Ailleurs, les villes de plus de 100 000 habitants (Sétif, Djelfa, Blida, Skikda, Batna, Tlemcen,...) se multiplient et constituent le niveau fort de l'armature urbaine actuelle. Mais, il leur manque une assise économique suffisante pour diffuser la croissance. Parallèlement, la croissance urbaine se traduit par la multiplication des petites villes.

En dehors de quatre grandes agglomérations, les villes restent inaptes à remplir leurs fonctions économiques et sociales, au-delà de l'encadrement administratif. Les carences en matière de gestion urbaine, notamment dans les systèmes de transports et de circulation, handicapent le fonctionnement satisfaisant des activités économiques.

Le devenir du système urbain est étroitement lié aux tendances socio-économiques qui caractérisent le monde rural qui n'a pas connu la mise en œuvre d'un « projet économique et social » cohérent, complet et susceptible de lui offrir les chances d'un développement porteur de progrès et de modernité.

⁵⁹ Le coût des dommages environnementaux représente près de 5,2% du PIB soit l'équivalent de 2,6 milliards de dollars US, soit une baisse de près de 1 milliard de dollars US par rapport à 2002 (- 1,8% du PIB).

1-3/ Des réseaux d'infrastructures incomplets

L'organisation des infrastructures de transport et de communication dont dispose l'Algérie doit être en cohérence avec les besoins de l'économie et la mondialisation pour appuyer la compétitivité et l'attractivité du territoire. Pour le moment les réseaux de transport restent discontinus et le réseau des communications est encore peu développé dont la qualité des services varie en fonction des régions.

Actuellement, la mondialisation élargit nos horizons avec une « géographie des flux et des lieux »⁶⁰ ou bien une « géographie des réseaux » qui se dessine : l'espace des flux qui résulte [d'internet] est une nouvelle forme d'espace, caractéristique de l'ère de l'information. De nouvelles configurations territoriales émergent des processus de concentration, décentralisation et connexion spatiales qu'impulse inlassablement la géométrie variable des flux planétaires d'informations.

2/ Les scénarios de l'aménagement du territoire

Le diagnostic met en lumière différents enjeux et défis pour l'aménagement du territoire algérien auxquels le SNAT s'efforce d'apporter des réponses cohérentes et déclinées. L'alternative présuppose dès lors, quatre scénarios « possibles », réalisables compte tenu des évolutions en cours sur le territoire national et construire, à travers une combinaison de scénarios, le scénario souhaité.

2-1/ Premier scénario : L'équilibre volontariste

Le but principal de ce scénario est de renforcer le développement des Hauts Plateaux et du Sud qui permet le freinage du développement sur le littoral et équilibre le territoire, en termes de population et de bases productives : 55% de la population doivent se trouver au Nord et 45% sur les Hauts-Plateaux et le Sud.

Ce scénario s'appuie sur une logique interventionniste de l'Etat afin de maintenir les équilibres territoriaux et contrebalancer les tendances observées. L'Etat pose les bases productives des Hauts Plateaux par la délocalisation des grandes unités publiques et par le développement d'un appareil législatif renforcé et d'outils d'intervention, technique et foncière, étatiques. En contre partie, l'accent est peu mis sur le développement économique local et régional. L'investissement massif dans les infrastructures de transports et de transfert d'eau encourage le transfert volontaire de population, de 2 500 000 personnes réparties entre les Hauts Plateaux (2 Millions) et le Sud (0,5 Million).

⁶⁰Musso (P) ; Crozet(Y), Joignaux (G) : « Le territoire aménagé par les réseaux » ; éditions de l'aube ; France ; 2002 ; P 23.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Le développement territorial doit s'appuyer sur la politique environnementale qui vise essentiellement à limiter les impacts défavorables pour le milieu et les ressources naturelles d'un développement soutenu sur les Hauts Plateaux et le Sud.

2-2/ Deuxième scénario : La dynamique de l'équilibre

La vision dynamique de l'équilibre s'inscrit dans l'Option Hauts Plateaux consistant en une double valorisation du territoire avec la constitution de pôles d'équilibre assurant le développement des Hauts Plateaux et du Sud et la réorganisation de la zone littorale et tellienne. Elle ne se limite pas au rééquilibrage littoral/intérieur mais comprend également l'équilibre urbain/rural et l'équilibre durable du territoire.

L'articulation entre la solidarité spatiale et le développement économique constitue l'objet principal de la politique d'aménagement du territoire. Pour cela, une logique partenariale se met en place : l'Etat est le garant de la solidarité spatiale et met en œuvre une politique dynamique d'équilibre territorial, le secteur privé assurant pour sa part l'essentiel du développement des bases productives. L'Etat assume ainsi des politiques publiques fortes et demeure un acteur économique dans certains secteurs clefs.

La politique menée en matière d'environnement vise à assurer un développement durable des territoires compatible avec leurs capacités de charge environnementale ainsi que à prévenir et réduire les impacts environnementaux.

2-3/ Troisième scénario : Le territoire compétitif

Un territoire compétitif se recompose sous l'effet de l'économie de marché. L'Etat, en attendant de se retirer dans des fonctions de régulateur, assure la transition afin de créer les conditions d'une économie diversifiée aux bases productives autonomes. Il conserve la responsabilité d'une politique d'aménagement et accompagne les forces du marché dans leur fabrication d'un territoire attractif.

La politique d'aménagement du territoire vise essentiellement le développement des pôles de croissance pour appuyer une transition efficace et garantir un niveau minimal de solidarité territoriale afin d'éviter les impacts négatifs des déséquilibres territoriaux sur la croissance générale.

Une structure duale se met en place distinguant des territoires dynamiques et attractifs, constitués des grandes villes et des espaces qu'elles entraînent dans leur sillage (Nord et pôle de prospérité des Hauts Plateaux), et des espaces périphériques situés principalement sur les Hauts Plateaux et le Sud.

Par conséquent, les bénéfices économiques sont contrebalancés dans ce scénario, par les inégalités sociales et spatiales qui se traduisent par des réactions de rejet, des phénomènes d'exclusion, de paupérisation et le développement d'une économie parallèle.

2-4/ Quatrième scénario : Le territoire dispersé

Ce scénario identifie un certain nombre de tendances négatives à l'œuvre dans le pays et esquisse une image du territoire mettant en avant certains dangers et démontrant les aspects les plus profonds du « désordre territorial ».

Une vision où l'Etat, vivant essentiellement de la rente pétrolière, ne se donne pas les moyens d'accompagner la transition politique et économique. Le territoire est parcouru de dynamiques spontanées, contradictoires et dispersées, sans stratégie particulière d'aménagement.

La politique d'aménagement du territoire est incomplète et ne permettant pas une articulation efficace des politiques sectorielles. On observe une organisation de fait du territoire par des polarisations et un renforcement des inégalités spatiales. Les déséquilibres territoriaux s'accroissent entre un littoral qui conserve une attraction par défaut et un espace intérieur qui souffre de services et d'infrastructures insuffisantes.

2-5/ Le scénario acceptable : Equilibre territorial et compétitivité

Le but de ce scénario est de concilier harmonieusement les deux impératifs de l'aménagement du territoire : rétablir un équilibre durable entre les grandes composantes du territoire et adapter le territoire aux exigences de l'économie contemporaine. Cette vision s'inscrit dans l'Option Hauts Plateaux avec la constitution de pôles d'équilibre assurant le développement des Hauts Plateaux et du Sud, et la restructuration de la zone tellienne.

La dynamique de l'équilibre du territoire doit se faire entre littoral/intérieur, urbain/rural et l'équilibre durable du territoire.

La compétitivité des territoires repose sur l'ouverture internationale forte comme condition essentielle de la réussite d'une croissance économique de plus en plus dépendante du développement des échanges de l'économie mondiale.

Le renforcement des bases productives s'inscrit dans une stratégie du territoire combinant la recherche-développement, l'innovation et l'industrie. Cette stratégie s'appuie sur l'organisation des espaces de programmation territoriale et sur l'émergence des pôles d'Attractivité et des Zones Intégrées de Développement Industriel (ZIDI) à partir desquels seront mis en œuvre les mécanismes qui permettront de diffuser la croissance sur l'ensemble du territoire.

3/ Les lignes directrices de l'aménagement du territoire

Quatre lignes directrices viennent structurer le SNAT et répondre aux enjeux du développement du territoire national tels qu'ils ont été identifiés dans le diagnostic puis déclinés en futurs possibles dans les différents scénarios : un territoire durable, créer les

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

dynamiques du rééquilibrage territorial, créer les conditions de l'attractivité et la compétitivité des territoires, réaliser l'équité territoriale.

3-1/ Territoire durable

La première ligne directrice du SNAT Algérie 2030 vise à un territoire durable, établissant ainsi un lien étroit entre aménagement du territoire et durabilité et en faisant de celle-ci une préoccupation préalable à toute intervention dans le domaine de l'aménagement.

Afin de répondre à l'exigence de développement durable inscrite dans la loi relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, le SNAT définit la stratégie du Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE – DD) mais répond de manière territorialisée aux enjeux que celui-ci a mis en lumière.

Cette approche adopte pour principe directeur le fait d'assurer un développement des territoires compatible avec leur capacité de charge.

La ligne directrice « vers un territoire durable » se décline en cinq Programmes d'Action Territoriale (PAT) : assurer la durabilité de la ressource en eau⁶¹, conservation des sols et la lutte contre la désertification, protéger les écosystèmes, prévention des risques⁶², sauvegarder le patrimoine culturel.

3-2/ Créer les dynamiques du rééquilibrage territorial

Les objectifs de cette deuxième ligne directrice visent à lancer les dynamiques d'un nouvel équilibre entre le littoral et les espaces intérieurs et de mettre en place un système urbain au service du territoire national.

Au cœur de la démarche d'aménagement du territoire, l'enjeu du rééquilibrage territorial est de faire émerger de nouvelles lignes de partage et de nouvelles polarités structurant une organisation renouvelée du territoire.

Les données sur la population illustrent l'ampleur des évolutions nécessaires pour le rééquilibrage du territoire. Il s'agit d'ordres de grandeur, présentés en fonction de deux hypothèses :

- Une hypothèse selon le « croit naturel » jusqu'en 2030.

⁶¹Dix neuf barrages seront réalisés entre 2010 – 2014 et permettront une mobilisation qui passera de 7,1 à 9,1 milliards de m³. Quinze grandes unités de dessalement pouvant produire 938 millions de m³/an d'eau seront réalisées.

⁶² Les plans relatifs à la prévention des risques sont : Plans Généraux de Prévention (PGP), Plans d'Explosion aux Risques (PER), Plans Particuliers d'Intervention (PPI), Plans d'Organisation Interne de l'entreprise (POI) sont établis et leurs prescriptions reprises par les documents d'urbanisme (PDAU et POS).

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

- Une hypothèse « redéploiement », qui prend en charge l'hypothèse de « croit naturel », plus un redéploiement volontaire de 2 500 000 habitants du Nord vers les Hauts Plateaux et le Sud à l'horizon 2030.

Tableau n°55 : Evolution de la population à l'horizon 2030

Espaces	RGPH 2008	2030		
		Projection selon le croit naturel	Redéploiement	Variation
Nord	21,5 (63%)	28,0 (62%)	25,5 (56,4%)	- 2,5
Hauts-Plateaux	9,3 (27,3%)	12,6 (28%)	14,6 (32,3%)	+ 2,0
Sud	3,3 (9,7%)	4,6 (10%)	5,1 (11,3%)	+ 0,5
National	34,1	45,2	45,2	0

Source : SNAT 2030 ; Op.cit ; P 52.

3-2-1/ Le freinage et l'équilibrage du littoral

Ce programme d'action met en œuvre une profonde restructuration de l'espace littoral et tellien afin de faire face à la tendance lourde de croissance du littoral aux dépend des espaces intérieurs. Il repose sur différents principes : limitation de l'urbanisation littorale, protection des terres agricoles, réorientation de l'urbanisation sur les piémonts pour l'incitation à la localisation dans l'intérieur du Tell.

3-2-2/ L'option Hauts Plateaux

Consiste à mettre en œuvre une profonde restructuration des espaces intérieurs de l'Algérie afin de faire face à des tendances lourdes de reflux des populations et à des risques de décrochage et de marginalisation de pans entiers de leur territoire. Il constitue une stratégie volontariste et ambitieuse d'aménagement du territoire permettant de redonner à celui-ci toute sa profondeur.

Le plan d'action met en place un système urbain des Hauts Plateaux hiérarchisé, articulé et polarisé s'appuyant sur un réseau d'infrastructures performant. Il institue pour cela des villes d'équilibre et des villes relais des Hauts-Plateaux⁶³ et complète l'armature urbaine par les villes nouvelles.

L'objectif recherché est de faire des Hauts Plateaux des espaces attractifs afin d'y permettre un redéploiement volontaire réaliste et graduel d'une partie de la population du Nord.

⁶³ Les villes d'équilibre et les villes relais des Hauts-Plateaux s'inscrivent ainsi dans les PAT relatifs aux espaces de programmation territoriale et aux Pôles d'Attractivité et des Zones Intégrées de Développement Industriel. Les villes de Tebessa, Batna, Sétif, Djelfa, Tiaret, Saida, M'Sila et Laghouat sont instituées comme villes d'équilibre des Hauts Plateaux.

Les villes d'Ain sefra, Mécheria, El Bayadh, Boussaâda, Bordj Bou Arreridj et Barika sont instituées comme villes relais des Hauts Plateaux.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Tableau n°56 : Evolution de la population et des besoins (logements et emplois) après redéploiement à l'horizon 2030 Unité : millions

Hauts Plateaux(HP)	Population 2008	Parc logts. 2008	Evolution selon le croit naturel 2030	Redéploiement 2 millions d'hab. 2030	Population 2030 après redéploiement
HP Ouest	1,9	0,36	2,5	+ 0,5	3,0
HP Centre	2,5	0,41	3,4	+ 1,0	4,4
HP Est	4,9	0,98	6,7	+ 0,5	7,2
Total HP	9,3	1,75	12,6	+ 2,0	14,6

Hauts Plateaux (HP)	Logements		Emplois	
	Besoins selon le croit naturel	Besoins avec redéploiement 2 millions d'hab.	Besoins selon le croit naturel	Besoins avec redéploiement 2 millions d'hab.
HP Ouest	0,5 (19,8%)	0,6 (20,5%)	0,27 (20%)	0,33 (20%)
HP Centre	0,68 (27%)	0,88 (30,2%)	0,36 (27%)	0,49 (30%)
HP Est	1,34 (53,2%)	1,44 (49,3%)	0,72 (53%)	0,83 (50%)
Total HP	2,52	2,92	1,35	1,65

Source : SNAT 2030 ; Op.cit ; P 55.

Plusieurs plans d'action spéciaux et complémentaires sont définis pour les Hauts Plateaux : transferts d'eau, préservation et valorisation de l'écosystème steppique à travers le plan « sols et steppe », renouveau rural, grands périmètres agricoles, production animale et agro-industrielle, parcs naturels et culturels, développement humain et social, transport et mobilité (infrastructures routières, ferroviaires et aériennes), numérisation des Hauts Plateaux, énergies nouvelles et renouvelables, recherche agronomique et biotechnologique dans les zones arides et semi-arides, délocalisation des activités économiques.

Parallèlement des moyens complémentaires sont spécifiés dans le cadre institutionnel de l'Option Hauts Plateaux avec l'élaboration de Schéma d'Aménagement pour les trois espaces de programmation territoriale : Hauts Plateaux-Est, Hauts Plateaux-Ouest, Hauts Plateaux-Centre au niveau des 14 wilayas steppiques. La mise en œuvre de l'Option Hauts Plateaux s'appuie également sur le dispositif d'aides et d'incitations à l'investissement et à la création d'emplois dans cet espace.

3-2-3/ L'option développement du Sud

Afin de créer les conditions de développement du Sud répondant aux spécificités du milieu désertique et aux besoins de ses habitants, le programme d'actions de cette option s'appuie sur : le renforcement d'un système urbain en archipel, le soutien à la compétitivité

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

et à la croissance⁶⁴, la protection du système oasien et la durabilité de l'eau, le renforcement de l'accessibilité et de la desserte, les technologies modernes au service du Grand Sud⁶⁵.

Le système urbain du Sud est renforcé par l'institution de Pôles du Sud et la création de villes nouvelles venant appuyer l'armature urbaine existante.

Tableau n°57 : Prévion de la population du Sud

Espace	RGPH 2008	2030		
		Projection selon le croit naturel	Redéploiement	Variation
Sud	3,3	4,6	5,1	+ 0,5

Source : SNAT 2030 ; Op.cit ; P 56.

De cette richesse potentielle de l'espace Sud, le SNAT tend pour les 20 ans à venir à consolider les bases d'un développement durable et à inverser la tendance pour assurer à cet espace une meilleure attractivité et équité territoriale.

3-2-4/ La délocalisation des activités et la déconcentration administrative

Huit (8) établissements classés à risque majeur ont été identifiés en vue de leur délocalisation. Ces activités se trouvent dans les agglomérations à forte densité de population ; à savoir les deux (2) unités de production de chlore de Baba Ali et Mostaganem, le centre enfûteur du caroubier, la centrale électrique de Bab Ezzouar, les centres de stockage et de distribution des hydrocarbures d'Annaba et de Batna et les deux (2) unités de production de tabac et des allumettes (SNTA) de Bab El Oued et de Belcourt.

Afin d'asseoir cette politique de délocalisation qui doit s'inscrire dans le cadre du SNAT, un Fonds National d'Aménagement du Territoire « FNAT » a été créé pour aider les investisseurs à se délocaliser vers les Hauts Plateaux.

Un dispositif incite les entreprises à s'implanter dans des territoires sélectionnés dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire comme aide financière par emploi délocalisé, avantages fiscaux, avantages en nature (terrains ou bâtiments), accord des prêts à taux bonifiés (prêts à taux 0%).

Des mesures d'accompagnement sont prises dans les espaces bénéficiant de délocalisation comme aménagement d'infrastructures (transport, numériques...), développement de services.

⁶⁴ La constitution de Zones Intégrées de Développement Industriel et des Pôles d'Attractivité permettent la valorisation des ressources sahariennes sur des espaces et des filières identifiées.

⁶⁵ Ce vaste territoire aux réserves avérées en hydrocarbures et en eau fossile offre aussi des potentialités importantes en énergie solaire, en gisements miniers, en agriculture mais aussi en matière de tourisme et de loisirs sahariens, comme en recherche scientifique, notamment en biotechnologie appliquée à l'agronomie.

3-2-5/ Un système urbain hiérarchisé et articulé

Différentes catégories de villes sont définies afin de préciser les fonctions de chaque type de villes au sein du système urbain et de déterminer les programmes appuyant leur mise en œuvre : les grandes villes (Alger, Oran, Annaba et Constantine), les villes d'équilibre des Hauts Plateaux, les villes relais du Tell, les villes de développement du Sud, les villes nouvelles.

Différentes mesures permettent de mettre en place des relations urbain – rural équilibrées et portent essentiellement à : stabiliser la population par le développement rural, mettre les services publics et équipements collectifs à niveau, renforcer les fonctions d'approvisionnement agro-alimentaire, développer la rurbanité, promouvoir les liens culturels entre villes et campagnes...

3-3/ Créer les conditions de l'attractivité et de la compétitivité des territoires

Actuellement, l'Algérie s'inscrit dans un contexte international marqué par la mondialisation et l'émergence d'une économie de la connaissance.

Face à cette situation, le SNAT entend créer les conditions de la compétitivité et de l'attractivité des territoires en affirmant leurs capacités à produire et échanger selon les règles de l'économie moderne et à attirer les savoir-faire, les technologies et les investissements étrangers, qui les accompagnent. Plusieurs éléments sont nécessaires au développement de l'attractivité et la compétitivité : l'ouverture internationale, les infrastructures modernes et l'organisation territoriale des bases productives.

Le développement de la compétitivité et de l'attractivité du territoire constitue une ligne directrice essentielle du SNAT, la capacité des territoires à produire de la richesse étant une condition importante à leur développement et leur aménagement. S'appuyant nécessairement sur cette ligne directrice, les autres lignes directrices déjà examinées : durabilité, équilibre viennent toutefois en compléter les stratégies.

La durabilité constitue ainsi un facteur de compétitivité et d'attractivité de long terme en ménageant le capital environnemental et territorial et en promouvant sa valorisation.

L'équilibre et l'équité territoriale inscrivent le principe de compétitivité dans un cadre permettant d'en optimiser les effets et d'éviter un aménagement du territoire sous un angle strictement utilitariste et productiviste.

Les effets négatifs de la compétitivité, notamment la concentration des richesses et des fonctions de production et d'échange sur le territoire sont ainsi compensés par ces principes.

3-3-1/ Modernisation et maillage d'un réseau d'infrastructures performant

Les objectifs du Programme d'Action Territoriale à l'horizon 2030 sont les suivants :

- Mettre en place un réseau d'infrastructures matériel et immatériel performant, maillé et hiérarchisé assurant l'accessibilité du territoire,
- Assurer l'attractivité et la compétitivité du territoire par un réseau d'infrastructures performant,
- Appuyer le rééquilibrage du territoire et son équité en assurant des liaisons performantes entre les différents espaces,
- Contribuer au développement durable du territoire par un système de transport restructuré.

La réalisation de ces objectifs peut se faire à travers un programme d'actions s'appuyant sur : le développement et le renforcement des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires, le développement de la logistique, le renforcement des infrastructures de l'énergie, la numérisation des territoires.

3-3-2/ La mise à niveau et la modernisation des grandes villes

L'enjeu est de faire des grandes villes des générateurs de croissance assis sur des services supérieurs et des capacités de production affirmées capables d'innover et de créer une forte valeur ajoutée.

A cet effet, la création des pôles d'excellence universitaires et de recherches sont une condition de l'attractivité et de la compétitivité des grandes villes qui vont permettre le développement des services aux entreprises, la formation des acteurs économiques et le renforcement des structures d'accueil.

Tableau n°58 : Les pôles d'attractivité pour les grandes villes

Grandes villes	Pôles d'attractivité	Filières
Alger	Alger – Sidi Abdallah - Bouinan	TIC – technologies avancées Biotechnologie
Oran	Oran – Mostaganem SidiBelAbbès Tlemcen	Chimie organique et énergie technologies spatiales télécommunications
Constantine Annaba	Constantine Annaba - Skikda	Biotechnologies (alimentaire et santé) – métallurgie mécanique – pétrochimie

Source : SNAT 2030 ; Op.cit ; P 70.

Les schémas d'aménagement des grandes villes sont définis et mis en œuvre à travers d'ambitieux programmes de renouvellement urbain. Ils permettent de mettre fin aux dysfonctionnements actuels et de favoriser la constitution d'une ville durable et attractive.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

La constitution d'un réseau de coopération entre la grande ville et les villes de sa zone d'attractivité afin de constituer un espace de développement s'appuyant sur des complémentarités et solidarités variées et un niveau d'échanges élevé.

Les quatre grandes villes ne peuvent chacune développer au même niveau l'ensemble des fonctions et équipements métropolitains. Des spécialisations et complémentarités peuvent être favorisées entre elles. Alger constitue le portail international de l'Algérie, Oran est au centre d'un réseau de coopération entre les villes de l'Ouest, Constantine est la grande ville intérieure du pays et Annaba représente la grande ville en devenir.

3-3-3/ Etablir une stratégie industrielle

Le but principal du programme d'action territoriale est de renforcer les capacités du territoire à s'inscrire dans les dynamiques d'une économie mondiale en mutation. Les facteurs de compétitivité évoluent dans ce contexte marqué par des échanges croissant et une répartition globale des capacités de production et de services s'appuyant sur les avantages comparatifs respectifs des différents territoires.

Les ressources naturelles et le capital physique, tout en restant importants, voient leur poids relativisé par des facteurs immatériels : information, recherche, flux financiers. L'émergence d'une économie de la connaissance, s'appuyant sur la capacité à produire et traiter l'information et à mener des activités de recherche génératrices de haute technologie, est le véritable enjeu. La prise en compte et la valorisation de la dimension territoriale s'avère essentielle pour répondre à ces défis.

Dans ce cadre, le développement spatial de l'industrie doit exploiter au sein des pôles d'attractivité la proximité des entreprises au sein des Zones Intégrées de Développement Industriel (ZIDI)⁶⁶ et des Technopoles⁶⁷ pour les mettre en réseau entre elles, avec les

⁶⁶ Sur la base du processus de relance de l'industrie, les ZIDI identifiées sont les suivantes :

- Les Zones intégrées de Développement Industriel polyvalentes : Alger, Boumerdès, Bejaia, Tizi-Ouzou, Blida, Médéa, Oran, Sidi Bel Abbès, Tlemcen, Mostaganem, Relizane, Mascara, Tiaret, Saida, Chlef, Annaba, Constantine, Sétif, Bordj Bou Arreridj, Guelma, Batna, Tebessa, Laghouat, Ghardaïa, Biskra et M'Sila.
- Les Zones Intégrées de Développement Industriel Spécialisées : Jijel, Skikda, Oran, Ouargla.
- Les Technopôles au sein des ZIDI : Il s'agit de mettre en place des Technopôles lorsque la zone abrite une ou plusieurs entreprises de grande envergure opérant dans une activité précise autour de laquelle existent des capacités de formation et de recherche de haut niveau et des relations entre ces structures et l'entreprise.

⁶⁷ Sur la base de la densité d'entreprises et de la spécialisation technologique, les technopôles identifiés sont : Bejaia (Industries Agro-alimentaires), Sidi Bel Abbès (électronique), Tlemcen (Téléphonie et Biothérapie), Batna (Industries Agro-alimentaires), Ghardaïa (énergie solaire).

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

centres de recherche et de formation ainsi qu'une personnalisation des interventions des structures de régulation, de financement et de facilitation.

La politique volontariste de la stratégie industrielle est susceptible de positionner l'Algérie vis-à-vis de ses concurrents. Cette stratégie identifie les filières porteuses (pétrochimie, industries agro-alimentaires, industries pharmaceutiques, industrie automobile, industrie des TIC...) qui tiennent de la dynamique que connaît l'économie mondiale.

Pour arriver à cette fin, une approche multicritère, tenant compte de l'attractivité des espaces et du nécessaire rééquilibrage du territoire national a été utilisée. Elle consiste à proposer une identification des Pôles d'Attractivité, des ZIDI, des technopoles, des parcs et districts technologiques⁶⁸, en tenant compte de la concentration des entreprises de la présence d'infrastructures physiques de qualité, du potentiel d'innovation et de maîtrise technologique, des capacités de formation et de recherche scientifique et technologique.

3-3-4/ Les Espaces de Programmation Territoriale (EPT)

La loi de 2001 propose quatre types d'instrument définis comme participant de l'aménagement et du développement durable du territoire. Par ordre spatial décroissant, ce sont le SNAT, les schémas directeurs, les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT), les plans d'aménagement du territoire de wilaya, et enfin les schémas directeurs d'aménagement d'aires urbaines.

Récemment, ces SRAT ont changé d'intitulé pour devenir des Schémas d'Espace de Programmation Territoriale (SEPT), déclinés en plusieurs régions-programmes.

L'objectif de l'espace de programmation territoriale est de développer une économie territoriale mobilisant les capacités des espaces et les inscrivant dans des chaînes de croissance.

La loi relative à l'aménagement et au développement durable du territoire a prévu neuf (9) nouveaux espaces de planification territoriales au niveau du Tell, des Hauts Plateaux et du Sud.

⁶⁸La mobilisation et le renforcement du savoir-faire technologique ainsi que le potentiel d'innovation en faveur des technologies du futur passent par la réalisation de quatre parcs et des districts technologiques au sein des Villes Nouvelles : la Ville Nouvelle de Sidi Abdellah (technologie de l'information et de la communication et des technologies avancées), la Ville Nouvelle de Bouinan (Biotechnologie alimentaire, Biotechnologie-santé et médecine du sport), la Ville Nouvelle de Boughezoul (énergies nouvelles et renouvelables et bio-agroindustrie), la Ville Nouvelle de Hassi Messaoud (énergies nouvelles et renouvelables).

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

L'espace du Tell comprend 10 wilayas du « Nord – Centre »⁶⁹, 8 wilayas du « Nord – Est »⁷⁰ et 7 wilayas du « Nord – Ouest »⁷¹.

L'espace des Hauts Plateaux qui comporte 3 wilayas des « Hauts Plateaux – Centre »⁷², 6 wilayas des « Hauts Plateaux – Est »⁷³ et 5 wilayas des « Hauts Plateaux – Ouest »⁷⁴.

L'espace du Sud qui regroupe 3 wilayas au « Sud – Ouest »⁷⁵, 4 wilayas au « Sud – Est »⁷⁶ et 2 wilayas au « Grand – Sud »⁷⁷.

Ces espaces représentent une configuration géographique du territoire pour déboucher sur une carte de découpage en espaces de programmation territoriale en tant qu'espace de concertation, de projets et de programmes communs à plusieurs wilayas.

A côté des éléments avancés plus haut, le SNAT suggère que les conditions de l'attractivité et de compétitivité des territoires doit être accompagné du programme d'actions de développement local comprenant les axes suivants : un inventaire des ressources et des potentiels locaux, le renforcement des bases du développement, la structuration de l'attractivité locale et l'établissement d'une gouvernance locale adaptée.

Par conséquent, la transition économique algérienne dans un contexte de mondialisation et de croissance des échanges internationaux incite à l'ouverture du pays vers l'extérieur afin d'accroître ses échanges et les investissements étrangers.

Cette ouverture nécessite l'aménagement et le développement des zones frontalières qui sont en mesure de favoriser une intégration à l'échelle maghrébine et africaine.

3-4/ Réaliser l'équité territoriale

Au-delà de la mise en œuvre d'un principe général de cohésion nationale, l'équité territoriale contribue à une organisation efficace du territoire permettant de traiter en amont des facteurs de déséquilibre et d'instabilité et d'éviter les ajustements coûteux qu'ils engendrent en termes de migration, de désertification, de pression sur les espaces les plus prospères ou de déséconomies pour l'ensemble du pays.

⁶⁹ Alger, Blida, Boumerdès, Tipaza, Bouira, Médéa, Tizi-Ouzou, Bejaia, Chlef et Ain Defla.

⁷⁰ Annaba, Constantine, Skikda, Jijel, Mila, Souk Ahras, El Tarf et Guelma.

⁷¹ Oran, Tlemcen, Mostaganem, Ain Temouchent, Relizane, Sidi Bel Abbès et Mascara.

⁷² Djelfa, Laghouat et M'Sila .

⁷³ Sétif, Batna, Khenchela, Bordj Bou Arréridj, Oum El Bouaghi, Tébessa.

⁷⁴ Tiaret, Saida, Tissemsilt, Naâma, El Bayadh.

⁷⁵ Béchar, Tindouf, Adrar.

⁷⁶ Ghardaïa, Biskra, El Oued, Ouargla.

⁷⁷ Tamanrasset et Illizi.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Il s'agit à travers cette quatrième ligne directrice d'assurer le rattrapage des zones à handicap et d'anticiper la mise à niveau des zones qui peuvent se voir distancer par le jeu de l'attractivité et de la compétitivité.

Les principaux axes d'intervention de l'équité territoriale portent sur : l'habitat et les équipements de base, l'accessibilité, l'accès aux services, les bases productives propres.

La ligne directrice relative à l'équité territoriale se décline en trois dimensions et traite des villes, des espaces ruraux et des zones à handicaps.

3-4-1/ Le renouvellement urbain et la politique de la ville

L'enjeu essentiel est de rétablir la ville dans sa dimension fonctionnelle et de réunir les conditions favorables pour l'amorcer vers une ville durable.

Compte tenu de la complexité urbaine, le développement de la ville figure parmi les principaux enjeux du schéma national d'aménagement du territoire, que nous devons relever à la faveur d'une démarche réfléchie et innovante. Cette démarche réhabilite la ville dans sa dimension la plus significative à travers l'élaboration de programme de la politique de la ville qui s'articule autour des segments suivants :

- La rénovation urbaine,
- Le rattrapage et l'intégration des zones urbaines à handicaps,
- La réforme de la gestion et du management urbains.

3-4-2/ Le nouveau rural

Les objectifs du Programme d'Action Territoriale relatif à l'aménagement rural à l'horizon 2030 sont essentiellement de rattraper les déficits en accessibilité, services et équipements du monde rural afin de lui permettre de renforcer ses bases productives et de s'inscrire dans les dynamiques du territoire algérien à travers des relations urbain – rural denses et complémentaires.

Ces objectifs sont mis en œuvre à travers un programme d'action comportant : renforcement des bases productives et diversification rurale, renforcement des complémentarités et des relations urbain – rural, les projets de proximité du développement rural intégré (P.P.D.R.I.) et les instruments de financement adaptés au milieu rural.

3-4-3/ Le rattrapage et la mise à niveau des zones à handicaps

Plusieurs communes algériennes sont en retard de développement. Ces communes se retrouvent dans des zones à handicaps et nécessitent des actions de rattrapage et un plan national de mise à niveau.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Ces zones sont généralement situées dans des entités géographiques spécifiques (montagne, steppe) aux écosystèmes fragiles, au milieu contraignant et pauvres en ressources naturelles.

Ainsi, le SNAT préconise les actions liées à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations, des dynamiques de développement local et de mise en valeur des territoires.

Pour conclure, il est nécessaire de relever que les quatre lignes directrices qui viennent d'être présentées à travers les Programmes d'Action Territoriale (PAT) constituent le nouveau parti d'aménagement pour l'Algérie.

Ces PAT représentent un système d'action cohérent qui vaut surtout par les complémentarités auxquelles il invite : durabilité, rééquilibrage, attractivité et équité sont les quatre faces de la stratégie de développement et d'aménagement de l'Algérie à l'horizon 2030.

Conclusion du chapitre

Ce chapitre a traité les différents aspects de localisation de la population et des activités économiques d'une part, ainsi que les facteurs de la dynamique territoriale en Algérie d'autre part.

La tendance à la hausse observée de la population durant les quatre derniers recensements se maintient en 2008 avec un accroissement de la part de la population des agglomérations et une baisse de celle des habitants de la zone éparse. Le littoral et le Tell concentrent de manière croissante la population et les activités économiques avec pour double effet de subir les conséquences de la congestion et de vider les autres territoires des Hauts Plateaux et du Sud de leur substance économique et humaine.

En outre, les facteurs de la dynamique territoriale en Algérie sont liés à la valorisation des ressources naturelles, le rôle de l'Etat et la croissance urbaine.

A partir des années 2000 s'ouvre une décennie de croissance du fait à la fois de l'augmentation des prix et des quantités d'hydrocarbures exportées mais également suite à la réhabilitation de l'intervention publique.

Le retour progressif de la sécurité et de la paix civile après 1998 a eu son influence sur développement du réseau urbain qui s'est renforcé de 172 agglomérations supplémentaires dont 6 grandes villes de plus de 100 000 habitants, 13 villes moyennes (de 50 000 à 100 000 hab.) et 28 petites villes (de 20 000 à 50 000 habitants).

Cependant, d'importants déséquilibres sont à l'œuvre entre les grandes composantes du territoire algérien (Nord, Hauts Plateaux, Sud) mais également au sein de son système urbain et entre les villes et les campagnes.

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Partant de ce constat, le SNAT 2030 s'efforce de définir les modalités d'un nouvel équilibre territorial capable de :

- Conserver et structurer la dynamique de développement des zones littorales de manière à éviter une congestion accrue et permettre la diffusion de la croissance sur l'ensemble du territoire national,
- Développer les Hauts-Plateaux et le Sud de manière à contrebalancer le poids actuel du Nord et du littoral et à faire de ces territoires des espaces attractifs pour leurs propres populations mais aussi pour celles originaires du Nord,
- Permettre au plus grand nombre de territoire de valoriser leurs atouts compétitifs et de s'intégrer dans les chaînes de croissance,
- Définir les modalités d'une plus grande équité territoriale permettant d'éviter le décrochage des territoires les plus fragiles et de garantir l'unité du territoire national.

Il s'agit ainsi de maîtriser les tendances à l'œuvre et d'impulser de nouvelles dynamiques pour définir de nouveaux équilibres sociétaux, économiques et écologiques et constituer les conditions d'un territoire durable.

Conclusion de la deuxième partie

Le cheminement de l'aménagement du territoire en Algérie est varié avec le temps. L'on a d'abord procédé à des ajustements régionaux de la planification sectorielle et centralisée : c'est le rôle qui a été dévolu aux programmes spéciaux. Puis l'on est passé à une régionalisation de la planification nationale.

La société algérienne a connu de profondes mutations, en particulier dans l'ouverture à l'économie libérale et dans une nouvelle phase démographique, de plus faible croissance. Malgré la baisse de la croissance démographique, les pressions se feront ressentir sur les ressources naturelles au sein des espaces densément peuplés : 63% des Algériens vivent dans le Nord, soit 2% du territoire national, 28% sur les Hauts-Plateaux, soit sur 10% du territoire alors que le Sud, c'est-à-dire 87% du territoire n'accueillent que 10,9% de la population. Les grandes villes notamment Alger, Oran, Constantine et Annaba continuent d'attirer les migrants. On relève l'émergence d'un « retour » des populations vers les Hautes Plaines mais qui ne suffit pas à provoquer un inversement de la tendance à la littoralisation.

La concentration de la population et des activités sur la frange littorale produit des déséquilibres coûteux à la collectivité et conduit à de fortes tensions dans l'usage des ressources : l'eau, les sols et l'ensemble des espaces sensibles sujets aux risques majeurs, naturels et technologiques.

Ces déséquilibres menacent la cohésion nationale et portent des risques de ruptures territoriales fortes pour l'espace. Ils constituent un épineux problème sur trois paramètres :

- Le développement durable du territoire en le soumettant à des pressions souvent supérieures à ces capacités de charge et en faisant pression sur les ressources, écosystèmes et patrimoines,
- La compétitivité et l'attractivité du territoire par la surcharge et la congestion auxquels sont soumis les espaces les plus compétitifs (notamment les métropoles littorales) alors que des pans entiers du territoire sont laissés à l'écart des dynamiques économiques,
- L'équité du territoire en engendrant des conditions de développement contrastées entre les espaces littoraux et intérieurs, entre les villes entre elles et entre villes et campagnes. Ils risquent également de laisser des territoires se décrocher et se désertifier.

Suite aux mutations de l'économie mondiale, l'aménagement du territoire se retrouve actuellement dans un monde où la concurrence va de plus en plus se faire par la différenciation et la distinction. La capacité des espaces à se construire des images originales, à forte identité, avec des productions typées, sera un plus concurrentiel par rapport aux espaces voisins ou éloignés. Le capital humain et le savoir, la mise en réseau des acteurs locaux (privés et publics notamment), les réseaux de communications et le

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

branchement sur le système monde (transports, télécommunications, recherche...) seront de plus en plus indispensables pour construire un savoir local et produire du sens.

La politique d'aménagement du territoire est le creuset dans lequel les différentes synergies doivent se compléter pour tirer le meilleur profit possible des ressources et des moyens mobilisables. Elle se profile comme un projet sociétal qui repose sur une vision de l'avenir qu'il importe de concrétiser à travers une démarche multidimensionnelle assise sur des complémentarités locales et nationale qui se nourrissent de leurs potentialités mutuelles et de l'insertion dans l'échange international.

Il est clair que le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) doit être porté par la précision. C'est pourquoi ces propositions s'inscrivent dans une perspective d'action et de mise en application présentée sous forme de Programme d'Action Territoriale « PAT » à caractère opérationnel.

La rupture avec les méthodes centralisées et directives de l'aménagement porte à faire reposer la conception du SNAT sur des concertations aussi larges que possibles. Ces instruments d'orientation définis à un horizon lointain doivent faire l'objet de révisions périodiques de manière à adapter continuellement leur contenu au changement, leur but étant d'assurer l'attractivité et la compétitivité des territoires et la qualité de vie sur ces territoires.

Le SNAT devra revêtir une dimension démonstrative et méthodologique importante. S'appuyant sur une bonne connaissance de l'état actuel du territoire et de ses enjeux, il devra définir les orientations fondamentales de l'Etat en la matière pour les vingt (20) ans à venir.

Introduction de la partie

Cette partie s'attachera à analyser les fondements de l'aménagement du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou (Ex – Grande Kabylie), localisée au Nord Centre de l'Algérie.

L'étude comporte des analyses thématiques et sectorielles tenant compte de la nature des éléments déterminants dans la problématique économique et spatiale de la wilaya.

La structure spatiale de cette zone d'étude est l'aboutissement d'un long processus historique résultant de la combinaison de facteurs géographiques et sociologiques associés aujourd'hui à des choix économiques et financiers décidés par l'Etat central.

Depuis l'indépendance du pays, la wilaya de Tizi-Ouzou va connaître des mutations territoriales et des transformations socio-économiques importantes liées principalement à deux éléments : dysfonctionnement spatial induit par la non maîtrise de la croissance urbaine, l'apparition du tissu industriel public sur un territoire insuffisamment équipé.

Ces deux transformations territoriales majeures se sont malheureusement réalisées au détriment des activités agricoles, artisanales, pastorales...

La période (1962-1989), marquée par la construction d'un espace économique administré en Grande Kabylie, va exprimer la politique étatique de localisation des investissements sous l'impulsion des différents plans de développement contenus dans la stratégie algérienne d'industrialisation et d'inspiration socialiste.

La décennie (1990-1999) est celle de la poursuite des objectifs de développement, mais dans un contexte de crise multidimensionnelle, économique, politique, sociale et sécuritaire. La persistance des déséquilibres territoriaux et des disparités sociales prononcées sont l'indice de la faiblesse des politiques territoriales locales mais aussi des difficultés rencontrées pour résoudre les entraves liées à la paupérisation sociale tout comme le surendettement financier des collectivités et des entreprises publiques locales.

La wilaya de Tizi-Ouzou a bénéficié, dans le cadre de la démarche des pouvoirs publics visant à mettre à niveau l'ensemble des wilayas du pays afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens, d'une enveloppe financière d'au moins 517,58 milliards de dinars¹ dans le cadre des trois derniers plans quinquennaux (1999-2004, 2005-2009 et 2010-2014), destinés notamment à la réalisation de grands projets structurants dans différents secteurs et la relance de ceux qui sont en souffrance.

Nonobstant de cet effort de redressement, l'aménagement de la wilaya de Tizi-Ouzou rencontre un certain nombre de contraintes telles que les données géographiques et climatiques qui rendent les opérations d'aménagement plus coûteuses dans cette zone de

¹ Hadj (A) : « Tizi-Ouzou relève le défi du développement » ; APS-Centre-Infos ; 15 juillet 2013 ; PP 1-2.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

montagne. L'absence de ressources propres fait que tous les grands travaux menés sur le territoire de la wilaya sont financés par le trésor public, il serait très difficile à cette localité de prendre en charge son aménagement sans la contribution de l'Etat. La forte croissance démographique et les flux migratoires constituent un obstacle à l'organisation spatiale de la wilaya. La première s'exprime en termes de demande et de pression sur les équipements publics qui sont presque saturés dans les petites villes de la wilaya, la seconde constitue un épineux problème qui vide l'espace rural de sa substance de développement.

A cela s'ajoute la marginalisation des espaces côtiers et montagnards qui s'explique par une allocation irrationnelle des investissements publics et privés privilégiant :

- Les secteurs économiques secondaires et tertiaires au détriment des activités primaires (agriculture, forêt, pêche, ...),
- La vallée du Sebaou basée sur les économies externes et les effets de proximité de la capitale nationale au détriment des zones de montagne accidentées et des espaces côtiers.

Il reste que la réduction des déséquilibres territoriaux et des inégalités sociales passe par une politique de promotion et d'aménagement des espaces côtiers et montagnards longtemps marginalisés. La projection du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le futur devra impérativement s'appuyer sur des stratégies sectorielles et spatiales du développement local susceptibles de rétablir les équilibres économiques, sociaux et territoriaux.

Il va sans dire que la logique de l'aménagement du territoire a pour corollaire une répartition judicieuse de la population et des activités, condition essentielle, à la cohérence des différents modules impliqués dans l'organisation, le fonctionnement et la maîtrise de l'espace.

Introduction

Ce présent chapitre a pour objet d'expliquer la distribution de la population et des activités économiques dans le milieu physique de la wilaya de Tizi-Ouzou. Le but recherché étant bien sur l'identification des potentialités et des contraintes au développement de la wilaya en vue de son aménagement. Pour cela une analyse rigoureuse de tous les éléments qui constituent ce milieu est nécessaire dans la première section.

Au plan sectoriel, nous procéderons dans la deuxième section au diagnostic du secteur agricole qui demeure une activité économique importante mais pas principale dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Il contenu en effet à occuper le dernier rang en terme d'emploi avec un effectif de 17 914 au 31/12/2009, soit 5,20% de la population occupée à travers la wilaya.

Le territoire montagneux (plus de 80% de la surface de la wilaya) avec des pentes supérieur à 12%, constitue l'un des facteurs limitant le développement du secteur, auquel s'ajoute la faible superficie de la Surface Agricole Totale (SAT) qui est de 1/3 de la superficie totale de la wilaya.

Malgré que la PME/PMI représente 74% du secteur industriel, l'effort consenti durant ces dernières années par l'émergence du secteur privé n'a pas permis à l'activité industrielle de se positionner au premier plan de la structure économique de la wilaya, dans la mesure où celle-ci n'offre que 41 094 emplois en 2009, toutes branches confondues, soit un taux de 11,93% des emplois globaux de la wilaya.

En somme, la wilaya de Tizi-Ouzou se caractérise par une économie à base résidentielle d'où l'importance des activités du secteur tertiaire. Ces activités du tertiaire sont concentrées essentiellement au niveau des agglomérations urbaines ce qui ne peut pas permettre un développement territorial homogène du fait des déséquilibres de l'armature urbaine.

La dynamique économique constatée n'arrive pas à répondre aux besoins de la wilaya notamment en termes d'emploi même si l'accroissement démographique demeure faible. Ce qui explique le fort taux de chômage de 18% estimé en 2011 par la wilaya.

Section 1 : Le milieu naturel et répartition de la population dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Le développement régional et local de la wilaya de Tizi-Ouzou est déterminé par les données du milieu naturel. Un espace rural d'une densité démographique quasi urbaine dans une région paysanne à vocation agricole contrariée. L'organisation territoriale de cette wilaya dépend étroitement des aléas climatiques et géographiques.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

1-1/ Le relief

Le relief de la wilaya de Tizi-Ouzou est marqué par la juxtaposition de différents ensembles topographique, du Nord au Sud, disposé des plaines et montagnes comme le montre ce tableau.

Tableau n°59 : Principales unités morphologiques de la wilaya

Unités morphologiques	Pente en %	% superficie de la wilaya
Plaine	0-3	6,24
Bas piémont	3-12,5	10,50
Hauts piémonts	12,5-25	31,42
Très haute montagne	+ 25	51,84
Total	-	100

Source : Rapport ANAT, « Tableau de bord de Tizi-Ouzou » ; 1996 ; P 59.

Le caractère accidenté du relief de la wilaya apparaît à travers l'importance des pentes fortes. Il ressort en effet que les terrains situés sur pentes supérieures à 25%, une des caractéristiques des zones de montagnes, occupent plus de la moitié de la superficie totale de la wilaya, (51,84%) des terrains dont la pente est comprise entre 12,5 et 25% (les hauts de piémont ainsi que les collines), s'étalent sur près du tiers (31,42%), du territoire de la wilaya. Ceci dénote, le caractère montagneux de la wilaya. On voit que plus de 83% du territoire de la wilaya est composé de terrains difficiles à pentes fortes et très fortes.

En revanche, les terrains ayant des pentes faibles (0 à 12,5%), qui constituent les meilleures terres, que ce soit pour l'agriculture ou les constructions, elles ne représentent que de très faibles superficies, moins de 17% du total de la wilaya. Elles se situent essentiellement dans la vallée de l'oued Sebaou et la dépression de Draa El Mizan.

1-1-1/ Les plaines

La vallée de l'oued Sebaou, la vallée de la soummam et la dépression de Draa El Mizan figurent parmi les principales plaines de la Grande Kabylie.

1-1-1-1/ La vallée de l'oued Sébaou

Cette vallée occupe la partie Centre Nord de la wilaya. L'oued Sebaou¹ prend sa source dans la partie orientale de la chaîne de Djurdjura. Il coule d'Est en Ouest entre le massif montagneux de la Grande Kabylie et la chaîne côtière. Il traverse une large vallée présentant un relief peu accidenté où les pentes sont inférieures à 12,5% et les altitudes inférieures à 300 m. cette régularité topographique est cependant brisée par Djebel Aïssa Mimoun situé au Nord – Est de Tizi-Ouzou et dont le point culminant atteint 801 mètres. Les

¹ L'oued Sebaou où draine les trois quarts du massif central kabyle. Son bassin versant total est de l'ordre de 2 450 km², limités par les sommets de la chaîne côtière de Akfadou, du Djurdjura, puis par les collines de Tizi-Ghenif et de Tadmaït, et enfin par l'oued Bouberak.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

structures géomorphologiques présentent des nuances naturelles entre le Haut-Sebaou où l'on rencontre des terrasses étagées et le Bas-Sebaou où les terrasses sont emboîtées.

Cette vallée, parsemée de fermes données en apanage par les Turcs aux marabouts locaux, a été de tout temps l'enjeu des convoitises des tribus installées sur les hauteurs, et donc l'objet des plus âpres contentieux fonciers souvent réglés par de violents combats¹.

1-1-1-2/ La vallée de la Soummam

L'oued Soummam trace les frontières orientales de la Grande Kabylie. Beaucoup moins large que la vallée du Sebaou, celle de l'oued Soummam n'en offre pas moins des conditions propices à l'agriculture.

1-1-1-3/ La dépression de Draa El Mizan

C'est une étroite vallée comprise entre le massif montagneux de Grande Kabylie et la terminaison occidentale de la chaîne du Djurdjura. Les pentes oscillent entre 3 et 12,5% sur l'ensemble de la zone et l'altitude moyenne est de l'ordre de 350 m. Le point le plus bas (231 m) est situé au niveau de l'oued Chorfa. Cette zone comprend une plaine de 24 000 hectares cultivables. Ces espaces, à vocation agricole, disposent d'équipements qui facilitent leur intégration dans l'économie régionale. Ils sont généralement dotés d'axes routiers, le long desquels se développe un habitat épars. Les commerces, les petits ateliers garnissent les façades villageoises de ces espaces. Les terres agricoles sont plus ou moins exploitées, on y trouve des céréales, des cultures spéculatives telles que : la pomme de terre, la pastèque, le melon...L'urbanisation envahit ces espaces agricoles et ruraux, l'arbitrage entre les différents secteurs devient de plus en plus difficile.

1-1-2/ Les montagnes

Dans son ouvrage sur la Grande Kabylie, le Professeur Mohamed Dahmani note ceci : « l'espace montagneux s'il offre des sites favorables à l'installation des pouvoirs de toute sorte : politiques, religieux, magiques, surnaturels... il constitue néanmoins un gros obstacle à la circulation, au développement économique et social. C'est le cas notamment de la Grande Kabylie et d'un certain nombre de zones montagneuses de l'Algérie »².

L'espace montagneux de Tizi-Ouzou est composé de la chaîne côtière, le massif de Grande Kabylie, la zone collinaire de Tizi-Ghenif et la chaîne de Djurdjura.

1-1-2-1/ La chaîne côtière

Il présente une orientation Est-Ouest bien distincte. Cette chaîne se montre comme un arc montagneux parallèle au littoral, traversée par des dépressions synclinal. A l'origine

¹Maché (A) : « Histoire de la Grande Kabylie XIX^e – XX siècle » ; éditions Bouchène ; Alger ; 2006 ; P 21.

²Dahmani (M) : « Atlas économique et social de la Grande-Kabylie » ; éd ; OPU ; Alger ; 1990 ; P 18.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

de l'existence d'un relief morcelé. L'altitude maximale se situe dans la partie Est au niveau de Djebel Targot (1 278 m). La chaîne côtière est constituée des unités suivantes :

- **Massif côtier de Tigzirt** : Le relief est assez peu accidenté. Les pentes varient entre 3% et 25% et l'altitude moyenne ne dépasse pas les 300 mètres. On monticule rocheux à relief très accidenté constitue la limite du Sud de cette zone. Il s'agit de Djebel DraâKerouch (870 m)
- **Massif d'Azzefoune** : Il occupe la partie Nord-Est de la wilaya. Le relief est accidenté dominé par les pentes supérieures à 12,5% exception faite de l'embouchure des petits oueds côtiers (oued Si Ahmed Youcef).
- **Zone collinaire d'Azazga** : Elle présente une topographie accidentée. L'altitude varie de 200 à 800 m mais certains points culminent à 1 200 m. elle est constituée de la sous-zone de la région d'Azazga et de celle de la forêt de Béni-Ghorbi.

1-1-2-2/ Le massif de Grande-Kabylie

Constitue le centre de la Grande-Kabylie, il est bordé au Nord par la vallée de l'oued Sebaou et au Sud par la chaîne du Djurdjura. Le massif kabyle est un vaste ensemble découpé par d'étroites vallées incisées. Les pentes dépassent 20% sur l'ensemble de cette zone avec un point culminant à Tirourda (1 395 m) et l'altitude moyenne de ce massif varie cependant entre 600 et 700 m. Sur le piémont de ce massif s'étendent des collines argileuses, appelées communément Touares. L'impression dominante qui se dégage du massif est celle d'une forte cohérence. Rompu en petites masses compactes par un réseau hydrographique très dense, le massif kabyle s'ordonne en unités topographiques de tailles équivalentes.

Ce massif est plus boisé que le Djurdjura, mais beaucoup moins que toute la moitié orientale de la chaîne côtière.

1-1-2-3/ La zone collinaire de Tizi-Ghenif

Cette zone est localisée dans la partie Sud – Ouest de la wilaya qui comprend des terrains gréseux à intercalations marneuses. Elle se caractérise par un relief mamelonne donne l'altitude moyenne est située entre 400 et 500 mètres alors que les pentes sont généralement comprises entre 12,5 et 25%.

1-1-2-4/ La chaîne du Djurdjura

Cette chaîne constitue la limite Sud de la wilaya. Cet important massif montagneux est une barrière naturelle caractérisée par une succession de crêtes calcaires très découpées. Cette zone se caractérise par une altitude moyenne de 1 000 m et des pentes très fortes, supérieures à 40%. La chaîne se déploie d'Ouest en Est dans la partie Sud de la wilaya en une véritable barrière d'altitude souvent supérieure à 2000 mètres. Quelques cols (Tizi-N'kouilal, Tirourda, Chelatta) permettent de rejoindre les régions de Bouira et de Bejaia.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Le point le plus élevé de la wilaya de Tizi-Ouzou se situe sur cette chaîne, plus précisément à Ras-Timedouine, à une altitude de 2 305 mètres. Le point culminant de cette chaîne, est à 2 308 mètres d'altitude et, se situe au niveau de Djebel Tamgout au lieu dit Lalla Khedidja, dans la wilaya de Bouira.

E.Ficheur écrit à ce propos : « le massif du Djurdjura, dominant vers le Sud la vallée de la soummam, apparaît telle qu'une barrière difficile à franchir. Cette montagne descend, au Nord, jusqu'à la méditerranée par une série de sursauts montagneux qu'entaille la vallée de Sebaou »¹. Cette chaîne montagneuse dessine un arc très marqué qui se rompt en deux tronçons. Le premier, de la hauteur de Draâ El Mizan au col de Tirourda, dessine une ligne de crêtes entrecoupée de failles et festonnée de cols. Par son orientation Ouest/Est, ce tronçon du Djurdjura joue un rôle de barrière entre les influences climatiques sahariennes, qui viennent du Sud, et l'influence océanique, qui prévaut au Nord. Le deuxième tronçon du Djurdjura débute de façon légèrement décalée où finit le premier, et court jusque au – dessus de la ville de Sidi Aïch dans la wilaya de Bejaia. Beaucoup moins élevée, l'orientation de cette partie du Djurdjura, ainsi que la faiblesse de son altitude ne lui permettent pas de jouer, d'un point de vue climatique, un rôle de barrière naturelle.

Le massif majestueux et imposant du Djurdjura constitue un sérieux potentiel de développement non seulement pour Tizi-Ouzou mais également un exemple type de développement intégré regroupant les wilayas de Boumerdes, de Bouira et de Bejaia dans le domaine du tourisme, des sports de montagne, d'exploitations hydrauliques et écologiques...

Par ailleurs, l'espace montagneux reste toujours subordonné à la plaine. La montagne se trouve privée des annexes de plaines qu'elle pouvait avoir et doit en outre recevoir la surcharge, au moins sur les bordures, des surplus de population rejetée par l'implantation coloniale.

1-2/ Le climat

Le climat en plus des autres composantes du milieu naturel, régit de façon étroite les conditions de développement des cultures au cours de l'année. Dans le cas de notre étude, il s'agit de voir les facteurs climatiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou en rapport avec l'activité humaine d'une manière générale. L'analyse climatique permet en effet de faire ressortir les paramètres favorables au développement des plantes, mais aussi les contraintes qui pourraient nuire ou stopper le développement normal de tel ou tel autre espèce. Combiner à d'autres facteurs du milieu, le climat peut constituer un frein ou au contraire un stimulant au développement de la région. L'analyse concernera successivement les facteurs climatiques essentiels (pluviométrie et température) ainsi que les facteurs secondaires.

¹Ficheur (E) : « Description géologique de la Kabylie du Djurdjura » ; éd ; OPU ; Alger ; 1990 ; P 145.

1-2-1/ La pluviométrie

La région de Tizi-Ouzou est attachée au domaine climatique méditerranéen qui se caractérise par un hiver pluvieux et humide et un été chaud et sec.

Les informations sur les aléas climatiques de Tizi-Ouzou révèlent clairement qu'il pleut en moyenne plus de 900 mm de pluie par an sur plus des deux tiers de la wilaya. Seules les zones de basses altitudes, représentées par la dépression de Draâ El Mizane, il pleut en moyenne entre 700 et 800 mm de pluie par an, alors que le long de la vallée du Sebaou on enregistre en moyenne entre 800 et 900 mm de pluie par an. Alors que sur les plus hauts sommets du Djurdjura et de l'Akfadou, il pleut entre 1100 et 1200 mm par an¹.

Les précipitations dans la wilaya de Tizi-Ouzou sont parmi les plus abondantes en Algérie. La pluviométrie moyenne annuelle de la wilaya enregistre en effet 1 014mm, avec un maximum dans la station de Yakouren (1 352 mm) et un minimum de 714 mm à Cap Corbellin.

Ces précipitations abondantes globalement, sont également très variables dans le temps et dans l'espace. D'une manière générale, leur répartition obéit beaucoup plus au facteur altitude. Ainsi les stations élevées, situées en zones de montagne (Ain El Hammam, Larbaâ Nath Irathen, Yakouren et Aghribs) sont beaucoup plus arrosées que celles situées en basses altitudes (Draa Ben Khedda, Tizi-Ouzou et Cap Corbellin). Il faut par ailleurs noter que l'influence maritime s'exerce également sur la hauteur des précipitations.

A titre indicatif, la station de Tizirt qui est située sur le littoral, et qui est à 109 m d'altitude, enregistre une moyenne pluviométrique appréciable.

Ces précipitations même abondantes, elles sont irrégulièrement réparties sur l'année. En se basant sur les moyennes mensuelles, deux périodes (saisons), bien distinctes se dégagent dans l'année, c'est une des caractéristiques du climat méditerranéen.

Une période sèche qui s'étale de juin à septembre au cours de laquelle la wilaya reçoit en moyenne une quantité très faible de précipitations à peine 76mm, soit 7,5% de la pluviométrie annuelle moyenne. Or, c'est au cours de cette période que les besoins en eau des cultures et, des plantes en générale, se font le plus ressentir. Elle correspond en effet à la période de végétation active.

Une période humide qui s'étend d'octobre à mai, durant laquelle la wilaya reçoit l'essentiel (92,5) des précipitations annuelle. Une bonne partie de cette période correspond au repos végétatif des plantes, alors que pour la période printanière (mars, avril, mai), les besoins en eau sont largement couverts par les précipitations de l'hiver.

¹ Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou ; 2010 ; P 5.

1-2-2/ Les températures

Pour l'ensemble des quatre zones de la wilaya (Tizi-Ouzou, Larbaâ Nath Irathen, Aghribs et Ain El Hammam), les températures moyennes mensuelle sont de novembre à avril, inférieures à la moyenne annuelle et sont supérieures à cette moyenne de mai à octobre, divisant ainsi l'année en deux saisons, une froide et l'autre chaude.

Ces quatre zones enregistrent fréquemment au cours de la saison froide des maxima absolus inférieures à 0°C, durant 5 mois à Aghribs, 4 mois à Tizi-Ouzou, 6 mois à Larbaâ Nath Irathen et 8 mois à Ain El Hammam. Ces valeurs négatives des minima absolus sont comprises entre - 0,5°C et - 9°C. si ces basses températures ne sont pas néfastes pour les arbres fruitiers, dont l'olivier et le figuier, elles sont par contre très néfastes pour d'autres cultures, surtout les cultures maraichères qui sont sensibles aux basses températures. De même ces très basses températures constituent un problème de taille pour les usagers de la route par la présence du verglas durant de longues heures et durant plusieurs jours. Sur un autre volet, ces hivers rigoureux, nécessitent une quantité très importante d'énergie pour chauffer les hôpitaux, écoles, administrations, etc.

Quant aux maxima absolus, ils sont enregistrés au mois de juillet, août, durant la saison chaude et sèche. Ces valeurs sont de 41,5°C à Aghribs, 40,6°C à Larbaâ Nath Irathen, 41,8°C à Ain El Hammam et 46,2°C à Tizi-Ouzou. Quand les températures avoisinent les 40°C et plus, on observe un arrêt ou un ralentissement de la végétation. A ce moment, il est indispensable d'irriguer en début de matinée avant les chaleurs de la journée. Cette irrigation d'appoint peut garantir une production de qualité et en quantité appréciable pour l'olivier.

1-2-3/ Les variables secondaires

Les coordonnées géographiques et les aléas climatiques agissent considérablement sur les orientations de la politique d'aménagement du territoire. L'aménageur se heurte, en Grande Kabylie, à d'autres contraintes naturelles (neige, les gelées, le sirocco...) qui peuvent représenter des surcoûts à l'économie régionale.

La neige joue un rôle régulateur du ruissellement et influe favorablement l'alimentation des eaux souterraines, en raison de son infiltration lente et profonde dans le sol. Aussi son importance est d'autant plus grande que la durée de l'enneigement est étalée sur une longue période. En revanche, les couches neigeuses épaisses provoquent la rupture de branches ou le ploiement des jeunes plantes. De même qu'elle a des incidences néfastes sur la circulation routière, bloque des villages entiers, ce qui engendre des situations très contraignantes pour le déplacement des populations et entravent certaines activités.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Le nombre de jours de neige varie selon l'altitude. Ainsi la zone de Larbaâ Nath Irathen située à 942 m, reçoit un nombre élevé de jours où il a neigé (12,3). Alors que celle d'Aghribs, zone la moins élevée (730 m) n'enregistre que 5,8 jours de neige.

Par ailleurs, le nombre de jours d'enneigement dépend en plus de l'altitude, du type de sol, du couvert végétal et de l'exposition. C'est à la zone de Yakouren, qui est exposée sur un versant Nord et, où prédomine un couvert forestier dense, que l'on peut voir un plus grand nombre de jours d'enneigement (13,5 jours), qu'à la zone de Larbaâ Nath Irathen qui se trouve à une altitude supérieure. Mais c'est à Ain El Hammam qui se trouve à 1 100 mètre d'altitude, que l'on retrouve le plus grand nombre de jours d'enneigement, qui est de 28,4 jours.

La région de Tizi-Ouzou est confrontée également aux basses températures qu'engendrent les gelées. Elles sont fortement influencées par le relief et l'humidité de l'air. Leurs effets sur les cultures sont néfastes, du fait qu'elles atteignent des parties très sensibles (plantules, bourgeons, fleurs, etc.) au moment du départ de la végétation. De même les gelées favorisent la formation de verglas sur les routes, ce qui peut causer des désagréments aux usagers de la route, et être la cause principale des accidents de circulation.

Le dernier élément des contraintes climatiques qui attire une certaine attention au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou est lié au sirocco. C'est un vent chaud sec, provenant du Sud, il est fréquent pendant la période estivale. Ce vent est très néfaste pour la végétation du fait qu'il augmente l'évapotranspiration et provoque donc un dessèchement et un flétrissement rapide des plantes.

Ce vent desséchant fait son apparition au mois de mars et se manifeste chaque mois jusqu'en novembre, avec une fréquence plus importante en été (enregistre les maxima au mois d'août).

En somme, les facteurs climatiques et géographiques ont largement influencé l'activité économique et façonné le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou qui est constitué d'un relief accidenté dans sa quasi – totalité. L'éparpillement des villages, dont le nombre est de 1 400, auquel s'ajoute une forte densité de 442 h/km² est un autre handicap au développement de la wilaya qui comprend un gisement important de ressources humaine.

2/ Répartition de la population

La population est l'un des éléments essentiels dans tout projet d'aménagement du territoire, car tout se fait par l'homme et pour lui. Tout planificateur ou aménageur a besoin de certains indicateurs démographiques en vue d'élaborer ses programmes de développement ou des schémas d'aménagement. En effet, l'analyse de la structure

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

démographique nous permet de déterminer des paramètres indispensables à toute action de spatialisation des activités sociales et économiques.

Il y a lieu de traiter deux aspects fondamentaux concernant le poids démographique au niveau régional de la wilaya de Tizi-Ouzou d'une part, et revenir sur ses propres caractéristiques démographiques d'autre part.

2-1/ Le poids démographique de la wilaya par rapport à la Région Nord-Centre

Savoir quelle place occupe la population de la wilaya de Tizi-Ouzou au sein de la région Nord-Centre et comment cette population évolue et se structure, comparativement aux autres wilayate de la région va permettre d'apprécier les points forts de la wilaya à valoriser et ses faiblesses à corriger.

Par ailleurs, le cadre spatial, est perçu, à partir, des entités territoriales de la wilaya à travers l'ensemble de ses 67 communes. La base de données, considérée comme cadre référentiel dans toute étude de ce genre, s'appuie sur l'évolution des principaux indicateurs de la population de la wilaya obtenus, à partir des résultats des recensements 1987,1998 et 2008, mais aussi sur des estimations de population effectuées au niveau de la Direction de la Programmation et Suivi Budgétaires (D.P.S.B.) de la wilaya de Tizi-Ouzou.

2-1-1/ Evolution de la population au niveau régional

Tel que nous l'avons mentionné précédemment, la démographie algérienne est bel et bien entrée en phase de transition depuis le recensement de 1998. Le taux de croissance, mais également tous les autres indicateurs démographiques, enregistrent des courbes descendantes.

La situation dans la Région Nord-centre, non seulement reflète cette tendance générale, mais l'exprime plus avec des taux nettement inférieurs au taux national lors des différents recensements.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°60 : Evolution de la population dans la Région Nord-Centre (RNC) par wilaya

Wilaya	Population				Accroissement annuel (%)		
	1977	1987	1998	2008	1977/87	1987/98	1998/2008
Alger	1888788	2122534	2 562 426	2988145	1,17	1,69	1,55
Blida	511600	700952	784 285	1002937	3,25	1,9	2,49
Boumerdès	342747	510858	647 391	802083	4,07	2,13	2,17
Tipaza	286798	395426	506 055	591010	3,26	2,22	1,56
Béjaïa	511600	700952	856 840	912577	3,2	1,8	0,63
Tizi-Ouzou	701976	936948	1 108 706	1127166	2,93	1,51	0,17
Bouira	374300	526900	629 561	695583	3,48	1,59	1,00
Médéa	475847	652863	802 080	819932	3,21	1,85	0,22
Chlef	492807	684192	858696	1002088	3,34	2,04	1,56
Aïn Defla	391437	537256	660 342	766013	3,22	1,85	1,50
Total RNC	5927094	7700616	9 416 382	10712949	2,65	1,8	1,30
%TiziOuzou/RNC	11,84%	12,17%	11,77%	10,53%	-	-	-

Source : ONS, regroupement des données des RGPH.

Cette tendance à la baisse, se présente dans la région avec des différences relatives d'une wilaya à l'autre : pendant que les deux wilayate de l'aire métropolitaine, limitrophes d'Alger,(Blida et Boumerdès) enregistrent des taux supérieurs à la moyenne nationale, les wilayate de la deuxième couronne, dont la majeure partie de leur territoire sont caractérisés par un relief montagneux à savoir Béjaïa, TiziOuzou, Bouira et Médéa, accusent des contres performances significatives avec des taux largement inférieurs aux taux de la région et de la nation : 0,17% à TiziOuzou, 0,22% à Médéa, 0,63% pour Béjaïa et 1% pour Bouira. Les wilayate d'Alger, de Chlef et de Aïn Defla enregistrent un taux d'accroissement dépassant le taux moyen de la région mais toujours inférieur au taux national.

La wilaya de Tizi-Ouzou qui occupe la sixième place en terme de superficie de la région avec 2 958 km² soit 8,66% de la superficie de la région Nord Centre, vient en deuxième rang du point de vue volume de population, soit environ 10,5% respectivement (voir tableau n°61).

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°61 : Densité de la population dans la Région Nord-Centre par wilaya

Wilaya	Population (2008)		Superficie		Densité hb/km ²
	Nombre	%	Km ²	%	
Alger	2 988 145	27,52	770,4	2,25	3878,7
Blida	1 002 937	9,43	1 480,7	4,32	677,3
Boumerdès	802 083	7,43	1 342,2	3,92	597,6
Tipaza	591 010	5,77	2 434,6	7,1	242,8
Béjaïa	912 577	8,55	3 578,1	10,43	255,0
Tizi-Ouzou	1 127 166	10,46	2 958	8,66	379,7
Bouira	695 583	6,48	4 447,9	12,96	156,4
Médéa	819 932	7,74	8 711,6	25,39	94,1
Chlef	1 002 088	9,47	4 077,2	11,88	245,8
Aïn Defla	766 013	7,2	4 505,8	13,13	170,0
Total RNC	10 712 949	100	34318,5	100	312,2

Source : ONS ; RGPH 2008 ; collections statistiques n°142/2008 ; P 27.

Ce grand écart entre une population élevée et une faible superficie est à l'origine de la hausse de la densité dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Elle arrive en quatrième position largement dépassée par Alger dans la hiérarchie de la densité.

Cependant, la densité observée dans la wilaya de Tizi-Ouzou reste supérieure à la densité moyenne régionale atteignant près de 380 hbts/km² contre 312,1 au niveau régional.

La part de population de la wilaya de Tizi-Ouzou tout au long des périodes intercensitaires (de 1977, 1987, 1998 et 2008) n'évolue pas d'une manière homogène. Après avoir connu une augmentation du pourcentage de sa population dans son ensemble régional entre 1977 et 1987 (évalué à 2,93%), la wilaya se voit décliner ce taux à partir de 1998 et 2008 (0,17% seulement).

La période qui a vu l'augmentation de la part de population malgré une baisse significative du taux d'accroissement correspond à celle de réalisation de grands projets dans la wilaya.

La période de fléchissement de la part de population doublée d'une baisse importante du taux d'accroissement correspond à la baisse drastique des investissements et à la fermeture de plusieurs unités économiques dans la wilaya.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Cette situation qui risque de s'aggraver de période en période peut compromettre l'avenir et la stabilité sociale de la wilaya si des mesures adéquates ne sont pas prises pour améliorer le quotidien des habitants et le développement de la zone en question.

2-1-2/ Structure régionale de la population

L'analyse de la structure démographique, fait apparaître que la wilaya de Tizi-Ouzou et celle de Béjaia faisant partie de la « la frange orientale », enregistrent des indicateurs démographiques nettement inférieurs aux moyennes régionale et nationale. Alors que la tranche des jeunes de moins de 20 ans ne représente que près de 36% de la population totale de la région Nord-Centre au lieu des 39% au niveau national lors du RGPH 2008, la même tranche d'âge représente plus de 36% de la population totale dans la sous région alors que celle de Tizi-Ouzou n'excédait pas les 30% marquée là par un fort taux de migration des ménages.

Tableau n°62 : Répartition de la population par groupes d'âge

Tranches d'âge	Algérie	RNC	2° Couronne	Wilaya de Tizi-Ouzou
Pop de 5-14 ans	18%	16%	17%	14%
Pop de moins de 15ans	28%	26%	25%	21%
Pop de moins de 20ans	39%	36%	36%	30%
Pop 20 - 60ans	54%	56%	56%	59%
Pop de plus de 60ans	7%	8%	8%	10%

Source : ONS ; RGPH 2008 ; collections statistiques n°142/2008 ; P 29.

La structure de la population de Tizi-Ouzou par grands groupes d'âge est nettement marquée par rapport à celle de l'Algérie entière et la Région Nord Centre ainsi que sa sous région.

Les groupes d'âges jeunes affichent des rapports inférieurs dans la wilaya de Tizi-Ouzou et des rapports supérieurs pour les âges élevés.

La population agglomérée (ACL+AS)¹ de la wilaya de Tizi-Ouzou avec un taux de près de 92% occupe la troisième place dans la région et la première place dans sa sous région.

¹ L'agglomération est un groupe de 100 constructions et plus distantes les unes des autres de moins de 200 mètres selon l'ONS. Une commune peut comporter une ou plusieurs agglomérations. L'agglomération où se trouve le siège de l'APC est appelée Agglomération Chef Lieu (ACL). Les autres agglomérations de la même commune sont appelées Agglomération Secondaire (AS). Une fois toutes les agglomérations délimitées, le reste de la commune constitue le territoire éparsé ou Zone Eparsé (ZE).

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°63 : Répartition de la population par wilaya et dispersion dans la Région Nord-Centre

Région	Pop ACL		Pop AS		Pop Eparse		Total	
	Effectifs	Taux	Effectifs	Taux	Effectifs	Taux	Effectifs	Taux
Alger	2712944	90,8%	213853	7,2%	61348	2,1%	2988145	100%
Blida	719515	71,7%	200080	19,9%	83343	8,3%	1002937	100%
Boumerdes	459250	57,3%	241590	30,1%	101243	12,6%	802083	100%
Tipaza	343838	58,2%	114797	19,4%	132376	22,4%	591010	100%
1° couronne	4235547	78,7%	770320	14,3%	378310	7,0%	5384175	100%
Chlef	521070	52,0%	267276	26,7%	213742	21,3%	1002088	100%
Bejaia	559981	61,4%	240192	26,3%	112404	12,3%	912577	100%
Bouira	372196	53,5%	132954	19,1%	190432	27,4%	695583	100%
Tizi-Ouzou	584520	51,85%	445609	39,53%	97037	8,6%	1127166	100%
Médéa	519383	63,3%	56638	6,9%	243911	29,7%	819932	100%
Ain Defla	450280	58,8%	171606	22,4%	144127	18,8%	766013	100%
2° couronne	3008686	56,5%	1313461	24,7%	1001280	18,8%	5323428	100%
RNC	7244233	67,7%	2083781	19,5%	1379590	12,9%	10707603	7244233
Algérie	23780669	69,8%	5435098	15,9%	4864263	14,3%	34080030	100%
% T-O/RNC	8,1%		21,3%		7,0%		10,5%	

Source : ONS ; RGPH 2008 ; collections statistiques n°142/2008 ; PP 27-28.

En ce qui concerne la population éparsée, la wilaya détient un faible taux évalué à 8,6% de la population de la région.

2-2/ Caractéristiques démographiques de la wilaya de Tizi-Ouzou

L'analyse de la composante humaine, au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou, devra s'articuler autour des principaux indicateurs de la population, et dont l'appréciation sera saisie à travers la démarche suivante :

- L'évolution de la population selon les différentes périodes intercensitaires et sa répartition à travers les communes et les différents centres d'habitat de la wilaya.
- Les aspects structurels de la population, sa répartition selon l'âge et le sexe.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Concernant la wilaya de Tizi-Ouzou, la population est répartie sur un territoire où prédominent les ensembles montagneux. Près de 52% du territoire de la wilaya est composé de pentes supérieures à 25%, constituant un dispositif physique contraignant.

Par ailleurs, le cadre spatial, est perçu, à partir, des entités territoriales de la wilaya à travers l'ensemble de ses 67 communes.

2-2-1/ Evolution et répartition spatiale de la population

Les éléments d'analyse ci-après, illustre bien une nette évolution de la population au cours des différentes périodes intercensitaires dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Des changements notables sont enregistrés non seulement en termes d'effectifs et de structure, mais aussi en termes de répartition spatiale entre population agglomérée et population éparse, entre agglomérations chefs lieux et agglomérations secondaires.

2-2-1-1/ Comportement démographique au cours des périodes intercensitaires

L'observation des mouvements démographiques enregistrés entre des périodes post – indépendance (1966-1977) révèle que, si la population nationale s'est accrue de 50%, celle de la wilaya de Tizi-Ouzou ne l'est que de 28% en passant de 646 636 habitants en 1966 à 828 740 en 1977, soit un accroissement absolu de 182 104 habitants¹. En d'autres termes, cela s'explique par les phénomènes de l'exode rural et des flux migratoires internes ou externes.

Au cours de la période 1987/98, la wilaya de Tizi-Ouzou a connu une augmentation moyenne de sa population, passant ainsi de 936 948 à 1 108 706 habitants, soit un taux d'accroissement moyen de 1,54% inférieur au taux national de l'époque qui était de 2,28%.

La hausse moyenne enregistrée est liée, incontestablement, à la baisse du taux d'accroissement naturel grâce à l'amélioration progressive des conditions sanitaires.

Durant la décennie (1998-2008), l'évolution de la population a connu une très faible augmentation du volume. L'apport n'a été que de 18 460 personnes, soit un apport annuel de 1 846 personnes par an.

Le faible taux d'accroissement enregistré dans la wilaya qui est de 0,17% représente le plus faible taux enregistré sur le territoire national.

L'évolution sensible à la baisse enregistrée au cours de la dernière décennie, montre bien un changement dans le comportement démographique, à travers le recul de la natalité, de l'indice de fécondité ainsi que le recul de la nuptialité comme le montre le tableau.

¹Dahmani (M) : « Economie et société en Grande-Kabylie » ; éd ; OPU ; Alger ; 1987 ; P 115.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°64 : Evolution intercensitaire de la population

Périodes	RGPH 1987	RGPH 1998	RGPH 2008	Taux d'accroissement annuel	
				1987/1998	1998/2008
Wilaya de T-O	936 948	1 108 709	1 127 165	1,54	0,17

Source : Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou ; 2010 ; P 23.

La tendance à la baisse du taux d'accroissement au cours de la dernière décennie (1998-2008) est observée également d'une façon sensible sur toutes les communes de la wilaya. De même, Il a été relevé des taux d'accroissement négatifs sur plusieurs communes de la wilaya (37 communes au total), engendrant par là des déperditions parfois importantes de leur population.

2-2-1-2/ Répartition de la population par commune

L'évolution de la population durant la période 1998/2008 montre une très faible augmentation de la population dans la wilaya de Tizi-Ouzou parfois une déperdition de la population dans certaines communes.

Le taux d'accroissement moyen dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant cette période est de 0,17%, considéré ainsi comme le plus bas taux enregistré en Algérie. L'évolution de taux d'accroissement par commune est indiquée dans le tableau n°1 en annexes.

Plus de la moitié des communes de la wilaya (55,5% du total), ont connu tout au long de cette période, un taux d'accroissement négatif atteignant parfois jusqu'à moins (-2,8%). Même certaines communes ayant des centres urbains relativement important dans la wilaya n'ont pas échappé à cette baisse de population à l'instar de Boghni, Ouadhias, Larbaa Nait Irathen... Ce tableau montre clairement que :

- 30% des communes de la wilaya (20 communes au total) ont un taux d'accroissement très faible oscillant entre 0,01 et 0,89%.
- 15% des communes ont un taux d'accroissement relativement moyen situé entre 0,9 et 1,5%. Il concerne généralement le chef lieu de wilaya ainsi que quelques communes disposant de centres urbains relativement important de la wilaya comme Azzazga, Draa Ben Khedda, Tizirt...

La tendance enregistrée durant cette dernière période intercensitaire confirme une régression de la population dans un grand nombre de communes, ce qui confirme, une fois de plus, de nouveaux comportements démographiques et une probable émigration de la population vers d'autres lieux.

2-2-1-3/ Répartition de la population par type de dispersion

Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, nous assistons depuis la décennie 1970-1980 à un développement général de l'armature urbaine tant rurale que citadine. Certes il s'agit de rattraper un retard séculaire, de réparer les dégâts occasionnés par la guerre de libération

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

nationale mais il faut dire aussi que l'habitat et la construction servent de secteur refuge pour les investissements privés et l'épargne domestique, de diffusion des services publics et collectifs, des activités économiques et sociales et enfin des nouveaux modes et genres de vie.

En effet, la population urbaine à Tizi-Ouzou est passée de 8% en 1966 à 15% en 1977¹, cette évolution a encore été renforcée durant ces dernières années. La répartition spatiale de la population dans la wilaya selon la dispersion (ACL, AS et population éparse) traitée à travers les RGPH (1987,1998 et 2008) confirme cette tendance à la hausse et fait ressortir ce qui suit :

Tableau n°65 : Evolution de la population selon la dispersion

	Population 1987	Population 1998	Population 2008
Population totale de la wilaya	936 948	1108709	1127166
Population ACL	300 672	474087	584520
% Population ACL	32,1%	42,8%	51.85%
Population AS	460475	494236	445609
% Population AS	49,1%	44,6%	39,53%
Population totale agglomérée	761147	968323	1030129
% Population agglomérée	81,2%	87,3%	91,4%
Population éparse	175 801	125877	97037
% Population éparse	18,8%	11,4%	8,6%

Source : Direction de la programmation et suivi budgétaires (D.P.S.B) de la wilaya de T-O.

A l'instar des autres régions d'Algérie, la Kabylie connaît une urbanisation rapide et importante. La population de la wilaya de Tizi-Ouzou réside en majorité dans les agglomérations (ACL et AS). La part de la population des zones agglomérées qui ne cesse d'augmenter à chaque période intercensitaire était de 81,2 % en 1987 et au dernier recensement elle a atteint 91,3%. Ce taux est révélateur d'un regroupement de la population autour des centres urbains en dépit des contraintes physiques énormes.

¹Dahmani (M) : « Economie et société en Grande-Kabylie » ; Op.cit ; P 174.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Le réseau urbain en Kabylie se caractérise par un triple phénomène¹ : l'émergence de petites villes grâce essentiellement à l'impulsion étatique ; la transformation interne de certains villages grâce aux revenus extérieurs (migrations) et transferts sociaux qui tend, petit à petit, à en faire des quartiers urbains au milieu des oliviers et des jardins.

Malgré la configuration de l'espace en particulier montagneux et où il est très difficile de construire plusieurs habitations regroupées sur des espaces difficilement urbanisables, la tendance observée est au regroupement de la population dans des zones agglomérées.

La population éparses qui ne cesse de diminuer à chaque période intercensitaire pour passer de 175 801 personnes en 1987 soit 18,8% de la population à l'époque ne représente actuellement selon les RGPH 2008 que 8,7% de la population totale de la wilaya, soit 97 529 personnes.

Les taux enregistrés durant ces trois derniers RGPH sont révélateurs d'une très faible dispersion, en dépit de la configuration physique de l'espace.

Cette situation peut s'expliquer par l'existence de petits centres urbains aussi anciens et attrayants pour les populations éparses environnantes et d'autre part, l'abandon de l'agriculture vivrière par une bonne partie des populations éparses pour d'autres activités plus avantageuses.

Dans l'ensemble de la Wilaya, l'évolution de la population agglomérée qui n'a cessé de s'accroître au cours des trois dernières périodes intercensitaires a connu des changements notables dans sa répartition entre les agglomérations chef lieux (ACL) et les agglomérations secondaires (AS). D'abord les AS en position dominante (49,1% et 44,6% lors de RGPH 1987 et 1998) passent en seconde position au profit des ACL qui se voient hissées en première position avec 52,2% contre 39,1% pour les AS. Cette situation peut s'expliquer par le passage d'une bonne partie des AS en ACL ainsi que le rattachement d'autres AS aux ACL en place.

2-2-1-4/ Les densités de population

L'évolution de la répartition spatiale de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers les périodes intercensitaires (1987,1998 et 2008) révèle une faible augmentation de la densité de population qui est passée de 317 habitants/km² en 1987 à 381 habitants/km² en 2008 pour atteindre 385 habitants/km² en 2010.

La répartition de la densité de population par commune, à la fin de l'année 2010, montre une très forte concentration de la population dans la commune de Tizi-Ouzou, où la densité moyenne est de 1 360 habitants au km² (voir tableau n°2 en annexes).

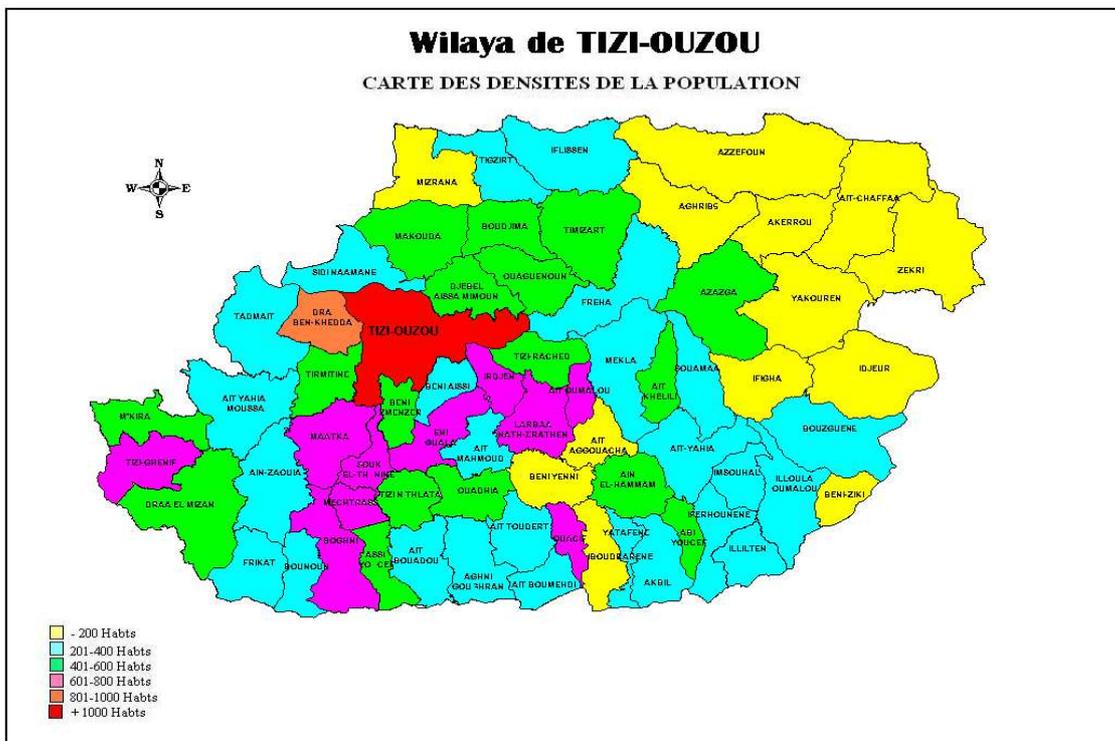
¹Maacha (D) : « Tizi-Ouzou : le passage du village à la ville métropole » ; revue campus n°9 ; université de Tizi-Ouzou ; 2008 ; PP 31-43.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

La wilaya de Tizi-Ouzou enregistre des densités de population fort contrastées entre des zones faiblement peuplées, localisées essentiellement dans les zones montagneuses ou enclavées et des zones à forte concentration de population dans les communes situées dans la dépression constituée par la plaine de Sebaou ainsi que les hauteurs surplombant la vallée Sebaou. Cette dépression est traversée par les principaux axes de communication (RN 11, le chemin de fer) et où se concentrent en plus de l'activité agricole, les principales activités industrielles et tertiaires.

Une autre zone englobe les communes disposant d'une « armature villageoise » à caractère rural anciennement peuplée, située au Sud Ouest (la vallée de Draâ El Mizan) regroupe des communes ayant une densité assez élevée.

Carte n°2 : Densités de la population de la wilaya de Tizi-Ouzou



Source : D.P.S.B. de la wilaya de Tizi-Ouzou

2-2-2/ Structure démographique

La structure démographique de la population de la wilaya est une structure caractérisée par des phénomènes communs au niveau national.

2-2-2-1/ La structure par âge et par sexe

La structure de la population selon l'âge, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, met en évidence des indicateurs significatifs d'une population relativement moins jeune par rapport à la moyenne nationale, où la tranche des moins de 20 ans touche un peu moins du tiers de la population de la wilaya, soit 30% contre 39% au niveau national.

La structure de la population par âge et sexe est marquée par une baisse du poids des moins de 15 ans qui concerne 21% de la population contre 28% au niveau national.

La tranche comprise entre 20 et 60 ans concerne 59% de la population de la wilaya contre 54% au niveau national.

Cette situation observée durant cette dernière décennie dans la wilaya de Tizi-Ouzou présente des similitudes de comportements démographiques enregistrées au niveau national, parfois plus marquées, à savoir recul de la natalité.

La répartition de la population par tranche d'âge, enregistrée au 31/12/2010 semble confirmer cette tendance générale comme l'indique le tableau n°66.

La baisse de tranches de la population très jeune constatée dans la wilaya est synonyme d'une évolution sensible à la baisse des différents taux démographiques (taux de natalité, mortalité, nuptialité...) entraînant une baisse d'accroissement de la population de la wilaya ce qui est révélateur de l'entrée en pleine phase de transition démographique.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°66 : Répartition de la population selon l'âge et le sexe au 31/12/2010

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Total	% des groupes d'âge	% cumulés des groupes d'âge
0-4 Ans	38 966	37 009	75 975	6,67%	6,67%
5-9 ans	36 020	34 313	70 332	6,17%	12,84%
10-14 ans	44 512	42 530	87 042	7,64%	20,48%
15-19 ans	57 288	54 706	111 995	9,83%	30,30%
20-24 ans	68 945	65 388	134 333	11,79%	42,09%
25-29 ans	68 113	62 467	130 579	11,46%	53,55%
30-34 ans	54 225	51 709	105 933	9,30%	62,85%
35-39 ans	43 848	43 279	87 126	7,65%	70,49%
40-44 ans	36 625	37 081	73 706	6,47%	76,96%
45-49 ans	23 803	24 550	48 353	4,24%	76,96%
50-54ans	24 737	25 095	49 832	4,37%	85,57%
55-59 ans	22 435	22 604	45 039	3,95%	89,53%
60-64 ans	14 373	16 159	30 532	2,68%	92,21%
65-69 ans	11 880	14 814	26 694	2,34%	94,55%
70-74 ans	8 970	12 580	21 550	1,89%	96,44%
75-79 ans	7 537	10 935	18 472	1,62%	98,06%
80-84 ans	4 572	6 805	11 377	1,00%	99,06%
85 ans & +	3 408	5 351	8 759	0,77%	99,83%
ND	732	1 231	1 963	0,17%	100%
Total	570 989	568 605	1 139 594	100%	

Source : Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou ; 2010 ; P 11

A titre de comparaison, les données de l'ONS peuvent nous fournir des informations nécessaires sur la répartition de la population selon l'âge et le sexe en Algérie au milieu de l'année 2010.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°67: Estimation de la population totale selon le groupe d'âge et le sexe en Algérie

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
0 – 4	1 979	1 867	3 846
5 – 9	1 543	1 472	3 015
10 – 14	1 594	1 529	3 125
15 – 19	1 813	1 749	3 562
20 – 24	1 928	1 885	3 814
25 – 29	1 856	1 810	3 666
30 – 34	1 536	1 507	3 044
35 – 39	1 252	1 252	2 504
40 – 44	1 083	1 090	2 173
45 – 49	899	896	1 795
50 – 54	734	727	1 461
55 – 59	604	586	1 191
60 – 64	421	410	831
65 – 69	317	324	640
70 – 74	266	277	543
75 – 79	194	201	396
80 ans & +	183	191	374
Total	18 205	17 773	35 978

Source : ONS, l'Algérie en quelques chiffres, n°42/2012 ; P 8.

Selon l'ONS, la dynamique démographique en Algérie maintient son rythme entamé en 2003 avec l'augmentation du nombre de mariages, de naissances et de décès. En effet, le nombre des naissances a atteint 849 000, avec une progression de 4% en 2009 par rapport à 2008. La mortalité a connu un taux d'accroissement de 4,51 pour mille. Quant aux mariages, ils ont atteint 341 000 unions, soit un taux d'accroissement de 3%.

Concernant la structure de la population, la répartition par âge fait ressortir que la population âgée de moins de 15 ans constitue 28,2% de la population totale et celle de moins de 5 ans 10%, ce qui témoigne de l'augmentation récente de la natalité.

La population en âge d'activité (15 à 59 ans) continue de représenter la part la plus importante dans la population, se stabilisant autour de 64,4% et celle du troisième âge (60 ans et plus) est de 7,4%.

2-2-2-2/ Les indicateurs démographiques

Les indicateurs démographiques de la wilaya nous renseignent sur l'évolution de la population au cours de la décennie 2000-2010.

Le taux brut de natalité qui était en baisse de l'année 2000 jusqu'en 2004, amorce une légère reprise à partir de 2005 et qui deviendra de plus en plus importante au cours des dernières années (2008-2010) mais sans jamais atteindre le seuil critique.

Cette reprise de natalité peut s'expliquer par une augmentation progressive du taux de nuptialité au cours de ces dernières années.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°68 : Evolution des indicateurs démographiques pour l'ensemble de la wilaya

INDICATEURS DEMOG. ANNEE	TAUX BRUT DE NATALITE (%)	TAUX BRUT DE MORTALITE (%)	TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL (%)	TAUX DE NUPTIALITE (%)	TAUX DE MORTALITE INFANTILE (%)
2000	13,63	4,16	9,47	5,29	21,08
2001	13,14	4,02	9,11	5,21	20,26
2002	12,36	3,94	8,42	5,43	22,7
2003	12,97	4,09	8,88	5,99	19,62
2004	12,79	3,96	8,83	7,01	17,80
2005	13,39	4,15	9,24	7,34	16,44
2006	13,80	3,89	9,91	7,97	18,03
2007	14,70	3,83	10,8	8,68	16,5
2008	17,12	4,97	12,15	10,33	17,36
2009	18,23	5,28	12,95	9,98	16,45
2010	18,66	5,29	13,56	10,64	17,81

Source : Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou ; 2010 ; P 19

Le taux de mortalité infantile évolue quant à lui en dents de scie mais toujours vers la baisse, confirmant par là une couverture sanitaire adéquate et une amélioration de la protection maternelle et infantile.

L'année 2008 est marquée essentiellement par une augmentation importante du nombre des naissances, une légère diminution du volume global des décès et une progression modérée des mariages dans l'ensemble de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Au total, les résultats du recensement de 2008, mettent en évidence, la tendance à la baisse des taux d'accroissement de la population enregistrée au cours de la période précédente, sinon une décroissance notable de la population enregistrée dans la plupart des communes de la wilaya.

Le taux d'accroissement moyen est passé, au cours des deux périodes intercensitaires (1987/1998- 1998/2008), de 1,54% à 0,17%, soit le taux d'accroissement le plus faible enregistré en Algérie. Cette situation peut s'expliquer par des exodes importants de la

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

population vers d'autres wilayates ou ailleurs ainsi que par les nouveaux comportements démographiques.

Les mouvements démographiques nous éclairent en effet sur les problèmes de développement et de la répartition spatiale des forces productives et des activités économiques dans les prochaines années.

Section 2 : Distribution des activités économiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

L'étude des fondements de l'organisation et de l'encadrement des territoires constitue l'une des préoccupations de l'économie. Ainsi, les dynamiques, l'attractivité, voire la compétitivité des territoires sont mesurées par les caractéristiques et les performances de l'économie en place. Les déséquilibres territoriaux sont également le fait d'un sous développement économique. La référence à l'étude de la distribution des activités économiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou peut nous donner des éléments de réponse à cet égard.

Les zones de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou sont la plupart du temps handicapées par les coordonnées géographiques : relief, climat, ressources naturelles... les populations non agricoles, ou ne trouvant pas à s'employer dans le secteur administratif sont sujettes à l'émigration. D'où la problématique des processus de développement qui se pose afin de créer une certaine dynamique dans ces zones et le maintien des populations occupées par les activités agricoles, industrielles et tertiaires.

Il est utile dans ce qui suit de positionner d'abord la wilaya dans son contexte économique régional, ensuite d'identifier les caractéristiques proprement dites des activités économiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou en rapport à la problématique de l'emploi, enfin de déterminer les indicateurs du dynamisme économique au niveau de cette région.

1/ Le contexte économique régional de la wilaya de Tizi-Ouzou

Afin de spécifier le contexte économique régional de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous avons fait recours aux résultats du premier Recensement Economique (RE) élaboré par l'ONS et d'autres sources d'informations dans ce domaine comme le CNRS, ministère de l'agriculture, ministère de la PME, les données de la wilaya de Tizi-Ouzou, etc...

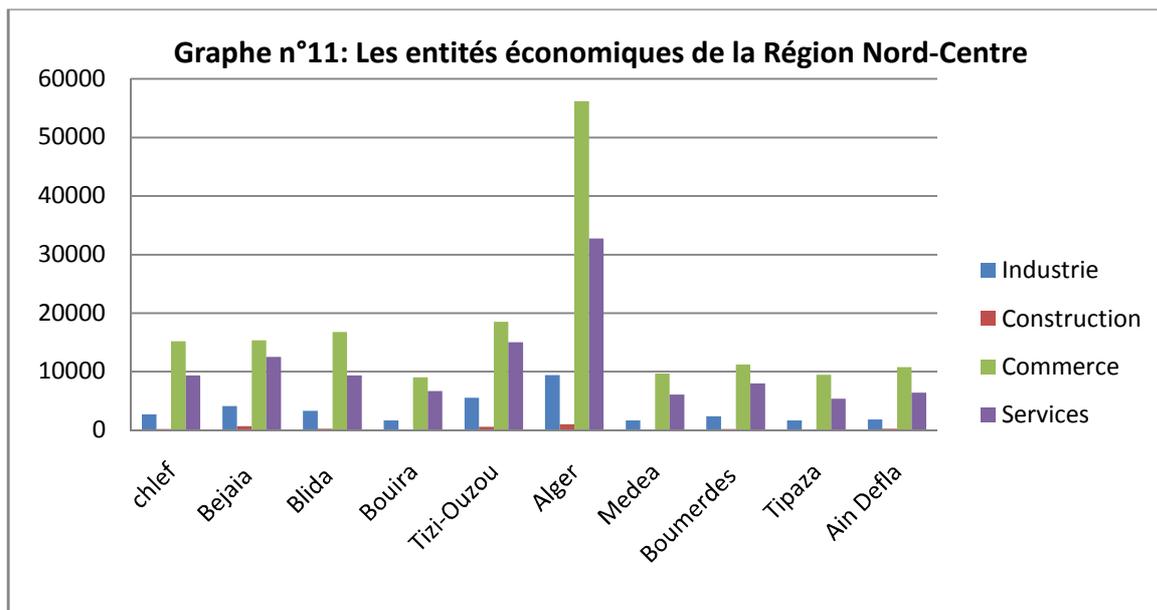
Le Recensement Economique (RE) de l'ONS nous offre les données statistiques sur la distribution des entités économiques et administratives au niveau de la Région Nord-Centre (RNC). Ces données peuvent être affichées dans le tableau suivant.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°69 : Les entités économiques de la Région Nord-Centre

Wilaya	Secteurs d'activités				Total
	Construction	Commerce	Industrie	Services	
Chlef	239	14 633	2 607	8 931	26 410
Bejaia	743	14 384	3 887	12 183	31 197
Blida	246	16 444	3 252	9 227	29 169
Bouira	174	8 421	1 604	6 294	16 493
Tizi-Ouzou	588	17 363	5 092	14 233	37 276
Alger	1 048	54 632	8 892	32 447	97 019
Medea	129	9 538	1 670	6 016	17 353
Boumerdes	224	10 529	2 314	7 505	20 572
Tipaza	147	8 959	1 596	5 143	15 845
Ain Defla	285	10 262	1 736	6 213	18 496
Total(RNC)	3 823	165 165	32 650	108 192	309 830
National	9 117	511 700	95 445	317 988	934 250

Source : ONS ; collections statistiques n°172/2012 ; P 82.



La répartition régionale indique que 617 552 entités économiques sont concentrées au niveau de la région nord du pays, soit deux tiers de l'ensemble des entités.

Avec 309 830 entités économiques, la région Nord Centre qui compte dix (10) wilayas sur les 48 est la plus peuplée par les entités (33,2%), soit un tiers. Deux grandes activités sont dominantes : le commerce pour une valeur de 165 165 (53,3%) des entités et les services qui représentent 108 192 (35%) des entités. Globalement, le secteur tertiaire dans la région nord compte environ 273 357 entités.

A elle seule, la wilaya d'Alger compte environ 97 019 entités économiques dont 56,3% activent dans le secteur commercial. La wilaya de Tizi-Ouzou vient en seconde

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

position avec 37 276 entités économiques, suivie par la wilaya de Bejaia qui compte 31 197 entités économiques.

Tableau n°70 : Poids de la wilaya de Tizi-Ouzou au niveau régional et national

	Secteurs d'activités				Ensemble des entités
	Construction	Commerce	Industrie	Services	
RNC	15,38%	10,51%	15,59%	13,15%	12,03%
National	6,44%	3,39%	5,33%	4,47%	3,98%

Source : Calculs effectués à partir des données de Recensement Economique de l'ONS.

A titre de comparaison, on remarque que le poids de la wilaya de Tizi-Ouzou sur l'ensemble des entités économiques est plus important au niveau régional par rapport au niveau national avec des proportions respectivement de 12% et 3,98%. Cette wilaya vient en quatrième place en termes de classement de ces entités sur le territoire national.

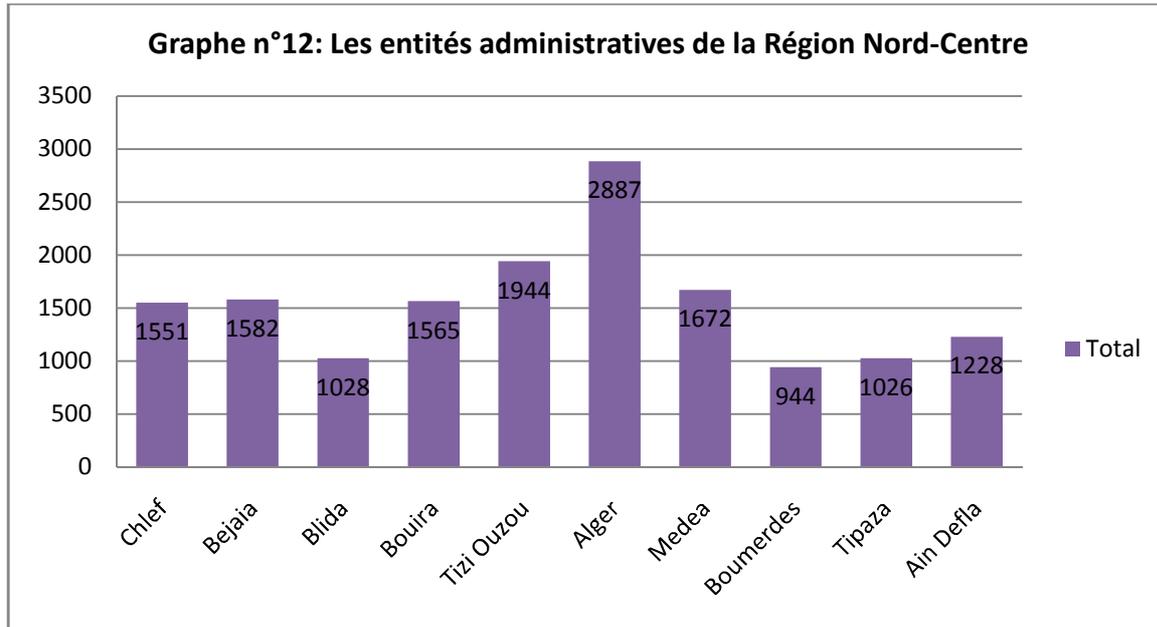
Suivant l'enquête de Recensement Economique (RE) de l'ONS, on retrouve toujours la wilaya de Tizi-Ouzou dans la deuxième position en ce qui concerne les entités administratives pour la Région Nord-Centre.

Tableau n°71 : Les entités administratives de la Région Nord-Centre

Wilaya	Enseignement	Santé humaine	Administration publique	Total
Chlef	869	238	444	1 551
Bejaia	870	243	469	1 582
Blida	517	130	381	1 028
Bouira	840	225	500	1 565
Tizi-Ouzou	1 011	366	567	1 944
Alger	1 432	373	1 082	2 887
Medea	937	226	509	1 672
Boumerdes	551	170	273	994
Tipaza	484	156	386	1 026
Ain-Defla	622	190	416	1 228
Total (RNC)	8 133	2 317	5 027	15 477
Niveau national	28 290	8 653	19 303	56 246

Source : ONS ; Op.cit ; 105-107.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local



Le nombre d'entités administratives recensées est évalué à 56 246 qui est réparti sur trois (3) secteurs : administration générale, enseignement et santé humaine.

Environ 50,3% de ces entités sont dans le secteur de l'enseignement avec ses différents cycles. Le secteur de l'administration générale représente près de 34,3% des entités administratives et le reste des entités, soit la part de 15,4% est dans le secteur de la santé.

La répartition de ces entités par grandes régions révèle les éléments suivants : Près de 27,5% des entités administratives se trouvent au niveau de la Région Nord - Centre, soit environ 15 477 entités. La wilaya d'Alger se classe en tête avec le nombre de 2 887 entités administratives. Ceci s'explique particulièrement par la densité de la population au niveau de cette wilaya et surtout par la concentration des administrations centrales et des Etablissements Publics à Caractère Administratif (EPA). Le secteur de l'enseignement représente près de 50% de l'ensemble des entités administratives de la wilaya d'Alger, celui de l'administration publique constitue 37,5%.

La wilaya de Tizi-Ouzou se classe en seconde position avec 1 944 entités administratives dont la part la plus importante s'affiche dans l'enseignement (1 011 entités), vient par la suite le secteur de l'administration générale pour un ensemble de 567 entités et en dernière position le secteur de la santé pour 366 entités.

Tableau n°72 : Part de la wilaya de Tizi-Ouzou au niveau régional et national

	Entités administratives			Ensemble des entités
	Enseignement	Santé	Admin. Publique	
RNC	12,43%	15,79%	11,27%	12,56%
National	3,57%	4,22%	2,93%	3,45%

Source : Calculs effectués à partir des données de Recensement Economique.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

A travers la lecture de ce tableau, on constate que le poids de la wilaya de Tizi-Ouzou dans l'ensemble des entités administratives reste toujours prédominant au plan régional (12,56%) comparativement au niveau national (3,45%) avec les mêmes proportions concernant les entités économiques. Ce qui place également cette wilaya dans la quatrième position en matière de classement des entités administratives sur l'espace national.

2/ Les caractéristiques des activités économiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

La préoccupation essentielle de l'aménagement du territoire consiste à trouver un équilibre dans la répartition de la population et des activités économiques sur le territoire national. L'espace régional apparaît comme étant seul à même d'assurer la cohérence, faite de complémentarités, de solidarités et d'économie d'échelle. Ce point s'attachera à analyser les spécificités de l'activité économique à travers les différents secteurs (agriculture, industrie, commerce) de la wilaya de Tizi-Ouzou qui est marquée par une densité très élevée de 381 habitants/Km² au RGPH 2008. Cette densité a, très tôt, créé un déséquilibre entre population et ressources et entraîné le développement de mouvements migratoires.

2-1/ Agriculture

Considérée au lendemain de l'indépendance comme faisant partie des wilayas déshéritées, la Grande – Kabylie va bénéficier d'une enveloppe financière de 550 millions de DA allouée par les pouvoirs publics. La répartition sectorielle de cette enveloppe va privilégier dans un premier temps les secteurs de l'agriculture (23,5%), de l'industrie (18%) et de l'éducation (18%)¹.

Au départ, l'idée qui prédominait chez les pouvoirs publics était de réhabiliter les zones de montagne qui avaient souffert des atrocités de la guerre de libération (1954 – 1962), mais aussi soulager les populations des zones rurales sous-équipées, marginalisées et source d'émigration vers des espaces économiques plus rémunérateurs (soit la capitale Alger ou les métropoles européennes).

Ne possédant jusqu'aux années 1970, aucune ressource naturelle (minière et énergétique), susceptible de répondre aux besoins des 600.000 habitants peuplant les zones rurales de l'époque, la Grande-Kabylie était irréversiblement condamnée (du moins temporairement), à se tourner, soit vers l'activité agricole, soit vers l'encouragement de la main - d'œuvre masculine au chômage à émigrer vers les espaces urbains et industriels plus lucratifs (internes ou externes au pays).

Les chiffres officiels montrent que la surface agricole réellement cultivée est de 110.000 hectares². Le rapport entre production et consommation prouve que l'agriculture locale est vraiment loin de subvenir aux besoins en nourriture de la population. En effet, les meilleures terres de la région, celles de l'autogestion, qui pourtant sont les mieux équipées

¹Oualikene (S) : « Analyse empirique de la crise de performance du secteur agricole à partir de l'étude de cas d'une Wilaya côtière et de montagne : Grande-Kabylie, 1962 – 2008 » ; UMMTO ; revue campus n°12 ; 2008 ; PP 22-41.

²Oualikene (S):Op.cit; P 24.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

en outils et engins divers, ne fournissent même pas les 10 quintaux à l'hectare, représentant le rendement moyen d'une exploitation agricole.

Le secteur de l'agriculture subit une véritable hémorragie de ses ressources humaines dès lors que l'exode rural et agricole s'est amplifié avec la diversité des opportunités d'emploi dans l'industrie, les services, ou dans le BTP. Ces éléments font que l'agriculture traditionnelle est en crise systémique, submergée par la concurrence et incapable d'assurer ses propres conditions de reproduction.

C'est dans ce sens que le professeur M.Dahmani écrit : « Depuis l'indépendance nationale et notamment depuis le « boom » pétrolier, l'activité agricole est devenue secondaire et non plus principale dans la formation des revenus domestiques. Les autres secteurs présentent l'avantage d'avoir un emploi et un revenu permanents, non sujets aux aléas climatiques ou politiques. Tout le monde sait que l'agriculture de montagne est trop squelettique, fragile paralysée pour être rentable ou attirer la population active. Elle ne présente ni les avantages sociaux qu'offrent les secteurs publics et commerciaux ni la garantie d'accumulation primitive de capital »¹.

A l'instar d'autres régions du pays, la problématique de l'Agriculture dans la wilaya de Tizi-Ouzou se pose en termes de modernisation et de développement des filières. Le déséquilibre entre les ressources naturelles insuffisantes, fragiles et les pressions sociales importantes qui s'exercent engendre les phénomènes de précarité, de chômage et surtout de l'exode rural.

De par son relief accidenté, avec un faible potentiel agricole, qui pose en plus la problématique de l'indivision et du morcellement, un territoire escarpé où les ressources naturelles déjà limitées sont menacées de dégradations par un environnement en mutation devenant de plus en plus exigeant. La wilaya de Tizi-Ouzou se caractérise par une agriculture de montagne traditionnelle de nature vivrière, Un système de production adapté à une agriculture de subsistance.

Les zones de montagnes sont généralement défavorisées, notamment du fait des conditions de production agricole difficiles, mais qui présentent néanmoins des caractéristiques et avantages potentiels qui doivent être préservés comme la richesse de leur production traditionnelle de qualité (miel, figes fraîches, figes sèches, l'huile d'olive,..).

Le secteur agricole est vital dans la mesure où dans les petites communes de montagne, les agriculteurs sont pratiquement les seuls agents économiques locaux.

C'est pourquoi il serait judicieux de développer une agriculture moderne, basée sur l'exploitation des ressources locales dans l'optique d'une durabilité et de protection de l'environnement en associant l'ensemble des activités, ce sont là les fondements d'une stratégie s'articulant autour de l'objectif de revitalisation de ces espaces.

¹Dahmani (M) : « Economie et société en Grande-Kabylie » ; Op.cit ; P 165.

2-1-1/ Les zones agricoles

De par l'aspect du relief de la wilaya nous pouvons distinguer plusieurs zones de potentialités qui correspondent à des types d'agriculture bien différenciés :

- **La zone 1** : Cette zone composée de vallées et plaines dont la pente est inférieure à 3% présente une nature du sol à prédominance limono sableuse et une pluviométrie supérieure à 600 mm d'eau par an. Elle longe l'oued Sebaou de Boubehir jusqu'à Tadmaït et comprend également les périmètres irrigués de Djebba, de Drâa-El-Mizan et la petite plaine côtière d'Azeffoun. Elle représente 6,24 % de la superficie totale de la wilaya soit environ 18 457 ha. La majorité des ressources hydrauliques (nappes phréatiques et barrages) sont situées dans cette zone ce qui la prédispose à une agriculture intensive (arboriculture, élevage et maraîchage) vu qu'elle recèle des potentialités agro-pédologiques.
- **La zone 2** : C'est la zone des bas piémonts. Les caractéristiques de cette zone s'apparentent à la précédente avec cependant une pente des terrains comprise entre 3 % et 12,5%. Une partie se trouvant juxtaposée à la zone I longeant l'Oued Sebaou est localisée dans les communes d'Azazga, Freha, Ouaguenoun, Ait Aïssa Mimoun, Sidi Naamane, Makouda, Boghni, Ouadhias, Irdjen, et Tizi-Rached. La nature des sols est argileuse avec une pluviométrie supérieure à 600 mm d'eau par an. C'est une zone prédisposée aux cultures de la vigne, des légumes secs et à l'arboriculture. Elle représente 10,5 % de la superficie de la wilaya soit 31 058 hectares.
- **La zone 3** : C'est la zone des hauts piémonts, elle englobe des terres présentant une pente comprise entre 12,5% et 25% avec une superficie de 92 938 hectares soit 31,42 % du territoire de la wilaya. La nature juridique des terrains est à dominance privée. Cette zone touche essentiellement la montagne côtière (de Mizrana à Ait Chaffaa). On y pratique généralement une agriculture de subsistance vivrière c'est à dire une polyculture fréquemment associée à l'élevage et dont toute une partie est destinée à la consommation familiale.
- **La zone 4** : C'est la zone des massifs montagneux de l'intérieur où la pente des terrains est supérieure à 25%. Elle représente 51.8 % de superficie de la wilaya. L'arboriculture rustique est dominante (oliviers et figuiers). L'étroitesse des exploitations fait apparaître une agriculture pratiquée sans agriculteurs à plein temps. Les revenus agricoles procurés ne représentent en général qu'un appoint aux revenus issus d'autres activités.

Aux quatre (04) zones physiques homogènes distinguées, il y'a lieu d'ajouter la zone des forêts qui englobe toute la frange Est de la wilaya : Zekri, Sud d'Ait Chaffaa, Akerrou, Yakourene, Bouzeguene, Ifigha et Irdjen. Les spéculations dominantes sont l'arboriculture rustique et l'élevage.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

2-1-2/ Occupation et répartition des terres

Globalement, le domaine agricole est composé des terres labourables (en exploitation ou en jachère), ainsi que les terres non exploitées, mais susceptibles de l'être moyennant des aménagements appropriés.

2-1-2-1/ Occupation du sol

Les diverses occupations classées dans le domaine agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou se présentent comme suit :

Tableau n°73 : Occupation actuelle du sol de la wilaya de Tizi-Ouzou

Désignation	Superficie (Ha)	Taux (%)
Terres labourables	51 048	17,28
Arboriculture fruitière	12 153	04.15
Vigne de table	1 279	0.45
Olivier	33 105	11.20
Prairies naturelles	1 257	0.42
Parcours et pacage	25 370	08.50
Terres improductives affectées à l'agriculture	19 040	06.40
Forêt	45 195	15.30
Maquis	66 985	22.65
Terres improductives non affectées à l'agriculture	40 361	13.65
Total wilaya	295 793	100 %

Source : D.P.S.B. de la wilaya de Tizi-Ouzou ; 2012.

La répartition de l'occupation actuelle des terres de la wilaya de Tizi-Ouzou fait ressortir le constat suivant :

- Le domaine agricole de la wilaya est composé en grande partie des terres agricoles labourables qui occupent plus de la moitié de l'espace agricole. Ces terres qui s'étendent sur 51 048 hectares sont destinées aux cultures maraîchères, aux grandes cultures (céréales, fourrages, légumes secs), et à la jachère. Les cultures pérennes occupent une superficie de 46 537 ha. Le verger oléicole s'étend sur plus de 30 000 hectares et représente 71% du verger arboricole de la wilaya. L'arboriculture fruitière s'étend sur 12 153 ha soit 26% du verger arboricole. Alors que la viticulture est très peu pratiquée.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

- Le domaine forestier représenté par les forêts et les maquis, il occupe une surface totale de 112 180 Ha, soit 38 % du territoire de la wilaya. Les maquis sont prédominants, ils représentent plus de la moitié du domaine forestier et, sont souvent dégradés. Avec ce taux de boisement, la wilaya de Tizi-Ouzou possède un des taux les plus élevés du pays, la moyenne nationale étant de l'ordre de 20 %.
- Les terres de pacages et parcours ne représentent que 08.50 % de la superficie totale de la wilaya, soit 25 370 Ha destinés au cheptel local. Lequel est composé par ordre d'importance des espèces ovine, bovine et Caprine.
- Les terres improductives (bâtiments d'élevages, hangars, pistes d'exploitation, etc.), représentent 19 040 Ha. Eu égard au relief de la wilaya, la polyculture de montagne, est très pratiquée et offre une gamme très variée des produits agricoles. Elle constitue une forme d'adaptation aux terrains accidentés généralement à forte pente.
- Le reste du territoire de la wilaya, soit 40 361 Ha (13.65 % de la surface totale) se partage entre diverses autres occupations à savoir les terres improductives non affectées à l'agriculture (terrains rocheux et terres fortement érodées ainsi que les lits d'oueds et les agglomérations).

2-1-2-2/ Répartition des terres agricoles

La situation de l'agriculture en Grande-Kabylie, au terme du programme spécial (1968-1971) illustre les limites des performances agricoles imposées par des conditions géographiques et écologiques particulièrement rigoureuses. C'est ainsi que la surface totale de la wilaya de Tizi-Ouzou était estimée à 570.000 ha dont 70% (399.000 ha) représentant les zones montagneuses et 30% (171.000 ha) les zones de plaines ; la superficie globale des terres agricoles cultivables étant évaluée à 390.000 ha dont 40% en zones de montagne, 30% en zones de plaine, dont 220.000 ha de maquis et terrains de parcours. La surface agricole utile brute était estimée à 170.000 ha, soit (390.000 ha – 220.000 ha), dont 60.000 ha laissés en jachère. La superficie agricole réellement labourée représentait seulement 110.000 ha soit (170.000 – 60.000 ha)¹.

Etant donné le poids démographique au début des années 70, les grandes difficultés d'irrigation en eau, la faible productivité des terres, leur mécanisation archaïque..., la majorité des observateurs de l'époque s'accordaient à dire que la wilaya de Tizi-Ouzou était très mal partie pour réussir l'autosuffisance alimentaire.

Afin de faire face à ces difficultés, le recours à l'investissement public et à l'industrie devant permettre le décollage économique de la Grande-Kabylie.

Actuellement, la Surface Agricole Utile (SAU) de la wilaya, estimée à 98 842 hectares, demeure très réduite, elle ne représente que 33,50% de la superficie totale de la wilaya et 38,27% de l'ensemble de la surface agricole totale (258.252 ha).

¹Oualikene (S):Op.cit ; P 23.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Cette SAU se caractérise par un morcellement extrême des exploitations au nombre de 66 650 unités (au dernier recensement agricole de 2001) et par le statut juridique privé (98%) des propriétés, qui entravent toute intensification et modernisation de l'agriculture dans la région.

La répartition de la SAU par commune fait ressortir que sa grande partie est située en zone montagneuse sur des terres présentant généralement une pente supérieure à 12% (voir tableau n°3 en annexes).

En plus de son exigüité, la SAU actuelle est faiblement irriguée car on relève seulement 6 106 hectares d'irrigués. Les terres irrigables se situent principalement dans la vallée du Sebaou (7 050 ha), le couloir de Draa-El-Mizan (3 211 ha) et la plaine d'Azeffoun (1 000 ha).

En raison de son caractère montagneux la SAU est dominée par l'arboriculture (Oliviers et figuiers principalement) à concurrence de 45 258 hectares soit 45,78 % de son espace total. Les autres spéculations sont représentées par les cultures fourragères, le maraîchage, les légumes secs et la viticulture.

Les pacages et parcours occupent 25 370 hectares soit 9.82 % de la Surface Agricole Totale. Les terres improductives englobent 37 541 hectares dont seulement 32 % (19.040 ha) sont affectées à l'agriculture.

Le reste des terres est constitué dans une grande proportion de forêts et maquis qui s'étalent sur 115 000 hectares soit plus d'un tiers (38 %) du territoire de la wilaya.

En termes de ressources naturelles, selon les données de la Direction de Service Agricole (DSA) et de la conservation des forêts, la wilaya de Tizi-Ouzou vient, en 6^{ème} position avec 7% de la SAU de la région Nord Centre, et représente seulement 1% de la SAU par rapport au territoire national, alors qu'en termes de couvert végétal, elle occupe la 5^{ème} position avec une couverture végétale de 112 180 ha soit 14% de la région comme le montre le tableau de la page 323.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°74 : Part des terres agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou

Unité : hectare

Wilaya	Forets	SAU		Irriguée	
	Superficie	Superficie	%	Superficie	%
Alger	4 419	35 226	92,1	8 239	23,39
Blida	53 974	55 040	82,6	22 569	41,00
Boumerdès	16 891	65 103	65,1	9 701	14,90
Tipaza	40 315	64 730	88,8	9 650	14,91
Bejaia	122 500	129 648	79,1	6 135	4,73
Tizi-Ouzou	112 180	98 842	33,50	6 729	6,80
Bouira	112 250	178 998	61,4	5 909	3,30
Médéa	161 320	335 645	50,2	3 580	1,07
Chlef	65 026	203 230	77,4	7 861	3,87
Ain Defla	132 709	180 327	79,5	22 618	12,54
Total RNC	821 584	1 346 789	71,1	94 752	6,91
% T-O/RNC	14%	7%		7%	
% T-O/National	2,36%*	1,17%**		1,08%***	

*La superficie des forêts du territoire national représente 4 752 786 ha durant la campagne 2013-2014.

**La superficie agricole utile nationale regroupe 8 450 000 ha

*** Chiffre calculé sur la base de la superficie irriguée nationale 620 687 ha au recensement de 2001.

Source : DSA et la conservation des forêts de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2011.

La SAU de la wilaya est donc faible et ne représente que 1% de la SAU de l'Algérie. La moyenne de la SAU par habitant était de 0,1 ha en 2012¹, soit quatre fois moins que pour l'ensemble du pays qui est de 0,25 ha/hab.

Ces quelques indicateurs nous permettent de positionner la wilaya en terme de ressources par rapport à sa région et au niveau national; mais aussi de réfléchir d'ores et déjà sur la nécessité de l'articulation et de la cohérence à assurer entre le développement local (échelle wilayale) et le développement régional en tenant compte des potentialités de chacune des wilayas, mais aussi des contraintes afin de garantir la complémentarité et la solidarité entre les territoires.

2-1-3/ Production agricole

Actuellement, le mode de production qu'on retrouve dans la wilaya de Tizi-Ouzou est diversifié que ce soit au niveau de la production animale ou bien de la production végétale.

La production animale comprend dans la catégorie de gros élevage de cheptel qui est composé de différentes espèces : Bovins, Ovins, Caprins, Equin.

¹ Chiffre avancé par la Direction de service agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Ce cheptel dont les effectifs sont en nette progression assure une production annuelle de 90 138 quintaux de viande rouge et une production laitière de l'ordre de 94, 93 millions de litres pendant la période 2009/2010.

La répartition géographique du cheptel fait apparaître que l'élevage de bovins et ovins est surtout répandue dans les zones de plaines et de piémonts à forte production fourragère. C'est le cas des communes relevant des daïras d'Azazga, Makouda, Ouaguenoun, Mekla, Tizi-Rached, Tizi-Ouzou, Draa Ben Khedda situées tout le long du Sébaou et de Mizrana, Azeffoun, et Iflissen dans la zone du littoral.

S'agissant de l'élevage caprin, il trouve généralement son pacage en zones de montagne (chaîne côtière et hauts piémonts) et dans certains espaces forestiers.

Compte tenu de la spécificité de la wilaya qui converge vers le développement d'une agriculture de montagne, on assiste actuellement grâce aux actions de soutien des programmes du PNDA au développement de petit élevage comme l'aviculture, l'apiculture, cuniculture...

Même si la production animale de la wilaya connaît une évolution sensible ces dernières années, elle demeure encore insuffisante pour satisfaire les besoins des populations.

Concernant la production végétale, le bilan de la campagne 2009/2010 fait ressortir une production arboricole de l'ordre de 1 691 515 quintaux. Cette production arboricole dominée par la culture fruitière, les noyaux pépins et le rustique qui représentent 67 % de la production totale.

La production céréalière avoisine les 112 000 quintaux soit un rendement de l'ordre de 18.36 QX à l'hectare. Sa répartition spatiale montre que les seules zones à forte production demeurent les plaines du couloir de Draa-El-Mizan et de la vallée du Sébaou.

La production végétale de la wilaya comprend également les maraichages, la viticulture et les fourrages.

2-1-4/ Les contraintes du secteur agricole

L'analyse de la politique de localisation des investissements publics durant la période 1966 –1990, montre que celle-ci a été sectoriellement et financièrement orientée en direction de deux processus majeurs¹ :

- Une urbanisation – tertiairisation accélérée sous l'effet de l'exode rural massif et de la pression démographique.
- L'implantation d'un tissu industriel local dont l'objectif était de tenter de sortir cette wilaya initialement déshéritée et attardée du sous développement économique et social.

¹Oualikene (S): Op.cit ; P31.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

En outre, l'offre foncière agricole a été sérieusement réduite à partir des deux phénomènes pré - cités. Ces derniers, ont induit une crise de performance aiguë de l'agriculture locale et par voie de conséquence une dépendance alimentaire accrue hypothéquant la sécurité alimentaire des consommateurs. Dans cette perspective de réflexion, nous mettrons en évidence : le détournement des terres agricoles privées de leur vocation initiale, la conversion des terres agricoles en foncier urbain, la désertion des terres agricoles sur les exploitations collectives et individuelles. Les arguments avancés par la Direction des Services de l'Agriculture de la wilaya de Tizi-Ouzou attestent que le foncier à caractère urbain est financièrement plus rentable pour l'administration fiscale que celui des terres agricoles, ces dernières étant exonérées de la taxe foncière.

2-2/ L'industrie

Espace montagneux, dépourvu de ressources naturelles minérales et énergétiques, soumis au blocage et au refus colonial d'introduire toute forme d'outils techniques ou technologiques susceptibles d'entraîner la révolution industrielle (bien plus, la zone fut considérée à « rentabilité douteuse »¹, la wilaya de Tizi-Ouzou a été figée dans un état de léthargie et de sous-développement quasi-absolus.

Cette double conséquence géologique et coloniale a fait que la région est restée déshéritée, dépourvue de manufactures et d'unités industrielles.

Le relief accidenté de la wilaya dans une grande proportion ne permet pas de développer une agriculture intensive et de générer des emplois permanents dans une région caractérisée par un chômage patent au lendemain de l'indépendance.

C'est dans le souci de fixer les populations, de diminuer l'effet de l'exode rural et du phénomène de l'émigration, qu'intervient la création de ce tissu industriel.

La wilaya de Tizi-Ouzou commence à renaitre depuis l'indépendance mais surtout avec la réalisation du programme spécial (1968-1970) et les différents plans de développement nationaux.

En fait, le tissu industriel hérité des années 70 – 80 dont, l'essentiel était localisée dans la vallée du Sebaou, particulièrement, dans l'axe Tizi-Ouzou - Draa Ben Khedda a connu un déclin en raison des différentes réformes économiques et la restructuration des entreprises. Tout cela a influé sur la dynamique économique avec une perte progressive de l'emploi industriel. A noter que le déséquilibre spatial dans la répartition du tissu industriel a généré au niveau de la wilaya des mouvements pendulaires internes, des zones de montagne vers la vallée du Sebaou, ce qui influe sur le bon fonctionnement du secteur. Nous développerons dans ce qui suit la structure du secteur dans la wilaya.

¹Dahmani (M) : « Economie et société en Grande-Kabylie » ; Op.cit ; P 132.

2-2-1/ L'organisation du secteur industriel dans la wilaya de Tizi-Ouzou

La formation du tissu industriel dans la wilaya a suivi trois étapes successives¹. La première couvrant les années 1962-1966, a vu naître sur cet espace que deux unités industrielles implantées à Draâ Ben Khedda, petite localité située à l'Ouest de Tizi-Ouzou, pour effectif de 100 travailleurs chacune.

La seconde étape va de 1967 à 1980, correspondant au programme spécial de développement (550 millions de DA), et au spécial complémentaire (280 millions de DA) et de bien d'autres plans du développement. Ces opérations d'investissement touchent à tous les secteurs et activités économiques et sociales. La wilaya est considérée comme espace entraîné par l'économie nationale et bassin de main d'œuvre de celui-ci. En effet, neuf (9) unités industrielles d'importance nationale sont réalisées et renforcées par la création de vingt quatre (24) P.M.I. publiques.

La troisième période allant de 1980-2000 est couverte par des systèmes économiques différents. L'abandon du modèle de planification d'une part, et la crise financière, d'autre part, entraînent la raréfaction des investissements publics. La présence de l'Etat dans l'industrialisation devient plus discrète, avant son retrait progressif depuis les années 1990. Cette période se manifeste par l'essor de l'investissement privé et la restructuration du secteur public.

Actuellement, la situation physique du foncier industriel dans la wilaya de Tizi-Ouzou laisse apparaître une disponibilité relative d'assiettes destinées à accueillir des projets d'investissement de dimension industrielle.

La direction de l'industrie et des mines de la wilaya fait état de 22 espaces aménagés à cette fin, dont une (1) zone industrielle, seize (16) zones d'activités, une (1) zone des dépôts et quatre (4) nouvelles zones industrielles en projet à Tizi-Ouzou, Draâ El Mizan, Bouzeguene et Freha. Les services administratifs de la wilaya ont recensé une centaine d'entreprises implantées à travers ces sites et qui sont opérationnelles ; plus de 150 entités qui sont en cours de réalisation alors que plus de 250 nouveaux projets sont en instance de lancement². Nous donnerons dans les pages qui suivent les caractéristiques, la répartition des zones industrielles et d'activités à travers la wilaya de Tizi-Ouzou.

2-2-1-1/ Situation des zones industrielles

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose d'une seule zone industrielle localisée dans la zone d'influence de chef lieu de la wilaya sur une superficie totale de 120,73 hectares. Ceci démontre encore une fois la polarisation du chef lieu en termes d'investissement industriel pour les projets d'envergure au détriment du reste de territoire de la wilaya.

¹ Tessa (A) : « Essai d'analyse des idées et des faits en matière d'aménagement du territoire contenus dans les politiques de développement national de 1962 à 2004. Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou » ; thèse de Doctorat d'Etat ; université de Tizi-Ouzou ; 2005 ; P 211.

² Allal (M) : « Des investisseurs déboussolés » ; revue L'Eco n°23 ; Alger ; 2011 ; PP 43-44.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°75 : La zone industrielle de la wilaya de Tizi-Ouzou

DENOMINATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE	SUPERFICIE TOTALE	SUPERFICIE OCCUPEE	SUPERFICIE VIABILISEE	NOMBRE TOTAL DE LOTS		
	(HA)	(HA)	(HA)	CREES	DONT CEDES	RESTANTS
OUED AISSI	120,73	120,73	120,73	55	52	3

Source : Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou ; 2010 ; P 37.

La zone industrielle Aïssat Idir de Oued Aïssi, créée par la décision du ministère en date du 06 Mars 1972, est gérée administrativement par un bureau d'études en urbanisme (URBAB) implanté à Blida comprenant 14 unités industrielles.

La promulgation du décret n°07/119, portant création de l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (ANIREF), doit en principe reprendre en main la situation de la zone industrielle. L'agence assurera une mission de gestion et de promotion du portefeuille foncier et immobilier aux fins de sa valorisation au titre de la promotion de l'investissement. Les dispositions prévues dans ce nouveau décret laissent les opérateurs économiques espérer des améliorations dans la gestion de la zone industrielle. L'articulation du couple zone industrielle (ZI) et développement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou n'a pas favorisé l'essor tant attendu lors de la création de ces zones et ce à cause de multiples problèmes de gestion.

Par ailleurs, le manque de foncier industriel a constitué un véritable handicap pour le lancement de grandes opérations d'investissement tant par le secteur public que par le secteur privé. Seules quelques opérations qui ont procuré à la région environ dix mille (10.000) emplois, telles que le complexe électroménager de Oued-Aïssi, et le complexe du textile de Draa Ben Khedda, ont été réalisées sur financement public.

La région a été confrontée à des conjonctures difficiles qui ont beaucoup influé sur l'investissement et partant sur le développement local. Des investisseurs potentiels manifestaient peu d'intérêt pour la wilaya. Certains entrepreneurs ont carrément choisi de délocaliser leurs unités.

Prenant conscience de la situation de la wilaya, les autorités locales se sont attelées à la relance du développement local et à l'encouragement de l'investissement.

En premier lieu, elles ont sollicité le concours de tous les organismes et de toutes les administrations chargés de l'encadrement de l'investissement, dont la contribution a été profitable.

En second lieu, elles se sont attachées à réhabiliter plusieurs zones d'activité, comme celles de Boghni, Fréha, Draa Ben Khedda et Tizi-Ouzou. Des opérations de viabilisation et d'aménagement nécessitant une mise à niveau ont été réalisées.

Dans le but de compléter ces zones d'activité, la wilaya a proposé la création de deux autres zones industrielles. Proposition qui a été prise en compte par le gouvernement qui, par le décret n° 12-176 du 11 avril 2012, lui a permis de disposer de deux zones industrielles. L'une est localisée dans la commune de Souama, avec une superficie de 327 hectares. L'autre, dans une région qui chevauche entre les communes de Draa El-Mizan et de Tizi-

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Gheniff, avec une superficie de 116 hectares. L'ANIREF est l'organisme gestionnaire de ces deux zones, les études d'aménagement sont en cours, cette situation est résumée par le tableau suivant.

Tableau n°76 : Création de deux zones industrielles

Intitulé de l'opération	Superficie (HA)
Zone industrielle D.E.Mizan – TiziGheniff	116 Ha 55 Are 45Ca
Zone industrielle Souamaa	372 Ha 47 Are 86 Ca
Total	489 Ha 02 Are 31 Ca

Source : Direction de l'industrie, PME et de la promotion de l'investissement de Tizi-Ouzou, 2014.

Pour la concrétisation de ces deux projets, le gouvernement a alloué à la wilaya, dans le cadre du programme de l'année 2013, des crédits appréciables estimés pour les deux zones à 1.883.931.000 dinars, destinés aux expertises et aux indemnités.

Afin de dynamiser l'investissement et le développement local en Algérie, les pouvoirs publics ont mobilisé à la fois 30 milliards de dinars, au titre des exercices 2011 et 2012, pour l'aménagement et le développement des zones d'activités et 88 milliards de dinars pour la création de 43 zones industrielles nouvelles¹.

2-2-1-2/ Situations des zones d'activité

La différence entre la zone industrielle et la zone d'activité réside dans la nature des activités à localiser ou à créer. La zone industrielle, créée par décret ministériel, reçoit les activités purement industrielles, par contre la zone d'activité est créée par un simple arrêté du wali, elle peut recevoir plusieurs activités de petites dimensions : industrie, services...Réellement, la seule différence est dimensionnelle, la zone industrielle est plus étendue que la zone d'activité. Ces instruments d'aménagement industriel visent : la réduction de la dépendance de la wilaya de la capital, encourager le développement local, la création des conditions de fixation des populations par l'emploi, etc.

Le tableau ci-après nous montre un déséquilibre dans la répartition des zones d'activités. Les plus importantes d'entre elles, se situent dans la vallée de Sebaou. Par contre beaucoup de communes de faibles tailles ne disposent pas de zones d'activités ce qui ne permet pas l'émergence d'une économie locale.

¹ Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement : Bulletin de veille PME n°15 ; septembre 2012.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°77 : Répartition spatiale des zones d'activités

COMMUNES ET DAIRA	DENOMINATION DE LA ZONE D'ACTIVITE	SUPERFICIE TOTALE (HA)	SUPERFICIE OCCUPEE (HA)	SUPERFICIE VIABILISEE (HA)	NOMBRE TOTAL DE LOTS	
					CREES	DONT CEDES
TIZI OUZOU	ZONE DE DEPOT	32	32	32	167	160
	TALA-ATHMANE	87	87	87	158	118
TOTAL DAIRA		119	119	119	325	278
A. EL HAMMAM	SOUK-EL-DJEMAA	3	3	3	32	15
TOTAL DAIRA		3	3	3	32	15
AZAZGA	ZONE ACTIVITE	34	00	00	135	00
FREHA	ZONE ACTIVITE	13	13	13	58	45
TOTAL DAIRA		47	13	13	193	45
AZEFFOUN	ZONE ACTIVITE	11	11	11	77	72
TOTAL DAIRA		11	11	11	77	72
BOGHNI	ZONE ACTIVITE	14	14	14	85	59
TOTAL DAIRA		14	14	14	85	59
DRAA BEN KHEDDA	Z.A D-B.KHEDDA	41	41	41	135	126
	Z.A MOULDIOUENE	5	5	5	40	39
	TADMAIT	24	24	24	111	47
TOTAL DAIRA		70	70	70	286	212
D. EL. MIZAN	ZONE ACTIVITE	7	7	7	34	15
TOTAL DAIRA		7	7	7	34	15
L.N.IRATHEN	ABOUDID	13	13	13	59	54
TOTAL DAIRA		13	13	13	59	54
MAKOUDA	TIFILKOUT	5	00	00	55	00
BOUDJIMA	ZONE ACTIVITE	12	00	00	88	00
TOTAL DAIRA		17	00	00	143	00
MEKLA	ZONE ACTIVITE	12	12	12	59	34

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

TOTAL DAIRA		12	12	12	59	34
TIGZIRT	ZONE ACTIVITE	15	1	1	102	04
TOTAL DAIRA		15	1	1	102	04
TIZI GHENIFF	ZONE ACTIVITE	9	9	9	67	31
TOTAL DAIRA		9	9	9	67	31
TOTAL WILAYA	TOTAL ZA	437	372	372	1597	822
	TOTAL GENERAL (ZA +ZI)	558	493	493	1652	874

Source : Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou ; 2010 ; P 37.

On remarque que les zones d'activité d'Azazga, Boudjima, Tizirt et Tadmaït sont les zones où l'on trouve le plus de lots non distribués faute de viabilisation notamment en matière d'électricité, d'AEP, d'assainissement et de gaz.

Il est évident que la non-viabilisation des zones d'activités n'attire pas et n'encourage pas l'implantation des unités industrielles.

Au départ, ces zones sont gérées et exploitées par l'Office de Promotion de l'Investissement (O.P.I) qui a été créé le 04 Février 1996 par arrêté du ministère de l'intérieur et des collectivités locales et de l'environnement. Cet instrument permet à la wilaya de se doter d'un porte feuille foncier industriel capable de réunir les conditions nécessaires à la localisation des investisseurs. Il met en œuvre toute action pour la promotion et la dynamisation de développement cohérente dans les zones aménagées pour accueillir les investissements.

L'O.P.I a proposé, depuis sa création, un million de mètres carrés à usage industriel, il a cédé environ 50% de cette offre foncière aux investisseurs. A la fin de l'année 2003, l'O.P.I. offre sur le marché foncier un potentiel industriel de 586 420m² de terrains viabilisés.

Les organismes de gestion des zones d'activités sont multiples à l'heure actuelle. A cet effet, une douzaine de zones d'activité est régie par la Société de Gestion Immobilière (S.O.G.I), établissement public à caractère industriel et commercial sous tutelle du ministère de l'industrie, cinq zones sont sous la tutelle de l'agence foncière de wilaya. Le tableau ci-contre peut nous donner des informations sur le prix de cession des terrains à vocation industrielle.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°78 : Situation physique des zones d'activité de Tizi-Ouzou

zones	Surface cessible (ha)	Prix de cession (depuis janvier 2009)
Draâ Ben Khedda	31,7	1 800 DA
Mouldiouane (DBK)	4,1	1 800
Azzefoune	8,8	1 680
Freha	11,3	1 680
Mekla	11,5	1 440
Boghni	11,3	1 440
LarbaâNathIrathen	8,5	1 200
Ain El Hammam	2,25	1 200
Tizi Ghenif	7,5	1 200
Draâ El Mizan	5,7	1 200
Boudjima	10,7	Prix non connu
Azazga	28,5	Prix non connu

Source : S.O.G.I. de Tizi-Ouzou

Il est important de relever que les parcelles sont soumises au régime de cession, d'autres acquises par le biais de la concession et d'autres cédées aux enchères. Ce nouveau concept, faut-il préciser, a été mis en œuvre à la faveur de l'entrée en vigueur du décret exécutif de mois d'avril 2007 instaurant la création de l'ANIREF.

De nombreux dépassements ont été relevés ces dernières années au terme de l'exploitation des lots de terrains attribués aux porteurs de projets industriels au niveau des zones d'activité dans la wilaya de Tizi-Ouzou. A fin 2010, la S.O.G.I, sous tutelle du ministère de l'industrie, a relevé 22 affaires de ce type alors que 234 contrats d'attribution ont été résiliés¹. Les cas de dépassement qui sont au niveau de la justice sont liés principalement au non-respect des clauses contenues dans le cahier des charges. Il s'agit notamment du détournement des assiettes attribuées à des fins autres qu'industrielles. Il y a même des coopératives immobilières qui y ont été érigées, en effet, en lieu et place de projets industriels censés donner un nouveau souffle à l'activité industrielle au niveau local.

Cependant, à la même période, l'organisme en question a procédé également à l'annulation de 377 projets pour non-confirmation par leurs promoteurs, tandis que 234 autres contrats d'attribution de terrains ont été résiliés pour des raisons multiples. Parmi les manquements des investisseurs au cahier des charges, il a été constaté le détournement du foncier industriel pour d'autres vocations.

A ce titre, la contribution des collectivités locales à la préservation de ces espaces destinés au développement de l'activité industrielle est indispensable, notamment en termes de contrôle de l'attribution des permis de construction aux alentours des périmètres des sites.

¹Allel (M) : « Détournement du foncier industriel » ; revue l'Eco n°23 ; 2011 ; P 44.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Dans le but de réhabiliter les zones d'activité en Algérie¹, l'Etat a mis en place une dotation budgétaire de l'ordre de 15 milliards de dinars par an en 2011 et 2012 au profit des collectivités locales.

2-2-2/ Les activités industrielles

L'option industrielle dans le développement de la wilaya découle de la stratégie nationale de développement économique qui a été confortée par la nature des contraintes et des besoins pressants notamment en matière de création d'emplois et de logements.

Le développement industriel dans la wilaya a connu un réel essor à partir de 1970 et qui s'est traduit par la réalisation d'un ensemble d'unités industrielles publiques ayant trait à différentes activités économiques et dont les plus importantes sont le complexe de l'ENIEM (électroménager) de Oued Aïssi, le complexe de l'ECOTEX (textile) de Draâ Ben Khedda, et le complexe de l'ENEL (armoires électriques) de Fréha, c'est-à-dire des ensembles industriels de dimension nationale.

Parallèlement à cet effort de développement, d'autres opérations ont été réalisées dans le cadre de la petite et moyenne industrie publique et privée dont l'activité était orientée vers le BTP, les matériaux de construction, le textile... Cet effort de développement a permis la création de l'emploi, mais a généré des contradictions spatiales.

Le tableau ci-dessous indique que l'activité industrielle de la wilaya est composée de 130 entreprises employant un effectif de 11 011 travailleurs. Cette activité reste dominée par des unités de production d'importance nationale.

Tableau n°79 : Entreprises publiques et privées implantées à travers le territoire de la wilaya

Branches d'activités	Secteur public		Secteur privé		Ensembles	
	Nombre d'unité	Effectif employé	Nombre d'unité	Effectif employé	Nombre d'unité	Effectif employé
Industrie agroalimentaire	3	307	44	1 942	47	2 249
Industrie chimique pharmaceutique	1	48	20	579	21	627
Industrie matériaux de construction	3	160	22	765	25	925
Industrie textiles et cuirs	5	1 046	9	218	14	1 264
Industrie métallique, mécanique, électronique et électrique	5	3 298	9	695	14	3 993
Industrie bois, papier et imprimerie	1	390	4	143	5	533
Autres	4	1 419	0	0	4	1 419
Total	22	6 668	108	4 342	130	11 010

Source : Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou ; 2010 ; P 34.

La mécanique, l'électronique, les matériaux de construction, l'agroalimentaire, les textiles et cuirs représentent plus au moins les secteurs de prédilection des industries de la

¹ Pendant cette période 2011-2012, on retrouve 69 zones industrielles totalisant environ 14 000 hectares au niveau national et plus de 500 zones d'activité sur 8000 hectares.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

wilaya. Le secteur public est occupé globalement par plus de 60% des effectifs globaux avec 6 668 emplois et 22 unités de production par contre le reste des effectifs (4 342 emplois) est employé par le secteur privé dans 108 unités industrielles.

Les résultats de Recensement Economique expliquent la distribution des entités économiques par secteur juridique dans la wilaya de Tizi-Ouzou et au niveau national.

Tableau n°80 : Répartition des entités économiques par secteur juridique

	Secteur juridique			Ensemble des entités
	Privé	Public	Autres	
Tizi-Ouzou	36 747	500	29	37 276
National	915 316	16 718	2 216	934 250

Source : ONS ; Op.cit ; P 37.

Le tissu économique est fortement dominé par le secteur privé qui compte 36 747 entités dans la wilaya de Tizi-Ouzou et 915 316 entités au niveau national, soit 98% du total. En Algérie, la part du secteur public se situe à 1,8% quant aux entreprises mixtes et étrangères, elles représentent 0,2% du total.

Au niveau national, le commerce occupe la première place dans le secteur privé avec 508 638 entités, soit 55,6%, et les services viennent en deuxième position avec 306 213 entités. En outre les industries manufacturières englobent 91 149 entités représentant 10% du total. Elles sont dominées par les industries alimentaires qui comptent 23 252 entités, soit 25,5%, suivie de l'industrie de l'habillement par un taux de 11,6%.

2-2-2-1/ Les entreprises publiques

L'espace de la wilaya de Tizi-Ouzou est structuré d'une manière détaillée des entreprises publiques qui figurent dans le tableau de la page 334.

L'industrie métallique, mécanique, électronique et électrique est considérée comme la première branche d'activité qui comporte cinq (5) unités de production et un effectif de 3 298 travailleurs, soit 51% des emplois industriels publics :

- Le complexe ENIEM de Oued-Aïssi spécialisé dans le domaine de l'électroménager emploi un effectif de 1986 travailleurs.
- L'unité SPA Electro-industriel (Ex ENEL) implantée à Azazga assurant la production de moteurs/Alternateurs, Transformateurs et groupes électrogènes avec un effectif de 746 agents.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°81 : Répartition spatiale des entreprises publiques au 31/12/2010

Entreprises	Nombre	Localisation	Activité	Emplois
Electro-industrie/SPA	01	Azazga	Electrotechnique	746
ENIEM/CAM	01	Oued-Aïssi	Electroménager	1986
GRIGADEM	01	Draâ El Mizan	Grillage gabion	30
SONARIC Aboudid	01	LarbaâNathlrathen	Pièces cuisinières	16
SONELGAZ	01	Tizi-Ouzou	Electricité, gaz	1266
EBTF	01	Freha	Produits rouges	105
EAEB	01	Irdjen	AGGLO-Béton	18
ENAMARBRE	01	Mekla	Dérivé de marbre	37
ERIAD/UP	01	Tadmait	Minoterie	82
ORAC	01	Draâ Ben Khedda	Produits alimentaires	85
ORAC	01	Taboukert	Produits alimentaires	140
EURL chemiserie de centre	01	LarbaâNathlrathen	Articles de confection	185
EURL confection Numidia	01	Tizi-Ouzou	Articles de confection	164
COTITEX	01	Draâ Ben Khedda	Tissus et fils	500
EURL confection style	01	Aïn El Hammam	Articles de confection	164
EURL Fital	01	Tizi-Ouzou	Conditionnement de fils	33
Leader Meubles	01	Taboukert	Meubles	390
SISCOPLAST/SPA	01	Draâ El Mizan	Articles d'écriture et de traçage	48
SNVI/UEC	01	Oued-Aïssi	Ventes de véhicules et pièces de rechanges	33
NAFTAL CLP	01	Tizi-Ouzou	Commercialisation de carburant	92
NAFTAL GLP	01	Tizi-Ouzou	Commercialisation de gaz	103
ENPI (Ex EPLF)	01	Tizi-Ouzou	Logements locaux	445
Total	22			6 668

Source : Regroupement des données de l'annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou.

L'industrie textile et cuirs est la deuxième branche d'activité qui a une place importante dans les entreprises publiques de la wilaya de Tizi-Ouzou comportant toujours cinq (5) unités industrielles et un effectif de 1 046 emplois. COTITEX de DBK représente pour elle seule 53% des effectifs industriels publics de la branche (500 emplois).

Dans les autres branches d'activités, l'unité NAFTAL se positionne en première place avec un effectif de 195 emplois pour les entreprises de services.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

2-2-2-2/ Les entreprises privées

Le secteur industriel privé est constitué de plusieurs unités de production et prend toujours de l'ampleur au niveau de l'économie nationale et locale. La répartition spatiale des unités met en évidence les inégalités entre les différentes zones économiques de la wilaya.

Tableau n°82 : Répartition spatiale des unités industrielles privées par branche en 2010

DAIRA	INDUSTRIE AGRO-ALIMEN-	INDUSTRIE CHIMIQUE PHARMACEUTIQUE	INDUSTRIE MATERIAUX DE CONSTRUCTION	INDUSTRIE TEXTILES ET CUIRS	INDUSTRIE METALLIQUE, MECANIQUE,	INDUSTRIE BOIS, PAPIER ET IMPRIMERIE	TOTAL
DAIRA TIZI OUZOU	12	8	11	4	3	3	44
DAIRA AIN EL HAMAM	1	1	-	-	-	-	2
DAIRA AZZAZGA	4	1	4	1	1	-	11
DAIRA AZZEFOUN	1	-	-	-	-	-	1
DAIRA BENI DOUALA	-	1	-	-	2	-	3
DAIRA BENI YENNI	-	-	-	-	-	-	0
DAIRA BOGHNI	10	3	2	-	-	-	15
DAIRA BOUZGUENE	-	-	-	-	-	-	0
DAIRA DBK	2	-	-	-	-	1	3
DAIRA DEM	2	5	-	-	-	-	7
DAIRA LNI	-	-	-	1	1	-	2
DAIRA IFERHOUNENE	-	-	-	-	-	-	0
DAIRA MAATKAS	1	-	-	-	-	-	1
DAIRA MAKOUDA	-	-	-	-	-	-	0
DAIRA MEKLA	3	-	1	1	1	-	6
DAIRA OUACIFS	-	-	-	-	-	-	0
DAIRA OUADHIAS	1	-	2	-	-	-	3
DAIRA OUAGUENOUN	1	-	-	-	-	-	1
DAIRA TIGZIRT	-	-	-	-	-	-	0
DAIRA TIZI GHENIFF	-	-	-	-	-	-	0
DAIRA TIZI RACHED	5	1	-	2	1	-	9
TOTAL WILAYA	43	20	20	9	9	4	108

Source : Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou ; P 35.

La wilaya de Tizi-Ouzou compte 108 unités industrielles privées. La majeure partie d'entre elles (70 unités) se localisent dans la vallée du Sébaou, 22 unités au niveau de la dépression de Draâ El Mizan.

La commune de Tizi-Ouzou dispose de 44 unités industrielles privées soit 38 %, suivie par les communes de Boghni avec 15 unités et Azazga avec 11 unités.

La concentration des unités industrielles dans les zones de plaine est liée principalement à la disponibilité du foncier industriel, mais aussi au maillage infrastructurel.

Les autres communes de montagne disposent de très peu d'unités industrielles, ce qui accentue les déséquilibres territoriaux.

2-2-2-3/ La petite et moyenne entreprise (PME)

L'importance du rôle des PME dans le développement de la wilaya est un fait important. La capacité des PME à générer de la richesse, à créer de l'emploi, à promouvoir la

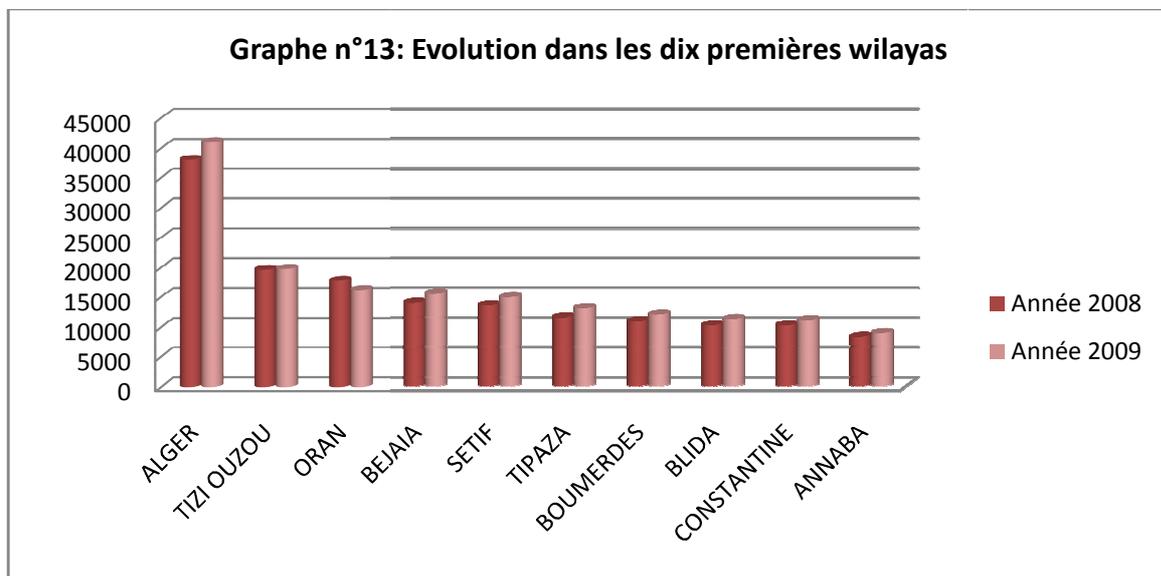
Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

structuration des territoires autour de régions motrices et à susciter l'émergence d'une base industrielle capable d'être un vecteur d'un développement à effet d'entraînement bénéfique et durable pour la croissance dans la région est possible si et seulement si on résout les problèmes inhérents au foncier et au financement des activités. L'évolution comparative sur la répartition spatiale des PME dans les dix premières wilayas peut être donnée dans le tableau suivant.

Tableau n°83 : Evolution comparative des dix premières wilayas

Rang	Wilaya	Nombre des PME Année 2008	Nombre des PME Année 2009	Taux d'évolution %
1	ALGER	38 096	41 006	7,64
2	TIZI-OUZOU	19 643	19 785	0,72
3	ORAN	17 840	16 204	-9,17
4	BEJAIA	14 009	15 517	10,76
5	SETIF	13 555	14 960	10,37
6	TIPAZA	11 526	13 093	13,60
7	BOUMERDES	10 897	12 006	10,18
8	BLIDA	10 243	11 250	9,83
9	CONSTANTINE	10 240	11 049	7,90
10	ANNABA	8 299	8 933	7,64

Source : M.P.M.E.A. ; Op.cit ; P 16.



Le tableau reflète la concentration des activités économiques dans les dix wilayas du Nord. Ce qui dénote que la distribution dans l'espace de l'industrie algérienne est principalement concentrée sur le littoral. En fonction de la wilaya où elles sont implantées, les PME sont réparties de la façon suivante : le nombre important des PME enregistré se trouve à Alger avec 38 096 en 2008 et 41 006 en 2009, soit un taux d'évolution de 7,64%. Cette région présente ainsi la plus grande densité industrielle de l'Algérie. Elle est suivie par Tizi-Ouzou, Oran, Bejaia, Sétif, Tipaza, Boumerdes, Blida, Constantine et Annaba. Toutes ces wilayas présentent un taux d'évolution positif entre 7 et 13% à l'exception de la wilaya d'Oran qui enregistre une certaine diminution de son taux d'évolution à -9,17%.

2-3/ Commerce

Le but important du commerce comme moteur de l'économie nationale est indiscutable, car il fournit aux producteurs locaux un marché immense et constitue pour les petites et moyennes entreprises une possibilité de devenir des acteurs sur le marché international.

Afin d'améliorer et d'encourager ce secteur, les autorités algériennes ont récemment mis en marche toute une série de mesures. Le ministre du commerce a publié dans le journal officiel n°30 du 20 mai 2009 le décret exécutif n°9-182, qui établit les conditions définissant un espace commercial entant qu'enceinte ou établissement, bâti ou non, aménagé et délimité à l'intérieur duquel s'opèrent des transactions commerciales de gros ou de détail. Les espaces commerciaux sont divisés en trois catégories : les marchés de gros et légumes, les grandes surfaces de types supermarchés et hypermarchés et les centres commerciaux. La loi mentionne les spécifications pour chaque type de catégorie pour ce qui est de la superficie minimum devant être destinée aux produits locaux, ainsi que des places de parking ou services publics, et elle stipule que les locaux doivent être construits hors des espaces urbains et recevoir l'approbation de la commission chargée de l'aménagement et de l'implantation des espaces commerciaux. Par ailleurs, dans le cadre du programme national des équipements commerciaux, il a été décidé la construction, sur une période de cinq (5) ans (2010-2014), de 50 marchés de gros qui seront dimensionnés en fonction de l'importance économique et sociale de la région ou de la wilaya d'implantation, à savoir quatre marchés de gros à vocation nationale au niveau des régions d'Oran, Alger, Sétif et Annaba, 25 marchés de gros à vocation régionale et 21 marchés de gros à vocation locale.

2-3-1/ Le rôle de l'activité commerciale dans la wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou a toujours eu cette vocation commerciale très ancienne qui a permis l'essor des relations commerciales avec d'autres régions. A noter qu'à défaut d'une économie à base industrielle et agricole, les communes de la wilaya ont développé surtout les activités de services et de commerce pour faire face aux besoins de ces communes notamment en termes de services et de produits commerciaux mais aussi d'emplois. Globalement ces activités font occuper 126 843 personnes soit 36,84% de l'emploi total de la wilaya au 31/12/2009.

Suivant les données de Recensement Economique le secteur commercial de la wilaya de Tizi-Ouzou est composé de 17 363 entités et domine de ce fait toutes les autres activités comme déjà signalé précédemment.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°84 : Nombre de commerçants des cinq premières communes de la wilaya

Communes	Nombre de commerçants
Tizi-Ouzou	3 324
Azazga	1 036
Drâa Ben Khedda	823
Boghni	715
Drâa El Mizan	648

Source : ONS, collections statistiques n°172/2012; P 142.

Cette classification faite dans ce tableau a permis de situer les communes les plus attractives par leurs activités commerciales.

La commune de Tizi-Ouzou a elle seule s'accapare du tiers des activités commerciales recensées au niveau de la wilaya avec une proportion plus grande de 33%. Cette hyper concentration des activités commerciales, montre le caractère dominant de la ville de Tizi-Ouzou sur l'ensemble de la wilaya. La commune d'Azazga se manifeste en seconde position avec un nombre de 1 036 commerçants.

Par contre les communes de Draa Ben Khedda, Boghni, et Drâa El Mizan viennent en troisième position avec un nombre qui varie de 823 à 648 commerçants alors que dans les petites communes de montagne on retrouve le commerce de détail et de proximité.

2-3-2/ Les marchés de l'activité commerciale

Le marché regroupe un ensemble d'activité commerciale qui renforce le tissu économique des communes de la wilaya et permet de dynamiser certains territoires dépourvus d'un tissu industriel ou d'autres activités comme l'agriculture, l'industrie, le tourisme...etc.

Parmi les facteurs singularisant les pays du Maghreb du reste des pays méditerranéens on peut citer le marché, place commerciale rurale et hebdomadaire. La localisation spatiale se fait indépendamment des richesses ou de la pauvreté locale ; l'élément essentiel c'est la présence de population, généralement rurale, servant de débouchés ou de support social.

La structure de ces aires commerciales est établie en fonction de plusieurs paramètres tels que la situation géographique, le rayonnement sur la région, la diversité des produits échangés...

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Les travaux des différents auteurs ont donné les caractéristiques fondamentales de ces places d'échanges, comme lieux de transactions économiques, lieux et sites géographiques, place d'accumulation du capital, lieux d'échanges sociaux et de rites magico-religieux.

Par ailleurs, les marchés ou bien les souks ont donné naissance à plusieurs villages et bourgs de colonisation. Certains villages traditionnels portent le nom du jour de marché affecté au souk comme par exemple : Souk-El-Tenine, Souk-El-Had, Souk-El-Djemaâ...

En dehors de ces marchés hebdomadaires, la wilaya de Tizi-Ouzou est dotée que ce soit des marchés de produits alimentaires et de fruits et légumes (marchés couverts de Tizi-Ouzou, d'Azazga, Draâ Ben Khedda...) ou bien des marchés spécialisés pour les vêtements (marché couvert de Tizi-Ouzou, centre commercial à Draâ Ben Khedda), les voitures d'occasion (marché d'Azazga, Tala Athmane, D.B. Khedda, Taboukert).

Tableau n°85 : Les marchés hebdomadaires de la wilaya de Tizi-Ouzou

Daïra	APC	Jour du Marché	Situation du Marché
L.N.Irathen	L.N.Irathen	Mercredi	Place traditionnelle et ruelles
Tizi-Rached	Tizi-Rached	Mardi	Ruelles à côté d'oued sebaou
	Taboukert	Vendredi	
Draa El Mizan	Draa El Mizan	Jeudi	Place traditionnelle et ruelles
	Oued Ksari	Mardi	
Beni Douala	Beni Doual	Mercredi	Place traditionnelle et ruelles
Azazga	Azazga	Samedi- Lundi –Jeudi	Zone agglomération
	Ifigha	Mercredi	Place traditionnelle
Makouda	Boudjima	Jeudi	Place traditionnelle
Ain El Hammam	A. E. Hammam	Samedi – Mardi	Place traditionnelle et ruelles
Iferhounene	Iferhounene	Mercredi	Place traditionnelle et ruelles
	Illiltén	Dimanche	
Boghni	Boghni	Dimanche	Place clôture
Bouzequene	Bouzequene	Mardi	Zone agglomérée semi construite
	Illoula	Jeudi	
Mekla	Souama	Dimanche, Jeudi	Place traditionnelle
Ouadhias	Ouadhias	Mardi	Zone agglomérée
Tizi-Gheniff	Tizigheniff	Samedi	Zone agglomérée
M'Kira	M'kira	Mercredi	Place traditionnelle
Draa Ben khedda	Tadmait	Mardi	Zone agglomérée
Maatkas	Souk El Tenine	Lundi	Zone agglomérée
Ouaguenoun	Timizart	Dimanche	Place traditionnelle
Azeffoun	Azeffoun	Jeudi	Ruelle
Agribs	Agribs	Lundi	Ruelles
Ouacifs	Ouacifs	Mercredi	Place traditionnelle
Tigzirt	Tigzirt	Mercredi	Place traditionnelle
Tizi-ouzou	Tala Athmane	Vendredi	Zone d'activité

Source : D.P.S.B. de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

En dehors de ces marchés hebdomadaires, la wilaya de Tizi-Ouzou est dotée que ce soit des marchés de produits alimentaires et de fruits et légumes (marchés couverts de Tizi-Ouzou, d'Azazga, Draâ Ben Khedda...) ou bien des marchés spécialisés pour les vêtements (marché couvert de Tizi-Ouzou, centre commercial à Draâ Ben Khedda), les voitures d'occasion (marché d'Azazga, Tala Athmane, D.B. Khedda, Taboukert).

Le schéma d'implantation des marchés répond à la logique de l'organisation du territoire actuelle en termes de maillage urbain et infrastructurel, ce qui nous permet de considérer le marché comme élément de structuration du territoire.

3/ La contribution des activités économiques à la création de l'emploi

L'objectif principal de toute activité économique est la création de l'emploi et la richesse pour une nation.

A l'instar des autres régions du pays, l'amélioration de la situation de l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou peut être envisagée à court et moyen terme avec la création des petites et moyennes entreprises (PME) ce qui va permettre de répondre aux déficits existants eu égard à la demande d'emploi sans cesse croissante des jeunes, qui arrivent sur le marché du travail.

A titre d'illustration, l'emploi a connu une croissance de 5,5% en Algérie pendant l'année 2010. Les salariés représentent 62% du total de l'emploi et les employeurs représentent 38% de l'emploi des PME. C'est le profil de très petite entreprise (TPE) qui est prédominant.

Tableau n°86 : Evolution de l'emploi pendant la période 2009-2010

	2009	2010	Croissance	Structure
Salariés	908 046	958 515	5,6	58,96
Employeurs	586 903	618 515	5,4	38,05
PME privées	1 494 949	1 577 030	5,5	97,01
PME publiques	51 635	48 656	5,8	2,99
Total PME	1 546 584	1 625 686	5,1	100

Source : Abedou (A), Bouyacoub (A), Kherbachi (H), « L'entrepreneuriat en Algérie, données de l'enquête GEM 2011 » ; éd ; GIZ et CREAD ; Alger ; 2013 ; P 26.

3-1/ Les données globales sur l'emploi

Les informations nécessaires sur l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou peuvent être données dans le tableau n°87 pour les années 2003, 2009 et 2011.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°87 : Estimation de quelques indicateurs de l'emploi

	2003	2009	2011
Population résidente totale	1 210 171	1 133 349	1 145 896
Population active de base	337 396	420 030	424 680
Taux d'activité (%)	27,88	47,30	47,4
Population occupée	230 610	344 330	348 142
Taux d'occupation (%)	68,34	30,38	30,4
Population en chômage	106 786	75 700	76 442
Taux de chômage (%)	31,65	18	18

Source : D.P.S.B. de la wilaya de Tizi-Ouzou

On constate que le taux de chômage est passé de 31,65% en 2003 à 18 % en 2009 et 2011, soit une diminution significative par année ce qui est relativement important.

La population active connaît une évolution rapide, elle passe de 187 255 actifs en 1987 à 204 202 personnes en 1990, 337 396 en 2003, pour atteindre 420 030 en 2009 et 424 680 en 2011. Cette évolution n'est pas suivie d'un accroissement économique conséquent, capable d'amortir la pression de la crise économique que subit la wilaya. Ceci engendre la détérioration de l'emploi dont la situation n'était déjà pas appréciable.

3-2/ Répartition de la population occupée par branche d'activité

La distribution de la population occupée par branche d'activité se résume dans le tableau suivant.

Tableau n°88 : La part de la population occupée par branche d'activité

Branche d'activité	Montant	%
Administration	122 569	35,60
Commerce, transport et services	126 843	36,84
Industrie	41 094	11,93
BTPH	35 910	10,43
Agriculture	17 914	05,20

Source : Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou ; 2009 ; P 24.

La wilaya affiche aujourd'hui un profil économique dominé par le secteur tertiaire. Celui-ci se positionne en première place avec 72% des emplois offerts (dont 36,84% pour le transport, les services et le commerce et 35, 60 % pour l'administration), alors que l'agriculture ne représente que 5,2% des emplois offerts.

L'économie productive, notamment l'industrie, ne représente que 11,93% des emplois offerts, alors que le secteur des BTPH ne contribue qu'avec un taux de 10,43% des emplois offerts. L'année 2009 a vu une légère augmentation pour la population occupée dans

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

tous les secteurs à part l'agriculture qui a connue une diminution notable (elle est passée de 19% à 5.2% pendant les six années 2003-2009).

Il faut noter que l'essentiel des activités économiques sont concentrées au niveau des grands centres urbains pour les services et l'industrie et au niveau du bassin de Sébaou pour les activités agricoles d'envergure, les autres communes, notamment de montagne, sont caractérisées par faible tissu économique et par des activités agricoles vivrière ou à faible rendement dans la plus part des cas. Cet état de fait accentue les déséquilibres déjà constatés dans l'organisation du territoire avec comme conséquence l'exode rural et la saturation des grands centres urbains.

Malgré la faible dynamique démographique le secteur économique n'arrive pas à satisfaire la demande de l'emploi ce qui explique la persistance d'un taux de chômage élevé.

Le développement économique de la wilaya était assuré par le secteur public qui a permis la création d'un nombre important d'emplois dans le passé récent avant que la stratégie industrielle ne change de cap.

Cette situation a entraîné la dissolution, privatisation de nombreuses unités publiques locales ce qui a engendré une réduction importante des effectifs.

Tableau n°89 : Evolution des effectifs des sociétés publiques de plus de 250 employés

Société	Evolution Effectif/année							
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Electro Industrie Azazga	933	920	871	799	730	770	755	746
ENIEM Oued Aissi	2676	2743	2273	2524	2430	2315	2077	1986
Cotonnière D.B.K	1010	899	1089	965	634	600	559	500
Meuble Taboukert Tizi-Rached	464	452	438	432	411	417	406	390
NAFTAL Oued Aissi	1060	950	944	943	1089	988	954	1249

Source : D.P.S.B. de la wilaya de Tizi-Ouzou

A l'exception de secteur des services(NAFTAL de Oued-Aissi) qui a gagné 189 emplois le reste des entreprises ont vu leurs effectifs diminués entre 2003-2010. Le secteur industriel de production a perdu plus de 1461 Emplois ceci peut être expliqué par des raisons diverses dont on peut citer : fermeture de certaines unités industrielles, la modernisation des outils de production, l'augmentation des charges, la diminution des matières et la difficulté d'approvisionnement, la concurrence des produits d'importation...

4/ Critères d'évaluation du dynamisme économique de la wilaya de Tizi-Ouzou

L'élément le plus important qui explique ce dynamisme économique est lié au rôle joué par les petites et moyennes entreprises (PME) dans le développement de la wilaya de Tizi-Ouzou.

En effet, l'économie nationale connaît une mutation de grande ampleur, où les logiques entrepreneuriales des créateurs d'entreprises prennent une importance centrale. En passant d'un modèle de développement dirigiste à une économie de marché, elle fait porter sur eux tous les espoirs de la création d'emploi et de la croissance économique. La PME est ainsi devenue progressivement la référence de base de l'activité économique et les pouvoirs publics lui accordent une attention toute particulière¹. Quels sont les indicateurs et les facteurs qui expliquent ce dynamisme dans la création des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou ?

4-1/ Les indicateurs de création des entreprises

En développement économique régional, on porte un grand intérêt à l'analyse des différents facteurs susceptibles d'influer sur l'entrepreneuriat. En effet, plusieurs études confirment qu'il existe bel et bien une relation entre l'activité entrepreneuriale, comprise ici comme la création de nouvelles entreprises, et la croissance économique (REYNOLDS, STOREY et WESTHEAD, 1994; AUDRETSCH, 2003; AUDRETSCH et KEILBACH, 2004; PARKER, 2005)². L'identification des déterminants de la création d'entreprises contribue donc à expliquer pourquoi certaines régions sont prospères alors que d'autres connaissent un déclin économique. Ces déterminants sont nombreux et leur nature et leur impact général varient en fonction des particularités de chaque milieu.

La dynamique entrepreneuriale constitue un projet de recherche de plusieurs approches empiriques des anglo-saxons et des autres pays du monde. Une étude internationale lancée par l'OCDE, sous la direction des professeurs REYNOLDS et STOREY en 1993, a traité les déterminants de la création des entreprises dans une dizaine de pays développés. Trois déterminants importants ont été dégagés³ : une augmentation de la demande (mesurée par la croissance démographique), un tissu économique local ou régional dominé par les PME et un degré d'urbanisation élevé.

En Angleterre, une étude sur les « countries » anglais, KEEBLE et WALKER (1994) ont identifié les déterminants suivants⁴ : une forte croissance démographique, un développement des infrastructures bancaires et une disponibilité de fonds, un marché de l'emploi spécialisé et qualifié et une demande importante dans les grandes agglomérations.

¹Bouyacoub (A) : « Les PME en Algérie : dynamisme et limites institutionnelles » ; in Abedou (A), Bouyacoub (A), Lallement (M), Madoui (M) : « De la gouvernance des PME-PMI : regards croisés France-Algérie » ; éd ; L'harmattan ; Paris ; 2003 ; PP 113-127. Madoui (M) et Gillet (A) : « Crise et mutations du modèle de développement algérien » ; revue travail et emploi n°101 ; janvier-mars 2005 ; PP 71-84.

² Cités par Gaudreault (S) : « Le syndrome du rentier encombrant : une évaluation de la situation au Canada » ; université du Québec à Montréal ; juin 2011 ; P 7.

³Levratto (N), Carré (D), Zouikri (M) : « Dynamique des territoires et création d'entreprises : une analyse des départements français en 2008 » ; Cnrs et Université de Paris Ouest Nanterre ; PP 1-29.

⁴ Idem.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Dans le cas de la France, GUESNIER (1994), montre que les déterminants importants de la création d'entreprises sont¹ : la croissance démographique, la densité de la population, la part des diplômés du deuxième cycle dans la population résidentielle, la part des 20 à 40 ans et la part des cadres moyens dans la population active.

Concernant le sujet de notre étude, la wilaya de Tizi-Ouzou se présente avec un très grand dynamisme en matière de création des entreprises (PME) par son classement des premiers rangs dans le nombre de création d'entreprises privées en Algérie. Il serait donc intéressant de chercher à connaître les raisons de ce phénomène.

La création d'entreprises est un signe d'optimisme et de dynamisme économique. Pour permettre de connaître les capacités entrepreneuriales dans un pays ou dans un territoire donné, trois indicateurs sont utilisés² : quantitatifs, qualitatifs et de croissance des entreprises.

4-1-1/ Les indicateurs quantitatifs

Le nombre d'entreprises créées par habitants est l'indicateur le plus utilisé (cet indicateur reflète l'existence d'un esprit d'entreprise très prégnant et sa faiblesse aussi), ainsi que le taux de concentration des entreprises (il représente l'agglomération des entreprises et les forces centrifuges que l'espace exerce ou n'exerce pas sur les entreprises, en d'autres termes l'attractivité qu'exerce l'espace ou le territoire sur les entreprises ou les entrepreneurs). Il y a aussi le nombre d'emplois créés qui est un signe de vitalité économique, ce qui nous renvoie à l'effet de la création d'entreprise sur l'économie et la société. La création d'entreprise correspond aussi au nombre d'emplois créés, à la création de la valeur ajoutée, à la contribution dans la croissance économique (PIB et PNB).

Les informations statistiques de ministère de la PME/PMI et les données de l'enquête GEM³ d'une équipe de recherche de CREAD peuvent nous fournir des éléments de réponse sur quelques indicateurs.

¹ Idem.

² Voir sur ce sujet l'ouvrage de référence Abedou (A), Bouyacoub (A), Kherbachi (H), « L'entrepreneuriat en Algérie, données de l'enquête GEM 2011 » ; éd ; GIZ et CREAD ; Alger ; 2013. Aknine (R) : « Les disparités spatiales en matière de création d'entreprises : application sur quelques territoires en Kabylie » ; thèse de Doctorat ; université de Tizi-Ouzou ; 2009 ou bien Ait Sidhoum (H) : « Ouverture économique et dynamique entrepreneuriale : essai de modélisation des déterminants territoriaux de la création d'entreprises dans la wilaya de Bejaia » ; Thèse de Doctorat en sciences économiques ; université de Tizi-Ouzou ; 2011.

³ Global Entrepreneurship Monitor (GEM) est une initiative de recherche menée dans plus de 75 pays à travers le monde, permettant de mesurer le rôle et le niveau du développement de l'entrepreneuriat. Le GEM permet une meilleure compréhension des facteurs qui influencent le niveau d'activité entrepreneuriale en Algérie, et aussi de comparer les niveaux de performance des différentes régions algérienne. En ce qui concerne l'enquête Algérie 2011, l'équipe de CREAD a retenu un échantillon de 3500 personnes âgées entre 18 et 64 ans.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

4-1-1-1/ Densité des entreprises

L'entreprise algérienne et en particulier, les PME occupent une position de premier plan dans le processus de développement économique algérien, ce qui explique un phénomène démographique important avoisinant 687 386 entreprises au premier semestre 2012.

En matière de densité, le secteur enregistre un taux de vingt PME pour mille habitants (20/1000)¹ durant la même période, un taux qui reste très loin des normes internationales ou le taux le plus faible est de l'ordre de quarante cinq PME/PMI pour mille habitants (45/1000) et en termes de créations pour 1000 habitants, l'Algérie affiche 3.15 en 2008 alors que ce nombre varie entre 4 et 8 dans les pays développés.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête GEM 2011 peuvent nous informer sur la densité des PME au niveau des différentes wilayas. Les wilayas d'enquête sélectionnées dans le cadre de l'échantillon ont été retenues sur la base de trois critères, la concentration de la population, la concentration des PME et la dynamique de création d'entreprise.

Tableau n°90 : Densité des PME selon les wilayas

Wilaya	Population	Nombre PME En 2010	Densité PME pour 1 000 hab (Entreprises/population)
Alger	2 989 710	43 265	14,47
Blida	927 412	12 059	13
Tizi-Ouzou	1 274 312	21 481	16,86
Bejaia	993 485	16 695	16,8
Sétif	1 566 573	16 096	10,27
Bordj Bou Arreridj	670 131	7 587	11,32
Constantine	950 601	11 781	12,39
Annaba	644 544	9 508	14,75
Oran	1 442 081	17 323	12,01
Mascara	791 820	6 057	7,65
Relizane	754 043	5 413	7,18
Sidi Bel Abbes	619 372	6 419	10,36
Tlemcen	990 465	7 514	7,59
Biskra	723 780	4 889	6,75
Ouargla	574 140	6 020	10,49
Ghardaia	382 743	6 454	16,86
Total	16 295 212	198 561	12,19

Source : Abedou (A), Bouyacoub (A), Kherbachi (H), « L'entrepreneuriat en Algérie, données de l'enquête GEM 2011 » ; éd ; GIZ et CREAD ; Alger ; 2013 ; P 48.

¹ Bulletin d'information statistique de la PME n°21, premier semestre 2012 ; P 8.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Ces régions ou wilayas d'enquête se répartissent comme suit, cinq (05) régions à l'Ouest du pays (Oran, Mascara, Relizane, Sid Bel Abbès et Tlemcen) comprenant plus de 42.726 PME. Les régions du centre (Alger, Tizi-Ouzou et Blida) comprenant 76.805 PME. Cinq régions de l'Est du pays (Bejaia, Bordj Bou Arreridj, Sétif, Constantine et Annaba) comprenant 61.667 PME. Et enfin, trois régions du Sud du pays (Biskra, Ouargla et Ghardaïa) comprenant plus de 17.363 PME. Ces régions concentrent dans leurs territoires plus de 70% de la population globale du pays et captaient en 2008 plus de 65% du parc national des PME. Huit (08) parmi ces régions de l'échantillon, occupaient les premiers rangs du classement «Top 10» des wilayas qui enregistrent le plus grand nombre de création d'entreprises.

La densité moyenne pour mille habitants est de 12,19 au niveau de l'ensemble des PME de l'échantillon. Elle varie entre 14,47 entreprises pour 1 000 habitants à Alger à environ 6,75 entreprises pour 1 000 habitants à Biskra. Les wilayas de Tizi-Ouzou et Ghardaïa accaparent les premières places en termes de densité PME pour 1 000 habitants avec 16,86 entreprises.

4-1-1-2/ La concentration territoriale

La répartition territoriale des PME reste inégale au niveau national et ce manifeste par la prédominance d'une douzaine de wilayas (sur les 48) qui concentre plus de 52% des PME implantés dans le pays.

Tableau n°91 : Part des 12 premières wilayas dans la répartition des PME

Wilaya	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2012	Part %	Evolution
Alger	44 719	47 253	11,59	5,67
Tizi-Ouzou	22 669	24 068	5,90	6,17
Oran	17 922	19 200	4,71	7,13
Bejaia	17 443	18 872	4,63	8,19
Sétif	16 748	18 044	4,42	7,74
Tipaza	15 000	16 350	4,01	9,00
Boumerdes	13 477	14 463	3,55	7,32
Blida	12 602	13 620	3,34	8,08
Constantine	12 319	13 010	3,19	5,61
Annaba	9 781	10 357	2,54	5,89
Batna	9 607	10 314	2,53	7,36
Chlef	9 632	10 040	2,46	4,24
Total des wilayas	201 919	215 591	52,87	6,77
Ensemble du pays	383 594	407 779	100	6,30

Source : Bulletin d'information statistique de la PME n°21, premier semestre 2012 ; P 21.

Cette répartition des PME montre qu'il y a une forte concentration du tissu économique entre les principales wilayas du centre du pays et quelques grandes régions de l'Est et l'Ouest du pays. Quatre grands centres urbains, à savoir Alger (11,59 % du total), Tizi-Ouzou, Oran et Bejaia, accueillent près de 27% de la population de PME dans le pays.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

En termes d'évolution, les wilayas de Tipaza (+9,00%), Bejaia (+8,19%), Blida(+8,08%), et Sétif (+7,74%) enregistrent les taux de croissance les plus élevés, dépassant en cela sensiblement le taux de croissance global à l'échelle nationale.

4-1-2/ Les indicateurs qualitatifs

En plus des indicateurs quantitatifs, nous pouvons ajouter les indicateurs qualitatifs, tel que l'imitation, l'essaimage, la création d'un milieu favorable à l'investissement, la hausse du niveau de vie, la solidarité entre les acteurs économiques locaux, etc. Ces indicateurs qualitatifs ont autant d'effets sur l'ambiance générale du territoire en matière de stimulation à la création des entreprises.

A titre indicatif, le travail accompli par le Professeur Ahmed Bouyacoub (en 2006) sur la relation entre la densité universitaire et la densité économique¹ est très riche d'enseignement.

La question posée dans cette étude est la suivante : est ce que le développement du réseau universitaire génère un impact sur le développement économique des différents territoires ? Quels rapports existent-ils entre le parc PME et le nombre d'étudiants par wilaya ? Les calculs ont montré une forte corrélation entre le stock des PME et le volume des étudiants présents dans chaque wilaya.

Trois points se dégagent avec des réserves de l'auteur :

- Le réseau universitaire est un facteur de développement et d'attractivité des PME dans les différentes wilayas,
- Les wilayas qui enregistrent le plus d'entreprises sont celles qui ont le plus grand nombre d'étudiants. Le volume d'étudiants semble réellement constituer un facteur d'attractivité de l'activité industrielle,
- Les nouvelles créations de PME semblent être fortement liées à l'effectif des étudiants présents dans chaque université.

Enfin, l'auteur précise que des études plus poussées, devraient pouvoir indiquer la relation exacte entre les différentes variables de la formation supérieure (type de formation, durée, coût) et celles de l'activité économique (type de PME, secteurs, profils demandés).

La création d'entreprise exige du porteur de ce projet des capacités physiques et morales pour entreprendre son action, le processus de création dépend de beaucoup de facteurs liés particulièrement à l'âge et le niveau d'études de l'entrepreneur. La référence à la thèse de Aknine (R)² peut apporter des éléments de réponse pour la connaissance de ces facteurs à travers une enquête de terrain menée auprès de 99 chefs d'entreprises opérant

¹ Carte universitaire 2025. Etude collective réalisée par le CREAD ; MESRS ; juillet 2006.

² Aknine (R) : « Les disparités spatiales en matière de création d'entreprises : application sur quelques territoires en Kabylie » ; thèse de doctorat ; université de Tizi-Ouzou ; 2009.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

dans quatre wilayas de Kabylie (Boumerdes, Bouira, Tizi-Ouzou et Bejaia) pendant la période 2004/2005.

La tranche d'âge de 35-50 ans, chez les entrepreneurs enquêtés, représente 40,40% de l'effectif, c'est la tranche d'âge la plus importante. L'âge relativement avancé des entrepreneurs, suppose une certaine maturation du projet professionnel, à partir de séjours longs dans le salariat (bonne expérience, accumulation de ressources financières, qualification techniques et de gestion administratives).

Le niveau d'instruction des entrepreneurs revient à expliquer la manière avec laquelle l'entrepreneur s'implique dans la gestion de son entreprise, de son attitude face à l'innovation, à l'utilisation des nouvelles techniques d'information et de communication. En effet, le niveau d'instruction nous renseigne aussi sur l'étendue des réseaux dans lesquels chaque entrepreneur s'inscrit. En général, plus l'individu a fait des études poussées plus ses contacts sont divers et étendus sur un espace plus large c'est – à – dire ses réseaux dépassent le territoire local. Les entrepreneurs n'ayant fait que des études primaires et/ou secondaires, surtout ceux qui n'ont pas eu d'activités salariales auparavant ont des réseaux plus restreints.

L'idée prégnante est que les études universitaires ouvrent la voie vers des postes de responsabilités dans la hiérarchie administrative publique. Par ailleurs, le choix d'investir, au lieu de chercher du travail, ou après une longue période de recherche d'un emploi, est plus dicté par la conjoncture économique en Algérie qui est caractérisée par le chômage élevé des jeunes diplômés.

Tableau n°92 : Répartition des entrepreneurs selon leur niveau d'instruction

Wilaya	Primaire	%	Secondaire	%	Formation Professionnelle	%	Etudes Universitaires	%	Total
Tizi-Ouzou	24	75	1	3,12	2	6,25	5	15,62	32

Source : Aknine (R), Op.cit ; P 114.

On constate dans le tableau précédent, qu'il y a une relative percée d'entrepreneurs ayant un niveau d'instruction de plus en plus élevé. Cela est dû principalement au chômage qui touche cette catégorie d'individus : arrivée sur le marché de travail de nouveaux diplômés de l'université et les licenciements effectués par les entreprises publiques. Les premiers sont en général dotés d'un appui familial en matière de financement, de foncier (locaux, terrains), et d'un appui moral. Les seconds se caractérisent par l'appui de leur expérience et savoir faire acquis, d'un réseau professionnel qui constitue un « capital ».

En outre, l'existence des écoles supérieures et des universités dans les wilayas de Boumerdes, Tizi-Ouzou et Bejaia, constitue un atout pour ces territoires suivant R.Aknine. Il

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

y a aussi la proximité de la capitale et l'existence d'un réseau routier dense ainsi que la culture de la région qui est basée sur la solidarité, l'entraide et l'esprit de famille.

L'implantation des entreprises dans la wilaya répond à la logique de recherche de proximité géographique et territoriale. Par conséquent, ces entreprises tendent à se rapprocher du lieu de résidence de l'entrepreneur, et à se concentrer dans des zones urbaines, c'est ce qui permet des économies d'urbanisation, et des économies de proximité.

4-1-3/ Les indicateurs de croissance des entreprises

Sur le plan de l'effectif des entreprises (PME), la wilaya de Tizi-Ouzou occupe la deuxième place après Alger. Le nombre de PME dans la wilaya de Tizi-Ouzou se situe à 24 068 entités au premier semestre 2012, selon les données de l'ONS.

La croissance des entreprises dans les différentes régions du pays peut être appréhendée dans le cadre de mouvement des PME à travers les créations, radiations et réactivations, comme on peut le remarquer dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°93 : Mouvement de création des PME privées dans 10 wilayates

Wilaya	2011	Mouvements au 1 ^{er} semestre 2012				1 ^{er} semestre 2012
		Créations	Radiations	Réactivations	Ecart	
Alger	45 636	1 518	112	211	1 617	47 253
Tizi-Ouzou	23 109	817	84	226	959	24 068
Oran	18 370	782	123	171	830	19 200
Bejaia	17 962	868	65	107	910	18 872
Sétif	17 154	826	80	144	890	18 044
Tipaza	15 672	683	42	37	678	16 350
Boumerdes	13 787	651	21	46	676	14 463
Blida	12 938	589	38	131	682	13 620
Constantine	12 561	481	91	59	449	13 010
Annaba	10 041	264	8	60	316	10 357
Ensemble du pays	391 761	15 471	1 987	2 534	16 018	407 779

Source : Bulletin d'information statistique de la PME n°21, premier semestre 2012 ; P 22.

L'état du mouvement des PME fait apparaître une divergence entre les wilayas par rapport au nombre de PME créées au premier semestre 2012. En dehors de la capitale (Alger), on constate une avancée remarquable de la wilaya de Tizi-Ouzou par rapport aux autres régions de l'ensemble du pays en matière de création des entreprises.

4-2/ Les facteurs de la dynamique économique

Actuellement, la dynamique économique remarquable dans la wilaya de Tizi-Ouzou peut s'expliquer par la conjugaison de deux facteurs majeurs : les réformes institutionnelles en matière de libéralisation de l'économie nationale et la politique d'emplois de jeunes initiée par l'Etat.

4-2-1/ L'encouragement de l'entrepreneuriat privé

Après l'échec de son programme des industries industrialisantes, l'Algérie a commencé au début de la décennie 90 à favoriser la création des structures de production de taille réduite et à encourager l'initiative privée par la mise en place de quelques organes et des supports institutionnels. Depuis lors, les PME participent au développement du pays d'une façon relativement importante, notamment dans la création d'emplois, la production, le renforcement du tissu industriel et l'aménagement de l'espace. Les travaux de recherche menés dans le cadre du CREAD et des universités algériennes qui ciblent certaines régions ont permis de mettre en relief le rôle de cette catégorie d'entreprise, notamment dans la création d'emplois. Ainsi, dans le cadre de la transition d'une économie dirigée vers une économie de marché, l'Etat algérien s'est engagé dans la libéralisation des marchés, la privatisation de certaines entreprises publiques et l'encouragement de l'entrepreneuriat privé, à travers la promotion des PME et des TPE. La loi sur la monnaie et le crédit a, dès 1990, impliqué plusieurs changements structurels au niveau des missions et structures des banques commerciales. Le crédit bancaire commence alors à se substituer au financement budgétaire de l'économie par le Trésor qui assurait, dans le cadre des différents plans de développement, la quasi-totalité de leurs financements. Les réformes du secteur financier, induites par la promulgation de la Loi sur la monnaie et le crédit de 1990 et les différentes ordonnances la complétant et la modifiant ont redéfini le rôle des banques commerciales.

C'est dans ce cadre de raisonnement que les chercheurs de CREAD avancent « qu'en Algérie, l'entrepreneuriat est inscrit au cœur des réformes économiques et traduit la volonté des pouvoirs publics à relever le défi du changement en profondeur des paradigmes qui ont présidé au fonctionnement de l'économie administrée. Si ce phénomène est devenu une philosophie dominante des affaires en Algérie, c'est en raison, essentiellement, de son poids dans la structure économique du pays, de sa contribution à la production de la richesse, de sa participation à la déconstruction des modèles d'analyse des mécanismes économiques et à l'émergence de nouvelles alternatives de redistribution de richesse »¹.

4-2-2/ Soutien de l'emploi de jeunes

Le renforcement de la politique d'emploi de jeunes dans la wilaya de Tizi-Ouzou s'est opéré par le biais de l'amélioration des dispositifs d'investissement et l'intégration de nouveaux acteurs d'emploi avec le soutien des organismes financiers pour le développement local.

¹Abedou (A), Bouyacoub (A), Kherbachi (H), « L'entrepreneuriat en Algérie, données de l'enquête GEM 2011 » ; Op.cit ; P 19.

4-2-2-1/ L'amélioration des conditions d'investissement

L'attitude de l'Etat est d'un rôle très déterminant pour la survie et le développement des PME. Autrement dit, par son comportement, l'Etat qui se réfère aux institutions politiques, conditionne les chances de succès ou d'échec de l'entreprise notamment nouvellement créées. Ce dernier crée des conditions juridiques, fiscales, ou encore éducatives plus ou moins encourageantes, qui peuvent être bénéfiques ou nuisibles aux entreprises.

Partant de ce principe, au sens de sa dimension politique, l'environnement de l'entreprise dans la wilaya de Tizi-Ouzou, malgré contraignant, présente divers avantages pour la création et le développement des PME. Les conditions nécessaires semblent réunies, les opportunités d'investissements existent et les potentialités aussi. En matière de conditions juridiques, les efforts de l'Etat se concrétisent à travers la mise en place d'un certain nombre de textes et lois régissant le secteur de la PME.

Du côté des conditions fiscales, l'environnement de l'entreprise au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou ne manque pas d'encouragements. En effet, par les mesures d'aides de type fiscales mises en place par l'Etat dans le cadre des divers dispositifs et organismes, afin de promouvoir l'investissement privé et de soutenir son développement, beaucoup de porteurs de projets d'investissements ont bénéficiés des divers avantages offerts.

Toujours dans ce cadre de promotion de l'investissement, l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) a mis en place un Guichet Unique Décentralisé dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Ce Guichet s'est tracé comme objectif dès son ouverture en Décembre 2009 le développement de l'investissement au niveau de la région qui présente des opportunités très importantes dans plusieurs secteurs de développement.

Le guichet unique décentralisé de Tizi-Ouzou a eu à accomplir ses missions qui lui ont été assignées, et qui se traduisent par: le service de promouvoir l'investissement dans la région ; assurer, dans tous les domaines utiles à l'investissement, un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs ; assister les promoteurs dans la concrétisation de leurs projets d'investissements ; identifier les obstacles et contraintes de toute nature entravant la réalisation des investissements et les communiquer à la Direction Générale de l'ANDI afin de permettre à cette dernière de proposer au Ministre de tutelle, des mesures organisationnelles et réglementaires à même d'y remédier ; assurer un service de mise en relation d'affaires et de facilitation des contacts des investisseurs non résidents avec les opérateurs algériens et de promouvoir les projets et les opportunités d'affaires.

Durant la période 2002 -2013, la répartition des projets d'investissement déclarés par secteur d'activité regroupé au niveau du guichet se présente comme suit.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°94 : Répartition des projets d'investissements déclarés par secteur d'activité

Unité : millions de DA

Secteur d'activité	Nbre de projets	Montant	Nbre d'emplois
Transport	3 566	34 570	8 692
BTP	509	33 733	9 831
Industrie	293	54 741	6 857
Services	284	14 296	1 673
Agriculture	23	2 664	1 445
Santé	22	3 853	608
Tourisme	17	14 194	1 103
Total	4 714	158 051	30 209

Source : ANDI de la wilaya de Tizi-Ouzou ; 2013.

Ce tableau donne un aperçu sur le nombre de projets d'investissement déclarés dans cette wilaya qui est de l'ordre de 4 714 projets dont le coût global est de 158 051 millions de dinars avec 30 209 postes d'emplois prévus.

4-2-2-2/ Intégration de nouveaux acteurs de l'emploi

Les réformes des dispositifs institutionnels engagées depuis la fin des années 1980 commencent à produire leurs effets sur le terrain en ouvrant la voie à l'émergence de nouveaux acteurs publics liés à l'ouverture de l'économie de marché. On peut citer les acteurs suivants :

- Le développement de structures de gestion du foncier, intervenant dans l'aménagement de zones d'implantation des investissements.
- La CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage), institution indispensable à la libéralisation du marché du travail et de la relation d'emploi, et qui intervient dans la création d'entreprises par les demandeurs d'emploi.
- L'ANSEJ (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes) qui intervient dans la création de micro entreprises. Le tableau ci-dessous peut nous donner le nombre de micro-entreprises créées par l'ANSEJ au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Pendant l'année 2011, les efforts fournis par l'ANSEJ ont permis de créer 1 531 micro entreprises et 3 120 emplois dans les différents secteurs d'activités. Il est utile de préciser toutefois que les services viennent en première position suivi par le BTPH, les activités industrielles et agricoles.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°95 : Nombre de micro-entreprises créées par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Cumul au 31.12.2011		Dont année 2011	
	Nombre	Emplois prévus	Nombre	Emplois prévus
Services	3 364	8 473	484	969
Artisanat	268	645	97	235
Agriculture	858	1 831	108	197
Hydraulique	30	211	04	15
Pêche	10	59	-	-
Transports	2 057	2 926	119	162
Industrie	1 925	6 617	100	235
BTPH	1 738	5 598	510	1 109
Profession libérale	299	714	36	63
Maintenance	361	932	73	135
Total	10 910	28 006	1 531	3 120

Source : Direction de l'industrie, PME et de la promotion de l'investissement de Tizi-Ouzou.

Par ailleurs, le nombre de crédits bancaires accordés pour la réalisation des projets de l'ANSEJ est estimé à 1 263 au cours de la même période (voir tableau).

Tableau n°96 : Nombre d'accords bancaires par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Cumul au 31.12.2011		Dont année 2011	
	Nombre	Emplois prévus	Nombre	Emplois prévus
Services	3 823	9 648	522	992
Artisanat	338	782	76	181
Agriculture	1 063	2 136	123	217
Hydraulique	23	140	03	18
Pêche	13	65	01	01
Transports	2 267	3 125	67	84
Industrie	2 145	7 345	77	163
BTPH	1 668	5 669	306	672
Profession libérale	279	693	26	54
Maintenance	410	1 045	62	112
Total	12 029	30 648	1 263	2 494

Source : Direction de l'industrie, PME et de la promotion de l'investissement de Tizi-Ouzou.

Les structures déconcentrées de l'Etat, elles mêmes, ont engagé un effort d'adaptation. C'est ainsi qu'ont été créés au niveau de l'administration de la wilaya : Direction de l'emploi, Direction de la PME, Comité de promotion de l'investissement (CALPI), chargé de soutenir les investisseurs privés et de faciliter l'accès au foncier industriel, etc...

Les structures bancaires ont connu des évolutions intéressantes du point de vue du développement local : le développement des réseaux et l'extension de la couverture géographique permet d'élargir l'accès aux services bancaires et de mieux collecter l'épargne ; en outre les progrès de la décentralisation du fonctionnement des banques permet de rapprocher les créateurs d'activités des centres de décision. Il reste, bien

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

entendu, de fortes contraintes liées à l'information et à la faible connaissance des marchés, par les banques et par les créateurs d'entreprise.

Les acteurs privés (industriels, artisans, agriculteurs) ont des représentations institutionnalisées à travers des chambres consulaires spécialisées : chambre du commerce et de l'industrie, chambre de l'agriculture, chambre de l'artisanat et des métiers. Cette représentation leur ouvre la possibilité de jouer un rôle d'animation, de mise en relation et d'intermédiation entre les acteurs privés et les institutions d'encadrement de l'économie.

Enfin, l'étude de l'activité économique montre que la wilaya de Tizi-Ouzou ne saurait être considérée comme une région agricole. En effet, sa S.A.U. est limitée par les pentes, sa production végétale limitée par l'eau et les exploitations très morcelées revêtent un caractère vivrier.

L'élément moteur qui incite au dynamisme économique est lié au rôle joué par les petites et moyennes entreprises (PME) dans le développement de la wilaya de Tizi-Ouzou. Cette dynamique économique est le reflet de la conjugaison de deux facteurs clés : l'encouragement de l'entrepreneuriat privé et le soutien de l'emploi de jeunes.

Conclusion du chapitre

Suivant les résultats du premier Recensement Economique de l'ONS, il y'a lieu de noter la forte concentration des entités économiques au niveau de certaines wilayas du territoire national. En effet, 13 wilayas sur les 48 regroupent environ 50,8% des entités économiques, soit par ordre décroissant : Alger, Oran, Sétif, Tizi-Ouzou, Bejaia, Batna, Tlemcen, Blida, Chlef, Constantine, M'Sila, Bordj Bou Arreridj, Skikda.

Récemment, la wilaya de Tizi-Ouzou se présente avec un très grand dynamisme en matière de création des entreprises (PME) par son classement des premiers rangs dans le nombre de création d'entreprises privées en Algérie. Les indicateurs explicatifs de ce phénomène sont au nombre de trois : quantitatifs, qualitatifs et de croissance des entreprises.

Les indicateurs quantitatifs regroupent le nombre d'entreprises créées par habitants ainsi que le taux de concentration des entreprises. Il y a aussi le nombre d'emplois créés qui est un signe de vitalité économique, ce qui nous renvoie à l'effet de la création d'entreprise sur l'économie et la société.

En plus des indicateurs quantitatifs, nous pouvons ajouter les indicateurs qualitatifs, tel que l'imitation, l'essaimage, la création d'un milieu favorable à l'investissement, la hausse du niveau de vie, la solidarité entre les acteurs économiques locaux, etc. Ces indicateurs qualitatifs ont autant d'effets sur l'ambiance générale du territoire en matière de stimulation à la création des entreprises.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

La croissance des entreprises dans les différentes régions du pays peut être appréhendée dans le cadre de mouvement des PME à travers les créations, radiations et réactivations.

Cette zone d'étude est confrontée actuellement à des problèmes de développement économique et d'organisation de son territoire ayant pour origine son caractère montagneux.

En dépit de ses contraintes naturelles, la wilaya dispose de certains atouts naturels et d'un tissu économique relativement dense. Maintenant il s'agit de savoir comment elle doit concevoir son développement pour réduire les déficits constatés, prendre en charge les besoins futurs résultant de l'accroissement de sa population. Le développement envisagé doit répondre à des besoins internes mais également aux exigences du développement régional de la Région Nord Centre à laquelle appartient la wilaya.

Ce développement rechercher doit se baser sur la maximisation des activités créatives d'emplois, l'équipement des agglomérations, le renforcement des infrastructures, la composition d'un réseau urbain et rural fonctionnel et complémentaire, constituent l'essentiel des opérations à mener.

La réalisation de ces actions de développement doit remédier aux déséquilibres existants, préparer l'espace wilayal aux nouvelles exigences de développement de l'économie de marché d'où l'importance des facteurs de multiplication de localisation et de leurs avantages comparatifs, ce qui constitue l'un des enjeux de développement futur.

Introduction

L'environnement actuel des territoires est en pleine mutation dans le monde, qu'il s'agisse du positionnement ou de l'apparition de nouveaux « concurrents », de l'économie de la connaissance ou de la mobilité croissante des facteurs de production et des acteurs économiques.

La conquête ou reconquête de leur attractivité oblige les territoires à se repositionner. La capacité à faire venir et/ou à retenir hommes et entreprises apparaît désormais comme un enjeu primordial dans les stratégies de développement local.

Les nouvelles réformes, notamment économiques engagées par l'Algérie et leurs impacts sur le territoire sont en voie de modifier radicalement la géographie socio-économique du pays. En effet, les exigences de l'économie de marché, avec ses conséquences en termes de compétitivité ont conduit notre pays à engager un profond processus de réformes au niveau institutionnel, politique et économique.

L'Algérie s'insère désormais, dans une nouvelle dynamique, en faisant valoir ses ressources stratégiques et ses multiples spécificités.

Toute politique d'aménagement et développement local est capable de consolider et de protéger durablement les ressources et libérer les synergies au profit de toutes les composantes territoriales.

Le Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya de Tizi-Ouzou (PATW) 2030, s'inscrit dans ce nouveau contexte. L'organisation territoriale de la wilaya de Tizi-Ouzou et les défis dont elle fait face, nous contraignent dans son élaboration de tenir compte d'un ensemble d'enjeux qui se posent pour le pays, notamment en ce qui concerne le nouveau rôle de l'Etat : régulateur qui assure l'équilibre, l'équité, l'attractivité et valorise les atouts et les potentialités des territoires. Ce rôle est plus que nécessaire dans le cas de la wilaya de Tizi-Ouzou dans la mesure où celle-ci connaît beaucoup de dysfonctionnements et recèle un nombre relativement important de zones à handicaps.

A cet effet, les objectifs généraux du plan d'aménagement de la wilaya de Tizi-Ouzou peuvent se résumer¹ :

- A la préservation des bases naturelles de la vie et du patrimoine culturel dans le but d'aller vers un développement durable.
- A assurer l'équité et la cohésion sociale en offrant les mêmes chances de développement aux différents territoires de la wilaya.
- A la mise en place d'un maillage urbain et infrastructurel garantissant le rééquilibrage du territoire.

¹ Plan d'aménagement de la wilaya de Tizi-Ouzou, D.P.S.B., 2012, P 2.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

- A explorer toutes les opportunités et autres pistes pouvant renforcer les bases économiques des territoires de la wilaya de façon à rendre la wilaya plus attractive et compétitive à terme.

Section 1 : Indicateurs et facteurs d'attractivité territoriale dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Cette section tentera de clarifier les indicateurs de l'attractivité territoriale au niveau local par le biais d'une étude sur la wilaya de Tizi-Ouzou.

En plusieurs décennies, cette zone d'étude a réalisé une rupture majeure avec son cadre traditionnel accordé à la géographie et au code social. Le village traditionnel cohérent disparaît et laisse place à un nouveau mode de vie en perpétuelle transformation au niveau économique et social.

La wilaya de Tizi-Ouzou a bénéficié, dans le cadre de la démarche des pouvoirs publics visant à mettre à niveau l'ensemble des wilayas du pays afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens, d'une enveloppe financière d'au moins 517,58 milliards de dinars dans le cadre des trois derniers plans quinquennaux (1999-2004, 2005-2009 et 2010-2014), destinés notamment à la réalisation de grands projets structurants dans différents secteurs et la relance de ceux qui sont en souffrance.

La décennie 1999-2009 a été consacrée à la mise à niveau des infrastructures de base, en mettant l'accent sur les schémas directeurs des secteurs de l'enseignement supérieur et l'éducation, des travaux publics, de l'hydraulique, de l'énergie (électricité et gaz), de l'habitat et de l'urbanisme.

Cette période a été celle des grandes transformations qui ont permis à la wilaya de se replacer sur les rails du développement, et ce par la relance des projets structurants dormants et l'inscription de nouveaux, avec comme priorité le développement des infrastructures de base, segment indispensable à toute action de développement et à la relance de l'économie locale.

1/ Les indicateurs de l'attractivité territoriale

L'attractivité d'un territoire peut se définir comme sa capacité, pour une période donnée, à attirer diverses activités économiques et facteurs de production mobiles (entreprises, événements professionnels, entrepreneurs, capitaux, etc.). Dans ce sens, c'est le reflet de la performance d'un territoire durant une période donnée et les déterminants de l'attractivité du territoire sont à rechercher parmi les facteurs de sa compétitivité.

Une notion qui renvoie à une problématique basée sur un principe de mouvement, de dynamique, de composition et/ou de recombinaison des facteurs de développement endogène des territoires.

L'analyse de l'attractivité territoriale suppose de rechercher les indicateurs adéquats permettant d'analyser le dynamisme du territoire concerné. Il y a lieu de préciser que l'objet de l'attractivité reste très variable selon les circonstances (pour les populations, entreprises, investissements directs à l'étranger...). Selon l'objet visé, des critères d'attractivité sont

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

souvent très différents ; les points de vue ne sont pas nécessairement convergents et, en tout cas, les préoccupations ne sont pas les mêmes¹.

L'indicateur est considéré comme un outil d'information et d'analyse mais aussi de communication. Par leur fonction de vecteurs d'informations, ils sont des moyens de prises de décision et d'analyse des enjeux.

Le développement économique n'est pas un phénomène spatialement homogène. Des différenciations apparaissent, qu'elles soient internationales ou qu'elles résultent de comparaisons entre entités territoriales plus restreintes. Ces différenciations sont de nature tant quantitative (la croissance) que qualitative (le développement).

Or, l'économiste s'est interrogé sur les origines de ces évolutions contrastées. En ce qui concerne le développement économique aux niveaux régional et local, les contributions ne se sont toutefois multipliées que depuis le début des années 50 (AYDALOT, 1985).

Une revue de la littérature permet de dresser une liste indicative de facteurs explicatifs de différenciations (inter-)régionales et locales en termes de croissance économique. Elle est un préalable utile pour une étude empirique, que celle-ci soit quantitative ou qualitative.

Reprenant la typologie proposée par BENKO et LIPIETZ (1992) pour distinguer les caractéristiques des régions selon qu'elles gagnent ou perdent, nous regroupons les différents éléments explicatifs des différences de propension d'un territoire à créer des entreprises autour de trois thématiques².

La première renvoie aux facteurs de base infrastructurels, aux dotations et, plus généralement, aux facteurs de localisation traditionnels de l'économie spatiale tels que les marchés des produits et services, les ressources infrastructurelles ou technologiques, etc. C'est aussi dans ce registre que l'on situe l'intensité des demandeurs d'emplois, susceptible de peser sur les décisions de création d'entreprises. On qualifie ces différentes caractéristiques de variables macroéconomiques départementales.

La seconde concerne l'impact des mécanismes d'agglomération sur le comportement des créateurs. Thème central de réflexion des approches spatiales de l'économie – de l'économie urbaine à l'économie régionale ou bien encore de l'économie géographique – le concept d'économie d'agglomération et ses déclinaisons (économie de localisation, économie d'urbanisation, etc.) justifient les différences de performances observées entre les territoires. Le principe qui prévaut est que la concentration d'acteurs économiques induit des surperformances (KRUGMAN, 1991 ; COMBES et *al.*, 2009 ; MARTIN et *al.*, 2010) en raison des externalités positives qu'elle engendre. Facteurs d'attractivité pour les nouvelles entreprises, les différents éléments constitutifs de ces économies (ressources humaines,

¹ Morvan (Y) : « Demain, l'attractivité des territoires Bretons » ; in ouvrage de Lollier (J-C), Prigent (L) et Thouément (H) : « Les nouveaux facteurs d'attractivité dans le jeu de la mondialisation » ; éd ; PUR ; Rennes ; 2005 ; PP 51-56.

² Levratto (N), Carré (D), Zouikri (M) : « Dynamique des territoires et création d'entreprises : une analyse des départements français en 2008 » ; Cnrs et Université de Paris Ouest Nanterre ; Op.cit ; P 7.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

technologiques, etc.) sont également susceptibles de jouer en faveur de la création d'entreprise (JOFFREMONSENY et *al.*, 2011)

A côté des dotations structurelles et infrastructurelles, le processus de création s'inscrit dans une logique d'insertion au sein d'un ensemble de relations marchandes et non marchandes qui constituent la troisième thématique de cette grille d'analyse des facteurs locaux explicatifs de la création d'entreprise. Certains territoires semblent en effet bénéficier d'une ambiance économique susceptible de constituer un creuset favorable au développement de ce type de liens. C'est pourquoi nous enrichissons les facteurs précédents qui correspondent approximativement aux analyses de l'économie spatiale et de la Nouvelle économie géographique, par une approche globale. Impossible à associer à un facteur particulier, elle permet d'approximer le degré de coordination des acteurs économiques, cristallisant ce que certains qualifient de facteurs invisibles (DOERINGER et *al.*, 1987), de capital social (CAILLOIS, 2006 ; BEUGELSDIJK, VAN SCHAİK, 2005), ou encore de capacité d'adaptation et de renouvellement des tissus productifs (SERI, 2003). Dans ce sens, le cas des Milieux Innovateurs (par exemple CAMAGNI, MAILLAT, 2006) ou encore des Districts industriels italiens (BECATTINI, 2004) illustrent, chacun avec leurs particularités, des modalités d'interaction autour des processus productifs ou des trajectoires d'innovation.

Une analyse consacrée à l'étude des facteurs d'attractivité des régions atlantiques françaises¹ (régions de Basse-Normandie, Bretagne, Poitou-Charentes, pays de la Loire et Aquitaine) a repéré six séries de déterminants :

- L'environnement économique, technique et financier: taille du marché, qualité de l'environnement industriel général, présence de services aux entreprises, environnement recherche et développement, soutien et accompagnement des entreprises ;
- Les ressources humaines: diversité et qualité de l'offre de formations, volume de l'emploi, productivité et qualité de la main-d'œuvre, confiance et respect des contrats passés ;
- L'organisation et le jeu des acteurs: climat de confiance, capacité de travailler ensemble, de s'organiser, se concerter, dialoguer, rapidité de mise en œuvre des projets, capacités d'initiative et d'organisation des populations, d'innovation sociale ;
- La présence de réseaux d'accessibilité diversifiés et organisés ;
- La qualité de vie : l'environnement naturel et urbain, l'accès aux services collectifs et individuels, le volume de l'emploi et des services disponibles, l'équilibre du territoire, la sécurité des biens et des personnes ;
- L'image des régions : le regard porté sur leur métropole, les excellences sectorielles, la notoriété des entreprises et des secteurs de développement, la perception de la qualité des espaces naturels et urbains, la valorisation de grands projets ou équipements d'intérêt régional, le caractère maritime et littoral des régions.

¹ Rapport des conseils économiques et sociaux régionaux de l'Atlantique : « Avis interrégional sur la prospective des facteurs d'attractivité des régions atlantiques » ; 2002 ;PP 1-169.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Une étude de l'Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires (IAAT)¹ souligne que chaque territoire doit chercher à s'interroger sur sa capacité à être réactif et à définir des politiques d'attractivité, au travers d'indicateurs adaptés à son échelle géographique, à ses projets de développement et par rapport à son profil (rural ou urbain). Parmi les indicateurs recensés par cette étude : les données démographiques, les facteurs de la dynamique économique locale (compétences et savoir-faire spécifique), économie numérique, situation géographique du territoire.

En Algérie, le travail réalisé par D.Telaidjia² sur la région d'Annaba rassemblé les facteurs d'attractivité du territoire sous trois groupes d'indicateurs :

- Le premier groupe comprend la « rubrique situation géographique et infrastructures » : place centrale, voies naturelles de transport, rapprochement et Infrastructure, moyen de communications (NTIC), qualité environnementale, cadre de vie, foncier.
- Le deuxième groupe est lié à la « rubrique nature et dynamisme du tissu socio-économique » : agglomération des activités, le voisinage du marché, bassin d'emploi et l'offre de travail externalités positives, services aux entreprises, université et centres spécialisés, climat d'affaires.
- Le troisième groupe est composé de la « rubrique des facteurs socio-institutionnels » : la sécurité, l'attitude des autorités publiques, législation et réglementation, les politiques d'aides publiques et les rapports entre partenaires sociaux.

2/ Les facteurs de l'attractivité du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou

Depuis le programme spécial 1968-1970, la société et l'espace subissent de profondes mutations, des transformations irréversibles, induites justement par le développement économique et social global du pays en général et de la wilaya de Tizi-Ouzou en particulier par la mise en place de la route, la scolarisation, l'urbanisation, l'emploi, l'industrialisation, la motorisation des transports, l'émigration,... ont transformé l'espace, le mode de vie, de consommation, de production, d'accumulation de la société.

Suivant le Professeur Mohamed Dahmani, les nouveaux dynamismes économiques de la Grande-Kabylie s'expliquent par plusieurs éléments³. Tout d'abord, il y a les transferts d'activités jusque là bloquées par le système colonial. On peut citer l'habitat et les travaux publics, les chantiers communaux, l'implantation d'industries, le déblocage de l'accumulation primitive de capital (privée et publique). L'épargne privée, au tant que l'investissement public, joue un rôle dynamique dans le développement économique régional. La nouvelle armature urbaine n'est pas étrangère à la diffusion des effets de développement sur son environnement.

A côté des éléments avancés, on retrouve également les dynamismes potentiels et latents. Parmi ceux-ci, on peut citer la relance des activités agro-alimentaires en revalorisant

¹IAAT : « L'attractivité territoriale : perception, identification » ; Novembre 2008 ; PP 1-8.

²Telaidjia (D) : « Attractivité des territoires et logiques d'implantation des entreprises : cas du tertiaire supérieur à Annaba/Algérie » ; mémoire magister, Université Badji Mokhtar Annaba ; 2009/2010 ; PP 35-36.

³ Dahmani (M) : « Economie et société en Grande-Kabylie » ; Op.cit ; PP 18-19.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

leur statut social, mais aussi les termes de l'échange ; la croissance de l'emploi stable global et de ce fait encourager l'épargne et l'investissement.

Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, cette nouvelle trajectoire du développement se traduit actuellement par une dynamique territoriale sous l'influence de plusieurs indicateurs : la situation géographique, l'amélioration des infrastructures de base, la formation des ressources humaines, l'exploitation des ressources locales, le développement du secteur privé et également la croissance urbaine.

2-1/ La situation géographique

La situation d'une ville ou d'un territoire nous renseigne sur les chances de son développement passé, présent et future. En effet, beaucoup de villes et de régions prospères à travers le monde, doivent leurs essors à leur situation géographique.

La position spatiale et géographique de l'agglomération de Tizi-Ouzou est particulière à plus d'un titre¹. En effet, la ville est localisée au cœur de la Grande-Kabylie. Le col qui l'abrite constitue un passage obligé entre la Haute-Kabylie et la Bassa-Kabylie. Le fort domine un site élevé et offre par conséquent, sécurité et salubrité.

Dans l'ensemble régional et wilayal, la ville de Tizi-Ouzou occupe géographiquement un point central. Les distances moyennes la séparant des autres chefs-lieux de daïra est d'une cinquantaine de kilomètres environ ;

- Facilite le contact avec l'arrière-pays ;
- La présence d'une grosse rivière (Oued Sébaou) ;
- La fertilité des vallées du Sébaou ;
- La présence d'une armature villageoise très dense (main-d'œuvre)...

La wilaya de Tizi-Ouzou est l'une des dix wilayates de l'Espace de Programmation Territorial Nord-centre instaurée dans le cadre La loi 01-20 du 12/12/2001, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

L'Espace de programmation Territorial Nord Centre est l'une de ces régions. Il est constitué de dix wilayates du Tell central totalisant 436 sur les 1541 communes du pays. Ces wilayates se répartissent par couronnes comme suit :

- Alger, Blida, Boumerdes et Tipaza, formant la première couronne ;
- Bejaïa, Tizi-Ouzou, Bouira, Médéa, Ain-Defla et Chlef, forment la deuxième couronne.

La région Nord Centre est considérée comme le territoire le plus urbanisé et le plus peuplé de l'Algérie. Actuellement, cette région concentre un peu moins du tiers de la population national (31,4%) soit, 10,707 millions d'habitants au RGPH 2008, pour 34,08 millions au niveau national.

La wilaya de Tizi-Ouzou, avec 1 127 607 habitants, soit 10,5% de la population de la région Nord-centre, occupe le deuxième rang en terme démographique juste après Alger.

¹ Dahmani (M), Doumane (S), Oualikène (S), Saheb (Z) : « Tizi-Ouzou : fondation, croissance, développement » ; éd ; Aurassi ; D.B.K., 1993 ; P 91.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

En termes de densité, la wilaya de Tizi-Ouzou occupe la quatrième place après Alger, Blida et Boumerdes, alors qu'elle constitue la wilaya la plus dense par rapport aux autres wilayas de montagne de la région.

Selon les données du diagnostic du SRAT Nord Centre, la wilaya est surtout polarisée autour de la ville de Tizi-Ouzou (10% de la population de la wilaya) qui occupe le sixième rang par rapport aux villes de la région Nord Centre et le deuxième rang par rapport aux villes de la deuxième couronne de la région Nord Centre.

De par sa situation dans la deuxième couronne, la wilaya de Tizi-Ouzou est située juste à la limite de l'aire métropolitaine d'Alger dont elle est dépendante sur le plan fonctionnel. Elle est articulée au territoire de Boumerdes et Alger à l'Ouest, et à Bejaia à l'Est par le biais de deux axes routiers structurants « RN12, RN24 », la voie ferrée Alger – Tizi-Ouzou renforce cette articulation dans la partie Ouest et à Bouira au Sud (partie dépression Draa El Mizane) par la RN 25 et la RN30. Les territoires les plus dynamiques de la wilaya se trouvent justement le long de ces couloirs. L'aménagement futur de la wilaya devra tenir en compte de cette articulation, tout en prenant en charge les futurs axes en projet notamment la pénétrante vers l'autoroute Est-Ouest.

2-2/ L'amélioration des infrastructures de base

La thèse de Bernard Fritsch¹ soutient que les infrastructures ou équipements publics sont un facteur déterminant du développement économique régional, que les investissements publics en infrastructures exercent un effet positif sur la croissance économique régionale en contribuant à accroître la productivité dans les secteurs d'activités marchandes, qu'ils sont économiquement rentables.

« Dans une région longtemps restée enclavée, densément peuplée, pauvre en ressources naturelles, écrit Mohamed Dahmani, ce n'est que par la route que l'on peut faire cheminer le progrès, le développement et le modernisme. Mais les conditions naturelles ne facilitent guère la tâche aux aménageurs et aux pouvoirs publics. En effet, le relief montagneux gêne considérablement la création de voies de circulation moderne. Les rides géologiques et morfo-structurales traversées en gorge par des oueds alimentés par la chaîne de Djurdjura, empêchent la pénétration rapide des vieux massifs et des couloirs intérieurs à partir du littoral, lui-même fortement escarpé »².

Conscient du rôle décisif des infrastructures de base dans le développement de la Wilaya, les efforts ont été axés sur la préservation de ce patrimoine, sa modernisation et son adaptation en fonction de l'évolution des besoins de transport et des disponibilités financières.

¹ Fritsch (B) : « La contribution des infrastructures au développement économique des régions françaises » ; thèse de Doctorat en géographie ; 1995.

² Dahmani (M) : « Atlas économique et social de la Grande-Kabylie » ; OPU ; Alger ; 1990 ; P 276.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Aujourd'hui, le secteur des travaux publics a retrouvé sa place hautement stratégique sur le plan économique et social, à la faveur d'une volonté politique affichée par les plus hautes instances du pays. Ce bouleversement positif de la situation est le résultat du lancement des programmes de relance économique et de développement.

Il est dû également au développement et à la création de plusieurs entreprises qualifiées en travaux publics¹ : outil de réalisation indispensable pour la concrétisation du vaste programme inscrit à l'indicatif de ce secteur dans la Wilaya.

La wilaya de Tizi-Ouzou a engagé à travers les plans quinquennaux 1999-2004 et 2005-2009, des programmes de développement et de mise à niveau des infrastructures de base d'un montant global de l'ordre de 252,18 milliards de dinars, en mettant l'accent sur les schémas directeurs des principaux secteurs suivants : l'hydraulique, les travaux publics, l'enseignement supérieur et l'éducation, l'énergie (gaz et électricité), l'habitat et l'urbanisme, les transports.

Pour illustrer l'effort déployé au cours de cette période, au titre des programmes sectoriels décentralisés et des plans communaux de développement, le montant des investissements a atteint tous secteurs et programmes confondus, un montant de 141,3 milliards de dinars dont 125,4 milliards de dinars au titre des plans sectoriels de développement (PSD) et 15,9 milliards de dinars au titre des plans communaux de développement (PCD)².

S'agissant des projets centralisés, le volume des investissements consenti par l'Etat au cours de cette période, a atteint un montant de l'ordre de 126,78 milliards de dinars³.

Par ailleurs, le montant alloué à la poursuite des efforts de développement dans la wilaya de Tizi-Ouzou dans le cadre du plan quinquennal 2010-2014 est de 265,4 milliards de dinars⁴ dont 109 milliards de DA constituent une autorisation de programme sectoriel de cette période (voir tableau). Cette enveloppe est destinée à financer les nouveaux grands projets structurants inscrits à l'indicatif de la wilaya et faire un bond important dans la préparation des conditions d'investissement tant attendues par cette région.

Tableau n°97 : Programmes d'investissements sectoriels de la wilaya de Tizi-Ouzou de 1974 à 2014
Unité : Milliers de DA

¹ Alors qu'elles n'étaient qu'au nombre de dix (10) en 1998, leur nombre a augmenté à 121 en 2008, soit 12 fois. Ce qui a engendré la création de 5.705 emplois selon la Direction des travaux publics de la wilaya de Tizi-Ouzou.

² Abbas (K), secrétaire général de la wilaya de Tizi-Ouzou.

³ Idem.

⁴ Bilan ANDI sur la wilaya de Tizi-Ouzou ; 2013 ; P 29 et revue « Aggraw » de l'APW de T-O ; n°2 ; 2009.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Secteur	Plan 1974-1977		2000-2004		2005-2009		2010-2014	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
PME, artisanat et tourisme	50500	2,50	3000	0,01	32000	0,04	1114700	1,02
Infrastruc.liaison	145611	6,20	7517400	25,49	19340518	22,94	30056734	27,57
Hydraulique	517465	22,10	6585648	22,33	13220492	15,67	13177000	12,08
Habitat et urbanisme	761250	32,50	816500	2,76	17599000	20,87	4231600	3,88
Agriculture	204055	9	319932	1,08	33900	0,04	73000	0,06
Environnement, amenag.territoire	-	-	666500	2,26	349500	0,41	2225500	2,04
Education et formation	396990	17	6096147	20,67	8742720	10,36	15656856	14,36
Postes télécomm.	151765	6,40	40000	0,13	-	-	-	-
Energie	-	-	190953	0,64	-	-	-	-
Forets	-	-	394434	1,33	800600	0,96	634696	0,58
Transports	-	-	-	-	-	-	157792	0,15
Commerce	-	-	-	-	150000	0,17	492000	0,45
Infra.Administives	32110	1,20	1735350	5,88	3621970	4,29	17823631	16,35
Enseignem.super	-	-	2347523	7,96	10231000	12,13	9619500	8,82
Social	77300	3,10	2493987	8,46	9919000	11,76	13041609	11,96
Autres	-	-	275000	0,93	305000	0,36	710352	0,65
Total	2337046	100	29482374	100	84345700	100	109014970	100

Source : Regroupement des données de l'ouvrage Dahmani (M), « Economie et société en Grande Kabylie » ; Op.cit. P 54 et D.P.S.B. de la wilaya de T-O.

Compte tenu de la croissance démographique et de la forte demande de la population en matière d'infrastructures, d'équipements (éducation, habitat, santé,...) et des besoins de l'industrie en matière de ressources hydriques, le programme d'investissement sectoriel de la wilaya de Tizi-Ouzou prévu dans le cadre du deuxième plan quadriennal (1974-1977) a largement privilégié les secteurs de l'habitat, de l'hydraulique et de l'éducation avec des taux d'investissement respectifs de 32,50%, 22,10% et 17%.

Dans le cadre des programmes qualifiés d'ambitieux (2000-2014), ce sont les trois secteurs des infrastructures de liaison, l'hydraulique, l'éducation et formation auxquels la grande partie des enveloppes financières ont été consacrées. Viennent ensuite les secteurs des infrastructures sociales, de l'enseignement supérieur...

Pour illustrer concrètement le rôle des infrastructures de base dans le développement régional de la wilaya de Tizi-Ouzou, une étude peut se faire sur les réalisations opérées, au cours de cette dernière décennie, dans quelques secteurs comme les infrastructures de liaison, l'habitat et l'hydraulique.

2-2-1/ Infrastructures de liaison

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Le rôle du système de transport est d'accompagner le développement économique à toutes les échelles. Or pour que le système de transport soit efficace il doit reposer sur une bonne infrastructure de base, d'où toute la complexité de cette problématique dans la wilaya de Tizi-Ouzou qui est caractérisé par un relief accidenté, le transport routier apparait comme le seul moyen intégrateur des localités isolées.

2-2-1-1/ Le réseau routier

En 1970, la situation du réseau routier se présentait ainsi : 703 km de routes nationales (720 en 1958) et 1 014 km de routes départementales ou de wilaya (contre 600 km en 1958)¹.

Actuellement, la wilaya de Tizi-Ouzou est connectée au réseau routier national par 05 axes principaux (routes nationales) et par une multitude de routes moins importantes (chemin de wilaya et chemins communaux).

Tableau n°98 : Consistance et état du réseau routier

Type	Bon état (km)	Moyen état (km)	Mauvais état (km)	Revêtus (km)	Non revêtus	Total (km)
Routes Nationales	368,83	151,02	89,59	-	-	609,44
Chemin de Wilaya	431,04	143,85	77,37	-	-	652,26
Chemins Communaux	1 952,39	705,85	1046,28	3 193,80	510,73	3 704,53
Total réseau routier	2 752,27	1 000,72	1213,26	3 113,43	591,10	4 966,26

Source : Direction de transport de la wilaya de Tizi-Ouzou ; 2012.

La wilaya est dotée d'un réseau routier de 4 966,26 km, d'une densité de 1,46 km/km², composé de 609,44 km de routes nationales, 652,26 km chemins de wilaya et de 3 704,53 km chemins communaux.

L'observation du tableau dévoile une certaine fragilité dans le réseau routier de la wilaya de Tizi-Ouzou. Cette déficience réside dans la prépondérance des routes communales qui constituent 75% du réseau dont grande partie de celui-là ne répond pas aux normes techniques (revêtement, largeur, géométrie du tracé, etc.).

Les résultats enregistrés de 1999-2008, montrent que de grands projets ont été réalisés tels que :

- Construction de la liaison RN 12 (Chaoufa)-RN 71 (Souamaa) sur 16 km ;
- Construction de la liaison RN 12 (Bouaid)-Rocade Sud (Oued-Falli) sur 4,5 km ;
- Construction de la liaison RN 12 (Boukhalfa)-CW 224 (Sidi Naamane) ;
- Aménagement de la liaison Tazmalt El Kef-Makouda sur 13 km ;

¹ Dahmani (M) : « Economie et société en Grande-Kabylie » ; Op.cit ; P 191.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

- Réalisation de la nouvelle gare intermodale de Bouhinoun comportant une capacité d'accueil de 60 000 voyageurs par jour ;
- Réalisation d'un plan de transport de la wilaya de Tizi-Ouzou.

2-2-1-2/ Les infrastructures ferroviaires

De 1958 à 1982, le réseau ferroviaire de la wilaya est resté inchangé avec 53 km de longueur en voie étroite et unique, reliant Thénia à Tizi-Ouzou¹. Il est d'un intérêt stratégique dans la mesure où cet axe assure non seulement le transport des voyageurs, mais aussi de certains produits de base vitaux pour le fonctionnement des unités économiques de la région.

Aujourd'hui, le réseau ferroviaire dessert la wilaya sur une longueur de 18 km et relie les agglomérations de Tadmait, Drâa Ben Khedda, Boukhalfa et Tizi-Ouzou à Thénia. C'est un réseau à une seule voie et doté de trois gares (Tadmait, DBK et Tizi-Ouzou). Il est utilisé essentiellement pour l'approvisionnement de la wilaya en certains produits stratégiques tels que les carburants, les céréales et le ciment.

Dans le cadre de développement durable, la wilaya de Tizi-Ouzou a bénéficié de grands projets dans le domaine des infrastructures de transport ferroviaire :

- Réalisation et électrification de la ligne ferroviaire Tizi-Ouzou et Oued-Aissi ;
- Modernisation et électrification de la ligne ferroviaire Thénia et Tizi-Ouzou ;
- Etude de prolongement de la voie ferroviaire Tizi-Ouzou et Oued-Aissi vers Tamda et Azazga.

2-2-1-3/ Les infrastructures portuaires

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose d'une importante façade maritime, mais ses infrastructures portuaires se limitent aux :

- Port mixte de pêche et de commerce d'Azefoun, qui se caractérise par une longueur totale de quais de 548 ml ;
- Port mixte de pêche et de plaisance de Tigzirt qui se caractérise par une longueur totale de quais de 410 ml.

Concernant les infrastructures de transport aérien, la wilaya de Tizi-Ouzou ne dispose pas d'aéroport ni de piste d'atterrissage. Mais, celui d'Alger est à moins de 100 km de la ville de Tizi-Ouzou et les habitants l'utilisent pour leurs déplacements internationaux et nationaux. Aussi, il existe un autre aéroport à Bejaia, mais moins emprunté.

2-2-2/ L'habitat

L'analyse de ce secteur au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou a été appréhendée sur la base des informations recueillies au niveau du service de l'habitat ainsi que sur les données

¹ Idem.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

relatives à la population des deux derniers recensements RGPH 1998 et 2008. En se basant sur ces données nous avons fait ressortir les indicateurs pertinents du secteur.

2-2-2-1/ Evolution du parc logement de la wilaya

Le nombre de logements occupés a connu un accroissement assez important en Algérie durant les dernières décennies.

Tableau n°99 : Evolution du parc des logements occupés en Algérie

	Logements occupés	Taux d'accroissement
1987	3 036 924	2,8
1998	4 081 228	2,7
2008	5 268 000	2,6

Source : ONS ; RGPH 2008 ; P 19.

Le nombre de logements occupés s'est accru de 1 187 000 logements entre 1998 et 2008, soit un taux annuel moyen d'accroissement de 2,6%. Ce taux a connu une très forte augmentation durant la période de 1966-1987 ; passant de 1,3% entre 1966 et 1977, à 2,8% entre 1977 et 1987.

La wilaya de Tizi-Ouzou a bénéficié ces derniers temps et ce, dans le cadre des grands programmes engagés par l'Etat, d'un important programme de réalisation de logements. Le volume du parc logements est passé de 165 281 unités en 1998 à 185 415 unités en 2008 soit un rythme moyen de réalisation de 2013,4 logements par année durant ces dix dernières années (RGPH 1998 et 2008).

Tableau n°100 : Evolution du parc logement de la wilaya de Tizi-Ouzou

Année	RGPH 1998	RGPH 2008	31/12/2010
Total Parc logements wilaya	165 281	185 432	187 580

Source : ONS – DLEP de Tizi-Ouzou

A la fin 2010, le parc logement de la wilaya a été évalué à 187 580 unités, ce qui signifie que le rythme de réalisation a connu un fléchissement durant ces deux dernières années pour atteindre 1 082,5 logements par année.

Depuis 1998, la wilaya a bénéficié d'importants programmes d'habitat (social, logement social locatif, promotionnel et aussi rural). Ces différents programmes réalisés concernent 37 080 logements, soit 19,8% du parc logement total de la wilaya à la fin 2011.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°101 : Les différents programmes de l'habitat dans la wilaya de 2003-2011

Programmes		Logements inscrits	Logements achevés	Logements en cours	Logements non lancés
Habitat urbain	Nbre	20675	11096	10532	2937
	%	38%	30%	60%	68%
Habitat rural	Nbre	34270	25984	6956	1380
	%	62%	70%	40%	32%
TOTAL	Nbre	54945	37080	17488	4317

Source : DLEP de la wilaya de Tizi-Ouzou

La répartition des programmes de logements réalisés par type révèle une prédominance de l'habitat rural représentant 70% du parc total, soit 25 984 logements.

La politique de promotion de l'habitat rural vise à encourager l'essor des différents villages ruraux et ce, en encourageant les habitants à construire leurs propres habitations par l'octroi d'une aide de l'Etat aux habitants des zones rurales.

2-2-2-2/ Le taux d'occupation des logements

Le taux d'occupation moyen des logements dans la wilaya de Tizi-Ouzou a connu une légère amélioration ces dernières années. Celui-ci est passé de 6,7 personnes par logement en 1998 à 6.1 personnes par logement au RGPH 2008. Comparé au TOL national qui est de 6.4 en 2008, celui de la wilaya affiche une meilleure situation puisqu'il est inférieur de 3 points.

Le TOL atteint par la wilaya est certes bien puisqu'il se situe au dessous de la moyenne nationale et démontre par là que de grands efforts ont été consentis par l'Etat et les collectivités locales pour remédier au déficit en logements à travers le lancement de plusieurs programmes de construction.

Toutefois, cet effort entrepris au cours de ces dernières années a aussi maintenu des tendances de déséquilibre déjà observées dans la mesure où la répartition des programmes privilégie dans la plupart des cas, les centres urbains importants (Tizi-Ouzou, Drâa Ben Khedda, Azzazga...).

Afin de renforcer la dynamique de développement, le gouvernement est décidé à accompagner la wilaya de Tizi-Ouzou dans son développement socio-économique avec notamment une enveloppe de 10 milliards de dinars¹ allouée à titre exceptionnel pour relancer tous les projets bloqués et la mise en service d'un centre anti-cancer (CAC) d'une capacité de 140 lits à Draa Ben Khedda pour une valeur de 3,875 milliards de DA. Il a donné

¹ Conformément à la visite du Premier Ministre à la wilaya de Tizi-Ouzou le 16 juillet 2013.

également le coup d'envoi des travaux de réalisation d'une pénétrante autoroutière devant relier la wilaya de Tizi-Ouzou à l'autoroute Est-Ouest, qui aura pour impact notamment l'intégration de l'économie locale dans l'économie nationale et l'inscription au titre de l'exercice 2014, d'un projet de jonction des deux trémies du chef lieu de wilaya.

2-2-3/ Le développement de l'hydraulique

L'eau est un élément vital pour la croissance économique et la fixation tant des populations que de leurs infrastructures d'accompagnement. D'où le problème qui se pose à la gestion du secteur hydraulique et à l'impact qu'il a sur le développement socio-économique local et régional.

Le développement de l'hydraulique dans la Grande-Kabylie est amorcé vers la fin des années 1960 en s'attaquant aux problèmes les plus urgents à savoir l'alimentation en eau potable et l'assainissement des villages. C'est de l'équipement hydraulique que dépendent l'aménagement et le développement global de la région.

De 1967 à 1973 quelques 24 stations sont réalisées, près de 300 villages se trouvent ainsi touchés par le programme¹. Les opérations hydrauliques concernent plusieurs domaines : réservoirs, conduites, forages, captages des sources, stations de pompage, assainissement des eaux usées, protection des berges. A cela il convient d'ajouter depuis le second plan quadriennal, la construction de petits barrages et la réalisation de retenues collinaires qui viennent compléter le programme d'exploitation des nappes alluviales.

En 1982, moins de 20% des villages ont un réseau de distribution, c'est-à-dire 232 villages, 12 villes, 13 centres urbains et 9 villages agricoles socialistes. Les débits annuels mobilisés théoriques sont de l'ordre de 104 litres/jour/habitant².

La situation actuelle en matière d'alimentation en eau potable (AEP) de la wilaya est définie comme suit³ : la longueur du réseau d'AEP de la wilaya est d'environ 4 783 km (2 038 km du réseau d'adduction et 2 745 km du réseau de distribution), le taux moyen de raccordement au réseau d'AEP de la wilaya est passé de 97% en 2005 à 98,5 en 2010 et la dotation unitaire est passée de 98 à 145 l/j/hab pour les mêmes périodes. La production d'eau potable, toutes origines confondues, durant le premier semestre 2011, est de 42,17 hm³, correspondant à une dotation de 150 l/j/hab, et un taux horaire moyen de distribution de 16 heures par jour.

Le tableau suivant nous montre les réalisations opérées dans ce domaine entre 1985 et 2010.

¹ Dahmani (M) : « Atlas économique et social de la Grande-Kabylie » ; Op.cit ; P 175.

² Idem.

³ Plan d'aménagement du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou ; 2012 ; P 74.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°102 : Situation du secteur hydraulique

Unité : Hm³/an

Désignation	1985	2010
1-Potentialités totales reconnues	1 069,26	1 103
- Superficielles	936,27	1 000
- Souterraines étiages	116,68	80
- Sources	16,31	23
2-Volume d'eau utilisé	54,47	94,61
- A.E.P	38,31	74
- Industrie	6,57	5,07
- Irrigation	9,59	15,54

Source : Annuaire statistiques de la wilaya de Tizi-Ouzou.

On constate que la situation du secteur hydraulique de la wilaya de Tizi-Ouzou affiche une amélioration positive pendant cette période de quinze ans (1985-2010) avec une augmentation à la fois des potentialités totales de 33,74 hm³ et le volume des ressources en eau utilisé de 40,14 hm³.

2-2-3-1/ Les ressources en eau de surface mobilisées

Les ressources en eau de surface de la wilaya de Tizi-Ouzou relèvent principalement des écoulements des oueds Sebaou et Bougdoura, qui drainent l'essentiel du territoire de la wilaya, ainsi que d'une multitude de petits oueds côtiers.

La wilaya recèle d'un potentiel important en eaux de surface; dont une infime partie qui est seulement mobilisé principalement dans les barrages et les retenues collinaires.

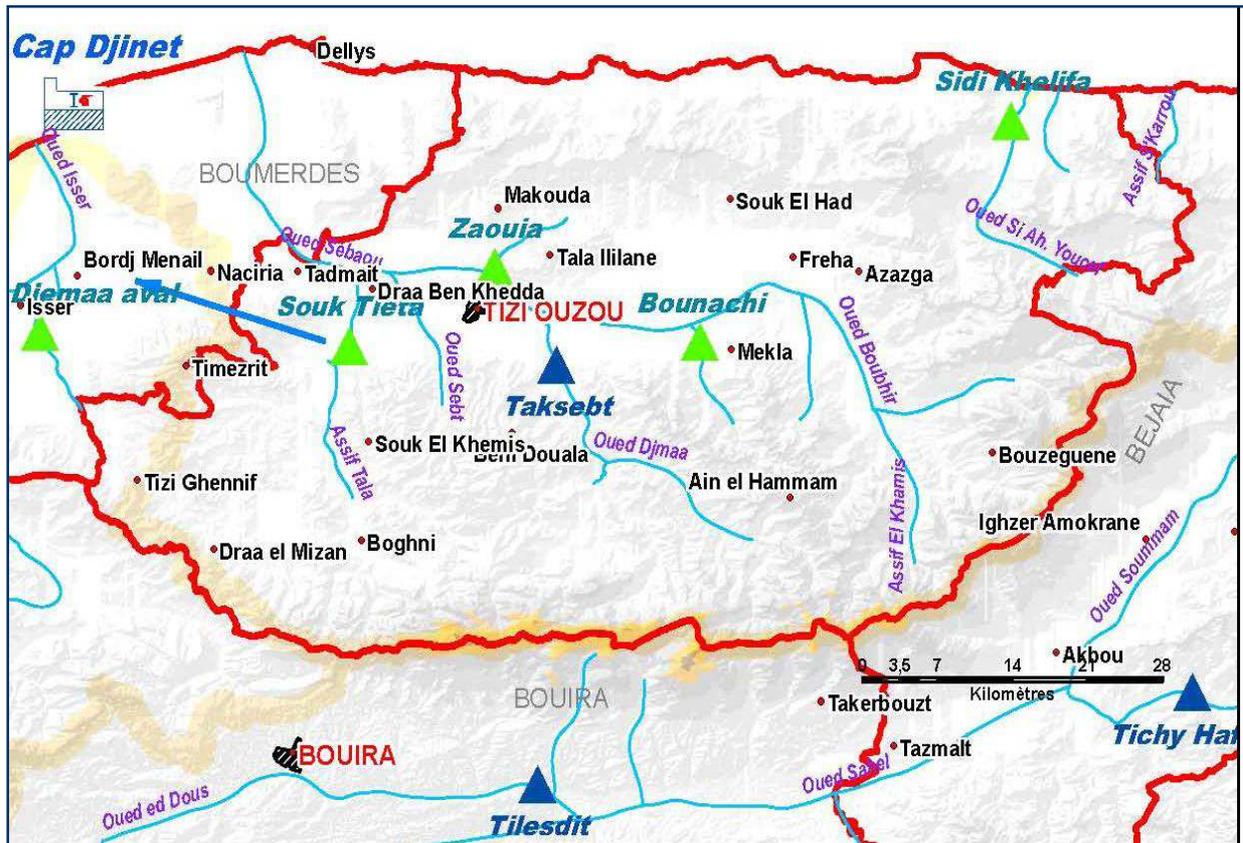
Tableau n°103 : Ouvrages de mobilisation des eaux de surface

Type	Barrage	Localisation	Capacité hm3	Destination
Grand Barrage	Taksebt	Oued Aissi	175	AEP T-O, Boumerdes, Alger
Petit Barrage	Djebla	Ouagenoun	3	Irrigation
	D El Mizan	Draa El Mizan	1,52	Irrigation + AEP
	Ain Zaouia	Ain Zaouia	1,4	Irrigation
	Tizi Ghenif	Tizi-Ghenif	0,53	Irrigation + AEP

Source : Direction de l'hydraulique de la wilaya de T-O.

Le volume des eaux superficielles de la Wilaya est évalué à un (01) Milliard de m³, dont seulement environ 192 millions de m³ sont déjà mobilisés, grâce aux barrages de Taksebt, Djebla, Draa El Mizan, Zaouia et Tizi Ghennif.

Carte n°3 : Carte de situation de barrages de la wilaya de Tizi-Ouzou



▲ Barrage en exploitation ▲ Barrage en projet

Source : D.P.S.B. de la wilaya de Tizi-Ouzou

En plus des barrages sus - cités, la wilaya de Tizi-Ouzou compte 83 retenues collinaires réalisées en majorité durant les années 80, dans le cadre d'un programme de petite et moyenne hydraulique, totalisant ainsi une capacité de 5,59 hm³.

Cependant, certains ouvrages sont endommagés par les crues et l'envasement et sont actuellement hors usages ou abandonnées. Par conséquent, le nombre de retenues collinaires réellement en exploitation est de 73 totalisant une capacité de stockage de 4,959 hm³. Ces ouvrages sont destinés exclusivement à l'irrigation des terres agricoles.

2-2-3-2/ Les ressources en eau souterraines

Les ressources en eau souterraines de la Wilaya de Tizi-Ouzou se concentrent essentiellement dans la nappe alluviale de l'Oued Sebaou, alimentée par l'infiltration directe à partir des eaux de pluies dont la moyenne est de l'ordre de 1000 mm/an et des crues de l'Oued Sebaou et de ses affluents.

L'exutoire de la nappe est constitué par l'embouchure de l'Oued Sebaou, vers laquelle convergent l'ensemble des eaux qui transitent par la nappe alluviale, L'écoulement

s'effectue d'amont en aval du bassin versant, avec des niveaux des eaux souterraines soumis à de grandes variations (2,5m à 6 m) sur les pentes de la vallée.

2-3/ La formation des ressources humaines

Les économistes utilisent le vocable de « capital humain » pour définir cette richesse particulière qui s'incorpore aux individus et qui les rend plus productifs. Gary Becker¹ définit le « capital humain » comme un stock de ressources productives incorporées aux individus eux-mêmes, et composé d'éléments aussi divers que le niveau d'éducation, de formation, l'expérience professionnelle et l'état de santé ou la connaissance du système économique. L'investissement en capital humain se fait par toutes formes d'activités susceptibles d'affecter ce stock (poursuivre ses études, se soigner, etc.).

Plusieurs modèles de croissance endogène² ont attaché les déterminants de ce type de croissance au facteur de production basé sur le « capital humain ».

Le rapport du Conseil National Economique et Social (CNES)³ a précisé que l'accès à l'éducation a dès l'indépendance constitué un droit légitime en Algérie, à travers le caractère obligatoire de la scolarisation des enfants de 6 à 15 ans, et depuis peu de 3 à 5 ans, et de ce fait, est reconnu comme élément structurant du développement humain.

En Grande-Kabylie, l'absence d'éléments naturels pouvant servir de facteurs ordonnateurs du système économique et social, l'Etat a été obligé d'intervenir sur cet espace en y introduisant de nouveaux dynamismes et de nouvelles forces motrices tels que les unités industrielles, les moyens de transport, les services publics, l'énergie, un réseau de services tertiaires et les structures d'éducation et de formation. Faute de grandes surfaces agricoles utiles, et de ressources minières est compensée par la présence d'un vaste gisement démographique. De ce fait, la région ne peut compter que sur la mise en valeur des ressources humaines. C'est ce que les pouvoirs publics ont entrepris depuis l'indépendance nationale en y implantant centres de formations professionnelles, écoles, collèges, lycées et un centre universitaire.

A titre d'indication, les statistiques régionales ont recensé en 1982, quelques 646 écoles primaires, 91 collèges d'enseignement moyen, 1 lycée, 1 centre universitaire (composé de huit instituts) et 21 centres de formation professionnelle⁴.

L'analyse du secteur de l'éducation dans la wilaya de Tizi-Ouzou est faite à partir de regroupement des informations statistiques et les données recueillies auprès de la direction

¹ Cité par Ait Mimoune (S) : « Education, territoire et amorce d'un processus de développement local » ; introduction générale de mémoire magistère ; université de Tizi-Ouzou ; 2012 ; P 2.

² Comme par exemple le modèle de base de ROMER (1986) ou bien LUCAS (1988) considèrent que la croissance dépend de l'accumulation de capital humain.

³ CNES : Rapport national sur le développement humain ; Algérie 2007 ; P 25.

⁴ Dahmani (M) : « Economie et société en Grande-Kabylie » ; Op.cit ; P 186.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

de l'éducation de la wilaya. Cette analyse va permettre de faire ressortir par la suite les indicateurs de scolarisation.

2-3-1/ Evolution des effectifs scolarisés dans la wilaya de Tizi-Ouzou

On va examiner l'évolution des effectifs scolarisés de l'enseignement de base à l'enseignement supérieur depuis l'indépendance à nos jours.

2-3-1-1/ Enseignement primaire

La scolarisation dans les écoles primaires avait enregistré un maximum de fréquentation de 180 948 élèves pour la seule année scolaire 1990 puis une baisse tendancielle et continue jusqu'à 2007 où le nombre d'inscrit n'est plus que de 101 124 élèves. On note également depuis l'indépendance que le nombre de filles scolarisés dans les écoles primaires reste inférieur au nombre de garçons.

Pour ce cycle la wilaya enregistre des effectifs de 78 786 élèves scolarisés et 5 079 enseignants répartis à travers 696 écoles primaires¹ dont 648 fonctionnelles totalisant 3 935 salles de classes à la fin de l'année 2013.

2-3-1-2/ Enseignement moyen

Depuis l'indépendance, le nombre d'élèves scolarisés dans les collèges de la wilaya de Tizi-Ouzou n'a cessé d'augmenter. Le maximum a été observé au cours de l'année scolaire 2002/2003 avec 94 267 élèves scolarisés. Depuis 2001, le nombre de filles scolarisées dans l'enseignement moyen a légèrement dépassé le nombre de garçons.

Durant l'année 2013, l'enseignement moyen compte 170 établissements (écoles complémentaires) d'une capacité totale de 2 601 salles de classe accueillant 82 598 élèves encadrés par 4 734 enseignants².

2-3-1-3/ Enseignement secondaire

La scolarisation dans le secondaire est en augmentation rapide jusqu'à 2001 où les effectifs commencent à se stabiliser puis on observe une tendance à la baisse dès 2005. Cette baisse pourrait s'expliquer par l'augmentation des taux de réussite au bac mais aussi pour des raisons de ralentissement démographique.

L'enseignement secondaire compte actuellement 55 établissements dont 13 technicums qui accueillent 38 972 élèves encadrés par 2 570 enseignants³ en 2013.

¹ Etude de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) sur la wilaya de Tizi-Ouzou ; 2013 ; PP 1-33.

² Etude de l'ANDI ; Op.cit ; P 17.

³ Idem.

2-3-1-4/ Enseignement supérieur

Créée en septembre 1977 en tant que centre universitaire avec un effectif de 500 étudiants encadrés par 27 enseignants, l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou (UMMTO) accueille aujourd'hui 45 671 étudiants, encadrés par 1 657 enseignants¹, pendant l'année 2010-2011. Chaque année des extensions sont réalisées en vue de satisfaire une demande toujours croissante sous l'effet de la pression démographique et des besoins de l'économie nationale.

Dès sa création, le centre universitaire était structuré en quatre départements seulement et par la suite il éclate en neuf (09) instituts nationaux d'enseignement supérieur (INES) entre 1984 et 1989 avec la mise en œuvre de la nouvelle carte universitaire.

A partir de 1998, l'UMMTO a été structurée d'abord en six (06) puis en huit (08) facultés subdivisées en vingt neuf (29) départements d'enseignement et de recherche. Depuis, elle ne cesse d'étoffer son offre de formation par la création de nouvelles filières et spécialités tant en graduation qu'en post-graduation.

En matière d'infrastructures pédagogiques d'accueil, elle dispose de 67 amphithéâtres, 348 salles de travaux dirigés, 119 salles de cours, et 142 laboratoires et ateliers totalisant 41 815 postes pédagogiques².

En ce qui concerne les infrastructures d'hébergement, l'université dispose de 14 résidences universitaires d'une capacité théorique globale de 24 472 lits. Elles hébergent actuellement 26 586 étudiants soit 57% des effectifs. Le nombre de filles hébergées est de 18 502, ce qui représente 69,59% du total des effectifs hébergés³.

2-3-2/ Les indicateurs de scolarisation

L'évaluation du système éducatif de la wilaya de Tizi-Ouzou peut se faire par trois indicateurs essentiels : les infrastructures scolaires par le biais du taux d'occupation des classes, le nombre d'élèves scolarisés par le taux de scolarisation et enfin la qualité de l'enseignement par le biais du taux d'encadrement.

2-3-2-1/ Le taux d'occupation des classes

La direction de l'éducation nous livre les taux d'occupation des classes dans les différents paliers de formation dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Le taux d'occupation des classes dans l'enseignement primaire est en baisse, il passe d'une moyenne de 37 élèves par classe en 1997 à une moyenne de 22 élèves par classe en

¹ Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou ; P 93.

² Etude de l'ANDI ; Op.cit ; P 18.

³ Idem.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

2007. La baisse de taux d'occupation des classes est dû à la diminution des effectifs scolarisés dans l'enseignement primaire ainsi qu'à l'importance des investissements réalisés dans les écoles primaires. La commune de T-O chef lieu de wilaya affiche des taux d'occupation des classes élevés relativement aux autres communes de la région. Ceci s'explique par l'augmentation de sa population qui est accentuée par l'exode rural des communes rurales vers le chef lieu de wilaya.

La moyenne du taux d'occupation des classes dans les collèges de l'enseignement de base était de 36 élèves par classe en 1997, il n'est plus que de 25 élèves par classe en 2007, ce qui confirme la tendance observée par ce même taux dans les écoles primaires.

Le cycle d'enseignement secondaire se caractérise par des taux d'occupation par classe très élevés en 1987 avec une moyenne de 48 élèves. Par contre ce même indicateur affiche une diminution en 2011 avec une moyenne de 30 élèves.

Tableau n°104 : Moyenne des taux d'occupation des classes de l'enseignement secondaire de 1987-2011

	Année 1987	Année 1997	Année 2000	Année 2005	Année 2007	Année 2011
Moyenne	48	36	30,93	34,75	25,18	30,39

Source : Regroupement des données du plan d'aménagement de la wilaya de T-O (1990) et la direction de l'éducation.

L'évolution de la moyenne des taux d'occupation des classes dans l'enseignement secondaire montre que durant la période de 24 ans (1987-2011) le nombre d'élèves par classe baisse de plus de 18 élèves ce qui constitue une amélioration remarquable.

2-3-2-2/ Le taux de scolarisation

Le taux de scolarisation se mesure par le rapport entre le nombre des élèves en âge de scolarisation issu du RGPH 2008 et le nombre des élèves effectivement scolarisés dans les différents cycles de l'enseignement.

Les données de l'annuaire statistique de la wilaya indiquent que sur une population scolarisable de 238 300 élèves de l'enseignement élémentaire et fondamental de l'année 1983/1984, le taux réel de scolarisation a été évalué à cette époque pour une proportion de 89,89%¹.

Récemment, le taux global de scolarisation dans le cycle primaire et moyen (6-14 ans) dans la wilaya de Tizi-Ouzou est de 99.8% en 2010-2011, ce qui est très satisfaisant en le comparant à la moyenne nationale. La déperdition dans les deux cycles est respectivement

¹ Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou ; n°2 ; avril 1984.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

évaluée à 0,32% pour le primaire et de 6,8% pour le cycle moyen. L'évolution des effectifs scolarisés selon les différents cycles est illustrée dans le tableau suivant.

Tableau n°105 : Evolution des effectifs scolarisés

Cycle d'enseignement	Année scolaire	Nombre d'élèves	Élèves exclus	Taux(%)
Primaire	2009/2008	79326	211	0,26
	2010/2009	78786	311	0,39
	2011/2010	76247	250	0,32
Moyen	2009/2008	88674	6357	7,16
	2010/2009	82598	4905	5,93
	2011/2010	80553	4905	6,08
Secondaire	2009/2008	34576	1917	5,54
	2010/2009	38972	2245	5,76
	2011/2010	37742	2245	5,94

Source : Direction de l'éducation de la wilaya de T-O

Cette évolution des effectifs des élèves scolarisés dans les cycles primaire et moyen durant les années 2008 à 2011, tend à la baisse qui s'explique principalement par la diminution de la population jeune.

2-3-2-3/ Le taux d'encadrement

Les taux d'encadrement dans l'enseignement primaire sont en nette amélioration car le nombre d'élèves par enseignant passe en moyenne de 27 en 1987 à 17 élèves en 2007 tel que le montre le tableau n°106. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, ces taux sont également en amélioration passant de 19 à 16 dans la même période de temps.

Tableau n°106 : Taux d'encadrement moyen des élèves de la wilaya de T-O de 1987 à 2011

Cycle d'enseignement	Année 1987	Année 1997	Année 2000	Année 2005	Année 2007	Année 2011
Primaire	27	27	24	18	17	15,19
Moyen	-	19	20	17	17	17
Secondaire	19	19	19	20	16	14,38

Source : Regroupement des données du plan d'aménagement de la wilaya de T-O (1990) et la direction de l'éducation.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Durant l'année scolaire 2010/2011, l'encadrement de l'enseignement primaire est assuré par un effectif constitué de 5021 enseignants pour un ensemble de 76 247 élèves, ce qui donne un taux d'encadrement moyen de 15,19 élèves par enseignant. Ce taux est jugé très favorable si on le compare à la moyenne nationale estimée à 28 élèves par enseignant.

L'encadrement de l'enseignement moyen affiche une situation favorable avec un taux moyen wilayal de l'ordre de 17 élèves par enseignant en 2010/2011.

Les élèves scolarisés dans le cycle secondaire sont au nombre de 37 742 lycéens dont 22 831 filles soit 60,5 % des effectifs lycéens. L'ensemble de ces élèves sont encadrés par 2631 enseignants, soit un taux d'encadrement moyen de 14,38 élèves par enseignant en 2010/2011, ce taux est inférieur à la moyenne nationale estimée à 16,83 élèves par enseignant, ce qui le place dans une position très favorable.

Par conséquent, le taux de réussite au baccalauréat atteint durant l'année scolaire 2010/2011 dans la wilaya de Tizi-Ouzou (80,42%) a permis à celle-ci de se hisser à la première place au niveau national.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les taux d'encadrement se dégradent de plus en plus avec l'explosion des effectifs d'étudiants observés depuis la fin des années 1990. Le tableau ci-dessous montre que le taux d'encadrement dans l'UMMTO passe de 18 à la date de sa création en 1977 à plus de 27 étudiants par enseignant entre les années 2000 et 2012.

Tableau n°107 : Taux d'encadrement de l'UMMTO de 1977 à 2012

	1977/ 1978	1980/ 1981	1989/ 1990	1999/ 2000	2003/ 2004	2006/ 2007	2008/ 2009	2010/ 2011	2011/ 1012
Taux d'encadrement	18	8	15	27	28	28	30	26	27

Source : UMMTO ; 2013.

L'encadrement de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou (UMMTO) est assuré par 1 812 enseignants, soit un taux d'encadrement global de 26 étudiants par enseignant en 2010/2011. Cette norme calculée par cette université ne cesse de s'améliorer par rapport aux années précédentes (mais reste néanmoins faible par rapport à la norme universelle qui est de 1 enseignant pour 15 étudiants).

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Tableau n°108 : Répartition des effectifs enseignants par faculté

Facultés	Mas.	Fem.	Effectif Total	Ratio Enseignant/Étudiants Déc. 2011
Sciences	123	147	270	17
Génie Elec. et Informatique	133	69	202	15
Génie de la construction	161	54	215	18
Médecine	101	96	197	14
Sc. Bio et Agronomie	107	112	219	22
Sc. Eco. Com et de Gestion	95	82	177	45
Droit	118	112	230	35
Sc. humaines et sociales	53	66	110	46
Lettre	95	97	192	33
TOTAL	986	835	1 812	26

Source : UMMT-O ; 2010/2011.

Le travail de recherche effectué au sein de l'université se fait sous la direction de groupes et équipes de recherche qui sont au nombre de 132 équipes et dirigées par 637 enseignants chercheurs.

Les infrastructures dont dispose l'université se résument à 29 laboratoires composés de 755 chercheurs. Le nombre des enseignants chercheurs rapporté à l'ensemble des étudiants du cycle graduation fait ressortir un encadrement de un (1) enseignant chercheur pour 73 étudiants.

2-4/ Les ressources locales

De nombreux auteurs rapportent que la Kabylie d'avant la colonisation française était relativement autonome économiquement¹. Elle produisait un grand nombre de biens agricoles et artisanaux dont avait besoin sa population et ne recourait à « l'importation » que pour certaines denrées que ses champs ou ses ateliers ne pouvaient produire de façon suffisante (essentiellement des céréales mais aussi des armes, du cuir, de la soie, etc...). Elle compensait, en tout cas, largement ses « importations » par ses « exportations » de produits

¹ Doumane (S) : « Modernisation économique et pesanteur socio – culturelle en Algérie : l'exemple de la Kabylie » ; Thèse de Doctorat d'Etat ; Université des sciences et techniques de Lille ; 1993 ; P 389.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

dont elle disposait relativement abondamment : huile d'olives, figues, bijoux, produits de forge, etc.

Actuellement, la région de la grande Kabylie recèle toujours des potentialités naturelles indéniables dans un autre mode de production basé essentiellement sur « l'importation ». Parmi ces atouts naturels on retrouve : les ressources minières, l'artisanat et le patrimoine forestier.

2-4-1/ Les ressources minières

Les ressources minérales de la wilaya sont représentées par un ensemble d'indices et gîtes localisés somme suit : grés (situés le long du littoral et la partie orientale de la wilaya), calcaires (au Sud de la wilaya), argiles (au centre) et marbres (au centre et dans la partie occidentale), tuf (au Nord - Est et au Sud – Ouest).

Ces substances sont utilisées principalement dans les domaines des matériaux de construction (matière à ciment, ajouts correcteurs, argiles pour briques), des pierres de construction, des agrégats et sable et industriel (céramique, verreries).

Les carrières en activités offrent tout de même un nombre significatif d'emploi soit 81 agents. En plus ces activités contribuent à satisfaire en partie les besoins de la wilaya notamment dans le domaine des matériaux de construction.

Tableau n°109 : Les ressources minières au 31/12/2012

N°	RAISON SOCIALE DU TITULAIRE	COMMUNE LIEU DIT	SUBSTANCE EXPLOITEE	FFECTIFS	DESTINATION DU PRODUIT
01	EURL EBCTA	IBOUDRARENE AZROU KLA	CALCAIRE	06	AGREGATS ET SABLE
02	SPA CAAD	BOGHNI AOURIR	CALCAIRE	08	AGREGATS ET SABLE
03	EURL BELKESSAM Mohamed	MEKLA -TIGHILT-TAMOKRANT	CALCAIRE-MARBRE	06	GRANULATS
04	EURL BELKESSAM M ^{ed} AMOKRANE	MEKLA EL MAHAROUN	CALCAIRE METAMORPHIQUE	18	GRANULATS
05	ENAMARBRE	AGOULMIME	MARBRE	09	POUDRE ET GRANULATS
06	SARL D.B.K – MAT	D.B.KHEDDA THILIOUA	ARGILE	09	POUR BRIQUES
07	E BT F	FREHA	ARGILE	03	POUR BRIQUES
08	EURL BRIQUE BERBERE	IRDJEN – BOUIEF	ARGILE	06	POUR BRIQUES
09	SARL TIZI-BRIQUE	DRAA.BEN.KHEDDA MOULDIOUANE	TUF	04	AJOUIT POUR BRIQUES(DEGRAISSANT)
10	SARL TUFEAL	M'KIRA - BOUAÏTA	FELDSPATH	-	CERAMIQUE
11	SARL SMCMG	MEKLA - MESLOUB	MARBRE	06	POUDRE
12	SARL SEDDIKI	MEKLA - MESLOUB	MARBRE	-	AGREGATS
13	SNC PROTECT ISOL GUEDRI ET CIE	BENI YENI - IMRISSEN	FELDSPATH	06	CERAMIQUE

Source : Direction de l'industrie et des mines de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Ce potentiel minéral doit être mobilisé, cela implique la nécessité d'une recherche géologique et une connaissance approfondie en vue de le mettre en évidence, déterminer ses attributs physico-mécaniques et les promouvoir en les mettant à la disposition d'investisseurs tout en tenant compte de la protection de l'environnement.

2-4-2/ Production artisanale

Ancrées dans les coutumes ancestrales de la région, les activités artisanales représentent un créneau riche en opportunités pour la création d'emplois et de richesses. C'est aussi le terrain par excellence pour la mise en valeur du savoir-faire local. En tant que secteur d'activité, l'artisanat est bien placé pour compter parmi les principales sources de revenus pour la création de valeur ajoutée dans cette région du pays.

Il est entendu par l'artisanat et métier toute activité de production, de création, de transformation, de restauration d'art, d'entretien, de réparation ou de présentations de service à dominance manuelle exercée :

- A titre principal et permanent,
- Sous forme sédentaire, ambulante, foraine dans l'un des domaines d'activité liés à l'artisanat que ce soit traditionnel ou d'art, artisanat et production de biens et artisanat de production de services.

Tableau n°110 : Nombre d'artisans en activité au 30-04-2013

	Artisanat traditionnel et d'art	Artisanat de production de biens	Artisanat de production de services
Artisans	2 323	1 139	5 855
Total	9 317		

Source : Chambre d'artisanat et métier de la wilaya de T-O

Le secteur de l'artisanat constitue un volet important dans la wilaya de Tizi-Ouzou avec l'enregistrement d'un cumul de 9 317 artisans en Avril 2013.

Cette activité artisanale joue un grand rôle dans l'absorption du chômage au niveau local avec la création de 18 634 emplois, de 1998 à fin Avril 2013, réparties de la manière suivante : 4 646 en artisanat traditionnel et d'art, 2 278 en artisanat de production de biens et 11 710 en artisanat de production de services.

Les activités recensées sont : la poterie, la bijouterie, la vannerie, le travail du bois, le tissage, la tamiserie et la sellerie et l'habit traditionnel.

En outre, à la faveur de la mise en œuvre des dispositifs de soutien à l'emploi, notamment celui de micro crédit par l'ANGEM, plusieurs activités traditionnelles commencent à reconquérir leur place d'antan dans le milieu socioéconomique en Kabylie. En effet, dans le cadre de ce dispositif, près de 4 500 micro projets, ayant généré près de 7 000

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

emplois, ont été créés dans la wilaya de Tizi-Ouzou de 2005 à fin 2010¹. Le financement de prêts a été assuré pour plus de 6 000 dossiers déclarés éligibles au cours de cette période. La majorité des bénéficiaires de ces prêts, exonérés d'intérêts, se comptent dans les rangs des femmes au foyer telles que les tapissières, les potières, les couturières et autres artisanes en butte à des difficultés de financement de leurs approvisionnements en matières premières. Elles constituent ainsi 74% des bénéficiaires de ce dispositif depuis sa mise en œuvre en 2005, avec près de 5 000 femmes sur un total de 6 500 bénéficiaires².

Il est souhaitable de protéger et sauvegarder le patrimoine artisanal traditionnel pour contribuer à créer, réaliser et équiper une maison d'artisanat traditionnel dans chaque wilaya, créer un musée et des centres d'apprentissage, organiser des manifestations nationales, locales afin de promouvoir l'artisanat traditionnel, etc...

2-4-3/ Le patrimoine forestier

Le patrimoine forestier de la wilaya couvre une superficie totale de 112 180 hectares soit un taux de couverture forestière de 38% par rapport à la superficie totale de la wilaya, ce qui est important. Les forêts représentent plus que tous autres un intérêt économique, social et écologique d'une grande importance.

L'essence forestière comprend 45 195 ha, soit 40% du patrimoine forestier qui est composé de chêne liège, chêne zen, eucalyptus, cèdre, pin maritime ... et 66 985 hectares de maquis et broussailles soit 60% du patrimoine forestier, constitué d'une grande richesse en matière de diversité florales (espèces protégées, médicinales, ornementaleetc.).

La composante de ces forêts est essentiellement endémique où prédominent les chênes qui couvrent une superficie de 33 500 hectares dont 23 000 hectares de chêne-liège.

La superficie qu'occupe les forêts est importante, cependant, vu le caractère montagneux de la wilaya, cela reste insuffisant. De plus, une partie de ce patrimoine est constituée de maquis, et de terrains de parcours. Pour un meilleur équilibre écologique, l'opération de reboisement, de fixation de berge et de la plantation de bandes vertes est plus que nécessaire. La wilaya de Tizi-Ouzou possède les atouts nécessaires pour cela. Parallèlement à la protection de l'existant par des travaux sylvicoles bien étudiés, encouragement des zones de montagne, à planter des arbres fruitiers du terroir à forte valeur ajoutée pour la région notamment l'olivier, le figuier et le cerisier.

La majorité des forêts de la wilaya de Tizi-Ouzou sont à vocation de protection et de production, à l'exception des forêts sises au niveau du Parc National du Djurdjura qui en plus de la protection constitue un patrimoine touristique avec l'existence de la station climatique de Tala Guilef, ainsi que des vieilles cédraies constitués de cèdre de l'Atlas et du pin noir

¹ Allal (M) : « Les métiers traditionnels dans la région de Kabylie » ; revue l'Eco n°23 ; 2011 ; PP 50-51.

² Idem

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

avec de cortèges végétales très diversifiés, ainsi qu'une diversité faunistique importante (mammifères, oiseaux, reptiles...).

Les forêts à caractères récréatives constituent donc une orientation future pour le développement de la wilaya de Tizi-Ouzou, notamment par l'aménagement de nouveaux espaces forestiers adaptés pour le tourisme écologique. En plus du Parc National du Djurdjura, les forêts de Yakouren, Beni Ghobri, Akfadou et de Mizrana, sont propices également pour les randonnées sportives, les séjours écologiques et culturels.

2-5/ Le développement du secteur privé

L'essentiel de l'activité économique est contrôlé par l'Etat en Algérie entre 1962-1980. C'était dans l'ensemble, une période d'ostracisme à l'égard du capital privé.

Malgré cela, ce dernier n'était pas entièrement banni du paysage économique algérien¹. Le code des investissements de 1966 n'a pas totalement fermé les portes à l'investissement privé. L'Etat a toléré l'existence d'activités n'entrant pas dans son champ d'action économique, ce qui a permis à certaines petites entreprises de suivre et à d'autres de voir le jour.

Ces investissements privés sont disséminés généralement autour des grands pôles industriels, tirant ainsi profit des infrastructures étatiques et du marché induit par les concentrations urbano-industrielles.

La wilaya de Tizi-Ouzou, déshéritée et encore sous-équipée pendant cette période (1962-1980) n'a pas attiré ces investisseurs qui sont, pourtant, pour une bonne part originaire de Kabylie.

En 1970, il n'y avait qu'une dizaine de petites unités, créées depuis l'indépendance ou héritées de la période coloniale (huilerie, savonneries, ...) employant environ 200 salariés.

En effet, depuis le début des années 1980, le privé participe de plus en plus à la restructuration de l'espace habité et industriel, à l'inscription de nouvelles données sociales et techniques sur les paysages. C'est les investissements privés se chiffrent uniquement à trois (3) en 1980, leur nombre passe à 42 en 1981, 106 en 1982 et 138 en 1983.

¹ Liabes (D) : « Capital privé et patrons d'industrie en Algérie, 1962-1982 » ; CREAD ; Alger ; 1984.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Globalement, 388 projets agréés durant la période 1978-1985, le volume des investissements privés se chiffre à 285 millions de dinars, soit une moyenne de 720 000 DA par projet agréé¹.

Ainsi, l'entrepreneuriat qui émerge pendant cette période est fondamentalement déterminé par les effets locaux du modèle institutionnel de l'économie étatique et de la politique économique de l'Etat.

La dynamique de création d'entreprises s'essouffle dès la fin des années 1980. Les premières mesures d'austérité et la baisse des revenus pétroliers commencent à poser des problèmes de débouchés.

Au cours de la période 1990-2000, la relance de la création d'entreprises apparaît d'abord dans le nombre de projets d'investissement : plus de 600 projets sont présentés au CALPI de 1994 à 2000. Selon les données de l'APSI, le volume total de l'investissement atteindrait près d'un milliard de dollars pour un total de 7000 emplois créés². En second lieu, on peut noter une diversification des activités ciblées par les investisseurs et l'entrée dans des activités nouvelles pour la région et plus complexes : matériel bureautique, matériel de chauffage, conception et fabrication de moules, transformation du plastique, fabrication de petites machines ; ... ce sont là quelques-uns des projets initiés dans la période récente.

Actuellement, les résultats définitifs du premier recensement économique national, diligenté en 2012 par l'ONS (voir le premier chapitre de cette partie), indiquent que le tissu économique reste fortement dominé par le secteur privé qui totalise 915 316 entités soit près de 96% du total des entités recensées et le secteur public se limite uniquement à 2,4%.

Ce secteur privé reste essentiellement marqué au niveau national et dans la wilaya de Tizi-Ouzou par le tertiaire et l'informel.

2-5-1/ La prédominance de l'activité tertiaire

Le recensement de l'ONS confirme que notre économie est constituée à 90% de personnes qui exercent dans les services et le commerce, ce qui dénote le caractère tertiaire du tissu économique.

¹ Dahmani (M) : « La localisation spatiale des investissements privés dans la wilaya de Tizi-Ouzou » ; Cahiers de l'I.N.E.S. n°4 ; 1985. PP 33-75.

² Oussalem (M.O) : « Entrepreneuriat privé et développement local. Eléments d'analyse à partir du cas de Tizi-Ouzou » ; revue Insaniyat n°16 ; 2002 ; PP 135-162.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, l'activité commerciale s'est en effet concentrée principalement dans les chefs lieux de Communes et Daïra.

Tableau n°111 : Répartition des entités économiques par secteurs d'activités dans les huit premières communes de la wilaya de Tizi-Ouzou

Communes	Secteurs d'activités				Total
	Construction	Commerce	Industrie	Services	
Tizi-Ouzou	120	3 324	623	2 692	6 759
Azazga	44	1 036	275	810	2 165
D.B.K	24	823	203	518	1 568
Boghni	42	715	188	597	1 542
L.N.I	13	504	130	578	1 225
Freha	11	557	161	486	1 215
D.E.M	8	648	121	359	1 136
A.E.H	19	557	115	411	1 102
Total wilaya	588	17 363	5 092	14 233	37 276

Source : ONS, recensement économique, Op.cit ; PP 142-143

Le secteur commercial domine largement l'activité économique dans la wilaya de Tizi-Ouzou, loin devant les services et l'industrie.

La création d'entreprises est concentrée dans les communes de la vallée du sébaou (Drâa Ben Khedda, Tizi-Ouzou, Freha, Azazga) et celles de la dépression de Drâa-El-Mizan. Les deux zones disposent des infrastructures, la main d'œuvre et des réseaux d'utilité nécessaires (eau, énergie,...). Elles concentrent aussi les principales entreprises publiques de la wilaya.

2-5-2/ La sphère informelle

Le concept de « secteur informel » apparaît pour définir toute la partie de l'économie qui n'est pas réglementée par des normes légales. L'économie informelle est donc souvent qualifiée de « parallèle », « souterraine », ou de « marché noir ».

C'est que la majorité des entreprises publiques et privées sont fortement imbriquées dans le système administratif lieu de relation de clientèles vivant aux marchés (via la rente) que veulent bien leur donner les pouvoirs publics. Aussi, la majorité des entreprises privées dans la sphère réelle ne sont pas autonomes mais trouvent leur prospérité ou leur déclin dans la part des avantages financiers, fiscaux, leurs parts de marché auprès des entreprises publiques et des administrations.

Cela explique qu'au lieu que l'intégration soit dominée par des économies contractuelles ou organisées, nous assistons à une dynamique informelle. La raison essentielle trouve un fondement socio-historique avec le poids du politique accentué par des structures familiales et tribales où la sphère informelle se consolide en période de récession économique.

En matière d'emploi, la part qui revient à l'économie informelle, d'après le bilan du CNES établi pour l'année 2004, est de 17% de l'emploi total, soit quelque 1 300 000 personnes. Sur ce chiffre, 35% reviennent à l'activité commerciale non déclarée. Le taux de la population exerçant dans le secteur informel s'accroissant annuellement d'environ 8%, selon la même source ce qui nous donnerait en 2009 le taux de plus de 25% de la population active au niveau de la sphère informelle avec une contribution dans la formation du PIB hors hydrocarbures de 20 à 25%¹.

Cela est corroboré par l'enquête de l'ONS sur l'emploi en 2009, pour qui la moitié de la population occupée n'était pas affiliée à la sécurité sociale au 4^{èm} trimestre de la même année, soit un taux de 50,4% de l'ensemble des travailleurs occupés dont 69,1% des salariés non permanents et 80,1% des travailleurs indépendants.

Au total, l'informel constitue un aspect important des économies de Tiers-Monde qui rentre dans la décision de localisation des activités économiques. Il est véhiculé par plusieurs facteurs comme les pressions tribales ou régionalistes, le poids de certaines personnalités politiques, la corruption et le népotisme, le favoritisme politique, etc...

¹ Mebtoul (A) : « L'Algérie de 2010, une transition perturbée » ; in Hafsi (T) ; Op.cit ; PP 75-100.

2-6/ La croissance urbaine de la wilaya de Tizi-Ouzou

Il est intéressant de se rappeler que la forte croissance urbaine que connaît l'Algérie a induit une généralisation de l'urbanisation à l'ensemble du territoire national. Cette urbanisation s'est faite essentiellement, surtout dans les wilayas montagneuses par un passage de la strate villageoise à la strate urbaine. Ce processus qui était pendant longtemps concentré sur le Nord, est aujourd'hui généralisé à l'ensemble du territoire; puisqu'il concerne aussi bien les Hauts Plateaux que le Sud.

Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, l'ancienne organisation a éclaté sous l'effet de la transformation générale de l'économie régionale. Le nouveau code social est déterminé par ce que l'on pourrait appeler le mimétisme social et l'effet de démonstration¹. Ces deux facteurs sociologiques expliquent amplement les mutations urbaines actuelles de la région issus d'une conjoncture favorable et canalisant le volontarisme public, dans le domaine de l'habitat et de la construction et le volontarisme des populations locales, amélioration des conditions de vie. Le village – refuge est en perte de vitesse pour laisser place à de nouvelles fonctions sociales et économiques.

En 2008, le taux d'agglomération de la wilaya de Tizi-Ouzou s'est élevé à 91,4%, seulement 8,6% de la population était en zone éparsée. Ce taux d'agglomération de la wilaya reste supérieur par rapport au niveau national dont il représente 85,72% à la même année.

Alors qu'au niveau de la région nord centre le taux d'agglomération de la population de la wilaya de Tizi-Ouzou est supérieur au taux d'agglomération de la région qui est de 87,10%.

2-6-1/ Evolution du nombre d'agglomération

Le tableau ci-dessous indique que la population agglomérée de la wilaya de Tizi-Ouzou se répartit sur 382 agglomérations.

Tableau n°112 : Evolution du nombre d'agglomération de la wilaya de Tizi-Ouzou

	Nombres d'Agglomérations	Nouvelles Agglomérations	Agglomération fusionné
1987	392		
1998	389	67	77
2008	382	23	35

Source : RGPH 2008

Le nombre d'agglomération est passé de 392 en 1987 à 382 en 2008. Quand le taux d'agglomération augmente paradoxalement le nombre d'agglomération diminue. Cette diminution du nombre d'agglomérations s'explique par la fusion d'agglomérations déjà

¹ Dahmani (M) : « Atlas économique et social de la Grande-Kabylie » ; Op.cit ; P 251.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

existantes est plus importante que la création de nouvelles agglomérations. 105 agglomérations ont fusionné entre 1987 et 2008 alors que seulement 90 nouvelles ont été créées.

Entre 1987 et 1998 nous constatons la fusion de 77 agglomérations, l'émergence de 65 autres, dévoilant ainsi le dynamisme des villages de la wilaya. Sur un total de 67 communes, 52 ont connu des fusions de deux ou plusieurs agglomérations.

Entre 1998 et 2008, 29 communes ont enregistré des croissances spatiales avec une nette diminution par rapport à la période précédente, et cela en raison du ralentissement de la croissance démographique. On constate la création de 23 nouvelles agglomérations et uniquement la fusion de 35 agglomérations a été enregistrée.

La croissance démographique et la position spatiale des agglomérations, conditionnent donc la nature de leurs évolutions. Pour les localités spatialement proches les unes des autres, la croissance démographique a provoqué des fusions spatiales.

2-6-2/ Le réseau urbain de la wilaya de Tizi-Ouzou

Depuis 1966 la croissance de la population urbaine de la wilaya est supérieure à sa croissance démographique. Cependant cette croissance soutenue (plus de 10% par an) dans les deux premières décennies d'indépendance chute depuis les années 1980.

Tableau n°113 : Les indicateurs de l'urbanisation de la wilaya de Tizi-Ouzou entre 1987 et 2008

Wilaya	Croissance urbaine		Taux d'urbanisation ¹			Tx. Accr. Annu. Moy. Pop. urbaine		Rythme d'urbanisation	
	1987/1998	2008/1998	1987	1998	2008	1987/1998	2008/1998	1987/1998	2008/1998
T-O	179 676	119 659	22,34	35,16	45,15	5,7	2,8	5,79	4,26
Algérie	5 543 136	5 507 609	49,54	58,27	65,94	3,6	2,9	3,19	3,35

Source : ONS, « armature urbaine » ; Op.cit ; P 85

On constate dans ce tableau que le taux d'accroissement annuel moyen de la population urbaine connaît une tendance à la baisse de 5,7% entre 1987/1998 pour atteindre 2,8% entre 1998 et 2008 ce qui a influencé sur la diminution de rythme d'urbanisation qui passe successivement de 5,79% à 4,26% pendant les deux périodes précédentes.

Mais l'augmentation de la population urbaine reste toujours supérieure à la croissance démographique. Cela signifie que l'on assiste toujours à une augmentation du

¹ Le taux d'urbanisation représente l'ensemble des populations résidant dans les centres urbains. Il peut être calculé par le rapport de la population urbaine et la population totale c'est-à-dire que le taux d'urbanisation= (population urbaine/population totale) x 100.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

taux d'urbanisation par le passage du rural à l'urbain et par la croissance des villes déjà existantes.

Cette croissance urbaine, s'accompagne de la multiplication du nombre d'agglomérations urbaines, puisque la wilaya est passée d'une seule agglomération urbaine en 1966 à 33 en 2008. Ce réseau urbain se caractérise par des villes de petites tailles.

Tableau n°114 : Evolution du nombre d'agglomération urbaine par taille

Taille (hab)	1966	1977	1987	1998	2008
Moins 5000		03	03		
5000 à 10000		03	11	12	16
10000 à 20000		01	05	11	11
20000 à 30000	01	01		03	05
50000 à 100000			01	01	
Plus de 100000					01
Total	01	08	20	27	33

Source : ONS, « armature urbaine » ; Op.cit ; PP 65-66

C'est pendant les 20 premières années, c'est à dire entre 1966 et 1987 que la multiplication d'unité urbaine a été la plus importante. On est passé d'une agglomération urbaine en 1966 à 20 en 1987. Ce qui coïncide avec les plus fort taux de croissance de la population urbaine qu'a connu la wilaya.

Entre 1987 et 2008 la wilaya de Tizi-Ouzou a connu une diminution de cette dynamique. En 2008, elle compte 33 agglomérations urbaines dont 16 soit près de la moitié à moins de 10 000 habitants, 11 entre 10 et 20 000 et 5 entre 20 et 30 000 habitants.

Section 2 : Le plan d'aménagement du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou

Faisant suite au diagnostic territorial préalable, qui a permis d'identifier les forces et les faiblesses du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou, le schéma prospectif d'aménagement et du développement durable de la wilaya définit dans cette phase de l'étude les grandes orientations de développement et d'aménagement du territoire.

Ce schéma d'aménagement comprend les différents scénarios¹ susceptibles d'apporter des réponses aux différents dysfonctionnements qui caractérisent le territoire de la wilaya en proposant les cheminements possibles pour atteindre les objectifs de développement durable en articulation avec les lignes directrices du schéma national

¹ Ils sont envisagés par le centre national des technologies et du consulting de la wilaya de Boumerdes en juin 2012.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

d'aménagement du territoire SNAT 2030 ; ces éléments ont ainsi constitué un préalable à l'élaboration des scénarios.

1/ Les principaux enjeux de développement de la wilaya de Tizi-Ouzou

Ces enjeux représentent les principaux défis à relever selon la hiérarchie des atouts et handicaps, ainsi que les opportunités et des menaces, applicables au territoire concerné. Le diagnostic territorial fait apparaître cinq (5) enjeux majeurs pour l'aménagement et le développement futur du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou, il s'agit de l'enjeu économique, l'enjeu de l'attractivité du territoire, l'enjeu du rééquilibrage territorial, l'enjeu du développement durable, l'enjeu sociétal et le développement humain.

a- L'enjeu économique

Assoir un développement économique endogène susceptible d'assurer des dynamiques territoriales à l'échelle locale en complémentarité avec l'économie régionale (diversification du tissu économique local, développement des PME/PMI, promotion d'une économie de montagne, etc...).

b- L'enjeu de l'attractivité du territoire

Agir sur les forces, les atouts et les opportunités qu'offre la wilaya pour esquisser des projets structurants afin de garantir une attractivité du territoire en lui permettant de faire face à la compétitivité des autres territoires de la région, comme l'aire métropolitaine d'Alger et du reste du pays (valoriser les atouts de la wilaya, moderniser les pôles urbains existants, améliorer les conditions d'accès au foncier, etc...).

c- L'enjeu du rééquilibrage territorial

Atténuer les principaux déséquilibres urbains en réduisant la polarisation des grandes villes du couloir du Sébaou en créant les conditions favorisant l'émergence de nouveaux pôles d'équilibre au Nord, au Sud et à l'Est (réorganiser l'armature urbaine de la wilaya, améliorer la qualité de vie des populations, stabiliser les populations rurales, etc...).

d- L'enjeu du développement durable

Mettre en place un plan d'action pour la préservation des ressources naturelles, la gestion environnementale et des risques majeurs en impliquant tous les acteurs (protéger les écosystèmes, gestion des déchets ménagers, etc...).

e- L'enjeu sociétal et le développement humain

Mettre en place un projet de développement partagé entre les acteurs en garantissant la complémentarité, la cohérence entre les territoires et les secteurs, dans l'objectif d'assurer la cohésion, la solidarité et l'équité sociale (atténuer les écarts de développement social, renforcer les moyens humains, techniques et financiers, etc...).

2/ Les scénarios envisageables

Parmi les démarches sur la prospective territoriale, la méthode des scénarios reste incontournable et se justifie par sa projection des tendances actuelles ou celles souhaitables dans une perspective de développement équilibré et d'aménagement durable du territoire.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

A l'inverse de l'inflexibilité de la planification et de la gestion assistée, cette méthode permet de mettre en exergue des visions à long terme, susceptibles d'aboutir à des schémas prospectifs indispensables aux grandes orientations d'aménagement du territoire.

Le choix d'une telle approche dans le cadre des perspectives démographiques inscrites dans le Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya (PATW) de Tizi-Ouzou, se justifie à plus d'un titre à travers l'élaboration de trois (3) scénarios.

2-1/ Scénario tendanciel

L'hypothèse déclinée ici tente de décrypter les dynamiques actuelles du territoire pour mieux percevoir les moyens d'action et les choix qui seront à faire pour induire un développement choisi du territoire.

2-1-1/ Principe d'aménagement

Ce scénario poursuit la tendance actuelle, qui risque d'entraîner à terme une aggravation du déséquilibre du territoire : certains territoires sont particulièrement mis sous pression comme le couloir Est-Ouest (Vallée du Sébaou) avec une vulnérabilité accrue de l'environnement (menace sur terres agricoles périurbaines, pollution hydrique , gestion des déchets , etc....) , la mise en concurrence des différents pôles urbains, quand aux autres parties du territoire selon ce scénario continueront de faire face à des difficultés démographiques, sociales, économiques, etc.

2-1-2/ Impact du scénario

Ce scénario tendanciel accentue le déséquilibre du point de vue social et démographique. Aussi il est supposé que les territoires localisés le long du couloir de développement Est-Ouest seront toujours de par leur poids démographique prioritaires dans les programmes de développement socio-économique, les conditions de vie seront certainement meilleures que le reste du territoire. Le reste du territoire, caractérisée par une faible dynamique locale sera confronté sur le plan social au problème du niveau et qualité de vie, notamment en terme d'emplois, cette situation risque de creuser davantage d'écart de développement et d'aggraver les disfonctionnements rendant ainsi difficile toute tentative de recherche de la solidarité territoriale nécessaire à la cohésion sociale.

L'on assiste à une forte tendance à l'agglomération, l'urbanisation future est dépendante des opportunités foncières, limitée à terme par les protections réglementaires urbanistiques et environnementales. Aussi, ce scénario suppose l'absence de projets d'envergure en matière de développement rural.

2-1-3/ Perspectives démographiques

La mauvaise répartition démographique, à travers l'ensemble de la wilaya de Tizi-Ouzou, est traduite par la concentration de la population au niveau de 06 communes de plus de 30 000 habitants est significative à plus d'un titre :

- Sur ces 06 communes 5 sont situés dans des zones de plaines (plaine du Sébaou et Dépression de Draa El Mizan).
- Situés le long de l'axe Est - Ouest (RN N° 12), les communes de Azazga ; Tizi-Ouzou et Draa Ben Khedda concentrent à elles seules, près de 201153 habitants soit près de

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

20% de la population totale de la wilaya. La commune de Tizi-Ouzou, à elle seule totalise plus de 135 000 habitants soit 12% de la population totale de la wilaya.

- En comptabilisant la population des deux principales villes de la dépression de Draa El Mizan nous avons près de 25% de la population concentré dans seulement 6% de la superficie totale de la wilaya.

Cette répartition très inégale de la population trouve son explication dans la concentration des biens et services, des équipements et des activités industrielles malgré leur déclin dans les grands centres.

Considérant cette tendance à long terme, le déséquilibre devra persister, voire s'aggraver, eu égard des résultats fournis par les perspectives démographiques à l'horizon 2030.

Tableau n°115 : Les perspectives démographiques de la wilaya dans le scénario tendanciel

Daira	Pop.2010	Taux d'accr. (1998-2008)	Pop.2020	Pop.2030
Tizi ouzou	139 171	1,43%	160403	184875
A. E. Hammam	51 595	-0,50%	49 073	46 674
Azazga	85 195	0,88%	92 996	101 512
Azeffoun	38 009	-0,18%	37 330	36 664
Beni Douala	49 264	-0,46%	47 044	44 924
Beni yenni	15 212	-1,86%	12 608	10 450
Boghni	69 077	0,14%	70 050	71 037
Bouzeguene	51 149	-0,64%	47 968	44 985
D. B. Khedda	85 306	0,79%	92 290	99 845
D. E. Mizan	89 909	0,28%	92 458	95 080
L. N. Irathen	47 070	-0,13%	46 462	45 861
Iferhounen	28 280	-1,39%	24 586	21 375
Maatkas	47 121	0,37%	48 894	50 733
Makouda	39 266	0,18%	39 979	40 704
Mekla	46 001	-0,85%	42 237	38 781
Ouacifs	25 047	-0,77%	23 184	21 459
Ouadhias	55 657	-0,43%	53 310	51 061
Ouaguenoun	67 510	0,61%	71 743	76 241
Tigzirt	36 174	0,61%	38 442	40 853
Tizi-Gheniff	47 524	0,45%	49 706	51 989
Tizi-Rached	26 055	-0,05%	25 925	25 796
Total wilaya	1 139 593	0,17%	1 159 115	1178 971

Source : D.P.S.B. de la wilaya de Tizi-Ouzou

Ce tableau met en évidence une telle aggravation de la situation de maintien des taux actuels à l'horizon 2030, à savoir une prédominance des trois(3) grandes communes de la wilaya (Tizi-Ouzou, Draa El Mizan et Azazga) qui doivent atteindre une population globale de plus de 271 394 habitants à l'horizon 2030 soit un taux de 23% de la population globale. Par contre le reste des communes de la wilaya enregistreront en 2030 un taux de 77% alors que ce dernier est actuellement de 81% de la population totale de la wilaya.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Par conséquent, la tendance actuelle se traduit par un net accroissement de la population urbaine au détriment des zones rurales dans la mesure où la population urbaine est passée de près de 520 000 habitants en 2010 à près de 720 000 habitants en 2030 ce qui nous donne une évolution du taux d'urbanisation de 45% en 2010 à 61% en 2030.

Suivant ce scénario, l'emploi ne connaîtra qu'un essor mitigé face à des demandeurs d'emplois de plus en plus importants. Alors que les emplois à créer passeront de 38774 emplois en 2015 à 42042 en 2020, pour atteindre 48660 à l'horizon 2030. Dans le même temps, la population active connaîtra un essor plus rapide ; d'où un intérêt particulier pour les activités créatrices d'emplois.

L'emploi dans le secteur de l'administration des services et du commerce continuera de dominer les créations d'emplois dans la wilaya. Ces secteurs représentaient déjà en 2009 un peu plus de 70% du nombre d'emplois offerts, vu que les secteurs de l'agriculture et de l'industrie sont en déperdition.

En ce qui concerne les besoins en eau, le scénario tendanciel non souhaitable évidemment qui maintient l'inégalité dans la répartition de la population et donc d'affectation des ressources en eau risque d'aggraver le déséquilibre spatial dans la mesure où l'eau constitue un facteur déterminant dans la fixation des populations et d'équité sociale. Cette situation va accentuer l'enclavement de certaines communes.

Enfin, la prise en compte d'un tel scénario exclu toute volonté d'équilibrage du territoire de la wilaya et ne fera qu'aggraver un déséquilibre territorial d'une wilaya déjà soumise à des contraintes physiques contraignantes et des activités économiques inégalement réparties.

D'où l'intérêt pour une autre démarche prospective où seule l'action volontariste reste une alternative dont il s'agit de vérifier l'opportunité, en relation avec les potentialités de chaque territoire de la wilaya.

2-2/ Le scénario volontariste

Ce scénario constituant une étape de mise en place de la structuration et du rééquilibrage du territoire; il repose sur la prospection et la recherche d'une cohérence formulée à travers la dynamique de l'équilibre, notamment démographique sous toutes ses formes, l'égalité des chances de développement et de bien être des populations de la wilaya.

2-2-1/ Principe d'aménagement

Ce scénario qui combine les actions volontaristes de l'Etat et la valorisation des dynamiques locales propose des conditions appropriées, en matière d'organisation du territoire et de développement de la wilaya de Tizi-Ouzou. En effet, la maîtrise de l'évolution du territoire passe par la mise en œuvre de nouveaux modèles d'organisation du territoire (rééquilibrage entre différentes zones et le monde rural-urbain).

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

A noter que l'amorce de ce rééquilibrage est déjà initiée à travers le programme de la wilaya par la création de sept (7) nouveaux pôles urbains dont 04 pôles représentent des extensions des centres urbains déjà existants à savoir ; Oued Falli, Azazga, Draa Ben Khedda et Draa El Mizan.

Tableau n°116 : Les nouveaux pôles urbains

Liste des pôles urbains	La superficie
Pôle urbain d'Excellence de Oued Falli	1030 HA
Pôle urbain et Universitaire de Tamda	346.40 HA
Pôle urbain d'Aghrib	217 HA
Pôle urbain et Industriel d'Azazga	90 HA
Pôle urbain d'Abi Youcef	29 HA
Pôle urbain de Draa Ben Khedda	14 HA
Pôle urbain de Draa El Mizan	13 HA

Source : D.P.S.B. de la wilaya de Tizi-Ouzou.

La nouvelle organisation de ce territoire s'articule autour de plusieurs éléments : la maîtrise de la croissance urbaine des villes du couloir de développement Ouest-Est sur l'axe de la vallée du Sébaou, articulation de l'espace Sud-Ouest avec les pôles du couloir du Sébaou et les wilayas de Bouira et de Boumerdès, préservation du littoral autour des villes d'Azeffoun et Tizirt, articulation de l'espace montagneux du massif central avec les zones de plaines, une mise à niveau des communes à handicap.

2-2-2/ Impact du scénario

Ce scénario vise une nouvelle organisation territoriale qui devrait s'accompagner de la mise en place d'une stratégie volontariste permettant l'émergence de dynamiques locales par un soutien plus accru aux activités agricole, industrielle et touristique et en réunissant les conditions pour la création de niches de PMI et PME complémentaires à ces activités selon la spécificité de chaque zone.

Le report de l'urbanisation future sur les pôles d'équilibres du territoire diminue de fait, la pression sur les villes structurantes des couloirs du Sébaou et de la dépression de Draa El Mizan, mais aussi sur la montagne jusque là surpeuplé.

2-2-3/ Perspectives démographiques

Ce scénario met en évidence la volonté de promouvoir toutes les entités territoriales de la wilaya, des conditions d'une mise à niveau pour un développement dépourvu de toute disparité socio-économique. Cette recherche de l'équilibre à l'horizon 2030, doit prendre en considération quatre objectifs essentiels :

- Une maîtrise de la croissance pour les communes à forte tension démographiques, en particulier celles du Sébaou (Draa Ben Khedda, Tizi-Ouzou, Azazga).
- Une volonté de stabiliser les populations en zones de montagne où les capacités de charge du milieu sont très limitées.
- Une croissance démographique progressive pour les communes dont la capacité de développement est compromise soit par des conditions physiques et naturelles contraignantes, soit par un déficit des potentialités économiques et sociales. Ceci

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

concerne l'ensemble des communes des piémonts qui enregistrent actuellement un taux d'accroissement négatif.

- Une réelle volonté d'amorcer d'un retour progressif vers les zones actuellement répulsives, en particulier celles des zones rurales.

Dans ce scénario, la population urbaine sera de 55.94 % à l'horizon 2030. Cette concentration urbaine se fera au détriment d'une population rurale de moins en moins importante, à l'exception de quelques communes de montagne où le taux de la population rurale restera important.

Dans une perspective de rééquilibrer l'armature urbaine, il est nécessaire de créer des nouveaux pôles, de rééquilibrage et des pôles de relais qui permettront un meilleur encadrement du territoire et diffuser un développement homogène sur l'ensemble des communes de la wilaya.

De côté de l'emploi, les perspectives dans le cadre du scénario de rééquilibrage prévoient une augmentation nettement marquée de l'emploi globale pour la période 2009-2030 avec un volume d'emploi à créer de l'ordre de 81 808 emplois à l'horizon 2030 soit une augmentation de 18% du total des emplois en 2025.

Dans le cadre objectif de rééquilibrage, il a été retenu comme principe de base, une répartition effective de l'emploi, avec un taux légèrement différent, à travers les séquences temporelles (2015-2020-2025-2030). Ce scénario vise à renverser la tendance à savoir la dominance des emplois dans l'administration et les services, et encourager à travers les perspectives de développement territorial, retenues auparavant dans le cadre de ce scénario les secteurs générateurs de richesses (agriculture, industrie...)

Nonobstant que ce scénario suppose comme objectifs : une reprise de la croissance démographique avec une volonté de fixation des populations et un rééquilibrage spatial de la population.

Cette hypothèse implique des besoins en eau plus importants et une nouvelle répartition de ces besoins en adéquation avec le rééquilibrage escompté.

Si les objectifs fixés par le secteur (nouveaux barrages, transfert) semblent répondre aux besoins de certaines communes, beaucoup d'autres communes notamment les plus enclavées ne bénéficient pas de nouveaux apports qu'il y a lieu de prendre en charge si l'on veut attendre l'objectif de rééquilibrage.

Au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, le scénario de rééquilibrage à travers les différentes tendances reste, à moyen et long terme comme une alternative possible de renverser la tendance actuelle.

Cependant, ce scénario inscrit dans une logique d'équilibre durable du territoire, reste conditionné, à la fois, par les moyens de mise en œuvre d'un tel processus, et du rôle associé des principaux acteurs concernés (pouvoirs publics ; collectivités locales ; société civile etc.....) dans la prise en charge de la nouvelle donne prévue pour 2030.

2-3/ Le scénario de la croissance compétitive

Ce scénario de compétitivité des territoires correspondant au résultat à terme de la volonté de consolider ce rééquilibrage du territoire à partir de l'émergence de nouveaux pôles de croissance articulés par un maillage infrastructurel plus dense favorisant la mobilité et donc le rayonnement des pôles de croissance sur des bassins de vie plus élargis.

2-3-1/ Principe d'aménagement

Cette hypothèse tend à défendre un scénario qui s'inscrit dans la durabilité du développement de la wilaya, en cherchant à positionner la wilaya dans son contexte régional. Une fois le rééquilibrage spatial initié, il s'agit ici de le conforter en s'appuyant sur une mise en réseau des pôles structurants actuels (Tizi-Ouzou – Draa ben Khedda – Azazga, Draa el Mizan, Boghni, A.E.H, L.N.I, Tigzirt, Azeffoun) avec les pôles urbains intermédiaires à identifier au niveau des zones de l'intérieur de façon à renforcer le maillage urbain de la wilaya et de l'articuler au reste des villes structurantes des wilayas limitrophes.

La seule condition pour arriver à la finalité d'un territoire compétitif c'est de s'appuyer sur les actions de mise à niveau et du rééquilibrage du territoire, ainsi que la création de grands pôles d'excellences et de croissance économique à savoir : Tizi-Ouzou, Draa-Ben-Khedda, Azazga, Drâa-El-Mizan. Ces grands pôles de croissance dynamiques fonctionnent avec les pôles structurants traditionnels (Larbâa-Nait-Irathen, Ain-El-Hammam, Azefoun, Tigzirt, et Boghni), consolidées par la création de quatre (04) nouveaux pôles d'équilibre, à savoir (Ouadhia, Souamaa, Ain-El-Hammam, Boudjima).

2-3-2/ Impact du scénario

Ce scénario vise à retrouver l'attractivité par la valorisation des spécificités du territoire. L'environnement devient un vecteur de développement et permet un renversement de l'image du territoire de la wilaya.

A cet effet, une plus grande attention devra être donnée à la préservation du patrimoine naturel et des paysages spécifiques de la wilaya (vecteur de l'identité de la région), notamment à des fins touristiques ou en soutien aux activités agricoles.

Sur le plan social, l'émergence des pôles de croissance permettra d'améliorer la qualité urbaine et le niveau d'équipement et services offerts, notamment au niveau des territoires marginalisés jusque là. Ceci va certainement améliorer les conditions d'accès aux services sociaux de proximité (éducation, santé soins, etc....).

La complémentarité et la solidarité entre les territoires permet d'atteindre les objectifs visant l'équité, la solidarité et la cohésion sociale. Il est important de noter que ce scénario s'inscrit dans une optique de l'économie de marché, par conséquent, les risques d'exclusion sociale peuvent être énormes pour les communes en marge du développement économique.

2-3-3/ Perspectives démographiques

Au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, un tel scénario suppose trois niveaux d'analyse propre à chaque territoire et dont l'ensemble des actions doivent s'inscrire dans une optique de : la structuration des pôles existants, l'émergence de nouveaux pôles de

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

croissance, la création de pôles d'équilibre, la solidarité territoriale, l'intégration des processus de croissance dans l'économie de marché.

a/ Pôles structurants

Les territoires autour de ces pôles structurants (communes), doivent enregistrer une nette progression de leur population globale passant respectivement de 356 463 habitants en 2010 à 535 833 habitants en 2030 en raison d'une meilleure attractivité des centres urbains de ces grandes communes.

Tableau n°117 : Les perspectives démographiques 2015-2030

COMMUNES	POP 2010	Taux d'accrois. 98/08	Taux proposé en 2015	Taux proposé en 2020	Taux proposé en 2025	Taux proposé en 2030	POP 2015	POP 2020	POP 2025	POP 2030
TIZI OUZOU	139 171	1,43%	1,51%	2,29%	2,60%	2,87%	150000	168000	191000	220000
AZAZGA	35 520	1,16%	2,40%	2,61%	2,71%	2,90%	40000	45500	52000	60000
D. EL. MIZAN	39 120	0,33%	1,43%	1,84%	2,48%	2,90%	42000	46000	52000	60000
D-B- KHEDDA	32 013	1,01%	1,21%	2,78%	2,90%	2,13%	34000	39000	45000	50000
AZEFFOUN	17 016	0,46%	2,23%	2,98%	3,40%	2,90%	19000	22000	26000	30000
TIGZIRT	12 299	1,40%	2,00%	3,00%	3,00%	2,59%	15000	18000	22000	25000
BOGHNI	31 388	-0,23%	0,39%	1,22%	1,71%	1,57%	32000	34000	37000	40000
A. EL HAMMAM	20 442	0,14%	0,14%	0,16%	0,19%	0,23%	20585	20751	20949	21191
L.N.IRATHEN	29 494	-0,13%	-0,10%	0,00%	0,10%	0,10%	29347	29347	29494	29642

Source : D.P.S.B. de la wilaya de Tizi-Ouzou.

La population urbaine des villes de Tizi-Ouzou et Draa-Ben Khedda passera de 137 460 habitants à 235 000 habitants soit un taux d'urbanisation de 88% en 2030. Celle de Draa El Mizan et Boghni augmentera de 35 870 habitants à 72 000 habitants soit un taux d'urbanisation de 69 % durant la même période. Le centre urbain d'Azazga passera de 27 145 habitants à 50 000 habitants soit 83% de taux d'urbanisation. Concernant les deux centres touristiques (Tigzirt et Azeffoun) leur population urbaine passera de 14 485 habitants à 40 000 habitants soit une augmentation de la population urbaine de 70% entre 2010-2030. Les deux pôles du massif central (Ain el Hammam et Larbaa Nait Irathen) connaîtront un léger redéploiement vers les deux centre urbains en 2030.

Cependant, ces taux de population agglomérée proposés pour l'horizon 2030 (88%, 83%) seront toujours considérés comme des hypothèses fortes pour Tizi-Ouzou, Draa Ben Khedda, Azazga et Draa El Mizan, par conséquent, difficilement envisageables, d'où la nécessité de promouvoir à proximité des grandes agglomérations comme Tizi-Ouzou, Azazga et Draa El Mizan, des pôles d'appuis et des pôles de relais, qui permettront de diffuser la

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

croissance et d'engendrer la compétitivité entre les différentes entités territoriales de la wilaya.

b/ Pôles de croissance

L'émergence de pôles de croissance à l'horizon 2030, devra permettre d'assurer l'encadrement économique et territorial de la wilaya de Tizi-Ouzou. Ceci pourrait se concrétiser autour de trois (03) grands pôles de croissance à savoir (Tizi-Ouzou, Azazga et Draa El Mizan) soutenu par des pôles d'appui formant ainsi 03 groupements urbains qui ont été nommés comme suit :

- Le Grand Tizi-Ouzou (Tizi-Ouzou, Draa Ben Khedda, Tamda et Tadmait) ;
- Le Groupement urbain d'Azazga (Azazga, Fréha, Aghrib) ;
- Le Pôle de Draa - El - Mizan (Draa- El-Mizan, Boghni, Tizi-Gheniff).

c/ Pôles d'appui

Le rôle assigné aux pôles d'appui est d'assurer un redéploiement de l'urbanisation et de certaines activités au niveau de ces zones, soutenir et accompagner les pôles de croissance dans leurs différents stades de développement. Les critères ayant contribué à la mise en place de ces pôles d'appui se reposent sur: un poids démographique assez faible (- de 30 000 habitants), une proximité par rapport aux pôles structurants ou aux pôles de croissance, une accessibilité favorable au rôle futur assigné à ces pôles d'appui.

A partir des critères retenus, six (06) pôles d'appui (Tadmait, Tamda, Aghrib, Fréha, Boghni, Tizi-Gheniff) répartis à travers le territoire de la wilaya devront permettre de recevoir des programmes de logement et certaines activités complémentaires selon la spécialisation du pôle de croissance.

d/ Pôles d'équilibre

L'émergence de pôles d'équilibre à l'horizon 2030, devra permettre d'assurer l'encadrement économique et territorial de certains espaces enclavés et de réduire la pression sur d'autres espaces. A cet effet, des critères de sélection (poids démographique actuel assez faible, présence d'axes routiers importants, Un dynamisme économique certain...) ont permis l'émergence de quatre(04) pôles d'équilibre : Ouadhia, Souamaa, Boudjimaa et Ain El Hammam.

Par conséquent, la croissance compétitive, scénario souhaitable dans la wilaya de Tizi-Ouzou devra s'articuler autour des dynamiques propres à chaque territoire et dont les objectifs principaux résident rappelons-le dans la constitution des pôles énumérés auparavant (structurants, de croissance, d'appui et d'équilibre).

L'ensemble de ces processus devra, engendrer d'ici l'horizon 2030, un volume d'emploi globale de 461 883 emplois tous secteurs confondus au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, dont 117 553 comme perspective emplois à créer pour la même période.

Les emplois à créer par secteur, verront une nette prédominance des secteurs de commerce, transport et service, de l'industrie et du BTPH, une tendance en relation avec les nouvelles options retenues dans ce scénario pour la refonte territoriale de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Le scénario de compétitivité suppose atteindre plusieurs objectifs : disponibilité de l'eau en quantité et qualité pour les différents usages, une gestion économe de l'eau, recyclage et réutilisation des eaux épurées, gestion et entretien des ouvrages, lutte contre la pollution hydrique, etc.

En dernier lieu, la grille de lecture des scénarios indique que la matrice de déclinaison des scénarios est un outil d'aide à la décision permettant de considérer les impacts du projet de territoire en fonction du levier de développement privilégié. Si chacun des scénarios s'appuie sur un domaine particulier d'intervention, les actions engagées influent sur toutes les composantes du territoire. De ce fait se pose la question de savoir quel scénario à retenir dans le schéma d'aménagement de la wilaya de Tizi-Ouzou?

En terme de réponse à cette question, les rédacteurs de ce plan d'aménagement considèrent que le scénario de la « croissance compétitive » semble à même de maximiser les qualités et potentiels intrinsèques aux différents territoires et d'apporter une réponse positive aux enjeux définis à l'issue du diagnostic territorial ; ce scénario s'inscrit dans le cadre des objectifs du SNAT 2030.

3/ Analyse critique

Cette brève étude sur le schéma prospectif d'aménagement et de développement durable pour la wilaya de Tizi-Ouzou, nous montre une préoccupation sur un double plan :

- **La recherche d'un équilibre spatial de la population** : afin de remédier à la pression du couloir de développement structuré tout au long de la vallée du Sébaou par les communes urbaines (Tadmait – Draa Ben Khedda-Tizi-Ouzou et Azazga) situées sur l'axe de la RN12, subissant une forte croissance urbaine et démographique. Cet axe qui concentre l'essentiel des activités industrielles, des équipements et des services fonctionne de manière linéaire avec une forte dépendance de l'aire métropolitaine d'Alger et donc des villes se trouvant à l'Ouest (Boumerdès, Réghaia, Rouiba, Alger), mais faiblement articulé sur le plan fonctionnel vers l'Est (Bejaia). Cet espace est actuellement fortement mit sous pression, constitue le principal bassin d'emploi de la wilaya. Cette vallée renferme aussi les meilleures terres agricoles qui sont fortement menacé par l'urbanisation. Cette urbanisation non maîtrisée conduit actuellement à la saturation des principales villes de la vallée du Sébaou.
- **Le développement des territoires par des pôles de croissance** : le rééquilibrage consolidé par des pôles de croissance et le renforcement du positionnement régional de la wilaya, dont le principe consiste à bâtir un territoire ouvert sur son environnement régional en mettant en place les conditions d'une dynamique démographique et économique volontariste, dans une logique de gestion économe de l'espace et le respect de son patrimoine naturel et paysager. Ce modèle assoit le fonctionnement du territoire en structurant des pôles économiques et de services intermédiaires d'une manière a ce qu'ils soient complémentaires, afin d'ouvrir d'autres couloir de développement autres que Est-Ouest. Ainsi, le rôle des villes ne se

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

limitera pas à un encadrement administratif des territoires, mais aura pour mission l'encadrement économique des territoires (création de la richesse, emplois, etc...).

Concrètement, cette tendance de développement révèle des insuffisances inéluctables qui entravent le fonctionnement de développement local notamment avec l'absence de décentralisation, la contrainte foncière, la complexité des dispositifs institutionnels et l'insuffisance des moyens d'études et de réalisation.

3-1/ Absence de décentralisation

La formule des Plans Communaux de Développement (PCD) pensait pouvoir contourner les blocages qui ont caractérisé les expériences antérieures en mettant en avant la nécessité d'appliquer strictement les dispositions des codes communal et wilayal qui conféraient à la commune et à la wilaya une pleine compétence sur l'ensemble des activités d'intérêt local.

Mais après plusieurs années d'application, on s'est rendu compte que les plans établis par les communes sont systématiquement confrontés au contrôle d'une triple tutelle : la daïra, la wilaya et l'administration centrale (ministères). Toutes les entraves au plein déploiement de P.C.D. ne sont pas levées dans la mesure où la majorité des communes (surtout celles des montagnes) n'ont guère de ressources propres. Elles sont tributaires du budget de l'Etat.

Au-delà de l'indigence des moyens matériels et financiers propres aux communes, la raison principale réside dans l'absence de véritable pouvoir local. La définition de la politique d'aménagement du territoire et du développement local a toujours été du ressort du pouvoir central et dans une moindre mesure des instances wilayales.

A partir de 1987-1988, l'autorité centrale admet officiellement le défaut d'application du principe de décentralisation et proclame sa volonté de renforcer les prérogatives des collectivités locales.

Les communes accueillent avec satisfaction ces mesures, mais elles se rendent vite compte que sans moyens financiers conséquents, la décentralisation effective d'une partie du pouvoir n'est pas suffisante.

De fait, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, le principe de décentralisation n'a guère de sens pour 90% (60 sur 67)¹ qui n'ont point de ressources propres pour réaliser leur politique de développement et d'aménagement conformément à leurs prérogatives officielles.

Enfin de compte, la politique algérienne de développement régional et local se résume à l'érection d'un pôle urbano-industriel par grande région. C'est le cas dans la wilaya de Tizi-Ouzou où la ville de même nom a connu un essor considérable depuis le « programme spécial » de la fin des années 1960. Mais cela s'est fait au détriment de l'arrière pays montagneux qui est resté, malgré son important peuplement, sous-équipé socialement et sous-développé économiquement.

C'est une conséquence directe de la stratégie du pouvoir central, qui consiste à limiter au maximum la multiplication des centres de décisions locaux plus ou moins

¹ Doumane (S) : « Modernisation économique et pesanteur socio – culturelle en Algérie : l'exemple de la kabylie » ; Op.cit ; P 372.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

autonomes ou du moins décentralisé. Il s'en est tenu à quelques relais déconcentrés, n'allant pas au-delà des chefs-lieux de wilaya. Dans la partie occidentale de la Kabylie, Tizi-Ouzou est ainsi devenue l'unique pôle de développement économique et social.

3-2/ La contrainte foncière

La promulgation de la loi 90/25 du 28/11/1990 portant orientation foncière a consacré définitivement la libéralisation du marché foncier et la reconnaissance du droit de propriété. A la faveur de cette nouvelle réglementation et devant l'absence d'instruments d'aménagement et d'urbanisme non encore approuvés, à laquelle s'adjoint l'instabilité politique, la ville de Tizi-Ouzou a assisté passivement à la multiplication de lotissements et de coopératives immobilières. La libéralisation du marché a eu pour conséquence la consommation effrénée et souvent le gaspillage, conjugué au phénomène de spéculation qui en est résulté, du patrimoine foncier public de la ville, au profit d'opérateurs privés en quête de rentes de tous genres¹.

Par conséquent, la ville de Tizi-Ouzou est livrée à une urbanisation incontrôlée, fait de promoteurs privés construisant le maximum d'espace, se développant dans toutes les directions tout en dévorant au passage les poches de terrain susceptibles d'accueillir les projets d'équipement publics.

Dans sa globalité, la wilaya de Tizi-Ouzou, qui s'étale sur une superficie réduite de 2 957,93 Km² se singularise par le caractère quasi hégémonique de la nature privée de la propriété foncière aggravé par son morcellement excessif, son indivision et l'absence de titre de propriété.

Les terrains publics domaniaux et communaux, en dépit de leur rareté, quant ils sont disponibles, posent le problème de leur constructibilité engendrant des coûts excessifs pour la réalisation des projets. La situation du foncier public au niveau des collectivités locales fait ressortir² : 21 communes totalement démunies de toute assiette foncière publique et 04 communes se caractérisent par une rareté de terrains publics.

Pour permettre la réalisation des équipements publics, la wilaya est contrainte de recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, générant ainsi des surcoûts aux projets.

La dite procédure, quand les pouvoirs publics y recourent, bute sur un autre phénomène contraignant qu'est, l'opposition systématique des propriétaires.

Cet état de fait contraint les pouvoirs publics à la délocalisation des projets vers d'autres localités disposant d'assiettes foncières ; ce qui engendre des disparités de développement entre les localités de la wilaya en matière d'équipements et d'infrastructures nonobstant les retards dans la réalisation.

¹ Laïche (M) et Sadoudi (M) : « L'extension de la ville de Tizi-Ouzou sous la contrainte foncière » ; revue campus n°8 ; 2007 ; PP 3-10.

² Abbas (K) : « Programme de développement de la wilaya de Tizi-Ouzou (1999-2009) » ; 2012.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

La Wilaya de Tizi-Ouzou a enregistré quelques 70 délocalisations d'entreprises durant la dernière décennie (2002-2012)¹. Le chiffre est révélateur d'un processus de désinvestissement effarant.

Notre Wilaya, est en dessous de la moyenne nationale en termes de ratio d'entreprises par habitant. Si la moyenne nationale est de 12,5 entreprises pour 1000habitants, Tizi-Ouzou ne compte que 6,5 pour 1000 sur les 55 000 entreprises recensées par le CNRC².

A ces contraintes, s'ajoute celle liée au retard enregistré dans l'opération du cadastre général dont, uniquement, douze (12) communes, sont, partiellement, cadastrées sur les 67 composant la wilaya.

3-3/ La complexité des dispositifs institutionnels

Les réformes des dispositifs institutionnels permettent de mettre en place de nouveaux instruments d'intervention et ouvrent la voie à de nouvelles possibilités d'action en matière de développement local. On peut citer les instruments et les possibilités suivants : micro - crédit, soutien à l'investissement dans le cadre de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI), soutien à l'investissement agricole dans le cadre du FNDRA, dispositifs de soutien à l'activité artisanale, etc...

A coté de ces dispositifs, il existe, bien entendu les instruments classiques dont disposent les collectivités locales et l'Etat pour promouvoir les actions de développement local : les PCD et les Programmes Sectoriels de Développement (PSD).

Les contraintes financières qui ont pesé sur le financement public, pendant près de deux décennies, ont conduit à un repli de l'action de développement et à l'accumulation de retards. Mais le relâchement de ces contraintes ouvrent de nouvelles perspectives, à condition qu'un effort important soit engagé pour doter les collectivités locales des compétences exigées par la conduite d'actions de développement.

Il nous semble que la transformation des dispositifs institutionnels a induit l'apparition de problèmes nouveaux pour la plupart des acteurs et nécessitent de développer des instruments nouveaux et des approches renouvelées de l'action de développement local. Cette exigence est renforcée par les effets déstructurant de la crise économique sur les collectivités locales. Les problèmes les plus importants nous semblent être à plusieurs niveaux de complexité.

Un problème d'information sur les ressources, les marchés, les compétences disponibles, les dispositifs mis en place. Les marchés se sont considérablement transformés, sous l'effet du programme de stabilisation macroéconomique, de la libéralisation des prix et de l'intensification de la concurrence. La connaissance des tendances des marchés devient un enjeu majeur pour les investisseurs et dans leurs rapports avec les banques. L'information existe au niveau de tel ou tel acteur mais elle est loin d'être partagée. Ce problème concerne peu ou prou tous les acteurs : investisseurs, banques, collectivités

¹ Communication du Président d'APW de Tizi-Ouzou à la session ordinaire du 17 Mars 2013.

² Idem.

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

locales, structures publiques. Bien évidemment, la contrainte d'information crée de l'incertitude et freine l'action.

Un problème de recherche de convergence entre les projets et les stratégies des différents acteurs (promoteurs d'investissement, banques, collectivités locales, institutions de formation, entreprises publiques et privées). On peut penser à toutes les possibilités de valorisation des complémentarités entre les entreprises, ou de valorisation des potentialités de formation et de recherche de l'université.

Un problème de mise en relation des acteurs : la création d'activité est un processus complexe faisant intervenir de multiples acteurs, possédant des ressources ou des capacités d'action complémentaires ; il est donc souvent nécessaire de favoriser leur mise en relation et leur coordination pour faciliter la création d'activités.

Un problème d'animation au sens d'impulsion d'actions complexes impliquant de nombreux acteurs. Dans la phase précédente de développement, l'impulsion était donnée par l'Etat central, à travers la planification ; la transformation de l'économie nécessite que soient trouvés les instruments capables de jouer ce rôle, en partant de l'autonomie des différents acteurs. On pense au problème difficile de financement des entreprises privées à faible surface financière, ou au problème d'implantation de la micro entreprise.

3-4/ Insuffisance des moyens d'études et de réalisation

Cette situation générée par l'émiettement des programmes, répartis à travers les villages, désintéresse les entreprises qualifiées et performantes laissant place aux entreprises sans qualification et autres artisans.

A ceci s'ajoute l'absence de maîtrise des études qui influe, négativement, sur le coût des projets, la durée des réalisations, la qualité ainsi que les impacts sur la population.

Ainsi, s'impose la nécessité d'une nouvelle approche des actions à mener en vue de répondre à la demande sociale et économique, dans le cadre de l'atténuation des tensions et déséquilibres spatiaux.

En termes de fidélité de réalisation par rapport à l'aspect architectural, les ouvrages réalisés ne répondent pas souvent aux attentes du maître de l'ouvrage et ne concourent pas à la valorisation de l'acte de bâtir.

Le diagnostic de la situation du maître de l'ouvrage permet de relever les contraintes suivantes :

- Insuffisances organisationnelles de certaines structures du maître de l'ouvrage,
- Insuffisance des moyens humains et matériels en rapport aux plans de charge,
- Absence de mesures incitatives et d'encouragement du personnel chargé du suivi et de la réalisation des projets,
- Retards dans la conclusion des procédures contractuelles en raison du dysfonctionnement et de l'absence d'une formation spécifique en la matière,
- Difficultés de recensement des zones présentant des risques naturels et techniques en raison de manque d'étude géotechniques...,

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

A côté de ces contraintes évoquées ci-dessus se rajoutent d'autres obstacles épineux. Il y a lieu de rappeler que les spécificités géographiques de la région, ainsi que l'instabilité, ont retardé l'effort de développement dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Les douloureux événements qu'a vécu la région entre 1992 et 2000 et ceux du printemps 2001, ont porté un "coup dur" au développement local. L'insécurité sous toutes ses formes, à savoir le terrorisme, la délinquance, le banditisme et le crime organisé ont compliqué cette situation. Il va sans dire que des fléaux constituant de véritables dérives pour la société ont fait leur apparition.

Ces particularités se répercutent négativement sur les coûts des réalisations des projets dans la wilaya, en engendrant notamment des réévaluations des autorisations de programmes (AP) allouées aux différents projets de développement.

En somme, il faut souligner que la prise en charge des besoins actuels et ceux générés par l'évolution de la population doit être, étroitement, liée à la définition d'une organisation spatiale et d'une stratégie de développement qui tiendrait compte des contraintes et des vocations économiques et sociales de la wilaya, afin de les impliquer dans un programme prenant en charge les impératifs d'intégration des différentes zones en fonction de leur complémentarité économique. Ce développement reposerait sur une option territoriale adaptée aux objectifs priorités en vue de l'optimisation des résultats et une meilleure valorisation des potentialités existantes et offertes à la wilaya.

Conclusion du chapitre

Ce chapitre a expliqué la relation entre les activités économiques et la dynamique territoriale dans la wilaya de Tizi-Ouzou sur deux niveaux d'analyse.

Le premier niveau a situé les principaux facteurs de la dynamique territoriale dans cette région au nombre de six (6) catégories à savoir : la situation géographique, l'amélioration des infrastructures de base, la formation des ressources humaines, les ressources locales, le développement du secteur privé et également l'extension urbaine dans cette wilaya.

Le deuxième niveau d'analyse a retracé le schéma prospectif d'aménagement et du développement durable de la wilaya de Tizi-Ouzou. En effet, en partant des tendances récentes déjà observées sur le territoire, caractérisées par de nombreux dysfonctionnements, il a été jugé utile de signaler dans le premier scénario les risques attendus par le maintien de cette tendance, une autre démarche permettant l'atténuation des dysfonctionnements par une dynamique de rééquilibrage des forces du territoire est proposé dans le deuxième scénario. Pour garantir à terme la pérennisation du rééquilibrage escompté, il serait judicieux de consolider ce schéma de rééquilibrage par des pôles de croissance qui auront un rôle d'encadrement du développement, de rayonnement et d'animation territoriales dans leurs zones d'influence respectives à long terme et que l'on peut appelé bassin de vie (troisième scénario).

Les trois scénarios auront évidemment des impacts différents sur les diverses dimensions du développement durable.

Conclusion de la partie

Les éléments mis en exergue dans cette partie esquissent succinctement les aspects de la distribution de la population et des activités économiques dans le milieu physique de la wilaya de Tizi-Ouzou d'une part, et l'identification de la relation existant entre les activités économiques et la dynamique territoriale d'autre part.

La wilaya de Tizi-Ouzou, connaît actuellement une phase de transition de sa démographie qui se traduit par :

- Une baisse sensible des différents taux de croissance parfois devenant négatifs dans certaines communes, notamment au cours de la dernière décennie (1998/2008).
- Une persistance de jeunesse de sa population, bien que des changements notables sont observés dans la structure démographique, notamment au niveau des tranches d'âge 0 ans - 4ans et 05 ans-09 ans, en légère baisse par rapport aux périodes précédentes.
- La baisse opérée dans les tranches d'âge de populations jeunes aura des impacts certains sur des secteurs socio-économiques dans la région.
- La proportion de la tranche d'âge représentant la population âgée de 20 – 60 ans atteint presque 60% et est supérieure à la moyenne nationale. Cette tranche concerne principalement la population active pourvoyeuse de main d'œuvre sur le marché de travail. La baisse des taux d'accroissement induisant parfois des taux négatifs dans certaines communes, est révélatrice d'une forte émigration de personnes vers d'autres lieux offrant plus de chances de travail en particulier auprès de personnes qualifiées.
- L'émigration de cette tranche d'âge en quête d'emploi entrainera à terme une hémorragie de population dans ces zones car le départ de personnes de cette tranche entrainera à coup sur le départ des autres membres de la famille en général.

Toutefois, au niveau de notre zone d'étude se manifeste un grand écart entre une population élevée et une faible superficie qui est à l'origine de la hausse de la densité atteignant près de 380 habitants par km² contre 312,1 sur l'ensemble régional.

Ayant connu un lourd passif de marginalisation la wilaya de Grande-Kabylie a bénéficié d'une enveloppe financière de 550 millions de dinars dans le cadre du programme spécial lancé en 1968 par les pouvoirs publics pour atténuer les déséquilibres régionaux légués par la période coloniale. Trois secteurs d'activités ont été privilégiés dans l'octroi des crédits, l'agriculture avec 23% du total des crédits, l'industrie avec 18% et les infrastructures surtout routières avec 10,4%. L'importance accordée à la relance de l'agriculture de montagne a surtout porté sur l'oléiculture, activité d'origine ancienne et largement pratiquée par la petite paysannerie. Concernant l'industrie, c'est le secteur de l'artisanat traditionnel à fort ancrage territorial et dont le savoir-faire est reconnu qui a été privilégié. La ventilation des crédits, en donnant la priorité à l'oléiculture et à l'artisanat semble refléter les spécificités locales de notre région d'étude. Les programmes d'investissement ayant suivi

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

lors des années 1970, en adéquation avec l'option « industrialiste » du modèle de développement économique choisi, ont rompu avec la politique précédente en négligeant les territoires ruraux surtout ceux de montagne dont fait partie la région de Grande-Kabylie.

L'artisanat et l'agriculture vivrière et oléicole qui ont constitué dans le passé très lointain (période précoloniale) les sources de subsistance des populations rurales et le tourisme n'ont bénéficié que de 11,50% des investissements sectoriels accordés au territoire rural de notre région d'étude lors du deuxième plan quadriennal (1974-1977). Les territoires des plaines à vocation agricole et à fortes potentialités hydriques situés dans la vallée de Oued Sébaou et dans la dépression de Draa-El-Mizan - Boghni au lieu d'être valorisés par des activités agricoles ont changé de destination au profit d'activités extra-agricoles à dominante industrielle.

Le recul de la dynamique industrielle étatique, suite aux réformes entamées durant les années 1980 et accélérées avec l'application du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en 1994, n'a pas pour autant servi le secteur de l'agriculture et d'autres ressources restées encore vierge dans la région. L'agriculture n'a bénéficié, respectivement, lors des périodes 1990-1994 (avant le PAS) et 1995-1998 (après le PAS) que de 0,95% et 1,06% du total des dépenses économiques affectées à la wilaya de Tizi-Ouzou. Les secteurs du tourisme et de la pêche n'ont bénéficié que de 0,04% (1990-1994) et 0,08% (1999-2001). Ce sont les infrastructures de base qui se sont accaparées le gros lot avec en moyenne 98% de l'ensemble des dépenses au détriment des secteurs productifs.

Actuellement, les résultats de Recensement Economique de l'ONS montrent que la wilaya de Tizi-Ouzou vient en second position dans la région Nord-Centre (après Alger) en termes de regroupement des entités économiques et administratives et affiche aujourd'hui un profil économique dominé par le secteur tertiaire. Celui-ci se positionne en première place avec 72% des emplois offerts en 2009 (dont 36,84% pour le transport, les services et le commerce et 35,60% pour l'administration), alors que l'agriculture ne représente que 5,2% des emplois offerts.

Bien évidemment, les mutations territoriales observées au cours de ces dernières années s'expliquent en grande partie par une batterie d'indicateurs qui se différencient au niveau national, régional et local.

En dépit de leur saturation aussi bien au niveau du marché du travail qu'au niveau des assiettes foncières et du logement, les grandes villes et particulièrement les grandes métropoles continuent à attirer beaucoup de monde tout en enregistrant des taux de croissance en baisse d'une décennie à l'autre.

Par contre, leurs espaces périphériques qui sont en général le lieu de report de leur croissance urbaine connaissent des taux de croissance de plus en plus forts.

Conclusion générale

Traditionnellement, l'aménagement du territoire est défini comme une politique de l'Etat visant la réduction des disparités entre les territoires. Elle passe par des mesures de distribution, dont l'objectif est de rapprocher les niveaux de revenu et les potentiels de production entre les territoires. Cette politique prend son sens dans l'alternative qu'elle fournit à la mobilité des hommes. Elle repose sur le rejet du marché comme mode privilégié de formation des espaces économiques et traduit une approche volontariste de localisation des activités permettant de les rapprocher des lieux de peuplement.

De plus cette conception de l'aménagement du territoire est discutée aussi dans son objectif de solidarité, de réduction des disparités spatiales.

Dès lors, plusieurs contributions cherchent des contenus alternatifs à cette conception traditionnelle de la politique d'aménagement du territoire.

Tel que présenté dans la première partie de ce travail, c'est le développement local des territoires qui est l'enjeu central. La politique d'aménagement du territoire a dès lors pour rôle principal « d'aider à la mobilisation des acteurs locaux ». Le territoire est un espace construit par le jeu d'acteurs multiples (entreprises, habitants, associations, élus locaux...), une « production collective », comme le souligne Alain Lipietz.

Si l'action de l'Etat doit continuer à viser de donner leur chance à tous les territoires et à tous leurs habitants, notamment à travers les choix d'infrastructures et les services collectifs, l'objectif n'est certainement plus l'alignement, la mise à niveau dans tous les domaines, l'uniformité. Ce n'est pas en cherchant à ressembler aux autres qu'un territoire en difficulté pourra engager un rattrapage. Au contraire, dans cette approche, ce qui doit être privilégié, c'est un appui à des stratégies différenciées de développement, à des projets d'initiative locale. Ces stratégies et ces projets sont fondés sur une valorisation des avantages comparatifs locaux, sur l'utilisation des compétences et des réseaux que le territoire peut mobiliser pour dynamiser son développement.

A partir des années 1990, l'aménagement du territoire est marqué par un nouveau paradigme de « développement territorial », basé sur la dialectique du local et du global, qui repose sur les principes de la compétitivité et l'attractivité des territoires.

Dans ce nouveau contexte, l'espace devenu territoire s'analyse de plus en plus comme une organisation, un système constitué d'acteurs liés entre eux par des rapports sociaux, des rapports dynamiques qui évoluent dans le temps en fonction des relations, des interactions qui s'établissent entre eux.

Au cours de la deuxième partie, nous avons constaté que durant presque deux décennies (1962-1980), l'Algérie n'a pas eu, à proprement parler, de planification spatiale ni même de stratégie avérée d'aménagement du territoire (mais plutôt marqué par une politique d'équilibre régional). Les actions d'aménagement du territoire furent essentiellement conçues comme support au modèle de développement économique choisi.

Conclusion générale

L'espace, simple instrument au service d'une politique sectorielle, devait s'adapter aux exigences d'un processus de développement volontariste piloté centralement.

La crise économique qu'a connu le pays, du fait de la chute du prix du baril de pétrole dès le milieu des années 1980, s'est traduite par l'affaiblissement des stratégies socio-économiques de l'Etat et des actions territoriales. La vertu salvatrice de l'étatisme est vaincue par les lois du marché.

Depuis des années 2000, une vaste entreprise de redressement a été engagée, touchant tous les secteurs de la vie de notre pays. L'embellie financière de cette période assure à l'économie algérienne devenue rentière une insertion massive et subordonnée dans l'économie mondiale. De ce fait, trois types d'indicateurs ont influencé sur la relance des activités économiques et le soutien de la dynamique territoriale à savoir : valorisation des hydrocarbures, l'intervention de l'Etat et la croissance urbaine.

Ces éléments ont permis à l'Algérie de progresser dans la voie de la reconstruction et l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire à l'horizon 2030 qui répond à trois exigences suivantes : répondre aux déséquilibres de localisation de la population et des activités économiques dans le territoire, la mise en attractivité de nos territoires, la préservation du capital naturel et culturel de notre pays.

Tel que indiqué dans la troisième partie de ce travail, l'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local relève plusieurs dysfonctionnements entre la répartition de la population et les activités économiques.

A noter qu'à défaut d'une économie à base industrielle et agricole, les communes de la wilaya ont développé surtout les activités de services et de commerce pour faire face aux besoins de ces communes notamment en termes d'emplois. Le tissu économique reste fortement dominé par le secteur privé qui totalise près de 96% du total des entités recensées en 2012 par l'ONS.

Cette région dispose de réels atouts pour entreprendre la relance de l'investissement lequel constitue un des leviers de son développement : proximité de la capitale, ressources humaines, infrastructures de base...

Notre étude a précisé que la wilaya de Tizi-Ouzou se présente avec un très grand dynamisme en matière de création des entreprises (PME) par son classement des premiers rangs dans le nombre de création d'entreprises privées en Algérie.

La dynamique économique remarquable dans cette région peut s'expliquer par la conjugaison de deux facteurs majeurs : les réformes institutionnelles en matière de libéralisation de l'économie nationale et la politique d'emplois de jeunes initiée par l'Etat.

Cependant, à l'exception des principales agglomérations situées sur les axes structurants (Tizi-Ouzou, Draa Ben Khedda, Azazga) et à un à degré moindre les pôles

Conclusion générale

secondaires constitués par Boghni, Draa El Mizan, Larbaa Ait Irathen caractérisées par la concentration des activités et des équipements et qui assurent à degrés divers l'encadrement économique de leurs territoires respectifs, le reste des agglomérations n'assurent et de manière difficile que l'encadrement administratif de leurs territoires respectifs. Ces derniers sont pratiquement à l'écart des couloirs de développement de la wilaya, ce qui renforce les dysfonctionnements et les ruptures territoriales.

La situation qu'engendre cette occupation anarchique du territoire a des conséquences de plus en plus critiques, sur l'économie locale, l'environnement naturel, le social et le patrimoine matériel et immatériel.

Les projections démographiques et économiques à moyen terme et long terme, seront des indicateurs déterminants dans l'élaboration du schéma prospectif d'aménagement du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Par ailleurs, il faut souligner que, quelque soit le niveau d'analyse retenu, les vulnérabilités de l'Algérie ne sont pas exclusivement de nature économique. Un territoire immense, semi-aride, menacé par la désertification rampante, dépourvu de ressources hydriques suffisantes, déséquilibre régional...représentent aussi des vulnérabilités incontestables.

Afin de faire face aux contraintes de développement des territoires en Algérie, quelques perspectives restent ouvertes dans différentes actions à entreprendre notamment: la création et la diversification des richesses dans les territoires, la durabilité des territoires, le développement local, la maîtrise de l'urbanisation et la régionalisation.

a/- L'attractivité des territoires dépend de la diversification et la création des richesses

Plusieurs auteurs¹ rappellent que, les économies fortement dépendantes des hydrocarbures, comme l'Algérie, présentent souvent la diversification économique comme une dimension essentielle de leurs politiques de développement car la dépendance des hydrocarbures est perçue comme porteuse de risque.

Se poser les questions de diversification et de croissance économique accélérée suppose naturellement que l'Etat soit préalablement engagé dans un processus de construction des capacités institutionnelles pré-requises à la croissance. D'un autre côté, cette diversification de l'économie nécessite la promotion d'une politique de l'offre et l'amélioration de l'efficacité de l'investissement².

A travers notamment les grands travaux d'aménagement du territoire (grandes infrastructures, travaux forestiers...), l'Etat dispose à ce niveau du moyen de décentraliser vers les Hauts Plateaux et le Sud, les cadres du développement pour lesquels il s'agira d'attirer les investisseurs et les ressources humaines.

¹ Boukllia-Hassane (R) : « L'économie algérienne face à la diversification : quelles perspectives ? » ; in les cahiers du CREAD n°105/106 ; 2013 ; PP 37-62. Mekideche (M) : « L'Algérie entre économie de rente et économie émergente » ; Op.cit ; P 159. Sid Ahmed (A) : « Le développement asiatique : quels enseignements pour les économies arabes ? Eléments de stratégie de développement : le cas de l'Algérie » ; éditions Publisud ; Paris ; 2004.

² Benachenhou (A) : « La fabrication de l'Algérie » ; Op.cit ; PP 255-258.

Conclusion générale

La valorisation des ressources naturelles hors hydrocarbures, notamment dans le domaine minier, portuaire et touristique, reste presque totalement à faire alors que le pays dispose d'avantages compétitifs importants en Méditerranée.

b/- Développement durable des territoires

Depuis les années 1970, les limites des ressources naturelles ont, de plus en plus, été prises en compte par les institutions ou plus précisément par les instances des gouvernances nationales et internationales de ces richesses. D'autres part, les sciences économiques se sont développées dans le domaine de l'environnement et proposent, depuis, des théories sur les coûts des externalités et sur ceux de l'usage des ressources naturelles non renouvelables³. Ce type de développement « vise à préserver les ressources spatiales, freiner l'appauvrissement des éco systèmes et de la biodiversité et valoriser un patrimoine paysager et culturel »⁴.

En raison du caractère non renouvelable de nos ressources fossiles (pétrole et gaz), il est nécessaire d'envisager la mobilisation rationnelle des énergies nouvelles, surtout dans le domaine des ressources renouvelables que sont la géothermie, le soleil et le vent.

c/- Développement économique local

Bien que l'équilibre régional a été et reste un objectif de la politique économique et sociale algérienne, des inégalités tant sociales que spatiales sont encore observables au niveau national ou infranational. L'échelon local souffre encore de multiples problèmes : financier, sous-encadrement, centralisation du pouvoir, disparités urbaines et rurales.

En effet, le développement local ne doit pas se limiter aux seuls financements publics. Les budgets locaux des collectivités locales devront être les acteurs et les initiateurs principaux, à travers des politiques systémiques d'encouragement à l'initiative et à la création d'entreprises, à partir de toutes les opportunités locales.

L'amélioration de l'attractivité des espaces ruraux passe par la différenciation des politiques publiques en fonction des espaces réceptacles des investissements, ce qui ne peut s'accomplir qu'avec des politiques territoriales au lieu des politiques sectorielles actuellement en vigueur. Les politiques territoriales nécessitent la mise en œuvre d'une véritable décentralisation pour une meilleure implication des acteurs locaux dans la gouvernance locale⁵.

³ Lounnas (R) : « L'économie des ressources naturelles : une discussion des questions relatives aux hydrocarbures » ; in Hafsi (T) : « Le développement économique de l'Algérie : Expériences et perspectives » ; Op.cit ; PP 604-605.

⁴ Loinger (G) : « La notion de développement durable dans le champ de l'aménagement du territoire » ; in Vandermotten (C) : « Le développement durable des territoires » ; éditions de l'université de Bruxelles ; Belgique ; 2002 ; PP 47-51. Ce référer également au chapitre 9 : « Les nouvelles politiques de développement durable des territoires » ; in ouvrage Baudelle (G), Guy (C) et Mérenne-Schoumaker (B) : « Le développement territorial en Europe » ; Op.cit ; PP 217-244.

⁵ Taleb (N), Ferfera (M.Y) : « Essai de conceptualisation de l'attractivité des espaces ruraux algériens » ; in les cahiers du CREAD n° 103 ; 2013 ; PP 45-63. Bedrani (S), Cheriet (F) : « Quelques éléments pour un bilan d'un demi siècle de politiques agricoles et rurales » ; in les cahiers du CREAD n°100 ; 2012 ; PP 137-162.

Conclusion générale

d/- L'organisation de l'urbanisation

Les constats faits aujourd'hui sur la ville, l'urbain et l'armature urbaine donnent incontestablement une image bien obscure de tant d'efforts de développement et d'aménagement générés pendant près de 50 ans d'indépendance⁶. Ce qui nécessite de revoir la vision de l'urbanisation du pays, en refondant son organisation, ses objectifs et sa prospective sur les logiques territoriales qui la conditionnent.

La logique économique territoriale impose ainsi notamment : la maîtrise et la réorganisation de l'urbanisation des aires métropolitaines telliennes ; la promotion au niveau des régions intérieures de véritables métropoles régionales ; la constitution des armatures urbaines régionales sur la base de la diffusion des activités urbaines significatives et selon, les potentialités territoriales à mettre en valeur ; des villes nouvelles liées aux diverses restructurations qu'impliquent la maîtrise des aires métropolitaines.

e/- La régionalisation

Au cours des dernières décennies, les Etats nationaux se sont progressivement trouvés privés d'un ensemble d'outils qui relevaient traditionnellement de leur compétence et de leur autorité. Qu'ils s'en soient départis volontairement ou que la mondialisation ait affaibli ou neutralisé une partie de l'efficacité de ces outils de souveraineté, le niveau national apparaît profondément redéfini dans ses missions et ses moyens. Dans ce sens, la régionalisation peut bien apparaître comme une contrepartie logique au processus d'intégration régionale et à la mondialisation.

La régionalisation constitue un enjeu au management territorial et au développement territorial suivant deux aspects⁷. Le premier conduit à mettre en évidence que la régionalisation participe de la réforme de l'Etat. Le second aspect renvoie à la plus grande capacité stratégique de prise de décision que l'on peut espérer du cadre régional et, plus largement, à une gouvernance renouvelée. Dans ce cadre, Samir Amine note à juste titre : « le seul développement possible est celui qui sait s'inscrire intelligemment dans la mondialisation approfondie de toutes les économies de notre planète »⁸.

Enfin, le développement économique est aussi déterminé par des facteurs sociaux et politiques multiples qui affectent la volonté des différents acteurs à interagir de manière constructive (Taïeb Hafsi, 2011).

⁶ Agharmiou-Rahmoun (N) : « Une nouvelle génération de villes : les villes/villages cas de la wilaya de Tizi-Ouzou » ; in les cahiers du CREAD n°96 ; 2011 ; PP 137-157.

⁷ Broggio (C) : « La région, cadre privilégié du management territorial » ; in ouvrage collectif sous la direction de Bonnet (J) : « Aménagement et développement territorial » ; éd ; ellipses ; Paris ; 2012 ; PP 29-52.

⁸ Amine (S) : « La faillite du développement en Afrique et dans le Tiers-Monde » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1989 ; P 5.

Conclusion générale

Références bibliographiques

Ouvrages

- 1/ Abdelmalki (L), Mundler (P) : « Economie du développement » ; éd ; hachette ; Paris ; 1995.
- 2/ Abdelmalki (L), Courlet (C) : « Les nouvelles logiques de développement » ; éd ; L'harmattan ; Paris ; 1996.
- 3/ Abdelmalki (L), Bounemra Ben Soltane (K), Sadni-Jallab (M) : « Le maghreb face aux défis de l'ouverture en méditerranée » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 2009.
- 4/ Abedou (A), Bouyacoub (A), Lallement (M), Madoui (M) : « De la gouvernance des PME-PMI : regards croisés France-Algérie » ; éd ; L'harmattan ; Paris ; 2003.
- 5/ Abedou (A), Bouyacoub (A), Kherbachi (H), « L'entrepreneuriat en Algérie, données de l'enquête GEM 2011 » ; éd ; GIZ et CREAD ; Alger ; 2013.
- 6/ Albou (P) : « L'économie et les sciences humaines » ; T 2 ; éd ; Dunod ; Paris ; 1967.
- 7/ Amine (S) : « La faillite du développement en Afrique et dans le Tiers – Monde » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1989.
- 8/ Assouline (S et J) : « Géopolitique de l'eau. Nature et enjeux » ; éd ; Studyrama perspectives ; France ; 2007.
- 9/ Aydalot (P) : « Dynamique spatiale et développement inégal » ; éd ; Economica ; Paris ; 1980.
- 10/ Aydalot (P) : « Crise et espace » ; éd ; Economica ; Paris ; 1984.
- 11/ Aydalot (P) : « Economie régionale et urbaine » ; éd ; Economica ; Paris ; 1985.
- 12/ Baudelle (G), Guy (C) et Mérenne-Schoumaker (B) : « Le développement territorial en Europe : concepts, enjeux et débats » ; éd ; PUR ; 2011.
- 13/ Baudiment (F-G) : « Quand les territoires pensent leurs futures » ; éditions de l'aube ; Paris ; 2001.
- 14/ Baumont (C), Combes (P), Derycke (P-H), Jayet (H) : « Economie géographique » ; éd ; Economica ; Paris, 2000.
- 15/ Benachenhou (A) : « Formation du sous-développement en Algérie » ; éd ; OPU ; Alger ; 1978.
- 16/ Benachenhou (A), « L'expérience algérienne de planification et de développement 1962-1982 », éd ; OPU ; Alger.
- 17/ Benachenhou (A) : « La fabrication de l'Algérie » ; éd ; Alpha Design ; Paris ; 2009.
- 18/ Bendjelid (A) : « Planification et organisation de l'espace en Algérie » ; éd ; OPU ; Alger ; 1986.
- 19/ Bendjelid (A), Brulé (J.C), Fontaine (J) : « Aménageurs et aménagés en Algérie. Héritages des années Boumediene et Chadli » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 2004.

- 20/ Benissad (M.E) : « Economie du développement de l'Algérie » ; éd ; OPU ; Alger ; 1979.
- 21/ Benissad (H) : « Algérie : restructurations et réformes économiques (1979-1993) » ; éd ; OPU ; Alger ; 1994.
- 22/ Benko (G) et Lipietz (A) : « Les régions qui gagnent » ; éd ; Economica/PUF ; Paris ; 1992.
- 23/ Bonnet (J) : « Aménagement et développement territorial » ; éd ; ellipses ; Paris ; 2012.
- 24/ Boudeville (J) : « Aménagement du territoire et polarisation » ; éd ; M.Th.Génin, librairies techniques ; Paris ; 1972.
- 25/ Boudjema (R), « Economie du développement de l'Algérie 1962 – 2010 (volume 2) » ; éd ; Dar El khaldounia ; Alger ; 2011.
- 26/ Boyer (R), Saillard (Y) : « Théorie de la régulation l'Etat des savoirs » ; éd ; la découverte ; Paris ; 1995.
- 27/ Brulé (J.C), Fontaine (J) : « L'Algérie volontarisme Etatique et aménagement du territoire » ; éd ; OPU ; Alger ; 1990.
- 28/ Camagni (R) et Maillat (D) : « Milieux innovateurs : théorie et politique » ; éd ; economica ; Paris ; 2006.
- 29/ Casteigts (M) : « L'aménagement de l'espace » ; éd ; L.G.D.J ; Paris ; 1999.
- 30/ Chanteau (J.P) : « L'entreprise nomade » ; Ed ; L'harmattan ; Paris ; 2001.
- 31/ Cohendet (P) : « L'après taylorisme » ; éd ; Economica ; Paris ; 1988.
- 32/ Comeliau (C) : « Mythes et espoirs du tiers mondisme » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1986.
- 33/ Cote (M) : « L'espace algérien. Les prémices d'un aménagement » ; éd ; OPU ; Alger ; 1983.
- 34/ Cote (M) : « L'Algérie ou l'espace retourné » ; éd ; Media-plus ; Constantine ; 1993.
- 35/ Cote (M) : « L'Algérie espace et société » ; éd ; Masson & Armand Colin ; Paris ; 1996.
- 36/ Courlet (C) : « L'économie territoriale » ; éd ; PUG ; Paris ; 2008.
- 37/ Courlet (C) : « Territoires et régions. Les grands oubliés du développement économique » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 2009.
- 38/ Courtin (R), Maillat (P) : « Economie géographique » ; éd ; Dalloz ; 1962.
- 39/ Dahmani (M) : « L'occidentalisation des pays du Tiers – Monde. Mythes et réalités » ; éd ; economica (Paris)/OPU (Alger) ; 1983.
- 40/ Dahmani (M) : « Planification et aménagement du territoire » ; éd ; OPU ; Alger ; 1984.
- 41/ Dahmani (M) : « Economie et société en Grande-Kabylie » ; éd ; OPU ; Alger ; 1987.

- 42/ Dahmani (M) : « Atlas économique et social de la Grande-Kabylie » ; éd ; OPU ; Alger ; 1990.
- 43/ Dahmani (M), Doumane (S), Oualikène (S), Saheb (Z) : « Tizi-Ouzou : fondation, croissance, développement » ; éd ; Aurassi ; D.B.K., 1993.
- 44/ Dahmani (A) : « L'Algérie à l'épreuve. Economie politique des réformes 1980-1997 » ; Casbah Editions (Alger)/ L'harmattan (Paris) ; 1999.
- 45/ Demaziere (C) : « Du local au global » ; Ed ; L'harmattan ; Paris ; 1996.
- 46/ Demaziere © : « Entreprises, développement économique et espace urbain » ; éd ; Economica ; Paris ; 2000.
- 47/ De Micheaux (E.L), Mulot (E) et Ould-Ahmed (P) : « Economie du développement » ; éd ; PUR ; Rennes ; 2007.
- 48/ Derycke (P-H) : « Espace et dynamiques territoriales » ; éd ; Economica ; Paris ; 1992.
- 49/ Donzelot (J) : « L'invention du social » ; éd ; Fayard ; Paris ; 1984.
- 50/ Durousset (M) : « La mondialisation de l'économie » ; éd ; ellipses ; Paris ; 1994.
- 51/ Ecrement (M) : « Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985 » ; éd ; ENAP/OPU (Alger)/PUG (Grenoble) ; 1986.
- 52/ Ficheur (E) : « Description géologique de la Kabylie du Djurdjura » ; éd ; OPU ; Alger ; 1990.
- 53/ Fremont (A) : « La région, espace vécu » ; éd ; PUF ; Paris ; 1976.
- 54/ Fujita (M), Thisse (J.F) : « Economie des villes et de la localisation » ; Ed ; de boack ; Bruxelles ; 2003.
- 55/ Gaudin (J.P) : « Technopolis. Crises urbaines et innovations municipales » ; éd ; PUF ; Paris ; 1989.
- 56/ Gervaise (Y) : « Le développement économique mondial » ; éd ; Ellipses ; Paris ; 1994.
- 57/ Greffe (X) : « Territoires en France » ; éd ; Economica ; Paris ; 1984.
- 58/ Greffe (X) : « Décentraliser pour l'emploi, les initiatives locales de développement » ; éd ; economica ; Paris ; 1989.
- 59/ Guerraoui (D) et Richet (X) : « Les investissements directs étrangers. Facteurs d'attractivité et de localisation » ; éditions Toubkal (Maroc) et l'Harmattan (Paris) ; 1997.
- 60/ Guindani (S) et Bassand (M) : « Mal développement régional » ; éd ; Presses Polytechniques Domandes ; Lausanne ; 1982.
- 61/ Gumuchiau (H), Pecqueur (B) : « La ressource territoriale » ; éd ; economica ; Paris ; 2007.
- 62/ Hafsi (T) : « Le développement économique de l'Algérie. Expériences et perspectives » ; Casbah éditions ; Alger ; 2011.

- 63/ Hatem (F) : « Investissement international et politiques d'attractivité » ; éd ; economica ; Paris ; 2004.
- 64/ Kherdjemil (B) : « Mondialisation et dynamiques des territoires » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1998.
- 65/ Kherdjemil (B) ; Panhuys (H) ; Zaoual (H) : « Territoires et dynamiques économiques » ; éd ; L'harmattan ; Paris ; 1998.
- 66/ Kouzmine (Y) : « Le Sahara algérien. Intégration nationale et développement régional » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 2012.
- 67/ Lacaze (J-P) : « L'aménagement du territoire » ; éd ; Flammarion ; Paris ; 1995.
- 68/ Lacour ©, Delamarre (A) : « 40 ans d'aménagement du territoire » ; éd ; La documentation française ; Paris ; 2006.
- 69/ Lajugie (J), Delfaud (P), Lacour (C) : « Espace régional et aménagement du territoire » ; éd ; Dalloz ; Paris ; 1985.
- 70/ Liabes (D) : « Capital privé et patrons d'industrie en Algérie, 1962-1982 » ; CREAD ; Alger ; 1984.
- 71/ Loinger (G) et Némery : « Construire la dynamique des territoires » ; éd ; L'harmattan ; Paris ; 1997.
- 72/ Loinger (G) et Nemery (J-C) : « Recomposition et développement des territoires » ; éd ; L'harmattan ; Paris ; 1998.
- 73/ Lollier (J-C), Prigent (L) et Thouément (H) : « Les nouveaux facteurs d'attractivité dans le jeu de la mondialisation » ; éd ; PUR ; Rennes ; 2005.
- 74/ Maché (A) : « Histoire de la Grande Kabylie XIX^e – XX siècle » ; éditions Bouchène ; Alger ; 2006.
- 75/ Madiot (Y) : « Aménagement du territoire » ; éd ; Armand Colin/Masson ; Paris ; 1996.
- 76/ Martinez (L) : « Violence de la rente pétrolière : Algérie, Irak, Libye » ; éd ; Presses de Sciences Po ; Paris ; 2010.
- 77/ Meier (G.M) et Seers (D) : « Les pionniers du développement » ; éd ; Economica ; Paris ; 1988.
- 78/ Mekideche (M) : « L'Algérie entre économie de rente et économie émergente » ; éditions Dahlab ; Alger ; 2000.
- 79/ Merlin (P) : « L'aménagement du territoire » ; éd ; PUF ; Paris ; 2002.
- 80/ Mezouaghi (M) : « Les localisations industrielles au Maghreb » ; Editions Karthala et IRMC ; Paris/Tunis ; 2009.
- 81/ Michalet (C-A) : « Qu'est-ce que la mondialisation » ; éd ; la découverte ; Paris ; 2004.
- 82/ Michel (M) : « L'aménagement régional en France : Du territoire aux territoires » ; éd ; Masson ; Paris ; 1994.

- 83/ Morvan (Y) : « Activités économiques et territoires » ; éditions de l'aube ; Paris ; 2004.
- 84/ Musso (P) ; Crozet(Y), Joignaux (G) : « Le territoire aménagé par les réseaux » ; éditions de l'aube ; France ; 2002.
- 85/ Musso (P) : « Les télécommunications » ; éditions la découverte, Paris ; 2008.
- 86/ Nadir (M T) : « L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967-1977 » ; éd ; OPU ; Alger ; 1982.
- 87/ Nemery (J.C) : « Le renouveau de l'aménagement du territoire en France et en Europe » ; éd ; economica ; Paris ; 1994.
- 88/ Ominami (C) : « Le Tiers-Monde dans la crise » ; éd ; la découverte ; Paris ; 1986.
- 89/ Oufriha (F.Z) – Djeflat (A) : « Industrialisation et transfert de technologie dans les pays en développement : le cas de l'Algérie » ; éd ; OPU (Alger)/ Publisud (Paris) ; 1986.
- 90/ Planque (B) : « Le développement décentralisé » ; éd ; Litec/Gral ; Paris ; 1983.
- 91/ Pecqueur (B) : « Le développement local » ; éd ; Syros ; 1992.
- 92/ Pecqueur (B) : « Dynamiques territoriales et mutations économiques », éd ; L'harmattan ; Paris ; 1996.
- 93/ Pecqueur (B) : « Le développement local » ; éditions ; la découverte/Syros ; Paris ; 2000.
- 94/ Peemans (J.-Ph.) : « Territoire, développement et mondialisation. Points de vue du sud », éd. Sylepse, coll. Alternative sud, 2008.
- 95/ Polese (M) : « Economie urbaine et régionale » ; éd ; Economica ; Paris ; 1994.
- 96/ Porter (M.E) : « L'avantage concurrentiel des nations » ; éd ; Inter éditions ; Paris ; 1993.
- 97/ Proulx (M-U) : « Territoires et développement économique » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1998.
- 98/ Rahmani (C) : «La croissance urbaine en Algérie » ; Ed ; OPU ; Alger ; 1982.
- 99/ Rallet (A), Torre (A) : « Economie industrielle et économie spatiale » ; éd ; economica, Paris ; 1995.
- 100/ Said-Amer (T), « Le développement industriel de l'Algérie. Bilan de l'industrialisation » ; éditions anthropos ; Paris ; 1981.
- 101/ Saives (A.L) : « Territoire et compétitivité de l'entreprise » ; Ed ; l'harmattan ; Paris ; 2002.
- 102/Sari (D) : « Les mutations socio-économiques et spatiales en Algérie » ; éd ; OPU ; Alger ; 1993.
- 103/ Sari (D) : « La crise algérienne économique et sociale. Diagnostic et perspectives. Eléments de stratégie » ; éd ; Publisud ; Paris ; 2001.
- 104/ Savy (M) et Veltz (P) : « Les nouveaux espaces de l'entreprise » ; éditions de l'aube ; Paris ; 1993.
- 105/ Scott (A.J) : « Les régions et l'économie mondiale » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 2001.
- 106/ Semmoud (B) : « Industrialisation et espace régional en Algérie. Le cas de l'Oranie littorale » ; éd ; OPU ; Alger ; 1986.

107/ Semmoud (B) : « Maghreb et Moyen-Orient dans la mondialisation » ; éd ; Armand Colin ; Paris ; 2010.

108/ Sid Ahmed (A) : « Economie de l'industrialisation à partir des ressources naturelles (I.B.R) » ; Tome 1 ; éd ; OPU ; Alger ; 1989.

109/ Sid Ahmed (A) : « Le développement asiatique : quels enseignements pour les économies arabes ? Eléments de stratégie de développement : le cas de l'Algérie » ; éditions Publisud ; Paris ; 2004.

110/ Tessa (A) : « Algérie, histoire d'une construction spatiale : 1960-2005 » ; Editions Publisud ; Paris ; 2007.

111/ Tourjansky-Cabart (L) : « Le développement économique local » ; éd ; PUF ; Paris ; 1996.

112/ Troin (J.F) : « Le Maghreb hommes et espaces » ; éd ; Armand Colin ; Paris ; 1985.

113/ Troin (J.F) : « Le grand Maghreb. Mondialisation et construction des territoires » ; éd ; Armand Colin ; Paris ; 2006.

114/ Vandermotten (C) : « Le développement durable des territoires » ; éditions de l'université de Bruxelles ; Belgique ; 2002.

115/ Veltz (P) : « Des territoires pour apprendre et innover » ; éditions de l'aube ; Paris ; 1994.

116/ Veltz (P) : « Mondialisation villes et territoires. L'économie d'archipel » ; éd ; PUF ; Paris ; 1996.

117/ Veltz (P) : « Des lieux et des liens. Politiques du territoire à l'heure de la mondialisation » ; éditions de l'aube ; Paris ; 2002.

118/ Wallerstein (B) : « Le capitalisme historique » ; éd ; la découverte ; Paris ; 1985.

Articles des documents

Abbas (M) : « L'ouverture économique de l'Algérie. Le rapport au monde au cœur d'un projet de développement national » ; in Hafsi (T) : « Le développement économique de l'Algérie » ; Casbah éditions ; Alger ; 2011 ; P 565-582.

Abdelmalki (L) ; Dufourt (D), Kirat (T) et Requier – Desjardins (D) : « Technologie, institutions et territoires : le territoire comme création collective et ressource institutionnelle » ; in Pecqueur (B) « Dynamiques territoriales et mutations économiques » ; P 177-194.

Abdoun (R), « Un bilan du programme de stabilisation économique en Algérie (1994-1998) » ; cahiers du CREAD n°46/47 ; 1998-1999 ; P 27-42.

Agence coopération et développement : « Industrialisation et aménagement du territoire en France depuis 1950 » ; revue problèmes économiques n°1973 ; Mai 1986 ; P 2-9.

Agharmiou-Rahmoun (N) : « Une nouvelle génération de villes : les villes/villages cas de la wilaya de Tizi-Ouzou » ; in les cahiers du CREAD n°96 ; 2011 ; P 137-157.

Aliouat (B) : « La régulation comme méta management : quelques grands repères » ; in Hafsi (T) ; Op.cit ; P 646-684.

Allal (M) : « Des investisseurs déboussolés » ; revue L'Eco n°23 ; Alger ; 2011 ; P 43-44.

Allal (M) : « Les métiers traditionnels dans la région de Kabylie » ; revue L'Eco n°23 ; 2011 ; P 50-51.

André © : « L'Etat providence et compromis institutionnalisés. Des origines à la crise contemporaine » ; in Boyer (R) et Saillard (Y) ; P 144-152.

Aydalot (P) : « La mobilisation urbaine des activités et de l'emploi » ; RERU ; n°3 ; 1978 ; P 299-328.

Aydalot (P) : « Prise en compte des facteurs spatiaux et urbains dans la politique de développement » ; in RERU n°2 ; 1985 ; P 167-179.

Aydalot (P) : « Trajectoires technologiques et milieux innovateurs » ; in Camagni (R) et Maillat (D) : « Milieux innovateurs : théorie et politique » ; éd ; economica ; Paris ; 2006 ; P 20-41.

Bazin (S) : « Les politiques locales d'attraction d'entreprises : une analyse de l'offre de sites en termes d'offre de biens de clubs » ; in Kherdjemil (B) : « Mondialisation et dynamiques des territoires » ; P 157-189.

Bedrani (S), Cheriet (F) : « Quelques éléments pour un bilan d'un demi siècle de politiques agricoles et rurales » ; in les cahiers du CREAD n°100 ; 2012 ; P 137-162.

Benabdallah (Y) : « L'économie algérienne entre réforme et ouverture : quelle issue vers le développement ? » ; in ouvrage rédigé sous la direction de Abdelmalki (L), Bounemra Ben Soltane (K), Sadni-Jallab (M) : « Le maghreb face aux défis de l'ouverture en méditerranée » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 2009 ; P 305-331.

Bouabdallah (K), Massard (N) : « Globalisation technologique et compétition des territoires » ; in Abdelmalki (L) et Courlet (C) ; P 157-172.

Boudjema (R) : « La mondialisation : concept et réalité » ; les cahiers du CREAD n°61 ; 2002 ; P 49-68.

Boukellla (M) : « Mondialisation au-delà des mythes » ; les cahiers du CREAD n°44 ; 1998 ; P 71-80.

Bouklia-Hassane (R) : « L'économie algérienne face à la diversification : quelles perspectives ? » ; in les cahiers du CREAD n°105/106 ; 2013 ; P 37-62.

Bouyacoub (A) : « Quelques hypothèses concernant les nouveaux mécanismes de l'entreprise restructurée » ; in revue du centre de recherches en économie appliquée pour le développement n°12 ; 4^e trimestre 1987 ; P 8-17.

Bouyacoub (A) : « L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel » ; revue confluences méditerranée n°21 ; Printemps 1997 ; P 77-85.

Bouyacoub (A) : « Les PME en Algérie : dynamisme et limites institutionnelles » ; in Abedou (A), Bouyacoub (A), Lallement (M), Madoui (M) : « De la gouvernance des PME-PMI : regards croisés France-Algérie » ; éd ; L'harmattan ; Paris ; 2003 ; P 113-127.

Bouyacoub (A), « croissance économique et développement 1962-2012 : quel bilan ? » ; revue Insaniyat n°57-58 ; juillet-décembre 2012 ; P 91-113.

Bouyacoub (A) : « Investissements massifs pendant cinquante ans, pour quelle croissance ? » ; Les cahiers du CREAD n°100/2012 ; P 37-70.

Broggio (C) : « La région, cadre privilégié du management territorial » ; in ouvrage collectif sous la direction de Bonnet (J) : « Aménagement et développement territorial » ; éd ; ellipses ; Paris ; 2012 ; P 29-52.

Brousseau (E) : « Néo-institutionnalisme et évolutionnisme : quelles convergences ? » ; revue économies et sociétés n° 1 ; 1991 ; pages 189-215.

Brûlé (J.C) et Fontaine (J) : « L'Algérie : d'une construction étatique du territoire à une déconstruction/reconstruction libérale » ; in Troin (J.F) : « Le grand Maghreb. Mondialisation et construction des territoires » ; P 149-179.

Catin (M), Van Huffel : « Inégalités régionales et développement économique : le cas français (1850-2000) » ; RERU n°5 ; 2003 ; P 799-814.

Catin (M), Ghio (S) : « Economie d'agglomération, concentration spatiale et croissance » ; in Baumont ©, Combes (P), Derycke (P-H), Jayet (H); pages 81-110.

Claval (P) : « Les espaces de l'économie » ; annales géographiques n°664 ; novembre-décembre 2008 ; P 3-22.

Coeuré (B) et Rabaud (I) : « Attractivité de la France : analyse, perception et mesure » ; revue économie et statistiques n°363-364-365 ; 2003 ; P 97-127.

Coriat (B) ; Dosi (G) : « Evolutionnisme et régulation : différences et convergences » ; in Boyer (R), Saillard (Y) : « théorie de la régulation l'Etat des savoirs » ; éd ; la découverte ; Paris ; 1995 ; pages 500- 508.

Courlet (C), Pecqueur (B) : « Systèmes locaux d'entreprises et externalité : un essai de typologie » ; RERU n° 3/4 ; 1991, pages 391-406.

Courlet (C) et Dimou (M) : « Les systèmes localisés de production : une approche de la dynamique longue » ; in Rallet (A) et Torre (A) ; P 359-377.

Courlet (C) et Pecqueur (B) : « Systèmes productifs localisés et développement : le cas des économies émergentes et en transition » ; in Proux (M.U) : « Territoires et développement économique » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1998 ; P 49-65.

Crevoisier (O) : « Mondialisation et territorialisation de l'économie : les approches homogénéisante et particularisante » ; in Proulx (M-U) : « Territoires et développement économique » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1998 ; P 23-47.

Cunha (A) : « Systèmes et territoire : valeurs, concepts et indicateurs pour un autre développement » ; revue espace géographique ; n°3 ; 1988 ; P 188.

De Gaudemar (J-P) : « Aménagement du territoire » ; in Greffe (X), Mairesse (J), Reiffers (J.L) : « Encyclopédie économique » ; éd ; Economica ; Paris ; 1990 ; P 1869-1906.

De Gaudemar (J-P) : « L'aménagement du territoire » ; in Bailly (A), Ferras (R), Pumain (D) : « Encyclopédie de géographie » ; éd ; Economica ; Paris ; 1995 ; P 1039-1060.

Demazière (C) : « Compétitivité et attractivité : même combat au niveau national et local ? » ; in colloque de corisy : « Aménagement du territoire, changement de temps, changement d'espace » ; éd ; Presses Universitaires de Caen (PUC) ; 2008 ; P 113-117.

De Romefort (A) : « Partenariat, démocratie participative, évaluation et aménagement du territoire » ; in Némery (J-C); P 171-181.

Destanne de Bernis (G) : « L'économie algérienne depuis l'indépendance » ; in ouvrage collectif sur « Les économies maghrébines. L'indépendance à l'épreuve du développement économique » ; éd ; CNRS ; Paris ; 1971 ; P 9-37.

Duez (P) : « La place du développement local dans la dialectique du développement économique » ; in Kherdjemil (B) ; Panhuys (H) ; Zaoual (H) : « Territoires et dynamiques économiques » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1998 ; P 189-221.

Ernst (E) : « La place des institutions dans la théorie de la croissance. Croissance endogène, théorie de la régulation et complémentarités institutionnelles » ; in De Micheaux (E.L) ; Mulot (E) et Ould-Ahmed (P) ; P 157-182.

Escallier (R) : « Population et changement sociétal au Maghreb » ; in l'ouvrage de Troin (J.F) : « Le grand Maghreb. Mondialisation et construction des territoires » ; éd ; Armand Colin ; Paris ; 2006 ; P 61-88.

Evans (P) : « La rhétorique de la mondialisation » ; revue problèmes économiques n°2611-2612 ; P 2-6.

Ferfera (MY) : « Planification, décentralisation et aménagement du territoire : des leçons du passé aux espoirs d'avenir » in Monde en Développement n°67 ; Tome 17 ; 1989 ; P 129-145.

Ferfera (MY), Soudi (R) et Akrouf (T) : « Les entrepreneurs, le territoire et la création d'entreprises : enquête a Boghni » in les cahiers du CREAD n°51 ; 1^{er} trimestre 2000 ; P 45-70.

Ferfera (MY) : « Recherche des critères empiriques du financement des établissements de l'enseignement supérieur en Algérie » in les cahiers du CREAD n°64 ; 2^{em} trimestre 2003 ; P 61-88.

Ferguene (A) : « L'industrialisation à petite échelle, une nouvelle approche du développement au sud » ; communication au colloque international « régions et développement économique » ; Rabat ; les 19 et 20 Octobre 1995 ; collection IREPD ; Grenoble ; P 1-31.

Ferguene (A), Hsaini (A) : « Entre l'ancrage territorial et l'ouverture internationale : une analyse des dynamiques locales au sud en termes de développement « ENDO-EXOGENE » ; in Kherdjemil (B) : « Mondialisation et dynamiques des territoires » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1998 ; P 85-126.

Foster (J.B) : « Le fordisme, mythes et réalité » ; problèmes économiques ; n°2093 ; Octobre 1988.

Fourcade (C) : « L'accès des petites entreprises aux technologies adaptées au développement : le rôle des systèmes productifs localisés » ; in Abdelmalki (L) et Courlet (C) ; P 255-268.

Friboulet (J-J) : « La construction de l'attractivité : une analyse en termes de capacité » ; revue Mondes en Développement n°149 ; vol.38 ; 2010/1 ; P 11-26.

Gaidon-Arvisus (A) : « Industrialisation et organisation spatiale dans l'Algérois. Leurs incidences en Mitidja Orientale ; Cahier de l'aménagement de l'espace n°10, 11, 12, Avril-Décembre 1980.

Garofoli (G) : « Industrialisation diffuse et systèmes productifs locaux : un modèle difficilement transférable aux pays en voie de développement » ; in Abdelmalki (C), Courlet

(C) : « Les nouvelles logiques de développement » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1996 ; P 367-381.

Gérardin (H) et Poirot (J) : « L'attractivité des territoires : un concept multidimensionnel » ; revue Mondes en Développement n°149 ; vol.38 ; 2010/1 ; P 27-41.

Gérard-Varet (L-A), Mongeot (M) : « l'Etat et l'aménagement du territoire » ; rapport de Guigou (J-L) et Parthenay (D), Gérard-Varet (L-A) et Mongeot (M), Lipietz (A) : « Aménagement du territoire » ; éd ; La documentation française ; Paris ; 2001 ; P 45-109.

Gilbert (G), Guengant (R) et Hespel (V) : « Développement des territoires et financement des collectivités locales » ; in rapports du conseil d'analyse économique sur « Aménagement du territoire » présenté par Guigou (J.L) et Parthenay (D), Gérard-Varet (L-A) et Mongeot (M), Lipietz (A) : Op.cit ; P 193-218.

Gilly (J.P) et Pecqueur (B) : « La dimension locale de la régulation » ; in Boyer (R) et Saillard (y) : « Théorie de la régulation, l'Etat des savoirs » ; P 304-312.

Gilly (J.P), Dupuy (C): "Apprentissage organisationnel et dynamiques territoriales: une nouvelle approche des rapports entre groupes industriels et systèmes locaux d'innovation » ; in Pecqueur (B) : « Dynamiques territoriales et mutations économiques » ; éd ; l'harmattan ; 1996 ; P

Guigou (J-L) : « Pour une conception positive et renouvelée de l'aménagement du territoire » ; RERU n°4 ; 1996 ; P 833-842.

Guigou (J-L), Parthenay (D) : « De la France éclatée à la France maillée » ; in Guigou (J-L) et Parthenay (D), Gérard-Varet (L-A) et Mougeot (M), Lipietz (A) : « Aménagement du territoire » ; rapports du conseil d'analyse économique ; éd ; la documentation Française ; Paris ; 2001 ; P 11-44.

Hammouda (NE) et Lassassi (M) : « Le fonctionnement du marché du travail en Algérie : population active et emplois occupés » in Régions et Développement n°35 ; 2012 ; P 99-120.

Hammouda (NE) et Lassassi (M) : « 50 ans d'indépendance : quelle évolution de la situation du marché du travail en Algérie » in les cahiers du CREAD n°100 ;2013 ; P 101-136.

Hammouda (NE) : « Estimation des indicateurs de développement humain au niveau infranational : essai d'estimation à partir des données du recensement algérien de la population et de l'habitat de 2008 »in les cahiers du CREAD n°102 ; 2013 ; P 9-32.

Higgott (R) : « Mondialisation et gouvernance : l'émergence du niveau régional » ; revue problèmes économiques n°2611-2612 ; P 21-25.

Hugon (P) : « La dialectique du local et du global dans le développement » ; in Abdelmalki (L) et Courlet (C); P 29-40.

Huriot (J-M) : « Utilisation de l'espace et dynamique économique » ; RERU n°2 ; 1978.

Jayet (H) : « Territoires et concurrence territoriale » ; RERU n°1 ; 1993 ; P 55-73.

Juan R.Cuadrado.Roura : « Facteurs de localisation industrielle, nouvelles tendances » ; RERU n°3 ; 1989 ; P 471-490.

Kateb (K) : « Population et organisation de l'espace en Algérie » ; revue l'espace géographique n°4 ; 2003 ; P 311-331.

Kirat (T), LeBas (C) : « Apprentissage technologique et interactivité dans les systèmes localisés de production et d'innovation » ; in Rallet (A) et Torre (A) : « Economie industrielle et économie spatiale » ; P 421-463.

Konate (A) : « La trajectoire économique des pays du Maghreb » ; revue problèmes économiques ; n°2.796 ; 2003 ; P 28-32.

Lacour (C) : « Espace et développement. Des enjeux théoriques nouveaux » ; RERU ; n°5 ; 1985 ; P 843.

Lacour (C) : « L'astrolabe et la boussole : les entreprises, l'innovation technologique et développement régional » ; RERU ; n°5 ; 1986 ; P 743-755.

Lacour (C) et Puissant (S) : « Géographie appliquée et science des territoires » ; encyclopédie de géographie ; 1001-1020.

Laïche (M) et Sadoudi (M) : « L'extension de la ville de Tizi-Ouzou sous la contrainte foncière » ; revue campus n°8 ; 2007 ; P 3-10.

Larceneux (A) : « Les nouveaux chantiers de la théorie économique spatiale » ; in Pecqueur (B) : « Dynamiques territoriales et mutations économiques », éd ; l'harmattan ; Paris ; 1996 ; pages 137-154.

Le Berre (M) : « Territoires » ; in Bailly (A), Ferras (R),Pumain (D) : « Encyclopédie de géographie » ; éd ; economica ; Paris ; 1992 ; P 601-622.

Lecoq (B) : « Organisation industrielle, organisation territoriale : une approche intégrée fondée sur le concept de réseau » ; revue d'économie régionale et urbain (RERU), n° 3/4 ; 1991 ; P 321-340.

Léon (A) et Thierry (S) : « L'entreprise et son empreinte territoriale : quelle politique d'attractivité » ; revue Mondes en Développement n°149 ; 2010/1 ; P 43-52.

Levratto (N), Carré (D), Zouikri (M) : « Dynamique des territoires et création d'entreprises : une analyse des départements français en 2008 » ; Cnrs et Université de Paris Ouest Nanterre ; P 1-29.

Loinger (G) : « La notion de développement durable dans le champ de l'aménagement du territoire » ; in Vandermotten (C) : « Le développement durable des territoires » ; éditions de l'université de Bruxelles ; Belgique ; 2002 ; P 47-51.

Lounnas (R) : « L'économie des ressources naturelles : une discussion des questions relatives aux hydrocarbures » ; in Hafsi (T) ; Op.cit; P 585-628.

Madoui (M) et Gillet (A) : « Crise et mutations du modèle de développement algérien » ; revue travail et emploi n°101 ; janvier-mars 2005 ; P 71-84.

Manzagol (C) : « La localisation des activités spécifiques » ; in Bailly (A) ; Ferras (R) ; Pumain (D) : « Encyclopédie de géographie » ; éd ; economica ; Paris ; 1995 ; P 471-496.

Martin (P) : « A quoi servent les politiques régionales européennes ? » ; Révue économie internationale n°81 ; 2000 ; P3-20.

Maurel (F), Mouhoud (E.M) : « La géographie économique de la France dans l'Europe » ; in rapports du conseil d'analyse économique sur « Aménagement du territoire » ; P 137-152.

Mazouz (B) et Belhocine (N) : « Les ORPP et le développement économique national. Dynamique et conditions de réussite » ; chapitre 25 de l'ouvrage collectif dirigé par Hafsi (T) : « Le développement économique de l'Algérie. Expériences et perspectives » ; Casbah éditions ; Alger ; 2011 ; P 706-742.

Mebtoul (A) : « L'Algérie de 2010, une transition perturbée » ; in Hafsi (T) ; Op.cit ; P 75-100.

Mekideche (M) : « Le secteur des hydrocarbures : quelle contribution au développement économique et social de l'Algérie » ; revue Tiers – monde ; Tome xxi-n°83 ; Juillet – Septembre 1980 ; P 509-529.

Mekkaoui (M), Bendjelid (A) : « Le plan d'aménagement de wilaya, seul outil d'aménagement opérationnel. Convergences entre acteurs du développement local dans la wilaya de Tlemcen » ; in Bendjelid (A), Brulé (J.C), Fontaine (J) ; P 245-251.

Morvan (Y) : « Pouvoir d'action économique des régions et aménagement des territoires » ; in Nemery (J.C) : « Le renouveau de l'aménagement du territoire en France et en Europe » ; éd ; economica ; Paris ; 1994 ; P 401-418.

Morvan (Y) : « Demain, l'attractivité des territoires Bretons » ; in ouvrage de Lollier (J-C), Prigent (L) et Thouément (H) : « Les nouveaux facteurs d'attractivité dans le jeu de la mondialisation » ; éd ; PUR ; Rennes ; 2005 ; P 51-56.

Musson (A) : « Revue de littérature sur les indicateurs d'attractivité et de développement durable : vers un indicateur d'attractivité durable » ; revue Géographie, Economie, Société ; vol.12 ; n°2 ; Avril-Juin 2010 ; P 181-205.

Mutin (G) : « Implantations industrielles et aménagement du territoire en Algérie » ; revue de Géographie de Lyon ; n°1 ; 1980 ; P 5-37.

Oualikene (S) : « Analyse empirique de la crise de performance du secteur agricole à partir de l'étude de cas d'une Wilaya côtière et de montagne : Grande-Kabylie, 1962 – 2008 » ; MMTO ; revue campus n°12 ; 2008 ; P 22-41.

Ouardi (A) : « Attractivité et promotion des investissements directs étrangers en Algérie » ; in Guerraoui (D) et Richet (X) : « Les investissements directs étrangers. Facteurs d'attractivité et de localisation » ; éditions Toubkal (Maroc) et l'Harmattan (Paris) ; 1997 ; P 257-264.

Oussalem (M.O) : « Entrepreneuriat privé et développement local. Eléments d'analyse à partir du cas de Tizi-Ouzou » ; revue Insaniyat n°16 ; 2002 ; P 135-162.

Pecqueur (B) : « Evolution de l'analyse de l'espace économique » ; revue problèmes économiques n°2.009 du 28 janvier 1987, P 16-20.

Pecqueur (B) : « le tournant territorial de l'économie globale » ; revue espaces et sociétés n° 1-2 ; 2006 ; pages 17-32.

Pecqueur (B) : « L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation » ; revue d'économie politique n°33 ; 2007 ; P 41-52.

Perrat (J) : « Une clé de lecture du rapport firmes /territoires : la notion d'externalité » ; revue espaces et sociétés n° 88/89 ; 1997 ; Pages 207-236.

Perroux (F) : « Note sur la notion de pôle de croissance » ; revue économie appliquée n° 1-2, 1955.

Pumain (D) : « Villes et agglomérations urbaines » ; In Encyclopédie d'économie spatiale; éd ; Economica ; Paris ; 1994.

- Quevit (M), Van Doren (P) : « Stratégies d'innovation et référents territoriaux » ; revue d'économie industrielle n°64 ; 1993 ; P 38-53.
- Rallet (A) : « Ressources spécifiques et ressources génériques : une problématique pour le développement local l'exemple d'une région Tunisienne » ; in Abdelmalki (L) et Courlet (C) ; P 119-132.
- Safir (N) : « Les croyances et les valeurs à propos de la société et de son devenir, sont une force matérielle nécessaire au fonctionnement de toute organisation » ; in Hafsi (T) ; Op.cit ; P 121-159.
- Sallez (A) : « Division spatiale du travail, développement régional polarisé et théorie de la localisation » ; RERU n°1 ; 1983 ; P 67-96.
- Sallez (A) : « Les nouveaux territoires de l'entreprise » ; in Derycke (P-H) : « Espace et dynamiques territoriales » ; éd ; economica ; Paris ; 1992 ; P 217-241.
- Scott (A.J) : « L'économie métropolitaine : organisation industrielle et croissance urbaine » ; in Benko (G) et Lipietz (A) : « Les régions qui gagnent » ; éd ; economica/PUF ; Paris ; 1992 ; P 103-120.
- Scott (A.J) : « Le développement régional reconsidéré » ; revue espaces et sociétés n°66-67 ; 1992 ; P 7-38.
- Semoud (B) : « Changements politiques et économiques et croissance urbaine en Algérie. Essai de périodisation » ; in Coquery-Vidrovitch (C) : « Processus d'urbanisation en Afrique » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1990 ; P 103-111.
- Soulage (B) : « Le développement local endogène : possibilités et limites » ; RERU n°3 ; 1987 ; P 361-368.
- Stoper (M) : « Economie régionale évolutionniste » ; in Pecqueur (B) « Dynamiques territoriales et mutations économiques » ; P 227-244.
- Taieb (M) : « Les incidences spatiales de l'industrialisation en Algérie (cas de la région d'Alger) » ; cahiers de l'aménagement de l'espace n°3 ; Juillet – Septembre 1978 ; P 3-43.
- Taleb (N), Ferfera (M.Y) : « Essai de conceptualisation de l'attractivité des espaces ruraux algériens » ; in les cahiers du CREAD n° 103 ; 2013 ; P 45-63.
- Vachon (B), Lemieux (A) : « Mutations structurelles et déconcentration économique : des perspectives nouvelles pour le développement territorial » ; in Proux (M-U) : « Territoires et développement économique » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 1998 ; P 67-90.
- Veltz (P) : « Ressorts du développement économique territorial » ; in Découtère (S), Ruegg (J) et Joye (D) : « Le management territorial, pour une prise en compte des territoires dans la nouvelle gestion publique » ; éd ; Presse Polytechniques et Universitaires Romandes ; Lausanne ; Suisse ; 1996 ; P 75-87.
- Wallerstein (I) : « C'était quoi, le Tiers-Monde » ; dans un numéro spécial de la revue problèmes économiques sur le « développement une nouvelle approche » ; n°2.684 ; 2000 ; P 15.
- Weaver (C) : « Le développement par la base : vers une doctrine du développement territorial » ; in ouvrage collectif de Planque (B) : « Le développement décentralisé » ; éd ; Litec/Gral ; Paris ; 1983 ; P 179.
- Zimmermann (J-B) : « Le territoire dans l'analyse économique » ; revue française de gestion n°184 ; 2008 ; P 106-118.

Rapports et documents

M.P.A.T. : « Rapport général du premier plan quadriennal 1970-1973 ».

M.P.A.T. : « Rapport général du deuxième plan quadriennal 1974-1977 ».

M.P.A.T. : « Rapport général du plan quinquennal 1980-1984 ».

Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou ; n°2 ; avril 1984.

Dahmani (M) : « La localisation spatiale des investissements privés dans la wilaya de Tizi-Ouzou » ; Cahiers de l'I.N.E.S. n°4 ; 1985. P 33-75.

A.N.A.T. : « Schéma national d'aménagement du territoire » ; Alger ; 1987.

Auray (J.P), Bailly (A), Derycke (P.H), Huriot (J.M) : « Encyclopédie d'économie spatiale » ; éd ; Economica ; Paris ; 1994.

Bailly (A) ; Ferras (R) ; Pumain (D) : « Encyclopédie de géographie » ; éd ; economica ; Paris ; 1995.

M.A.T.E. : « Demain L'Algérie » ; Ed ; OPU ; Alger ; 1995.

A.N.A.T. : « Tableau de Bord de Tizi-Ouzou » ; 1996.

CNES : Rapport sur « La ville ou le devenir urbain du pays » ; 12^{ème} Session Plénière ; 1998.

Rapport du CEPII : « Compétitivité des nations » ; éd ; Economica ; Paris ; 1998.

Guigou (J-L) et Parthenay (D), Gérard-Varet (L-A) et Mongeot (M), Lipietz (A) : « Aménagement du territoire » ; éd ; La documentation française ; Paris ; 2001.

Rapport des conseils économiques et sociaux régionaux de l'Atlantique : « Avis interrégional sur la prospective des facteurs d'attractivité des régions atlantiques » ; 2002 ; P 1-169.

Debonneuil (M) et Fontagné (L) : « Compétitivité » ; rapport du conseil d'analyse économique ; éd ; la documentation Française ; Paris ; 2003.

Rapport général sur le recensement agricole ; 2003.

M.A.T.E. : Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement 2005.

M.A.T.E., « Les pôles de compétitivité et d'excellence en Algérie » ; Décembre 2006.

M.A.T.E. : « Algérie 2025. Schéma National d'Aménagement du Territoire. Equilibre durable et compétitivité des territoires » ; Tome 1 ; 2006.

Rapport mondial sur le développement humain : « Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau » ; éd ; economica ; Paris ; 2006.

CNES : Rapport national sur le développement humain ; Algérie 2007.

ONS : RGPH 2008 ; collections statistiques n°142/2008.

Startegi Co : « Algérie 2008 » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 2008.

Levratto (N), Carré (D), Zouikri (M) : « Dynamique des territoires et création d'entreprises : une analyse des départements français en 2008 » ; Cnrs et Université de Paris Ouest Nanterre ; P 1-29.

IAAT : « L'attractivité territoriale : perception, identification » ; Novembre 2008 ; P 1-8.

Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat (M.P.M.E.A.); bulletin d'information statistique n°16 ; 2009.

Bouteiller (M) : « L'essentiel d'un marché en Algérie » ; Editions Ubifrance ; 2009/2010.

Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou ; 2010.

ONS : « L'Algérie en quelques chiffres » ; n°40/2010.

A.N.A.T. : Rapport Demain l'Algérie intitulé « L'aménagement du territoire dans sa dimension régionale » ; éd ; OPU ; Alger ; 2010.

M.A.T.E. : « Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) 2030 » ; 2010.

ONS : « Armature urbaine RGPH 2008 » ; Collections statistiques n°163/2011.

ONS : « Activité industrielle 2008/2010 » ; Collections statistiques n°165/2011.

CNRC : «Les créations d'entreprises en Algérie» ; 2011.

Rapport de la banque d'Algérie du 2011.

Rapport de groupe de la banque africaine de développement ; note de dialogue 2011-2012.

Plan d'aménagement de la wilaya de Tizi-Ouzou ; 2012.

ONS : « L'Algérie en quelques chiffres » ; n°42/2012.

ONS : Collections statistiques n°172/2012.

Bulletin d'information statistique de la PME n°21 ; premier semestre 2012.

ANDI : « wilaya de Tizi-Ouzou » ; 2013.

PNUD : rapport sur le développement humain ; 2013.

Mémoires et thèses

Ait Mimoune (S) : « Education, territoire et amorce d'un processus de développement local » ; introduction générale de mémoire magistère ; université de Tizi-Ouzou ; 2012.

Ait Sidhoum (H) : « Ouverture économique et dynamique entrepreneuriale: essai de modélisation des déterminants territoriaux de la création d'entreprises dans la wilaya de Bejaia » ; Thèse de Doctorat en sciences économiques ; université de Tizi-Ouzou ; 2011.

Aknine (R) : « Les disparités spatiales en matière de création d'entreprises : application sur quelques territoires en Kabylie » ; thèse de Doctorat ; université de Tizi-Ouzou ; 2009.

Doumane (S) : « Modernisation économique et pesanteur socio – culturelle en Algérie : l'exemple de la Kabylie » ; Thèse de Doctorat d'Etat ; Université des sciences et techniques de Lille ; 1993.

Fekhar (M) : « L'aménagement du territoire ; présentation critique ou vers un nouveau paradigme » ; Mémoire de magister ; Université de Tizi-Ouzou ; 1991/1992.

Fritsch (B) : « La contribution des infrastructures au développement économique des régions françaises » ; thèse de Doctorat en géographie ; 1995.

Gaudreault (S) : « Le syndrome du rentier encombrant : une évaluation de la situation au Canada » ; université du Québec à Montréal ; juin 2011.

Lagnel (O) : « L'attractivité des territoires. Théorie et politiques » ; thèse de Doctorat en sciences économiques ; université de Paris X-Nanterre ; 1997.

Lallement (R) : « Investissement direct, compétitivité internationale et attractivité des territoires : quelles spécificités pour l'économie allemande ? » ; thèse doctorat de sciences économiques ; université Toulouse 1 ; 2005.

Moussaoui (A) : « Aménagement du territoire et développement : vérification de la relation à travers l'étude de la pertinence et de l'opérationnalité du P.D.A.U. cas des communes de Daïra de M'chedallah (wilaya de Bouira) ; Mémoire de magister ; université de Tizi-Ouzou ; 2003.

Peyrefitte (M) : « Développement régional et planification décentralisée : les contrats de plan Etat-Région, une démarche de développement intégré ? » ; Thèse de Doctorat en sciences économiques ; université de Bordeaux I ; Paris ; 1990.

Schmidt (E), Jungers (C) : « Territoires, pôles de compétitivité et intelligence économique » ; aide-mémoire ; Compagnie Européenne d'Intelligence Stratégique (CEIS) ; Paris ; 2004.

Telaidjia (D) : « Attractivité des territoires et logiques d'implantation des entreprises : cas du tertiaire supérieur à Annaba/Algérie » ; mémoire magister, Université Badji Mokhtar Annaba ; 2009/2010.

Tessa (A) : « Essai d'analyse des idées et des faits en matière d'aménagement du territoire contenus dans les politiques de développement national de 1962 à 2004. Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou » ; thèse de Doctorat d'Etat ; université de Tizi-Ouzou ; 2005.

Articles de journaux

El Watan du 25 mai 2010,

Le supplément El Watan économie du 31 mai au 6 juin 2010,

El Moudjahid du 24 mai 2010,

Quotidien « le Maghreb » ; 19 Mars 2013,

Quotidien « Le Maghreb » du 31 mai 2014.

Liste des tableaux

- Tableau n°1** : Caractéristiques principales des politiques de développement régional.
- Tableau n°2** : Distinction entre attractivité traditionnelle et attractivité territoriale.
- Tableau n°3** : Eléments de comparaison.
- Tableau n°4** : Les quinze plus grandes aires métropolitaines dans le monde, en 1950, 1970, 1990, 2005 suivant leur population.
- Tableau n°5** : Volume et structure des investissements 1963-1966.
- Tableau n°6** : Structure comparée des investissements publics autorisés durant les périodes 1974-1977, 1978-1980, 1980-1984 (en milliards de DA et %).
- Tableau n°7** : Structure comparée des programmes d'investissement public des plans quinquennaux 1980-1984 et 1985-1989 (en %).
- Tableau n° 8** : Le potentiel industriel de l'Algérie à l'ère coloniale.
- Tableau n°9** : Le rééquilibrage entre les régions.
- Tableau n°10** : Principales implantations industrielles de l'intérieur du pays.
- Tableau n°11** : Implantation des unités industrielles dans les trois régions.
- Tableau n°12** : Le montant des investissements en 1967-1979.
- Tableau n°13** : Répartition de l'investissement entre l'agriculture et l'industrie en milliards de dinars.
- Tableau n°14** : La répartition des investissements entre les branches industrielles.
- Tableau n°15** : Composition des importations algériennes (en %).
- Tableau n°16** : Part des importations agro – alimentaires (en millions de \$ US).
- Tableau n°17** : La consommation technologique globale en Algérie, par catégories de besoins et par origine dans le système industriel 1967/1977.
- Tableau n°18** : Répartition de la population par grandes régions. Evolution intercensitaire (1966, 1977, 1987).
- Tableau n°19** : Evolution du réseau urbain (1966-1987).
- Tableau n°20** : Accroissement de la population urbaine.
- Tableau n°21** : Hiérarchie des villes de plus de 100 000 habitants en 1987.
- Tableau n°22** : Indicateurs macro-économiques (1993-1996).
- Tableau n°23** : Une équation budgétaire difficile.
- Tableau n°24** : Programme d'équipement public.

Tableau n°25 : Répartition de la population entre 1987 et 2008.

Tableau n°26 : Répartition de la population selon la dispersion.

Tableau n°27 : Répartition des entités selon le type d'établissement.

Tableau n°28 : Répartition des entités économiques par secteur d'activité.

Tableau n°29 : Répartition des entités économiques par secteur d'activité et année de création en %.

Tableau n°30 : Nombre et taille des exploitations selon la tranche de SAU.

Tableau n°31 : Nombre et superficie des exploitations selon la nature juridique.

Tableau n°32 : Nombre et superficie des exploitations selon le statut juridique de la terre.

Tableau n°33 : Répartition des exploitations et des superficies par culture.

Tableau n°34 : Superficies des terres utilisées par l'agriculture.

Tableau n°35 : Répartition des terres agricoles par wilaya.

Tableau n°36 : Evolution annuelle des PME.

Tableau n°37 : Evolution comparative d'emplois déclarés par composantes.

Tableau n°38 : Evolution des secteurs d'activités dominants.

Tableau n°39 : Répartition des PME privées par régions.

Tableau n°40 : Répartition des occupés selon le secteur d'activité.

Tableau n°41 : Structure des inscriptions au registre du commerce.

Tableau n°42 : Situation comparative des inscriptions en 2009/2010.

Tableau n°43 : Répartition des inscriptions au registre du commerce par région en 2010.

Tableau n°44 : Répartition des commerçants dans les huit premières wilayas.

Tableau n°45 : répartition des inscriptions par secteurs d'activités pour l'année 2010.

Tableau n°46 : Ventilation de la somme des valeurs ajoutées entre les hydrocarbures et le reste de l'économie du 1999 à 2008.

Tableau n°47 : Recettes budgétaires du 2007-2011.

Tableau n°48 : Évolution des éléments constitutifs du développement humain.

Tableau n°49 : Taux annuel moyen d'investissement durant la période 1970-2010.

Tableau n°50 : Structure des investissements réalisés en %.

Tableau n°51 : Evolution du nombre d'agglomérations urbaines selon la taille entre 1977-2008.

Tableau n°52 : Evolution de la population agglomérée selon la taille des agglomérations.

Tableau n°53 : Hiérarchie des villes de plus de 100 000 habitants.

Tableau n°54 : Les facteurs de la croissance urbaine entre 1998 et 2008.

Tableau n°55 : Evolution de la population à l'horizon 2030.

Tableau n°56 : Evolution de la population et des besoins (logements et emplois) après redéploiement à l'horizon 2030.

Tableau n°57 : Prévision de la population du Sud.

Tableau n°58 : Les pôles d'attractivité pour les grandes villes.

Tableau n°59 : Principales unités morphologiques de la wilaya.

Tableau n°60 : Evolution de la population dans la Région Nord-Centre (RNC) par wilaya.

Tableau n°61 : Densité de la population dans la Région Nord-Centre par wilaya.

Tableau n°62 : Répartition de la population par groupes d'âge.

Tableau n°63 : Répartition de la population par wilaya et dispersion dans la Région Nord-Centre.

Tableau n°64 : Evolution intercensitaire de la population.

Tableau n°65 : Evolution de la population selon la dispersion.

Tableau n°66 : Répartition de la population selon l'âge et le sexe au 31/12/2010.

Tableau n°67 : Estimation de la population totale selon le groupe d'âge et le sexe en Algérie.

Tableau n°68 : Evolution des indicateurs démographiques pour l'ensemble de la wilaya.

Tableau n°69 : Les entités économiques de la Région Nord-Centre.

Tableau n°70 : Poids de la wilaya de Tizi-Ouzou au niveau régional et national.

Tableau n°71 : Les entités administratives de la Région Nord-Centre.

Tableau n°72 : Part de la wilaya de Tizi-Ouzou au niveau régional et national.

Tableau n°73 : Occupation actuelle du sol de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Tableau n°74 : Part des terres agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Tableau n°75 : La zone industrielle de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Tableau n°76 : Création de deux zones industrielles.

Tableau n°77 : Répartition spatiale des zones d'activités.

Tableau n°78 : Situation physique des zones d'activité de Tizi-Ouzou.

Tableau n°79 : Entreprises publiques et privées implantées à travers le territoire de la wilaya.

Tableau n°80 : Répartition des entités économiques par secteur juridique.

Tableau n°81 : Répartition spatiale des entreprises publiques au 31/12/2010.

Tableau n°82 : Répartition spatiale des unités industrielles privées par branche en 2010.

Tableau n°83 : Evolution comparative des dix premières wilayas.

Tableau n°84 : Nombre de commerçants des cinq premières communes de la wilaya.

Tableau n°85 : Les marchés hebdomadaires de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Tableau n°86 : Evolution de l'emploi pendant la période 2009-2010.

Tableau n°87 : Estimation de quelques indicateurs de l'emploi.

Tableau n°88 : La part de la population occupée par branche d'activité.

Tableau n°89 : Evolution des effectifs des sociétés publiques de plus de 250 employés.

Tableau n°90 : Densité des PME selon les wilayas.

Tableau n°91 : Part des 12 premières wilayas dans la répartition des PME.

Tableau n°92 : Répartition des entrepreneurs selon leur niveau d'instruction.

Tableau n°93 : Mouvement de création des PME privées dans 10 wilayates.

Tableau n°94 : Répartition des projets d'investissements déclarés par secteur d'activité.

Tableau n°95 : Nombre de micro-entreprises créées par secteur d'activité.

Tableau n°96 : Nombre d'accords bancaires par secteur d'activité.

Tableau n°97 : Programmes d'investissements sectoriels de la wilaya de Tizi-Ouzou de 1974 à 2014.

Tableau n°98 : Consistance et état du réseau routier.

Tableau n°99 : Evolution du parc des logements occupés en Algérie.

Tableau n°100 : Evolution du parc logement de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Tableau n°101 : Les différents programmes de l'habitat dans la wilaya de 2003-2011.

Tableau n°102 : Situation du secteur hydraulique.

Tableau n°103 : Ouvrages de mobilisation des eaux de surface.

Tableau n°104 : Moyenne des taux d'occupation des classes de l'enseignement secondaire de 1987-2011.

Tableau n°105 : Evolution des effectifs scolarisés.

Tableau n°106 : Taux d'encadrement moyen des élèves de la wilaya de T-O de 1987 à 2011.

Tableau n°107 : Taux d'encadrement de l'UMMTO de 1977 à 2012.

Tableau n°108 : Répartition des effectifs enseignants par faculté.

Tableau n°109 : Les ressources minières au 31/12/2012.

Tableau n°110 : Nombre d'artisans en activité au 30-04-2013.

Tableau n°111 : Répartition des entités économiques par secteurs d'activités dans les huit premières communes de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Tableau n°112 : Evolution du nombre d'agglomération de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Tableau n°113 : Les indicateurs de l'urbanisation de la wilaya de Tizi-Ouzou entre 1987 et 2008.

Tableau n°114 : Evolution du nombre d'agglomération urbaine par taille.

Tableau n°115 : Les perspectives démographiques de la wilaya dans le scénario tendanciel.

Tableau n°116 : Les nouveaux pôles urbains.

Tableau n°117 : Les perspectives démographiques 2015-2030.

Liste des graphes

Graphe n°1 : Répartition des entités selon le type d'établissement

Graphe n°2 : Répartition des entités économiques par secteur d'activité

Graphe n°3 : Nombre et taille des exploitations selon la tranche de SAU

Graphe n°4 : Evolution annuelle des PME (2008-2009)

Graphe n°5 : Evolution des emplois déclarés (2008-2009)

Graphe n°6 : Evolution des secteurs d'activités dominants

Graphe n°7 : Répartition des PME privées par régions

Graphe n°8 : Répartition des occupés par secteurs d'activités

Graphe n°9 : Répartition des inscriptions au registre du commerce par région (personnes physiques)

Graphe n°10 : Répartition des inscriptions au registre du commerce par région (personnes morales)

Graphe n°11 : Les entités économiques de la Région Nord-Centre

Graphe n°12 : Les entités administratives de la Région Nord-Centre

Graphe n°13 : Evolution dans les dix premières wilayas

Liste des cartes

Carte n°1 : Représentation géographique de la wilaya de Tizi-Ouzou

Carte n°2 : Densités de la population de la wilaya de Tizi-Ouzou

Carte n°3 : Carte de situation de barrages de la wilaya de Tizi-Ouzou

Liste des abréviations

PIB : Produit intérieur brut

PNB : Produit national brut

GREMI : Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs

SPL : Système productif local

RERU : Revue d'économie régionale et urbaine

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

CNUCED : Conférence des nations unies pour le commerce et le développement

PDAU : Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme

PMI : Petite et moyenne industrie

PME : Petite et moyenne entreprise

AUE : Acte unique européen

ALENA : Accord de libre-échange nord-américain

ANSEA : Association des nations du Sud - Est asiatique

SNAT : Schéma national d'aménagement du territoire

OMC : Organisation mondiale du commerce

DRS : Défense et restauration des sols

CAPRA : Coopératives agricoles de production de la révolution agraire

CAPCS : Coopératives agricoles polyvalentes communales de services

PEL : Programmes d'équipement local

CPE : Contrats de pré-emploi

DIL : Développement de l'industrie locale

DEC : Dépenses d'équipement collectif

DER : Développement économique et rural

RECLS : Crédits de rénovation et d'équipement des collectivités locales sahariennes

GSE : Gestion socialiste des entreprises

PCD : Plans communaux de développement

PMU : Plans de modernisation urbaine

PIL : Programme des industries locales

BTPH : Bâtiment travaux publics et habitat

ANAT : Agence nationale d'aménagement du territoire

SRAT : Schéma régional d'aménagement du territoire

PAW : Plan d'aménagement de wilaya

CADAT : Caisse algérienne de développement et d'aménagement du territoire

OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole

CNES : Conseil national économique et social

FMI : Fonds monétaire international

PAS : Plan d'ajustement structurel

PSRE : Programme de soutien à la relance économique

MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat

ONS : Office national des statistiques

RE : Recensement économique

SAU : Surface agricole utile

PNDA : Programme national de développement agricole

EPE : Entreprise publique économique

CNAS : Caisse nationale d'assurance sociale

CNAC : Caisse nationale d'assurance chômage

CNRC : Centre national de registre du commerce

CAM : Chambre de l'artisanat et des métiers

UMA : Union de Maghreb arabe

UE : Union européen

ANSEJ : Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes

ESIL : Emplois salariés d'initiative locale

IAIG : Indemnités pour activité d'intérêt général

IDH : Indice de développement humain

PNAEDD : Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable

ZIDI : Zones intégrées de développement industriel

PAT : Programmes d'action territoriale

FNAT : Fonds national d'aménagement du territoire

EPT : Espaces de programmation territoriale

SEPT : Schéma d'espace de programmation territoriale

SAT : Surface agricole totale

DPSB : Direction de la programmation et suivi budgétaires

APC : Assemblée populaire communale

ACL : Agglomération chef lieu

AS : Agglomération secondaire

ZE : Zone éparsé

RNC : Région nord centre

DSA : Direction de service agricole

ANIREF : Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière

ZI : Zone industrielle

OPI : Office de promotion de l'investissement

SOGI : Société de gestion immobilière

TPE : Très petite entreprise

ANDI : Agence nationale de développement de l'investissement

NTIC : Nouvelles technologies de l'information et télécommunication

PSD : Programmes sectoriels de développement

AEP : Alimentation en eau potable

TOL : Taux d'occupation des logements

UMMTO : Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

INES : Instituts nationaux d'enseignement supérieur

FNDRA : Fonds national de développement rural et agricole

CALPI : Comité d'assistance, de la localisation et de promotion de l'investissement

APSI : Association des professionnels de la société de l'information

Annexes

Annexes

Tableau n°1 : Taux d'accroissement de la population par commune en 1998/2008

Taux d'accroissement négatif (de -2,90 à 0%)	Taux d'accroissement faible(de 0,1% à 0,89%)	Taux d'accroissement moyen(de 0,90% à 1,5%)
1. AKBIL	1. AIN EL HAMMAM	1. TIZI OUZOU
2. ABI YOUCEF	2. YAKOUREN	2. AZAZGA
3. AIT YAHIA	3. AZEFFOUN	3. FREHA
4. ZEKRI	4. ASSI YOUCEF	4. IFIGHA
5. AGHRIBS	5. TADMAIT	5. MECHTRAS
6. AKERROU	6. TIRMITINE	6. D-B- KHEDDA
7. AIT CHAFAA	7. D. EL. MIZAN	7. SIDI NAMANE
8. BENI DOUALA	8. AIN ZAOUIA	8. OUAGUENOUN
9. AIT MAHMOUD	9. FRIKAT	9. TIGZIRT
10. BENI AISSI	10. A.Y. MOUSSA	10. MIZRANA
11. BENI YENNI	11. AIT AGOUACHA	
12. IBOUDRAREN	12. MAATKAS	
13. YATAFEN	13. S. EL THENINE	
14. BOGHNI	14. MAKOUA	
15. BOUNOUH	15. AIT BOUADDOU	
16. BOUZEGUENE	16. AIT A.MIMOUN	
17. BENI ZIKKI	17. TIMIZART	
18. AIT OUMALOU	18. TIZI-GHENIFF	
19. IDJEUR	19. TIZI-RACHED	
20. L.N.IRATHEN	20. M'KIRA	
21. IRDJEN		
22. IFERHOUNEN		
23. ILLILTEN		
24. IMSOUHEL		
25. BOUDIMA		
26. MEKLA		
27. AIT KHELLILI		
28. SOUAMAA		
29. OUACIFS		
30. AIT BOUMAHDI		
31. AIT TOUDDERT		
32. OUADHIAS		
33. TIZI N'TLETA		
34. A.GUEGHRANE		
35. IFLISSEN		
36. AIT-OUMALOU		
37. BENI ZMENZER		
37 communes	20 communes	10 communes

Source : DPSB de la wilaya de Tizi-Ouzou

Annexes

Tableau n°2 : Population et densité des communes de la wilaya de T-O au 31/12/2010

COMMUNES ET DAIRA	SUPERFICIE (KM ²)	POPULATION				DENSITE (HAB. /KM2)
		MASCULIN	FEMININ	TOTALE	DONT ACL	
TIZI OUZOU	102,36	69 526	69 645	139 171	107 465	1 360
TOTAL DAIRA	102,36	69 526	69 645	139 171	107 465	1 360
A. EL HAMMAM	38,55	10 113	10 329	20 442	7 590	530
AKBIL	37,04	4 396	4 538	8 934	1 520	241
ABI YOUCEF	16,86	3 899	3 825	7 724	5 008	458
AIT YAHIA	52,44	7 095	7 402	14 497	2 523	276
TOTAL DAIRA	144,89	25 503	26 093	51 596	16 641	356
AZAZGA	77,05	17 872	17 648	35 520	27 155	461
FREHA	68,55	12 539	12 176	24 715	8 319	361
IFIGHA	46,86	4 615	4 748	9 363	5 574	200
ZEKRI	88,51	1 594	1 702	3 296	1 181	37
YAKOUREN	79,30	6 074	6 227	12 301	2 752	155
TOTAL DAIRA	360,27	42 692	42 503	85 195	44 980	236
AZEFFOUN	126,66	8 582	8 434	17 016	6 258	134
AGHRIBS	65,11	6 321	6 203	12 524	759	192
AKERROU	41,75	2 376	2 303	4 679	1 072	112
AIT CHAFAA	85,49	1 832	1 958	3 790	742	44
TOTAL DAIRA	319,01	19 110	18 899	38 009	8 831	119
BENI DOUALA	35,09	10 793	10 845	21 637	10 586	617
AIT MAHMOUD	25,73	3 814	3 916	7 730	4 962	300
BENI AISSI	21,25	3 869	3 790	7 659	5 527	360
BENI ZMENZER	20,29	6 162	6 076	12 238	9 065	603
TOTAL DAIRA	102,35	24 639	24 626	49 264	30 140	481
BENI YENNI	34,25	2 882	2 878	5 760	5 757	168
IBOUDRAREN	32,50	2 693	2 726	5 420	1 863	167
YATAFEN	15,99	2 013	2 019	4 032	0	252

Annexes

TOTAL DAIRA	82,74	7 587	7 624	15 212	7 620	184
BOGHNI	51,50	15 858	15 530	31 388	16 303	609
ASSI YOUCEF	26,28	7 483	7 395	14 878	14 863	566
BOUNOUH	26,99	4 877	4 893	9 770	4 786	362
MECHTRAS	17,36	6 525	6 516	13 041	9 625	751
TOTAL DAIRA	122,13	34 744	34 332	69 077	45 577	566
BOUZEGUENE	66,90	11 970	12 439	24 408	21 181	365
BENI ZIKKI	20,64	1 678	1 716	3 395	1 618	164
I. OUMALOU	50,38	6 404	6 600	13 004	848	258
IDJEUR	72,06	5 102	5 240	10 342	4 352	144
TOTAL DAIRA	209,97	25 154	25 995	51 149	28 001	244
D.BEN KHEDDA	33,41	16 336	15 677	32 013	29 994	958
SIDI NAMANE	42,24	5 698	5 227	10 924	4 225	259
TADMAIT	63,66	11 614	11 499	23 113	13 957	363
TIRMITINE	32,91	9 637	9 619	19 256	3 528	585
TOTAL DAIRA	172,23	43 282	42 024	85 306	51 704	495
D. EL. MIZAN	80,84	19 679	19 441	39 120	19 568	484
AIN ZAOUIA	56,89	8 725	8 699	17 424	6 725	306
FRIKAT	38,59	6 546	6 270	12 817	3 103	332
A.Y. MOUSSA	62,90	10 210	10 339	20 549	1 169	327
TOTAL DAIRA	239,21	45 160	44 749	89 909	30 565	376

Source : Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou ; 2010 ; P8-9

Annexes

Tableau n°3: Répartition générale des terres

Unité : Hectare

DESIGNATION DESCOMMUNE	SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU)		PACQUAGE ET PARCOURS	IMPRODUCTIVES AFFECTEES A L'AGRI.	SUPERFICIE FORESTIERE	SURFACE AGRICOLE TOTALE (SAT)	TERRES IMPRODUCTIVES NON AFFECTEES A L'AGRI.	SURFACE TOTALE
	TOTAL	DONT IRRIGUEE						
TIZI-OUZOU	4 372	981	447	1 000	2 465	8 284	1 952	10 236
TOTAL DAIRA	4 372	981	447	1 000	2 465	8 284	1 952	10 236
A-E-HAMMAM	646	9	452	285	1 462	2 845	1 010	3 855
AKBIL	687	12	960	350	1 538	3 534	168	3 702
ABI-YOUCF	315	5	257	250	734	1 556	130	1 686
AIT-YAHIA	809	38	773	270	2 350	4 202	1 042	5 244
TOTAL DAIRA	2 457	64	2 441	1 155	6 084	12 137	2 350	14 487
AZAZGA	1 661	316	390	550	4 387	6 988	717	7 705
FREHA	3 784	454	505	496	1 045	5 830	1 025	6 855
IFIGHA	768	66	583	205	2 068	3 624	1 062	4 686
ZEKRI	1 556	22	415	523	5 517	8 011	840	8 851
YAKOUREN	886	17	103	150	6 041	7 180	750	7 930
TOTAL DAIRA	8 655	875	1 996	1 924	19 058	31 633	4 394	36 027
AZEFFOUN	2 343	182	559	397	7 718	11 017	1 649	12 666
AGHRIBS	1 162	6	482	350	2 980	4 974	1 538	6 512
AKERROU	782	11	220	100	2 313	3 415	760	4 175
AIT CHAFAA	1 302	105	525	370	5 322	7 519	1 030	8 549
TOTAL DAIRA	5 589	304	1 786	1 217	18 333	26 925	4 977	31 902
BENI-DOUALA	1 049	0	615	350	1 300	3 314	195	3 509
A- MAHMOUD	710	0	665	300	738	2 413	160	2 573
BENI-AISSI	1 004	30	330	150	461	1 945	180	2 125
B-ZMENZER	677	0	539	14	700	1 929	100	2 029
TOTAL DAIRA	3 439	30	2 149	814	3 199	9 601	635	10 236
BENI-YENNI	890	0	384	309	1 712	3 295	130	3 425
IBOUDRARENE	594	1	571	300	1 613	3 078	172	3 250
YATAFEN	831	2	69	353	316	1 569	30	1 599
TOTAL DAIRA	2 315	3	1 024	962	3 641	7 942	332	8 274
BOGHNI	2 385	10	122	300	1 303	4 110	1 040	5 150
ASSI-YOUCF	1 490	1	87	50	663	2 290	337	2 627
BOUNOUH	1 335	0	190	200	675	2 399	300	2 699
MECHTRAS	1 399	17	54	50	180	1 683	53	1 736
TOTAL DAIRA	6 609	28	452	600	2 821	10 482	1 730	12 212
BOUZEGUENE	614	38	706	201	3 989	5 510	1 180	6 690
BENI-ZEKKI	235	8	650	200	830	1 915	149	2 064
I- OUMALOU	1 124	36	501	500	1 868	3 993	1 045	5 038
IDJEUR	298	6	400	500	4 615	5 813	1 393	7 206
TOTAL DAIRA	2 272	88	2 257	1 401	11 302	17 231	3 767	20 998
D-B-KHEDDA	2 344	732	101	338	128	2 911	430	3 341
SIDI-NAMANE	1 747	340	772	300	1 260	4 079	145	4 224
TADMAIT	2 926	387	256	300	1 183	4 665	1 701	6 366
TIRMITINE	1 193	23	791	130	1 067	3 181	110	3 291
TOTAL DAIRA	8 210	1 482	1 920	1 068	3 638	14 836	2 386	17 222
D-E-MIZAN	4 831	61	144	337	1 421	6 733	1 351	8 084
AIN-ZAOUIA	2 211	89	200	400	2 577	5 388	300	5 688
FRIKAT	2 007	4	281	51	1 220	3 559	300	3 859
A-Y-MOUSSA	1 440	23	182	300	4 118	6 040	250	6 290
TOTAL DAIRA	10 489	176	807	1 088	9 336	21 720	2 201	23 921
L-N-IRATHEN	1 863	2	434	218	1 182	3 697	230	3 927
A-AGOUACHA	655	0	369	300	1 212	2 536	85	2 621
IRDJEN	1 571	214	137	112	199	2 019	105	2 124
TOTAL DAIRA	4 089	217	940	630	2 593	8 252	420	8 672
IFERHOUNEN	458	13	534	207	1 335	2 534	761	3 295
ILLILTEN	484	14	246	300	1 600	2 630	53	2 683

Annexes

IMSOUHEL	703	22	505	200	1 011	2 419	50	2 469
TOTAL DAIRA	1 645	49	1 285	707	3 946	7 583	864	8 447
MAATKAS	3 558	10	122	5	497	4 182	347	4 529
S-E-TENINE	1 843	6	98	5	90	2 036	50	2 086
TOTAL DAIRA	5 401	16	220	10	587	6 218	397	6 615
MAKOUDA	2 597	65	272	601	828	4 298	1 445	5 743
BOUDJIMA	1 537	23	420	277	1 200	3 434	60	3 494
TOTAL DAIRA	4 134	88	692	878	2 028	7 732	1 505	9 237
MEKLA	2 606	424	611	437	1 617	5 271	1 200	6 471
AIT KHELLILI	930	91	526	201	741	2 398	59	2 457
SOUAMAA	1 310	150	669	300	1 503	3 782	214	3 996
TOTAL DAIRA	4 845	665	1 807	938	3 861	11 451	1 473	12 924
OUACIFS	359	0	129	150	1 050	1 688	30	1 718
AIT-BOUMAHDI	293	1	506	403	910	2 112	210	2 322
AIT-TOUDDERT	606	20	502	250	1 600	2 958	501	3 459
TOTAL DAIRA	1 258	20	1 137	803	3 560	6 758	741	7 499
OUADHIAS	1 982	5	195	150	555	2 881	855	3 736
AIT-BOUADDOU	1 477	16	63	120	634	2 294	1 000	3 294
TIZI-N'TLETA	1 300	16	425	50	700	2 474	400	2 874
A-GUEGHRAANE	911	15	591	80	1 000	2 581	1 470	4 051
TOTAL DAIRA	5 669	51	1 272	400	2 889	10 230	3 725	13 955
OUAGUENOUN	2 659	297	93	284	852	3 888	90	3 978
A-A-MIMOUN	1 150	19	814	445	1 110	3 519	111	3 630
TIMIZART	2 591	187	233	903	1 526	5 253	1 261	6 514
TOTAL DAIRA	6 401	503	1 139	1 632	3 488	12 660	1 462	14 122
TIGZIRT	973	24	458	302	2 235	3 967	200	4 167
IFLISSEN	1 631	31	158	500	3 837	6 126	560	6 686
MIZRANA	959	28	270	200	3 595	5 024	760	5 784
TOTAL DAIRA	3 563	83	885	1 002	9 667	15 117	1 520	16 637
TIZI-GHENIFF	2 520	93	162	309	1 016	4 007	100	4 107
M'KIRA	2 065	19	363	200	616	3 244	340	3 584
TOTAL DAIRA	4 585	111	525	509	1 632	7 251	440	7 691
TIZI-RACHED	2 156	254	177	202	320	2 855	250	3 105
AIT-OUMALOU	689	21	13	100	552	1 354	20	1 374
TOTAL DAIRA	2 845	275	190	302	872	4 209	270	4 479
TOTAL WILAYA	98 842	6 106	25 370	19 040	115 000	258 252	37 541	295 793

Source : Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou ; 2010 ; P 46-47

Table des matières

Remerciements

Sommaire

Introduction générale

Partie I : Le cadre théorique sur l'évolution de l'aménagement du territoire

Introduction de la partie

Chapitre 1 : La nature des facteurs de répartition de l'activité économique dans l'espace

Introduction

Section 1 : Les facteurs traditionnels de répartition de l'activité économique

1/ Les fondements des théories de localisation

1-1/ Les prémices de l'analyse de la répartition de l'activité économique dans l'espace

1-2/ La théorie de la localisation agricole de Von Thünen

1-2-1/ Le modèle des cercles concentriques

1-2-2/ Les prolongements de l'analyse

1-3/ La théorie de la localisation industrielle de Alfred Weber

1-3-1/ Les facteurs de la localisation des industries

1-3-2/ L'évolution des structures locales et régionales

1-3-3/ Les prolongements de l'analyse

1-4/ Le principe de substitution des facteurs de Andreas Predhol

1-5/ La localisation des activités économiques dans l'espace urbain

1-5-1/ L'aire d'influence des villes de W.J.Reilly

1-5-1-1/ La loi de gravitation du commerce de détail

1-5-1-2/ Les insuffisances de la loi de Reilly

1-5-2/ La théorie des places centrales de Walter Christaller

1-6/L'analyse générale des aires de marché de August Lösch

1-6-1/ La théorie de localisation

1-6-2/ La théorie des aires de marché

1-6-2-1/ Un espace homogène

1-6-2-2/ Réseaux d'hexagones

2/Evaluation des théories de localisation

2-1/ Les caractéristiques des théories de localisation

2-1-1/ Le principe de localisation

2-1-2/ L'homogénéité de l'espace

2-2/ Les limites des théories de localisation

Section 2 : Apparition de l'aménagement de l'espace et l'intégration de nouveaux facteurs de développement des territoires

1/ Genèse et fondements de l'aménagement du territoire

1-1/ Les origines historiques de l'aménagement du territoire

1-1-1/ L'antiquité

1-1-2/ Du Moyen Age à l'ère industrielle

1-1-3/ La prise de conscience des disparités régionales de développement

1-1-4/ Les premières politiques officielles d'aménagement du territoire

1-2/ Les fondements de l'aménagement du territoire

1-2-1/ Définitions de l'aménagement du territoire

1-2-2/ Objet de l'aménagement du territoire

1-2-3/ Les principes et moyens de l'aménagement du territoire

1-2-3-1/ Les principes de l'aménagement du territoire

1-2-3-2/ Les moyens de l'aménagement du territoire

1-2-4/ Les instruments de la politique d'aménagement du territoire

1-2-4-1/ La localisation des services collectifs

1-2-4-2/ Les infrastructures de transport

1-2-4-3/ Les politiques de prix

1-2-4-4/ Les autres politiques

2/ Le développement exogène de l'aménagement du territoire

2-1/ Le système productif fordiste.....

2-1-1/ L'Etat providence

2-1-2/ La grande entreprise

2-1-3/ La planification fonctionnelle

2-2/ La nécessité de développement régional

2-2-1/ L'indépendance des évolutions spatiales

2-2-2/ La convergence des niveaux de développement régionaux

2-2-3/ Divergence et hiérarchie des espaces

2-3/ Le rôle de l'aménagement du territoire dans la répartition des surplus et transferts

2-3-1/ La conception keynésienne de la politique d'aménagement du territoire

2-3-2/ L'influence du développement exogène sur l'aménagement du territoire

2-3-2-1/ L'aménagement du territoire comme constitution des Etats nationaux

2-3-2-2/ Le développement de l'appareil industriel

3/ Les facteurs et limites de développement exogène

3-1/ Les facteurs de développement exogène

3-1-1/ La situation géographique

3-1-2/ Les facteurs économiques

3-1-3/ Nature et dynamisme du tissu socio-économique

3-1-4/ Les facteurs politiques

3-2/ Les limites du développement exogène

3-2-1/ Au niveau des pays développés

3-2-2/ Au niveau des pays sous-développés

Conclusion du chapitre

Chapitre 2 : Développement local et nouveau paradigme de l'aménagement du territoire

Introduction

Section 1 : Le développement local de l'aménagement du territoire

1/ Naissance du développement local

1-1/ Origines du développement économique local

1-2/ Conditions d'émergence

1-2-1/ Un modèle productiviste inopérant

1-2-1-1/ Un problème de rigidité

1-2-1-2/ Un modèle extraverti inadéquat

1-2-2/ Une stratégie alternative

2/ La structure conceptuelle du développement local

2-1/ Définitions du développement local

2-2/ Les approches de développement local

2-2-1/ Les supports conceptuels dans l'esprit du paradigme de l'économie résiliale et régulationniste

2-2-2/ Le territoire et le développement local

2-2-2-1/ La notion du territoire

2-2-2-2/ Quelques éclairages du développement local par le territoire

2-3/ Les formes différentielles d'expression du développement local

2-3-1/ Le système productif local à industrialisation diffuse

2-3-2/ Le système productif local incubateur

2-4/ L'influence du développement local sur l'espace et l'aménagement du territoire

2-4-1/ Repenser l'espace

2-4-1-1/ La vision exogène de l'espace

2-4-1-2/ La vision endogène de l'espace

2-4-2/ L'apport sur l'aménagement du territoire

2-4-2-1/ La politique centralisatrice de l'aménagement du territoire

2-4-2-2/ L'action locale de l'aménagement du territoire

3/ Les facteurs et limites du développement local

3-1/ Les facteurs du développement local

3-1-1/ L'attention portée aux petites et moyennes entreprises

3-1-1-1/ L'inversion des comportements de localisation

3-1-1-2/ Les éléments encourageant ce dynamisme

3-1-2/ L'importance des institutions

3-1-3/ Les nouvelles technologies

3-1-4/ Les autres facteurs

3-2/ Les limites du développement local

3-2-1/ Les limites d'ordre conceptuel

3-2-2/ Les limites d'ordre pratique

Section 2 : Le nouveau paradigme de l'aménagement du territoire

1/ Le développement territorial : un nouveau paradigme scientifique

1-1/ Conception et émergence du développement territorial

1-1-1/ Définitions du développement territorial

1-1-2/ Emergence du nouveau paradigme

1-2/ Finalités du développement territorial

1-2-1/ La compétitivité

1-2-2/ L'attractivité

1-2-2-1/ Les différentes approches de l'attractivité

1-2-2-2/ Les caractéristiques de l'attractivité

1-3/ Les nouveaux facteurs du développement territorial

1-3-1/ L'innovation

1-3-2/ La formation

1-3-3/ L'insertion dans les réseaux

1-3-4/ L'identité territoriale

1-3-5/ Une gestion stratégique

1-3-6/ La gouvernance

1-4/ Liens étroits avec l'aménagement du territoire et le développement local

2/ Le nouveau contexte du développement territorial

2-1/ La globalisation de l'économie

2-1-1/ Les différentes interprétations de la globalisation

2-1-1-1/ Les approches homogénéisantes

2-1-1-2/ Les approches particularisantes

2-1-2/ Les configurations de la globalisation

2-1-2-1/ La configuration inter - nationale

2-1-2-2/ La configuration multi - nationale

2-1-2-3/ La configuration globale

2-2/ Redéfinir le rôle de l'Etat-nation

2-3/ Evolutions de la hiérarchie urbaine et régionale

2-3-1/ La métropolisation

2-3-1-1/ L'agglomération de la population

2-3-1-2/ L'agglomération des activités économiques

2-3-2/ La régionalisation

3/ Les nouvelles orientations de la théorie de la localisation

3-1/ La nouvelle logique de développement

3-2/ Le rôle de l'espace

3-3/ Les tendances de la localisation

3-3-1/ L'ouverture de l'économie

3-3-2/ La montée de l'économie de la connaissance

3-3-3/ Une tertiarisation renforcée de l'économie

3-3-4/ La montée des incertitudes

Conclusion du chapitre

Conclusion de la première partie

Partie II : Les logiques de localisation des activités économiques dans l'aménagement du territoire en Algérie

Introduction de la partie

Chapitre1 : L'aménagement du territoire en économie planifiée, leçons d'une expérience

Introduction

Section 1 : La planification spatiale algérienne

1/ La recherche de l'équilibre régional pendant la période 1962-1978

1-1/ La politique d'équilibre régional dans le plan triennal (1967-1969)

1-1-1/ La spatialisation du développement : priorité à l'échelle nationale

1-1-2/ Les programmes spéciaux

1-2/ La politique d'équilibre régional dans le premier plan quadriennal (1970-1973)

1-2-1/ Les options de développement

1-2-1-1/ La stratégie industrielle.....

1-2-1-2/ Les actions d'aménagement

1-2-2/ Les programmes d'équipement local (P.E.L)

1-3/ Le développement régional dans le deuxième plan quadriennal (1974-1977)

1-3-1/ Les procédés de planification

1-3-2/ Les opérations d'aménagement du territoire

1-3-2-1/ Les Plans Communaux de Développement (P.C.D.)

1-3-2-2/ Le Programme des Industries Locales (P.I.L.)

2/ L'aménagement du territoire pendant la décennie 80

2-1/ L'aménagement spatial dans le premier plan quinquennal (1980-1984)

2-1-1/ Le développement du Sud et des Hauts-Plateaux

2-1-2/ Le renversement des priorités financières en matière d'investissement

2-1-3/ Le développement des villes moyennes et les petites et moyennes entreprises

2-2/ L'aménagement du territoire dans le deuxième plan quinquennal (1985-1989)

3/ Détermination de la localisation industrielle dans l'aménagement du territoire

3-1/ L'industrialisation s'accompagne d'un projet de politique spatiale

3-1-1/ Le rééquilibrage de l'espace

3-1-2/ Extension spatiale de l'industrialisation

3-2/ Les facteurs de localisation et d'aménagement du territoire

3-2-1/ Les facteurs historiques

3-2-1-1/ Les implantations urbaines

3-2-1-2/ La plupart des usines nouvelles sont installées en zones industrielles

3-2-2/ Les facteurs matériels

3-2-3/ Les facteurs sociaux et d'équilibre régional

3-2-4/ Les facteurs économiques

3-2-4-1/ La restructuration organique

3-2-4-2/ La restructuration financière

Section 2 : Les conséquences de l'économie planifiée

1/ Les déséquilibres au niveau économique

1-1/ Le dérèglement dans le système des investissements

1-1-1/ Le déséquilibre à l'égard de l'agriculture

1-1-2/ Le déséquilibre des investissements inter - branches industrielles

1-1-2-1/ La rapidité et la massivité du processus d'industrialisation

1-1-2-2/ L'économie basée sur les hydrocarbures

1-2/ La dépendance multiforme

1-2-1/ La dépendance alimentaire

1-2-2/ La dépendance technologique

1-2-3/ La dépendance financière

2/ Les inégalités spatiales et urbaines

2-1/ L'aggravation des déséquilibres régionaux

2-1-1/ Un territoire géographiquement déséquilibré au profit de la frange tellienne

2-1-2/ Les déséquilibres régionaux de la population

2-2/ Une urbanisation incontrôlée

2-2-1/ La densification du réseau urbain

2-2-2/ L'accroissement spectaculaire de la population urbaine

2-2-3/ La forte attraction des grands centres urbains

Conclusion du chapitre

Chapitre 2 : L'aménagement du territoire dans un système en transition à l'économie de marché

Introduction

Section 1 : L'aménagement du territoire entre mutation et permanence

1/ D'une construction étatique du territoire à une reconstruction libérale

1-1/ Les résultats fragiles du programme d'ajustement structurel

1-1-1/ L'amélioration au niveau macro-économique

1-1-2/ La détérioration de la situation sociale

1-2/ Le déclin de l'aménagement du territoire (1990-1999)

1-3/ Les transformations spatiales (2000-2014)

1-3-1/ Le programme de soutien à la relance économique (2001-2004)

1-3-2/ Le plan de consolidation de la croissance (2005-2009)

1-3-3/ Le plan quinquennal (2010 – 2014)

2/ Détermination de la répartition de la population

2-1/ Un dynamisme ralenti et de forts déséquilibres territoriaux

2-1-1/ Evolution de la répartition de la population dans l'espace physique

2-1-2/ Evolution de la population par dispersion

2-2/ Une décélération des migrations internes

3/Détermination de la répartition des activités économiques

3-1/ Le secteur agricole	
3-1-1/ Les exploitations agricoles.....	
3-1-1-1/ La taille des exploitations	
3-1-1-2/ Nature juridique des exploitations	
3-1-1-3/ Statuts juridiques des terres	
3-1-2/ Occupation de la superficie agricole utile (SAU)	
3-2/ Le secteur industriel	
3-2-1/ Evolution comparative du nombre de PME	
3-2-2/ Répartition des PME privées (personnes morales)	
3-2-2-1/ Les secteurs d'activités dominants	
3-2-2-2/ La distribution spatiale des PME	
3-3/ Le secteur tertiaire	
3-3-1/ L'évolution de l'activité commerciale	
3-3-2/ Localisation géographique de l'activité commerciale	
3-3-3/ Répartition des inscriptions au registre du commerce par secteurs d'activités	
4/ Les facteurs de la dynamique territoriale en Algérie	
4-1/- La valorisation des ressources naturelles	
4-2/ Réhabilitation de l'intervention publique	
4-2-1/ L'ouverture de l'économie nationale	
4-2-2/ Les déterminants de la régulation de l'Etat	
4-2-2-1/ La dimension sécuritaire du développement	
4-2-2-2/ La dimension économique du développement	
4-2-2-3/ La dimension sociale du développement	
4-2-2-4/ La dimension environnementale du développement.....	
4-2-3/ L'importance de l'investissement public	
4-2-3-1/ Le taux d'investissement	
4-2-3-2/ Volume des investissements réalisés	

4-2-3-3/ Structure des investissements réalisés

4-3/ La croissance urbaine en Algérie

4-3-1/ Extension des agglomérations urbaines

4-3-2/ La hiérarchie urbaine

4-3-3/ Les déterminants de la croissance urbaine

Section 2 : Le Schéma National d'Aménagement du Territoire 2030

1/ Le diagnostic territorial

1-1/ Un environnement et des ressources menacées

1-1-1/ L'enjeu majeur de l'eau

1-1-2/ La fragilité des sols

1-1-3/ Des risques majeurs prégnants

1-1-4/ Des écosystèmes fragiles

1-2/ Villes et campagnes en mutation

1-3/ Des réseaux d'infrastructures incomplets

2/ Les scénarios de l'aménagement du territoire

2-1/ Premier scénario : L'équilibre volontariste

2-2/ Deuxième scénario : La dynamique de l'équilibre

2-3/ Troisième scénario : Le territoire compétitif

2-4/ Quatrième scénario : Le territoire dispersé

2-5/ Le scénario acceptable : Equilibre territorial et compétitivité

3/ Les lignes directrices de l'aménagement du territoire

3-1/ Territoire durable

3-2/ Créer les dynamiques du rééquilibrage territorial

3-2-1/ Le freinage et l'équilibrage du littoral

3-2-2/ L'option Hauts Plateaux

3-2-3/ L'option développement du Sud

3-2-4/ La délocalisation des activités et la déconcentration administrative

3-2-5/ Un système urbain hiérarchisé et articulé

3-3/ Créer les conditions de l'attractivité et de la compétitivité des territoires

3-3-1/ Modernisation et maillage d'un réseau d'infrastructures performant

3-3-2/ La mise à niveau et la modernisation des grandes villes

3-3-3/ Etablir une stratégie industrielle

3-3-4/ Les Espaces de Programmation Territoriale (EPT)

3-4/ Réaliser l'équité territoriale

3-4-1/ Le renouvellement urbain et la politique de la ville

3-4-2/ Le renouveau rural

3-4-3/ Le rattrapage et la mise à niveau des zones à handicaps

Conclusion du chapitre

Conclusion de la deuxième partie

Partie III : L'expérience de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local

Introduction de la partie

Chapitre 1 : Distribution de la population et des activités économiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction

Section 1 : Le milieu naturel et répartition de la population dans la wilaya de Tizi-Ouzou

1/ Les données du milieu naturel

1-1/ Le relief

1-1-1/ Les plaines

1-1-1-1/ La vallée de l'oued Sébaou

1-1-1-2/ La vallée de la Soummam

1-1-1-3/ La dépression de Draa El Mizan

1-1-2/ Les montagnes

1-1-2-1/ La chaîne côtière	
1-1-2-2/ Le massif de Grande-Kabylie	
1-1-2-3/ La zone collinaire de Tizi-Ghenif	
1-1-2-4/ La chaîne du Djurdjura	
1-2/ Le climat	
1-2-1/ La pluviométrie	
1-2-2/ Les températures	
1-2-3/ Les variables secondaires	
2/ Répartition de la population	
2-1/ Le poids démographique de la wilaya par rapport à la Région Nord-Centre	
2-1-1/ Evolution de la population au niveau régional	
2-1-2/ Structure régionale de la population	
2-2/ Caractéristiques démographiques de la wilaya de Tizi-Ouzou	
2-2-1/ Evolution et répartition spatiale de la population	
2-2-1-1/ Comportement démographique au cours des périodes intercensitaires	
2-2-1-2/ Répartition de la population par commune	
2-2-1-3/ Répartition de la population par type de dispersion	
2-2-1-4/ Les densités de population	
2-2-2/ Structure démographique	
2-2-2-1/ La structure par âge et par sexe	
2-2-2-2/ Les indicateurs démographiques	
Section 2 : Distribution des activités économiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou	
1/ Le contexte économique régional de la wilaya de Tizi-Ouzou	
2/ Les caractéristiques des activités économiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou	
2-1/ Agriculture	
2-1-1/ Les zones agricoles	
2-1-2/ Occupation et répartition des terres	

2-1-2-1/ Occupation du sol

2-1-2-2/ Répartition des terres agricoles

2-1-3/ Production agricole

2-1-4/ Les contraintes du secteur agricole

2-2/ L'industrie

2-2-1/ L'organisation du secteur industriel dans la wilaya de Tizi-Ouzou

2-2-1-1/ Situation des zones industrielles

2-2-1-2/ Situations des zones d'activité

2-2-2/ Les activités industrielles

2-2-2-1/ Les entreprises publiques

2-2-2-2/ Les entreprises privées

2-2-2-3/ La petite et moyenne entreprise (PME)

2-3/ Commerce

2-3-1/ Le rôle de l'activité commerciale dans la wilaya de Tizi-Ouzou

2-3-2/ Les marchés de l'activité commerciale

3/ La contribution des activités économiques à la création de l'emploi

3-1/ Les données globales sur l'emploi

3-2/ Répartition de la population occupée par branche d'activité

4/ Critères d'évaluation du dynamisme économique de la wilaya de Tizi-Ouzou

4-1/ Les indicateurs de création des entreprises

4-1-1/ Les indicateurs quantitatifs

4-1-1-1/ Densité des entreprises

4-1-1-2/ La concentration territoriale

4-1-2/ Les indicateurs qualitatifs

4-1-3/ Les indicateurs de croissance des entreprises

4-2/ Les facteurs de la dynamique économique

4-2-1/ L'encouragement de l'entrepreneuriat privé

4-2-2/ Soutien de l'emploi de jeunes

4-2-2-1/ L'amélioration des conditions d'investissement

4-2-2-2/ Intégration de nouveaux acteurs de l'emploi

Conclusion du chapitre

Chapitre 2 : Relation entre activités économiques et dynamique territoriale

Introduction

Section 1 : Indicateurs et facteurs d'attractivité territoriale dans la wilaya de Tizi-Ouzou

1/ Les indicateurs de l'attractivité territoriale

2/ Les facteurs de l'attractivité du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou

2-1/ La situation géographique

2-2/ L'amélioration des infrastructures de base

2-2-1/ Infrastructures de liaison

2-2-1-1/ Le réseau routier

2-2-1-2/ Les infrastructures ferroviaires

2-2-1-3/ Les infrastructures portuaires

2-2-2/ L'habitat

2-2-2-1/ Evolution du parc logement de la wilaya

2-2-2-2/ Le taux d'occupation des logements

2-2-3/ Le développement de l'hydraulique

2-2-3-1/ Les ressources en eau de surface mobilisées

2-2-3-2/ Les ressources en eau souterraines

2-3/ La formation des ressources humaines

2-3-1/ Evolution des effectifs scolarisés dans la wilaya de Tizi-Ouzou

2-3-1-1/ Enseignement primaire

2-3-1-2/ Enseignement moyen

2-3-1-3/ Enseignement secondaire

2-3-1-4/ Enseignement supérieur

2-3-2/ Les indicateurs de scolarisation

2-3-2-1/ Le taux d'occupation des classes

2-3-2-2/ Le taux de scolarisation

2-3-2-3/ Le taux d'encadrement

2-4/ Les ressources locales

2-4-1/ Les ressources minières

2-4-2/ Production artisanale

2-4-3/ Le patrimoine forestier

2-5/ Le développement du secteur privé

2-5-1/ La prédominance de l'activité tertiaire

2-5-2/ La sphère informelle

2-6/ La croissance urbaine de la wilaya de Tizi-Ouzou

2-6-1/ Evolution du nombre d'agglomération

2-6-2/ Le réseau urbain de la wilaya de Tizi-Ouzou

Section 2 : Le plan d'aménagement du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou

1/ Les principaux enjeux de développement de la wilaya de Tizi-Ouzou

2/ Les scénarios envisageables

2-1/ Scénario tendanciel

2-1-1/ Principe d'aménagement

2-1-2/ Impact du scénario

2-1-3/ Perspectives démographiques

2-2/ Le scénario volontariste

2-2-1/ Principe d'aménagement

2-2-2/ Impact du scénario

2-2-3/ Perspectives démographiques

2-3/ Le scénario de la croissance compétitive

2-3-1/ Principe d'aménagement

2-3-2/ Impact du scénario

2-3-3/ Perspectives démographiques

3/ Analyse critique

3-1/ Absence de décentralisation

3-2/ La contrainte foncière

3-3/ La complexité des dispositifs institutionnels

3-4/ Insuffisance des moyens d'études et de réalisation

Conclusion du chapitre

Conclusion de la partie

Conclusion générale

Références bibliographiques

Liste des tableaux, graphes et cartes

Liste des abréviations

Annexes